

THÈSE PRÉSENTÉE
POUR OBTENIR LE GRADE DE
DOCTEUR DE
L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

ÉCOLE DOCTORALE de SCIENCES ÉCONOMIQUES, GESTION et DÉMOGRAPHIE
SPÉCIALITÉ DÉMOGRAPHIE

Par **NGUYEN Mai Lien**

**Contribution de différentes formes d'endettement des
ménages français à leur fragilité financière**

Sous la direction de : M. Christophe Bergouignan

Soutenue le 01 juillet 2022

Membres du jury :

M. BERGOUIGNAN Christophe,

Professeur des Universités, Université de Bordeaux, *Directeur de thèse*

M. REBIÈRE Nicolas,

Maitre de conférences, Université de Bordeaux, *Co-encadrant de thèse*

Mme. GAIMARD Maryse,

Professeur des Universités, Université de Bourgogne, *Rapporteuse*

M. SANDRON Frédéric,

Directeur de recherche, Institut de Recherche pour le Développement, *Rapporteur*

M. CAUCHI-DUVAL Nicolas,

Maitre de conférences, Université de Strasbourg, *Examinateur*

M. PORTA Jérôme,

Professeur des Universités, Université de Bordeaux, *Président du jury*

Titre : Contribution de différentes formes d'endettement des ménages français à leur fragilité financière

Résumé : Depuis la crise financière globale de 2008, la structure de l'endettement des ménages français connaît des bouleversements : les dettes à la consommation ont progressivement été remplacées par les dettes immobilières que ce soit en termes d'encours total de dettes, ou en termes du nombre de dossiers auprès des Commissions de surendettement. À l'heure actuelle, pour tenter de prévenir le surendettement, les politiques publiques cherchent à identifier une population en « fragilité financière ». Ce travail se propose de compléter ces critères d'identification en ajoutant des critères « subjectifs » (*e.g.* le déséquilibre budgétaire ressenti) aux critères « objectifs » (*e.g.* incidents de paiement ou de remboursement et faiblesse du « reste-à-vivre »). L'exploitation du dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et conditions de vie) pour la période 2008-2016 permet de quantifier la fragilité financière des ménages en France et de mesurer le rôle des différentes formes d'endettement dans cette fragilité à partir d'analyses multivariées transversales et longitudinales.

Au cours de la période 2008-2016, environ un quart de ménages français peuvent être, en moyenne, considérés en fragilité financière. Le plus souvent, la fragilité financière est une situation temporaire, mais, assez fréquemment répétée dans le temps. Si le niveau de vie est le facteur explicatif principal de la fragilité financière des ménages, la fragilité financière ne touche pas uniquement des ménages les plus précaires économiquement. Les ménages avec des dettes immobilières à rembourser, qui ont souvent un niveau de vie plus élevé, peuvent rencontrer d'importantes difficultés financières avec une fréquence loin d'être négligeable.

Mots-clés : Fragilité financière des ménages ; Endettement des ménages ; Endettement immobilier ; Surendettement ; Reste-à-vivre ; Niveau de vie.

Title: Contribution of different forms of French household debt to their financial fragility

Abstract: Since the global financial crisis of 2008, the French household debt structure has experienced fluctuations: whether in terms of total outstanding debt or in terms of the number of applications at the Household debt Commission. Public policies want to prevent over-indebtedness and, therefore, seek to identify a population in “financial fragility.” In this thesis, we propose an approach to complete these identification criteria by adding the “subjective” criteria (*e.g.* the feeling about budgetary imbalance) to the “objective” criteria (*e.g.* the payment or repayment incidents and the low “*reste-à-vivre*”). Using the SILC survey (Statistics on Income and Living Conditions) from 2008 to 2016 allows us to quantify the French household financial fragility and measure the role of different forms of household debt in this fragility from cross-sectional and longitudinal multivariate analyses.

During the period of 2008-2016, a quarter of French households could be considered, on average, in financial fragility. Financial fragility is often a temporary situation; however, repeated frequently. If the standard of living is the main factor explaining the household financial fragility, the most economically vulnerable households are not the only ones affected by the financial fragility. A household with housing debt to repay, whose standard of living is usually high, can encounter serious financial difficulties at a non-negligible frequency.

Keywords: Household financial fragility; Household debt; Housing debt; Over-indebtedness; *Reste-à-vivre*; Standard of living.

REMERCIEMENTS

Je tiens, en premier lieu, à remercier les rapporteurs, les examinateurs et autres membres du jury de cette thèse, qui ont accepté de consacrer du temps et de l'attention à ce travail.

Je souhaite surtout remercier M. Bergouignan, qui a accepté d'encadrer ce travail, pour ses intérêts et ses conseils durant la rédaction de ma thèse. Je souhaite également remercier M. Rebière, dont la thèse et les suggestions ont fortement inspiré cette thèse. Leur relecture finale méticuleuse m'a aidé à finaliser la rédaction.

Mes remerciements vont ensuite à tous les membres du COMTRASEC (enseignants-chercheurs, chercheurs, équipes de l'administration), qui ont toujours été de bon accueil et des soutiens pendant ces années de thèse. Je remercie également les membres du comité de suivi de thèse pour leur participation à ce comité et la confiance qu'ils m'ont accordée.

Je remercie les collègues du service COREV pour leur soutien et les conditions de travail qu'ils m'ont offerts durant les premières années de thèse.

Un grand remerciement à mes amis doctorants et docteurs, qui ont partagé avec moi, non seulement le bureau, mais aussi les joies et les souffrances du parcours de doctorat. J'ai également pensé aux autres amis, qui m'ont toujours soutenue sans aucun doute.

Enfin, mes remerciements vont à ma famille, malgré la distance, pour leur appui moral et matériel et leur confiance dans mes choix. Un merci profondément à Minh-Van de m'avoir supportée et encouragée tout au long des années de thèse.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	5
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE	9
PARTIE 1 - ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT ET DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE DES MÉNAGES.....	23
CHAPITRE 1.1 - L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES ET SA RÉGULATION	27
<i>Section 1.1.1 - Les crédits ou prêts bancaires, produits commercialisés par les établissements de crédit.....</i>	<i>27</i>
<i>Section 1.1.2 - L'intervention publique sur les marchés des crédits aux particuliers.....</i>	<i>34</i>
<i>Section 1.1.3 - Les inégalités liées à l'endettement des ménages.....</i>	<i>38</i>
CHAPITRE 1.2 - LES ÉVOLUTIONS CONTEMPORAINES DE L'ENDETTEMENT DES PARTICULIERS.....	47
<i>Section 1.2.1 - La croissance progressive de l'endettement des ménages.....</i>	<i>47</i>
<i>Section 1.2.2 - Les chiffres clés à partir de certaines sources de données publiques</i>	<i>54</i>
<i>Section 1.2.3 - Les statistiques sur le surendettement des particuliers</i>	<i>62</i>
CHAPITRE 1.3 - LA SITUATION DE « FRAGILITÉ FINANCIÈRE »	73
<i>Section 1.3.1 - La définition de fragilité financière par l'Observatoire de l'Inclusion bancaire.</i>	<i>73</i>
<i>Section 1.3.2 - Mieux estimer les contraintes budgétaires</i>	<i>76</i>
CHAPITRE 1.4 - IDENTIFIER LES ENDETTÉS FINANCIÈREMENT FRAGILES AVEC L'ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE	89
<i>Section 1.4.1 - Pourquoi les dispositifs SRCV ?.....</i>	<i>89</i>
<i>Section 1.4.2 - La population des ménages endettés</i>	<i>92</i>
<i>Section 1.4.3 - La population en fragilité financière.....</i>	<i>97</i>
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	127
PARTIE 2 - LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE DES MÉNAGES ET LES CARACTÉRISTIQUES ASSOCIÉES : ANALYSE TRANSVERSALE ET LONGITUDINALE	129
CHAPITRE 2.1 - UNE ANALYSE TRANSVERSALE.....	133
<i>Section 2.1.1 - L'analyse des formes de fragilité financière à travers la méthode d'analyse des correspondances multiples</i>	<i>133</i>
<i>Section 2.1.2 - L'analyse multivariée exploratoire avec régression logistique.....</i>	<i>149</i>

<i>Section 2.1.3 - La différence des probabilités d'être en fragilité financière entre les ménages endettés pour l'immobilier et les ménages endettés pour la consommation avec méthode de décomposition Oaxaca-Blinder</i>	<i>162</i>
CHAPITRE 2.2 - LA DYNAMIQUE DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE DES MÉNAGES.....	185
<i>Section 2.2.1 - La construction d'un suivi longitudinal des ménages en fragilité financière.....</i>	<i>185</i>
<i>Section 2.2.2 - Une application des concepts d'analyse démographique à l'étude de la dynamique de la fragilité financière.....</i>	<i>190</i>
<i>Section 2.2.3 - L'analyse des facteurs d'entrée et de sortie de la fragilité financière des ménages</i>	<i>215</i>
<i>Section 2.2.4 - L'analyse de séquences de fragilité financière des ménages</i>	<i>226</i>
CONCLUSION DE LA PARTIE 2	245
CONCLUSION GÉNÉRALE	247
ANNEXES.....	253
BIBLIOGRAPHIE.....	297
LISTE DES LOGICIELS UTILISÉS	323
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	325
TABLE DES FIGURES.....	327
TABLE DES TABLEAUX	331
TABLE DES ANNEXES	335
TABLE DES MATIÈRES	337

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En France, l'endettement moderne des particuliers progresse à partir des années 1960, non seulement sous l'impulsion des industriels et des banques qui s'organisent dès lors pour créer des organismes de crédit à la consommation, mais également par le biais de politiques publiques (notamment les « aides à la pierre » en matière immobilière), l'État considérant les crédits aux ménages comme un vecteur de croissance économique et comme un champ d'application des politiques monétaires et sociales.

Malgré un encadrement de l'offre plus fort en France qu'ailleurs¹, les incidents de remboursement de crédits se sont multipliés au cours des années 1980. D'une part, la politique de logement, tenable lorsque les taux d'intérêts réels étaient pratiquement négatifs, s'est avérée avoir de graves conséquences dans le contexte de désinflation drastique prévalant au début des années 1980, et les prêts immobiliers à intérêts progressifs ont encore plus aggravé cette situation jusqu'à leur suppression en 1991. Parallèlement à ce choc conjoncturel, s'est accru progressivement un déséquilibre plus structurel et durable du budget d'un nombre croissant de ménages, lié à la montée du crédit à la consommation. L'alerte a été donnée par les organismes HLM, les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et autres travailleurs sociaux interpellés par la progression vertigineuse des impayés de factures de toute nature (loyers, gaz, électricité, etc.) chez des ménages remboursant par ailleurs chaque mois des crédits à des taux d'intérêts pouvant s'élever jusqu'à 18 % (Leron, 1991). Face à ce phénomène, plusieurs mesures ont été mises en vigueur en faveur des emprunteurs, visant deux objectifs : assurer la transparence du marché des crédits et lutter contre le surendettement. Au niveau du contrôle de la demande, le Fichier des Incidents de Crédits aux Particuliers (FICP) est créé en 1989. Au niveau du contrôle de l'offre, sont votées la loi 89-421 du 23 juin 1989, relative à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales, et la loi 89-1010 du 31 décembre 1989, relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (« Loi Neiertz »). En adoptant la mise en place d'une procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers, cette dernière devait, d'un côté, éviter aux personnes surendettées de s'ancrer durablement dans la précarité et, d'autre côté, permettre aux créanciers de récupérer toute ou une partie des sommes dues (Banque de France, 2020a).

¹ La France se distingue par exemple par un cautionnement des prêts immobiliers plutôt qu'une hypothèque, une possibilité de remboursements anticipés et une prédominance des taux fixes sur les taux variables. Les lois Scrivener de 1978 et 1979 ont également imposé des obligations d'information du consommateur que les sociétés de crédit devaient respecter ainsi qu'un délai de rétractation pour les emprunteurs après la signature d'une offre de crédit.

Depuis son établissement, la procédure a fait l'objet de multiples réformes afin de résoudre de réelles difficultés dans sa mise en œuvre, de s'adapter aux nouveaux contextes économiques (*e.g.* crises financières, flambée des prix immobiliers) et de faciliter l'accès à la procédure pour les ménages rencontrant des incidents de paiement, quelle que soit la nature de leurs dettes (*e.g.* dettes bancaires, dettes fiscales ou sociales, etc.). Ces réformes se sont nourries d'un nombre grandissant de publications consacrées à la thématique. Au plan académique, ce sont des analyses de la procédure de surendettement et ses réformes (Bourreau-Dubois et al., 2010; Blazy et al., 2013; Fraisse et Muller, 2011; Lazarus et Morival, 2016), des études et discussions sur le dénombrement et les profils des surendettés (Rebière, 2006; Plot, 2009; Gloukoviezoff et al., 2010), ainsi que des analyses des logiques de l'endettement (Lacan et al., 2009; Perrin-Heredia, 2009; Ducourant, 2012) et des études sur les relations entre l'endettement et les inégalités (Kumhof et al., 2015; Ducourant et Lazarus, 2019). La Banque de France, qui assure le secrétariat des Commissions de surendettement depuis l'origine, publie en plus des rapports annuels sur les statistiques de surendettés, différents dossiers thématiques comportant des analyses de plus en plus poussées : « Étude des parcours menant au surendettement » (2014a), « Analyse des primo-déposants » (2016), « Analyse des re-déposants » (2018), « Dettes et biens immobiliers dans la procédure de surendettement » (2019), « Dettes locatives dans les dossiers de surendettement » (2020c). D'une certaine manière, ces publications scientifiques ont contribué aux améliorations concrètes dans les statistiques des flux de surendettés : une baisse de 43 % des primo-dépôts en 2011-2019, un recul de 47 % des dettes à la consommation dans les dossiers de surendettement durant la même période (Banque de France, 2020a).

Cela signifie-t-il que le surendettement des ménages sera bientôt de l'histoire ancienne ? Ces résultats « positifs » doivent être nuancés en raison de bouleversements récents du marché des crédits et de la structure de l'endettement des ménages, qui laissent présumer de la subsistance de certains types de difficultés financières, voire l'apparition de nouvelles formes de difficultés financières. Concernant les dossiers de surendettement, la diminution des dettes à la consommation est progressivement remplacée au cours de la dernière décennie par une augmentation des dettes immobilières et autres dettes non financières (Banque de France, 2021). Plus en amont du processus de surendettement, les données de l'Observatoire des crédits aux ménages (2020) montrent également une tendance à la hausse du nombre, en plus de la proportion, des ménages endettés pour l'immobilier. En outre, le taux d'effort en logement des ménages accédants à la propriété est légèrement en augmentation depuis la crise financière globale de 2008 (Godefroy, 2018a; Calvo et al., 2019). La durée moyenne des nouveaux crédits

immobiliers s'allonge selon les données publiées par la Banque de France (2020b). Ces observations interrogent sur la situation d'endettement et de surendettement des ménages détenant des crédits immobiliers, d'autant plus que les statistiques tirées de la procédure de surendettement sont insuffisantes pour capturer les informations liées aux difficultés financières des ménages.

En effet, d'une part, le surendettement n'est qu'un processus, le « bout de la chaîne » ou encore « la partie émergée de l'iceberg ». D'autre part, selon les rapports de la Banque de France (2019, 2020a), les évolutions inverses entre les dettes à la consommation et les dettes immobilières dans les dossiers de surendettement proviennent d'un appel d'air permis par des aménagements profonds dans le processus de traitement des dossiers avec dette ou bien immobiliers depuis la loi Lagarde 2010 et par le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de 2013. En leur proposant des solutions plus convenables, la procédure de surendettement a progressivement fait l'objet d'une meilleure acceptation de la part des détenteurs de biens immobiliers. Une part plus grande des ménages endettés pour l'immobilier en difficulté financière passent depuis quelques années par ce dispositif, mais l'évolution du stock de cette sous-population d'origine depuis la crise de 2008 est largement méconnue.

Au-delà de la question de l'endettement immobilier, depuis l'amorce de la baisse des demandes de dossiers de surendettement, on observe de la part des pouvoirs publics une volonté d'agir plus en amont de la procédure, pour enrayer encore plus tôt le processus de surendettement pouvant se déclencher chez les populations « socialement fragiles » (*e.g.* les chômeurs, les familles monoparentales, les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire). Les mesures mises en place ont pour but de renforcer la prévention de surendettement. Elles s'inscrivent dans un large mouvement « d'inclusion des questions bancaires dans la lutte contre la pauvreté » (Lazarus et Morival, 2016). La financiarisation² continue de la société française a en effet accentué les exigences d'inclusion bancaire³. La participation normale à la société française implique aujourd'hui de disposer de services bancaires, de moyens de paiement et de crédits adaptés. L'impossibilité d'accéder à une forme de financement appropriée alimente alors le processus d'exclusion sociale, soit en interdisant à ces ménages d'échapper à leur situation de pauvreté, soit en contribuant à leur basculement vers la précarité. En ce sens, ils sont victimes de l'articulation des processus d'exclusion bancaire et

² Pénétration générale de la finance dans des domaines de plus en plus nombreux de la vie économique et sociale, comme les retraites, l'éducation, la santé et les infrastructures économiques et sociales.

³ « *L'inclusion bancaire permet à une personne physique d'accéder durablement à des produits et services bancaires adaptés à ses besoins non professionnels et de disposer des moyens de les utiliser dans des conditions de coûts compatibles avec ses ressources* » (Observatoire de l'Inclusion bancaire, 2016).

d'exclusion sociale, la première étant cause et conséquence de la seconde (Dutraive et Gloukoviezoff, 2010). Détecter les moindres difficultés financières et problèmes de financement des ménages dès leur apparition est devenu, pour cette raison, un enjeu extrêmement important des politiques publiques des sociétés financiarisées.

Concrètement, deux exemples remarquables de ce mouvement d'inclusion des questions bancaires dans la politique de lutte contre la pauvreté en France peuvent être cités : le déploiement des Points Conseil Budget (PCB) et la création de l'Observatoire de l'Inclusion bancaire (OIB).

Premièrement, le PCB est un label de l'État attribué aux structures d'accompagnement budgétaire qui s'engagent à mettre en œuvre les actions d'accueil, d'écoute et information, d'accompagnement personnalisé dans les démarches de gestion budgétaire individuelle ou dans les procédures de surendettement, ainsi que de réaliser des conciliations avec des créanciers si nécessaire (Ministère des solidarités et de la santé, 2021). Le projet des PCB a été formalisé en 2013 comme une des mesures clés de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour prévenir le surendettement et favoriser l'éducation budgétaire. Les premiers PCB ont été expérimentés de 2016 à 2019 et à la fin de 2021, 500 structures ont été labélisées sur le territoire. Le public visé des PCB est très large, les PCB souhaitent être accessibles à tout public, quelle que soit leur situation budgétaire et financière. Il s'agit non seulement des personnes manifestement confrontées à une situation avérée de déséquilibres budgétaires ou d'impayés, mais également de celles à risque de rencontrer des difficultés et qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget. Les périmètres d'action des PCB sont nombreux. Ils peuvent réaliser des négociations avec créanciers de toute sorte (*e.g.* banques, établissements de crédit, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, etc.). Leurs ambitions sont tantôt d'intervenir en amont de la procédure de surendettement en diagnostiquant une population à risque, tantôt d'être interlocuteur en aval en accompagnant des débiteurs à exécuter le plan de surendettement (Lazarus et Morival, 2016). La mise en œuvre du label PCB exprime une volonté des autorités de prendre en compte, en plus des surendettés, des personnes mal-endettées, ainsi que des situations potentiellement en difficulté qui sont souvent non précaires mais ressentent quand même des soucis financiers. Néanmoins, les frontières de définition de ces populations sont assez floues et « difficilement objectivables » (Lazarus et Morival, 2016), notamment car il s'agit pour partie de publics au-dessus des barèmes sociaux qui fréquentent moins chez les administrations et les travailleurs sociaux et sont ainsi absents des statistiques administratives. Conséquemment, un enjeu important à l'heure actuelle serait d'identifier et quantifier ces publics visés par les PCB au moyen d'enquêtes en population générale.

La création de l'OIB adoptée par la loi bancaire de 2013 est également un dispositif phare du plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. L'objectif de l'OIB est de suivre les pratiques des établissements de crédit en matière de l'inclusion bancaire. Cela permet de préserver l'accès aux services bancaires nécessaires à la vie quotidienne de la population et d'éviter une spirale de surendettement. Par conséquent, la mission principale de l'OIB est d'accompagner en amont du surendettement en détectant et suivant de manière précoce des situations « financièrement fragiles », puis leur proposant des « solutions viables » et des « offres de service adaptées ». Pour le faire, a été introduite dans les lois la notion de « fragilité financière », qui désigne des « *personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels qui se trouvent en situation de fragilité, eu égard, notamment, au montant de leurs ressources* ». Cette population sera déterminée par les banques parmi leur clientèle selon trois catégories de critères :

- Des critères de fragilité financière « avérée » définis par les textes législatifs : être en surendettement, être inscrit aux fichages d'incidents de la Banque de France, avoir des impayés successifs, etc. ;
- Des critères dits « modulables », que beaucoup d'établissements bancaires ont reliés à un seuil de revenu ;
- La troisième est « facultative », prenant en compte possiblement les dépenses au débit du compte (Observatoire de l'Inclusion bancaire, 2021).

Ces deux dernières catégories de critères entraînent une grande hétérogénéité dans l'estimation de la population cible de différents établissements. Par exemple, en plus de ceux définis par des critères réglementaires, la Banque Postale (2020) considère comme financièrement fragiles « *tous les clients dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté [de 1 041 euros]* ». Chez BNP Paribas (2021), ce plafond des flux mensuels créditeurs est de 1 500 euros et deux critères s'y ajoutent : avoir des irrégularités de fonctionnement du compte et avoir au moins 25 euros de frais d'incidents bancaires dans les comptes. Quant à la banque Société Générale (2021), à part des critères au sens de la loi, aucune condition supplémentaire n'est précisée pour adhérer à l'offre spécifique réservée aux clients fragiles financièrement.

Ces constats amènent deux remarques. La première est que malgré les critères fixés par la réglementation en vigueur, chaque banque a sa propre façon de détecter sa clientèle en situation de fragilité financière. De ce fait, il n'est pas certain que les personnes financièrement fragiles observées par l'OIB soient homogènes. La seconde remarque porte sur les critères de détection des situations de fragilité eux-mêmes. Au cours de l'année 2019, 19 % de la clientèle en situation de fragilité financière ont, à titre principal, été détectés sur la base de leur inscription

au Fichier Central des Chèques (FCC) (*i.e.* avoir plusieurs chèques impayés) ou de la recevabilité de leur dossier en procédure de surendettement ; 72 % ont été détectés à titre principal par la récurrence de leurs incidents de paiement ou par la modestie des flux portés au crédit de leur compte ; et enfin, 9 % ont été détectés sur les autres critères internes fixés par les établissements. Leurs estimations compilées aboutissent à 3,4 millions de clients en situation de fragilité financière (Observatoire de l’Inclusion bancaire, 2020). D’un côté, cette identification se base pour une part importante sur les difficultés effectives témoignant d’une situation financière déjà extrêmement dégradée : le fait d’être en commission de surendettement, fiché, etc. Ces critères ne permettraient pas de couvrir l’ensemble des personnes fragiles entendu par la notion de « fragilité financière » définie par la loi, dont l’éventail semble très large. D’autre côté, afin d’être plus en accord avec l’optique voulue de prévention, une partie de critères de détection sont plus larges, mais en vérité établis avant tout sur la base des revenus. Cela capte une population pauvre, mais vraisemblablement pour une grande par « hors cible ». En effet, si l’on se réfère, à titre d’exemple, au rapport annuel 2018 de l’OIB (2019), les clients fragiles financièrement déclarés par les établissements financiers ne comportent qu’une minorité de ménages détenteurs de crédits, alors même que l’on sait que ce sont ces ménages qui sont entraînés dans la spirale du surendettement. Là encore, comme pour l’exemple des PCB, le recours à des enquêtes en population générale pourrait apporter une contribution significative à l’amélioration progressive des critères d’identification des populations en difficulté.

Un des premiers enjeux méthodologiques est de définir la population à mesurer et d’en identifier les frontières. « Difficultés financières », « surendettement », « malendettement », « fragilité financière » ... Dans la littérature, certains termes peuvent correspondre à divers périmètres d’intervention de la politique de lutte contre la pauvreté et l’exclusion bancaire tout comme se recouvrir en partie ou encore être utilisés comme synonymes. La notion de surendettement, qui est populaire depuis la mise en vigueur des Commissions de surendettement à la fin des années 80, fait penser à situations graves où l’endettement est excessif, le taux d’endettement élevé, qu’il est nécessaire de régulariser de manière profonde. Il n’est pas adapté à la volonté d’inclure les populations ayant un simple besoin de conseils à titre préventif. Le terme de « malendettement » créé par le Médiateur de la République et mis en place par le gouvernement depuis 2008, correspond à une situation financière instable, caractérisée par une difficulté à rembourser des créances, centrée sur une mauvaise utilisation du crédit (qu’on dénomme parfois également « surendettement actif »). Les « difficultés financières » se réfèrent la plupart du temps à des difficultés « effectives », des incidents de

paiement ou de remboursement, parfois encore sans gravité ; mais cela peut exclure des ménages qui mettent un point d'honneur à rembourser leurs crédits ou honorer leur loyer, quittent à se priver de besoins de base de la vie quotidienne. Le concept de « fragilité financière » semble plus intéressant parce qu'il s'est introduit dans la loi et qu'il est largement employé depuis la fin des années 2010. C'est la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires qui y fait pour la première fois allusion : notion de « *personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels qui se trouvent en situation de fragilité* ». Cette notion reflète une volonté de couvrir un grand public à risque en plus des situations déjà en difficulté. Le rapport 2017 de l'OIB souligne que « *la fragilité financière peut exister avant que ne surviennent de nombreux incidents de paiement, et l'objectif de la détection est d'intervenir afin de prévenir, autant que faire se peut, une forte aggravation se traduisant notamment par de multiples incidents de paiement* ». Malgré cette intention, comme les frontières de définition restent encore floues et les indicateurs statistiques à disposition des acteurs limités ; la population identifiée comme fragile financièrement dans la pratique par le biais des banques se caractérise majoritairement par des critères de difficultés « avérées ». Quelle mesure adopter pour appréhender la population d'ordre supérieur ?

Comme montré au-dessus, certaines banques recourent à un seuil de revenus, tel que le seuil de pauvreté dans le cas de la Banque Postale. Du côté des sociétés de crédit, on s'intéressera davantage à la capacité de paiement des clients. Mais quid au niveau des dépenses ? Pour l'heure les méthodes d'estimations de la clientèle fragile n'en tiennent pas compte. Il serait possible de s'inspirer des critères élaborés et utilisés par un grand nombre d'acteurs sociaux pour analyser les dépenses de leurs bénéficiaires jugées nécessaires et indispensables. On pense particulièrement aux « budgets de référence » proposés par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Alberola et al., 2014) et au concept de « reste-à-vivre » proposé par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale (CNLE, 2012). Ces concepts rentrent également dans la logique de prévention, qui vise à identifier une population à risque d'exclusion sociale. L'objectif des « budgets de référence » est de déterminer un minimum revenu socialement requis. Celui-ci n'est pas limité aux besoins vitaux, mais il prend en compte également des besoins indispensables pour la participation « effectivement » à la vie sociale. L'objectif principal des budgets de référence est d'identifier une population qui ne dispose pas de moyens pour vivre de manière socialement « décente » dans le contexte actuel. La méthode de calcul de cet indicateur ne clarifie toutefois pas le rôle des crédits. Le « reste-à-vivre », pour sa part, est un indicateur est souvent utilisé, à côté des « *quotités saisissables* », dans la pratique des

Commissions de surendettement pour déterminer la partie de ressources nécessaires aux dépenses courantes du ménage. Les travailleurs sociaux considèrent le reste-à-vivre comme la différence entre les ressources régulières du ménage et ses dépenses « contraintes » à payer. Ces dernières incluent les charges de cultures et de loisirs telles que les jeux et jouets, les livres et les visites culturelles, les vacances, etc. De cette manière, l'indicateur « reste-à-vivre » s'intéresse, en plus des besoins indispensables, aux besoins nécessaires dans la société contemporaine. Les remboursements de crédit sont aussi considérés comme des dépenses contraintes en raison de leur caractère indispensable dans la société financiarisée moderne.

Analyser, critiquer, adapter puis croiser les méthodologies du secteur bancaire pour déterminer la fragilité financière « avérée » et celle des acteurs sociaux pour analyser le « reste-à-vivre » semble être adapté pour satisfaire l'objectif d'estimation de la population en « fragilité financière » pour laquelle des actions sont nécessaires pour limiter le surendettement et l'exclusion sociale liée à l'exclusion bancaire. Cela permettrait plus concrètement notamment de mieux connaître le public visé dans les cas d'intervention des PCB et de l'OIB.

Pour synthétiser, notre thèse s'attachera à quantifier et analyser la « fragilité financière des ménages endettés », ce qui permettra de satisfaire un double objectif :

- Concernant la politique de prévention du surendettement et de l'exclusion sociale, nous souhaiterions présenter une analyse critique et proposer un indicateur pouvant éclairer le débat portant sur sa population cible, faire un bilan chiffré, au moyen de résultats d'enquêtes en population générale, des différentes composantes potentielles de la « fragilité financière » (impayés, découverts, faiblesse de l'épargne, endettement excessif, etc.), combiner ces éléments pour proposer une ou plusieurs estimations possibles de cette sous-population, puis analyser sa dynamique.
- Assurer ce premier objectif permettra, de manière centrale, dans la thèse, de décomposer la population en fragilité selon la structure d'endettement des ménages concernés. L'idée est d'analyser si la maîtrise progressive depuis 2010 des excès liés au crédit à la consommation contrebalancée par une évolution des dettes immobilières a entraîné l'émergence de nouvelles fragilités financières pour certains profils de ménages endettés, notamment les ménages détenteurs de crédits immobiliers.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons opté pour les bases de micro-données issues des enquêtes nationales réalisées par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études

Économiques) : l'enquête Budget de famille, l'enquête Histoire de vie et Patrimoine (Patrimoine)⁴ et l'enquête Statistique sur les ressources et conditions de vie⁵ (Dispositif SRCV).

Ce sont, en premier lieu, des données dont l'unité statistique principale est le ménage entendu comme l'ensemble des individus du logement partageant un budget commun. C'est particulièrement adapté et surtout nécessaire pour l'étude de l'endettement des particuliers et de leurs difficultés financières. Par exemple, la procédure de traitement des dossiers de surendettement prend systématiquement en compte l'existence des personnes vivant au même domicile que le déposant (y compris les enfants) et leurs revenus pour mesurer les charges et les ressources reliées au ménage du déposant. Le recours au crédit d'un membre majeur du ménage augmente les charges à payer de l'ensemble de la « communauté », par conséquent, fait diminuer les ressources des autres.

En second lieu, ces trois enquêtes disposent d'un grand nombre de questions portant sur les éventuels emprunts d'argent des ménages, leurs possibles incidents de remboursement de crédit, leurs dépenses de consommation, leurs patrimoines et leurs appréciations sur leur situation budgétaire. À partir de cette richesse de données, il serait possible de constituer des critères pour délimiter la population ciblée par les pouvoirs publics et les établissements financiers, à savoir la population en « fragilité financière ».

Néanmoins, parmi les trois sources de données mentionnées, les enquêtes Budget de famille et Patrimoines sont des collectes pluriannuelles (avec répétition de 5-7 ans) et transversales (*i.e.* les ménages ne sont observés qu'une fois au moment de l'enquête). Ce type d'enquête favorise des analyses comparatives périodiques, mais il ne favorise pas la reproduction des événements socio-économiques ponctuels entre deux collectes, ni le suivi bibliographique des ménages au cours du temps. Le dispositif SRCV est une enquête longitudinale de type panel. Sa base de données contient des échantillons annuellement rotatifs – des panels, dont la durée dans le cas de la France est de neuf années. Ce type d'enquête nous permettrait, en plus de réaliser des études transversales annuelles, d'établir un suivi longitudinal de cohortes de ménages en prenant en compte leur changement individuel. À partir de cette constitution de cohorte, il serait possible d'appliquer des concepts et méthodes d'analyse démographique pour étudier la dynamique de la fragilité financière de ces ménages. L'enjeu en

⁴ À partir du collecte 2017-2018, « Histoire de vie et Patrimoine » est le nouvel intitulé des enquêtes Patrimoine (1997-98, 2003-04, 2009-10 et 2014-2015). Celles-ci des collectes de 1986 et 1991-92 se reconnaissent sous le nom de « Actifs financiers ».

⁵ L'enquête SRCV est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European Union – Statistics on Income and Living Conditions*) dont l'objectif est de produire des indicateurs structurels sur la répartition des revenus et des conditions de vie, sur la situation de pauvreté et d'exclusion dans les États membres.

effet, plus qu'une délimitation statique d'une sous-population « en fragilité financière » et d'une autre « non fragile » selon des critères plus ou moins subjectifs, est de mieux comprendre le processus en lui-même. Effectivement, l'étude sur le parcours menant au surendettement de la Banque de France (2014a) souligne qu'un surendettement « actif » résulte de l'accumulation des crédits durant une certaine période et qu'un surendettement « passif » provient également d'un ou plusieurs « accidents de vie ». Les diverses histoires de vie que Duhaime (2003), La Hougue (2002) dans leurs travaux de Sociologie qualitative et plusieurs autres auteurs le confirment. Il faut bien avoir conscience que le surendettement est un processus où le ménage cumule et enchaîne des difficultés à la fois en nombre et en durée. Par conséquent, la fragilisation financière du ménage est, sans aucun doute, un processus dans lequel les événements ou incidents prévus et imprévus apparaissent et bouleversent le budget familial, ceux-ci entraînant des décisions financières importantes (*e.g.* multiplication de nouveaux crédits, suspension de remboursement des crédits existants, impayés des factures, réduction des dépenses nécessaires, etc.) pour rééquilibrer le budget. En fonction de ses caractéristiques socio-démographiques et de sa situation économique au moment de ses prises de décisions budgétaires, le basculement en fragilité financière d'un ménage pourrait se terminer tôt ou s'allonger sur plusieurs années. Notre objectif est de tenter de capter cet enchaînement de fragilité en prenant en compte la variable de « temps » dans les mesures. Pour atteindre cet objectif, les concepts et méthodes de l'analyse démographique sont un atout réel. Après délimitation de la population en fragilité financière, ils permettront de capter les entrées et sorties de fragilité financière, puis mesurer des taux d'entrée et de sortie et des indicateurs d'intensité et de calendrier. Étant une enquête de panel, le dispositif SRCV est par conséquent la source la plus adaptée pour mener de ces analyses de dynamique longitudinale.

La présente thèse s'organisera en deux parties :

La première partie aura pour but de déterminer la structure d'endettement des ménages à l'heure actuelle et définir la population ciblée par la prévention du surendettement et de l'exclusion sociale – les ménages en « fragilité financière ». Nous regarderons tout d'abord le rôle de l'endettement dans la société française contemporaine et ses conséquences socio-économiques (**Chapitre 1.1**). Dans un deuxième temps, nous observerons le bouleversement actuel de l'endettement des ménages à travers de quelques statistiques publiques publiées par l'INSEE (les caractéristiques des ménages endettés), la Banque de France (l'endettement global des ménages et le surendettement) et l'Observatoire des Crédits aux Ménages (l'appréciation des ménages endettés sur leurs situations d'endettement, budgétaire et financière) (**Chapitre**

1.2). Le troisième volet discutera en profondeur du concept de fragilité financière et des principaux concepts liés aux dépenses de ménages (taux d'effort du logement, les budgets de référence et le reste-à-vivre) (**Chapitre 1.3**). En dernier lieu, à partir des données du SRCV de 2008-2016, nous identifiera et quantifiera les ménages en fragilité financière, puis décrire leurs caractéristiques, plus particulièrement la structure de l'endettement des ménages concernés (**Chapitre 1.4**).

La seconde partie visera à une analyse approfondie de la population en fragilité financière précédemment identifiée à partir de méthodes statistiques inférentielles. Cette partie s'organisera en deux volets : nous débuterons par une étude « transversale » de la fragilité financière des ménages au moyen des données annuellement collectées de 2008 à 2016 par le dispositif SRCV (**Chapitre 2.1**) ; le second portera sur la dynamique de la fragilité financière en étudiant trois cohortes de ménages entrant en observation la première fois en 2008, 2009 et 2010 (**Chapitre 2.2**). Pour les deux approches, la structure d'endettement des ménages sera le principal facteur d'explication et de comparaison.

- Dans le premier volet, nous présenterons tout d'abord une visualisation globale des caractéristiques des fragiles financièrement à l'aide de la méthode d'analyse des correspondances multiples (ACM). Ensuite, nous nous intéresserons au risque des ménages d'être confrontés à la fragilité financière en analysant les facteurs explicatifs mesurés par une régression logistique binaire. Une décomposition selon la méthode de Oaxaca-Blinder permettra de comparer l'effet sur la fragilité financière de l'endettement immobilier et de l'endettement pour la consommation. Les applications pour les trois vagues de collecte 2008, 2012 et 2016 et pour les deux niveaux de vie (inférieur à la médiane du niveau de vie, supérieur à la médiane du niveau de vie) seront réalisées pour les deux méthodes d'analyse.
- Le second volet débutera par l'identification des ménages panélistes, nouveaux entrants en observation en 2008-2010. Dans un deuxième temps, au moyen des concepts d'analyse démographique, nous mesurerons les dynamiques d'entrée et de sortie de la fragilité financière des ménages. Ensuite, les facteurs impactant la probabilité d'entrée et de sortie de la fragilité financière des ménages au cours de la période d'analyse seront estimés à l'aide d'un modèle à effets fixes. Une analyse de séquences terminera ce volet pour tenter de catégoriser les ménages en fonction de la durée accumulée de leur fragilité financière. En complément, une régression logistique multinomiale sera établie pour montrer le risque de se trouver dans une catégorie plus qu'une autre en fonction du profil socio-démographique du ménage et de la structure de son endettement.

PARTIE 1 -
ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT ET DE LA
FRAGILITÉ FINANCIÈRE DES MÉNAGES

L'endettement des ménages français se développe progressivement les dernières décennies. Après avoir eu de certains succès comme un vecteur de croissance du pouvoir d'achat, les ménages endettés ont rencontré de multiples incidents de remboursement de crédits, et certains sont même tombés dans le surendettement. Les pouvoirs publics ont mis en vigueur plusieurs mesures pour régulariser ce phénomène. Néanmoins, les changements conjoncturels (*i.e.* crises économiques et financières, flambée des prix de logement, etc.) semblent bouleverser la structure d'endettement des ménages et générer de nouvelles formes de difficultés financières. Dans ce contexte, les interventions publiques visent à prévenir le surendettement et lutter contre l'exclusion sociale en identifiant la population en « fragilité financière ». Toutefois, les critères de détecter cette population ne semblent pas revêtir l'ensemble des personnes ciblées. Dans cette partie, nous viserons à déterminer la structure d'endettement des ménages à l'heure actuelle et à définir les critères pour détecter les ménages en fragilité financière dans la population française.

Dans un premier temps, nous regarderons le rôle de l'endettement dans la société française contemporaine et ses conséquences socio-économiques (**Chapitre 1.1**). À l'aide de quelques statistiques publiques publiées, nous observerons le bouleversement actuel de l'endettement des ménages dans le deuxième volet (**Chapitre 1.2**). Ensuite, le concept de fragilité financière et de principaux concepts liés aux dépenses de ménages (taux d'effort du logement, les budgets de référence et le reste-à-vivre) seront discutés (**Chapitre 1.3**). Dans le dernier volet, les ménages en fragilité financière, plus particulièrement les ménages endettés en fragilité financière seront identifiés et quantifiés à partir des données du SRCV de 2008-2016 (**Chapitre 1.4**).

Chapitre 1.1 -

L'endettement des ménages et sa régulation

Au sens large, l'endettement recouvre différentes catégories de dettes ne s'apparentant pas au seul crédit bancaire. À titre d'exemple, les Commissions de surendettement optent pour une classification en trois groupes : les dettes financières contractées auprès des établissements de crédit, telles que les dettes immobilières, les dettes à la consommation, les découverts et dépassements, etc. ; les dettes de charges courantes liées aux dépenses quotidiennes du ménage (*e.g.* logement, énergie, transport, alimentation, santé et éducation, assurances, taxes et impôts, etc.) ; les dettes auprès des organismes sociaux, des dettes professionnelles, dettes pénales, etc. Toutefois, les dettes financières représentent 73 % de l'encours d'endettement total et elles sont présentes dans 83 % des dossiers jugés recevables par les Commissions de surendettement (Banque de France, 2021). Dans les développements qui suivent, les dettes financières occuperont une place centrale et – en vue de simplifier le discours - le terme « endettement » y fera référence dans son acception la plus stricte. Néanmoins, les autres catégories de dettes ne sont pas oubliées et seront désignées par une terminologie spécifique.

Ce chapitre comprend trois sections : la première rappellera les points principaux liés aux crédits aux particuliers commercialisés sur le marché (**Section 1.1.1**) ; la deuxième portera sur la compréhension de l'intervention publique sur les marchés des crédits (**Section 1.1.2**) ; la dernière discutera sur les inégalités liées à l'endettement des ménages (**Section 1.1.3**).

Section 1.1.1 - Les crédits ou prêts bancaires, produits commercialisés par les établissements de crédit

La dette d'argent moderne est gérée par les établissements de crédit, au sein desquels on trouve les banques. En France, selon l'article L551-1 du Code monétaire et financier, ce sont des « *entreprises dont l'activité consiste, pour leur propre compte et à titre de profession habituelle, à recevoir des fonds remboursables du public [...] et à octroyer des crédits [...]* ». Ainsi, les établissements de crédit produisent et commercialisent des produits et services tels que les crédits, les moyens de paiement et les collectes des dépôts du public. À travers ces opérations bancaires, ceux-ci jouent un rôle primordial dans le processus de dématérialisation de la monnaie. En émettant les crédits, ils participent à la création de la monnaie scripturale (dite également création monétaire *ex nihilo*) et sont même un des vecteurs principaux de constitution de la masse monétaire contemporaine, par le biais du système de comptabilité avancé leur permettant l'inscription en continu à leur bilan de la création et de la destruction

des dettes, des dépôts, et des comptes de clientèle. L'impact économique de ce mécanisme d'enregistrement des crédits est très important : d'une part, celui-ci produit un pouvoir d'achat en augmentant la liquidité du circuit économique par l'effet multiplicateur de crédit ; d'autre part, cette technique de création de la monnaie permet d'entraîner une série d'investissements productifs par l'effet accélérateur (Delas, 2008; Plihon, 2008). Les établissements de crédit ont en conséquence entre leurs mains un outil économique puissant pour maîtriser à la fois la consommation et l'investissement : via l'émission des crédits à tous les agents économiques, ils se chargent de contribuer à stimuler l'économie mais aussi à la déstabiliser.

Les particuliers participent à la croissance économique à travers leur consommation. Dans les économies monétaires, la dématérialisation des transactions et la bancarisation de la population facilitent et accélèrent les dépenses de consommation. De plus, pour que la consommation soit lissée dans le temps, les banques émettent de multiples crédits ou prêts bancaires aux particuliers, ce qui contribue à augmenter le pouvoir d'achat des ménages à court terme en contrepartie des intérêts payés en différé. Les transactions d'achat via les moyens de paiement, particulièrement via les crédits, permettent aux banques de créer en permanence de la monnaie scripturale et d'engranger des bénéfices. La relation de dette bancaire entre l'emprunteur et le prêteur est une relation vendeur-client. Ainsi, l'achat à crédit est une double dépense, l'acheteur achetant à la fois le bien ou service souhaité et un autre bien, le crédit (*i.e.* le service de paiement différé). La consommation à crédit est en somme un usage anticipé des revenus à venir, autrement dit une redistribution intertemporelle des revenus. On comprend ainsi mieux pourquoi les crédits et les prêts bancaires aux particuliers sont encadrés par le Code de la consommation. Deux principales catégories de crédits bancaires sont proposées aux particuliers, le crédit à la consommation sous les articles L312.1 à L312-4 et le crédit immobilier sous les articles L313.1 à L313-4. Les deux catégories se distinguent implicitement par les conditions d'accès au crédit et la population cible.

1.1.1.1. Le crédit à la consommation

Le crédit à la consommation permet de financer, à titre personnel, l'achat de divers biens de consommation à l'exception des biens immobiliers, ou financer l'acquisition de prestations de services. Il existe plusieurs formes de crédit à la consommation en fonction de l'objectif visé, les plus connus étant le prêt personnel (prêt amortissable), le crédit réutilisable et le découvert en compte (Voir l'annexe 1 pour les détails). Le crédit peut être adossé à l'achat d'un bien déterminé mais peut être aussi « non-affecté », les emprunteurs pouvant alors l'utiliser selon leur souhait. Les crédits à la consommation sont des crédits à court et moyen

terme, dont en France, le montant est légalement compris entre 200 € et 75 000 €. Outre les prêts classiques dont le taux d'intérêt est fixé par le prêteur durant la durée du crédit, le taux peut être variable selon l'évolution du marché financier comme le cas du crédit renouvelable. La fourchette du coût de crédit est donc très large, d'autant plus que les conditions d'accès aux crédits à la consommation sont assez souples et varient en fonction des établissements fournisseurs. Pour faciliter l'achat des ménages, certains types de crédits à la consommation sont directement proposés sur les lieux de vente (*e.g.* le crédit affecté, le crédit renouvelable, la location avec option d'achat). La clientèle des crédits à la consommation est diverse. Certains crédits ont des conditions de remboursement spécifiques pour le public moins fortuné tel que les étudiants, les personnes âgées, ainsi que les personnes fragiles financièrement.

Outre sa capacité à lisser la consommation dans le temps, le crédit à la consommation sert à « *prendre le relais des revenus courants des ménages* » (Coffinet et Jadeau, 2015), autrement dit à augmenter leur pouvoir d'achat. Dans nos sociétés modernes qui se caractérisent par l'abondance des marchandises, le recours au crédit des ménages reflète toujours leurs besoins de trésorerie. Le différentiel de revenus cause les différentiels de comportements de consommation, particulièrement ceux liés aux dépenses alimentaires (Fraselle et Bayot, 2004; Pécourt, 2011). Si la part du poste de la nourriture dans le budget des ménages plus aisés est réduite, elle est plus importante pour les moins riches. Les services financiers offerts directement par la grande distribution permettent aux ménages modestes de payer leurs courses. L'offre la plus fréquente est la carte de paiement associée au crédit renouvelable (carte de crédit). C'est une méthode utilisée pour équilibrer le budget dans le cas de décalages de revenu ou de survenue d'une difficulté imprévue, mais aussi une méthode pour jongler avec la pauvreté monétaire du ménage (Ducourant, 2014). Le principe de ce type de crédit est de mettre à la disposition des ménages en permanence une certaine somme d'argent à usage libre. La souplesse de souscription, ainsi que la possibilité de cumul (en l'absence du fichier « positif » recensant l'ensemble des crédits souscrits par les particuliers en France) assurent le succès du crédit renouvelable, mais peuvent aboutir à une situation de surconsommation, voire de surendettement. En plus, le coût de ce type de crédit est élevé et n'a pendant longtemps pas été communiqué à l'avance. Le taux d'intérêt, peut varier de 0,5 % à 21,10 % en fonction du montant et la durée du crédit (estimé en 2020).

Néanmoins, à la suite des crises financières 2008 - 2011, les conditions de souscription des crédits à la consommation, particulièrement celles liées au crédit renouvelable ont été régularisées par les autorités nationales et européennes. En France, la loi Lagarde de 2010 (loi n°2010-737 du 1^{er} juillet 2010) puis la loi Hamon de 2014 (loi n°2014-344 du 17 mars 2014)

sont les plus remarquables. La première (ré)-encadre les crédits à la consommation en transposant la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 concernant les contrats de crédit aux consommateurs. La seconde vise à renforcer les droits des consommateurs. Les deux lois régularisent deux aspects importants : premièrement, la transparence et la standardisation des informations concernant le contrat des crédits à la consommation, en particulier les conditions d'octroi et de remboursement du crédit renouvelable ; deuxièmement, la liberté de l'emprunteur relative au choix de l'assurance de prêt, surtout des prêts immobiliers. Une partie des lois s'attaque à l'amélioration la procédure de surendettement dans le but de lutter contre l'abus et l'excès d'endettement des ménages. Cette intervention publique affirme plus ou moins une asymétrie informative concernant l'octroi de crédit au profit des vendeurs de crédit (donc au détriment des consommateurs).

1.1.1.2. Le crédit immobilier

En France, selon l'article L313.1 du Code de la consommation, le crédit immobilier aux particuliers est un emprunt pour financer l'acquisition d'un bien immobilier à usage d'habitation ou mixte, l'achat de terrains destinés à la construction des immeubles, ou encore des travaux de réparation, d'amélioration ou d'entretien. C'est un prêt à long terme au taux d'intérêt, plus faible que celui appliqué au crédit à la consommation et souvent fixé dès la souscription du crédit. Le crédit immobilier est, par ailleurs, soumis à des conditions d'octroi plus sévères que celles relatives aux crédits à la consommation, telles qu'une situation socioprofessionnelle stable avec des revenus suffisants, un apport personnel souvent exigé et un accompagnement obligatoire d'une assurance décès - invalidité. Ces strictes exigences proviennent des caractéristiques de l'objet financé, le logement, qui rend spécifique cette catégorie de prêt. Effectivement, sur les marchés, la valeur monétaire des biens immobiliers est élevée. En vocabulaire de la Comptabilité nationale, le logement se comptabilise à la fois comme un investissement et une consommation finale en fonction de la nature des activités concernées. Par cet enregistrement, pour les ménages, l'acquisition ou la construction de leur propre logement sont considérées comme un investissement. L'usage du logement constitue un service, destiné à une consommation finale. En parallèle, la valeur socialement symbolique de résidence est aussi importante. Le logement, surtout la propriété du logement est donc un sujet préoccupant par plusieurs acteurs de l'économie : l'État, les ménages, ainsi que les entreprises immobilières et les établissements financiers.

Pour ses enquêtes et ses recensements, l'INSEE (2021) définit le logement comme « *un local utilisé pour l'habitation* ». Cette définition représente la double nature du logement, qui

est à la fois un service à fin d'habitation et un local, actif physique constituant comme patrimoine (Gouiffès, 2017). En matière de l'économie immobilière, Didier Cornuel (2013, p. 2) précise que le bien immobilier, « est un produit dont l'usage constitue un service, ce qui lui confère la dimension d'un actif réel ». Effectivement, tout type de biens immobiliers, résidentiel ou non, contient trois dimensions économiques : la dimension de produit correspondant à la construction du bien, la dimension de service correspondant à l'usage et la dimension d'actif de patrimoine. Cette distinction permet de déterminer trois différents marchés sur lesquels se définissent les prix et les quantités échangés de chaque dimension (Tableau 1). Bien qu'ils soient reconnus séparément, ces trois marchés fonctionnent d'une manière interdépendante, l'équilibre prix-volume d'un marché déterminant l'équilibre d'un autre (voir le schéma synthétique de Di Pasquale et Wheaton en annexe 2).

Tableau 1 : Prix et volume des marchés du logement

Dimension du bien immobilier	Service	Actifs (stock)	Produit	Facteurs de production
Prix*	Loyer (unitaire)	Prix (unitaire) des biens	Prix des biens neufs	Taux d'intérêt, prix fonciers et prix de la construction
Quantités	Volume du service	Volume des transactions	Quantités produites ou commercialisées	Quantités
Valeurs**	Loyers effectifs ou imputés	Valeur des transactions	Valeur des biens neufs produits	Valeurs

* Le prix d'un produit ou d'un service est le montant monétaire convenu entre un acheteur et un vendeur.

** La valeur d'un produit ou d'un service serait ce que l'on obtient lors de l'usage (valeur d'usage). Ce terme de valeur pourrait être déterminé différemment en fonction de la théorie appliquée.

Source : Adapté de Cornuel (2013, p. 5).

En général, le service du logement se mesure sous deux aspects : la consommation du service et la production du service. D'une part, le service de logement est utilisé en contrepartie des loyers (réels ou imputés⁶), des frais liés à l'occupation du logement, ainsi que des prestations sociales dues à cette consommation de ce service. Deux acteurs principaux de la consommation du service de logement sont les locataires (ceux qui n'ont que le droit d'usage) et les propriétaires occupants (ceux qui ont à la fois le droit d'usage et le droit de propriété). D'autre part, la production du service du logement concerne notamment les propriétaires bailleurs (personne physique ou morale) et les propriétaires occupants. La production du service nécessite des investissements pour l'acquisition du logement ou l'acquisition de biens et services concernant la construction du logement, des financements pour la réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration. Ces investissements produisent des plus-values s'ajoutant

⁶ Le loyer imputé est entendu le loyer estimé en fonction du prix de marché que les propriétaires se paient à eux même.

aux services du logement. En tant qu'un service, « *par nature, le service immobilier ne peut être ni stocké, ni utilisé comme investissement, ni exporté* » (Cornuel, 2013, p. 12).

La production des logements neufs ou la modification des existants (la remise à neuf, la rénovation, le changement du motif d'usage) constituent la dimension de produit du logement. Ces activités peuvent augmenter ou diminuer le *stock* de logements. Les producteurs (les promoteurs) du logement sont soit les professionnels-vendeurs (promoteurs pour compte d'autrui), soit les propriétaires finaux (promoteurs pour compte propre). Le logement-produit final se commercialise sur le marché du logement neuf où se rencontrent les promoteurs et les investisseurs, qui achètent pour des fins locatives ou des fins de consommation finale. La production des biens neufs exige des facteurs de production : la construction et le sol, ceux qui sont l'objet d'échange sur le marché de la construction. Parmi ces deux composantes, la construction du logement se considère comme un bien durable et par nature, fait l'objet d'un investissement productif. Effectivement, dans le processus de production, « *elle [la construction] ne perd pas sa valeur économique après le premier usage, s'use et s'amortit sur plusieurs années* » (Cornuel, 2013, p. 18).

La durabilité du logement et sa valeur matérielle constituant sa dimension d'actif réel, ce dernier peut engendrer des richesses patrimoniales à travers du service de logement. Effectivement, sur le marché des actifs, la valeur économique de l'actif-logement (ou implicitement la valeur du droit de propriété) se distingue de celle actualisée des services de logement, ceux qui peuvent être produits d'une manière continue. De cette manière, la dimension d'actif du logement permet aussi d'analyser le logement comme un objet des activités d'investissement financier, semblables aux actions ou obligations sur les marchés financiers (Nappi-Choulet, 2012). En France, la relation financière des deux secteurs immobilier et financier, via la financiarisation et la globalisation des patrimoines immobiliers, marque le début dès les années 1990 (Nappi-Choulet, 2013; Gouiffès, 2017). D'une part, cette période marque la participation progressive des investisseurs internationaux, financiers et non financiers, à la cession et à l'externalisation des actifs immobiliers à travers des émissions des titres financiers par les entreprises, publiques et privées. D'autre part, les méthodes de gestion d'actifs financiers sont utilisées pour la gestion d'actifs immobiliers. Ces techniques distinguent les détenteurs d'actifs (notamment les investisseurs institutionnels) de leurs prestataires gestionnaires d'actifs, ceux qui les utilisent. Les actifs immobiliers s'échangent sur le marché de l'investissement et diversifient les portefeuilles des investisseurs. Ils rapportent aux derniers des revenus locatifs récurrents et une plus-value à la revente. Au milieu des années 2000, la titrisation et les nouvelles techniques de financement permettent de transformer les créances

immobilières en titres obligataires vendus entre les établissements financiers et investisseurs sur les marchés financiers (où les risques est l'objet d'échange). « *Les investisseurs qui achètent ces titres reçoivent les intérêts versés et les remboursements effectués par les flux de paiements des emprunteurs initiaux. De ce fait, le financement et les risques attachés au crédit (notamment le risque de crédit, c'est-à-dire le risque de défaillance de l'emprunteur) sont portés par les investisseurs et non plus par les banques à l'origine du crédit* » (Nappi-Choulet, 2013). Ces « innovations financières » se distinguent des techniques d'adossement « classiques » du financement immobilier à l'actif lui-même (e.g. les opérations de garantie hypothécaire). Bien que cette approche de rendement-risque de titrisation commence par l'immobilier d'entreprise (e.g. bureaux, commerces, plateformes logistiques, locaux d'activités standardisés), ce concept s'applique au logement – la classe d'actif « *immobilier résidentiel* » (Nappi-Choulet, 2012; Cornuel, 2013). Cette dernière se divise en différentes typologies de logement ou en différents segments de clientèle pour diversifier les marchés.

Dans la majorité de cas, les acteurs ont recours aux prêts bancaires pour financer leurs activités immobilières (e.g. la construction, l'acquisition, la rénovation, etc.) en raison de la longue durée de vie, ainsi que la valeur économique élevée des biens immobiliers, dont le logement. D'une part, ces caractéristiques du logement contribuent à augmenter la valeur de garantie aux crédits, d'autre part, les gains d'investissement issus de cet actif peuvent servir à rembourser les prêts (Cornuel, 2013). Du point de vue des prêteurs, les crédits immobiliers sont naturellement garantis par l'actif financé dont l'accroissement de prix provoque une augmentation de la valeur de garantie. Sur le marché immobilier, l'expansion des crédits est permise par les fortes demandes sous contraintes d'offres limitées. De plus, les valeurs sous-jacentes élevées provenant des activités de financement et refinancement des créances encouragent les établissements financiers à prêter davantage avec des niveaux de risque plus élevés et un coût plus avantageux pour les emprunteurs (Nappi-Choulet, 2012). Les risques encourus par les banques sont divers, il peut s'agir du risque de défaillance du débiteur mais aussi de risques provenant de leurs propres activités professionnelles (transactions des capitaux et commerces de risques) comme le risque de taux, le risque de liquidité ou le risque de volatilité. Toutefois, parmi les prêts bancaires aux particuliers, les crédits immobiliers sont les moins risqués en raison de la valeur de garantie élevée de l'objet financé en cas de sinistre, de la sélection de la clientèle de la part des prêteurs.

En France, pour la plupart des ménages, la possibilité d'accéder à la propriété de leur propre logement se développe progressivement à partir des années 60 avec l'accroissement relatif des revenus et les offres des crédits immobiliers des banques. Désormais, la croissance

du marché du logement va de pair avec celle-ci du marché de crédit. Selon le dossier *Les conditions de logement en France* (INSEE, 2017, p. 157), en 2013, plus de 80 % des récents achats de résidence principale sont un achat à crédit. Pour diminuer le risque de défaillance des emprunteurs, mais aussi pour maintenir la potentielle relation vendeur - consommateur, les ménages clients du crédit immobilier sont soumis à une forte sélection par les banques. Ce sont souvent les ménages issus des tranches de revenus élevés et stables, ayant des fonds propres permettant de couvrir le risque de faillite, ceux qui sont aussi susceptibles de devenir clients des autres produits bancaires (Cornuel, 2013). Les ménages moins aisés ne sont pas exclus de la procédure, plusieurs offres de crédit aidé par l'État leur permettent d'accéder aux conditions de prêts. « *Le logement est un bien dont la consommation n'est pas laissée au libre choix des consommateurs* » (Cornuel, 2013, p. 4).

Section 1.1.2 - L'intervention publique sur les marchés des crédits aux particuliers

L'État intervient sur les marchés non seulement comme un acteur économique, mais aussi comme un régulateur. Concernant le marché du crédit aux particuliers, les actions publiques sont soit directes par le biais d'outils juridiques ou de soutien des acteurs participants (plafonnement le taux d'intérêt, exigence de la transparence d'information, mesures incitatives par les aides publiques, etc.), soit indirectes à travers des politiques concernant les produits financés comme celles du logement. L'intervention de l'État permet de non seulement remettre en équilibre les marchés mais aussi de stimuler la rencontre entre des offreurs et des demandeurs à des fins à la fois économiques et sociales.

1.1.2.1. Les interventions normatives sur le marché des crédits à la consommation

Les crédits à la consommation des ménages entament une nouvelle phase de progression vers la fin des années 1960 avec les lois Debré, réformant le système bancaire et financier. Suivant la volonté de l'État, ces interventions juridiques encouragent de manière intense la bancarisation de la population dans le but de stimuler la croissance économique. Les banques ont désormais pour mission la mobilisation des capitaux disponibles des ménages, d'une part, en augmentant le nombre de détenteurs de compte, d'autre part, en leur proposant une large gamme des crédits : prêts personnels, crédits de trésorerie (*e.g.* location avec l'option d'achat), avances en comptes débiteurs (*e.g.* découverts), financement des ventes à tempérament, crédits immobiliers... (Lazarus, 2010). La progression du nombre de comptes bancaires réduit le volume de monnaie matérielle en circulation et d'épargne des ménages. Elle permet également

de faciliter des transactions entre les acteurs teneurs de compte. Les offres de crédit améliorent le pouvoir d'achat des ménages ayant des revenus moyens et modestes, notamment ceux qui auparavant ne pouvaient pas remplir les conditions d'accès aux crédits existants. Cela ouvre une période de consommation de masse accompagnant un mode de consommation « moderne » et « formel », l'achat à crédit (Lazarus, 2010).

Durant la période 1970-1990, l'expansion quantitative de crédit aux particuliers n'étant plus assurée par une croissance des revenus stable et continue comme durant les années Trente Glorieuses, les ménages ont fait face à un risque de faillite personnelle plus élevé. En effet, la progression du volume des crédits découlant du processus de bancarisation apporte des ressources supplémentaires aux ménages, mais entraîne en parallèle une baisse du taux d'épargne domestique. Elle provoque également des impacts sur le marché des crédits au bénéfice des établissements bancaires et au détriment des particuliers : la concurrence entre les prêteurs (notamment entre les établissements de crédit spécialisés et les banques), l'asymétrie des informations de crédit entre les vendeurs et les demandeurs, la sélection systématique de la clientèle par les banquiers (ou une prudence traditionnelle des banques françaises), le coût de crédit réel élevé (Pecha et Sicsic, 1988; Lazarus, 2010; Ducourant et Lazarus, 2018). Les dégradations de l'environnement économique (les crises monétaires et financières, les chocs pétroliers 1973 et 1979, la baisse du taux de croissance, l'inflation, le chômage) ont entraîné des mutations sociales pendant la période 1970-1990. Les encours de crédit aux particuliers ont en conséquence augmenté. Le confort matériel provenant de la consommation à crédit est remis en question lors du risque d'insolvabilité personnel élevé. Celui-ci était essentiellement causé par l'instabilité des parcours professionnels en parallèle de l'absence d'épargne, ainsi que parfois par le manque d'information concernant les produits bancaires (Lazarus, 2010). Face à ces problèmes, plusieurs mesures monétaires et législatives affectant la production des crédits aux particuliers ont été adoptées. Il s'agit à la fois des politiques d'encadrement des crédits pour protéger les consommateurs et des politiques de relance des crédits aux particuliers pour favoriser l'investissement de production des entreprises (Pecha et Sicsic, 1988). Les établissements de crédit, notamment les banques, qui opèrent un « tournant commercial » vers les crédits aux particuliers sous l'effet de concurrence internationale, ont été les acteurs impactés directement par ces interventions publiques.

En 1978 et 1979, les lois Scrivener I et II, qui impactent respectivement les crédits à la consommation et les prêts immobiliers, ont été mises en vigueur pour renforcer la sécurité de l'emprunteur. Elles ont établi, d'une part, plusieurs obligations d'informations relatives aux offres de crédit que désormais les établissements financiers doivent respecter. Les critères

devant figurer sur le contrat préalable sont multiples : l'identité des parties, la nature du prêt, l'objet du prêt (le cas échéant), les conditions du crédit (montant, taux d'intérêt, durée du prêt, etc.), etc. D'autre part, les mesures de protection ont été appliquées. Les emprunteurs bénéficient d'une durée de réflexion et d'un délai de rétractation après la signature de l'offre. Ces mesures ont pour but principal de lutter contre le surendettement des ménages en établissant un marché de crédit plus transparent en faveur de la symétrie d'information entre consommateurs et professionnels. Cette même volonté de « rééquilibrer les pouvoirs entre ces parties », marque les interventions publiques à la suite des crises économiques et financières en 2008 et 2011 telles que la loi Lagarde 2010 et la loi Hamon 2014. Plus précisément, pour ce qui est des crédits à la consommation, de nouveaux plafonds de taux de l'usure sont mis en application, et les prêteurs doivent proposer aux emprunteurs des crédits renouvelables la possibilité de les transformer en prêt amortissable. Pour éviter les doubles assurances ou la souscription de l'assurance proposée par les banques, surtout dans le cas des prêts immobiliers, les réformes renforcent la liberté de l'emprunteur de choisir son assureur et de changer d'assurance durant la première année de prêt. La loi Sapin II de 2017 autorise également aux détenteurs des crédits immobiliers la résiliation annuelle de l'assurance emprunteur au bénéfice d'un contrat plus adapté à la situation personnelle.

Du côté des prêteurs, la loi bancaire de 1984, ainsi que les réformes suivantes pour l'harmonisation des normes européennes et internationales, ont également eu un impact sur le marché des crédits. L'objectif principal de ces dispositions était de stabiliser le système financier en vue de garantir le financement de l'économie réelle. Ces mesures juridiques renforcent la spécialisation des différents types d'établissements financiers et encadrent et clarifient leurs activités. Les établissements financiers doivent également appliquer des critères de gestion de risque et de comptabilité. Ces obligations sont contrôlées par des instances distinctes auxquelles la Banque de France est associée. Les banques, à côté des autres établissements de crédit spécialisés, deviennent concurrentes sur le marché des crédits aux particuliers, un marché potentiel en développement à l'époque. Ces dispositions ajustent les pratiques commerciales des offreurs de crédit sur le marché en assurant une symétrie informationnelle afin que les clients puissent recevoir des offres s'adaptant à leur besoin et leur attente.

1.1.2.2. Le marché des crédits immobiliers et les politiques du logement

Les actions publiques n'interviennent pas seulement directement sur le marché des crédits immobiliers en ajustant les conditions d'accès aux crédits, les politiques de stimulation

de l'accès à la propriété du Gouvernement ont aussi des impacts sur l'évolution des demandes de prêts des ménages. Effectivement, les marchés du logement ne suivent pas de manière pure et parfaite le mécanisme de marché économique parce que pour les acteurs économiques, la question du logement provoque des problèmes à la fois économiques et sociaux. En tant que régulateur principal du marché, l'autorité publique influence fortement l'évolution du secteur du logement, à travers des plans normatif et fiscal (Cornuel, 2013; Bosvieux et Coloos, 2016; Gouiffès, 2017). Ces interventions sont directement liées aux marchés du logement ou indirectement à travers des secteurs ou activités intermédiaires tels que le secteur financier, le secteur des facteurs de production ou les aides sociales de solidarité. À l'égard des ménages, les multiples politiques de « Logement pour tous » ou « Tous propriétaires » favorisent l'accession à la propriété de plusieurs couches de la population. D'une part, il s'agit des interventions directes sur le marché de crédit telles que des dispositifs de taux avantageux au profit des ménages, des prêts aidés ou des subventions de l'État aux prêteurs. D'autre part, il peut s'agir des soutiens à l'investissement via des aides fiscales ou sociales aux investisseurs particuliers ou professionnels. Ces mesures interdépendantes encouragent l'aspiration à être propriétaire des ménages et stimulent par conséquent le recours progressif au crédit immobilier des classes salariales pour financer des projets de logement (Lambert, 2016).

Les premières interventions publiques sur le secteur du logement commencent à la fin du XIX^{ème} siècle et se développent nettement au XX^{ème}. Elles s'orientent vers les politiques assurant aux ouvriers un nombre suffisant de logements et des conditions d'hygiène satisfaisantes (Driant, 2014). Il s'agit de mesures stimulant la production du logement social telles que les exonérations fiscales, les aides à la pierre (*e.g.* la loi Bonnevey de 1912, la loi Loucheur de 1928), ainsi que le soutien de l'accès à la propriété via des crédits à taux bas, spécifiquement réservés aux classes populaires, celles qui vivent principalement de leur salaire (*e.g.* la loi Ribot de 1908) (Frouard, 2012). Leur objectif principal est d'avoir des logements s'adaptant aux besoins d'achat ou de location grandissants et aux capacités financières de diverses couches sociales, dont les plus démunies. Toutefois, ces politiques n'ont pas eu le succès escompté, les aides et les subventions publiques ayant surtout bénéficié aux sociétés de crédit et aux producteurs du logement, ne trouvant que peu d'intérêt à traiter avec les personnes les moins fortunées, à la solvabilité incertaine (Frouard, 2012). Après la Seconde Guerre mondiale, la demande de logements augmente encore, à la fois en quantité et en qualité. À cette époque, la croissance économique permet aux ménages d'avoir un revenu relatif élevé et régulier, assurant leur solvabilité auprès des établissements de crédit. En même temps, le système bancaire et financier se développe. Ces conditions avantageuses ainsi que les demandes

croissantes remettent en cause des politiques en faveur de l'accèsion à la propriété par le crédit. Pourtant, la réforme de financement du logement en 1977 se tourne vers l'accompagnement avec la mise en place des prestations sociales telles que l'Allocation Personnalisée au Logement (APL) ou les Prêts à l'Accession à la Propriété (PAP). Les ménages bénéficient directement de ces allocations ou indirectement à travers des offres de prêts des banques conventionnées. Depuis, plusieurs mesures de même nature s'appliquent pour les achats neufs ou anciens, dans les secteurs privé ou social : des crédits bonifiés (*e.g.* le prêt à taux zéro, le prêt à l'accèsion sociale, le prêt conventionné, le prêt Action Logement, etc.). Les dispositifs actuels rentrent non seulement dans les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (*e.g.* la loi SRU de 2000, la loi Duflot de 2013, la loi ALUR de 2016, la loi Égalité et Citoyenneté 2017), mais également dans les mesures de restructuration urbaine ou dans les politiques des transitions écologique et numérique (*e.g.* la loi ELAN 2018). Les ménages profitent des avantages fiscaux tels que le crédit d'impôt, le taux réduit de TVA pour l'accèsion à la propriété dans les quartiers en rénovation urbaine ou l'investissement dans le développement durable (*e.g.* l'isolation thermique, la transition énergétique). En outre, les politiques du logement, à partir des années 1980, se déplacent vers les collectivités territoriales dans le contexte de décentralisation nationale pour s'adapter mieux aux réalités constatées au marché local. Les aides et les subventions du logement varient par conséquent en fonction des politiques du développement de chaque collectivité.

En bref, la diffusion des crédits immobiliers va de pair avec les politiques d'accèsion à la propriété. Les allocations et les prêts soutenus par l'État permettent aux nombreux ménages modestes de posséder et améliorer leur habitation. Malgré tout, le bon fonctionnement des prêts aidés ou non par l'État se base essentiellement sur des salaires réguliers et un maintien de la solvabilité. Les conditions d'accès au crédit favorables augmentent les aspirations à la propriété des ménages les moins fortunés, ceux qui quant à eux semblent être plus exposés aux risques de faillite.

Section 1.1.3 - Les inégalités liées à l'endettement des ménages

1.1.3.1. Les inégalités économiques

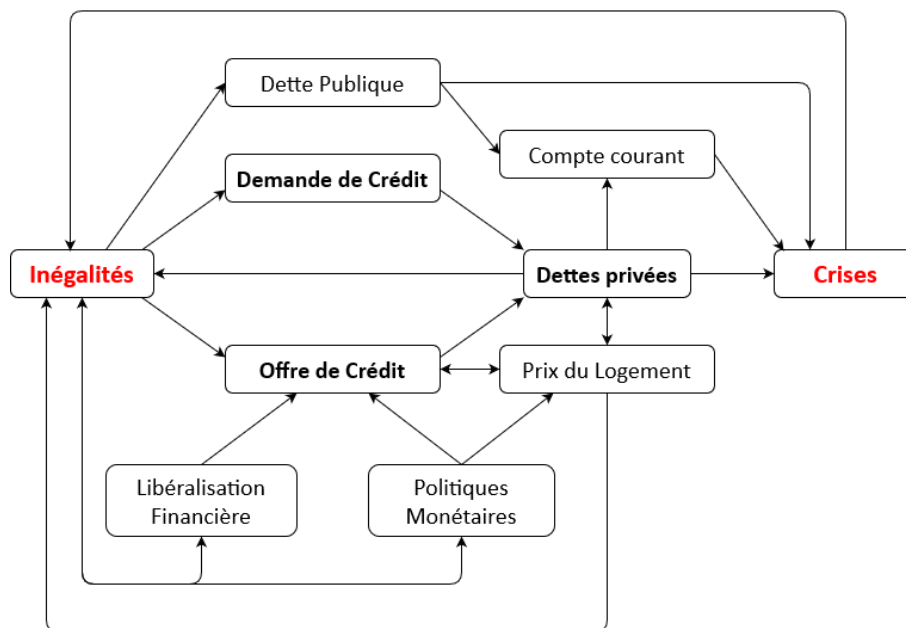
Le recours à la dette des ménages exprime leur souhait de compléter leurs ressources courantes, tant pour la consommation que pour l'investissement. Si ce dernier motif reflète l'envie d'accumulation patrimoniale pour le futur, le premier résulte essentiellement des contraintes de liquidité à court terme pour satisfaire des besoins de la vie courante. La

mobilisation des ressources futures pour les dépenses du présent par le biais de l'endettement permet aux ménages de se débarrasser des entraves économiques courantes ainsi que de maintenir leur niveau de vie. Par principe, « *Le crédit adapté assure des chances d'émancipation sociale et participe de façon directe à la réduction des inégalités sociales* » (Fraselle et Bayot, 2004). Toutefois, dans les sociétés de consommation et de salariat, l'endettement des ménages résulte des inégalités grandissantes des revenus et du patrimoine, puis en retour les accroît en produisant des crises économiques et financières (Kumhof et Rancière, 2010a; Piketty, 2015; Ragot et al., 2016).

Le cercle de causalité entre les inégalités, l'endettement et l'instabilité financière préoccupe de nombreux économistes. Des chercheurs du Fonds Monétaire International (IMF) Kumhof *et al.* (2010a; 2013), en comparant deux périodes avant les deux grandes crises financières 1929 et 2008 aux États-Unis, ont confirmé empiriquement les théories de Rajan (2010) et Galbraith (2012) stipulant que la hausse du taux d'endettement des classes populaires et moyennes provenait des inégalités de revenu entre ces catégories de la population et celle des plus aisés. L'excédent de revenus des plus fortunés leur permet de gagner encore plus en investissant dans des prêts aux moins fortunés, qui n'ont que le crédit pour seul recours en cas de stagnation de leur pouvoir d'achat (Stiglitz, 2013). Le taux d'endettement accru chez les classes populaires et moyennes augmente par ailleurs le risque de crise financière et aussi leur vulnérabilité aux crises. Cette relation causale entre inégalités des revenus et endettement des ménages a aussi été validée par les travaux théoriques (2014) et empiriques (2017) de deux économistes - Bazillier et Héricourt - pour 44 pays sur la période 1970-2012. En France, 22 % de la hausse totale du taux d'endettement sur PIB s'explique par les inégalités du revenu entre les ménages (mesurées par l'indice de Gini). Malgré ses impacts hétérogènes, la tendance à la hausse des crédits est observée dans toutes les couches de la population. Cet effet est le plus élevé chez les classes moyennes vu que leur motif d'endettement principal est de l'achat du logement. Certains travaux (Kumhof et Rancière, 2010b; Bazillier et Héricourt, 2014) ont également mis en évidence que des facteurs de *background* macroéconomique tels que la taille du secteur financier, la libéralisation des marchés financiers, ainsi que la financiarisation de la société et la dérégulation financière sont des contributeurs assez importants dans l'enchevêtrement complexe de mécanismes d'endettement (Figure 1). Les mesures de politique monétaire (taux bas, crédits faciles) visant à soutenir les dépenses de consommation à crédit des ménages aux revenus faibles et moyens sont à l'origine de la stagnation de leur revenu et ont des impacts sur les inégalités à travers la dynamique du marché des crédits (Claeys et al., 2015). Au regard du crédit immobilier, des taux bas et l'augmentation des offres de prêts à

l'habitat pour favoriser l'accès à la propriété réduit les inégalités de revenus mais aggrave les inégalités de patrimoine (Ragot et al., 2016). Si les résultats des études sont encore contradictoires au regard des effets de long-terme ou de court-terme, les inégalités devraient principalement affecter la dette des ménages (Claeys et al., 2015).

Figure 1 : Enchevêtrement complexe des composantes du mécanisme d'endettement des ménages.



Source : Adapté de Bazillier et Héricourt (2014).

Au niveau microéconomique, la décision de consommation ou d'épargne des ménages dépend largement de leur niveau des revenus, ce qui détermine aussi leur position sur l'échelle sociale (Bourdieu, 1979; Baudrillard, 1986). Ces modes de vie affectent implicitement la décision de s'endetter et le type de crédit visé. Ce sujet est également abordé par plusieurs travaux économiques. Coffinet et Jadeau (2015) ont observé, à partir des données de la Banque de France sur les nouveaux crédits en 2014-2015, la variation des taux d'intérêt de deux catégories de crédits à la consommation (*i.e.* les prêts amortissables et les crédits renouvelables) en fonction des revenus des emprunteurs et des caractéristiques du crédit (*i.e.* le montant et la durée de crédit). Un taux d'intérêt élevé (proche du taux d'usure) est souvent appliqué pour les crédits renouvelables souscrits par les ménages aux revenus modestes. Sur le marché des prêts amortissables, les ménages moins aisés empruntent souvent des montants élevés (compris entre 9 000 et 11 000 euros) sur longue durée (de 6 à 8 ans) et à un taux également élevé (autour de 7 %).

Concernant le logement, la croissance des inégalités de revenus a des impacts sur l'endettement immobilier des ménages. Étant un symbole du statut social et des modes de vie (Larceneux, 2011; Gouiffès, 2017), ainsi que le reflet d'une identité personnelle et familiale

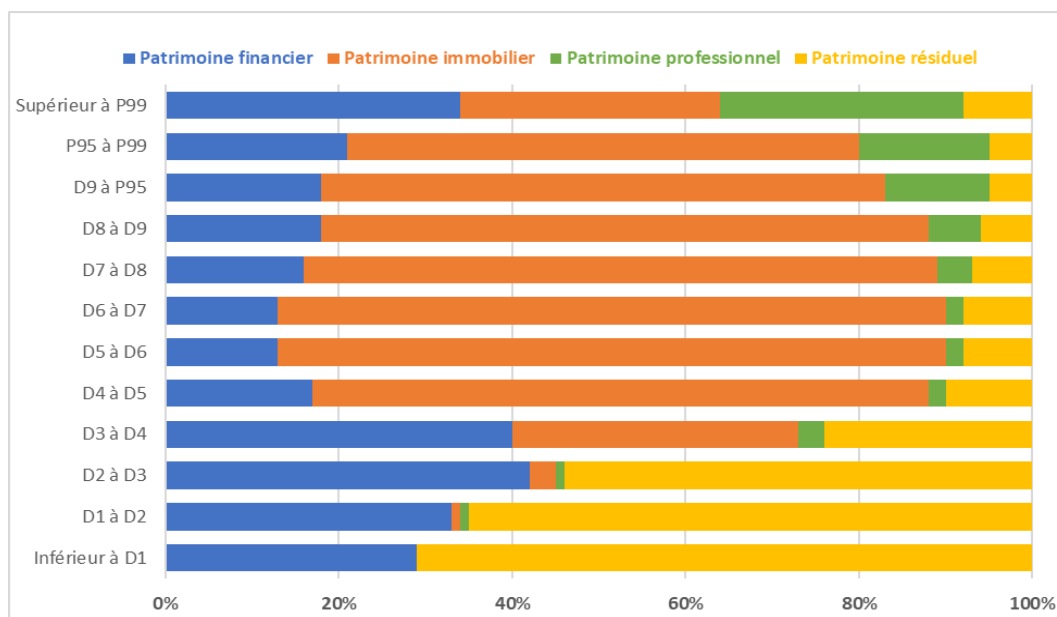
(Bonvalet et Lelièvre, 2005; Vassart, 2006), le logement prend une place importante dans les décisions des ménages, dont celle d'un recours aux crédits immobiliers. Les ménages moins aisés acceptent de s'endetter davantage ou de dépenser plus pour le logement lorsque les prix immobiliers grimpent afin de maintenir leur projet de vie (Bugeja-Bloch, 2013). Cela peut en amener certains dans des situations de déséquilibre financier, voire de surendettement ou de contraintes de mobilité (Debrand, 2006; Cusin, 2012). De plus, comme l'a mis en évidence l'étude de Fligstein, Hastings et Goldstein (2017), les inégalités des revenus grandissantes contribuent à l'augmentation des prix des biens immobiliers, en impulsant une compétition entre les ménages de chaque échelle sociale inférieure et une hausse de leur ratio endettement-revenu. Dans leur parcours résidentiel « promotionnel », les ménages souhaitent adopter le cadre de vie des classes sociales supérieures et cherchent en conséquence à améliorer la taille de leur logement et à déménager pour un quartier plus agréable. Les propriétaires les moins aisés qui souhaitent déménager dépensent ou s'endettent beaucoup plus pour ces ajustements contrairement aux locataires en difficulté financière qui ont tendance à réduire leur confort pour baisser les coûts s'ils déménagent. Bien que cette étude exploite les données américaines, le même constat pourrait être fait en France tant le désir de propriété du logement est un fait social important (Repentin, 2009) et la principale source de la richesse perçue.

À côté de la distribution de revenu, celle de patrimoine est aussi une mesure de la relation entre les inégalités des ménages et leur endettement. Concrètement, en France, « *les inégalités de patrimoine [sont] beaucoup plus marquées que celles des revenus* » (Cazenave-Lacrouts et al., 2019). En se basant sur les micro-données des ménages issues de l'enquête Patrimoine 2010 de l'INSEE, le travail de Lamarche et Salembier (2012) a décortiqué les composantes des patrimoines brut et net⁷ pour les différentes catégories des ménages. Les chercheurs ont souligné que les ménages disposant du patrimoine le plus limité « *possèdent principalement des produits d'épargne réglementés [moins risqués, moins rémunérés] et des biens durables, et sont par ailleurs endettés* ». Pour ce qui est de la constitution du patrimoine immobilier, principale composante de la richesse des ménages (Figure 2), le recours aux crédits immobiliers est le moyen le plus utilisé. Tandis que les plus hauts patrimoines s'endettent pour financer l'achat d'autres types de propriétés (e.g. des résidences secondaires, des investissements locatifs), le motif essentiel parmi les moins dotés est l'achat de leur résidence

⁷ **Le patrimoine brut** d'un ménage est le montant total de ses actifs, tels que les actifs financiers, les actifs immobiliers (la résidence principale, les éventuelles résidences secondaires, l'immobilier de rapport) et les actifs professionnels. Il inclut également le patrimoine résiduel comme les biens durables (voiture, équipements ménagers, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur. **Le patrimoine net** d'un ménage est le patrimoine brut dont a été déduit le montant total du capital restant à payer pour l'ensemble de ses emprunts.

principale. Au sein de ces derniers, si les moins aisés rencontrent des difficultés d’octroi de crédits immobiliers en raison de taux d’effort trop élevé et de manque d’apport personnel, les classes moyennes - exclues des aides sociales et de l’accès au parc HLM - sont également soumises à des dépenses contraintes élevées lorsqu’elles s’endettent pour le logement (Cusin et Juillard, 2010; Lamarche et Salembier, 2012; Lelièvre et Rémila, 2018).

Figure 2 : Composition du patrimoine brut des ménages par décile de patrimoine en 2018



Lecture : début 2018, le patrimoine des 1 % des ménages aux patrimoines les plus élevés est constitué en moyenne à 34 % d’actifs financiers, à 30 % d’immobilier, à 28 % de patrimoine professionnel et à 8 % de patrimoine résiduel.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Source : INSEE, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018 (adapté de Cazenave-Lacrouts et al (2019)).

Les inégalités de la richesse et l’endettement des ménages sont fortement corrélés tant au niveau macroéconomique qu’au niveau microéconomique des ménages. La manière et la capacité de recourir aux crédits de différentes catégories de population posent également la question sur les inégalités sociales (Ducourant, 2012; Bugeja-Bloch, 2013; Ducourant et Lazarus, 2018).

1.1.3.2. Les inégalités sociales

Des travaux sociologiques ont été consacrés à la relation réciproque entre les inégalités et l’endettement des ménages. Nombre d’entre eux ont souligné le rattachement intime du crédit dans sa forme actuelle au contexte du salariat, « *tout autant comme source de revenus que comme système d’intégration* » (Ducourant et Lazarus, 2018). En effet, le salariat est un déterminant important du statut social, et le lien peut se résumer en deux dimensions principales : les conditions d’accès aux crédits et la stratification sociale des formes des prêts contractés. Pour rappel, en France, le prêt à intérêts a été légalisé au début de la Révolution

française, en octobre 1789. À partir de la Révolution industrielle du XIX^{ème} siècle, les crédits aux particuliers ont été d'abord réservés aux salariés des entreprises en vue d'améliorer leurs conditions de vie avant de connaître une plus large diffusion après la Seconde Guerre mondiale. Ce nouveau mode de paiement à tempérament a été organisé et proposé au préalable par les filiales financières des producteurs ou des commerçants de matériels d'équipement ou d'automobiles tels que Cetelem ou Cofidis (Ducourant, 2009; Lacan, 2015), ainsi que par celles des promoteurs immobiliers par les sociétés financières indépendantes des établissements bancaires tels que le Crédit foncier ou l'Union de Crédit pour le Bâtiment. Depuis l'essor des crédits au cours des Trente Glorieuses, la situation socioprofessionnelle de l'emprunteur est devenue un des critères d'évaluation principaux du risque de défaillance au fil du temps (Ducourant et Lazarus, 2018) : le principe des mensualités de remboursement des prêts bancaires nécessite des capacités de paiement périodiques, qui sont elles-mêmes assurées par le salariat. Ainsi, le système d'octroi du crédit par les établissements financiers devient un processus administratif de valorisation de la stabilité de l'emploi, du logement et de la famille. C'est, en résumé, une « *évaluation de la qualité sociale d'un individu* », une « *traduction du degré d'intégration des individus à des groupes domestiques et professionnels* » (Lacan, 2015). La normalisation d'autant de critères constitue une stigmatisation sociale par le biais de la contrainte financière découlant du rapport salarial (Delorme, 1986). Une conséquence directe est l'exclusion bancaire d'une part grandissante de la population, en particulier quand la stabilité de la rémunération salariale est remise en cause, et cette exclusion bancaire - dans la société financiarisée actuelle - accroît en retour l'exclusion sociale (Gloukoviezoff, 2004). Bien que ce soit, pour les prêteurs, une garantie nécessaire contre le risque d'insolvabilité, la sélection systématique des clients aggrave la pauvreté monétaire et accentue les inégalités de patrimoine.

Le marquage social selon le type de prêt contracté n'est pas négligeable. Cela pourrait s'expliquer à la fois par la préférence des institutions pour les dossiers de crédit moins risqués et plus profitables et par les compétences de gestion des individus eux-mêmes (Lacan, 2015; Ducourant et Lazarus, 2018). Ducourant et Lazarus (2018) ont souligné que « *les crédits les plus chers et les plus risqués sont l'apanage des catégories les plus défavorisées, quand ceux permettant des formes calculées d'investissement, permettant de constituer des patrimoines familiaux à des coûts très abordables sont utilisés par les catégories les plus intégrées socialement* ». La responsabilité des prêteurs est souvent évoquée, que ce soit au regard de la publicité, par exemple, les crédits *révolving* à taux variable faciles à contracter proposés aux lieux de vente, sur place ou en ligne (Ducourant, 2012), ou en raison de leurs méthodes de détermination du score de défaillance anticipé (Lazarus, 2012b). Pour ce qui est du motif

d'emprunt, les profils les plus précaires souscrivent plus souvent des crédits de trésorerie (*e.g.* crédit renouvelable) destinés à satisfaire diverses dépenses urgentes ou pré-engagées (loyers, impôts, etc.) plutôt que le financement immobilier et le financement des moyens de transport (Ducourant, 2009; Lacan, 2015). Ces pratiques proviennent des propres contraintes financières des emprunteurs (Lazarus, 2018). La classe populaire – même solvable – subit en général un taux d'effort et une durée de remboursement conséquents (Lambert, 2016). Leur poids diminue en fonction de leur position dans la distribution du niveau de vie de sorte que les conséquences financières rencontrées ne sont pas les mêmes pour tous (Bugeja-Bloch, 2013; Lacan, 2015). Dans la société salariale, la précarité du travail pénaliserait plus intensivement les moins favorisés à la fois en matière d'accès au crédit et de remboursement des échéances. Le surendettement causé par l'accumulation massive des crédits, en particulier des crédits à la consommation, est d'ailleurs surreprésenté chez les classes populaires. En raison de l'incertitude de la stabilité vis-à-vis de l'emploi ces dernières années, les classes moyennes se fragilisent de plus en plus face aux difficultés de remboursement de crédits à la consommation ou de logement en lien avec les emprunts immobiliers (Bigot, 2009; Cusin, 2012; Lambert, 2016). Cette population vulnérable qui tente malgré tout de consommer en accord avec les « normes » sociales, est confrontée désormais à la « désaffiliation sociale » (Castel, 1994). « Consommer pour faire partie de la société », surtout via l'endettement n'aurait plus une conséquence seulement ascendante sur la mobilité dans l'échelle sociale mais souvent descendante (Lazarus, 2018).

Les inégalités sociales se représentent également sous forme de la relation hiérarchique entre créanciers et débiteurs. Celle-ci peut être perçue comme « *une nouvelle forme de pouvoir [religieux]* » (Stimilli, 2017) ou un « *pouvoir créancier* » dont l'usage « *influe directement sur les rapports sociaux qui structurent nos sociétés* » (Aglietta et Orléan, 2002). En effet, les banquiers ont le privilège de « traiter » de manière différentielle leurs clients en fonction des informations en leur possession, monétaires et non-monétaires, et de proposer des crédits accompagnant des services d'épargne ou d'assurance jugés nécessaires et appropriés aux besoins des demandeurs de crédit (Lacan, 2010; L'Horty et al., 2019). La position des prêteurs vis-à-vis des emprunteurs s'apparente parfois à celle des « juges » ou des « sauveurs » (Roux, 2009; Lazarus, 2012a). La question morale de la dette est toujours évoquée en cas de conflits. En contentieux, les emprunteurs des classes défavorisés subissent souvent « *l'impératif moral du remboursement* » et « *la culpabilisation du défaut de paiement* » au prétexte d'un contrat de crédit signé entre deux acteurs jugés « égaux » devant la justice (Lacan, 2015). Les critiques émanant des prêteurs portent également sur leurs incompétences en matière de gestion du

budget familial, sur leur consommation excessive en marchandises « non-essentiels » (Perrin-Heredia, 2009), ainsi que leur inconscience concernant la souscription massive de crédits (Perrin-Heredia, 2013). Ces arguments tendent à neutraliser l'existence des « normes » sociales gravement monétarisées (Roux, 2009; Moulévrier, 2012). En ce qui concerne les dossiers de surendettement, le créancier est considéré comme le seul qui peut « *maitriser l'histoire des dettes* » des particuliers et le seul qui peut « *expliquer [leur] état de la dette à un moment donné* » (Lacan, 2010). Notons également que la « *bonne foi* » des débiteurs est la condition *a priori* pour être admissible à la procédure de surendettement alors même qu'aucune responsabilité des prêteurs n'est jamais mentionnée. Le pouvoir de saisie directe sur rémunérations est considéré comme un privilège des banques dans leur relation de crédit avec les particuliers.

La relation d'endettement établie tant pour les crédits à la consommation que pour les crédits immobiliers se développe sur la base de la différenciation économique et sociale des groupes de population (Lemoine et Ravelli, 2017). Elle apporte une autonomie vis-à-vis de la famille et des amis mais en même temps une dépendance marchande en financiarisant des rapports sociaux au sein de la société de consommation. D'une part, les crédits servent à accéder aux biens matériels permettant une ascendance dans l'échelle sociale. D'autre part, ils contribuent à creuser plus profondément les écarts entre classes sociales dont les déterminants reposent essentiellement sur la stratification de richesse et le rapport de salariat. Le rapport asymétrique créancier-emprunteur « *intensifie les mécanismes de l'exploitation et de la domination de manière transversale* » (Lazzarato, 2011). Les classes populaires, ainsi que les classes moyennes en subissent de plus en plus les conséquences financières et morales. La violence du crédit ne réside-t-elle pas dans le fait qu'elle ne donne que l'illusion d'une richesse par la perspective d'une propriété à long terme sans reconnaître des risques de défaillance déjà existants au moment de contracter le crédit ? À quel niveau s'établirait la consommation de crédits, dans une situation où l'« *insécurité sociale* » (Castel, 2003) ne cesserait de progresser ?

Chapitre 1.2 -

Les évolutions contemporaines de l'endettement des particuliers

Depuis la crise financière globale de 2008, plusieurs mesures ont été appliquées pour réencadrer l'évolution des crédits à la consommation, en particulier des crédits *révolving*. Le recours des particuliers aux derniers semble reculer. Néanmoins, le prix de logement continuant d'augmenter, l'encours⁸ des crédits immobiliers dans l'endettement global des ménages ne cesse de progresser. Dans un premier temps, nous analyserons l'endettement des ménages au sein du contexte macroéconomique (**Section 1.2.1**). La deuxième section présentera des chiffres-clés sur la situation d'endettement au niveau microéconomique et les caractéristiques des ménages endettés à l'aide des enquêtes nationales auprès des ménages (**Section 1.2.2**). Enfin, nous nous intéresserons aux ménages faisant face à des difficultés de remboursement de leurs dettes à travers les statistiques des Commissions de surendettement (**Section 1.2.3**).

Section 1.2.1 - La croissance progressive de l'endettement des ménages

Au niveau de l'économie nationale, la dette des ménages⁹ se mesure par leur taux d'endettement, rapport de l'encours total de crédits accordés par des institutions financières au revenu disponible brut¹⁰ (RDB) ou au produit intérieur brut¹¹ (PIB) du pays. Cet indicateur macroéconomique désigne à la fois la capacité de remboursement des ménages et leur dépendance aux financements extérieurs.

Ces dernières années, le taux d'endettement des ménages français est en constante progression. Début 2019, le volume d'endettement a franchi la barre de 95 % du RDB (Figure 3). Dix ans après la crise financière mondiale, la dépendance aux financements extérieurs des ménages est plus élevée de 20 points. Concernant le PIB, sans tenir compte de la dette publique et de l'endettement des sociétés non financières, l'endettement des ménages reste soutenable par l'économie nationale. Malgré une hausse de 12 points par rapport à la fin de 2008, les

⁸ L'ensemble de montants restant à rembourser des débiteurs à un moment donné.

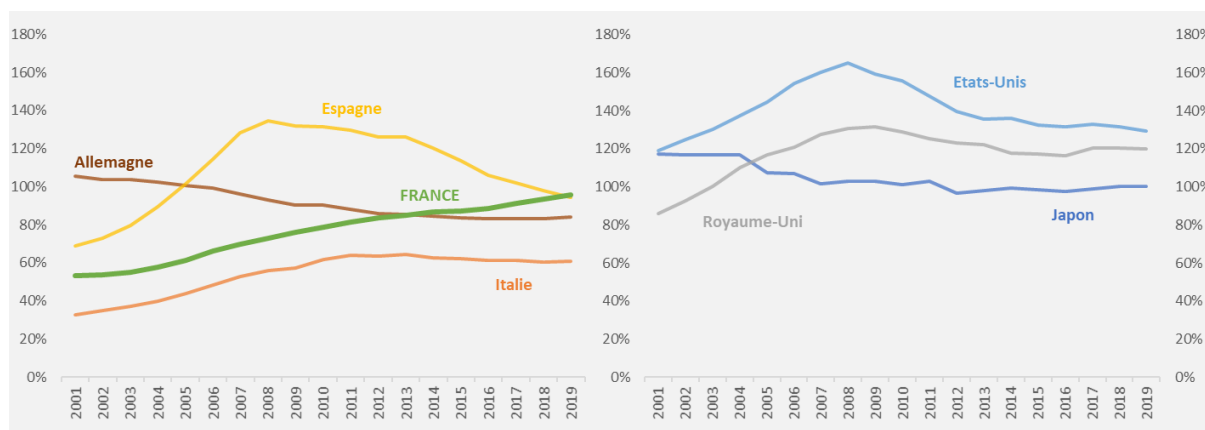
⁹ Au sens de la Banque de France, la dette des ménages comprend l'endettement des particuliers, l'endettement des entrepreneurs individuels et celui des institutions sans but lucratif au service des ménages, telles que les syndicats ou les associations (ISBLSM). Néanmoins, la part de l'endettement des particuliers étant majoritaire, le terme de « dette des ménages » sera essentiellement employé pour désigner l'endettement des particuliers.

¹⁰ Le revenu disponible brut des ménages mesure le revenu à la disposition des ménages pour consommer et épargner après redistributions sociales et fiscales. Cet indicateur intègre la solidarité nationale en enlevant les impôts directs et les cotisations sociales de l'ensemble des revenus (*i.e.* les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les retraites et les prestations sociales).

¹¹ Pour faciliter les comparaisons internationales, le taux d'endettement des ménages est souvent calculé en rapportant les encours de crédits au PIB.

encours de crédits des ménages représentant 60 % du PIB français au début de l'année 2019 (Banque de France, 2020d). L'importante croissance française du taux d'endettement par rapport au RDB s'oppose toutefois à la tendance à la baisse, voire à la stagnation, observée dans certains pays voisins tels que l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie. La stabilité du niveau d'endettement des ménages est aussi remarquée depuis 2015 au Japon, aux États-Unis ou au Royaume-Uni où la dette des particuliers était déjà supérieure à 100 % du revenu disponible brut depuis les années 2000.

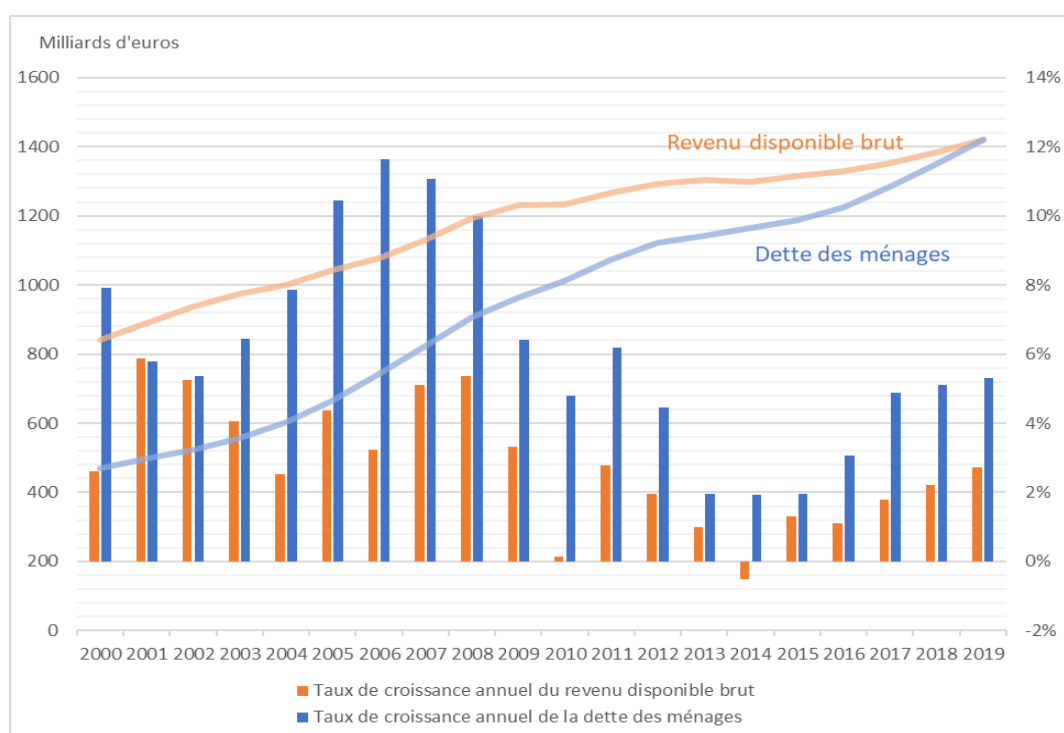
Figure 3 : Taux d'endettement des ménages en 2001-2019, en % du RDB – Comparaisons internationales



Note : Le taux en pourcentage calculé au 1^{er} janvier de l'année.
Source : Banque de France (2020e).

Les facteurs explicatifs de la disparité internationale du niveau d'endettement sont multiples : l'appétence des ménages pour le crédit, les politiques de relance économique, les politiques du logement, etc. En France, la tendance à la hausse du taux d'endettement des ménages peut s'expliquer par le rythme de croissance plus accéléré des encours de crédit par rapport à celui-ci du revenu disponible des ménages. La figure 4 met également en évidence que les taux de croissance annuels de la dette des ménages sont depuis quelques années deux fois plus élevés que ceux du RDB. Cela reste inférieur au niveau de croissance observée avant la crise financière de 2008, mais, à l'époque, le taux d'endettement ne représentait que moins de 70 % du RDB. Si cette tendance se prolonge le revenu des ménages pourra-t-il continuer à assurer leur solvabilité, notamment en cas de nouvelle crise économique ?

Figure 4 : Évolution des encours de la dette des ménages et de leur revenu disponible brut en 2000-2019

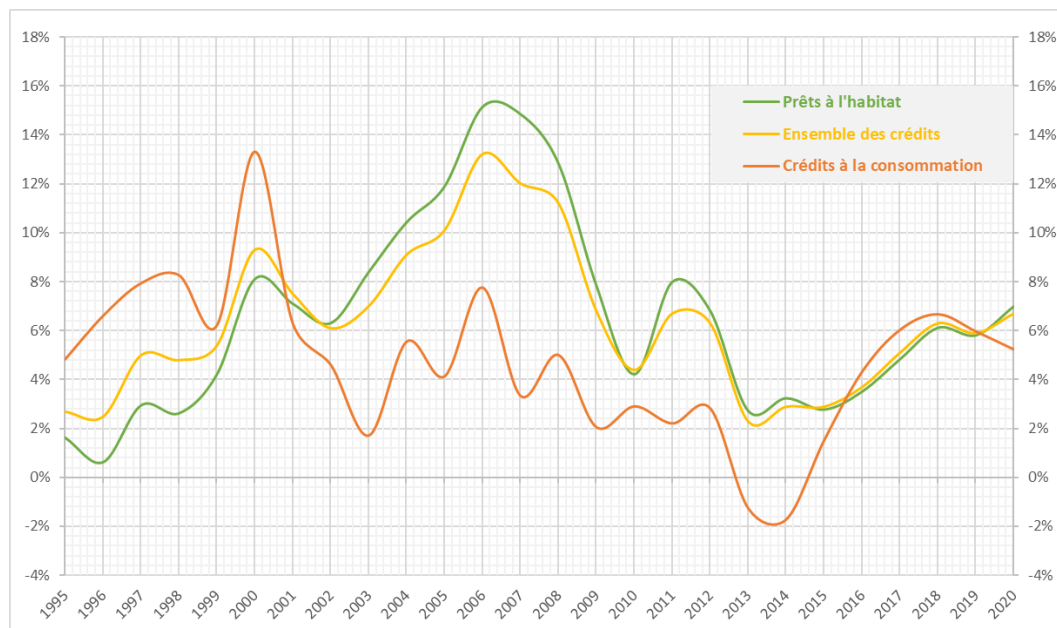


*Note : Le taux de croissance (en pourcentage, référence à droite) et les encours de crédit (en milliards d'euros, référence à gauche) calculés au 1er janvier de l'année (CVS – Corrections des variations saisonnières).
 Champ : Ménages, y compris entreprises individuelles et ISBLSM.
 Source : Banque de France (2020e) ; INSEE (2019), comptes nationaux annuels - base 2014.*

Le niveau record de l'endettement des ménages français observé à l'heure actuelle s'expliquerait par leur recours accru aux crédits à la consommation et aux prêts à l'habitat après la forte baisse de leur taux de variation annuelle en 2008-2014 (Figure 5). Sur cette période, malgré le ralentissement, les taux de croissance des crédits aux ménages étaient toujours positifs, compris entre 2 et 7 %. En conséquence, les encours de l'ensemble des crédits ne se sont pas réduits (Annexe 3). Toutefois, à cette époque, les flux de crédits nouveaux de tous types ont bien été en diminution (Figure 6). L'évolution des crédits nouveaux à la consommation n'a rebondi qu'à partir de 2015 mais la variation annuelle a baissé de manière rapide (1,4 % en 2019 contre 7,7 % en 2015). Les nouveaux crédits immobiliers – qui influencent le plus l'endettement global des ménages – suivent quasiment la même tendance à la hausse. Cela s'expliquerait par des conditions de financement particulièrement intéressantes¹² : le taux d'intérêt historiquement bas et la progression continue du prix du logement, ces deux facteurs permettant de satisfaire l'aspiration à devenir propriétaires des Français.

¹² En Allemagne, au Danemark ou encore au Japon, malgré la baisse du taux d'intérêt et la progression du prix du logement, l'endettement des ménages a tendance à diminuer (voir les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE).

Figure 5 : Taux de croissance annuel des crédits aux particuliers en 1995-2019

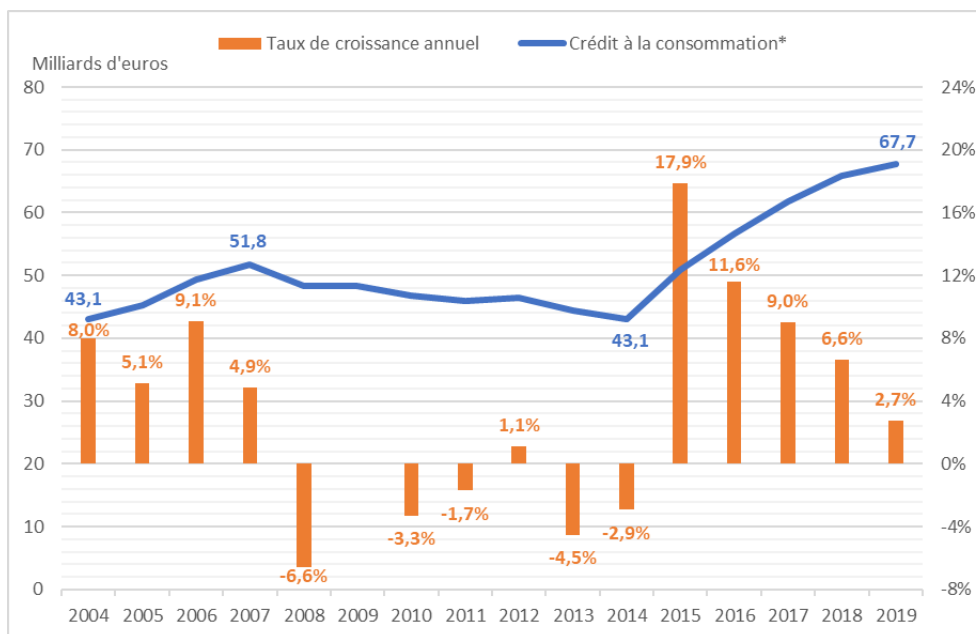


Note : Le taux de croissance en pourcentage est calculé au 1^{er} janvier de l'année.
Source : Banque de France (2020f).

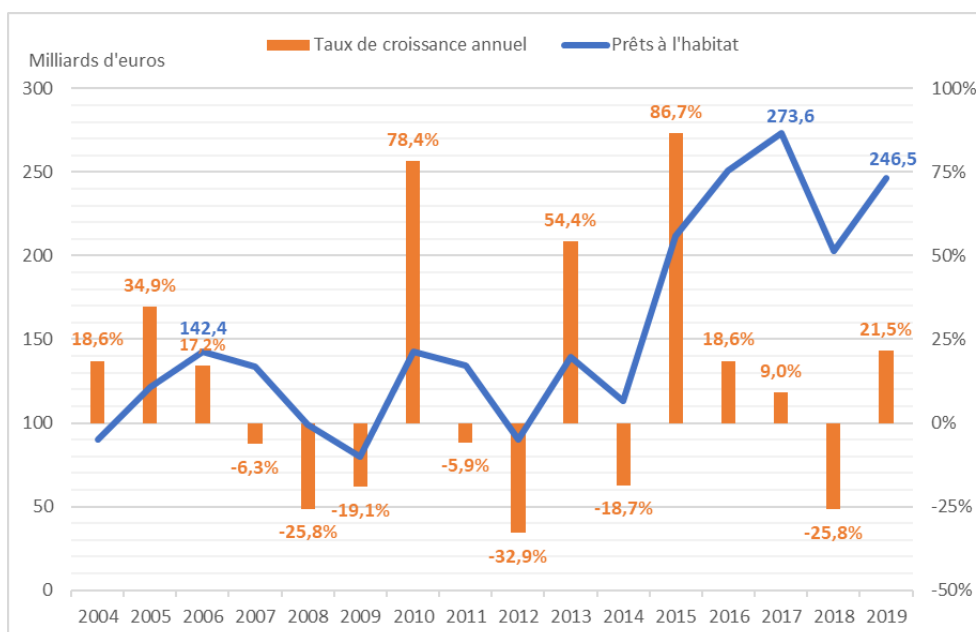
En effet, les taux d'intérêt des crédits aux particuliers ont été divisés par 2 voire 3 par rapport à l'année 2012 et se sont maintenus en moyenne à 1,5 % pour les crédits immobiliers, à 4 % en cas des crédits à la consommation et à 6 % pour les autres produits de trésorerie en 2018-2019 (Figure 7). Cette décroissance significative correspond à la tendance à la baisse observée au niveau mondial et résulte de la politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne (BCE) afin de soutenir et stimuler la consommation et l'investissement productif. Un niveau bas du taux d'intérêt semble *a priori* favorable aux ménages, particulièrement aux moins aisés qui peuvent dès lors accéder davantage aux crédits pour augmenter leur pouvoir d'achat. Néanmoins, une telle situation n'est possible qu'en cas de stabilité des prix.

Figure 6 : Évolution des crédits nouveaux en 2004-2019

Crédit à la consommation



Prêt à l'habitat

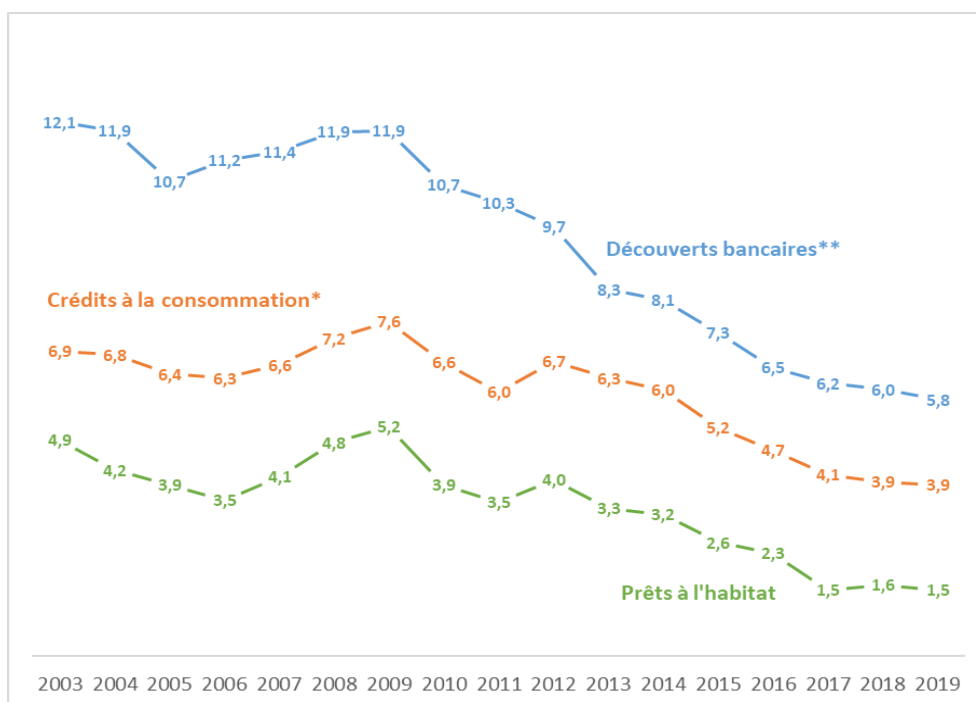


Note : Le taux de croissance (en pourcentage, référence à droite) et les flux de crédit mensuels cumulés sur un an, CVS (en milliards d'euros, référence à gauche).

*Crédit à la consommation, autre que les découverts bancaires, crédits permanents, prorogations de crédits sur cartes, et différés de remboursement.

Source : Banque de France (2020f).

Figure 7 : Taux d'intérêt des produits bancaires en 2003-2019



Note : Le taux d'intérêt annuel en pourcentage calculé au 1^{er} janvier de l'année (CVS).

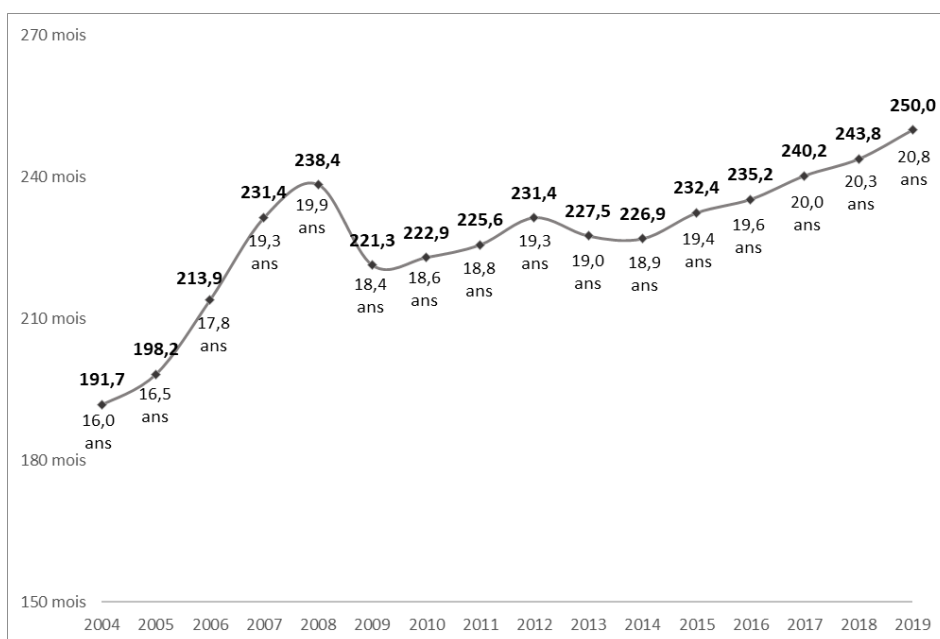
*Crédit à la consommation, autre que les découverts bancaires, crédits permanents, prorogations de crédits sur cartes, et différés de remboursement.

**Découverts bancaires, crédits permanents, prorogations de crédits sur cartes, et différés de remboursement

Source : Banque de France (2020f).

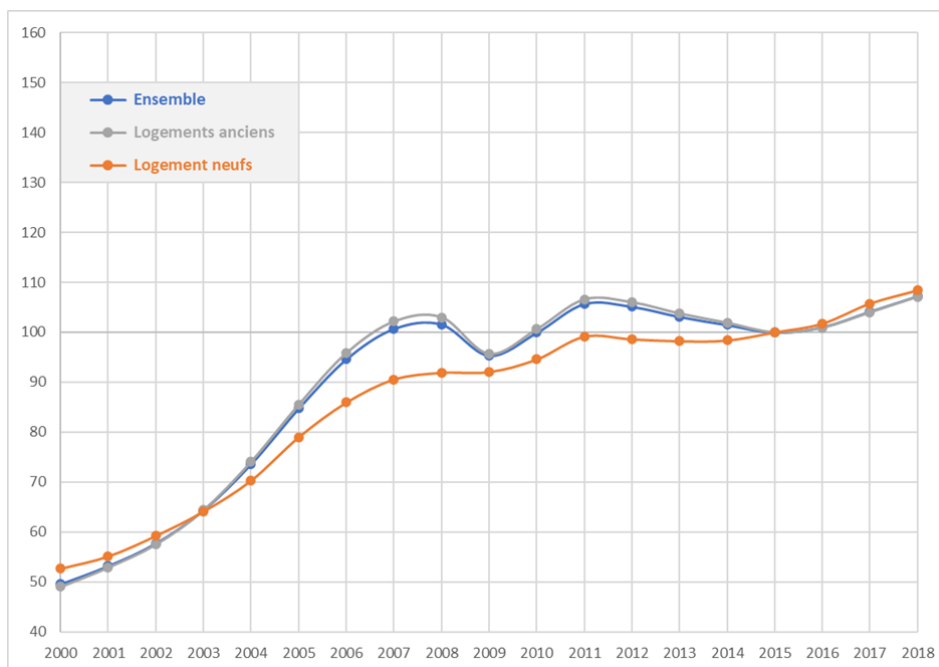
Or les prix des logements se sont rapidement redressés à partir de 2015, après une courte période de recul en 2011-2014, contraignant finalement les ménages à faire face à un allongement de la durée de remboursement des prêts (Figure 8 et Figure 9). En 2019, la durée moyenne annuelle des nouveaux crédits immobiliers devient supérieure à 20 ans (hors travaux et hors renégociations), soit 4 ans de plus qu'en 2004 et légèrement plus que le pic de 2008 (19,8 ans). Plus précisément, selon l'Observatoire du Crédit au Logement (2020), seulement 20 % des nouveaux prêts à l'habitat ont une durée inférieure à 15 ans, et 47,5 % de 20 à 25 ans en 2019, soit une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à l'année 2018. Cette part a quasiment doublé par rapport à 2012 (28,9 %). L'allongement de la durée de remboursement entraîne la prolongation de la durée d'exposition à divers risques tels que celui d'illiquidité ou celui d'insolvabilité des ménages. En raison des incertitudes sur la progression future du revenu disponible, se pose non seulement la question de l'équilibre budgétaire futur des ménages, mais également celle de la rentabilité des établissements financiers en cas de maintien durable du taux d'intérêt à bas niveau.

Figure 8 : Durée moyenne des nouveaux crédits immobiliers au cours de la période 2004-2019



Note : Durée moyenne annuelle de l'ensemble des nouveaux crédits immobiliers aux particuliers hors travaux, hors prêts relais hors rachat hors renégociation.
Source : Banque de France (2020f).

Figure 9 : Indice de prix des logements neufs et anciens en 2000-2018



Note : Moyenne annuelle, Base 100 en 2015.
Source : INSEE (2020).

En résumé, les conditions de financement généralement favorables incitent les ménages à s'endetter toujours plus. Concernant les crédits immobiliers, malgré la sélection traditionnellement opérée par les établissements de crédit, l'évolution actuelle du marché de crédit peut être perçue tant comme une opportunité qu'un piège pour les emprunteurs aux

revenus les plus limités, qui doivent payer plus cher et plus longtemps. Pour ce qui est des crédits à la consommation, une suraccumulation reste toujours une des raisons principales du surendettement. De façon générale, la financiarisation accroît la dépendance des ménages vis-à-vis du système financier institutionnel. Au-delà de la décision rationnelle de la consommation des ménages, l'effet de levier de l'endettement est aussi un outil d'orientation économique pour les administrations publiques. Mais une installation dans la durée de la politique de faible taux d'intérêt pourrait entraîner des risques financiers tels que les bulles spéculatives sur les marchés secondaires et donc fragiliser l'ensemble du secteur financier, dont l'endettement des ménages. L'encours du crédit aux particuliers grandissant est à la fois une conséquence de la pauvreté et de l'inégalité et une cause de leur aggravation en cas de crise.

Section 1.2.2 - Les chiffres clés à partir de certaines sources de données publiques

L'endettement des ménages peut être analysé par le biais de plusieurs sources de données. L'INSEE se base avant tout sur les micro-données des enquêtes « Patrimoine » périodiques, qui permettent de détailler les caractéristiques socioéconomiques des ménages concernés. Ces statistiques démontrent les disparités socioéconomiques selon les motifs d'endettement. Les résultats agrégés à l'origine des rapports de l'Observatoire des Crédits aux Ménages (OCM), quant à eux recueillis tous les ans, permettent d'analyser les effets des mutations économiques ou politiques sur la tendance de l'endettement, ainsi que les difficultés ressenties par les ménages.

1.2.2.1. Les statistiques issues des enquêtes Patrimoine de l'INSEE

En France, selon les données de l'enquête Patrimoine 2014-15 de l'INSEE, presque la moitié des ménages étaient endettés auprès des établissements de crédit pour des raisons privées début 2015 (Tableau 2). Cela correspond à une augmentation de 1 % par rapport aux années 1991-1992, et à une baisse de même grandeur par rapport à 2009-2010. L'achat de la résidence principale constitue le motif d'endettement le plus fréquent (un ménage endetté sur cinq). 15 % des ménages recourent à un emprunt pour l'achat d'un véhicule. Il convient de relever que 8 % des endettés utilisent les crédits pour les raisons autres que ceux indiqués en détail dans le cadre de l'enquête¹³. Le profil type d'un ménage endetté est un couple avec enfant(s) vivant dans une

¹³ Les motifs d'endettement étudiés au sein de l'enquête sont : l'achat de la résidence principale ; l'achat immobilier autre que la résidence principale ; la réalisation de gros travaux immobiliers ; l'achat d'un véhicule ; l'achat d'autres biens d'équipement ; le financement des études ; la restructuration de dette ; un autre motif privé.

commune rurale, dont la personne de référence est âgée de 30 à 59 ans et exerce une profession libérale ou intermédiaire (Tableau 3).

Toutefois, les comportements d'endettement sont très hétérogènes en fonction des caractéristiques des ménages endettés. Les couples avec enfants contractent davantage des crédits immobiliers, l'achat de résidences ou pour de gros travaux. 20 % des ménages endettés vivant dans les communes rurales ou de petites communes empruntent pour l'achat d'un véhicule contre moins de 11 % des Parisiens. Les familles monoparentales, les employés ou les ouvriers, ainsi que les moins fortunés (les trois premiers déciles de patrimoine brut) détiennent plus de crédits pour des motifs non précisés, probablement des dépenses de consommation courantes, des dépenses exceptionnelles ou imprévues, ou même des paiements d'impôts. La dette des ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession intermédiaire est constituée davantage non seulement de prêts pour l'accession à la propriété ou pour l'achat d'un véhicule, mais aussi d'emprunts pour financer des études, pour un membre de la famille ou pour soi-même. Ce motif d'endettement n'est pas significatif pour les autres catégories socioprofessionnelles.

**Tableau 2 : Caractéristiques des ménages endettés à titre privé-
Enquêtes Patrimoine 1991-2015**

	Patrimoine 2014-2015	Patrimoine 2009-2010	Patrimoine 2003-2005	En % Actifs financiers* 1991-1992
<i>Âge de la personne de référence</i>				
Moins de 30 ans	41,0	43,3	48,4	51,4
De 30 à 39 ans	65,3	67,3	68,1	65,9
De 40 à 49 ans	65,3	65,5	66,6	66,0
De 50 à 59 ans	54,6	54,4	53,7	47,1
De 60 à 69 ans	36,9	39,1	31,3	20,0
70 ans et plus	11,4	9,6	9,0	4,0
<i>Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage</i>				
Agriculteur	55,1	55,5	66,5	43,2
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	61,6	61,8	65,9	59,5
Profession libérale	67,9	58,3	65,9	68,4
Cadre	65,7	68,7	66,3	69,2
Profession intermédiaire	67,7	67,6	68,1	66,6
Employé	52,9	56,2	54,0	52,3
Ouvrier qualifié	60,7	63,5	64,7	63,4
Ouvrier non qualifié	43,6	44,2	56,2	56,9
Retraité ancien agriculteur	11,2			11,4
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise	22,1	23,0	20,8	16,8
Retraité ancien cadre ou prof. libérale	28,7			
Retraité ancien salarié	22,2			14,8
Autre inactif	16,0	15,6	18,8	16,8
<i>Taille de l'unité urbaine de résidence</i>				
Commune rurale	52,9	53,1	52,9	47,0
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	49,1	48,1	49,9	47,2
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 habitants	41,1	44,7	41,0	40,2
Unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 habitants	40,9	42,6	45,2	42,9
Unité urbaine de plus de 200 000 habitants (hors Paris)	40,8	43,5	47,1	44,7
Unité urbaine de Paris	41,3	39,6	30,1	37,7
<i>Type de ménage</i>				
Personne seule	25,2	27,0	24,7	-
Famille monoparentale	45,5	47,5	42,3	-
Couple sans enfant	42,0	42,8	42,2	-
Couple avec 1 enfant		68,8	67,7	-
Couple avec 2 enfants	73,3	77,8	78,7	-
Couple avec 3 enfants ou plus		73,1	75,9	-
Autre cas	44,6	41,5	-	-
Ensemble	45,0	46,1	46,8	44,1

*Ancien nom de l'enquête Patrimoine.

Champ : ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte).

Lecture : au début 2015, 41 % des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans sont endettés à titre privé.

Source : INSEE, Enquêtes Patrimoine 2014-2015, 2009-10, 2003-04 et Actifs financiers 1991-92 ; Adaptés respectivement d'INSEE (2017), de Houdré (2007), de Lamarche et Salembier (2013) et Guillaumat – Taillet (1995).

Tableau 3 : Proportion de ménages endettés par motif d'endettement au début 2015

En %

	Ménages endettés à titre privé	... Pour l'achat de la résidence principale	... Pour un achat immobilier autre que la résidence principale	... Pour de gros travaux immobiliers	... Pour l'achat d'un véhicule	... Pour l'achat d'autres biens d'équipement	... Pour financer des études	... Pour restructuration de dette	... Pour un autre motif privé
<i>Âge de la personne de référence</i>									
Moins de 30 ans	41,0	14,6	3,5	ns	16,1	ns	4,1	ns	7,4
De 30 à 39 ans	65,3	42,7	8,0	6,3	22,9	3,0	ns	1,8	10,3
De 40 à 49 ans	65,3	39,5	9,1	8,5	22,0	4,0	0,9	4,2	10,9
De 50 à 59 ans	54,6	20,8	10,3	9,7	20,4	2,5	1,5	3,8	9,6
De 60 à 69 ans	36,9	7,0	5,3	9,2	14,4	2,2	ns	2,0	7,0
70 ans et plus	11,4	0,7	0,8	2,9	4,1	ns	ns	ns	3,2
<i>Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence</i>									
Agriculteur	55,1	22,1	16,7	15,3	13,0	ns	ns	ns	ns
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	61,6	35,4	16,5	7,6	16,8	ns	ns	ns	8,6
Profession libérale	67,9	34,1	26,2	10,6	14,6	ns	ns	ns	ns
Cadre	65,7	41,2	16,4	8,1	19,2	2,3	3,1	2,0	7,1
Profession intermédiaire	67,7	39,2	7,8	8,8	23,9	3,1	1,6	4,8	10,7
Employé	52,9	20,2	4,9	5,0	21,7	3,6	ns	4,0	13,0
Ouvrier qualifié	60,7	33,7	3,5	6,9	27,2	3,2	ns	3,3	9,9
Ouvrier non qualifié	43,6	17,2	ns	4,2	17,4	ns	ns	ns	11,4
Retraité ancien agriculteur	11,2	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise	22,1	ns	5,6	4,4	7,6	ns	ns	ns	ns
Retraité ancien cadre ou prof. libérale	28,7	4,9	4,8	8,6	13,3	ns	ns	ns	3,3
Retraité ancien salarié	22,2	3,6	1,6	5,6	8,4	1,5	ns	1,3	5,4
Autre inactif	16,0	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	5,1
<i>Taille de l'unité urbaine de résidence</i>									
Commune rurale	52,9	28,1	7,0	11,8	19,9	2,2	ns	2,3	6,7
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	49,1	22,9	6,8	7,7	20,1	3,2	1,0	2,2	8,4
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 habitants	41,1	18,0	5,4	5,7	14,7	3,0	1,2	2,4	6,4
Unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 habitants	40,9	15,8	4,6	4,7	16,1	3,4	ns	ns	8,6
Unité urbaine de plus de 200 000 habitants (hors Paris)	40,8	16,3	5,3	4,9	14,8	2,2	1,2	2,3	9,0
Unité urbaine de Paris	41,3	18,9	7,3	2,5	10,8	ns	2,0	2,5	8,7
<i>Type de ménage</i>									
Personne seule	25,2	9,0	2,7	3,4	6,8	1,1	0,7	1,6	5,6
Famille monoparentale	45,5	17,9	4,7	3,3	11,4	2,9	ns	3,7	15,1
Couple sans enfant	42,0	13,2	6,5	7,6	16,9	1,7	1,3	1,7	6,7
Couple avec enfant(s)	73,3	44,7	11,3	10,6	29,1	4,1	1,3	3,5	9,7
Autre cas	44,6	9,2	4,9	8,8	20,0	ns	ns	ns	9,7

Tableau 3 : Proportion de ménages endettés par motif d'endettement début 2015 (suite)

	<i>En %</i>								
	Ménages endettés à titre privé	... Pour l'achat de la résidence principale	... Pour un achat immobilier autre que la résidence principale	... Pour de gros travaux immobiliers	... Pour l'achat d'un véhicule	... Pour l'achat d'autres biens d'équipement	... Pour financer des études	... Pour restructuration de dette	... Pour un autre motif privé
Décile de patrimoine brut									
Inférieur au 1er décile	19,3	ns	ns	ns	ns	ns	ns	3,6	12,1
Entre le 1er et le 2e déciles	31,1	ns	ns	ns	12,9	3,9	2,8	3,8	14,1
Entre le 2e et le 3e déciles	33,8	ns	ns	ns	20,2	2,1	ns	4,0	11,2
Entre le 3e et le 4e déciles	27,7	5,0	2,2	ns	14,2	ns	ns	ns	6,9
Entre le 4e et le 5e déciles	45,7	25,8	3,3	6,7	14,9	ns	ns	3,1	7,6
Entre le 5e et le 6e déciles	57,5	38,5	2,7	10,8	19,1	2,3	ns	2,7	7,8
Entre le 6e et le 7e déciles	62,7	42,4	5,1	10,3	24,2	2,7	ns	2,0	5,9
Entre le 7e et le 8e déciles	58,5	35,9	8,1	11,9	22,3	2,9	ns	ns	5,8
Entre le 8e et le 9e déciles	55,1	30,1	14,1	13,0	17,4	2,4	1,3	ns	3,9
Entre le 9e décile et le 95e centile	57,7	30,8	22,8	8,6	15,3	2,0	ns	ns	4,2
Entre le 95e et le 99e centiles	60,6	27,8	29,3	13,4	14,6	ns	ns	ns	5,3
Supérieur au 99e centile	51,6	15,5	28,0	9,4	17,8	ns	ns	ns	1,5
Décile de revenu disponible									
Inférieur au 1er décile	18,0	5,3	1,9	1,6	4,0	ns	ns	ns	5,1
Entre le 1er et le 2e déciles	19,7	3,5	ns	2,7	5,0	ns	ns	ns	8,6
Entre le 2e et le 3e déciles	31,3	9,8	1,7	3,4	9,7	ns	ns	1,9	8,2
Entre le 3e et le 4e déciles	34,7	12,1	2,3	3,9	11,0	ns	ns	3,5	8,9
Entre le 4e et le 5e déciles	43,5	14,7	3,6	4,6	13,8	3,4	ns	4,7	9,7
Entre le 5e et le 6e déciles	49,2	20,8	4,4	6,6	19,2	2,3	ns	2,7	8,9
Entre le 6e et le 7e déciles	52,5	25,7	6,2	7,3	22,5	1,6	ns	2,2	7,3
Entre le 7e et le 8e déciles	65,5	35,5	8,9	11,3	28,0	3,0	ns	2,4	9,1
Entre le 8e et le 9e déciles	67,5	41,1	9,3	11,4	26,9	4,2	ns	2,5	7,7
Entre le 9e décile et le 95e centile	69,9	39,2	19,1	13,7	27,3	3,0	ns	ns	6,5
Entre le 95e et le 99e centiles	66,7	37,1	26,6	13,6	19,4	2,2	2,2	ns	5,9
Supérieur au 99e centile	65,7	26,6	32,5	9,3	16,0	ns	ns	ns	7,0
Ensemble	45,0	20,6	6,2	6,6	16,3	2,3	1,1	2,4	8,0

Note : lorsque pour un calcul il y a moins de 20 réponses, les résultats ne sont pas significatifs. Ils sont donc remplacés par le symbole ns ; Un ménage pourrait avoir plusieurs motifs d'endettement.

Lecture : Début 2015, 14,6 % des ménages endettés de moins de 30 ans ont recours au crédit pour l'achat de la résidence principale.

Champ : ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte).

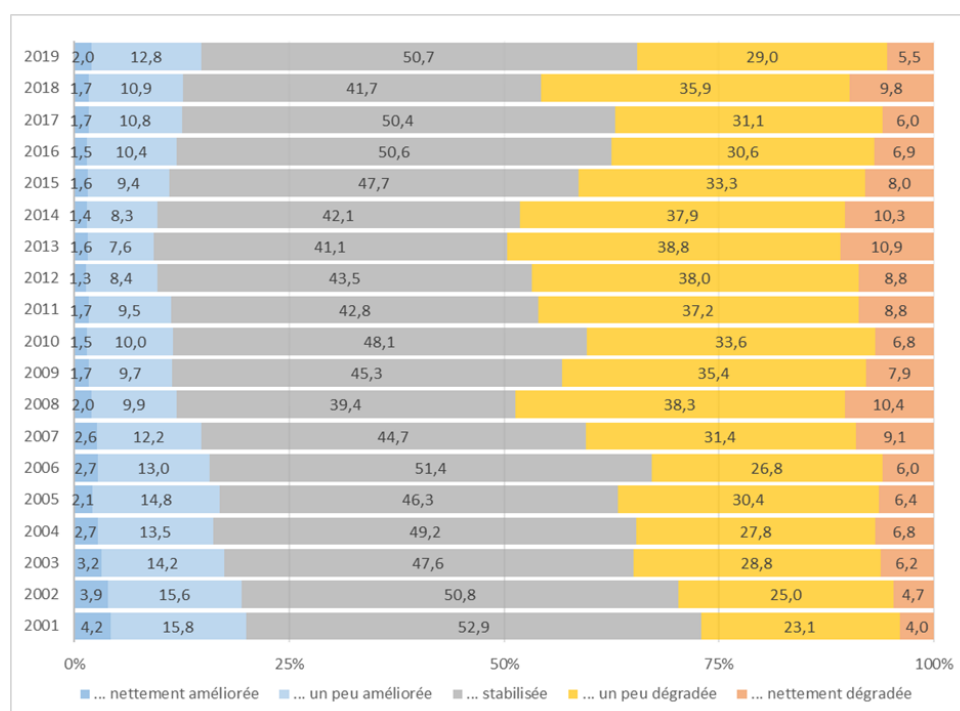
Source : INSEE, enquête Patrimoine 2014-15. Adapté de l'INSEE (2017).

Concernant le revenu, les plus endettés, quel que soit le motif d'endettement, sont les classes moyennes supérieures (entre le 6^{ème} au 9^{ème} décile), en raison d'un faible risque d'insolvabilité et de forts besoins de financement (Arrondel et Coffinet, 2019). Depuis le début des années 1990, les retraités ou les ménages dont la personne de référence se situe dans le groupe d'âge de 60 à 69 ans sont de plus en plus endettés tandis que les plus jeunes de moins de 30 ans sont moins fréquemment détenteurs de crédits (Tableau 2). Mis à part ce panorama assez complet de la dette des ménages en fonction de leur caractéristiques socioéconomiques, les statistiques sur les conditions de vie des ménages endettés, ainsi que leurs éventuelles difficultés financières font l'objet de peu d'exploitations statistiques et de publications. Par ailleurs, l'évolution ne peut pas être suivie d'année en année, car les données sont collectées périodiquement, tous les 5 à 6 ans.

1.2.2.2. Les indicateurs annuels de l'Observatoire des Crédits aux Ménages

En plus des motifs d'endettement, les rapports annuels publiés par l'Observatoire des Crédits aux Ménages (OCM) offrent un autre regard sur l'endettement des ménages : leurs difficultés ressenties.

Figure 10 : Appréciation des ménages endettés sur leur situation financière en 2001-2019



Note : Répartition en pourcentage. Enquêtes réalisées en novembre de chaque année.

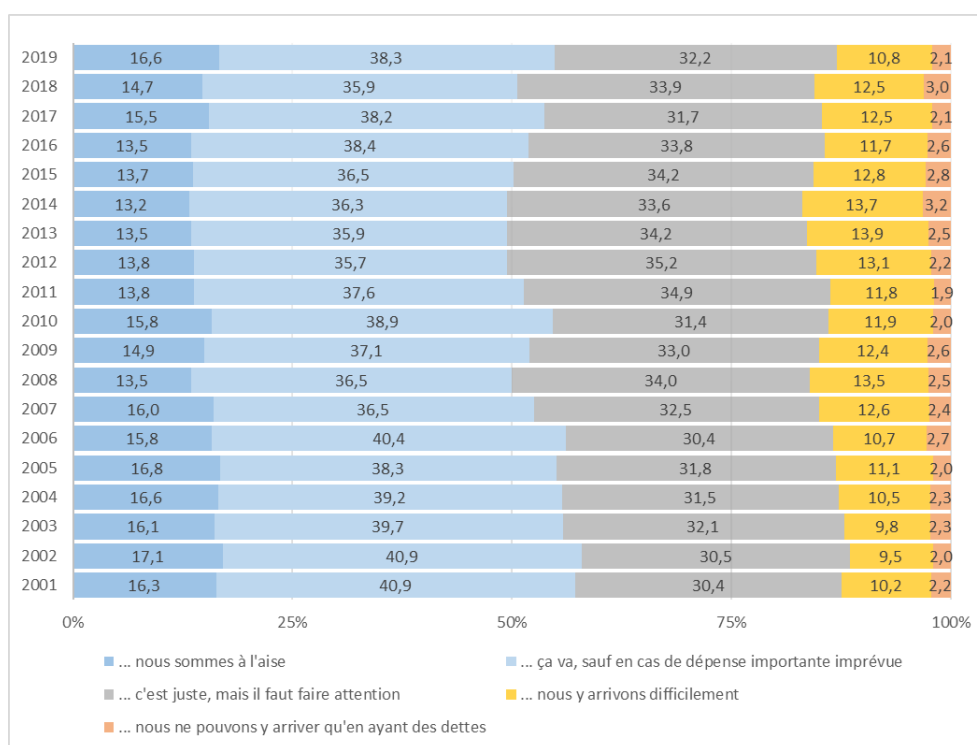
Champ : Ensemble des ménages avec crédits.

Lecture : En 2019, au moment de l'enquête, 5,5 % des ménages endettés ressentent une dégradation nette de leur situation financière depuis 6 mois.

Source : 32^{ème} rapport annuel de l'Observatoire aux Crédits des ménages (2020).

Près un ménage endetté sur deux a déclaré une dégradation de sa situation financière sur la période 2008-2013 (Figure 10). La situation semble s'être améliorée par la suite puisqu'en 2017 plus de 60 % des endettés jugeaient leur situation financière stabilisée ou améliorée au cours de l'année. Des questions sur l'appréciation des ménages de la situation budgétaire ont accompagné celle portant sur la situation financière. En 2008-2013, plus de 15 % des ménages avec crédits avaient estimé que « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires » (Figure 11). Malgré une année 2018 avec plusieurs inquiétudes sur le pouvoir d'achat, seuls 34,5 % des ménages emprunteurs ont déclaré une baisse de leurs ressources financières en 2019 (Figure 10) et 12,9 % qu'ils s'en sont sortis difficilement ou en contractant des dettes (Figure 11). Malgré tout, moins de la moitié des ménages endettés ont considéré que le poids des charges de remboursement était supportable ou très supportable sur la période 2011-2018, contre 60 % en 2001 (Figure 12). Autrement dit, les ménages ont semblé ressentir davantage le poids des charges de remboursement depuis les crises de 2008 et 2011.

Figure 11 : Appréciation des ménages endettés sur leur budget familial en 2001-2019



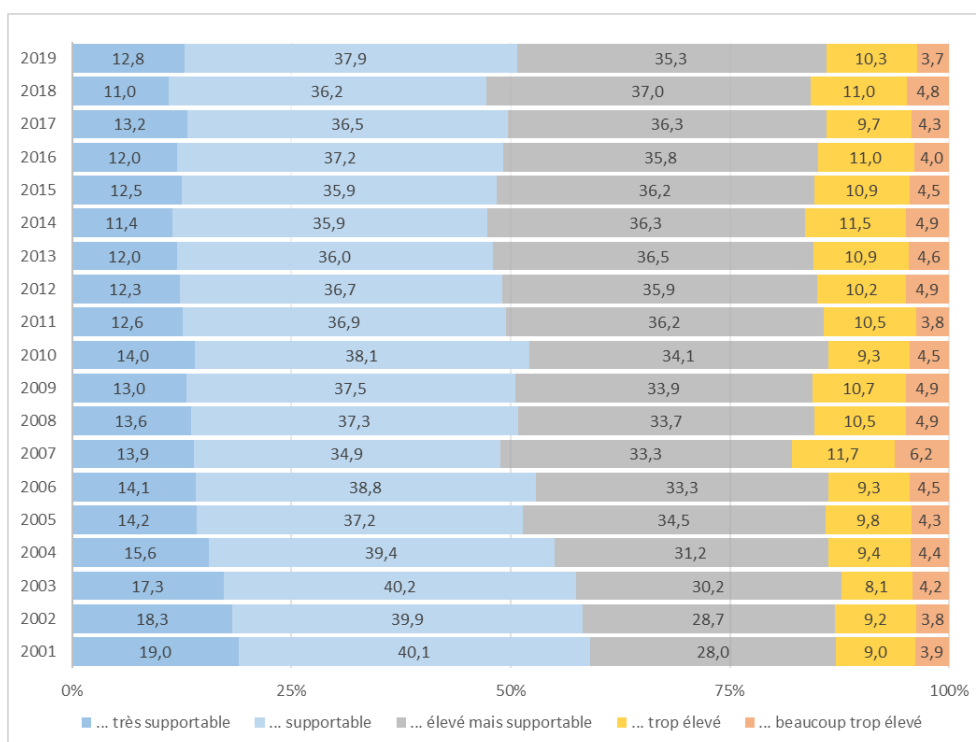
Note : Répartition en pourcentage. Enquêtes réalisées en novembre de chaque année.

Champ : Ensemble des ménages avec crédits.

Lecture : En 2019, au moment de l'enquête, 2,1 % des ménages endettés considèrent qu'ils sont à l'aise avec leur budget familial.

Source : 32^{ème} rapport annuel de l'Observatoire aux Crédits des ménages (2020).

Figure 12 : Appréciation des ménages endettés sur leur montant de remboursements en 2001-2019



Note : Répartition en pourcentage. Enquêtes réalisées en novembre de chaque année.

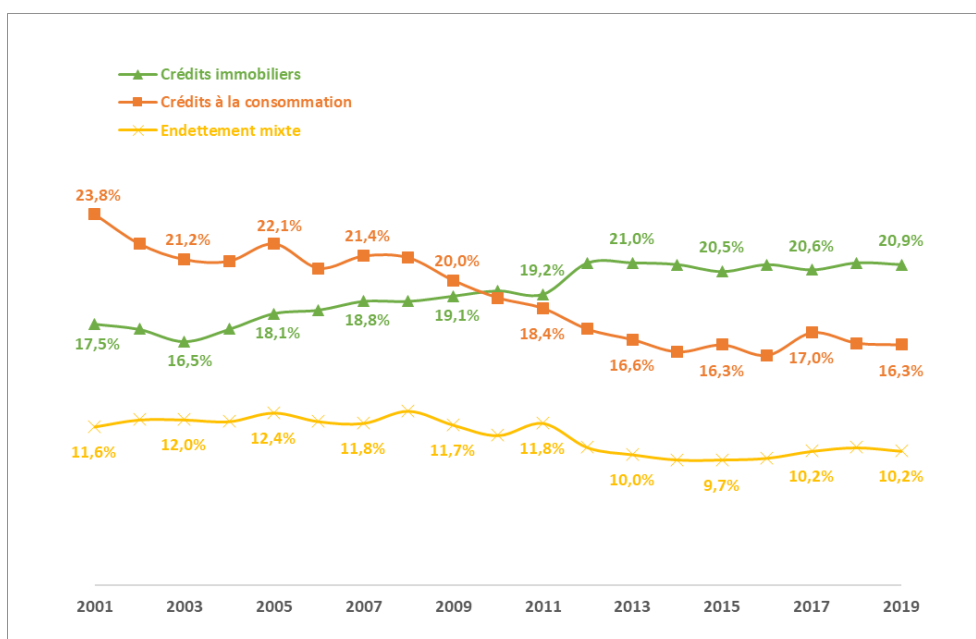
Champ : Ensemble des ménages avec crédits.

Lecture : En 2019, au moment de l'enquête, 3,7 % des ménages endettés considèrent que le montant des remboursements des crédits est beaucoup trop élevé.

Source : 32^{ème} rapport annuel de l'Observatoire aux Crédits des ménages (2020).

Par ailleurs, si l'on distingue les ménages détenant des crédits selon la nature de leur endettement (ceux avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser, ceux avec uniquement des crédits à la consommation et ceux recourant aux deux types de crédit), on observe un profond bouleversement : une croissance de la proportion de ménages endettés pour financer uniquement des projets immobiliers sur la période 2001-2019 conjointement à une baisse du pourcentage de ménages endettés avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser (Figure 13). Ces évolutions ont conduit à une baisse de 5,5 points de pourcentage des ménages endettés dans l'ensemble : 47,4 % en 2019 contre 52,9 % en 2001 (Annexe 4). Ces tendances sont cohérentes avec les observations issues des données sur les encours de crédit discutées à la section précédente. Cela s'expliquerait avant tout par les conséquences des politiques d'encadrement des crédits à la consommation après la crise 2008. La récente stabilisation de la part des ménages endettés pour l'immobilier dans la population pourrait expliquer partiellement que la croissance récente du ratio endettement/RDB résulte de la progression continue des prix immobiliers.

Figure 13 : Proportion des endettés dans l'ensemble des ménages selon leur type de dette contractée au cours de la période 2001-2019



Note : Enquêtes réalisées en novembre de chaque année.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, au moment de l'enquête, 20,9 % des ménages s'endettent uniquement pour l'immobilier

Source : 32^{ème} rapport annuel de l'Observatoire aux Crédits des ménages (2020).

Un point important dans le rapport de l'OCM est la définition du champ du crédit à la consommation. En plus des crédits contractés auprès des organismes bancaires ou directement sur les lieux de vente, l'endettement contracté auprès de la famille et des amis est également comptabilisé, afin de tenir compte des ménages en situation d'exclusion bancaire. Toutefois, le profil des ménages concerné est peu détaillé et il ne faut pas oublier que seule une appréciation subjective sur la situation financière et budgétaire des ménages s'est permise par le questionnaire, ce qui n'est pas suffisant pour expliquer les éventuelles difficultés rencontrées dans la vie quotidienne telles que des impayés des factures ou les restrictions des dépenses.

Section 1.2.3 - Les statistiques sur le surendettement des particuliers

Le surendettement des ménages devient une préoccupation forte de l'autorité publique au cours des années 1980. La loi Neiertz de 1989 lui confère une définition administrative (qui est également enregistrée dans Code de la consommation, Livre III, Titre III, articles L330-1, L711-1 et L712-2). « La situation de surendettement des personnes physiques est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ». Pour que leur dossier soit jugé « recevable » par les Commissions de surendettement, deux critères doivent être remplis par les demandeurs : se trouver dans l'incapacité manifeste de faire face à leurs dettes et être de bonne foi. À noter que seules les dettes non professionnelles sont prises en compte. « La décision de recevabilité

entraîne l'arrêt des poursuites, la suspension des pénalités financières et le gel des intérêts de retard » (Banque de France, 2020b).

Le secrétariat des Commissions de surendettement est assuré par la Banque de France, qui publie donc notamment chaque année une synthèse des principaux résultats en termes de l'évolution et la typologie des personnes ou ménages surendettés. De 2010 à 2019, la structure de la dette des surendettés a changé, au regard à la fois des encours de crédit et du volume de dossiers concernés. Effectivement, la part des dettes financières dans l'encours total de dette ou dans le nombre de dossiers recevables, a diminué de 10 points en 9 ans (Tableau 4 et Tableau 5). Plus précisément, si les situations de surendettement mobilisant au moins une dette immobilière ont doublé, la part des crédits à la consommation dans les dossiers de surendettement a reculé de 15 points. La proportion de ces deux principaux types de dettes bancaires dans l'endettement global suit la même tendance. Les facteurs explicatifs les plus couramment mentionnés sont les suivants : une meilleure maîtrise de l'excès de ces types de dettes, des mesures de détection et d'accompagnement des ménages en état de fragilité financière réalisées par les organismes bancaires (à relier à la baisse des découverts et dépassements), ainsi que probablement la diminution globale des crédits à la consommation (plus particulièrement les crédits renouvelables). En contrepartie de cette réduction des dettes financières, la part des dettes de charges courantes et des autres dettes (*e.g.* chèques impayés, dettes auprès des organismes d'aide sociale, etc.) a progressé. Au sein de ces catégories, les tendances se distinguent en fonction de la nature de dette. Certaines d'entre elles, telles que les dettes de logement et les dettes sociales, connaissent une croissance à la fois en termes d'encours et de dossiers recevables concernés. Pour les dettes fiscales, on observe une moindre présence dans les dossiers mais une augmentation dans l'encours. Quant aux dettes alimentaires, leur part reste stable, tant dans le total des encours de crédit que dans les dossiers recevables. Néanmoins, les combinaisons de dettes ne sont pas analysées par la Banque de France, de sorte que la relation entre les dettes financières et non financières n'est pas identifiable, de même que l'impact des différentes catégories de dettes sur le surendettement des ménages.

La question des distinctions sociodémographiques et professionnelles parmi des profils des surendettés mérite de se poser. De 2001 à 2019, les caractéristiques des surendettés¹⁴ ont

¹⁴ La Banque de France se distingue les personnes surendettées des ménages surendettés. Les situations déclarées recevables constituent les ménages surendettés tandis que les personnes surendettées correspondent à l'ensemble des débiteurs et des codébiteurs éventuels âgés de 18 ans et plus. Ainsi, les enfants à charge ne sont pas considérés comme des personnes surendettées mais ils vivent dans les ménages surendettés.

connu certains changements remarquables (Tableau 6). La part des plus de 65 ans a triplé en 20 ans (12,8 % de l'ensemble en 2019) tandis que celle des moins de 25 ans a été divisée par deux (2,6 % en 2019). Ainsi, les jeunes adultes (entre 25 et 45 ans) sont à l'heure actuelle moins surendettés que ne l'étaient les générations précédentes aux mêmes âges. La répartition selon les catégories socio-professionnelles reste relativement stable. Un peu plus de la moitié des surendettés sont les employés ou les ouvriers. Quant au statut des ménages surendettés au regard du logement, trois quarts sont locataires, les propriétaires, accédants ou non, ne représentant que moins 15 % du total. Toutefois, la répartition des différentes catégories a légèrement changé sous les effets des crises : depuis 2010, la part des locataires recule tandis que celle des propriétaires accédants augmente doucement et se stabilise au niveau de 8 %. La part des ménages comportant des personnes à charge (essentiellement des enfants) a baissé dans l'ensemble des surendettés alors que celle des ménages sans personne à charge a augmenté de 16 points de pourcentage. Cela pourrait s'expliquer par la hausse des personnes âgées, des retraités dans les situations de surendettement. Concernant la capacité de remboursement (*i.e.* le montant que le débiteur devrait pouvoir payer chaque mois pour rembourser des dettes), en 2019, près de la moitié des ménages surendettés ne dégagent aucune capacité de remboursement. Cette situation était plus grave en 2010, où la part de ces ménages dans l'endettement global était de 55,8 %. Pourtant, bien qu'elle soit faible, la part des ménages ayant une capacité de remboursement supérieure à 1 500 euros a bien augmenté en 2001-2019. Cela pourrait être une conséquence de l'augmentation des dossiers concernés par des dettes immobilières (Tableau 5) ou de celle des ménages surendettés ayant des épargnes¹⁵ (Annexe 5). Les dossiers orientés vers les mesures de rétablissement personnel (effacements partiel ou total des dettes) concernent les ménages les plus vulnérables : familles monoparentales, locataires, sans activité professionnelle, et/ou des faibles revenus ou patrimoines, etc. (Banque de France, 2020b).

¹⁵ La méthode d'estimation de l'épargne a changé depuis 2015, ce qui rend impossible une analyse jusqu'en 2019.

Tableau 4 : Structure de l'endettement pour l'ensemble des situations recevables en 2010-2019 – Encours de dettes

Types de dette*	En %									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dettes financières	83,2	82,9	81,7	81,1	79,1	78,1	76,3	75,0	74,6	73,4
Dettes immobilières	18,8	22,6	25,9	29,1	31,3	33,9	35,3	36,0	35,2	34,9
Dettes à la consommation	62,3	58,2	53,8	50,0	45,9	42,3	39,3	37,4	37,8	36,8
Microcrédit et prêt sur gage	-	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes bancaires (Découverts et dépassements)	2,2	2,1	2,0	2,0	1,9	1,8	1,7	1,6	1,6	1,6
Dettes de charges courantes	9,2	9,1	9,7	10,1	10,8	11,1	11,9	11,8	12,4	12,9
Dettes de logement	4,4	4,4	4,6	4,8	5,1	5,2	5,5	5,5	5,6	5,9
Dettes d'énergie et de communication	1,8	1,7	1,7	1,9	2,0	1,8	1,9	1,8	1,7	1,7
Dettes de transport	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Dettes de santé/d'éducation	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
Dettes alimentaires	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Dettes fiscales	1,9	1,8	2,2	2,1	2,4	2,8	3,1	3,1	3,6	3,8
Autres dettes	7,6	7,9	8,6	8,9	10,1	10,8	11,7	13,1	13,0	13,8
Dettes diverses (y compris chèques impayés)	4,4	5,1	5,7	6,0	6,8	7,0	7,5	8,2	8,4	8,8
Dettes sociales	1,2	1,2	1,2	1,3	1,5	1,6	1,8	1,8	1,8	2,6
Dettes professionnelles	0,7	0,4	0,5	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,2	0,6
Dettes pénales et réparations pécuniaires	1,3	1,2	1,1	1,0	1,2	1,3	1,4	2,1	1,6	1,7
Endettement global	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total des encours de dettes (en euros)	6 089 405 755	7 464 086 469	7 411 279 926	7 500 009 673	8 281 041 524	8 155 402 991	7 404 021 098	7 231 709 180	6 598 108 216	6 061 816 164

*Voir les définitions des dettes en annexe 6.

Note : Proportion en pourcentage de l'ensemble des encours de dettes.

Champ : Ensemble des situations recevables.

Lecture : En 2019, les dettes immobilières se représentent 34,9% des encours de dettes de l'ensemble des situations recevables.

Source : Banque de France, Le surendettement des ménages - Enquêtes typologiques 2010-2019.

Tableau 5 : Structure de l'endettement pour l'ensemble des situations recevables en 2010-2019 – Nombre de situations recevables

	<i>En %</i>									
Types de dette*	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Dettes financières</i>	95,0	94,4	93,5	92,6	91,6	90,6	88,9	87,8	86,8	84,1
Dettes immobilières	7,2	8,7	9,8	10,8	11,8	13,0	13,8	14,4	14,5	14,3
Dettes à la consommation	90,6	89,5	88,1	86,6	84,9	83,3	80,7	79,3	78,2	75,3
Microcrédit et prêt sur gage	-	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4
Autres dettes bancaires (Découverts et dépassements)	57,5	55,9	56,1	56,5	56,0	54,4	52,5	49,9	47,5	44,7
<i>Dettes de charges courantes</i>	76,4	75,6	77,1	79,3	81,0	81,5	82,1	81,7	81,3	80,9
Dettes de logement	46,7	45,0	45,9	47,1	48,8	49,3	49,9	49,6	49,1	49,3
Dettes d'énergie et de communication	50,4	49,0	49,5	52,2	53,8	54,0	54,8	54,2	52,9	52,5
Dettes de transport	1,3	0,9	0,9	0,9	1,0	1,2	1,1	1,2	1,2	1,1
Dettes d'assurance/de mutuelle	25,7	24,8	26,2	27,8	29,2	30,2	30,2	30,2	30,1	30,1
Dettes de santé/d'éducation	19,8	20,1	21,1	21,8	23,2	24,4	25,1	25,5	25,1	24,9
Dettes alimentaires	2,6	2,4	2,5	2,4	2,2	2,2	2,4	2,5	2,5	2,6
Dettes fiscales	40,0	38,7	41,8	44,9	47,0	47,1	45,9	43,0	39,9	36,4
<i>Autres dettes</i>	53,6	50,4	51,6	53,1	54,7	55,4	56,7	56,7	55,8	55,5
Dettes diverses (y compris chèques impayés)	33,8	30,0	30,7	31,2	32,2	31,3	31,9	32,0	32,0	31,0
Dettes sociales	25,9	23,7	24,4	25,8	26,7	28,0	29,0	29,0	27,9	29,3
Dettes professionnelles	0,9	0,9	1,1	1,3	1,6	1,9	2,2	2,6	2,1	1,1
Dettes pénales et réparations pécuniaires	14,1	14,3	15,2	15,6	16,3	16,7	17,7	17,5	17,2	16,9
Endettement total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de situations recevables (en unité)	176 731	202 823	194 704	195 079	205 726	197 687	174 894	166 760	147 853	134 865

* Voir les définitions des dettes en annexe 6.

Note : Proportion en pourcentage du nombre de situations recevables. La cumulation de plusieurs types de dettes est possible.

Champ : Ensemble des situations recevables.

Lecture : En 2019, les dettes immobilières concernent 14,3% des situations recevables.

Source : Banque de France, Le surendettement des ménages - Enquêtes typologiques 2010-2019.

Tableau 6 : Caractéristiques des personnes et ménages surendettés en 2010-2019

	<i>En %</i>												
A. Caractéristiques des personnes surendettées*	2001	2004	2007	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Groupe d'âge													
De 18 à 24 ans	5,0	3,3	3,1	3,4	2,9	3,2	3,0	3,0	2,8	2,6	2,5	2,4	2,6
De 25 à 34 ans	26,4	22,2	21,4	20,1	20,3	20,9	21,2	21,0	20,5	19,8	19,1	18,0	17,3
De 35 à 44 ans	31,4	30,0	29,6	27,8	27,4	27,5	27,3	26,8	26,6	26,1	25,6	24,5	23,7
De 45 à 54 ans	24,6	26,6	26,5	25,6	25,9	25,9	26,1	26,3	26,5	26,8	26,7	26,6	26,2
De 55 à 64 ans	8,3	12,0	13,3	15,3	15,2	14,7	14,7	14,8	15,2	15,7	16,2	16,9	17,4
De 65 à 74 ans	4,3	5,9	6,3	5,5	6,0	5,7	5,7	6,0	6,2	6,8	7,4	8,6	9,5
75 ans et plus				2,3	2,4	2,1	2,0	2,1	2,1	2,3	2,5	2,9	3,3
Professions et catégories socioprofessionnelles													
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises (y compris exploitants agricoles)	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2
Professions intermédiaires	3,0	2,3	2,1	2,6	2,8	2,9	2,8	3,0	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1
Employés	31,5	32,6	31,7	33,8	35,1	35,7	34,8	34,4	34,7	33,9	33,7	32,9	31,5
Ouvriers	23,8	22,3	21,2	24,1	24,5	24,8	25,1	24,3	24,2	23,6	22,9	22,2	21,4
Inactifs, ayant déjà travaillé	8,2	7,4	8,0	10,7	10,9	10,0	9,8	10,0	10,1	10,7	11,4	13,1	14,4
Autres personnes sans activité professionnelle	32,0	34,0	35,7	27,5	25,3	25,0	26,1	26,7	26,6	27,4	27,6	27,1	27,8
Ensemble des personnes surendettées	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
B. Caractéristiques des ménages surendettés**													
Nombre de personnes à charge													
0	42,5	47,4	48,8	53,0	51,8	51,5	51,4	51,5	52,0	53,9	55,0	56,7	58,1
1	21,5	20,7	20,4	19,0	19,4	19,6	19,7	19,5	19,5	19,0	18,7	18,1	17,6
2	19,0	17,1	16,7	15,1	15,8	16,1	16,2	16,2	16,2	15,4	15,0	14,3	13,8
3	10,5	9,5	9,0	8,2	8,5	8,3	8,3	8,4	8,2	7,8	7,5	7,1	6,9
4 et plus	6,5	5,3	5,1	4,8	4,5	4,5	4,4	4,4	4,2	3,9	3,8	3,8	3,6
Situation au regard du logement***													
Locataires	75,2	78,2	79,7	80,0	78,6	78,3	77,8	77,5	76,8	76,3	75,8	75,4	74,5
Propriétaires accédants	10,1	6,3	5,1	4,9	6,1	6,5	7,2	7,7	8,2	8,3	8,3	8,2	7,9
Propriétaires	4,5	3,7	3,3	2,6	3,2	3,0	3,0	3,1	3,0	3,1	3,4	3,5	3,6
Hébergés et occupants à titre gratuit	10,2	9,8	10,3	11,1	10,8	10,7	10,4	10,1	10,2	10,3	10,4	10,7	11,3
Autres	0,0	2,0	1,6	1,4	1,3	1,5	1,6	1,5	1,7	1,9	2,0	2,2	2,6
Capacité de remboursement													
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	27,2	31,8	35,2	55,8	52,5	53,4	54,0	53,5	52,8	52,1	50,4	49,6	48,9
0 ≤ CAR < 450 euros	48,6	41,8	42,8	28,3	28,7	28,3	27,8	27,9	28,3	28,7	29,4	29,4	29,3
450 ≤ CAR < 800 euros	15,9	14,9	12,9	8,8	10,0	9,7	9,6	9,6	9,8	10,0	10,4	10,8	11,0
800 ≤ CAR < 1500 euros	7,3	9,1	7,4	5,5	6,7	6,5	6,6	6,7	6,8	6,8	7,3	7,5	7,8
CAR ≥ 1500 euros	1,0	2,4	1,7	1,6	2,0	2,1	2,1	2,2	2,3	2,3	2,4	2,7	2,9
Ensemble des ménages surendettés	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau A : *Personnes surendettées, de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs. Note : En pourcentage des personnes surendettées. Lecture : En 2019, 2,6 % des personnes surendettées ont de 18 à 24 ans.

Tableau B : **Situations de surendettement recevables. ***Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur. Note : En pourcentage du nombre de situations de surendettement recevables. Lecture : En 2018, 74,5 % des ménages surendettés sont locataires.

Source : Banque de France, Le surendettement des ménages - Enquêtes typologiques 2001-2019.

Le surendettement du ménage n'a pas pour seule conséquence un déséquilibre du budget de la famille, voire un échec financier personnel, le débiteur et les membres du ménage subissent également une perte d'indépendance financière, une éventuelle exclusion sociale (à la suite d'une exclusion de service bancaire), un impact psychologique (le stress, la peur...), et dans certains cas graves une perte du logement. L'impossibilité de respecter les échéances de loyer peut entraîner une procédure d'expulsion du logement ; l'absence de remboursement de crédits peut conduire à la procédure de saisie des biens immobiliers dont le débiteur est propriétaire ou à celle de confiscation du chéquier et de la carte bancaire du débiteur. Compte tenu du rôle important du logement, dès que le dossier de surendettement est déclaré recevable, les mesures sont appliquées en tenant compte du droit au logement et à l'hébergement du débiteur¹⁶ (Banque de France, 2019). Bien que cela ne concerne pas la majorité des situations, l'augmentation des dettes immobilières dans les dossiers de surendettement nous amène à nous interroger.

Effectivement, l'immobilier des surendettés, en particulier leur résidence principale, est une question préoccupante au cours de la procédure : 62 % des dossiers recevables liés à l'immobilier¹⁷ comportent une résidence principale en 2018, 21 % des biens immobiliers autres que la résidence principale et 76,3 % des dettes immobilières (Banque de France, 2019). En se basant sur les dossiers de l'année 2018, l'étude dédiée spécifiquement à la question immobilière des ménages surendettés réalisée par la Banque de France (2019) met au jour différents profils des situations liées à l'immobilier (Tableau 7), parmi lesquels les caractéristiques de trois catégories avec dette immobilière sont les plus intéressantes : déposants avec résidence principale, ceux avec bien immobilier autre que la résidence principale et ceux sans bien immobilier (Tableau 8). Les ménages surendettés avec à la fois résidence principale et dette immobilière (majoritairement affectée à l'achat de la résidence principale) sont des couples avec personnes à charge, souvent des employés ou ouvriers ayant une capacité de remboursement supérieure à 450 euros. Plus de 60 % ont plus de 45 ans, dont 7,9 % ont plus de 65 ans. Les autres catégories sont plus jeunes, plus de tiers entre 35-44 ans, et dans des situations sociales de plus forte vulnérabilité. Plus de trois quarts sont locataires ou hébergés et

¹⁶ La durée des mesures appliquées, en principe, ne dépasse pas sept ans. Cependant, elle pourrait s'allonger lorsque les mesures concernent le remboursement des prêts contractés pour l'achat de la résidence principale ou qu'elles permettent de rembourser toutes les dettes sans vente de la résidence principale (Banque de France, 2019).

¹⁷ Les situations recevables sont liées à l'immobilier désignent les dossiers recevables dont il existe la possession d'un bien immobilier (y compris la résidence principale) du débiteur ou du codébiteur éventuel et/ou la présence d'une dette immobilière. En 2018, 19 % des dossiers recevables sont liés à l'immobilier (Banque de France, 2019).

occupants à titre gratuit et leur capacité de remboursement est inférieure à 450 euros, voire négative (environ 40 % des situations). Ces ménages possèdent également plus de dettes non financières que les propriétaires de leur résidence principale. Au regard de la situation matrimoniale, 50 % des débiteurs avec dette immobilière et bien immobilier sont divorcés ou séparés. Par ailleurs, selon cette étude, 65,4 % des ménages sans bien immobilier mais avec dette immobilière sont des re-déposants, ayant vraisemblablement vendu leur bien à la demande des Commissions de surendettement lors de la procédure précédente (Banque de France, 2019).

Tableau 7 : Situations liées à l’immobilier recensées dans les dossiers recevables par les Commissions de surendettement en 2018

Catégories	Nombre de situations concernées (En unité)	Part dans l’ensemble des situations concernées	Dont redépôts (En unité)	Part des redépôts
Avec résidence principale et dette immobilière	12 468	8,4%	5 241	42,0%
Avec bien immobilier et dette immobilière	4 273	2,9%	2 141	50,1%
Sans bien immobilier et avec dette immobilière	4 764	3,2%	3 117	65,4%
Avec résidence principale et sans dette immobilière	5 018	3,4%	1 999	39,8%
Avec bien immobilier et sans dette immobilière	1 647	1,1%	771	46,8%
Hors immobilier	119 683	80,9%	54 758	45,8%
Situations recevables liées à l’immobilier	28 170	19,1%	13 269	47,1%
Ensemble de situations recevables	147 853	100,0%	68 027	46,0%

Lecture : En 2018, 28 170 situations de surendettement recevables sont liées à l’immobilier.

Source Enquête typologique Le surendettement des ménages 2018, Banque de France ; Adapté de Banque de France (2019)

**Tableau 8 : Caractéristiques des ménages surendettés
selon leur profil en matière immobilière en 2018**

	2018	Avec résidence principale et dette immobilière	Avec bien immobilier et dette immobilière	Sans bien immobilier et avec dette immobilière
<i>En %</i>				
A. Caractéristiques des personnes surendettées*				
<i>Situation matrimoniale</i>				
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	48,0	69,0	39,9	51,1
Divorcés/Séparés	27,8	20,9	50,6	39,0
Célibataires	19,6	7,8	8,4	8,8
Veufs(ves)	4,5	2,2	1,1	1,2
<i>Groupe d'âge</i>				
De 18 à 24 ans	2,4	0,2	0,2	0,1
De 25 à 34 ans	18,0	8,7	13,4	12,7
De 35 à 44 ans	24,5	29,0	38,3	36,7
De 45 à 54 ans	26,6	35,5	32,8	32,4
De 55 à 64 ans	16,9	18,8	11,9	13,3
De 65 à 74 ans	8,6	6,9	3,1	4,1
75 ans et plus	2,9	1,0	0,3	0,7
<i>Professions et catégories socioprofessionnelles</i>				
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises (y compris exploitants agricoles)	0,5	1,2	1,0	0,9
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	2,5	3,6	3,7
Professions intermédiaires	3,0	5,6	7,4	6,2
Employés	32,9	36,5	45,3	42,2
Ouvriers	22,2	26,5	20,4	23,6
Inactifs, ayant déjà travaillé	13,1	9,9	4,5	6,2
Autres personnes sans activité professionnelle	27,1	17,9	17,8	17,2
B. Caractéristiques des ménages surendettés**				
<i>Nombre de personnes à charge</i>				
0	56,7	47,1	50,3	50,6
1	18,1	18,6	19,7	19,7
2	14,3	19,5	18,2	17,5
3	7,1	10,2	8,9	8,5
4 et plus	3,8	4,6	2,9	3,7
<i>Situation au regard du logement***</i>				
Locataires	75,4	2,1	76,9	81,0
Propriétaires accédants	8,2	91,0	3,7	1,2
Propriétaires	3,5	5,9	0,4	0,1
Hébergés et occupants à titre gratuit	10,7	0,9	17,8	16,4
Autres	2,2	0,1	1,1	1,1
<i>Capacité de remboursement</i>				
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	49,6	16,6	40,4	37,8
0 ≤ CAR < 450 euros	29,4	21,3	30,9	33,7
450 ≤ CAR < 800 euros	10,8	19,8	14,3	15,0
800 ≤ CAR < 1500 euros	7,5	26,3	9,7	10,3
CAR ≥ 1500 euros	2,7	16,2	4,7	3,3
C. Structure de l'endettement				
<i>Dans l'endettement total (encours de dette)</i>				
Dettes immobilières	35,2	73,1	75,2	60,7
Dettes financières hors dettes immobilières	39,4	18,4	12,8	20,1
Dettes de charges courantes	12,4	3,1	4,4	6,2
Autres dettes	13,0	5,4	7,7	13,0
Nombre de situations recevables liées (Unité)	147 853	12 468	4 273	4 764

*Partie A : Champ : *Personnes surendettées, de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs. Note : En pourcentage des personnes surendettées. Lecture : En 2018, 2,6 % des personnes surendettées ont de 18 à 24 ans.*

*Partie B : Champ : **Situations de surendettement recevables. ***Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur. Note : En pourcentage du nombre de situations de surendettement recevables. Lecture : En 2018, 75,4 % des ménages surendettés sont locataires.*

Partie C : Champ : L'ensemble des situations recevables. Note : En pourcentage du total des encours de dette. Lecture : En 2018, les dettes immobilières se représentent 35,2% des encours de dettes de l'ensemble des situations recevables.

Source : Enquête typologique Le surendettement des ménages 2018, Banque de France ; Adapté de Banque de France (2019).

Les projets immobiliers sont adossés à un plan financier à long terme des ménages, particulièrement difficile à suivre en cas d'imprévu. Les ménages endettés pour l'immobilier, en particulier pour l'achat de la résidence principale, sont au milieu du cycle de vie, en construction familiale et professionnelle en accumulant des patrimoines, ils sont exposés à davantage de risques (*e.g.* la perte d'emploi, la séparation, les maladies). De plus, les conséquences négatives éventuelles s'accumulent et peuvent avoir des effets sur les conditions de vie jusqu'à la fin du cycle de vie.

La procédure de traitement de surendettement implique le dépôt volontaire d'un dossier de surendettement auprès la Banque de France, or les travaux de recherche soulignent toujours la méconnaissance du public vis-à-vis de ce dispositif. En outre, la durée de traitement et la complexité d'établissement du dossier dissuadent certains débiteurs d'avoir recours aux Commissions de surendettement. Autrement dit, la recevabilité du dossier de surendettement ne concerne qu'une partie des ménages rencontrant des difficultés financières. Néanmoins, une simplification de la procédure de traitement du surendettement a été mise en vigueur en 2018 pour améliorer la durée de traitement des dossiers. Il s'agit de limiter les négociations aux situations dans lesquelles le ménage surendetté est propriétaire d'un bien immobilier, et de supprimer la phase d'homologation des mesures par le juge d'instance en contrepartie d'un allongement des délais de contestation. De nouvelles mesures proposées par la loi ELAN, qui permettent de mieux articuler situation de surendettement et procédure de résiliation du bail, ont été mises en place en 2019 pour prévenir les expulsions locatives et apporter une réponse à la situation spécifique des anciens travailleurs indépendants.

Chapitre 1.3 -

La situation de « fragilité financière »

Afin de satisfaire les objectifs de prévention du surendettement et de lutte contre la pauvreté, de récents dispositifs publics visent à identifier une population financièrement fragile afin d'agir en amont du surendettement. Dans un premier temps, nous expliciterons la notion de « fragilité financière » sur laquelle se basent les travaux de l'Observatoire de l'Inclusion bancaire (OIB) (**Section 1.3.1**). Malgré les bonnes intentions, les critères de détection de clients financièrement fragiles sont encore discutables, notamment le caractère modulable du critère d'évaluation des ressources des particuliers. En conséquence, d'autres indicateurs restent encore largement utilisés par les organisations sociales, dans la procédure d'octroi du crédit immobilier, ainsi que dans la procédure de traitement de surendettement : taux d'effort en matière de logement, budgets de référence et reste-à-vivre. Nous discuterons de ces mesures alternatives en vue de proposer une mesure globale de la fragilité financière des ménages français (**Section 1.3.2**).

Section 1.3.1 - La définition de fragilité financière par l'Observatoire de l'Inclusion bancaire

La situation de surendettement des ménages, au sens de la loi, résulte de multiples difficultés de paiement « manifestes ». Il s'agit principalement des difficultés liées au remboursement des dettes bancaires, mais aussi des impayés auprès des autres organismes non bancaires, qui constituent des dettes non financières. Toutefois, dans le cadre d'une société bancarisée, les transactions se réalisent entre des comptes courants par le biais de modes de paiement fournis essentiellement par les banques (*e.g.* carte bancaire, chèque, etc.). Par conséquent, les défauts de paiement relatifs à des dettes non financières génèrent la plupart du temps de nouvelles dettes auprès des banques, principalement sous forme des frais d'intervention tels que les frais pour solde insuffisant ou pour découvert bancaire. Une accumulation de dettes, qu'elles soient financières ou non, peut limiter à terme les activités financières des ménages via des impossibilités de souscrire des crédits, l'invalidité de paiements ou l'interdiction de retrait par carte bancaire, etc. Ces contraintes empêchent de participer normalement à la société et peuvent pousser les ménages vers des situations encore plus critiques, notamment celle de surendettement.

Depuis quelques années, dans le cadre de la politique de lutte contre la précarité et la pauvreté, les autorités mettent l'accent sur des mesures de protection des particuliers et de soutien à l'inclusion bancaire. Il s'agit de développer un accompagnement en amont du surendettement, qui passe en premier lieu par une détection des situations dites de « fragilité financière ». La loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 relative à la séparation et à la régulation des activités bancaires détermine que ce sont des « *personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels qui se trouvent en situation de fragilité, eu égard, notamment, au montant de leurs ressources* » (Cette définition est également enregistrée dans l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier). Cette population fragile « bénéficie » d'une offre spécifique proposée par les banques dont le tarif maximal est fixé par la loi (Annexe 7). Cette offre contient un ensemble de services bancaires et de moyens de paiement de base appropriés à la situation du client en question. Également, en cas de difficultés de paiement, un plafond de frais d'incidents bancaires est appliqué. Pour des motifs d'insertion ou réinsertion sociale ou professionnelle, les personnes en situation de fragilité, n'ayant pas ou peu de moyens d'accéder aux crédits traditionnels, peuvent enfin bénéficier d'un microcrédit social accompagné par une grande diversité d'acteurs telle que des banques, des associations ou fondations, des organismes de garanties publiques.

Comment une personne physique peut-elle être considérée en situation de fragilité financière ? Les textes législatifs (le Décret n°2014-738 du 30 juin 2014 relatif à l'offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident et l'Article R312-4-3 du Code monétaire et financier) proposent des critères de détection qui peuvent se diviser en deux catégories principales. La première est composée d'indicateurs laissés à l'appréciation de l'établissement financier teneur du compte. Ces critères identifient les situations éligibles en tenant compte « *du montant des ressources portées au crédit du compte* » et « *de l'existence d'irrégularités de fonctionnement du compte ou d'incidents de paiement ainsi que de leur caractère répété constaté pendant trois mois consécutifs* ». Ainsi, seront pris en compte « *les éléments dont il aurait connaissance et qu'il estime de nature à occasionner des incidents de paiement, notamment les dépenses portées au débit du compte* ». Pour une plus grande homogénéité de la mesure, la catégorie restante regroupe des situations plus spécifiques : avoir été inscrit pendant trois mois consécutifs au FCC de la Banque de France ou encore être avoir déposé un dossier de surendettement jugé recevable. Ces deux méthodes d'évaluation de la fragilité financière se basent à la fois sur des critères objectifs définis par les textes (*e.g.* inscription au FCC, impayés successifs) et d'autres plus subjectifs appréciés par des banques (*e.g.* absence d'épargne,

insuffisance des ressources, situation professionnelle, etc.). Par exemple, en plus de ceux définis par des critères règlementaires, la Banque Postale (2020) considère comme financièrement fragiles « *tous les clients dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté [de 1 041 euros]* ». Chez BNP Paribas (2021), ce plafond des flux mensuels créditeurs est de 1 500 euros et deux critères s’y ajoutent : avoir des irrégularités de fonctionnement du compte et avoir au moins 25 euros de frais d’incidents bancaires dans les comptes. Quant à la banque Société Générale (2021), à part des critères au sens de la loi, aucune condition supplémentaire n’est précisée pour adhérer à l’offre spécifique réservée aux clients fragiles financièrement. Finalement, bien que soit appliquée une approche combinant une mixité d’informations financières et non financières, cette appréhension de la fragilité se fonde essentiellement sur des difficultés effectives. En effet, fin 2018, l’Observatoire de l’Inclusion bancaire (2019) enregistrait 3,4 millions de clients fragiles, dont 47 % détectés principalement par leur inscription au FCC ou la recevabilité de leur dossier de surendettement, 44 % détectés par leurs incidents de paiement récurrents ou par la modestie des flux portés au crédit de leur compte et 9 % seulement détectés par des critères internes fixés par les établissements bancaires. Autrement dit, la majorité des clients identifiés fragiles sont déjà en situation financièrement critique. Pourtant, comme indiqué par le rapport 2017 de l’OIB, « *la fragilité financière existe souvent avant que ne surviennent de nombreux incidents de paiement* ». Le souhait initial d’identifier une population à risque afin de prévenir le surendettement n’est donc à l’évidence pas encore atteint.

Le nombre des clients fragiles comptabilisé par l’OIB reste stable en 2019 mais passe à 3,8 millions à fin 2020 (Tableau 9). Bien que l’on puisse espérer que les procédures de détection des personnes en fragilité financière vont s’améliorer et mieux appliquer des combinaisons de facteurs homogènes entre les établissements, certains indicateurs sociaux déjà utilisés dans le champ de la politique sociale pourraient être sources d’inspiration.

Tableau 9 : Quelques chiffres clés sur la fragilité financière en 2017-2020

	2018	2019	2020
Nombre de clients fragiles en fin d’années (en millions de personnes)	3,4	3,4	3,8
Montant moyen annuel de l’ensemble des frais liés au compte pour l’ensemble des clients fragiles en fin d’années (en euros)	300	255	248
Nombre de bénéficiaires de l’offre spécifique à fin d’années (en milliers de personnes)	384	512	599

Note : le nombre est enregistré au 31 décembre de l’année.

Lecture : En 2020, 3,8 millions de personnes ont été identifiées comme clients fragiles financièrement.

Source : Rapports de l’Observatoire de l’Inclusion bancaire 2017-2020.

Section 1.3.2 - Mieux estimer les contraintes budgétaires

1.3.2.1. Taux d'effort en matière du logement

Le taux d'effort en matière de logement mesure la part des revenus¹⁸ que les ménages consacrent aux dépenses liées à l'habitation, dont la valeur est très corrélée au statut d'occupation et au niveau de vie des ménages. Cet indicateur, largement utilisé par l'INSEE et plusieurs organismes sociaux, permet de renseigner l'accessibilité au logement des ménages. Plusieurs approches d'évaluation des dépenses de logement sont proposées en fonction de leur « tangibilité » : l'approche des « dépenses effectives », celle de la « consommation de logement » (coût du service de logement) (Pirus, 2011; Godefroy, 2018b). On distingue le taux d'effort des propriétaires de celui des locataires, ainsi que le taux d'effort des propriétaires accédants et celui des non-accédants. Bien que l'approche de la consommation de logement soit jugée plus homogène (économiquement) lorsque l'on compare des ménages n'ayant pas de même statut d'occupation, la méthode des dépenses effectives est plus appliquée dans les pratiques et les analyses liées aux aides au logement des acteurs sociaux (Nicolas et al., 2005; Calvo et al., 2019) ou dans les estimations financières des contrats de crédits immobiliers.

Concernant l'approche en termes de « dépenses effectives », seules les dépenses effectivement effectuées par les ménages sont considérées. Pour l'ensemble des ménages, il s'agit d'abord des dépenses liées à l'occupation du logement telles que les consommations d'eau et d'énergie, les éventuelles assurances et taxes (*e.g.* l'assurance habitation, la taxe foncière, la taxe de ramassage d'ordures, etc.). Pour les locataires, le loyer et les charges s'ajoutent. Quant aux propriétaires, les charges de copropriété sont retenues (Voir l'encadré 1). Dans le cas des propriétaires accédants, les remboursements d'intérêts et de capital sur les prêts immobiliers liés à la résidence principale sont pris en compte dans les dépenses effectives. Le taux d'effort mesuré par cette méthode reflète leur solvabilité financière instantanée. Ainsi, il met en évidence des inégalités face au coût du logement entre les ménages selon le statut d'occupation, le niveau de vie ou la position géographique (Pirus, 2011; Godefroy, 2018b). Toutefois, cette méthode ne valorise pas la valeur patrimoniale du logement, valeur qui marque

¹⁸ Les revenus des ménages comprennent l'ensemble des revenus perçus, des indemnités de chômage et de maladies, et des prestations sociales ou familiales. Ils peuvent être mesurés avant le paiement des impôts et exclure les aides au logement. Toutefois, les revenus disponibles des ménages sont nets d'impôts directs et de cotisations sociales, et les aides au logement sont incluses.

une différence importante entre locataires et propriétaires, surtout ceux qui ont fini des remboursements d'emprunt.

Encadré 1 - Récapitulatif des formules de calcul du taux d'effort

A. Taux d'effort selon l'approche des dépenses effectives

i. Pour un locataire :

$$= \frac{\text{Loyer} + \text{ChargesLocatives} + \text{Energie} + \text{Taxes} + \text{Assurance} [- \text{AideLogement}]}{\text{Revenus Avant Impôts et AideLogement}}$$

ii. Pour un propriétaire non-accédant :

$$= \frac{\text{ChargesCoproriété} + \text{Energie} + \text{Taxes} + \text{Assurance} [- \text{AideLogement}]}{\text{Revenus Avant Impôts et AideLogement}}$$

iii. Pour un propriétaire accédant :

$$= \frac{\text{RemboursementsEmprunts (Intérêts et Capital)} + \text{ChargesCoproriété} + \text{Energie} + \text{Taxes} + \text{Assurance} [- \text{AideLogement}]}{\text{Revenus Avant Impôts et AideLogement}}$$

B. Taux d'effort selon l'approche de consommation de logement (loyer fictif)

i. Pour un locataire :

$$= \frac{\text{Loyer} + \text{ChargesLocatives} + \text{Energie} + \text{Taxes} + \text{Assurance} [- \text{AideLogement}]}{\text{Revenus Avant Impôts et AideLogement}}$$

ii. Pour un propriétaire non-accédant :

$$= \frac{\text{LoyerFictif} + \text{ChargesLocativesFictives} + \text{ChargesCoproriété} + \text{Energie} + \text{Taxes} + \text{Assurance} [- \text{AideLogement}]}{\text{Revenus Avant Impôts et AideLogement} + \text{LoyerFictif} + \text{ChargesLocativesFictives}}$$

iii. Pour un propriétaire accédant :

$$= \frac{\text{LoyerFictif} + \text{ChargesLocativesFictives} + \text{ChargesCoproriété} + \text{Intérêts} + \text{Energie} + \text{taxes} + \text{Assurance} [- \text{AideLogement}]}{\text{Revenus Avant Impôts et AideLogement} + \text{LoyerFictif} + \text{ChargesLocativesFictives}}$$

*Note : Les taxes et assurances dans les dépenses du logement sont la taxe d'habitation, les taxes d'ordures ménagères, la taxe foncière (pour les propriétaires) et l'assurance d'habitation.
Source : Adapté de Godefroy (2018b) et Calvo (2019).*

L'approche en termes de « consommation de logement » fait référence au caractère d'investissement de l'acquisition du logement, un des fondamentaux de l'économie immobilière pris en compte par la Comptabilité nationale. Un ménage propriétaire produit et consomme un service de logement, dont le coût dit loyer et charges locatives « fictifs » (ou « imputés »), est évalué à partir des loyers constatés pour un logement locatif ayant des

caractéristiques équivalentes¹⁹. Le propriétaire du logement paie de manière intangible cette valeur en tant que le consommateur ; en même temps, il la gagne en tant que le producteur. De ce fait, dans le calcul du taux d'effort, les loyers et charges locatives fictifs s'introduisent tant aux dépenses de logement qu'aux revenus disponibles des ménages propriétaires (Voir l'encadré 1). Quant aux accédants à la propriété, seuls les intérêts d'emprunt (*i.e.* le coût d'achat d'emprunt) sont considérés comme une dépense courante engagée tandis que le capital contribue à la formation des actifs patrimoniaux à long terme.

Un autre facteur important dans le calcul du taux d'effort réside dans les aides au logement (*i.e.* l'aide personnalisée au logement, l'allocation de logement familiale et l'allocation de logement social). Par principe, les prestations sociales ne sont pas prises en compte dans les revenus de référence à la base du calcul du taux d'effort mais elles sont ajoutées aux revenus disponibles. Au regard des dépenses, elles permettent de réduire significativement le coût du logement des ménages, surtout de ceux ayant un budget familial modeste (Calvo et al., 2019; Pirus, 2011). Ce soutien important des aides au logement, dit effet « solvabilisateur » (ou « redistributeur ») est une préoccupation importante des institutions sociales telles que les Caisses d'Allocations Familiales ou l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale. Pour le mesurer, deux indicateurs sont calculés : le taux d'effort net des aides au logement et le taux d'effort brut.

Les travaux de Godefroy (2018b) et Calvo et al. (2019) ont souligné la tendance à la hausse des taux d'effort nets ces dernières années chez les locataires et les propriétaires accédants selon l'approche des « dépenses effectives » (Tableau 10 et Tableau 11). L'augmentation du taux d'effort net a été aussi remarquable chez les moins aisés, quel que soit leur statut d'occupation (Tableau 10). Les ménages à bas revenus accédant à la propriété ont le taux d'effort net le plus élevé (soit 55 % en 2013). Les écarts de taux d'effort entre propriétaires et accédants à la propriété se sont aggravés pour l'ensemble des ménages entre 2001 et 2013. Ils ont été encore plus importants pour les moins aisés. Les mensualités de crédit immobilier semblent très lourdes pour les ménages à bas revenus. L'étude de Calvo et al. (2019) a montré que les taux d'effort des accédants à la propriété étaient très proches de ceux des locataires au secteur privé. Toutefois, comme ils bénéficient moins des aides au logement, le taux d'effort

¹⁹ Godefroy (2018b) propose une méthode alternative pour évaluer le coût du service de logement (méthode des deux marchés). Ce coût comprend le loyer fictif estimé du marché locatif et une opportunité financière manquée estimée. Le fait de ne pas présenter cette méthode n'a aucun impact sur la compréhension du taux d'effort en logement.

des accédants à la propriété à bas revenus ne diminue que de 3 points (de 58 % brut à 55 % net) en tenant compte de ces aides, tandis que l'effet solvabilisateur de ces prestations sociales induit une réduction de plus de 17 points du taux d'effort chez les locataires.

Tableau 10 : Taux d'effort agrégés bruts et nets des ménages en 2013 selon le statut d'occupation du logement et les revenus par unité de consommation*

	<i>En %</i>				
	Ensemble	Propriétaire non-accédant	Propriétaire accédant	Locataire - secteur libre	Locataire - secteur social
<i>Taux d'effort brut agrégés</i>					
<i>En 2013</i>					
Ménages à bas revenus	46	21	58	60	45
Ménages modestes	26	14	34	36	29
Ménages plus aisés	16	8	25	25	22
Ensemble des ménages	19	9	27	31	30
<i>Taux d'effort nets agrégés</i>					
<i>En 2001</i>					
Ménages à bas revenus	-	17	37	34	22
Ménages modestes	-	11	28	28	22
Ménages plus aisés	-	7	22	21	18
Ensemble des ménages	-	8	23	24	20
<i>En 2013</i>					
Ménages à bas revenus	34	21	55	42	28
Ménages modestes	24	14	33	33	25
Ménages plus aisés	16	8	25	25	21
Ensemble des ménages	18	9	27	28	24

*Les ménages sont classés par leurs revenus par unité de consommation – RUC (selon l'échelle d'unité de consommation de l'OCDE) comme suivant : Les ménages à bas revenus sont les 20 % ayant les RUC les plus faibles ; Les ménages modestes sont ceux ayant les RUC compris entre 2^e et 4^e déciles des RUC ; Les ménages plus aisés sont 60 % ayant les RUC les plus élevés.

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou dont le revenu déclaré au fisc est strictement négatif.

Note : Le taux d'effort d'une catégorie rapporte la somme des dépenses des ménages de la catégorie à la somme de leurs revenus ; Les aides au logement et les impôts ne sont pas inclus aux revenus.

Lecture : Les aides au logement diminuent de 3 points le taux d'effort agrégé des ménages à bas revenus accédant à la propriété, passant de 58 % à 55 %.

Source : INSEE, enquête Logement 2013, adapté de Calvo et al. (2019).

Si l'approche en termes de dépenses effectives souligne une croissance considérable des taux d'effort des locataires entre 2008-2015, l'approche de la consommation de logement relève cependant une stagnation des taux d'effort des propriétaires (Tableau 11). Pour les propriétaires non-accédants, les taux annuels ont progressé pour s'approcher de la moyenne, située aux alentours de 21 %. Pour les accédants à la propriété, les taux étaient supérieurs à la moyenne, autour de 24 %, proches de ceux des locataires au secteur social. Selon la méthode des dépenses effectives, le taux d'effort des ménages a augmenté en 2008-2015, quel que soit le statut d'occupation du logement. Cependant, l'augmentation la plus importante s'observe chez les ménages locataires au secteur social (3 points de pourcentage) et la plus faible chez les ménages propriétaires non-accédants (moins d'un point de pourcentage).

Tableau 11 : Taux d'effort nets agrégés des ménages – Comparaisons de deux approches

En %

	Ensemble	Propriétaire non-accédant	Propriétaire accédant	Locataire - secteur libre	Locataire - secteur social
<i>Approche « Dépenses effectives »</i>					
2008	16,4	9,1	23,7	27,3	22,2
2009	16,8	9,3	25,4	28,3	22,1
2010	17,0	9,3	25,3	28,8	22,6
2011	17,8	10,7	25,7	29,8	23,1
2012	17,2	9,5	25,9	28,1	23,8
2013	17,7	10,0	25,8	28,6	24,5
2014	18,1	10,3	26,9	27,7	24,6
2015	19,3	9,9	25,7	29,2	25,6
<i>Approche « Consommation de logement »</i>					
2008	23,0	21,7	24,6	27,3	22,2
2009	23,2	21,6	25,6	28,3	22,1
2010	22,8	21,2	24,3	28,8	22,6
2011	24,2	23,5	24,3	29,8	23,1
2012	22,8	20,8	24,4	28,1	23,8
2013	23,0	21,3	24,0	28,6	24,5
2014	23,4	22,0	24,3	27,7	24,6
2015	23,8	21,3	24,6	29,2	25,6

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages, hors ménages logés gratuitement.

Note : Le taux d'effort d'une catégorie rapporte la somme des dépenses des ménages de la catégorie à la somme de leurs revenus disponibles après impôts ; Les aides au logement sont déduites des dépenses de logement et des revenus disponibles après impôts.

Lecture : Le taux d'effort agrégé des propriétaires non-accédants en 2015 est de 19,3 %.

Source : INSEE, enquêtes SRCV 2008-2015, adapté de Godefroy (2018b).

Au total, les dépenses en matière de logement des ménages sont fortement corrélées à leur niveau de vie. Parmi les plus modestes, les propriétaires accédants et les locataires du secteur privé semblent supporter les taux d'effort agrégés les plus élevés. Si les locataires voient ce taux s'affaiblir grâce aux aides au logement, les accédants à la propriété subissent, quant à eux, un fort niveau de dépenses tout au long de la durée de remboursement du prêt. En outre, les taux d'effort varient également en fonction du lieu géographique, de la composition familiale, de la situation sur le marché de l'emploi. Des événements imprévisibles (séparation, chômage, etc.) provoquant une baisse des revenus peuvent alourdir les dépenses de logements. Par ailleurs, un taux d'effort moins élevé ne s'accompagne pas forcément des conditions de logement plus favorables. Un surpeuplement ou un défaut de qualité du logement sont plus associés aux ménages ayant un taux d'effort net plus faible (Calvo et al., 2019). En sus du taux d'effort du logement, d'autres postes de consommation courants et essentiels importants viennent grever le revenu des ménages tels que l'alimentation, l'habillement ou le transport.

1.3.2.2. Budget de référence

En 2012, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)²⁰ a mené une recherche portant sur un nouvel indicateur, « les budgets de référence ». Ce sont des seuils minimaux de revenus permettant aux ménages à la fois de couvrir des dépenses jugées essentielles et de vivre dans des conditions « décentes », à savoir « *au-dessus des nécessités de la survie* » mais bien « *au-dessous des niveaux de luxe* ». Par ailleurs, en plus des dépenses pour se loger, s'habiller et se nourrir, sont également prises en compte des dépenses pour « *avoir la possibilité et la capacité de participer à la société* » (Alberola et al., 2014).

La conception des budgets de référence de l'ONPES est très proche de celle des budgets-types proposés par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) : le budget de référence d'une configuration familiale donnée est la somme d'argent nécessaire pour financer un panier des biens et services donnés. Dans le cas des budgets de référence, ce panier et sa valeur sont établis tant par des experts et des normes législatives (méthode *top-down*, démarche « normative ») que par des pratiques et des normes proposées par des groupes de citoyens participants (méthode *bottom-up*, démarche « participative »). En saisissant des critères à la fois quantitatifs (*e.g.* la quantité, la durée de vie de bien ou service) et qualitatifs (*e.g.* le lieu d'achat, la marque, les caractéristiques recherchées de produit), les biens et services nécessaires sont regroupés en 10 postes budgétaires : le logement, l'alimentation, l'habillement, les soins personnels et l'hygiène, l'équipement de la maison, les transports, la vie sociale, la santé, les services bancaires et d'assurance et les besoins spécifiques des enfants (Voir l'annexe 8 pour les détails). Ils sont aussi déterminés selon les besoins individuels spécifiques de chaque membre d'une configuration familiale donnée. D'une part, la composition du panier est très détaillée, proche des dépenses réelles des ménages. D'autre part, des besoins d'« accès à la vie sociale » (*e.g.* les loisirs, les vacances, les célébrations d'événement, etc.) sont considérés comme aussi importants que les fondamentaux (tels que se loger, s'habiller, s'alimenter) pour préserver un équilibre mental et psychologique. La participation à la sociale constitue également un critère qualitatif pour définir des composantes des autres postes budgétaires, qu'il s'agisse des vêtements supplémentaires pour les actifs, de l'équipement téléphonique/informatique, ou des produits cosmétiques. Toutefois, les budgets de référence ne couvrent pas certains biens et services, s'agissant de la sécurité ou de la pollution de l'environnement proche. Également, certains besoins pris en compte dans les budgets peuvent

²⁰ L'étude a été réalisée par CREDOC et l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) sous la demande de l'ONPES. Les rapports ont été rendus publics en 2015.

être financés par des services publics (*e.g.* l'éducation, la santé), ou être satisfaits par des entraides familiales et amicales (*e.g.* la garde des enfants, l'hébergement gratuit en vacances) ou par l'autoconsommation (*e.g.* la fabrication des produits alimentaires). En outre, la question du recours aux crédits n'est pas prise en compte, et laisse supposer que les dépenses importantes sont financées par une épargne régulière.

Les budgets de référence ne sont produits que pour 6 configurations familiales-types, aux besoins et aux niveaux de satisfaction différents : actif isolé, couple sans enfant, couple avec deux enfants, parent seul avec deux enfants, retraité isolé et couple de retraités. Chaque catégorie est relative, en réalité, à des ménages très diversifiés au regard du niveau de vie, de l'âge, du sexe, de la situation professionnelle et du statut d'occupation du logement. Ils sont donc hétérogènes en termes de caractéristiques et pourtant considérés comme homogènes en termes de besoins de consommation. Enfin, les compositions des cas-types sont encore à discuter, s'agissant du choix des facteurs liés aux enfants (*e.g.* le nombre, l'âge et le sexe), du fait de ne considérer que des femmes seules avec enfants pour les familles monoparentales ou du fait que les adultes sont des actifs ou des retraités ayant travaillé.

Tableau 12 : Budgets de référence selon la configuration familiale et le type de logement

	<i>En euros/mois</i>			
	Locataire parc social	Locataire parc privé	Propriétaire	Hors logement
Actif isolé	1 424	1 571	-	954
Couple d'actifs sans enfant	1 985	2 133	-	1 474
Couple d'actifs avec 2 enfants-adolescents*	3 284	3 515	-	2 557
Famille monoparentale avec 2 enfants**	2 599	2 830	-	1 918
Retraité isolé	1 569	1 816	1 150	985
Couple de retraités	2 188	2 437	1 769	1 560

Note : Les budgets calculés en euros par mois à la fin 2013.

** Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans. ** Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans.*

Source : Adapté de Alberola et al. (2014).

Nonobstant ces quelques limites, le coût du logement est conséquent dans le budget des ménages : il varie de 27,3 % à 45,8 % du budget de référence pour les ménages vivant dans le secteur privé, et de 22,1 % à 37,5 % pour ceux vivant dans le parc social (Tableau 12). Le poids des dépenses de logement dans le budget familial est le plus lourd pour les retraités et les isolés et évidemment le plus faible pour les couples d'actifs. La présence d'enfants constitue des charges supplémentaires pour les ménages. Effectivement, le coût des enfants se répartit dans tous les postes budgétaires (*e.g.* le logement, l'habillement, l'alimentation, le transport, l'équipement, etc.) et s'accroît avec leur âge (Alberola et al., 2014). Le budget de référence hors logement d'un couple d'actifs avec 2 adolescents s'élève à 2 557 euros par mois ; il est de

3 284 euros pour une famille de même composition vivant dans le parc social et 3 515 euros dans le privé. L'impact de la propriété du logement est aussi important même s'il n'est estimé que pour des retraités. Le budget des locataires retraités vivant seuls dans le parc privé est 1,8 fois supérieur au budget hors logement et 1,6 fois supérieur au budget des propriétaires. Les rapports se réduisent à 1,6 et 1,4 pour des retraités vivant en couple en raison d'un effet d'échelle. Par ailleurs, le budget de référence par unité de consommation est le plus élevé pour une famille monoparentale (Tableau 13) bien que son budget hors logement soit relativement proche de celui d'un ménage avec enfants (1 199 euros pour 1 112 euros). Les retraités ont un budget de référence un peu plus élevé que celui des actifs de même composition, mais la différence des budgets hors logement est très faible, voire négligeable.

Tableau 13 : Budgets de référence par unité de consommation (UC) selon la configuration familiale et le secteur de location

	<i>En euros/mois</i>			
	Nombre d'UC***	Locataire parc social	Locataire parc privé	Hors logement
Actif isolé	1	1 424	1 571	954
Couple d'actifs sans enfant	1,5	1 323	1 422	983
Couple d'actifs avec 2 enfants-adolescents*	2,3	1 428	1 528	1 112
Famille monoparentale avec 2 enfants**	1,6	1 624	1 769	1 199
Retraité isolé	1	1 569	1 816	985
Couple de retraités	1,5	1 459	1 625	1 040

Note : Les budgets calculés en euros par mois à la fin 2013.

** Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans ;*

*** Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans ;*

**** Selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.*

Source : Adapté de Alberola et al. (2014).

À titre de comparaison, les budgets de référence établis par l'ONPES sont supérieurs aux indicateurs usuels d'évaluation des difficultés des ménages, comme le seuil de pauvreté, les minima sociaux ou les dépenses moyennes des ménages (Alberola et al., 2014). En effet, les budgets ONPES équivalent à environ 80 % du niveau de vie²¹ médian, tandis que le seuil de pauvreté se fixe conventionnellement à 60 %. Les budgets ONPES sont également de 1,6 à 2 fois supérieurs au revenu de solidarité active (RSA), en fonction de la configuration familiale de référence. Les dépenses moyennes estimées par l'INSEE²², sont pour leur part globalement inférieures, les rapports varient entre 50 % et 90 % selon le type de ménage. Malgré tout, les

²¹ Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage (après impôts et ajustements des prestations sociales) divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage.

²² Les dépenses moyennes pour chaque type de ménage tiennent compte de l'ensemble des ménages, quel que soit le nombre d'enfants, et, quelle que soit la situation de logement (locataires ou propriétaires).

comparaisons sont relativement délicates, puisque les méthodes de mesure des indicateurs diffèrent sur le plan de la composition des paniers de référence de biens et services, la façon d'estimer leur valeur et la construction des familles-types.

L'analyse des budgets de référence de l'ONPES revêt deux intérêts : le premier est un panier des biens et services assez complet et détaillé, le second est un indicateur synthétique d'un minimum revenu socialement requis. Les budgets de référence permettent de mesurer non seulement des besoins vitaux mais aussi des besoins indispensables pour la participation « effective » à la vie sociale. Ils ne visent pas à identifier des ménages en situation de pauvreté mais visent à déterminer une population en fragilité financière, qui ne dispose pas des moyens nécessaires pour vivre de façon décente, et par conséquent, en risque d'exclusion sociale (Alberola et al., 2014). Au prix de quelques précautions d'utilisation et d'interprétation, les budgets de référence seraient un « nouveau repère » pour mesurer la vulnérabilité en tenant compte, hormis le caractère pécuniaire, du caractère d'intégration sociale dans l'estimation des besoins des ménages (Concialdi, 2014).

1.3.2.3. Le reste-à-vivre ou le reste pour vivre

Le « reste-à-vivre » est un indicateur des ressources « réellement » disponibles des ménages, qui est largement utilisé par de nombreux acteurs économiques et financiers, sociaux et politiques. Il est parfois dénommé « reste pour vivre » ou confondu avec le concept de « quotient familial »²³ dont la méthode d'estimation diffère quelque peu. Dans la littérature ainsi qu'en pratique, il n'existe pas de consensus sur la traduction de ce concept en indicateur statistique (CNLE, 2012). Chaque acteur applique sa propre méthode de calcul du reste-à-vivre selon les contextes précis.

Pour examiner la solvabilité d'un dossier de crédit, les établissements financiers déterminent le « reste à vivre » du ménage demandeur à partir du calcul de la « capacité de remboursement mensuelle ». Celle-ci correspond à un montant de remboursement susceptible d'être payé par le débiteur chaque mois, qui est généralement égal à un tiers de l'ensemble de revenus du ménage. Le reste-à-vivre correspond donc aux ressources restantes après le règlement du remboursement de crédit. Dans la procédure de traitement du surendettement, le

²³ Le quotient familial est utilisé par l'administration fiscale pour définir un revenu de référence servant à établir l'impôt sur le revenu, ou par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour accorder certaines aides. Il se calcule en rapportant les revenus imposables d'un foyer à son nombre de parts fiscales (soit le nombre de personnes dans le foyer selon la méthode de l'administration fiscale, soit le nombre de personnes à charge selon la logique de la CAF).

reste-à-vivre est un montant incompressible, qui est fixé par les Commissions pour déterminer la capacité de remboursement du débiteur (*i.e.* le montant que le débiteur devrait pouvoir payer chaque mois pour rembourser des dettes). Deux méthodes d'évaluation de cet indicateur sont existantes, les Commissions de surendettement optant le plus souvent pour celle qui est la plus favorable au débiteur : la méthode des « *quotités saisissables* » et celle des « *charges théoriques* ». Les deux méthodes sont complémentaires. Au sens de la loi (les articles L331-2 et R344-1 du Code de la Consommation et l'article L145-2 du Code du Travail), les Commissions de surendettement fixent « *une partie des ressources nécessaire aux dépenses courantes du ménage* ». Ce montant dit « budget vie courante », variable selon le lieu d'habitation, est à disposition du débiteur pour faire face aux charges inévitables telles que l'alimentation, le loyer, les factures d'énergie et d'eau, les frais de scolarité ou de garde d'enfant, des déplacements professionnels, des frais de santé, ainsi que divers impôts. Certaines charges sont appréciées à partir des dépenses réelles sur la base des éléments déclarés par le débiteur, les autres sont évaluées dans la limite du barème fixé par le règlement intérieur de la commission départementale en prenant en compte la composition du ménage (Annexe 9). Quelle que soit la modalité d'évaluation, l'ensemble des charges composant le budget vie courante ne doit pas être inférieur au revenu de solidarité active (RSA). La capacité de remboursement résulte de la différence entre des ressources et ce reste-à-vivre. Ce mode de calcul est dénommé parfois « méthode des *charges théoriques* ». Toutefois, d'après la loi, la capacité de remboursement ne doit pas dépasser les « *quotités saisissables* » dont le barème est défini par le Code du Travail (Annexe 10). Ces dernières sont des proportions selon des seuils de rémunération « *dans laquelle les sommes dues à titre de rémunération sont saisissables ou cessibles* » (Article L3252-2 du Code du Travail). Les seuils de rémunération sont annuellement mis à jour et affectés d'un correctif par décret. En cas du surendettement, sur la base de l'ensemble des revenus du débiteur, le montant déterminé par ces quotités, qui varient selon le nombre de personnes à charge, est réservé au remboursement de crédit et susceptible d'être saisi par les créanciers. Cela constitue donc la deuxième méthode d'évaluation de la capacité de remboursement du surendetté, approche dite des « *quotités saisissables* ». Par l'application des dépenses « courantes » prédéfinies de la loi, l'évaluation du reste-à-vivre des institutions financières s'entend comme « protectrice ».

Selon la vision « soustractive », certains acteurs tels que des travailleurs sociaux ou des associations considèrent le « reste-à-vivre », comme la différence entre les ressources régulières du ménage et ses dépenses « contraintes » à payer (CNLE, 2012). À titre de comparaison avec

les dépenses courantes des Commissions de surendettement qui ne les incluent pas, les charges de culture et loisirs sont intégrées dans les dépenses contraintes. Précisément, celles-ci se divisent souvent en trois catégories hiérarchisées en ordre de priorité en fonction de leur nécessité et variabilité : les charges vitales mais quantitativement variables ; les inévitables mais difficilement ajustables et les charges jugées non-contraintes mais nécessaires, voire indispensables. Les premières sont des charges susceptibles d'ajuster la quantité de consommation (*e.g.* l'alimentation, l'hygiène) ou de privation d'usage (*e.g.* l'habillement, le carburant, les frais de santé, les médicaments). La deuxième catégorie compose des dépenses pré-engagées dont l'échéance de paiement est régulière, le montant à payer est fixe et l'éventuel contrat est difficilement renégociable à court terme. Il s'agit des remboursements de crédits, des dépenses de logement, des frais de transport, des frais pour services de télécommunication ou services financiers, des assurances, ainsi que des impôts. Les dernières charges sont des charges jugées indispensables à la vie mentale et sociale telles que les loisirs, les services récréatifs ou sportifs (*e.g.* jeux et jouets, jardinage, animaux de compagnie, etc.), les services culturels (*e.g.* livres, musées, cinéma, etc.) et les vacances.

Contrairement aux budgets de référence, la question des crédits et frais bancaires est présente dans l'approche du reste-à-vivre. Les acteurs sociaux constatent que le recours aux découverts et aux crédits renouvelables se produit souvent dans l'urgence. Les remboursements des crédits (immobiliers et à la consommation) privent des autres dépenses de consommation certains profils de ménages tels que ceux ne disposant d'aucune épargne. Dans le cas des impayés, les commissions bancaires prélevées peuvent accélérer la dégradation du budget. Les crédits et les frais bancaires sont de plus des charges difficilement renégociables à court terme. Tout cela constitue un des facteurs de la double peine subie par des ménages qui sont déjà fragiles face aux aléas du quotidien.

En plus des ressources et des dépenses, la composition familiale est également un élément important à déterminer dans la mesure du reste-à-vivre. Elle permet de comparer le niveau de vie des ménages de taille et de structure différentes en prenant en compte des économies d'échelle du partage des biens à usage collectif et de la consommation en quantité. Toutefois, les acteurs sociaux n'appréhendent pas de la même façon la composition familiale en termes de parts que représentent les membres adultes ou les enfants et de limite d'âge pour les enfants. L'approche actuellement la plus utilisée dans les enquêtes et dans la pratique des

accompagnateurs sociaux est l'échelle d'équivalence des unités de consommation²⁴ proposée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Au total, il est possible de résumer le reste-à-vivre sous la formule suivante :

$$\text{Reste à vivre} = \frac{\text{Ressources} - \text{Charges contraintes}}{\text{Composition familiale}}$$

Malgré la formule simple à comprendre, en pratique, pour les acteurs sociaux ainsi que pour les Commissions de surendettement, la difficulté provient de la détermination des ressources apportées et des dépenses utilisées par tous les membres du ménage. Il y a une différence entre les normes comptables institutionnelles conventionnées et les normes sociales réelles (Perrin-Heredia, 2011). Les relations familiales sont plus compliquées que celles définies par les textes juridiques ; les aides familiales ou de voisinage permettent de baisser significativement les dépenses du ménage ; de plus, en raison des changements technologiques, le besoin en certains produits augmente (*e.g.* téléphone portable, ordinateur portable, abonnement d'internet) et diminue pour d'autres (*e.g.* téléphone fixe, câble). La baisse de prix de certains biens et services les banalise aussi et les rend plus « nécessaires ». La question de l'identification des dépenses nécessaires à la vie quotidienne reste donc encore largement critiquée par certains économistes et sociologues.

Bien que l'hétérogénéité des méthodes de calcul rende difficile la détection des difficultés rencontrées par les situations réelles de vie, une convergence se produit concernant la question des contraintes budgétaires : « *de plus en plus de ménages ont des difficultés à boucler leurs budgets* » (CNLE, 2012). Cela pourrait résulter de la surestimation de « l'autonomie du citoyen sur le plan économique ». Les charges augmentent lorsque la stabilité économique est mise à mal.

²⁴ L'échelle de l'OCDE propose la pondération suivante :

- 1 unité de consommation pour le premier adulte ;
- 0,5 unité de consommation pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 unité de consommation pour les enfants de moins de 14 ans.

Chapitre 1.4 -

Identifier les endettés financièrement fragiles avec l'enquête Statistique sur les ressources et conditions de vie

Les problèmes financiers des ménages se manifestent généralement sous deux principaux aspects : des problèmes de trésorerie effectivement rencontrés et une dégradation ressentie de la santé financière. Toutefois, certains ménages parviennent tant bien que mal à équilibrer les comptes d'une situation budgétaire constamment limitée ; dans tel cas, des indicateurs tels que le reste-à-vivre ou les budgets de référence révéleraient souvent de lourdes dépenses pré-engagées ou une insuffisance de ressources socialement nécessaires, impliquant des restrictions de consommation. Ces trois situations de fragilité financière pourraient mettre en évidence une sous-population en situation de précarité, voire d'exclusion sociale (à court et moyen terme). Les facteurs déclencheurs d'une dégradation financière du ménage sont multiples et souvent corrélés, parmi lesquels l'endettement occupe une place importante. En effet, dans de nombreux cas, le recours aux crédits est inévitable (achat du logement, achat de la voiture) et les dettes financières sont une composante déterminante du surendettement des ménages. Dans ce chapitre, en appuyant sur l'enquête Statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV) (**Section 1.4.1**), nous tenterons d'identifier d'abord les ménages endettés (**Section 1.4.2**), puis les ménages en fragilité financière et les endettés faisant face à des problèmes de trésorerie ainsi que leurs caractéristiques sociodémographiques (**Section 1.4.3**).

Section 1.4.1 - Pourquoi les dispositifs SRCV ?

L'INSEE produit de nombreuses enquêtes permettant d'étudier le pouvoir d'achat, le patrimoine ou encore les conditions de logement des ménages. Chacune a ses points forts et faibles pour satisfaire l'objectif d'identification et de suivi des situations de fragilité financière. Plus précisément, l'enquête Budget de famille recense les ressources des ménages, détaille toutes leurs dépenses et comptabilise les remboursements d'emprunts (le capital et les intérêts) quel que soit leur motif. Toutefois, depuis l'enquête de 2001, les dépenses sont répertoriées selon des normes européennes, qui diffèrent sensiblement des normes françaises. En ce qui concerne les enquêtes avant 2001, les montants de prêts se divisent en trois sous-postes de dépenses : remboursements de prêts liés à la résidence principale, remboursements de prêts liés à la résidence secondaire, et les autres remboursements de prêts qui regroupent à la fois des remboursements de crédits à la consommation et des remboursements de prêts pour l'achat et

la construction d'un autre logement ou pour une dépendance, etc. Depuis l'enquête Budget de famille 2005, les remboursements de prêts se classent de manière plus homogène, selon la catégorie de crédits contractés, crédits immobiliers ou crédits à la consommation. Cela rend difficile la comparaison de l'endettement des ménages entre les vagues d'enquête. De plus, si une appréciation de leur situation budgétaire est demandée aux ménages interrogés, leurs difficultés financières « effectives » (*e.g.* les retards de remboursement de prêts, les impayés des factures, le surendettement) ne sont guère abordées dans les enquêtes Budget de famille avant 2011. L'enquête Histoire de vie et Patrimoine²⁵, quant-à-elle, collecte l'ensemble des actifs dont les ménages disposent tels que les actifs financiers, immobiliers et professionnels. Elle enregistre également les emprunts souscrits par les ménages à titre privé ou professionnel. Leurs caractéristiques sont décrites en détail : motif, durée, montant global des remboursements, montant du capital restant dû. Les difficultés financières effectivement rencontrées par les ménages, qu'elles soient liées ou non à l'endettement (bancaire), sont bien renseignées dans les récentes enquêtes Patrimoine ; néanmoins, l'appréciation des ménages sur leur propre situation financière n'est pas questionnée. Par ailleurs, malgré des informations abondantes, les deux enquêtes décrites précédemment sont pluriannuelles (actuellement 5-7 ans), conduisant à des analyses transversales périodiques mais rendant impossible tout suivi longitudinal. En conséquence, les impacts des événements économiques ou sociaux ponctuels entre deux collectes ne peuvent être analysés. Seule une observation suivie satisferait cet objectif, ce qui est le cas de l'enquête Statistique sur les ressources et conditions de vie (Dispositif SRCV).

Le dispositif SRCV recueille en effet chaque année depuis 2004 auprès de panels représentatifs des données permettant d'analyser le montant et l'évolution des revenus, la situation financière et des conditions de vie des ménages, et d'estimer les taux de pauvreté. Bien que le questionnaire soit moins détaillé que ceux des enquêtes Budget des familles et Patrimoine des ménages, il contient malgré tout un nombre important de questions sur les difficultés financières effectives et ressenties des ménages. Les montants de plusieurs dépenses de consommation sont recensés, autorisant une estimation d'indicateurs tels que le reste-à-vivre et les dépenses incompressibles en matière de logement. Le questionnaire comporte un ensemble de questions sur les crédits bancaires, rendant envisageable une catégorisation des ménages

²⁵ À partir de la collecte 2017-2018, « Histoire de vie et Patrimoine » est le nouvel intitulé des enquêtes Patrimoine (1997-98, 2003-04, 2009-10 et 2014-2015). Celles-ci des collectes de 1986 et 1991-92 se reconnaissent sous le nom de « Actifs financiers ».

endettés à titre privé selon leurs profils d'endettement. De plus, en supplément du questionnaire traditionnel par la voie déclarative, depuis 2008, la majorité des données sur les revenus dans l'enquête SRCV sont corrigées par le biais d'une collecte par voie administrative en recourant aux sources fiscales et sociales disponibles. Les informations sont ainsi conformes à la réalité et moins sujettes aux biais de déclaration. Toutefois, en conséquence de cet appariement, le revenu disponible estimé à partir de 2008 est considérablement supérieur à celui des vagues d'enquêtes précédentes. Aussi, un de nos objectifs étant une analyse longitudinale des situations budgétaire et financière, seuls les vagues SRCV de 2008 à 2016²⁶ seront mobilisés dans notre analyse.

Il est à noter que les données issues des enquêtes SRCV sont représentatives de la population française par le biais de pondérations calculées en tenant compte de l'importance relative de chaque observation et en corrigeant la non-réponse. Dans les statistiques descriptives, afin de conserver la représentativité de la population à l'échelle de l'échantillon étudié, nous opterons pour un coefficient de pondération de chaque ménage i de l'année j (C_{ij}) ajusté de la façon suivante :

$$C'_{ij} = C_{ij} \times \frac{N_j}{POP_j}$$

Sachant que C'_{ij} est le coefficient recalculé de ménage i de l'année j ; N_j l'effectif de l'échantillon de l'année j , $N_j = \sum C'_{ij}$; POP_j le nombre total de ménages en France de l'année j , $POP_j = \sum C_{ij}$.

Par ailleurs, les observations contenant des valeurs manquantes pour les variables ciblées dans l'analyse seront supprimées de l'échantillon étudié. La non-réponse partielle étant relativement faible dans le SRCV, cela réduit de 5 % l'effectif total de l'échantillon. Le tableau 14 récapitule le nombre d'observations et la somme des pondérations de l'échantillon, ainsi que ceux de la base de données initiale diffusée par l'INSEE. Malgré cela, la distribution des ménages selon les principales caractéristiques sociodémographiques est équivalente à celle des bases de données précédant les ajustements (Annexe 11 et Annexe 12).

²⁶ L'enquête SRCV 2016 est la dernière disponible au moment de réaliser cette étude.

Tableau 14 : Nombre d'observations dans les enquêtes SRCV 2008-2016 et les échantillons étudiés liés

Unité : Ménage

Année	Nombre d'observations de l'enquête		Nombre d'observations de l'échantillon étudié		Pourcentage des observations retenues
	Effectif	Somme des pondérations	Effectif	Somme des pondérations	
2008	10 418	26 725 344	9 692	9 751	93,0%
2009	10 603	26 998 158	10 214	10 224	96,3%
2010	11 048	27 291 149	10 734	10 723	97,2%
2011	11 360	27 470 744	10 763	10 758	94,7%
2012	11 999	27 707 666	11 517	11 527	96,0%
2013	11 131	27 861 031	10 368	10 297	93,1%
2014	11 384	28 075 094	10 656	10 558	93,6%
2015	11 390	28 330 371	10 872	10 878	95,5%
2016	11 459	28 268 842	10 799	10 886	94,2%
Total	100 792	-	95 615	-	94,9%

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Section 1.4.2 - La population des ménages endettés

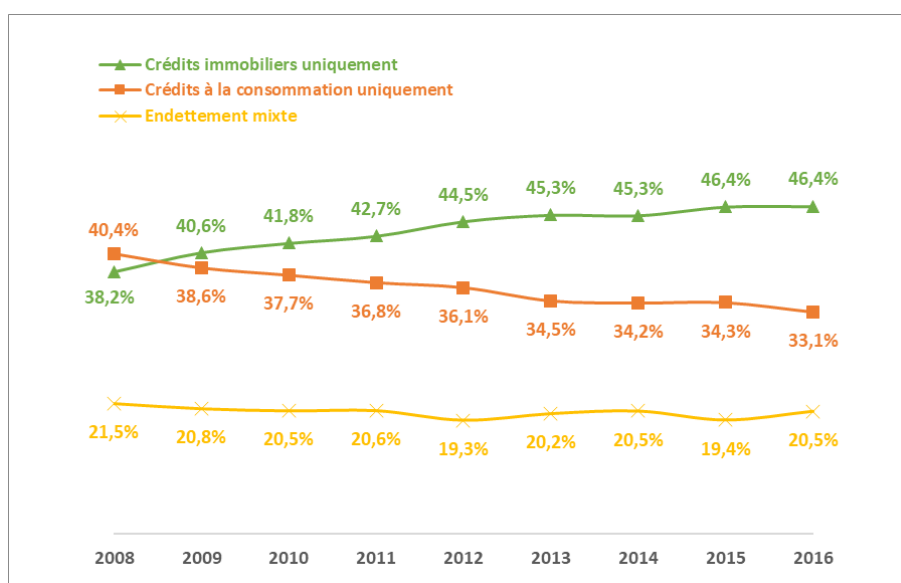
1.4.2.1. La nature des crédits souscrits

Les dispositifs SRCV ne catégorisent pas directement les emprunts en cours des ménages selon la décomposition classique en deux groupes principaux : prêts immobiliers et crédits à la consommation. Ils les distinguent en fonction de leur relation avec la résidence principale : les emprunts liés à la résidence principale (seulement pour les propriétaires) et les emprunts autres que ceux liés à la résidence principale (pour tous les ménages). Les premiers peuvent être effectués au titre de l'acquisition et/ou la réalisation des gros travaux concernant la résidence principale. Les autres emprunts ou crédits peuvent être contractés pour plusieurs motifs : financer des projets immobiliers autres que ceux liés la résidence principale, financer un achat de véhicule ou d'autres biens d'équipement, d'autres motifs personnels (crédits à la consommation, etc.) ou professionnels (achat de locaux, machines, fonds de commerce). Ces informations sont toutefois suffisantes pour décomposer l'ensemble des ménages en quatre profils d'endettement à titre privé (Voir l'annexe 13 pour les détails) :

- Les ménages sans crédit à rembourser ;
- Ceux avec uniquement un ou plusieurs crédits immobiliers à rembourser ;
- Ceux avec uniquement un ou plusieurs crédits à la consommation à rembourser ;
- Ceux avec à la fois des crédits immobiliers et des crédits à la consommation à rembourser (endettement mixte).

Toutefois, l'impossibilité de distinguer les montants de remboursement d'emprunts à titre privé de ceux effectués à titre professionnel conduit à supprimer de la base de données moins de 500 ménages (équivalent à 0,5 % de l'échantillon) ayant à la fois des dettes personnelles et professionnelles. Les ménages avec uniquement des emprunts professionnels à rembourser ont été classifiés pour leur part dans la catégorie des ménages qui ne doivent rembourser aucune dette financière à titre privé.

Figure 14 : Évolution de 2008 à 2016 de la répartition des ménages endettés selon la nature des crédits contractés



Champ : Ensemble des ménages avec crédits.

Lecture : En 2016, 46,4% des ménages endettés ont uniquement des crédits immobiliers à rembourser.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

La figure 14 montre, comme cela a été mis en évidence précédemment à partir de différentes sources de données, les évolutions opposées de la part des ménages recourant aux crédits immobiliers et de celle des ménages endettés à la consommation. D'après les enquêtes SRCV, la part des ménages endettés détenteurs uniquement de crédits à la consommation baisse de 7,3 % entre 2008 et 2016. L'essentiel de ce recul s'est produit sur la période 2008-2013. À l'opposé, le nombre de ménages détenant uniquement des crédits immobiliers augmente de 8,2 % en cette période. La croissance est remarquable en 2008-2013 (de 38,2 % à 45,3 %), puis la part de ces endettés se stabilise autour de 45-46 %. Malgré un changement de la structure des ménages endettés sur la période de 2008-2016, leur part dans la population reste assez stable : la moitié des ménages étudiés contractent un ou plusieurs crédits (Tableau 15).

Tableau 15 : Répartition des ménages selon leur profil d'endettement en 2008-2016

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ménages sans crédit à rembourser endettés	50,7	50,1	51,7	50,2	50,2	48,6	50,2	51,2	50,7
Ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	19,9	19,3	18,2	18,3	18,0	17,7	17,0	16,7	16,3
Ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	18,8	20,2	20,2	21,2	22,2	23,3	22,6	22,6	22,9
Ménages en endettement mixte	10,6	10,4	9,9	10,2	9,6	10,4	10,2	9,4	10,1
Ensemble des ménages	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2016, 50,7 % des ménages n'ont aucun crédit à rembourser.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

1.4.2.2. Les caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages endettés

Bien que la part des ménages endettés dans l'ensemble soit assez stable sur la période 2008-2016, la distribution de cette population se transforme également au fil du temps en fonction des caractéristiques sociodémographiques étudiées. La progression de la part des ménages endettés dont la personne de référence a 65 ans et plus est assez nette : 5 points de pourcentage sur la période (Tableau 16). Malgré cela, c'est la tranche d'âge la moins endettée de la population (seul un ménage sur cinq détient un ou plusieurs crédits). La période 2008-2013 marque une hausse significative de l'endettement pour certains profils : les ménages dont la personne de référence se trouve parmi les catégories socioprofessionnelles plus favorisées (chefs d'entreprise, commerçants, professions libérales ou intermédiaires, cadres, techniciens, etc.) ou ceux vivant dans les petites unités urbaines et les communes rurales. Au cours de la période suivante, de 2013 à 2016, la part des détenteurs de crédits se stabilise, voire se réduit pour ces ménages. Pour la majorité des profils restants, les changements haussiers ou baissiers sont également observés mais de manière momentanée et peu prononcée. En général, les endettés sont surreprésentés par rapport à la moyenne pour les couples vivant avec enfants, les ménages dont la personne de référence est âgée de 35 à 54 ans ou possède un diplôme de niveau supérieur à Bac+2. Plus de la moitié des actifs occupés sont endettés.

Tableau 16 : Proportion de ménages endettés pour diverses caractéristiques sociodémographiques en 2008-2016

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	59,1	59,4	57,0	56,8	58,6	59,5	55,8	57,0	57,2
35-44 ans	72,3	74,5	71,8	72,2	73,7	75,1	75,3	72,8	72,6
45-54 ans	64,1	64,4	64,2	66,2	66,1	67,9	66,9	65,5	67,4
55-64 ans	50,0	48,2	46,4	47,5	48,4	51,6	47,4	47,2	48,5
65 ans et plus	16,8	18,0	17,7	20,7	19,7	21,9	22,0	21,0	22,0
Sexe de la personne de référence									
Masculin	52,1	53,7	53,3	54,5	54,0	56,4	53,5	52,7	54,0
Féminin	45,5	43,6	40,6	42,2	43,2	43,8	44,1	42,9	42,5
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	61,3	64,0	61,6	62,2	62,9	64,1	61,4	59,5	60,3
Baccalauréats ou équivalents	57,7	56,4	56,1	56,1	55,7	57,4	56,8	55,3	55,7
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	56,6	55,9	56,6	54,6	54,2	55,6	52,6	49,6	51,8
Autres diplômes*	33,2	33,3	30,6	31,4	30,3	31,6	31,4	31,3	30,8
Type de ménage									
Personne seule	30,1	31,5	29,5	28,8	30,0	32,5	32,1	31,7	31,1
Famille monoparentale	51,1	55,8	51,2	53,5	52,7	51,6	51,3	51,9	53,2
Couple sans enfant	44,7	44,4	44,8	47,1	46,4	47,9	44,4	42,3	44,6
Couple avec enfants	77,5	77,6	76,6	77,7	77,9	78,5	77,4	77,4	77,3
Autre type de ménage	48,8	43,9	44,9	44,7	46,9	50,0	40,4	50,4	49,1
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	57,6	60,3	61,1	61,5	62,4	66,3	64,7	63,5	63,4
Professions libérales, cadres	68,9	68,8	69,1	68,8	68,4	73,6	69,8	68,0	68,4
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	69,4	72,0	69,1	71,3	72,2	72,7	68,2	68,4	67,9
Employés, personnels des services directs aux particuliers	60,1	60,1	57,6	58,3	58,5	58,6	59,1	56,3	57,6
Ouvriers	64,0	63,9	63,2	63,3	63,7	64,6	66,0	62,7	62,6
Retraités	25,3	24,8	24,5	26,6	25,7	26,9	26,1	25,8	26,9
Autres cas**	22,0	23,1	24,9	24,6	24,1	24,7	23,2	22,5	21,9
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	48,1	47,8	46,2	48,7	47,3	49,0	45,7	46,2	47,7
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	47,1	49,9	45,4	47,1	47,7	47,7	47,6	46,8	46,2
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	50,4	52,2	50,5	52,6	54,6	54,0	52,9	52,5	50,4
Agglomération de Paris	47,1	47,0	43,9	45,5	46,3	49,9	46,0	42,9	45,4
Commune rurale	52,5	52,7	53,8	53,6	53,6	55,9	57,3	55,1	55,6
Part des endettés dans l'ensemble des ménages	49,3	49,9	48,3	49,8	49,8	51,4	49,8	48,8	49,3

Champ : Ensemble des ménages.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Lecture : En 2016, 57,2 % des ménages dont la personne de référence âgée de 15 à 34 ans sont endettés, tous motifs confondus.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Les profils des ménages endettés se différencient plus nettement en fonction de la nature des crédits détenus (voir les annexes 14, 15 et 16 pour les détails). La part des endettés avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser avait tendance à baisser sur la période 2008-2016. Parmi ces endettés, la diminution est moins importante pour certains profils précaires tels que les retraités, les moins diplômés, les employés ou ouvriers, etc. (Annexe 14). Les ménages détenant uniquement des crédits pour les motifs de consommation sont surreprésentés par rapport aux autres endettés parmi les personnes vivant seules ou les familles monoparentales. Les caractéristiques des ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser sont similaires à celles typiques des endettés. Cette structure ne varie pas au fil du temps mais la part des endettés pour motif immobilier parmi des endettés augmente considérablement pour l'ensemble des profils durant la période 2008-2016, y compris les premiers déciles de niveau de vie (Annexe 15). Cela s'expliquerait essentiellement par la baisse de la part des ménages s'endettant pour la consommation.

Les ménages endettés sont aussi surreprésentés parmi les propriétaires, les actifs occupés (Tableau 17). En 2008-2016, la part des endettés parmi les locataires et les ménages en situation de travail précaire (au chômage, sans activité professionnelle, etc.) baisse d'environ de 5-6 %. Pour ce qui est du niveau de vie des ménages, les évolutions sont contradictoires : une part de plus en plus importante des plus modestes (premier décile de niveau de vie) est endettée alors que la part des détenteurs de crédits parmi les classes moyennes inférieures (*i.e.* appartenant aux déciles 2-5) diminue de manière relativement significative. L'endettement des ménages situés au-dessus de la médiane est cependant assez stable ou augmente très faiblement au fil du temps.

Tableau 17 : Proportion de ménages endettés pour diverses caractéristiques socioéconomiques en 2008-2016

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Statut d'occupation du logement</i>									
Propriétaire, y compris en indivision	57,9	58,5	57,4	58,8	58,9	60,7	59,3	58,7	59,3
Locataire, sous-locataire ou autres*	38,4	38,3	36,7	37,2	37,0	37,3	35,3	34,7	34,5
<i>Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint</i>									
Tous en emploi	67,0	67,9	67,3	68,6	69,3	70,4	68,7	67,7	68,1
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	22,6	21,3	21,6	24,2	23,5	25,2	24,5	23,7	24,1
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	63,8	64,9	63,1	61,0	61,7	65,5	64,9	62,4	63,8
Autres situations**	36,1	39,2	35,1	33,3	31,7	31,5	29,3	32,1	29,1
<i>Décile du niveau de vie</i>									
Inférieur à D1	25,7	28,8	26,0	25,8	30,2	30,8	32,3	29,0	29,1
D1 à D2	39,3	36,2	36,7	38,4	36,1	39,6	37,5	39,8	38,5
D2 à D3	44,0	48,7	41,5	45,1	42,3	43,6	43,6	43,1	40,8
D3 à D4	48,8	47,7	47,4	48,8	46,7	52,4	50,5	46,6	47,1
D4 à D5	57,2	52,3	53,0	52,6	55,6	53,1	51,2	48,9	54,0
D5 à D6	54,6	57,2	54,6	57,6	55,3	56,2	57,1	55,0	54,3
D6 à D7	57,4	59,9	56,7	59,0	58,6	63,2	56,3	57,1	57,6
D7 à D8	57,5	58,0	58,0	59,8	61,0	62,0	59,0	59,4	60,4
D8 à D9	57,6	55,9	57,9	56,9	57,5	56,5	57,3	58,1	58,7
Supérieur à D9	50,5	53,9	51,7	52,5	52,4	54,1	53,3	50,0	51,5
Part des endettés dans l'ensemble des ménages	49,3	49,9	48,3	49,8	49,8	51,4	49,8	48,8	49,3

Champ : Ensemble des ménages.

** Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager*

*** Personne handicapée, apprenti(e)...*

Lecture : En 2016, 59,3 % des ménages qui sont propriétaires de leur résidence principale sont endettés, tous motifs confondus.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Section 1.4.3 - La population en fragilité financière

Dans les chapitres précédents, nous avons constaté que les critères de détection des clients financièrement fragiles de l'OIB s'articulent sur le plan pratique essentiellement autour des difficultés « effectives » rencontrées par les ménages, ce qui est en contradiction avec l'objectif initial de prévention – en amont des difficultés manifestement confrontées. Aussi dans cette partie, nous nous proposons d'élargir le périmètre des critères proposés par l'OIB en déterminant trois catégories de difficultés : des difficultés « effectives », des difficultés « ressenties » et « reste-à-vivre » limité. Nous optons pour le reste-à-vivre en raison, d'une part, de l'absence de consensus entre les banques concernant la détermination d'un seuil de revenus et, d'autre part, car plus que les ressources c'est la capacité de remboursement d'un ménage qui va conditionner un basculement vers les difficultés de paiement et le surendettement.

Au total, un ménage se considère en situation de fragilité financière dès lors qu'il est confronté à au moins une des trois problématiques suivantes :

- Rencontrer effectivement une difficulté de trésorerie ;
- Ressentir une dégradation du pouvoir d'achat ;
- Disposer d'un reste-à-vivre faible ou négatif.

1.4.3.1. Les composantes de l'indicateur de « fragilité financière »

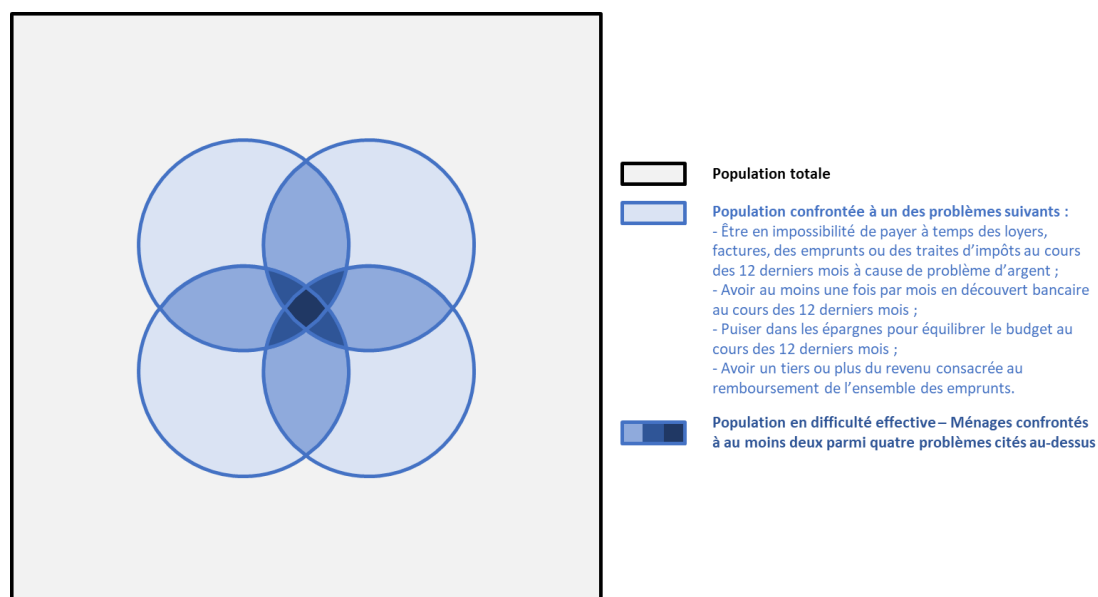
a. Les difficultés financières « effectives »

Trois des quatre dimensions-composantes de l'indicateur français de la pauvreté en conditions de vie (*i.e.* restrictions de consommation, insuffisance de ressources, retards de paiement et difficultés de logement) sont déterminées au moyen de variables de l'enquête SRCV, relatives aux privations subies couramment par manque de moyens financiers. Parmi ces variables, nous avons retenu les suivantes :

- Être en impossibilité de payer à temps des loyers, factures, des emprunts ou des traites d'impôts au cours des 12 derniers mois à cause de problèmes d'argent ;
- Avoir au moins une fois par mois en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois ;
- Puiser dans les épargnes pour équilibrer le budget au cours des 12 derniers mois ;
- Avoir un tiers ou plus du revenu consacré au remboursement de l'ensemble des emprunts.

Comme la récurrence et la durée des événements ne sont pas précisées et que l'objectif principal est de prévenir le surendettement, nous considérerons qu'un ménage est en difficulté financière effective s'il est confronté à au moins deux de ces quatre situations (Figure 15, voir les annexes 17 et 18 pour les détails).

Figure 15 : Diagramme déterminant la population en difficulté financière effective



Les ménages faisant face à au moins un de ces problèmes financiers représentaient 13 % de la population en 2016 (Tableau 18), soit 2,6 points de plus qu'en 2008, où se trouve le niveau plus bas observé sur la période 2008-2016. La majorité de ménages concernés ne fait face qu'à deux des quatre problèmes financiers étudiés (Figure 16), ce qui nous a conduits à retenir ce seuil pour délimiter la sous-population concernée.

Tableau 18 : Évolution de la proportion de ménages en difficulté financière effective entre 2008 et 2016

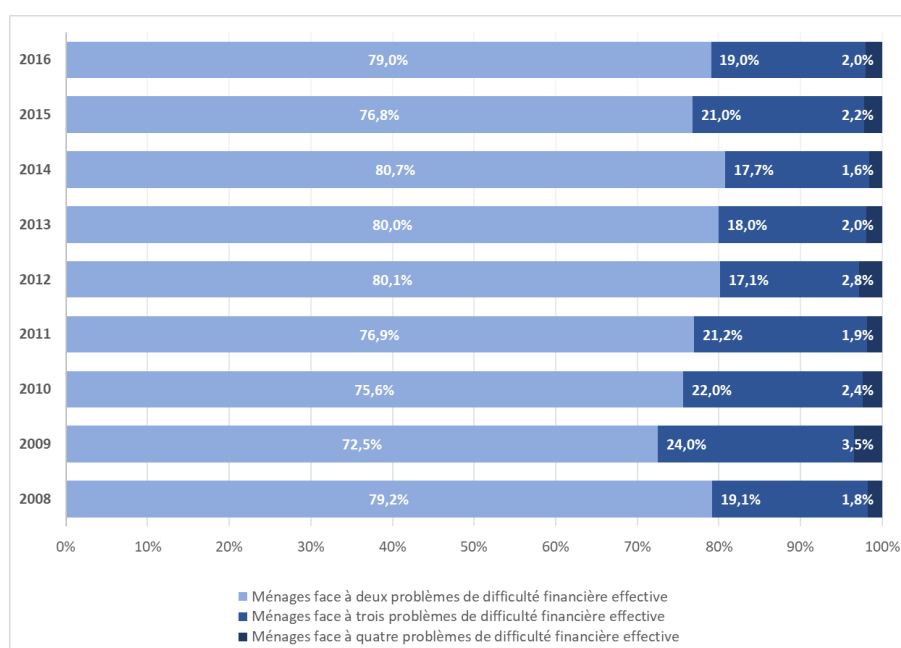
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ménages n'étant pas en difficulté financière effective	89,6	87,4	87,2	87,4	87,7	87,2	86,0	87,3	87,0
Ménages en difficulté financière effective	10,4	12,6	12,8	12,6	12,3	12,8	14,0	12,7	13,0
Ensemble des ménages	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2016, 13 % des ménages sont en difficulté financière effective.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 16 : Répartition des ménages ayant déclaré au moins une difficulté financière effective selon le nombre de difficultés financières déclaré en 2008-2016



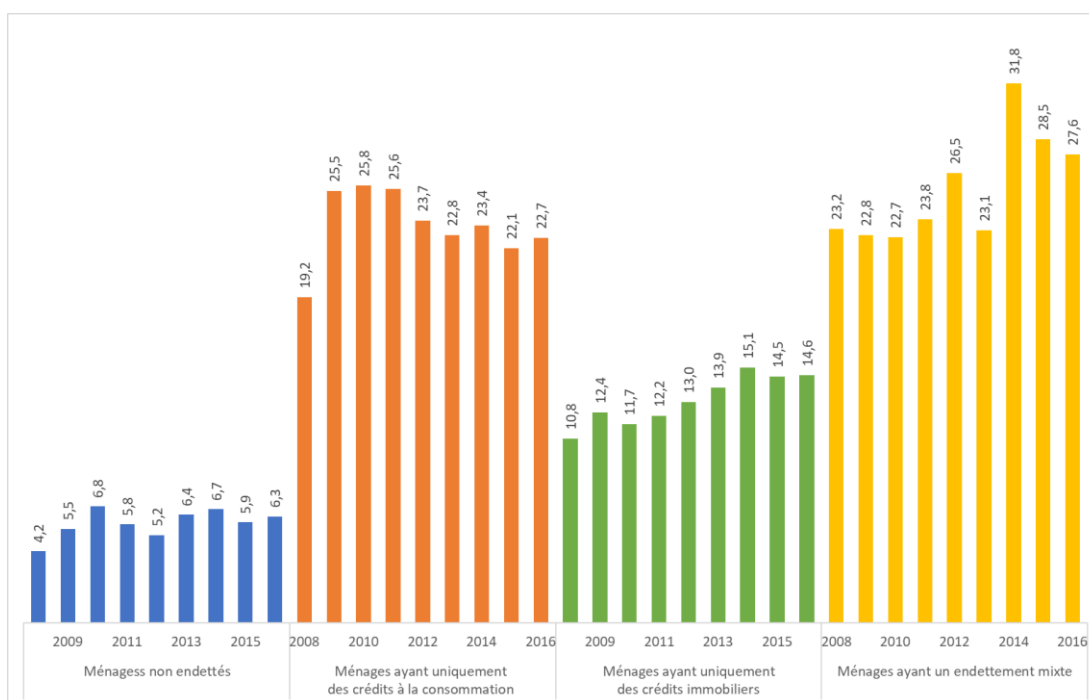
Champ : Ensemble des ménages en difficulté financière effective.

Lecture : En 2016, 79 % des ménages en difficulté financière effective font face à deux problèmes d'argent cumulés.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Par rapport aux non-endettés, les ménages détenant des crédits se trouvent davantage en situation de difficulté financière effective. On a pu relever jusqu'à 31,8 % des ménages à l'endettement mixte dans cette situation en 2014, contre seulement 6,7 % des non endettés (Figure 17). Au cours de la période de 2008-2016, la part des ménages en difficulté financière parmi les endettés a connu des évolutions. Pour ceux avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser, cette part a augmenté de 6 points de 2008 à 2009, puis s'est stabilisée au niveau de 26 % en 2009-2011 avant de baisser légèrement au cours des années suivantes. Toutefois, parmi les ménages endettés uniquement des crédits immobiliers, la proportion a connu une hausse continue, passant de 10,8 % en 2008 à 14,6 % en 2016. On observe également une progression chez les ménages détenant à la fois des crédits immobiliers et des crédits à la consommation.

Figure 17 : Part des ménages en difficulté financière effective parmi les endettés sur la période 2008-2016



Note : Les valeurs sont en pourcentage.

Champ : Ensemble des ménages concernés.

Lecture : En 2016, 14,6 % des ménages endettés uniquement par des crédits immobiliers rencontrent effectivement des difficultés financières.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

L'endettement couplé à un niveau de vie modeste rend également les difficultés plus présentes (Tableau 19). En 2016, parmi les ménages dont le niveau de vie était inférieur à la médiane, la part des endettés en difficulté financière était trois fois supérieure à celle des non-endettés dans la même situation (27,5 % contre 9,2 %). L'endettement mixte est le plus fréquemment associé aux difficultés financières effectives : plus du tiers des ménages ayant ce profil d'endettement sont concernés contre un cinquième des ménages n'ayant que des crédits immobiliers. Sans surprise, l'endettement impacte moins les ménages plus aisés : en 2016, seuls 14,4 % des ménages endettés dont le niveau de vie est supérieur ou égal à la médiane font face à au moins une des difficultés financières listées.

Tableau 19 : Part des ménages en difficulté financière effective selon la nature de l'endettement et le niveau de vie en 2008-2016

	<i>En %</i>									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Ménages dont le niveau de vie inférieur à la médiane										
Ensemble des ménages	13,8	16,7	18,1	17,4	16,7	17,3	18,7	16,2	16,9	
Ménages non endettés	6,0	8,1	10,8	8,9	7,4	9,2	9,8	8,5	9,2	
Ménages endettés	24,1	28,3	28,7	29,1	29,4	27,6	30,4	27,1	27,5	
<i>avec uniquement des crédits à la consommation</i>	23,9	30,9	34,0	32,5	31,3	29,7	29,8	27,6	29,2	
<i>avec uniquement des crédits immobiliers</i>	16,8	20,5	18,8	21,2	21,5	21,8	24,1	22,7	21,8	
<i>avec un endettement mixte</i>	36,7	35,9	30,4	33,4	41,0	33,3	45,8	35,2	34,8	
Ménages dont le niveau de vie supérieur ou égal à la médiane										
Ensemble des ménages	7,0	8,3	7,6	7,9	8,0	8,3	9,2	9,2	9,2	
Ménages non endettés	1,8	2,1	1,6	1,7	2,3	2,6	2,6	2,5	2,4	
Ménages endettés	11,2	13,0	12,3	12,5	12,3	12,3	14,3	14,4	14,4	
<i>avec uniquement des crédits à la consommation</i>	12,4	17,9	13,3	15,0	12,2	12,5	13,3	14,1	13,2	
<i>avec uniquement des crédits immobiliers</i>	7,9	8,2	8,3	8,1	9,0	9,9	10,3	10,5	11,0	
<i>avec un endettement mixte</i>	15,7	16,5	19,3	19,2	19,9	17,6	24,2	24,7	23,6	

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2016, 21,8 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane et qui s'endettent uniquement par des crédits immobiliers rencontrent des difficultés financières effectives.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

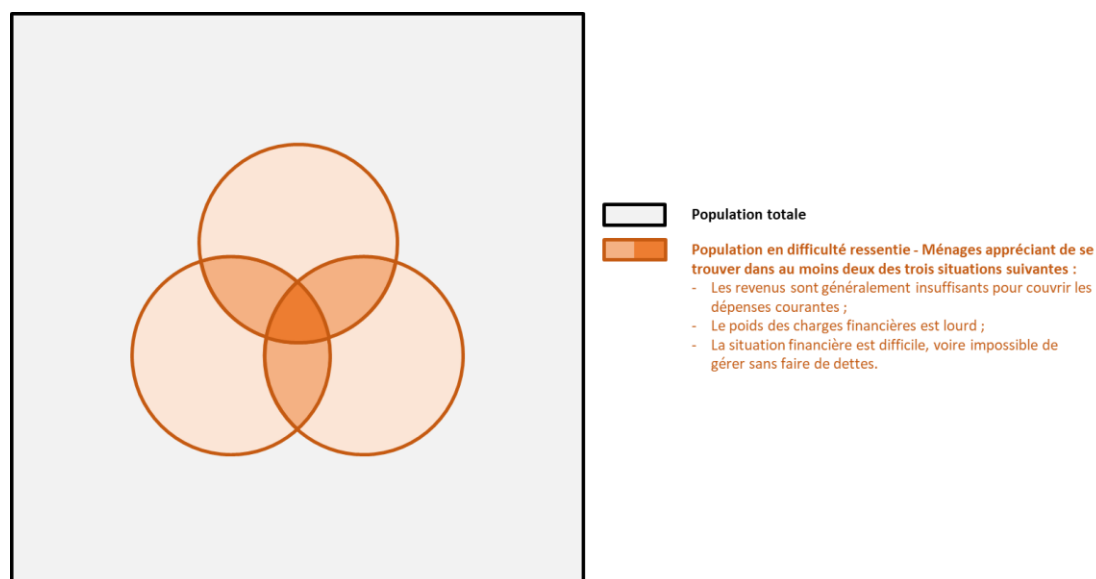
b. Les difficultés financières « ressenties »

L'appréciation des ménages sur leur situation financière revêt certes une dimension subjective mais permet pour beaucoup de matérialiser un risque réel de dégradation financière lié à de multiples facteurs dont a conscience le répondant mais qui n'ont pu être intégrés au questionnaire d'enquête. Le dispositif SRCV prend en compte cette dimension en recensant les propres évaluations des ménages de trois critères :

- L'équilibre budgétaire (*i.e.* l'ensemble des revenus du ménage généralement suffisant pour couvrir toutes les dépenses courantes) ;
- L'estimation du poids des charges financières (*i.e.* les frais liés à la résidence principale et aux remboursements des emprunts autres ceux liés à la résidence principale) ;
- La perception de la situation financière actuelle.

En tenant compte le caractère subjectif des critères, nous considérerons qu'un ménage se trouve en difficulté financière ressentie dès lors qu'il a une appréciation négative de deux des trois situations précédentes (Figure 18, voir les annexes 19 et 20 pour les détails).

Figure 18 : Diagramme déterminant la population en difficulté ressentie



La proportion de ménages ressentant au moins une des trois difficultés est quasiment stable sur la période 2008-2016, entre 12 et 14 % (Tableau 20). Parmi eux, 84,7 % déclarent faire face à deux situations critiques en 2016. Seuls trois ménages sur vingt estiment que les trois situations proposées sont inquiétantes, soit 5,4 % de moins qu'en 2008 (Figure 19).

Tableau 20 : Évolution des ménages en difficulté financière ressentie en 2008-2016

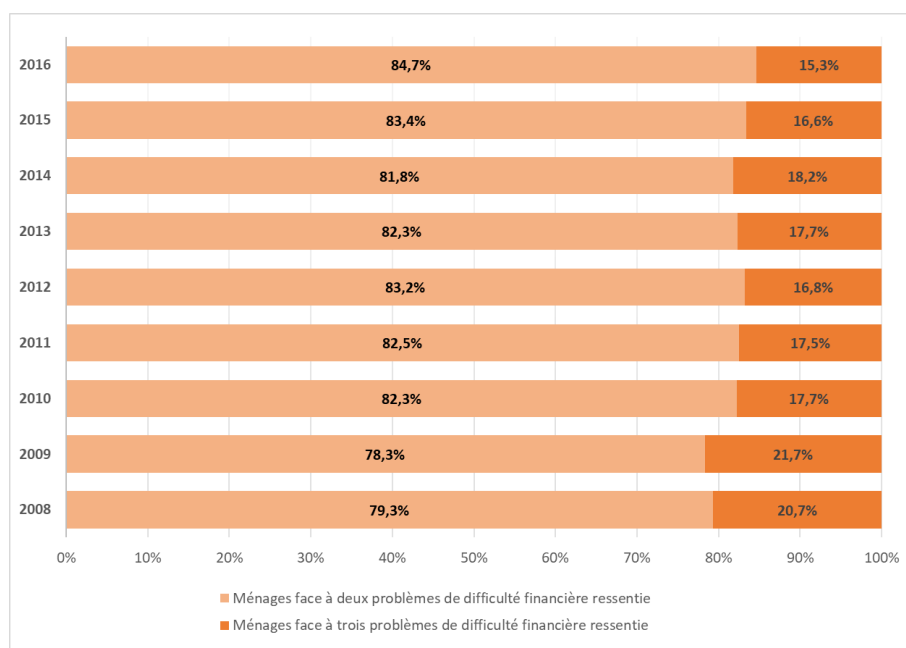
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ménages n'étant pas en difficulté financière ressentie	88,4	87,8	86,4	87,3	87,9	86,8	86,0	87,5	87,9
Ménages en difficulté financière ressentie	11,6	12,2	13,6	12,7	12,1	13,2	14,0	12,5	12,1
Ensemble des ménages	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2016, 12,1 % des ménages sont en difficulté financière ressentie.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 19 : Répartition des ménages en situation de difficulté financière ressentie selon le nombre de problèmes d'argent estimés en 2008-2016



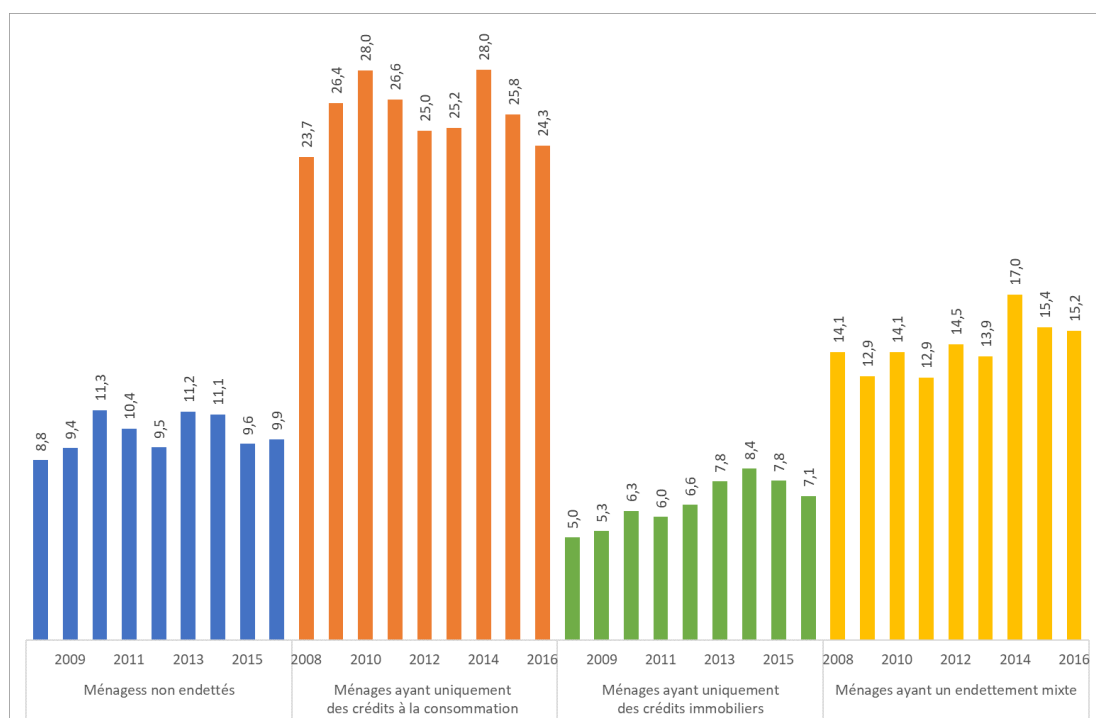
Champ : Ensemble des ménages en difficulté financière ressentie.

Lecture : En 2016, 52,8 % des ménages en difficulté financière ressentie estiment d'avoir un problème d'argent.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Les ménages endettés avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser qui s'estiment le plus en situation de fragilité. En 2016, 25 % environ sont concernés, contre seulement 10 % des ménages non endettés (Figure 20). Les détenteurs de crédits immobiliers sont les moins affectés par des contraintes financières, avec toutefois une progression sur la période de ceux qui déclarent des difficultés. L'évolution générale pour l'ensemble des ménages se décompose par deux périodes : une progression des difficultés ressenties au cours des années 2008-2014, puis une légère baisse entre 2014 et 2016. Cette progression est plus marquée pour les détenteurs de crédits immobiliers dont les revenus se situent en dessous de la médiane (Tableau 21). Les ménages qui déclarent le plus fréquemment des difficultés sont ceux qui ont eu recours uniquement aux crédits à la consommation (34,6 % en 2016 contre 32,9 % en 2008), mais l'évolution est pour eux moins marquée que pour les endettés pour l'immobilier.

Figure 20 : Part des ménages en difficulté financière ressentie parmi les endettés sur la période de 2008-2016



Note : Les valeurs sont en pourcentage.

Champ : Ensemble des ménages concernés.

Lecture : En 2016, 7,1 % des ménages endettés uniquement par des crédits immobiliers estiment de se trouver dans les difficultés financières.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Tableau 21 : Part des ménages en difficulté financière ressentie selon la nature de l'endettement et le niveau de vie en 2008-2016

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>En %</i>									
Ménages dont le niveau de vie inférieur à la médiane									
Ensemble des ménages	18,7	19,6	21,9	21,2	20,0	21,5	22,0	20,4	19,6
Ménages non endettés	13,7	15,0	17,0	16,6	15,1	17,2	17,1	15,5	15,3
Ménages endettés	25,3	25,8	28,8	27,4	26,8	26,9	28,4	27,2	25,4
avec uniquement des crédits à la consommation	32,9	35,5	38,2	36,4	34,1	35,4	36,7	34,3	34,6
avec uniquement des crédits immobiliers	10,5	11,2	13,9	13,6	13,8	16,3	17,4	17,4	14,3
avec un endettement mixte	26,2	23,7	26,9	25,5	30,6	24,9	28,1	27,8	24,4
Ménages dont le niveau de vie supérieur ou égal à la médiane									
Ensemble des ménages	4,5	4,8	5,3	4,3	4,4	4,9	5,8	4,6	4,8
Ménages non endettés	2,6	1,9	3,5	2,2	2,1	3,3	3,0	1,8	2,7
Ménages endettés	6,1	6,9	6,7	5,9	6,1	6,1	7,9	6,7	6,3
avec uniquement des crédits à la consommation	10,7	13,8	12,5	11,5	11,1	9,8	14,4	13,4	9,4
avec uniquement des crédits immobiliers	2,4	2,3	2,7	2,6	3,3	3,6	3,7	3,2	3,5
avec un endettement mixte	7,4	7,7	8,5	6,9	7,2	7,9	10,9	8,2	10,0

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2016, 14,3 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane et qui s'endettent uniquement par des crédits immobiliers estiment rencontrer des difficultés financières.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

c. L'indicateur de « reste-à-vivre »

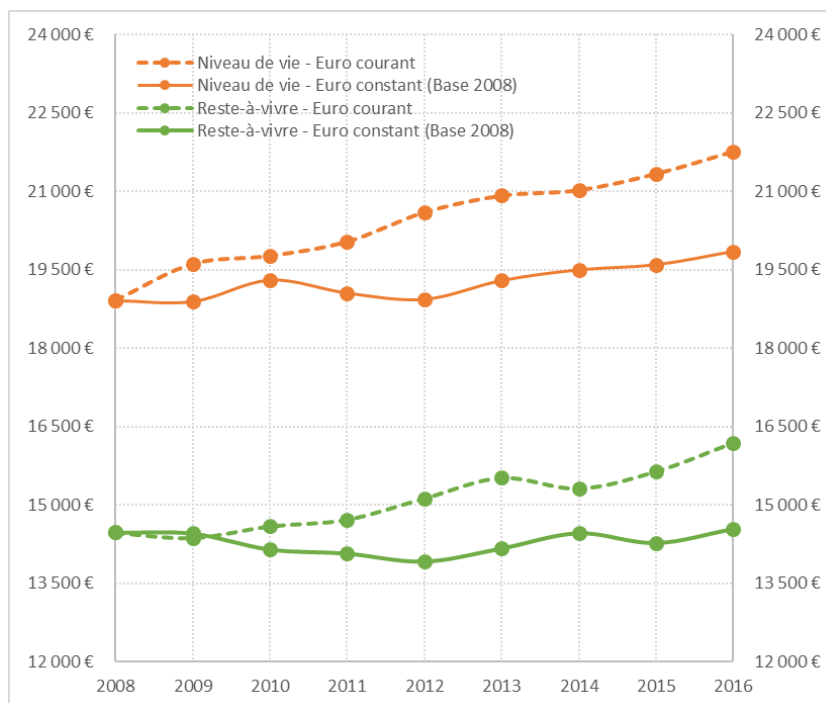
La formule synthétique du reste-à-vivre d'un ménage est le rapport de la différence entre des ressources gagnées et des charges à payer pour une configuration familiale donnée. Du côté des ressources, le revenu total disponible du ménage sera pris en compte. Il s'agit de l'ensemble des revenus dont tous les membres du ménage disposent régulièrement, tels que les revenus d'activités ou de remplacement, les revenus de patrimoine ainsi que les prestations sociales ou transferts réguliers en provenance d'autres ménages. Les impôts directs et les transferts à verser en sont déduits. Pour ce qui est des dépenses contraintes, au regard des données disponibles dans l'enquête SRCV, nous ne pourrions tenir compte de tous les postes de consommation (*e.g.* les frais d'éducation ou de santé, les frais de télécommunications ou de transport, etc.), seules des charges liées au logement et des remboursements d'emprunt à titre privé seront retenus. Les charges du logement prises en compte sont le loyer, les charges locatives, de copropriété ou de maison de retraite, et les consommations d'eau et d'énergie (chauffage et électricité). Les remboursements d'emprunts comprennent les remboursements du capital, les intérêts et les éventuels montants d'assurance. Le calcul du reste-à-vivre se résume comme suit (voir l'annexe 21 pour les détails) :

$$\text{Reste - à - vivre} = \frac{\text{Revenu total disponible} - \text{Loyer et Charges} - \text{Remboursements}}{\text{Nombre d'unités de consommation}}$$

En appliquant cette formule, en 2016, le reste-à-vivre médian des ménages s'élève à environ 16 200 euros par an, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année 2008. Toutefois, après prise en compte de l'impact du taux d'inflation (*i.e.* la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation), le reste-à-vivre médian en euros constants sur la période de 2008-2016 est relativement stable, voire baisse légèrement en 2009-2012 (Figure 21). Il est d'environ 14 500 euros annuels, soit de 1 200 euros mensuels. Au vu de la légère augmentation du niveau de vie médian des ménages (le revenu disponible par unité de consommation) et de la stagnation du reste-à-vivre, les dépenses pré-engagées (*i.e.* les charges liées au logement et aux remboursements d'emprunt) semblent être plus conséquentes en 2016 qu'en 2008. En effet, le reste-à-vivre médian des ménages représente environ 80 % de leur niveau de vie médian (Tableau 22). Ce rapport est pour les ménages non-endettés mais il se réduit pour les endettés, notamment pour les ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser. En 2016, 69,6 % de leur niveau de vie médian est consacré à couvrir les dépenses courantes prises en compte dans notre calcul du reste-à-vivre, contre 74,5 % en 2008. Comme la croissance du

niveau de vie et celle du reste-à-vivre sont faibles et ont quasiment un même rythme, la part des ménages ayant un reste-à-vivre faible augmente.

Figure 21 : Évolution du reste-à-vivre médian des ménages et de leur niveau de vie médian sur la période de 2008-2016



Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

**Variation annuelle des indices de prix à la consommation
(Taux d'inflation)**

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2,8 %	0,1 %	1,5 %	2,1 %	2,0 %	0,9 %	0,5 %	0,0 %	0,2 %

Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.

Source : INSEE, indices des prix à la consommation (2022).

**Tableau 22 : Reste-à-vivre médian et niveau de vie médian des ménages
selon leur profil d'endettement en 2008-2016**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Reste-à-vivre médian en Euros courants									
<i>Ménages non endettés</i>	14 500 €	14 845 €	14 899 €	15 056 €	15 448 €	15 889 €	15 790 €	15 980 €	16 376 €
<i>Ménages avec uniquement des crédits à la consommation</i>	12 045 €	12 139 €	11 998 €	11 910 €	12 431 €	12 820 €	12 389 €	12 821 €	13 343 €
<i>Ménages avec uniquement des crédits immobiliers</i>	16 907 €	15 710 €	16 481 €	16 822 €	17 168 €	16 798 €	16 669 €	17 022 €	17 735 €
<i>Ménages en situation d'endettement mixte</i>	14 929 €	14 344 €	14 748 €	14 834 €	14 720 €	15 088 €	15 135 €	15 056 €	16 146 €
Ensemble des ménages	14 470 €	14 373 €	14 593 €	14 721 €	15 124 €	15 517 €	15 314 €	15 637 €	16 183 €
Niveau de vie médian en Euros courants									
<i>Ménages non endettés</i>	17 522 €	18 103 €	18 055 €	18 311 €	18 919 €	19 368 €	19 430 €	19 890 €	20 148 €
<i>Ménages avec uniquement des crédits à la consommation</i>	17 602 €	18 330 €	18 032 €	18 007 €	18 698 €	19 033 €	18 844 €	19 347 €	20 180 €
<i>Ménages avec uniquement des crédits immobiliers</i>	22 697 €	23 281 €	23 951 €	24 462 €	24 573 €	24 610 €	24 450 €	25 160 €	25 488 €
<i>Ménages en situation d'endettement mixte</i>	21 450 €	22 854 €	23 599 €	23 548 €	24 469 €	24 015 €	23 705 €	24 195 €	24 505 €
Ensemble des ménages	18 916 €	19 614 €	19 771 €	20 041 €	20 603 €	20 923 €	21 028 €	21 342 €	21 768 €
Part du reste-à-vivre dans le niveau de vie									
<i>Ménages non endettés</i>	82,8%	82,0%	82,5%	82,2%	81,7%	82,0%	81,3%	80,3%	81,3%
<i>Ménages avec uniquement des crédits à la consommation</i>	68,4%	66,2%	66,5%	66,1%	66,5%	67,4%	65,7%	66,3%	66,1%
<i>Ménages avec uniquement des crédits immobiliers</i>	74,5%	67,5%	68,8%	68,8%	69,9%	68,3%	68,2%	67,7%	69,6%
<i>Ménages en situation d'endettement mixte</i>	69,6%	62,8%	62,5%	63,0%	60,2%	62,8%	63,8%	62,2%	65,9%
Ensemble des ménages	76,5%	73,3%	73,8%	73,5%	73,4%	74,2%	72,8%	73,3%	74,3%

Lecture : En 2016, le reste-à-vivre médian des ménages est de 16 183 en euros courants.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

À partir du tableau 22, nous constatons une augmentation d'un tiers du niveau de vie médian annuel, qui passe de 6 300 euros en 2008 à 7 300 euros en 2016, soit d'environ 500-600 euros par mois. Ce montant est similaire au seuil de malendettement (soit de 600 € mensuel) proposé par CRÉSUS (Chambres RÉgionales du SUREndettement Social), une association déclarée d'utilité publique dans le cadre de la lutte contre le surendettement. Pour être plus précis, afin de déterminer la situation financière de ses bénéficiaires, CRÉSUS calcule la différence entre l'ensemble des revenus du ménage et des charges courantes fixes (*i.e.* charges du logement, charges pour les personnes à charge, taxes, impôts et assurances). Le résultat est la part des revenus du ménage consacrés à couvrir ses dépenses courantes, telles que l'alimentation, l'habillement, l'hygiène et les loisirs. La méthode appliquée par CRÉSUS est proche de celle que nous proposons pour déterminer le reste-à-vivre. Toutefois, les prix à la consommation évoluant d'une année à l'autre, il ne semble pas judicieux de fixer un seuil de revenus pour toute la période d'observation.

Le montant forfaitaire mensuel du Revenu de solidarité active (RSA), qui est qualifié comme un revenu minimum pour ceux qui sont sans activité ou un complément de revenu pour ceux qui reçoivent des ressources limitées de leur activité, est également proche à un tiers du niveau de vie médian recensé par les enquêtes SRCV. En effet, pour une personne seule sans enfant et sans revenu est de 524,68 € en 2016 (Tableau 23). En tenant compte la composition du ménage, le RSA propose des ajustements adaptés. Néanmoins, ce montant de revenus semble assez limité et relié aux situations financières critiques, voire aux situations de pauvreté. Pour objectif de prévention en identifiant des ménages en fragilité financière, en plus des ménages remplissant les critères pour obtenir le RSA, nous visons à intégrer à cette population les ménages dont la situation financière est à risque d'être compliquée, c'est-à-dire les ménages dont le niveau de vie est proche mais toujours supérieur au montant mensuel de RSA.

Tableau 23 : Montant forfaitaire mensuel de RSA en 2008-2016

	<i>En Euros</i>								
	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	sept-13	sept-14	sept-15	2016
Pour une personne seule sans enfant sans revenu	447,91	454,63	460,09	466,99	474,93	492,90	509,30	524,16	524,68
Couple sans enfant / Personne seule avec 1 enfant ou personne à charge	671,87	681,94	690,14	700,49	712,40	759,35	763,94	786,24	787,02
Couple 1 enfant / Personne seule avec 2 enfants ou 2 personnes à charge	806,24	818,33	828,17	840,58	854,87	887,22	916,73	943,49	944,42
Couple 2 enfants	941,00	954,72	966,20	980,68	997,35	1035,09	1069,52	1100,74	1101,83
Par enfant ou personne en plus	176,00	181,85	183,85	186,80	189,97	197,16	203,72	209,66	209,87

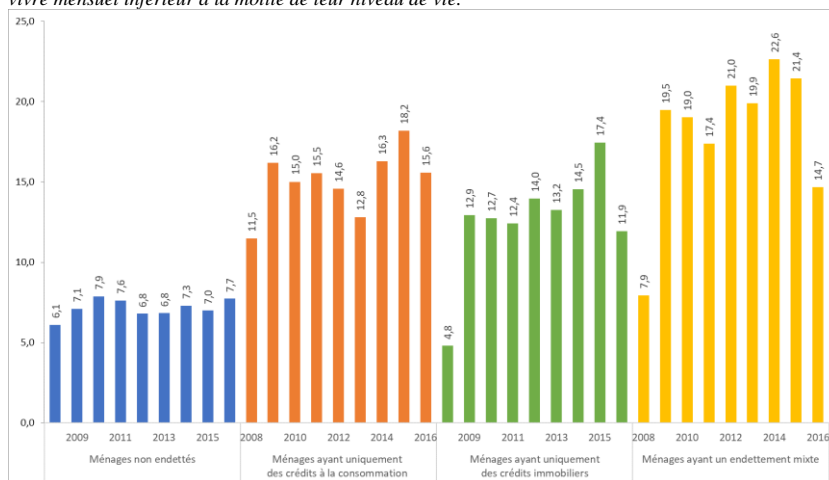
Source : caf.fr

De plus, les remboursements d'emprunts et les charges liées au logement sont d'importantes dépenses contraintes et difficiles à réduire. Les charges d'énergie sont également influencées par les contextes socioéconomiques régionaux (*e.g.* crises en Ukraine, crises de l'euro) ou globaux (*e.g.* crise sanitaire). Par conséquent, plusieurs ménages doivent privilégier ces dépenses contraintes en réduisant les autres dépenses nécessaires mais quantitativement variables telles que la nourriture, l'habillement, etc. Ainsi, si ces ménages ne rencontrent aucun incident de paiement, leurs charges de remboursement d'emprunts et les charges liées au logement sont lourdes par rapport à leurs revenus. Ces ménages méritent d'être identifiés dans les la population des ménages en fragilité financière.

Figure 22 : Part des ménages ayant un reste-à-vivre faible parmi les endettés sur la période de 2008-2016 – Comparaison de trois méthodes de calcul

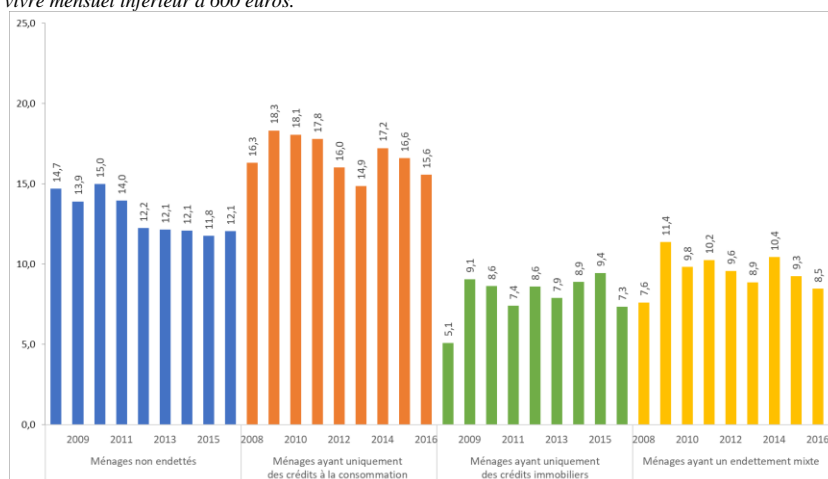
Reste-à-vivre mensuel inférieur à la moitié du niveau de vie

Lecture : En 2016, 7,3 % des ménages endettés uniquement par des crédits immobiliers ont un reste-à-vivre mensuel inférieur à la moitié de leur niveau de vie.



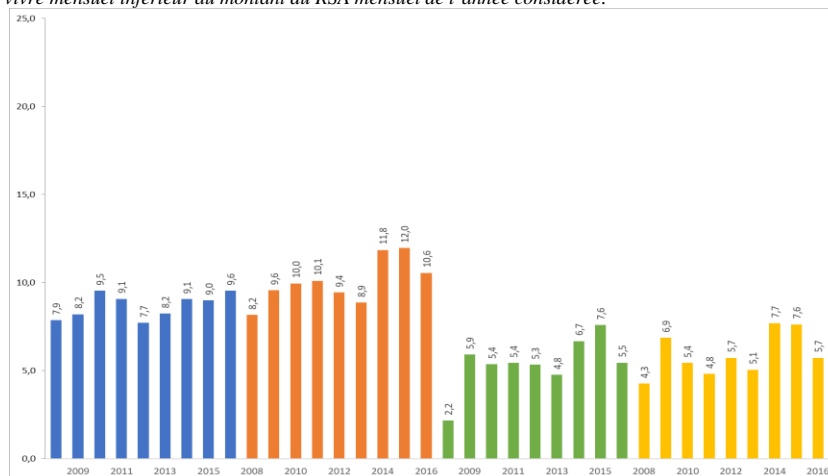
Reste-à-vivre mensuel inférieur à 600 euros

Lecture : En 2016, 7,3 % des ménages endettés uniquement par des crédits immobiliers ont un reste-à-vivre mensuel inférieur à 600 euros.



Reste-à-vivre mensuel inférieur au montant du RSA mensuel de l'année considérée

Lecture : En 2016, 7,3 % des ménages endettés uniquement par des crédits immobiliers ont un reste-à-vivre mensuel inférieur au montant du RSA mensuel de l'année considérée.



Note : Les valeurs sont en pourcentage. Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Nous adoptons le seuil de la moitié du niveau de vie du ménage pour mesurer la faiblesse du reste-à-vivre, le dernier critère d'identifier des ménages en fragilité financière. Ainsi, un ménage dont le reste-à-vivre est faible lorsque son reste-à-vivre est inférieur à la moitié du montant de son niveau de vie, et donc est considéré comme en fragilité financière. La figure 22 présente la part des ménages ayant un faible reste-à-vivre parmi les endettés en 2008-2016, mesurée par trois méthodes de calcul : reste-à-vivre mensuel inférieur à la moitié du niveau de vie ; reste-à-vivre mensuel inférieur à 600 euros ; reste-à-vivre mensuel inférieur au montant du RSA mensuel de l'année considérée. En comparaison aux deux autres, la dernière méthode a tendance à sous-représenter les ménages endettés pour l'immobilier. La deuxième méthode semble surestimer la part des ménages non-endettés. La première méthode, retenant un reste-à-vivre inférieur à la moitié du niveau de vie, conduit à une estimation de la part des ménages détenant uniquement des crédits à la consommation très proche de celle produite au moyen de la deuxième méthode mais à une part légèrement plus élevée de détenteurs de crédits immobiliers.

En 2016, le reste-à-vivre représente moins de la moitié du niveau de vie pour 10,7 % de l'ensemble des ménages mais pour 13,7 % des endettés (Tableau 24). En outre, sur la période de 2008-2016, est observée une progression considérable de la part des ménages dont le reste-à-vivre est plus faible que les dépenses liées au logement et aux remboursements d'emprunt, quelle que soit la catégorie d'endettement à laquelle il appartient. L'augmentation est significative de 2008 à 2009 avant une stabilisation et une chute en 2016. Cela pourrait s'expliquer par des impacts de la crise financière mondiale de 2008, ainsi que celle de la monnaie Euro au début de la décennie 2010, qui ont impacté le pouvoir d'achat des ménages moins aisés. En effet, la part de ceux qui dépensent moins de la moitié du niveau de vie aux charges pré-engagées se réduit et laisse la place pour ceux qui ont un reste-à-vivre plus faible. Ce même type d'évolution – toutefois plus marquée – est visible chez les ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser bien que seuls 11,9 % de ces endettés aient un reste-à-vivre inférieur à 50 % du niveau de vie en 2016 (contre 4,8 % en 2008).

Tableau 24 : Répartition des ménages selon leur profil d'endettement et leur rapport entre le reste-à-vivre (RAV) et le niveau de vie (NIV) sur la période de 2008-2016

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble des ménages									
RAV < 50% de NIV	7,1	11,3	11,3	11,1	11,2	10,7	12,0	12,6	10,7
50% de NIV ≤ RAV < 75% de NIV	37,6	38,4	37,4	38,4	37,6	39,6	38,0	38,7	39,3
RAV ≥ 75% de NIV	55,3	50,3	51,3	50,5	51,2	49,6	49,9	48,7	50,0
Ménages non endettés									
RAV < 50% de NIV	6,1	7,1	7,9	7,6	6,8	6,8	7,3	7,0	7,7
50% de NIV ≤ RAV < 75% de NIV	24,2	25,1	25,0	25,5	25,4	25,3	26,3	28,6	26,2
RAV ≥ 75% de NIV	69,7	67,8	67,1	66,9	67,8	67,9	66,4	64,4	66,0
Ménages endettés (tous profils confondus)									
RAV < 50% de NIV	8,2	15,6	14,9	14,6	15,5	14,4	16,8	18,5	13,7
50% de NIV ≤ RAV < 75% de NIV	51,3	51,7	50,7	51,4	49,9	53,2	49,8	49,4	52,8
RAV ≥ 75% de NIV	40,5	32,7	34,4	34,0	34,5	32,3	33,4	32,2	33,5
Ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser									
RAV < 50% de NIV	11,5	16,2	15,0	15,5	14,6	12,8	16,3	18,2	15,6
50% de NIV ≤ RAV < 75% de NIV	53,8	51,5	52,0	51,8	51,7	54,2	49,2	49,1	50,4
RAV ≥ 75% de NIV	34,7	32,3	33,0	32,7	33,7	33,0	34,6	32,7	34,1
Ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser									
RAV < 50% de NIV	4,8	12,9	12,7	12,4	14,0	13,2	14,5	17,4	11,9
50% de NIV ≤ RAV < 75% de NIV	43,6	48,4	46,6	48,1	45,4	50,0	48,1	46,4	50,7
RAV ≥ 75% de NIV	51,6	38,6	40,7	39,5	40,6	36,8	37,4	36,2	37,4
Ménages en situation d'endettement mixte									
RAV < 50% de NIV	7,9	19,5	19,0	17,4	21,0	19,9	22,6	21,4	14,7
50% de NIV ≤ RAV < 75% de NIV	60,2	58,5	56,8	57,4	57,0	59,0	54,7	56,9	61,5
RAV ≥ 75% de NIV	31,9	22,1	24,2	25,2	22,0	21,1	22,6	21,6	23,8

Lecture : En 2016, 11,9 % des ménages endettés détenteurs uniquement de crédits immobiliers ont un reste-à-vivre inférieur à la moitié du niveau de vie.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

**Tableau 25 : Part des ménages ayant un reste-à-vivre faible
selon la situation d'endettement et selon le niveau de vie en 2008-2016**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>En %</i>									
Ménages dont le niveau de vie inférieur à la médiane (50% les plus modestes)									
Ensemble des ménages	11,9	17,8	17,5	17,1	16,4	16,3	18,2	18,4	17,3
Ménages non endettés	10,1	11,8	13,4	12,8	11,4	11,7	12,2	11,3	13,2
Ménages endettés	14,1	25,7	23,4	22,9	23,2	22,1	26,1	28,5	23,1
avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	17,1	24,9	22,5	22,4	21,3	19,4	24,6	27,8	23,5
avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	8,3	23,0	21,8	20,8	22,5	21,3	23,5	29,2	22,1
En situation d'endettement mixte	14,5	33,5	30,0	28,7	31,8	31,9	36,3	29,0	24,0
Ménages dont le niveau de vie supérieur ou égal à la médiane (50% les plus aisés)									
Ensemble des ménages	2,3	4,8	5,0	5,2	6,0	5,2	5,8	6,7	4,1
Ménages non endettés	0,9	0,8	0,4	0,7	0,8	0,4	0,8	1,3	0,6
Ménages endettés	3,5	7,9	8,6	8,5	9,9	8,6	9,6	11,0	6,8
avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	3,4	4,2	3,7	5,0	4,2	2,9	3,3	4,2	4,0
avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	3,1	7,7	8,4	8,6	10,0	9,3	9,9	11,7	6,9
En situation d'endettement mixte	4,3	12,7	14,1	12,0	16,1	13,3	15,3	17,1	9,5

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2016, 22,8 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane et qui s'endettent uniquement par des crédits immobiliers ont le reste-à-vivre inférieur à la moitié du niveau de vie.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Au regard du niveau de vie, parmi les ménages endettés, dont le niveau de vie inférieur à la médiane, environ un sur quatre a un reste-à-vivre faible en 2016 (Tableau 25). Cet indicateur est seulement 13,2 % pour les non-endettés de même niveau de vie. Parmi ceux dont le niveau de vie supérieur ou égal à la médiane, la part des ménages dont le reste-à-vivre est faible est petite, moins de 10 %. Pour l'ensemble de ménages endettés, une augmentation de cette part est observée au cours de la période 2008-2016, quel que soit leur niveau de vie. Parmi 50 % les plus modestes qui s'endettent uniquement pour financer de l'immobilier, cette part de 2016 est 2,7 fois supérieur par rapport à l'année 2008. L'augmentation est moins importante pour les débiteurs des crédits à la consommation, soit de 6,4 points de pourcentage de différence. Pour les non-endettés de même niveau de vie, la hausse est encore plus faible (13,2 % en 2016 contre 10,1 % en 2008).

1.4.3.2. Les caractéristiques des ménages en fragilité financière

La situation de fragilité financière des ménages est déterminée par la validation d'au moins un des trois états de difficulté de gestion budgétaire définis précédemment (Figure 23).

Figure 23 : Diagramme de détermination de la population en fragilité financière

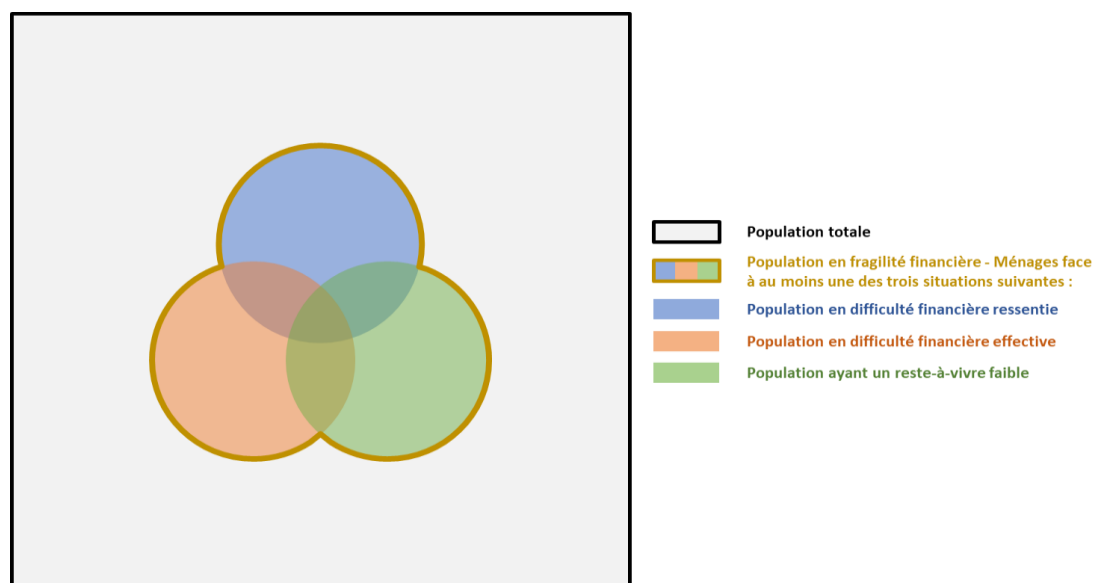


Tableau 26 : Évolution des ménages en fragilité financière en 2008-2016

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ménages n'étant pas en fragilité financière	78,6	75,5	74,1	74,7	75,3	74,5	73,4	73,8	75,1
Ménages en fragilité financière	21,4	24,5	25,9	25,3	24,7	25,5	26,6	26,2	24,9
Ensemble des ménages	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2016, 24,9 % des ménages se trouvent en fragilité financière

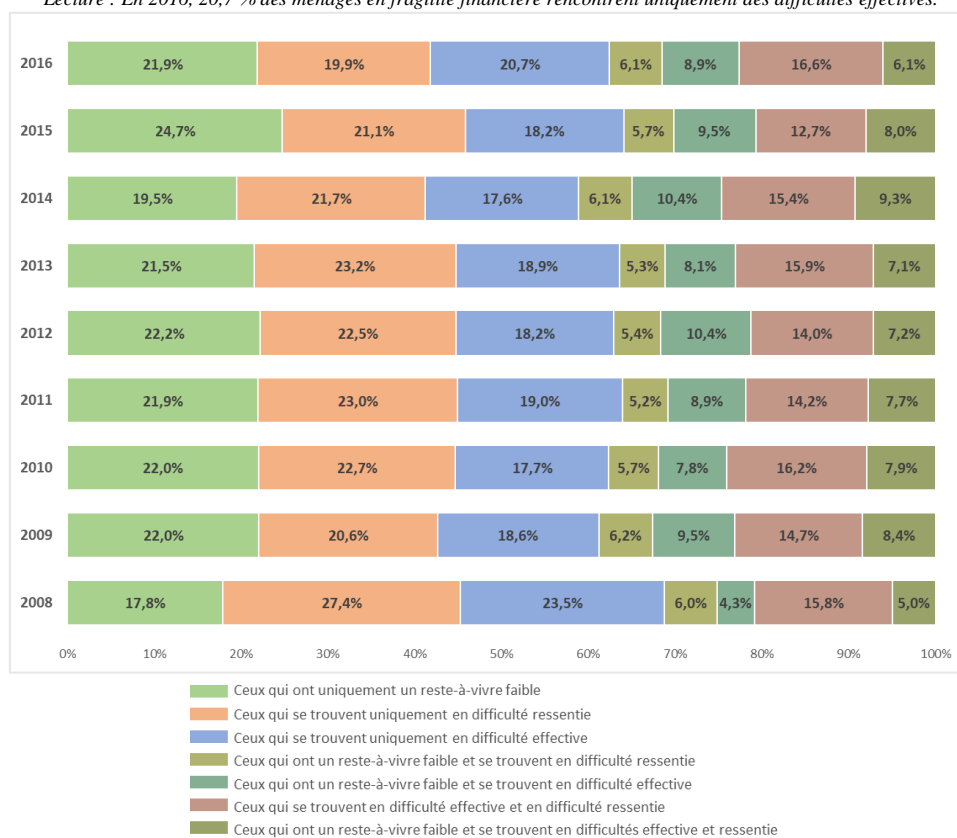
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

En 2016, un ménage sur quatre est considéré comme fragile financièrement contre un sur cinq en 2008 (Tableau 26). Cet indicateur a augmenté de 5,2 points entre 2008 et 2014, puis légèrement baissé en 2015-2016. Parmi les ménages en fragilité financière, en 2016, 37,6 % sont confrontés à plus de deux situations de contraintes budgétaires, soit une augmentation de 6,4 points par rapport à l'année 2008 (Figure 24). Cette tendance haussière provient particulièrement de l'augmentation de la part de ceux qui cumulent un reste-à-vivre faible et des difficultés effectives, est multipliée par deux sur la période. Par ailleurs, malgré une stabilité en 2009-2013, ceux qui cumulent les trois types de difficultés représentent autour de 7-8 % des ménages rencontrant des difficultés de gestion budgétaire, contre 5 % en 2008. En 2008, 7 ménages en fragilité financière sur 10 font face à une seule contrainte financière, quel que soit le problème. Cette part a diminué de 6,4 points en 8 ans, passant à 62,4 % en 2016 (Figure 24, partie B). Les ménages en fragilité financière cumulent donc davantage de problèmes financiers au fil des vagues d'enquête.

Figure 24 : Répartition des ménages en fragilité financière selon leur situation en 2008-2016

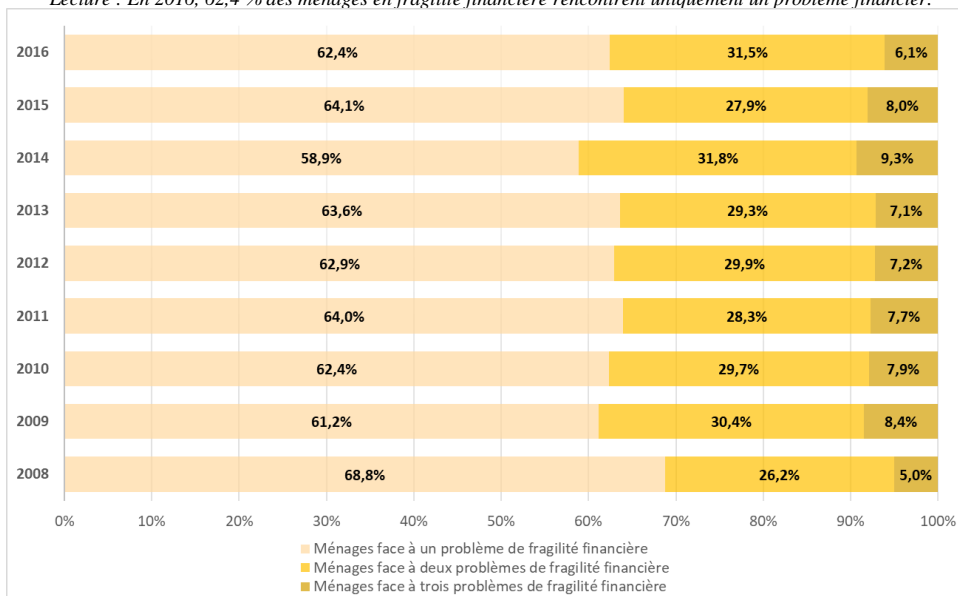
A - Les composantes de fragilité financière détaillées

Lecture : En 2016, 20,7 % des ménages en fragilité financière rencontrent uniquement des difficultés effectives.



B - Les composantes de fragilité financière regroupées

Lecture : En 2016, 62,4 % des ménages en fragilité financière rencontrent uniquement un problème financier.



Champ : Ensemble des ménages.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Tableau 27 : Part des ménages en fragilité financière parmi l'ensemble des ménages selon diverses caractéristiques sociodémographiques sur la période 2008-2016

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	33,6	38,4	41,6	40,4	39,9	38,8	40,9	36,9	37,2
35-44 ans	28,1	35,4	35,8	34,4	36,1	36,7	37,7	38,9	34,6
45-54 ans	21,7	25,1	27,5	29,0	27,3	28,2	30,8	32,1	31,5
55-64 ans	16,5	17,8	20,1	19,4	19,5	20,8	20,6	22,8	19,8
65 ans et plus	11,2	11,8	11,4	10,9	9,4	12,2	12,8	11,4	12,3
Sexe de la personne de référence									
Masculin	18,8	21,8	23,7	22,8	23,2	23,4	24,1	23,9	22,8
Féminin	25,0	28,9	29,3	29,2	26,9	28,8	30,4	29,6	28,1
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	18,5	22,8	22,9	22,1	22,5	22,9	23,4	23,1	23,3
Baccalauréats ou équivalents	23,0	25,5	29,8	26,5	29,2	25,6	29,1	30,5	26,2
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	22,3	26,1	26,9	28,2	28,0	30,1	30,3	28,9	27,1
Autres diplômes*	22,2	24,3	25,7	24,7	20,9	23,4	24,5	24,2	24,1
Type de ménage									
Personne seule	24,7	28,7	29,4	28,0	27,3	27,2	28,7	28,8	26,5
Famille monoparentale	37,4	42,8	44,4	46,3	42,1	46,7	48,0	46,0	44,5
Couple sans enfant	11,3	12,3	13,7	13,0	12,8	14,8	13,2	12,4	13,1
Couple avec enfants	22,5	26,1	27,4	27,7	28,3	27,8	30,4	30,0	27,8
Autre type de ménage	24,1	29,4	36,4	33,8	26,4	29,7	29,0	31,4	31,6
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	21,6	27,9	34,4	31,6	31,7	35,1	36,2	33,6	31,8
Professions libérales, cadres	15,3	17,8	18,6	19,1	18,1	18,8	18,0	20,8	23,2
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	21,4	28,3	27,7	25,7	26,4	27,1	28,8	27,9	25,2
Employés, personnels des services directs aux particuliers	33,6	38,0	37,8	40,3	39,2	39,8	42,3	43,7	41,8
Ouvriers	31,4	35,6	36,7	36,0	37,0	34,8	37,0	37,9	35,1
Retraités	12,2	12,7	13,6	13,2	11,9	13,9	15,2	13,3	13,0
Autres cas**	41,7	41,0	46,5	29,7	28,1	30,3	33,5	34,6	26,7
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	23,5	26,3	29,3	28,4	26,6	27,0	27,7	28,3	27,7
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	22,8	26,3	26,0	24,8	26,5	25,4	27,8	28,1	23,8
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	18,6	22,1	24,0	22,0	23,5	24,2	26,1	23,3	21,8
Agglomération de Paris	24,0	28,9	29,1	27,7	25,7	27,2	27,8	28,9	29,0
Commune rurale	18,5	20,2	21,1	22,4	20,8	23,5	23,8	22,5	21,1
Part des ménages en fragilité financière parmi l'ensemble	21,4	24,5	25,9	25,3	24,7	25,5	26,6	26,2	24,9

Champ : Ensemble des ménages.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Lecture : En 2016, 37,2 % des ménages dont la personne de référence est à l'âge de 15 à 34 ans sont en situation de fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Tableau 28 : Par des ménages en fragilité financière parmi l'ensemble des ménages selon le statut d'occupation du logement, le statut d'activité et le niveau de vie, sur la période 2008-2016

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Statut d'occupation du logement</i>									
Propriétaire, y compris en indivision	13,4	16,0	16,6	16,6	17,5	18,7	19,5	19,3	17,3
Locataire, sous-locataire ou autres*	31,6	36,0	37,9	37,3	34,8	35,9	37,4	36,1	36,3
<i>Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint</i>									
Tous en emploi	22,5	27,3	27,9	28,5	28,4	28,4	30,4	30,3	29,0
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	11,6	12,2	13,2	12,3	11,1	13,0	13,3	11,9	12,3
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	24,7	27,1	28,5	26,7	28,9	29,1	28,4	27,5	25,6
Autres situations**	38,5	42,2	45,0	45,1	43,2	48,7	46,4	50,5	50,7
<i>Niveau de vie</i>									
Inférieur à la médiane	31,9	35,6	38,4	37,4	36,2	37,0	38,4	37,4	36,4
Supérieur ou égal à la médiane	10,8	13,4	13,3	13,4	13,4	14,2	14,6	15,1	13,5
Part des ménages en fragilité financière parmi l'ensemble	21,4	24,5	25,9	25,3	24,7	25,5	26,6	26,2	24,9

Champ : Ensemble des ménages.

** Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager.*

*** Personne handicapée, apprenti(e), chômeur(se)...*

Lecture : En 2016, 17,3 % des ménages qui sont propriétaires de leur résidence principale sont en fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Globalement, la fragilité financière des ménages augmente sur la période de 2008-2016 pour l'ensemble des caractéristiques étudiées (Tableau 27 et Tableau 28). Les jeunes ménages sont surreprésentés parmi ceux en fragilité financière et leur part augmente au fil du temps. En 2016, plus d'un tiers des ménages dont la personne de référence a moins de 45 ans se trouvent en situation financièrement fragile. Cette situation concerne seulement 12,3 % des 65 ans et plus, proportion relativement stable sur la période 2008-2016. Les familles monoparentales sont également davantage confrontées à des problèmes financiers : 45 % en 2016. L'augmentation de leur proportion sur la période 2008-2016 est aussi la plus importante par rapport aux autres types de ménage. La part des ménages en fragilité financière semble être en hausse pour la plupart des groupes socioprofessionnels. La croissance est la plus remarquable chez les employés et les cadres, mais moins significative chez les ouvriers et les professions intermédiaires.

La fragilité financière est fortement corrélée à la situation économique et patrimoniale des ménages. Cet état de déséquilibre touche davantage les locataires, ainsi que les plus précaires vis-à-vis du marché du travail. En 2016, un tiers des locataires ou sous-locataires rencontrent des problèmes de gestion budgétaire contre 17,3 % des propriétaires. La part des ménages financièrement fragiles parmi les situations de travail précaire (e.g. chômeur(se), apprenti(e), etc.) a considérablement augmenté, passant de 38,5 % en 2008 à 50,7 % en 2016.

Les ménages en fragilité financière sont également surreprésentés parmi ceux ayant un niveau de vie moins élevé, 36,4 % en 2016 contre 31,9 % en 2008.

Les profils de ménages de différents niveaux de fragilité financière se distinguent les uns des autres. En raison de leur surreprésentation, le profil sociodémographique et économique des ménages se trouvant dans la fragilité financière de niveau 1 (rencontrant uniquement un problème financier) est quasiment similaire au profil moyen de l'ensemble des ménages en situation de fragilité financière (Tableau 29). Les ménages des niveaux 2 et 3 sont légèrement surreprésentés parmi les 45-54 ans, les familles monoparentales et les couples avec enfants, ainsi que les employés et ouvriers (Tableau 30 et Tableau 31). Sans surprise, le fait que seul un membre de la famille travaille est corrélé à une situation financière dégradée, de même si le niveau de vie du ménage est inférieur à la médiane (c'est le cas pour plus de 80 % des ménages en fragilité financière de niveau 3).

**Tableau 29 : Répartition des ménages en situation fragilité financière de niveau 1
selon leurs caractéristiques en 2008-2016**

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	30,5	28,8	30,8	29,0	30,5	25,1	26,7	23,8	24,5
35-44 ans	24,4	23,9	21,5	21,6	24,3	23,3	23,4	24,6	22,3
45-54 ans	15,5	16,9	17,1	19,0	18,4	18,5	18,4	20,8	21,0
55-64 ans	12,3	13,4	16,1	15,9	14,9	15,3	13,9	15,6	14,7
65 ans et plus	17,3	17,0	14,6	14,5	12,0	17,8	17,6	15,2	17,5
Sexe de la personne de référence									
Masculin	50,8	57,1	57,4	55,3	59,7	54,9	56,6	55,6	56,2
Féminin	49,2	42,9	42,6	44,7	40,3	45,1	43,4	44,4	43,8
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	22,9	23,4	22,8	22,8	25,7	25,2	24,8	26,9	31,0
Baccalauréats ou équivalents	15,0	15,0	16,4	15,8	17,1	13,9	17,5	18,7	16,5
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	22,2	23,8	23,0	31,0	32,5	33,9	29,2	32,0	26,3
Autres diplômes*	39,9	37,9	37,7	30,5	24,7	27,1	28,4	22,4	26,2
Type de ménage									
Personne seule	40,7	41,2	41,3	39,4	39,3	38,0	38,4	40,9	37,8
Famille monoparentale	11,6	11,7	11,0	13,6	11,6	12,6	12,9	13,0	13,1
Couple sans enfant	15,6	16,1	16,5	16,4	16,8	17,8	14,7	14,2	16,4
Couple avec enfants	28,4	27,5	26,8	27,5	29,2	28,9	31,9	29,1	29,2
Autre type de ménage	3,7	3,6	4,3	3,0	3,1	2,7	2,1	2,8	3,6
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,4	4,8	5,3	6,5	6,3	7,0	6,3	6,1	5,5
Professions libérales, cadres	9,3	8,5	8,5	9,3	8,7	9,4	7,9	10,3	13,0
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	15,3	18,6	18,0	16,2	16,7	16,4	17,2	16,4	16,7
Employés, personnels des services directs aux particuliers	20,3	19,4	16,1	18,0	19,8	19,6	19,0	21,2	20,1
Ouvriers	21,2	21,4	21,2	20,0	21,2	17,5	18,5	20,4	19,0
Retraités	22,8	22,0	21,8	18,4	15,5	20,0	22,0	18,1	18,9
Autres cas**	6,7	5,4	9,0	11,5	11,7	10,1	9,0	7,4	6,8
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	33,0	31,0	34,5	33,4	35,5	35,8	36,1	34,4	36,0
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	12,8	14,1	12,9	12,6	13,3	12,8	14,6	13,2	11,9
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	15,2	14,8	15,4	15,2	14,3	15,8	16,0	14,3	15,0
Agglomération de Paris	18,2	19,3	17,4	18,5	18,7	17,2	13,0	19,8	19,4
Commune rurale	20,9	20,9	19,8	20,3	18,3	18,3	20,3	18,4	17,7
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	36,0	37,4	37,9	38,7	38,9	45,4	43,9	42,5	41,2
Locataire, sous-locataire ou autres***	64,0	62,6	62,1	61,3	61,1	54,6	56,1	57,5	58,8
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	48,7	52,1	47,9	51,3	52,6	49,4	49,0	54,5	54,3
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	18,7	18,8	18,4	18,0	15,3	21,0	19,2	16,8	18,4
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	12,1	10,4	11,9	11,0	12,0	12,0	12,5	10,3	10,0
Autres situations****	20,5	18,7	21,7	19,7	20,1	17,6	19,3	18,4	17,3
Niveau de vie									
Inférieur à la médiane	72,7	69,0	71,6	69,2	70,8	67,9	70,4	69,0	69,2
Supérieur ou égal à la médiane	27,3	31,0	28,4	30,8	29,2	32,1	29,6	31,0	30,8
Ensemble des ménages en fragilité financière de niveau 1	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : Ensemble des ménages en fragilité financière de niveau 1.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes. **Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Logé gratuitement ou usufuitier, y compris en viager. * Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, parmi ceux qui sont en situation de fragilité financière de niveau 1 (rencontrant une seule contrainte financière), la personne de référence de 24,5 % est âgée de 15 à 34 ans.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

**Tableau 30 : Répartition des ménages en situation fragilité financière de niveau 2
selon leurs caractéristiques en 2008-2016**

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	33,7	28,5	28,8	28,6	26,0	29,6	24,8	23,6	23,0
35-44 ans	21,6	31,7	28,7	29,3	28,6	27,2	28,3	27,2	25,6
45-54 ans	20,2	20,4	22,4	23,1	22,4	21,5	21,5	23,1	25,4
55-64 ans	16,8	12,9	12,1	11,9	14,1	15,2	15,3	17,5	14,3
65 ans et plus	7,7	6,5	8,0	7,1	8,9	6,6	10,1	8,6	11,8
Sexe de la personne de référence									
Masculin	48,3	53,8	52,1	55,3	53,3	53,5	52,4	52,4	50,2
Féminin	51,7	46,2	47,9	44,7	46,7	46,5	47,6	47,6	49,8
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	17,5	25,6	20,9	23,5	22,6	24,5	22,9	25,4	24,7
Baccalauréats ou équivalents	17,1	14,2	17,7	15,0	18,5	16,5	15,8	15,5	18,6
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	30,3	28,3	24,7	32,9	33,8	34,5	38,8	32,9	29,1
Autres diplômes*	35,2	32,0	36,7	28,7	25,1	24,5	22,5	26,2	27,6
Type de ménage									
Personne seule	39,3	37,1	35,5	33,0	35,5	32,7	31,9	35,8	37,4
Famille monoparentale	16,5	16,0	16,3	15,5	16,1	17,0	19,6	16,6	18,5
Couple sans enfant	10,8	10,4	11,7	11,3	11,7	14,4	13,5	11,2	10,8
Couple avec enfants	29,4	32,6	32,6	36,1	34,5	31,6	33,1	33,8	30,3
Autre type de ménage	4,0	3,9	3,9	4,1	ns	4,3	ns	2,6	3,0
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,5	6,6	7,5	6,9	8,3	6,2	8,4	8,2	8,2
Professions libérales, cadres	4,0	7,3	5,9	8,4	8,4	7,1	8,1	10,1	9,0
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	14,6	20,7	14,7	17,0	19,4	17,2	18,5	16,0	14,9
Employés, personnels des services directs aux particuliers	22,7	22,5	23,0	21,6	21,3	25,4	24,8	22,9	25,8
Ouvriers	31,4	24,4	22,1	23,7	21,2	25,4	18,7	20,3	20,6
Retraités	16,0	12,6	13,2	11,5	13,8	11,9	16,6	16,0	15,6
Autres cas**	5,9	5,9	13,6	10,9	7,6	6,8	4,9	6,5	6,0
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	31,0	32,6	31,0	35,4	33,9	31,6	32,3	33,0	32,3
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	16,6	14,0	14,2	15,3	15,0	13,3	12,2	15,8	14,3
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	14,3	14,6	17,7	14,8	17,6	17,2	18,0	17,5	16,9
Agglomération de Paris	18,0	19,6	18,3	16,6	13,9	12,5	17,4	15,5	17,6
Commune rurale	20,2	19,2	18,8	17,9	19,7	25,3	20,2	18,3	18,9
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	30,1	37,0	33,1	37,9	45,5	39,6	45,4	43,8	41,2
Locataire, sous-locataire ou autres***	69,9	63,0	66,9	62,1	54,5	60,4	54,6	56,2	58,8
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	47,8	50,8	46,2	53,0	54,4	57,6	56,3	50,2	53,8
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	12,1	10,0	11,5	10,5	12,4	8,4	11,7	11,0	15,0
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	13,4	15,5	14,1	13,5	15,0	14,0	12,3	12,6	11,8
Autres situations****	26,8	23,7	28,2	23,0	18,1	20,0	19,7	26,2	19,5
Niveau de vie									
Inférieur à la médiane	78,6	75,7	76,5	79,3	73,8	77,0	73,9	73,0	77,3
Supérieur ou égal à la médiane	21,4	24,3	23,5	20,7	26,2	23,0	26,1	27,0	22,7
Ensemble des ménages en fragilité financière de niveau 2	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Note : ns = non significatif (moins de 20 observations pondérées). Champ : Ensemble des ménages en fragilité financière de niveau 2.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes. **Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Logé gratuitement ou usufuitier, y compris en viager. * Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, parmi ceux qui sont en situation de fragilité financière de niveau 2 (rencontrant deux contraintes financières), la personne de référence de 23 % est âgée de 15 à 34 ans.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

**Tableau 31 : Répartition des ménages en situation fragilité financière de niveau 3
selon leurs caractéristiques en 2008-2016**

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	21,7	26,3	33,2	27,6	27,6	27,1	21,0	23,9	18,3
35-44 ans	31,4	32,9	31,9	34,1	31,1	28,6	28,8	27,0	26,6
45-54 ans	25,4	17,4	17,7	22,1	18,9	24,6	32,9	26,9	31,5
55-64 ans	ns	16,5	13,0	11,8	15,6	11,1	10,8	14,0	15,0
65 ans et plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Sexe de la personne de référence									
Masculin	49,2	48,6	57,9	52,6	54,5	66,7	51,7	52,0	55,4
Féminin	50,8	51,4	42,1	47,4	45,5	33,3	48,3	48,0	44,6
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	ns	16,8	20,1	17,9	23,3	18,5	25,6	25,6	33,8
Baccalauréats ou équivalents	22,2	17,5	24,2	16,6	18,4	18,3	19,1	22,8	13,4
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	29,3	31,7	36,1	39,3	34,8	38,2	39,2	27,0	27,4
Autres diplômes*	34,0	34,0	19,7	26,1	23,5	24,9	16,1	24,6	25,5
Type de ménage									
Personne seule	35,6	44,8	48,7	38,0	38,7	41,8	49,1	43,4	40,3
Famille monoparentale	20,2	14,8	17,1	20,1	20,6	16,9	16,1	19,8	19,8
Couple sans enfant	ns	10,2	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Couple avec enfants	29,5	28,2	22,5	29,5	33,5	34,7	26,6	28,8	30,1
Autre type de ménage	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	ns	ns	10,7	ns	ns	18,1	10,9	ns	ns
Professions libérales, cadres	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	14,9
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	ns	15,9	21,0	14,1	17,7	16,6	18,0	17,5	ns
Employés, personnels des services directs aux particuliers	27,9	27,1	21,3	30,5	25,3	19,4	24,9	26,4	25,6
Ouvriers	25,9	26,7	22,8	26,8	23,8	21,9	21,6	21,0	23,7
Retraités	ns	11,5	9,1	ns	10,5	ns	11,0	13,8	ns
Autres cas**	ns	ns	ns	11,2	ns	ns	ns	ns	ns
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	26,8	30,6	27,5	29,5	29,7	33,0	29,8	24,8	30,6
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	ns	17,4	15,2	12,8	14,2	14,2	15,2	21,0	15,3
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	ns	18,5	13,6	20,1	22,3	17,4	18,4	17,5	ns
Agglomération de Paris	19,1	15,0	19,3	15,3	16,6	13,5	17,1	12,8	20,8
Commune rurale	20,1	18,5	24,5	22,3	17,1	21,9	19,5	24,0	21,7
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	42,2	37,9	32,9	33,5	47,2	49,5	43,8	45,5	45,7
Locataire, sous-locataire ou autres***	57,8	62,1	67,1	66,5	52,8	50,5	56,2	54,5	54,3
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	44,8	43,0	48,5	48,6	56,1	48,4	60,6	46,9	58,5
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	ns	ns	ns	ns	12,1	ns	9,3	12,2	ns
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	20,9	21,4	10,5	13,0	10,7	13,5	7,8	10,4	15,1
Autres situations****	24,1	28,2	33,7	31,3	21,0	29,0	22,3	30,5	18,3
Niveau de vie									
Inférieur à la médiane	86,3	89,1	88,9	87,4	82,9	89,3	82,7	82,7	84,1
Supérieur ou égal à la médiane	ns	10,9	11,1	12,6	17,1	10,7	17,3	17,3	15,9
Ensemble des ménages en fragilité financière de niveau 3	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Note : ns = non significatif (moins de 20 observations pondérées). Champ : Ensemble des ménages en fragilité financière de niveau 3.

*Brevet du collègue, certificat d'études primaires, sans diplômes. **Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

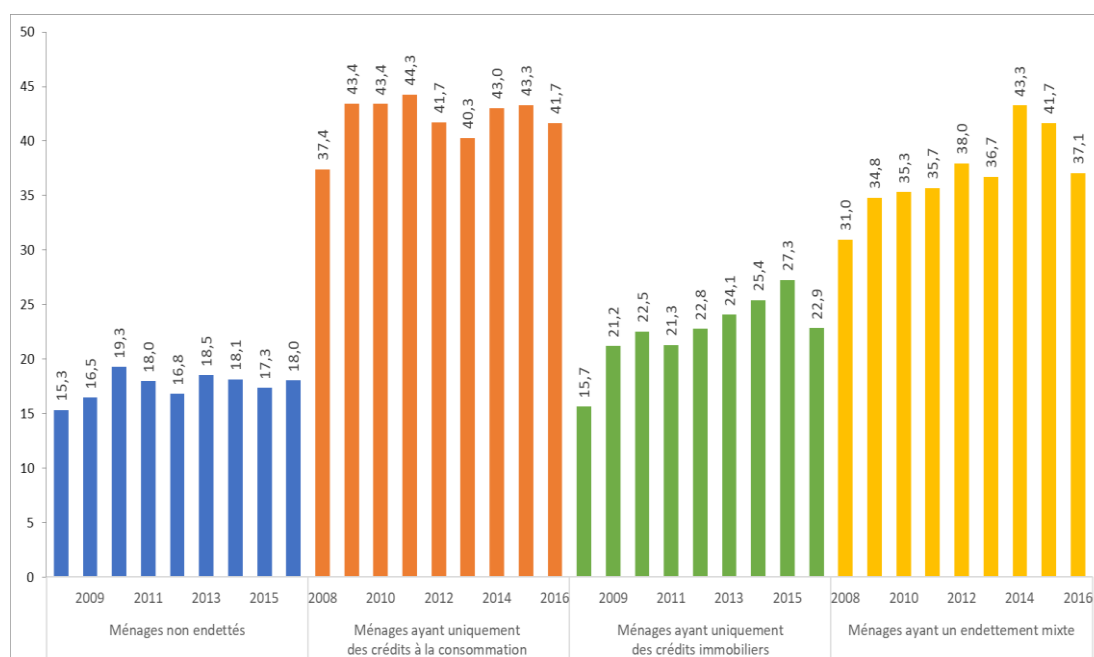
Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager. * Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, parmi ceux qui sont en situation de fragilité financière de niveau 3 (rencontrant trois contraintes financières), la personne de référence de 18,3 % est âgée de 15 à 34 ans.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

La fragilité financière des ménages et leur endettement sont liés. En 2016, plus d'un tiers des ménages ayant des crédits à la consommation sont en fragilité financière, plus d'un ménage endetté uniquement pour financer de l'immobilier sur cinq s'y trouvent contre seuls 18 % des non-endettés (Figure 25). De plus, alors que la part des non-endettés ayant des problèmes financiers est relativement stable durant les années 2008-2016, celle des ménages endettés est plus variable, particulièrement celle des endettés détenant uniquement des crédits immobiliers. Cette part passe de 15,7 % en 2008 à 21,2 % en 2009, puis augmente de manière continue 6,1 points de pourcentage en 2009-2015 avant de se réduire pour atteindre 22,9 % en 2016. La part des ménages en situation d'endettement mixte connaît une tendance similaire tandis que celle des endettés ne détenant que des crédits à la consommation varie légèrement autour de 42 % durant toute la période 2009-2016.

Figure 25 : Part des ménages en fragilité financière parmi les endettés sur la période 2008-2016



Note : Les valeurs sont en pourcentage.

Champ : Ensemble des ménages concernés.

Lecture : En 2016, 22,9 % des ménages endettés détenteurs uniquement de crédits immobiliers sont en fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Tableau 32 : Répartition des ménages fragiles financièrement selon leur profil d'endettement et leur niveau de fragilité financière sur la période 2008-2016

		<i>En %</i>								
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ménages non endettés en fragilité financière										
	Ceux qui ont uniquement un reste-à-vivre faible	28,0	25,8	25,3	26,5	27,9	21,4	22,8	25,9	27,7
Niveau 1	Ceux qui se trouvent uniquement en difficulté ressentie	35,9	30,8	31,5	33,3	33,9	35,5	32,2	32,3	28,6
	Ceux qui se trouvent uniquement en difficulté effective	13,3	14,5	13,7	12,3	14,0	14,7	14,3	15,6	14,4
	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficulté ressentie	8,8	9,8	7,7	8,0	7,5	8,6	8,1	7,7	9,0
Niveau 2	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficulté effective	1,1	2,4	2,5	3,4	ns	3,3	ns	2,9	3,2
	Ceux qui se trouvent en difficulté effective et en difficulté ressentie	11,0	11,6	14,0	12,0	11,6	12,8	13,1	11,8	14,1
Niveau 3	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficultés effective et ressentie	ns	5,1	5,3	4,6	3,2	3,6	7,6	3,8	2,9
Ménages endettés avec uniquement par des crédits à la consommation à rembourser en fragilité financière										
	Ceux qui ont uniquement un reste-à-vivre faible	13,4	14,0	12,4	13,6	12,3	13,9	13,2	19,0	17,7
Niveau 1	Ceux qui se trouvent uniquement en difficulté ressentie	27,6	20,7	21,5	23,0	24,2	23,9	23,7	21,3	20,0
	Ceux qui se trouvent uniquement en difficulté effective	19,7	19,4	18,5	20,5	20,5	19,6	15,1	17,0	18,6
	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficulté ressentie	7,7	6,7	6,7	5,7	6,7	5,5	8,7	8,7	7,8
Niveau 2	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficulté effective	3,4	5,9	4,6	5,9	7,3	4,0	6,5	4,4	5,4
	Ceux qui se trouvent en difficulté effective et en difficulté ressentie	22,0	22,6	25,5	21,4	20,4	24,7	23,4	19,7	24,0
Niveau 3	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficultés effective et ressentie	6,3	10,7	10,9	9,9	8,7	8,4	9,4	9,9	6,5
Ménages endettés avec uniquement par des crédits immobiliers à rembourser en fragilité financière										
	Ceux qui ont uniquement un reste-à-vivre faible	14,1	29,7	33,1	29,9	30,1	29,7	25,3	34,4	23,7
Niveau 1	Ceux qui se trouvent uniquement en difficulté ressentie	15,9	9,4	12,5	10,9	10,2	11,3	12,7	9,8	10,7
	Ceux qui se trouvent uniquement en difficulté effective	42,8	21,4	22,9	22,5	19,2	22,6	21,7	20,4	26,3
	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficulté ressentie	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Niveau 2	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficulté effective	10,9	23,7	15,8	19,2	21,5	15,4	19,9	16,5	19,1
	Ceux qui se trouvent en difficulté effective et en difficulté ressentie	10,6	8,1	8,1	8,3	9,2	11,1	8,4	5,9	10,8
Niveau 3	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficultés effective et ressentie	ns	5,3	5,0	7,3	7,1	8,5	9,2	10,5	7,6
Ménages endettés avec à la fois des crédits à la consommation et des crédits immobiliers à rembourser en fragilité financière										
	Ceux qui ont uniquement un reste-à-vivre faible	7,2	22,9	19,7	19,3	18,6	24,1	15,7	17,5	12,5
Niveau 1	Ceux qui se trouvent uniquement en difficulté ressentie	17,3	9,9	13,8	12,2	9,6	10,2	8,7	13,2	11,4
	Ceux qui se trouvent uniquement en difficulté effective	38,8	22,7	20,5	28,1	21,8	21,8	23,4	23,0	31,9
	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficulté ressentie	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Niveau 2	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficulté effective	8,3	17,1	19,8	16,5	21,2	16,1	21,8	22,6	14,7
	Ceux qui se trouvent en difficulté effective et en difficulté ressentie	18,2	11,4	11,8	10,9	13,3	13,8	15,6	12,4	17,1
Niveau 3	Ceux qui ont un reste-à-vivre faible et se trouvent en difficultés effective et ressentie	9,6	14,4	12,2	11,2	13,5	11,3	12,7	10,4	10,8
Ensemble des ménages concernés		100	100	100	100	100	100	100	100	100

Note : ns = non significatif (moins de 20 observations pondérées). Champ : Ensemble des ménages en fragilité financière concernés.

Lecture : En 2016, 27,7 % des ménages non-endettés en fragilité financière sont confrontés uniquement à une situation de faiblesse du reste-à-vivre.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Le tableau 32 récapitule la répartition des ménages endettés en fragilité financière selon leur profil d'endettement et leur niveau de fragilité. Les endettés détenant tous types de crédit font face à plus de contraintes financières. Parmi ceux-ci, un sur dix se trouve en fragilité financière de niveau 3 (faisant face à tous problèmes financiers étudiés). Ils subissent manifestement des difficultés effectives. Les ménages détenant uniquement des crédits immobiliers sont moins confrontés au déséquilibre financier. Plus de la moitié d'entre eux ont seulement un reste-à-vivre faible ou rencontrent seulement des incidents de remboursement. Pour les ménages endettés avec uniquement à la consommation à rembourser, la part de ceux qui se trouvent en difficulté ressentie est plus nombreuse, soit 60 % parmi les fragiles financièrement. Les non-endettés sont ceux qui cumulent moins de problèmes financiers. Plus de la moitié font face uniquement à un reste-à-vivre faible ou uniquement des difficultés ressenties.

Par ailleurs, au regard de certaines caractéristiques sociodémographiques, la fragilité financière semble s'aggraver pour les ménages endettés, tous profils d'endettement confondus (Tableau 33). Par exemple, un emprunteur âgé (*i.e.* plus de 65 ans) sur quatre a des contraintes budgétaires en 2016, contre 10% chez les non-endettés (Annexe 23). La fragilité financière concerne également des endettés dont la situation budgétaire est considérée généralement comme la plus stable tels que des couples sans enfant (20,2 % en 2016), des propriétaires (25,6 % en 2016), des actifs occupés (32,4 % en 2016), ainsi que ceux vivant dans les unités urbaines de grandes tailles (33,6 % en 2016) et l'agglomération de Paris (37,8 % en 2016).

En 2008-2016, pour certains types de ménages socialement vulnérables tels que les familles monoparentales, les employés ou les ouvriers, les locataires ou les situations liées au travail précaire, la part de ceux qui font face à la fragilité financière augmentent, quels qu'ils soient, endettés ou non. Pour d'autres, l'évolution des situations de fragilité est essentiellement observée parmi les endettés, s'agissant des personnes âgées ou isolées (*i.e.* ceux vivant seuls), des propriétaires ou ceux exerçant une profession plus rémunératrice. Dans ce cas, les caractéristiques et les tendances d'évolution de la fragilité financière se différencient davantage selon la catégorie de crédit contracté (voir les annexes 24, 25 et 26 pour les détails). Par exemple, la part des personnes âgées ayant des contraintes financières s'agrandit parmi les emprunteurs des crédits immobiliers sur la période de 2008-2016. Un constat similaire est observé pour les profils de ménages économiquement et socialement plus aisés, tandis que la fragilité financière est surreprésentée parmi les ménages détenant uniquement des crédits à la consommation.

Tableau 33 : Part des ménages en fragilité financière selon les caractéristiques socio-démographiques et économiques des ménages endettés sur la période 2008-2016

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	36,2	43,2	42,4	44,3	43,8	40,8	46,5	42,0	37,7
35-44 ans	28,8	37,1	39,1	35,7	37,3	37,1	38,6	41,5	35,7
45-54 ans	23,9	27,8	29,9	31,5	29,0	29,0	34,3	35,3	32,7
55-64 ans	21,7	24,0	24,0	25,6	26,0	26,8	25,2	28,3	23,7
65 ans et plus	23,8	23,1	19,8	18,4	18,1	22,2	26,0	24,1	27,2
Sexe de la personne de référence									
Masculin	25,2	29,8	30,2	30,0	29,9	29,7	32,4	32,9	29,1
Féminin	31,5	38,4	38,9	38,3	37,7	37,0	40,2	40,3	37,4
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	21,1	26,5	27,2	26,9	26,6	26,7	28,4	29,5	28,3
Baccalauréats et équivalents	28,2	31,3	34,6	32,0	35,5	29,1	35,7	37,4	30,7
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	28,1	34,2	33,6	36,0	36,2	37,1	40,9	39,5	33,5
Autres diplômes*	35,0	39,9	39,2	37,6	34,7	37,1	37,3	40,0	39,0
Type de ménage									
Personne seule	37,5	45,6	45,6	44,4	43,8	39,7	45,3	49,6	42,3
Famille monoparentale	42,2	50,4	49,3	51,7	52,3	50,9	52,8	50,5	48,5
Couple sans enfant	19,0	20,4	20,9	20,8	20,7	22,4	20,7	21,5	20,2
Couple avec enfants	24,9	28,9	29,9	30,4	30,5	30,8	34,1	32,7	29,9
Autre type de ménage	32,4	42,5	45,6	43,3	31,5	32,2	42,2	28,3	26,5
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	22,8	34,0	34,0	36,0	37,4	38,2	41,1	40,2	34,6
Professions libérales, cadres	16,7	19,6	20,7	21,4	20,1	22,0	20,9	25,5	27,2
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	24,0	31,2	31,3	28,8	31,1	31,1	34,0	32,5	28,1
Employés, personnels des services directs aux particuliers	36,7	42,8	43,2	46,3	46,9	42,2	47,5	50,5	42,9
Ouvriers	36,3	42,2	41,1	41,4	39,7	38,7	42,6	42,5	35,7
Retraités	22,3	23,0	22,4	21,9	22,4	24,5	27,6	25,7	25,4
Autres cas**	55,6	52,5	64,1	42,6	34,7	32,7	39,5	48,6	45,4
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	27,8	34,1	35,7	35,0	34,4	32,8	35,0	38,9	33,6
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	29,4	34,7	34,3	34,6	35,7	32,7	37,4	38,2	34,2
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	27,0	30,9	31,7	29,4	31,8	32,6	34,7	29,5	27,9
Agglomération de Paris	31,9	37,7	39,7	33,7	33,4	32,9	39,1	44,0	37,8
Commune rurale	24,7	28,0	27,1	30,8	28,6	30,5	32,3	29,8	28,4
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	19,6	24,2	24,7	24,4	26,0	26,4	29,0	28,9	25,6
Locataire, sous-locataire ou autres***	43,1	49,8	49,8	50,8	47,3	46,4	50,8	51,5	48,4
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	25,6	31,4	31,5	32,4	32,5	31,3	35,1	35,6	32,4
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	22,3	24,0	22,9	21,0	21,3	24,2	26,5	25,8	25,0
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	31,0	34,0	35,8	34,1	36,8	35,4	35,6	34,9	29,0
Autres situations****	45,0	49,7	51,4	54,0	48,1	54,9	53,9	57,1	56,2
Ensemble des ménages endettés	27,7	32,6	33,0	32,7	32,6	32,2	35,1	35,5	32,0

Champ : Ensemble des ménages concernés.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

***Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager.

****Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, parmi les ménages endettés dont le niveau de vie est inférieur à la médiane, 47,9 % sont en fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Le tableau 34 se focalise sur la relation de trois variables qui semblent plus associées : le niveau de vie, la fragilité financière et l'endettement. Un niveau de vie moins élevé amplifie la part des ménages en fragilité financière parmi les emprunteurs de crédit : à peu près un ménage endetté moins fortuné sur deux sont confrontés à la fragilité en 2016, alors que cette dernière ne touche qu'un ménage sur cinq parmi les endettés plus aisés. Par ailleurs, la part des situations financièrement fragiles parmi les débiteurs avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser s'élève à 56 % en 2016, soit une hausse de 6 points par rapport à 2008. Il est particulièrement important de relever que la part des ménages en état d'instabilité financière parmi ceux endettés avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser augmente considérablement, passant de 24,7 % en 2008 à 43,4 % en 2015, puis se réduit pour retrouver en 2016 le niveau de 2010, soit 37,4 %. La fragilité financière concerne à peu près la moitié des ménages en situation d'endettement mixte en 2016, niveau le plus bas observé depuis la crise de 2008.

Tableau 34 : Part des ménages en fragilité financière selon le profil d'endettement et le niveau de vie en 2008-2016

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ménages dont le niveau de vie inférieur à la médiane									
Ensemble des ménages	31,9	35,6	38,4	37,4	36,2	37,0	38,4	37,4	36,4
Ménages non endettés	23,7	25,7	30,1	28,3	26,2	28,3	27,8	26,7	28,1
Ménages endettés	42,7	48,8	50,5	49,7	49,7	48,0	52,3	52,3	47,9
avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	50,0	56,7	58,3	57,9	55,8	54,6	57,4	57,4	56,0
avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	24,7	35,4	37,2	34,7	37,1	37,0	40,4	43,4	37,4
En situation d'endettement mixte	49,4	50,0	50,3	52,4	57,0	52,1	63,5	57,0	48,2
Ménages dont le niveau de vie supérieur ou égal à la médiane									
Ensemble des ménages	10,8	13,4	13,3	13,4	13,4	14,2	14,6	15,1	13,5
Ménages non endettés	4,5	4,1	4,7	4,2	4,5	5,5	5,3	4,9	4,7
Ménages endettés	15,9	20,4	20,1	20,3	20,1	20,3	21,8	23,1	20,3
avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	19,3	25,2	20,7	23,5	20,1	18,8	20,4	22,7	20,8
avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	11,2	13,8	15,6	15,1	16,0	17,7	17,6	19,4	15,6
en situation d'endettement mixte	20,7	27,4	28,7	27,8	29,3	28,2	32,3	32,9	30,8

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2016, 37,4 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane et qui s'endettent uniquement en crédits immobiliers sont en situation de fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Conclusion de la partie 1

Les dernières décennies, en France, l'endettement des ménages a connu une forte augmentation en termes d'encours de crédit. L'envolée des prix du logement est un facteur explicatif à ce phénomène, car la majorité des ménages doivent recourir aux crédits immobiliers pour financer leur projet de logement. Les interventions publiques tentant à régulariser le marché des crédits, particulièrement le marché des crédits à la consommation ont contribué à bouleverser la structure d'endettement des ménages : la part des ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser a baissé et la part des ménages uniquement endettés pour l'immobilier a augmenté. En ce qui concerne le surendettement, le bouleversement s'est également observé à la fois au regard des encours de crédit et au regard du volume de dossiers concernés. Cela pourrait expliquer par la hausse des dépenses contraintes telles que les remboursements de crédits et les charges liées au logement dans le budget des ménages. Cette situation financière peut rendre les ménages plus fragiles lors des aléas de la vie.

Pour objectif de prévention du surendettement et lutte contre la pauvreté, les pouvoirs publics cherchent à identifier une population en « fragilité financière », qui sont à risque de tomber dans le surendettement et l'exclusion sociale. Toutefois, les critères appliqués portent essentiellement sur les ménages rencontrant des difficultés effectives. En conséquence, nous avons proposé d'élargir les périmètres de détecter cette population en fragilité financière en prenant en compte également des ménages qui ressentent que leur situation financière est bouleversée et des ménages avec un faible reste-à-vivre. Cela permet de revêtir les ménages qui n'ont pas forcément d'incident de paiement mais leur situation financière n'est pas stable ou ne peut pas être équilibrée sans puiser dans les épargnes ni recourir à un crédit. Ces ménages à risque ont été estimés au cours de la période 2008-2016 au moyen de l'enquête SRCV, une enquête annuelle en population générale. Globalement, la part des ménages en fragilité financière dans la population a bien augmenté (3,3 % en moyenne annuelle) (Annexe 27). L'évolution de la fragilité financière s'est également observée chez les ménages endettés, notamment chez les ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser.

D'ailleurs, l'endettement des ménages et les inégalités économiques et sociales sont fortement corrélés. Les classes populaires et les classes moyennes subissent de plus en plus des problèmes financiers. Ainsi, les ménages de différentes caractéristiques socioéconomiques exposent différemment à risque d'être en fragilité financière. Les analyses statistiques dans la

partie suivante visent à déterminer la contribution de la structure d'endettement des ménages à l'explication de leur fragilité financière, ainsi que d'autres facteurs explicatifs de cette situation.

PARTIE 2 -
LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE DES MÉNAGES
ET LES CARACTÉRISTIQUES ASSOCIÉES :
ANALYSE TRANSVERSALE ET
LONGITUDINALE

Dans la partie précédente, nous avons discuté et construit une définition plus ou moins « objective » de la population des ménages fragiles financièrement. Nous avons identifié et délimité cette population à partir des données disponibles issues des dispositifs SRCV en 2008-2016. Leurs caractéristiques sociodémographiques et leur situation économique, ainsi que leur structure d'endettement sont également décrites. Dans cette partie, nous viserons à effectuer une analyse approfondie de cette population des ménages fragiles financièrement à partir d'approches probabilistes. Dans un premier temps, ce sera une étude « transversale » de la fragilité financière des ménages au moyen des données annuellement collectées de 2008 à 2016 par le dispositif SRCV (**Chapitre 2.1**). Dans un second temps, nous nous intéresserons à la dynamique de la fragilité financière en étudiant trois cohortes de ménages primo-entrants en observation en 2008, 2009 et 2010 (**Chapitre 2.2**). Dans les 2 cas, la structure d'endettement des ménages sera le facteur d'explication et de comparaison ciblé.

Chapitre 2.1 - Une analyse transversale

Dans ce chapitre, nous présenterons tout d'abord une visualisation globale des caractéristiques des ménages fragiles financièrement à l'aide de la méthode d'analyse des correspondances multiples (**Section 2.1.1**). Ensuite, nous nous intéresserons au risque des ménages d'être confrontés à la fragilité financière (**Section 2.1.2**). Les facteurs explicatifs seront mesurés par une régression logistique binaire. Une comparaison des probabilités d'être en fragilité financière pour les ménages enquêtés en 2008, 2012 et 2016, ainsi que pour ceux appartenant à deux catégories différentes du niveau de vie sera réalisée. Enfin, les différences entre deux profils d'endettement, immobilier et de consommation, seront mesurées à l'aide de la méthode de décomposition Oaxaca-Blinder (**Section 2.1.3**). Ces différences seront également calculées pour chacune de trois années 2008, 2012 et 2016, ainsi que pour chacune de deux catégories de niveau de vie.

Section 2.1.1 - L'analyse des formes de fragilité financière à travers la méthode d'analyse des correspondances multiples

L'analyse des correspondances multiples (ACM) appartenant à la famille de méthodes d'analyses factorielles est une statistique descriptive multidimensionnelle adaptée aux jeux de données dans lesquels un ensemble d'observations est décrit par plusieurs variables qualitatives (Pagès, 2013) comme le nôtre. L'ACM prend en considération de manière simultanée les liaisons d'un ensemble des variables qualitatives à travers des représentations géométriques (*i.e.* des graphiques de l'analyse factorielle : nuage des individus, nuage des variables, nuage des modalités) dans lesquelles les proximités statistiques entre éléments sont transmises en distances euclidiennes (Escofier et Pagès, 2008; Husson et al., 2017). Ainsi, ses avantages principaux sont de caractériser la variabilité du jeu de données et d'identifier les variables qui contribuent le plus à cette variabilité. Un autre atout de l'ACM, en termes pratiques, est qu'elle n'implique pas de relation explicative a priori entre les variables, particulièrement entre celles considérées comme dépendantes et indépendantes. Avec cette méthode, nous chercherons d'éventuels regroupements, des oppositions ou des tendances entre les caractéristiques des ménages, que les tableaux de synthèse dans la partie précédente ne peuvent pas mettre en évidence.

Sur notre échantillon de 95 615 observations-ménages, nous vérifierons les éventuelles corrélations de la fragilité financière des ménages avec l'ensemble des caractéristiques

sociodémographiques et économiques déjà mentionnées dans la première partie et leur structure d'endettement. Ensuite, nous tenterons d'expliquer la fragilité financière des ménages et leur endettement au moyen des événements qui ont modifié leur composition au cours de l'année de fragilité. Enfin, nous mettrons en relief ces deux situations avec les potentielles privations ou difficultés monétaires des ménages.

2.1.1.1. Les résultats de l'ACM : les caractéristiques socio-démographiques et économiques

En plus des deux variables désignant leur situation de fragilité financière et leur structure d'endettement, les caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages introduites dans le premier modèle de l'ACM seront :

- Le groupe d'âge de la personne de référence du ménage ;
- Le sexe de la personne de référence du ménage ;
- Le diplôme le plus élevé de la personne de référence du ménage ;
- Le type de ménage ;
- La catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence du ménage ;
- La taille de l'unité urbaine où se situe la résidence principale du ménage ;
- Le statut d'occupation du logement ;
- Les situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et de son conjoint ;
- Les déciles du niveau de vie regroupés ;
- Les années d'enquête regroupées.

Les abréviations des variables et leurs modalités désignant ces caractéristiques sont résumées dans le tableau 35.

Tableau 35 : Liste des abréviations utilisées dans les résultats de l'ACM - Caractéristiques socio-démographiques et économiques

Abréviations	Significations
<i>FRAGILITE</i>	<i>La situation de fragilité financière du ménage</i>
Fragilité.Non	N'étant pas en fragilité financière
Fragilité.Oui	Étant en fragilité financière
<i>DETTE</i>	<i>Le profil d'endettement</i>
Aucun	Ménage sans crédit à rembourser
Conso	Ménage avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser
Immo	Ménage avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser
Mixte	Ménage avec à la fois des crédits à la consommation et des crédits immobiliers à rembourser

**Tableau 35 : Liste des abréviations utilisées dans les résultats de l'ACM -
Caractéristiques socio-démographiques et économiques (suite)**

Abréviations	Significations
GRAGE	<i>Le groupe d'âge de la personne de référence</i>
15-34	15-34 ans
35-44	35-44 ans
45-54	45-54 ans
55-64	55-64 ans
65-99	65-99 ans
SEXE	<i>Le sexe de la personne de référence</i>
Homme	-
Femme	-
DIPLÔME	<i>Le diplôme le plus élevé de la personne de référence</i>
Dipl.Sup	Diplômes supérieurs ou équivalents
BEP/CAP	Diplômes BEP, CAP ou équivalents
Bac	Baccalauréat et équivalents
Autres	Autres diplômes*
MENAGE	<i>Le type de ménage</i>
Pers.Seule	Personne seule
Mono.parent	Famille monoparentale
Cple.ss.enf	Couple sans enfant
Cple.av.enf	Couple avec enfants
Autres	Autre type de ménage
CSP	<i>La catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence</i>
Agriculteurs/artisans	Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise
Libérales/cadres	Professions libérales, cadres
Intermédiaires	Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise
Employés	Employés, personnels des services directs aux particuliers
Ouvriers	Ouvriers
Retraités	Retraités
Autres	Autres cas**
TU	<i>La taille d'unité urbaine</i>
TU.grande	Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants
TU.moyenne	Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants
TU.Petite	Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants
Agg.Paris	Agglomération de Paris
Com.Rural	Commune rurale
LOG	<i>Le statut d'occupation du logement</i>
Propriétaire	Propriétaire, y compris en indivision
Locataire	Locataire, sous-locataire ou autres***
TRAVAIL	<i>Les situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint</i>
2emplois	Tous en emploi
2retraités	Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite
1emploi	Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif
Autres	Autres situations****
NIVVIED5	<i>Les déciles du niveau de vie regroupés</i>
Supérieur	Supérieur à D5
Inférieur	Inférieur à D5
GR.ANNEE	<i>Les années d'enquête regroupées</i>
2008-2010	-
2011-2012	-
2013-2014	-
2015-2016	-

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.

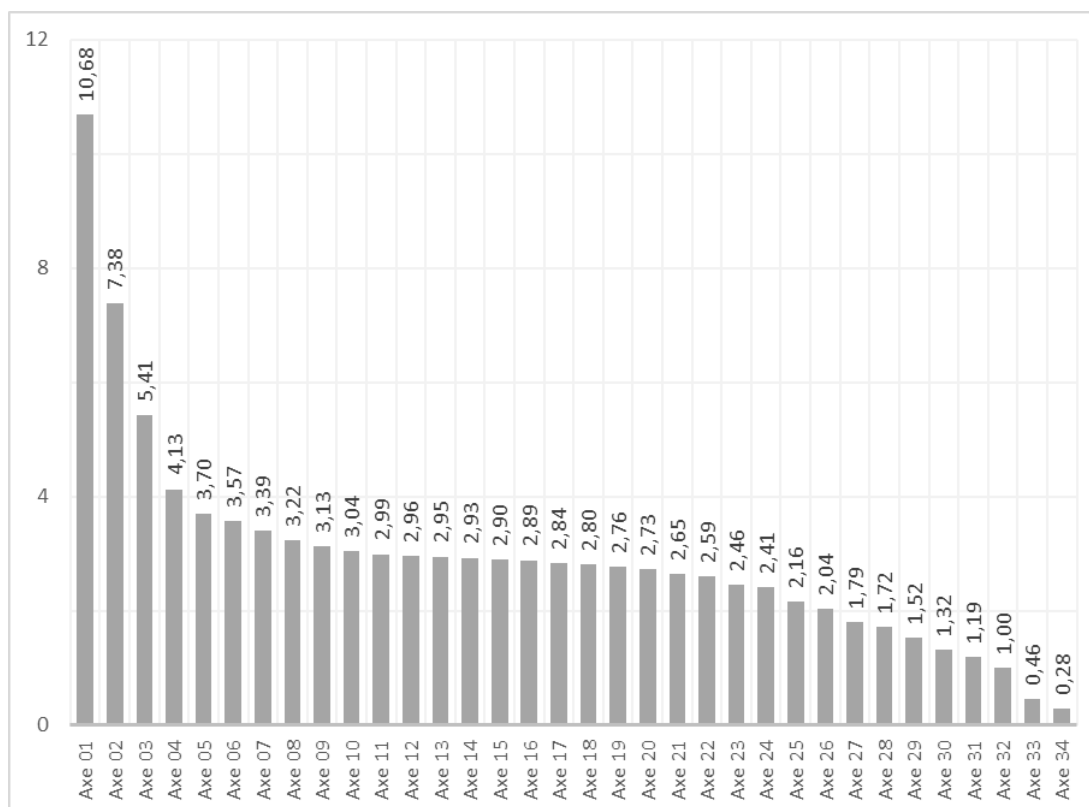
**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

***Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager.

****Personne handicapée, apprenti(e)...

Les deux premiers axes de l'analyse expriment 18,06 % de l'inertie totale du jeu de données (Figure 26). Cela signifie que seulement 18,06 % de la variabilité totale du nuage des variables est représentée dans ce plan. C'est un pourcentage plutôt faible, et le premier plan ne représente donc seulement qu'une petite part de la variabilité contenue dans l'ensemble du jeu de données actif. Effectivement, il faut 11 axes pour représenter la moitié de la variabilité totale.

Figure 26 : Répartition de la variabilité totale sur l'ensemble des axes - Caractéristiques sociodémographiques et économiques

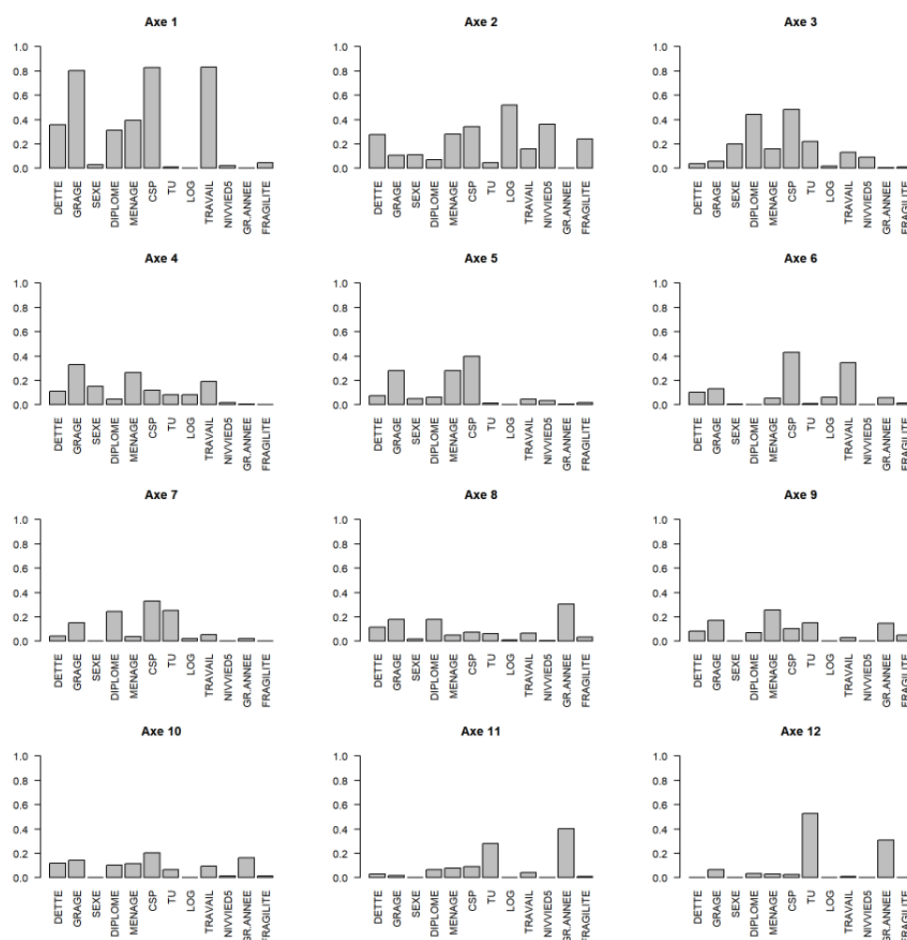


Note : Les valeurs sont en pourcentage. Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

L'âge et la catégorie socio-professionnelle regroupée (CSP) de la personne de référence, ainsi que la situation de travail du ménage sont les trois variables les plus corrélées au premier axe (Figure 27). Concernant le deuxième axe, en plus de la profession de la personne de référence, ce sont le statut d'occupation du logement, le niveau de vie du ménage qui sont les variables les plus liées à cette dimension. Néanmoins, celles-ci ne sont guère corrélées à la première dimension. Le profil d'endettement du ménage et sa composition familiale sont les deux variables qui sont associées de manière similaire sur les deux premières dimensions. La fragilité financière du ménage est corrélée de manière plus significative au deuxième axe qu'au premier. Les autres variables sont plus associées aux dimensions de rang plus élevé (e.g. l'année d'enquête est associée aux axes 11 et 12) mais le gain d'informations n'est pas considérable.

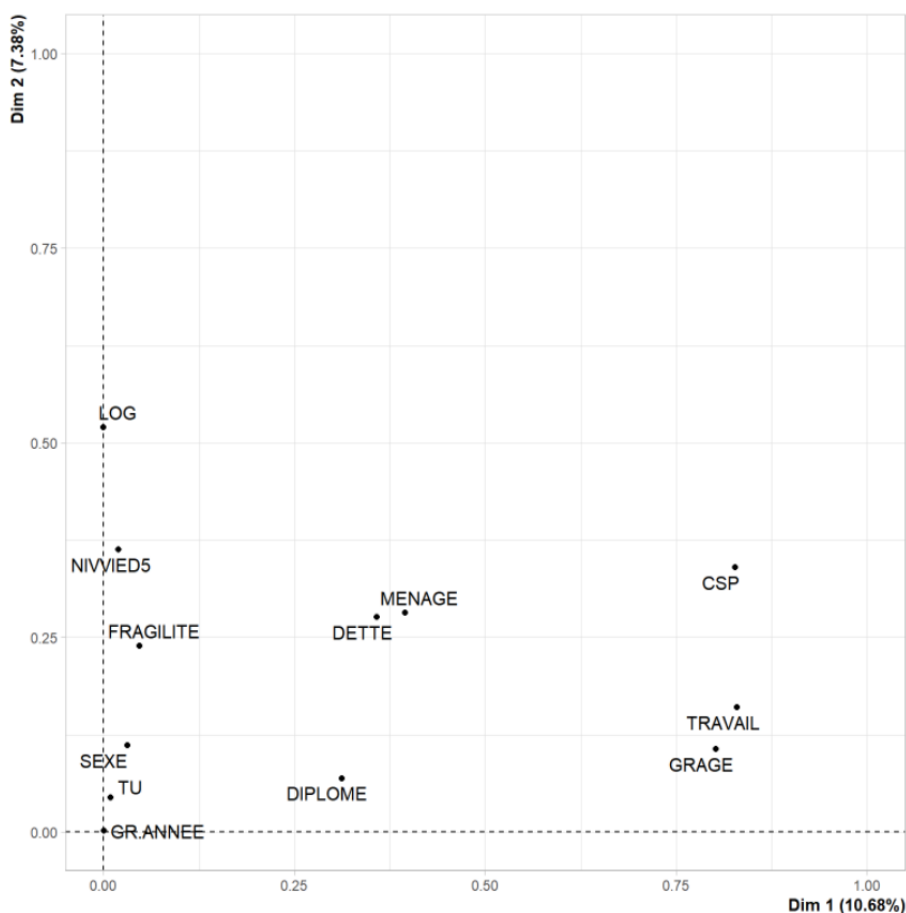
Le nuage des variables sur les deux premières dimensions (Figure 28) synthétise ces remarques. Cette représentation montre également la corrélation entre la fragilité financière des ménages et leur niveau de vie, ainsi que la corrélation entre leur profil d'endettement et leur configuration familiale. L'année d'enquête et la position géographique de l'habitation sont proches du point d'origine des axes, cela illustre leur contribution moins significative à ces 2 premiers axes (Annexe 28 et Annexe 29).

Figure 27 : Rapport de corrélation des variables avec les 12 premiers axes - Caractéristiques sociodémographiques et économiques



Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 28 : Nuage des variables - Rapport de corrélation au carré - Caractéristiques sociodémographiques et économiques

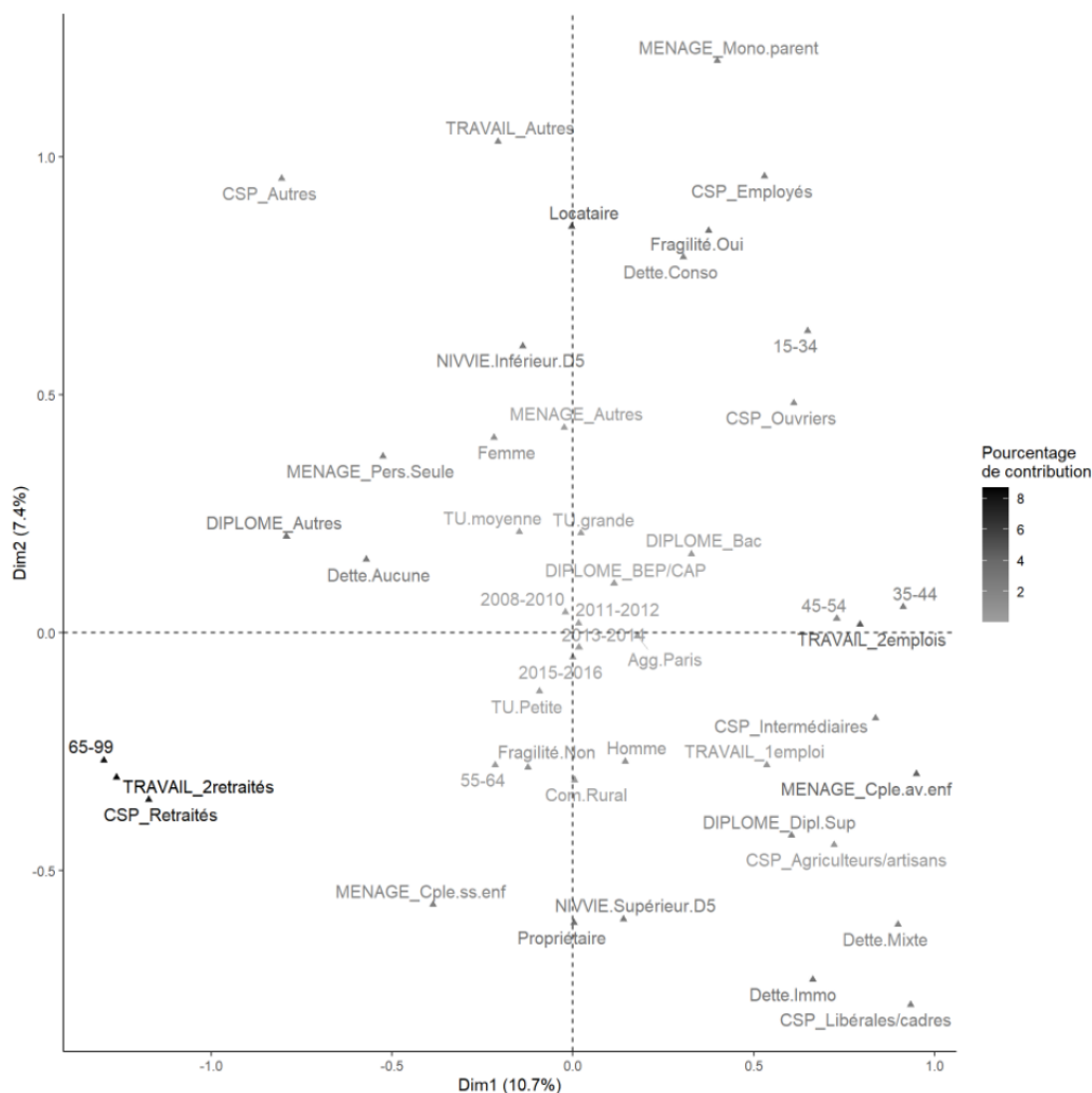


Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Le nuage des modalités (Figure 29) nous montre mieux la contribution à l'explication des caractéristiques détaillées sur le plan factoriel (Dimensions 1 : 2). L'axe horizontal (axe 1) se définit plutôt par la situation de travail du ménage. Ainsi, la corrélation entre cette caractéristique avec le groupe d'âge de la personne de référence semble évidente. L'axe vertical (axe 2) est relié à la situation patrimoniale du ménage (*i.e.* propriété de la résidence principale). Quant à la fragilité financière des ménages, visuellement, trois blocs de ménages sont déterminés sur ce plan :

- Les personnes âgées ;
- Les ménages « plutôt favorisés » : couples avec enfants, professions les mieux rémunérées, ménages avec endettement immobilier, 35-54 ans ;
- Les ménages « fragiles/précaires » : jeunes de moins 35 ans, locataires, professions les moins rémunérées (employés, ouvriers), ménages endettés par des crédits à la consommation.

Figure 29 : Nuage des modalités – Pourcentage de contribution - Caractéristiques sociodémographiques et économiques



Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

2.1.1.2. Les résultats de l'ACM : les événements qui ont eu lieu dans leur composition au cours de l'année de fragilité

Les événements intervenus dans la composition des ménages pourraient avoir des impacts sur leur endettement ou leur situation de fragilité financière en raison de leurs effets (positifs ou négatifs) sur le budget des ménages. Les enquêtes SRCV mesurent dix événements liés à la composition des ménages :

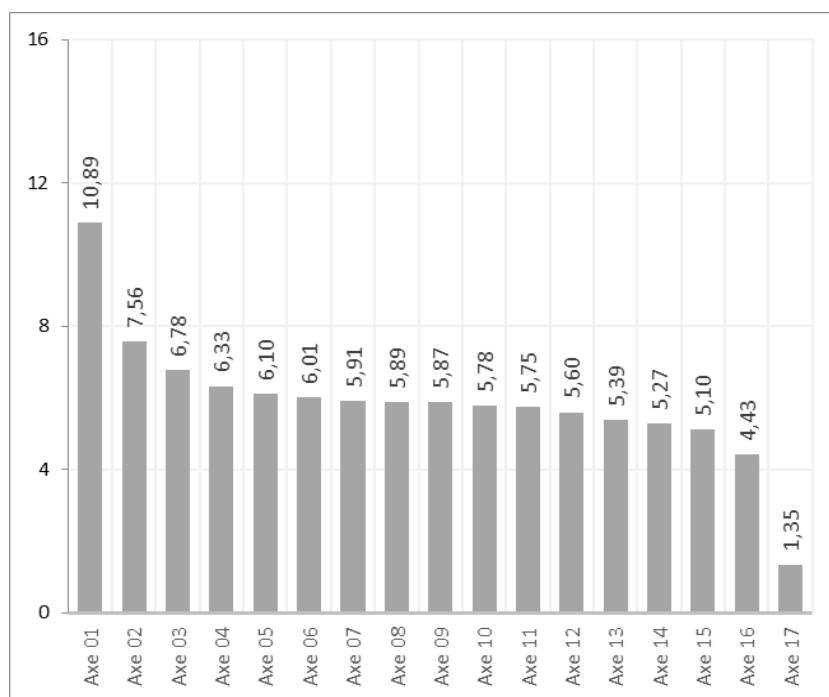
- La formation ou la séparation du ménage ;
- La naissance ou le décès d'un membre du ménage ;
- Le départ ou le retour d'un ou plusieurs enfants ;
- L'arrivée ou le départ d'un ou plusieurs majeurs qui disposent ou non d'un revenu.

L'ensemble des abréviations des variables en détails qui seront affichées dans les résultats se trouve dans le tableau 36.

Tableau 36 : Liste des abréviations utilisées dans les résultats de l'ACM - Événements intervenus dans la composition des ménages

Abréviations	Significations
Événement intervenu dans la composition du ménage au cours de l'année...	
FOR.MEN	<i>... formation du ménage</i> FOR.MEN.Non / FOR.MEN.Oui
SEPARATION	<i>... divorce ou séparation</i> SEPA.Non / SEPA.Oui
NAISSANCE	<i>... naissance(s)</i> NAIS.Non / NAIS.Oui
DECES	<i>... décès</i> DECES.Non / DECES.Oui
DEPART.ENF	<i>... départ d'un ou plusieurs enfants du ménage</i> DPT.ENF.Non / DPT.ENF.Oui
DEPART.SS.REV	<i>... départ d'une ou plusieurs autres personnes ne disposant pas d'un revenu</i> DPT.SS.REV.Non / DPT.SS.REV.Oui
DEPART.AV.REV	<i>... départ d'une ou plusieurs autres personnes disposant d'un revenu</i> DPT.AV.REV.Non / DPT.AV.REV.Oui
RETOUR.ENF	<i>... retour d'un ou plusieurs enfants du ménage</i> RETOUR.ENF.Non / RETOUR.ENF.Oui
ARRIVEE.SS.REV	<i>... arrivée d'une ou plusieurs autres personnes ne disposant pas d'un revenu</i> ARRV.SS.REV.Non / ARRV.SS.REV.ENF.Oui
ARRIVEE.AV.REV	<i>... arrivée d'une ou plusieurs autres personnes disposant d'un revenu</i> ARRV.AV.REV.Non / ARRV.AV.REV.ENF.Oui

Figure 30 : Répartition de la variabilité totale sur l'ensemble des axes - Événements intervenus dans la composition des ménages

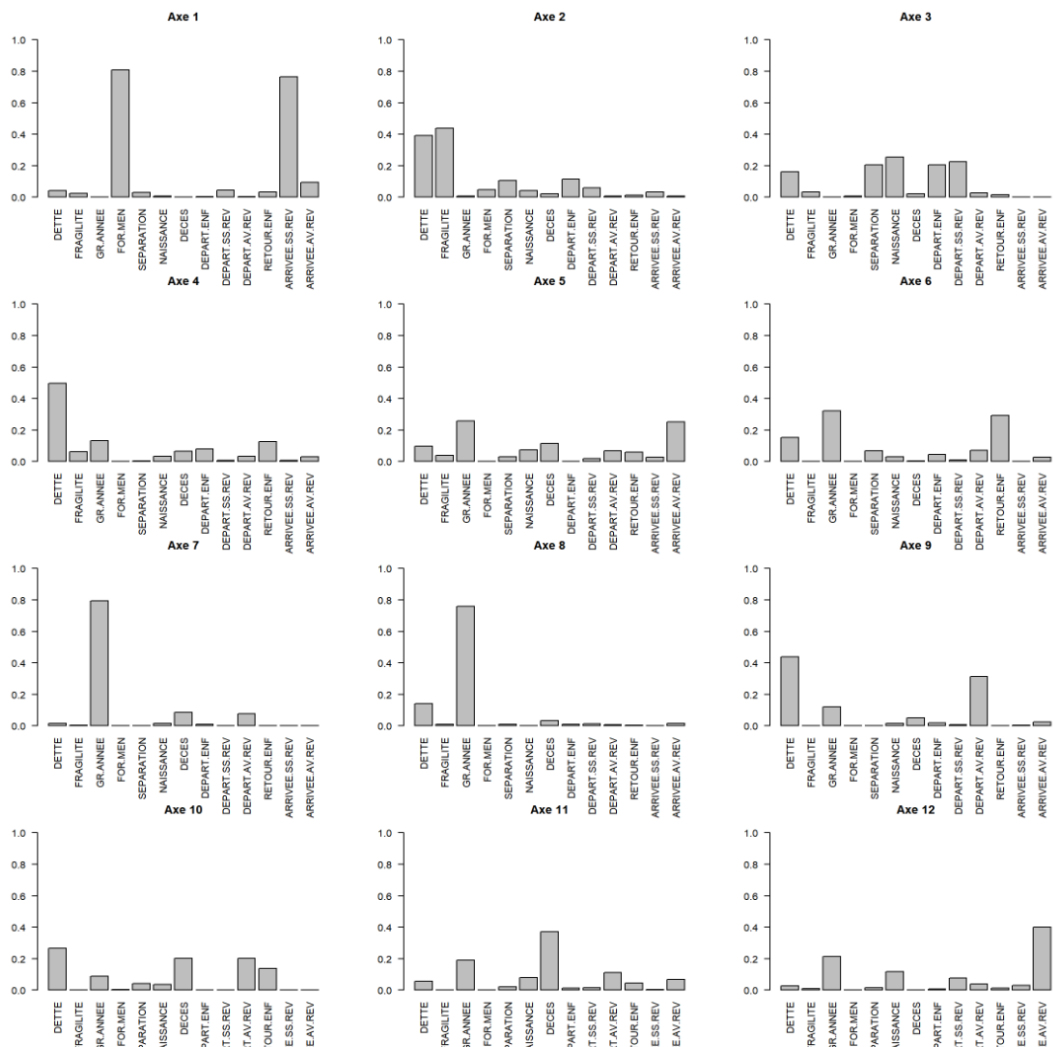


Note : Les valeurs sont en pourcentage. Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

La figure 30 indique que la variabilité totale de ce jeu de données est représentée sur 17 dimensions, dont la première représente 11 % de la variabilité totale. Les autres dimensions expriment moins de variances, mais leurs grandeurs sont importantes, environ 5 % pour chacune (sauf la dernière dimension).

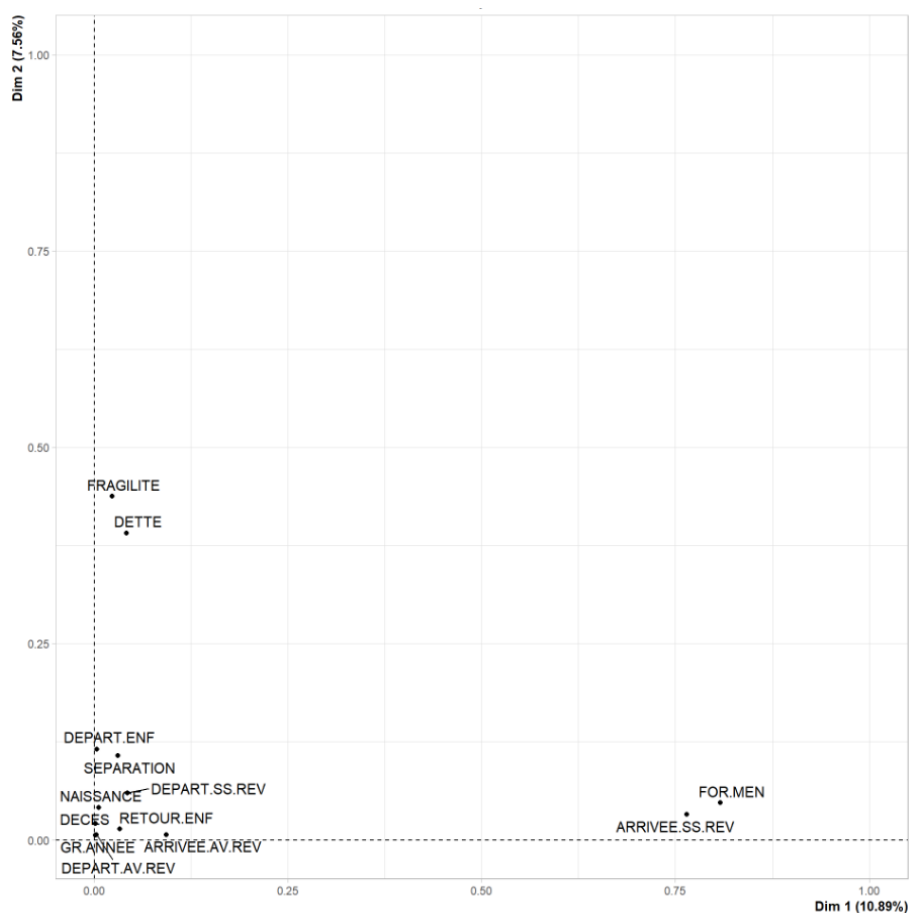
La formation du ménage et l'arrivée d'une ou plusieurs personnes majeures sans revenu sont les deux variables les plus corrélées au premier axe (Figure 31). L'endettement du ménage et sa fragilité financière sont corrélés au deuxième mais de manière moins considérable. Les autres variables ne sont pas significativement représentées sur les deux premières dimensions (1 : 2). Le nuage des variables (Figure 32) nous le confirme.

Figure 31 : Rapport de corrélation des variables sur les 12 premiers axes - Événements intervenus dans la composition des ménages



Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 32 : Nuage des variables - Rapport de corrélation au carré - Événements intervenus dans la composition des ménages



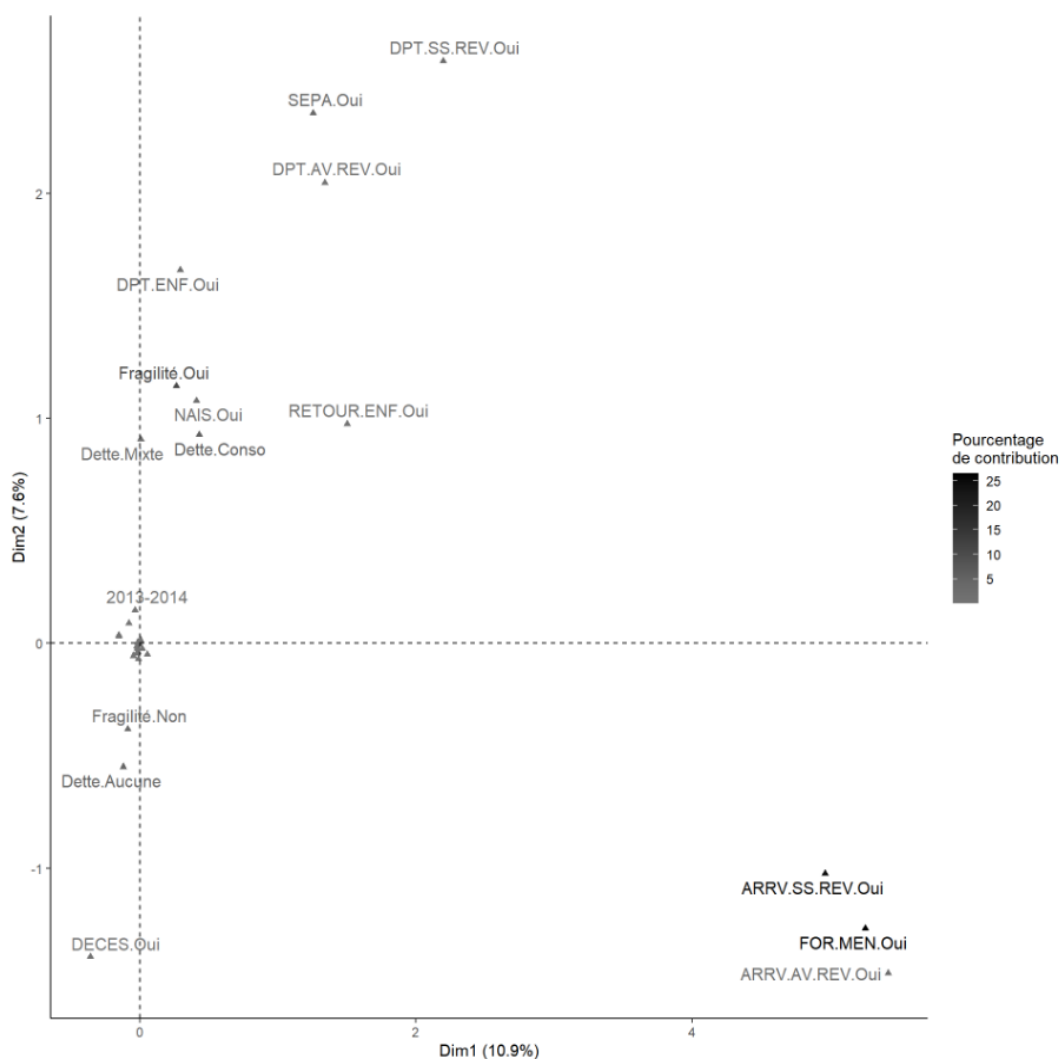
Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

À partir du nuage des modalités (Figure 33), il est possible de regrouper les événements en trois catégories :

- La formation du ménage ou l'arrivée d'un ou plusieurs membres majeurs ;
- La séparation ou le départ d'un ou plusieurs membres majeurs ;
- Les événements liés aux enfants (naissance, départ d'un ou plusieurs enfants ou retour d'un ou plusieurs enfants).

Les événements de la dernière catégorie semblent être corrélés à la fragilité financière du ménage et à son endettement pour la consommation. On remarque que l'endettement immobilier n'est pas représenté sur ce plan factoriel. Les événements intervenus dans la composition du ménage semblent donc plutôt bouleverser le budget familial à court terme.

Figure 33 : Nuage des modalités – Pourcentage de contribution - Événements intervenus dans la composition des ménages



Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

2.1.1.3. Les résultats de l'ACM : les privations ou difficultés monétaires des ménages

Le dispositif SRCV est la source de données principale pour mesurer le taux de pauvreté en conditions de vie selon la définition de l'INSEE et l'indicateur européen de privation matérielle. Parmi les privations ou difficultés retenues pour construire ces indicateurs, nous avons utilisé les critères de deux dimensions « Insuffisance des ressources » et « Retard de paiement » pour identifier les ménages fragiles financièrement. Dans ce présent volet, les autres critères sont examinés. En raison du faible effectif des réponses négatives et des non-réponses, les critères seront regroupés selon les huit catégories suivantes :

- Les équipements inhérents au logement ;

- Le confort du logement résultant de l'environnement extérieur ;
- Le confort du logement résultant de l'environnement intérieur ;
- La présence d'équipements ménagers ;
- La présence d'équipements de communication, de loisir ou d'éducation ;
- Disposer de voiture personnelle ;
- Possession des moyens financiers pour satisfaire des besoins de base ;
- Possession des moyens financiers pour satisfaire des besoins accessoires.

L'ensemble des abréviations des modalités associées aux variables qui seront affichées dans les résultats se trouve dans le tableau 37. Des valeurs manquantes sont présentes pour certaines variables mais elles concernent peu de ménages. La méthode d'imputation des valeurs manquantes est appliquée pour que cette modalité ne soit pas représentée sur le plan factoriel. La différence des résultats selon que l'on considère ou non les valeurs manquantes comme une modalité est négligeable.

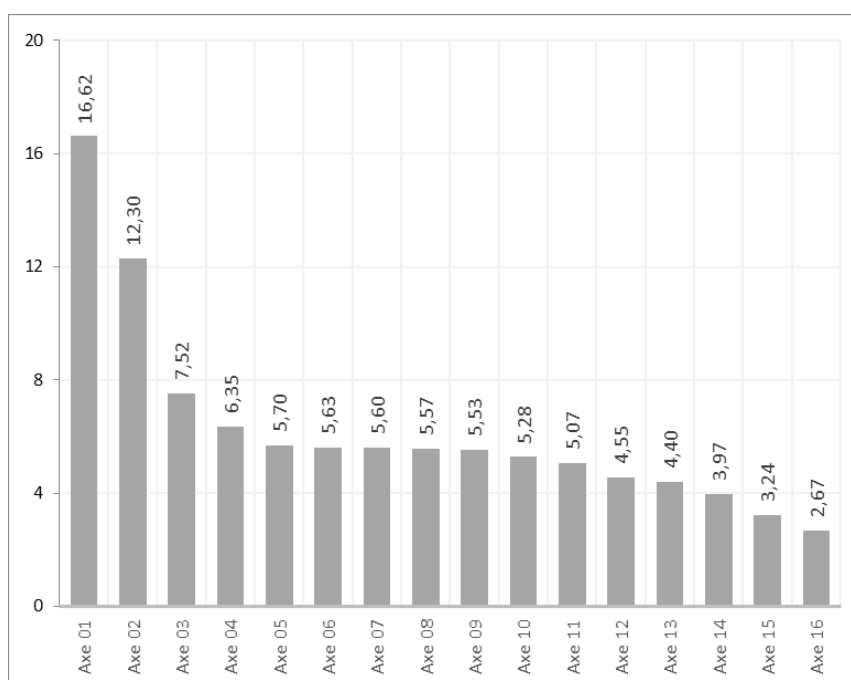
Tableau 37 : Liste des abréviations utilisées dans les résultats de l'ACM - Privations ou difficultés monétaires des ménages

Abréviations	Significations
<i>EQUIPLOG</i>	<i>Le logement dispose de : toilettes, salle de bain, système de chauffage central ou électrique, eau chaude courante</i>
EQUIPLOG.non	Non, le logement manque d'un ou plusieurs équipements
EQUIPLOG.oui	Oui, le logement présente tous les équipements
EQUIPLOG.NA	Valeur manquante
<i>CFRT.EX</i>	<i>Le confort du logement résultant de l'environnement extérieur : bruit, pollution, crime, propreté</i>
CFRT.EX.non	Non, le logement est exposé à un ou plusieurs problèmes mentionnés
CFRT.EX.oui	Oui, n'est exposé à aucun problème mentionné
CFRT.EX.NA	Valeur manquante
<i>CFRT.INT</i>	<i>Le confort du logement résultant de l'environnement intérieur : humidité, surpeuplement, manque de lumière, difficulté à chauffer</i>
CFRT.INT.non	Non, le logement présente un ou plusieurs problèmes mentionnés
CFRT.INT.oui	Oui, le logement est confortable, il ne présente aucun problème mentionné
CFRT.INT.NA	Valeur manquante
<i>EQUIPMT</i>	<i>Le ménage dispose des équipements ménagers : congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, four à micro-onde</i>
EQUIP.non.argt	Non, le ménage ne dispose pas d'un ou plusieurs équipements par manque de moyens financiers
EQUIP.non.autr	Non, le ménage ne dispose pas d'un ou plusieurs équipements pour une autre raison
EQUIP.oui	Oui, le ménage dispose de l'ensemble des équipements mentionnés
<i>LOISIR</i>	<i>Le ménage dispose des équipements de communication, de loisir ou d'éducation : ordinateur(s), téléphone(s), télévision(s), abonnement(s) pour recevoir des chaînes de télévision, lecteur(s) de DVD ou magnétoscope(s)</i>
LOISIR.non.argt	Non, le ménage ne dispose pas d'un ou plusieurs équipements par manque de moyens financiers
LOISIR.non.autr	Non, le ménage ne dispose pas d'un ou plusieurs équipements pour une autre raison
LOISIR.oui	Oui, le ménage dispose de l'ensemble des équipements mentionnés

Tableau 37 : Liste des abréviations utilisées dans les résultats de l'ACM - Privations ou difficultés monétaires des ménages (suite)

Abréviations	Significations
VOIT	Le ménage dispose de voiture personnelle
VOIT.non.argt	Non, le ménage ne dispose pas de voiture personnelle par manque de moyens financiers
VOIT.non.autr	Non, le ménage ne dispose pas de voiture personnelle pour une autre raison
VOIT.oui	Oui, le ménage dispose de voiture personnelle
BSOIN.BASE	Le ménage a des moyens financiers pour satisfaire à au moins 4 besoins de base sur 6 :
	- <i>manger de la viande ou l'équivalent ;</i>
	- <i>acheter des vêtements neufs ;</i>
	- <i>posséder deux paires de bonnes chaussures (pour chaque adulte du ménage) ;</i>
	- <i>remplacer les meubles hors d'usage ;</i>
	- <i>maintenir le logement à bonne température ;</i>
	- <i>avoir des repas complets</i>
BSOIN.BASE.Non	Non
BSOIN.BASE.Oui	Oui
BSOIN.OPTN	Le ménage a des moyens financiers pour satisfaire à au moins 2 besoins accessoires sur 4 :
	- <i>se payer une semaine de vacances ;</i>
	- <i>recevoir des parents ou des amis ;</i>
	- <i>offrir des cadeaux au moins une fois par an ;</i>
	- <i>faire face par ses propres moyens à une dépense nécessaire non prévue</i>
BSOIN.OPTN.Non	Non
BSOIN.OPTN.Oui	Oui
BSOIN.BASE.NA	Valeur manquante

Figure 34 : Répartition de la variabilité totale sur l'ensemble des axes - Privations ou difficultés monétaires des ménages



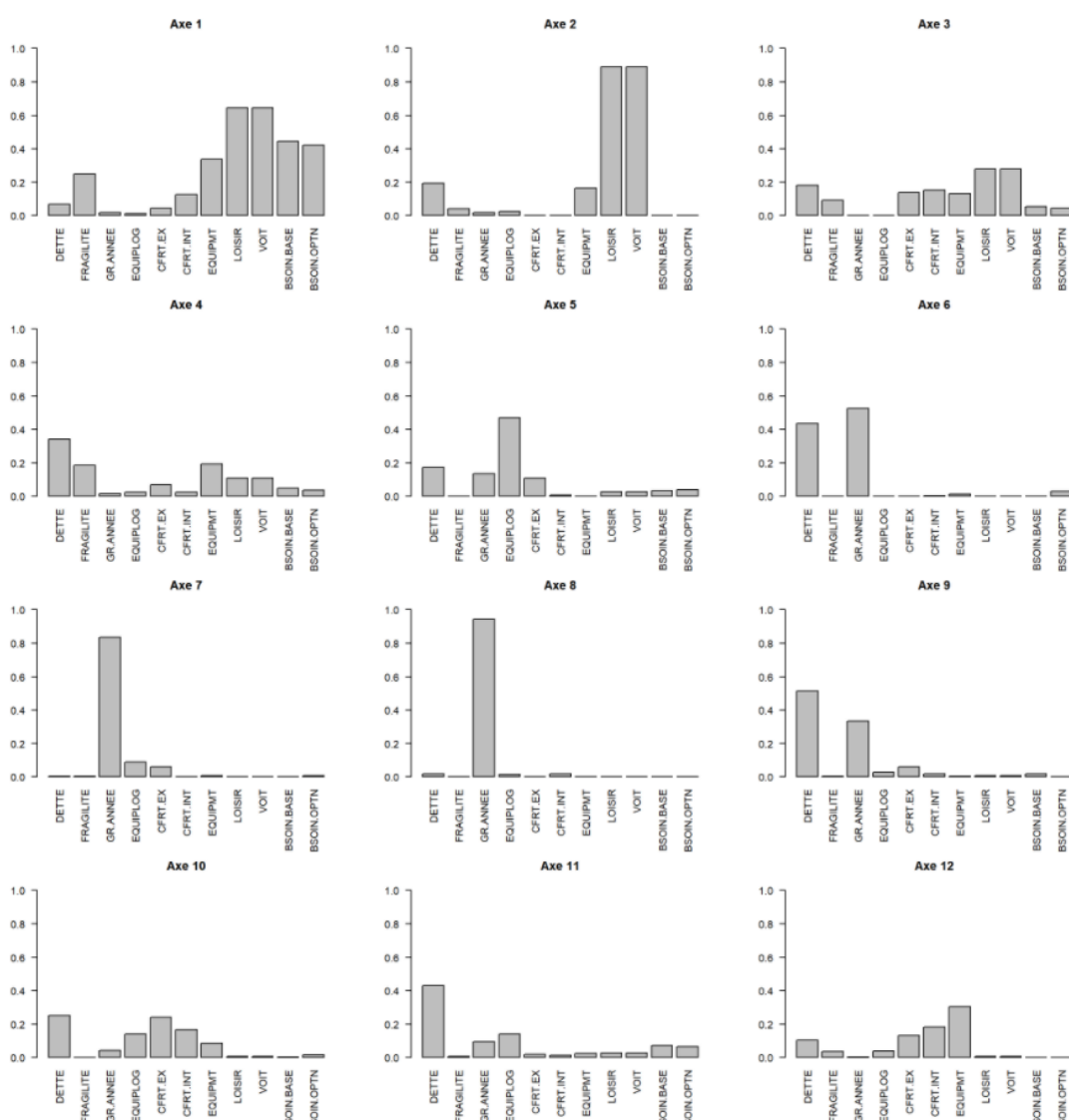
Note : Les valeurs sont en pourcentage.

Champ : Ensemble des ménages.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

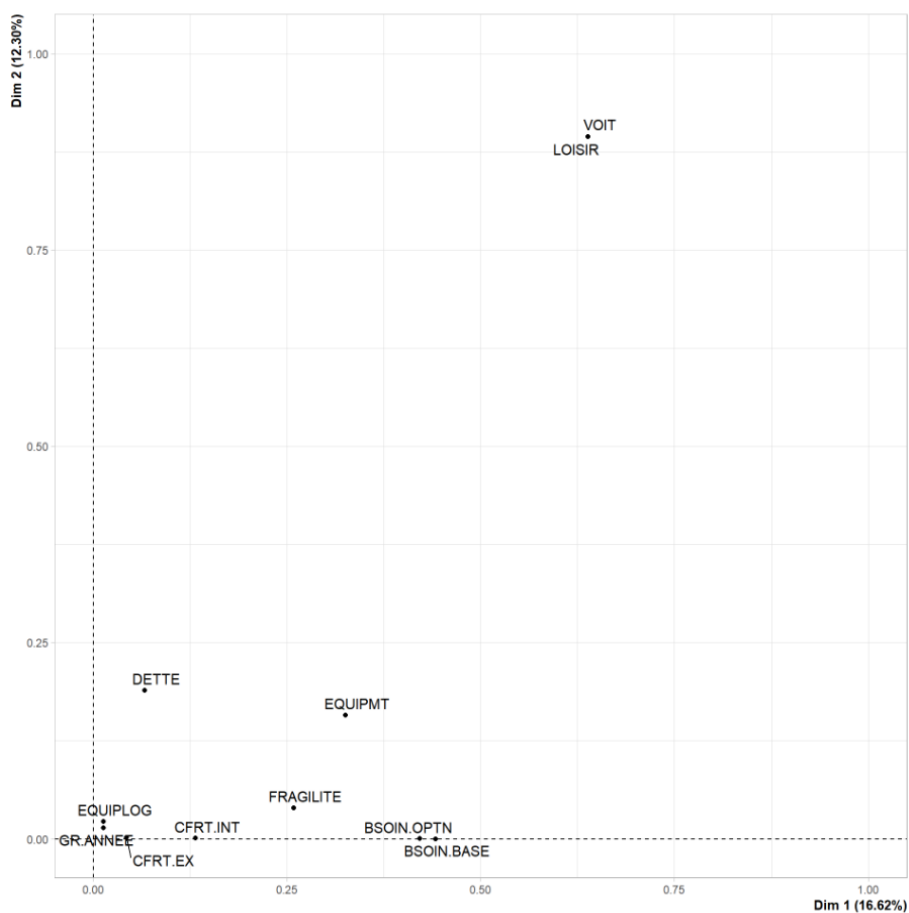
La variabilité totale de ce jeu de données se répartit sur 16 dimensions, dont les deux premières se représentent moins d'un tiers de la variation totale (Figure 34). Disposer des équipements de loisir et d'un moyen de transport privé sont les deux variables les plus significativement corrélées aux axes du plan factoriel 1 : 2 (Figure 35 et Figure 36). Les variables liées à la satisfaction des besoins matériels de base et des besoins accessoires du ménage sont assez bien captées par le premier axe, mais elles ne sont pas du tout associées au deuxième axe. La fragilité financière du ménage est plus ou moins corrélée à la première dimension tandis que l'endettement est plus significativement capté par la deuxième dimension.

Figure 35 : Rapport de corrélation des variables sur les 12 premiers axes - Privations ou difficultés monétaires des ménages



Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 36 : Nuage des variables - Rapport de corrélation au carré - Privations ou difficultés monétaires des ménages

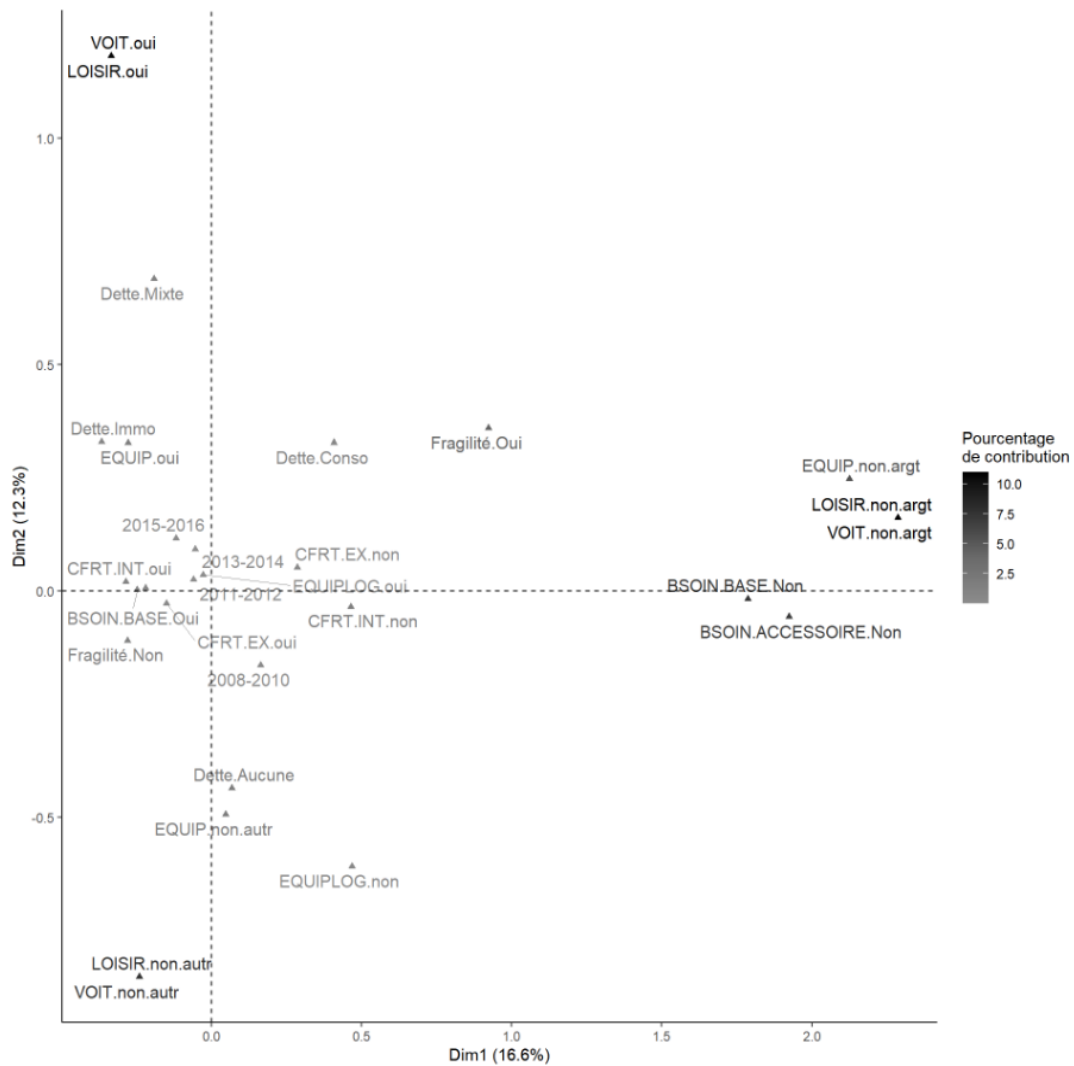


Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Les caractéristiques représentées dans le nuage des modalités (Figure 37) peuvent être regroupées en trois groupes des ménages :

- Les ménages n'ayant pas les moyens financiers pour disposer d'équipements ménagers, d'équipements de loisir, de voiture personnelle ou pour satisfaire leurs besoins de base ou leurs besoins plus accessoires ;
- Les ménages disposant de ces équipements et bénéficiant de crédits immobiliers ;
- Les ménages ne disposant pas de ces équipements pour des raisons autres que financières et ne devant rembourser aucun crédit.

Figure 37 : Nuage des modalités – Pourcentage de contribution - Privations ou difficultés monétaires des ménages



Champ : Ensemble des ménages.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

En résumé, les trois résultats de l'ACM montrent une corrélation entre la fragilité financière du ménage et l'endettement pour la consommation. La fragilité financière est logiquement souvent associée aux situations les moins favorisées économiquement : les jeunes, les professions les moins rémunérées (*e.g.* employés, ouvriers), un niveau de vie inférieur à la médiane, des privations matérielles en raison du manque d'argent. L'année d'enquête n'est pas une caractéristique corrélée à la fragilité financière. Néanmoins, ces corrélations ne constituent pas une trame explicative de la fragilité financière des ménages. Dans la section suivante, nous chercherons à estimer les probabilités conditionnelles d'être en fragilité financière pour les ménages en fonction de leurs caractéristiques à l'aide de régressions logistiques.

Section 2.1.2 - L'analyse multivariée exploratoire avec régression logistique

Les statistiques descriptives de la partie précédente laissent supposer que la fragilité financière des ménages est, en partie, influencée par leur endettement et la vague d'enquête. Les analyses des correspondances multiples de la première section de la deuxième partie nous montrent également des corrélations entre la fragilité financière et les caractéristiques des ménages les moins favorisés sur le plan socio-économique. Les autres caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages semblent avoir des effets sur le risque de se trouver en fragilité financière. À l'aide des modèles de régression logistique, nous nous intéresserons à estimer le risque des ménages de tomber dans la fragilité financière selon leurs caractéristiques. La variable du « profil d'endettement du ménage » (DETTE) sera la variable explicative principalement ciblée. Les variables des « déciles du niveau de vie regroupés » (DECILE50) et de « l'année d'enquête » (ANNEE) seront deux variables à partir desquelles on estimera des modèles distincts. De plus, le dispositif SRCV étant une enquête par panel, les ménages enquêtés peuvent être observés de façon répétée plusieurs années. Par conséquent, dans notre échantillon, certains ménages sont les mêmes, leurs caractéristiques peuvent ne pas être modifiées durant la période d'observation. Pour contrôler ce phénomène, en plus de « l'année d'enquête » (ANNEE) considérée comme variable de contrôle transversal, nous ajoutons la variable PANEL désignant « la cohorte d'observation » - première année d'entrée dans l'observation du ménage, qui sera la variable de contrôle longitudinal. Les autres variables sociodémographiques et économiques du ménage étant de possibles déterminants explicatifs de sa fragilité financière venant potentiellement concurrencer l'effet de l'endettement, elles seront donc considérées également comme des variables de contrôle. Il s'agit :

- Du sexe de la personne de référence (variable SEXE) ;
- Du groupe d'âge de la personne de référence (variable AGE) ;
- Du diplôme le plus élevé de la personne de référence (variable DIPL) ;
- Du type de ménage (variable TYPMEN) ;
- De la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence (variable CS) ;
- De la taille de l'unité urbaine où réside le ménage (variable TU) ;
- Du statut d'occupation du logement (variable LOG) ;
- Des situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint (variable TRAVAIL) ;

Le modèle *logit* dichotomique sur la probabilité d'être en fragilité financière des ménages pourrait être généralisé sous la forme suivante :

$$\ln \frac{Pr(FRAGILITE = 1|X)}{1 - Pr(FRAGILITE = 1|X)} = b_0 + b_x X$$

Où $X \in \{AGE; SEXE; DIPL; TYPMEN; CS; TU; LOG; TRAVAIL; DETTE; [DECILE]; [ANNEE]\}$

Tout d'abord, nous estimerons les effets des caractéristiques sur la probabilité conditionnelle d'être en fragilité financière pour l'ensemble des observations. Ensuite, nous estimerons par des modèles distincts, les effets des caractéristiques sur la probabilité conditionnelle d'être en fragilité financière pour les ménages observés lors des vagues 2008, 2012 et 2016. Ces 3 vagues correspondent respectivement à la première vague, à la vague centrale et à la dernière vague. Enfin, nous estimerons, également par des modèles distincts, les effets des caractéristiques sur la probabilité conditionnelle d'être en fragilité financière pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane puis pour ceux dont le niveau de vie est supérieur à la médiane.

2.1.2.1. Les résultats de la régression logistique : application pour l'ensemble des observations

Il est évident que le profil d'endettement des ménages et leur situation économique globale ont des effets importants sur leur probabilité d'être en fragilité financière (Tableau 38). Toutes autres caractéristiques prises en compte contrôlées, les risques d'être en fragilité financière diffèrent considérablement selon le profil d'endettement du ménage (Tableau 39). La probabilité conditionnelle de tomber dans la fragilité financière des ménages bénéficiant uniquement de crédits à la consommation est légèrement inférieure à celle des ménages de référence²⁷ qui s'endettent uniquement par des crédits immobiliers. Ce risque est de 4 fois inférieur pour les ménages non endettés de mêmes caractéristiques, mais il est multiplié par deux pour les ménages bénéficiant à la fois de crédits immobiliers et de crédits à la consommation.

²⁷ Le ménage de référence est un couple vivant avec enfants à charge, bénéficiant uniquement de crédits immobiliers, ayant un niveau de vie aisé (supérieur à la médiane). Il est propriétaire de sa résidence principale qui se situe dans une grande unité urbaine de plus de 100 000 habitants. La personne de référence du ménage de référence est un homme à l'âge de 45-54 ans, diplômé d'un BEP/CAP ou équivalent. La personne de référence du ménage de référence est le seul actif occupé du ménage et sa catégorie socio-professionnelle appartient au groupe de professions intermédiaires, techniciens, contremaitres ou agents de maîtrise. Ce ménage de référence a été enquêté pendant la période 2008-2010.

Tableau 38 : Statistiques du modèle de régression logistique de la probabilité d’être en fragilité financière des ménages - Modèle pour l’ensemble des observations

	Degré de liberté (Df)	Test d’indépendance Chi-2 avec la variable à expliquer		Analyse des effets (Tests Type II)		Facteur d’inflation de la variance (GVIF)	
		p-valeur de test	V de Cramer	LR Khi2	Significatif	GVIF	$GVIF^{2 \times Df}$
<i>Profil d’endettement</i>	3	<,0001	0,22	5606,4	***	2,76	1,18
<i>Groupe d’âge de la personne de référence</i>	4	<,0001	0,24	508	***	5,20	1,23
<i>Sexe de la personne de référence</i>	1	<,0001	0,08	48,6	***	1,37	1,17
<i>Diplôme le plus élevé de la personne de référence</i>	3	<,0001	0,05	65,5	***	2,08	1,13
<i>Type de ménage</i>	4	<,0001	0,21	1141,7	***	2,34	1,11
<i>Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence</i>	6	<,0001	0,24	246,3	***	11,08	1,22
<i>Taille d’unité urbaine</i>	4	<,0001	0,06	296,2	***	1,18	1,02
<i>Statut d’occupation du logement</i>	1	<,0001	0,22	1397,8	***	2,21	1,49
<i>Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint</i>	3	<,0001	0,23	1222,5	***	7,59	1,40
<i>Déciles du niveau de vie regroupés</i>	1	<,0001	-0,27	3308	***	1,36	1,17
<i>Années de l’enquête regroupées</i>	3	<,0001	0,02	28	***	2,48	1,16
<i>Cohorte d’observation</i>	12	<,0001	0,04	71,7	***	2,61	1,04
Nombre d’observations				95 615			
Pseudo-R² (coefficient de McFadden)				0,2101***			
Log L				-40 976,1			

Codes de significativité : 0 ‘***’ 0,001 ‘**’ 0,01 ‘*’ 0,05 ‘.’ 0,1 ‘ns’ 1

Champ : Ensemble des ménages.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Logiquement, les ménages aux situations économiques les moins favorisées ont une probabilité d’être fragiles financièrement plus élevée que celle associée aux profils de référence. Ainsi, cette probabilité d’être fragile financièrement est deux fois supérieures pour les locataires et trois fois supérieures pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane. Le fait que tous les membres majeurs occupent un emploi ou sont à la retraite réduit significativement le risque de rencontrer la fragilité financière. D’ailleurs, pour les mêmes caractéristiques de référence, le risque de fragilité diffère très légèrement entre des années d’observation et augmente légèrement au fil des cohortes d’observation.

En général, les caractéristiques sociodémographiques des ménages ont moins d’effet sur leur risque d’être en fragilité financière. Nous observons néanmoins, toutes autres variables égales par ailleurs, une probabilité plus faible d’être fragile financièrement pour les ménages dont la personne de référence est plus âgée. Nous constatons ainsi un écart de 10 points de pourcentage entre les probabilités conditionnelles prédites des plus jeunes et des plus âgés. La composition familiale a également un effet sur la probabilité de se trouver en fragilité financière

des ménages. Les personnes vivant seules ou les familles monoparentales sont confrontées à un risque d'être fragiles financièrement deux fois supérieur à celui des couples avec ou sans enfant. De plus, vivre dans l'agglomération parisienne accroît légèrement la probabilité d'être en situation de fragilité financière des ménages, soit une différence de quatre points de pourcentage par rapport aux autres ménages.

**Tableau 39 : Probabilité conditionnelle d'être en fragilité financière des ménages -
Modèle pour l'ensemble des ménages de l'échantillon**

	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	P-valeur	Probabilités prédites
Constante (Intercept)	0,13	0,12 – 0,15	<0,001	
Profil d'endettement				
Ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	1,00	—	—	0,12
Ménages sans crédit à rembourser	0,25	0,24 – 0,27	<0,001	0,03
Ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	0,85	0,80 – 0,91	<0,001	0,10
Ménages en endettement mixte	2,49	2,36 – 2,64	<0,001	0,25
Groupe d'âge de la personne de référence				
45-54 ans	1,00	—	—	0,12
15-34 ans	1,41	1,33 – 1,49	<0,001	0,16
35-44 ans	1,23	1,17 – 1,30	<0,001	0,14
55-64 ans	0,78	0,73 – 0,83	<0,001	0,09
65-99 ans	0,51	0,47 – 0,56	<0,001	0,06
Sexe de la personne de référence				
Masculin	1,00	—	—	0,12
Féminin	1,15	1,11 – 1,20	<0,001	0,13
Diplôme le plus élevé de la personne de référence				
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	1,00	—	—	0,12
Diplômes supérieurs ou équivalents	0,89	0,84 – 0,94	<0,001	0,10
Baccalauréats et équivalents	0,89	0,85 – 0,95	<0,001	0,10
Autres diplômes*	1,11	1,05 – 1,16	<0,001	0,13
Type de ménage				
Couple avec enfants	1,00	—	—	0,12
Personne seule	1,96	1,86 – 2,07	<0,001	0,20
Famille monoparentale	1,95	1,83 – 2,08	<0,001	0,20
Couple sans enfant	0,85	0,80 – 0,90	<0,001	0,10
Autre type de ménage	1,52	1,37 – 1,70	<0,001	0,17
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence				
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	1,00	—	—	0,12
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,79	1,64 – 1,95	<0,001	0,19
Professions libérales, cadres	0,90	0,84 – 0,96	0,001	0,10
Employés, personnels des services directs aux particuliers	1,13	1,06 – 1,20	<0,001	0,13
Ouvriers	1,05	0,98 – 1,11	0,200	0,12
Retraités	0,87	0,79 – 0,96	0,005	0,10
Autres cas**	0,96	0,87 – 1,06	0,400	0,11
Taille d'unité urbaine				
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	1,00	—	—	0,12
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	0,93	0,88 – 0,98	0,007	0,11
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	0,86	0,82 – 0,91	<0,001	0,10
Agglomération de Paris	1,41	1,33 – 1,50	<0,001	0,16
Commune rurale	0,85	0,81 – 0,89	<0,001	0,10

**Tableau 39 : Probabilité conditionnelle d’être en fragilité financière des ménages -
Modèle pour l’ensemble des ménages de l’échantillon (suite)**

	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	P-valeur	Probabilités prédites
<i>Statut d’occupation du logement</i>				
Propriétaire, y compris en indivision	1,00	—	—	0,12
Locataire, sous-locataire ou autres***	2,59	2,46 – 2,72	<0,001	0,25
<i>Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint</i>				
Un ayant un emploi, autre au chômage ou inactif	1,00	—	—	0,12
Tous en emploi	0,65	0,61 – 0,69	<0,001	0,08
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	0,82	0,74 – 0,92	<0,001	0,10
Autres situations****	1,86	1,72 – 2,00	<0,001	0,20
<i>Déciles du niveau de vie regroupés</i>				
Supérieur à D5	1,00	—	—	0,12
Inférieur à D5	3,25	3,12 – 3,39	<0,001	0,30
<i>Années de l’enquête regroupées</i>				
2008-2010	1,00	—	—	0,12
2011-2012	1,09	1,03 – 1,14	0,001	0,12
2013-2014	1,16	1,10 – 1,23	<0,001	0,13
2015-2016	1,07	1,01 – 1,15	0,031	0,12
<i>Cohorte d’observation</i>				
2004	1,00	—	—	0,12
2005	1,07	0,98 – 1,17	0,130	0,12
2006	1,08	0,99 – 1,17	0,080	0,12
2007	1,20	1,11 – 1,30	<0,001	0,14
2008	1,17	1,08 – 1,26	<0,001	0,13
2009	1,25	1,16 – 1,36	<0,001	0,14
2010	1,26	1,16 – 1,37	<0,001	0,14
2011	1,19	1,09 – 1,30	<0,001	0,13
2012	1,22	1,12 – 1,34	<0,001	0,14
2013	1,32	1,20 – 1,46	<0,001	0,15
2014	1,37	1,23 – 1,52	<0,001	0,15
2015	1,45	1,29 – 1,64	<0,001	0,16
2016	1,41	0,22 – 1,63	<0,001	0,16

*Brevet du collège, certificat d’études primaires, sans diplômes.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n’ayant jamais travaillé.

***Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager.

****Personne handicapée, apprenti(e), chômeur(se)...

Champ : Ensemble des ménages.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

2.1.2.2. Les résultats de la régression logistique : application pour les trois vagues de collecte 2008, 2012 et 2016

Le tableau 40 nous confirme encore les effets significatifs du profil d’endettement et du niveau de vie des ménages sur leur probabilité d’être en fragilité financière. La figure 38 nous montre que le risque des ménages de se confronter à la fragilité financière augmente entre 2008 et 2012 et baisse entre 2012 et 2016 pour tous les profils d’endettement des ménages et sous contrôle de toutes les autres caractéristiques. Toutefois, la probabilité d’être en fragilité financière des ménages en 2016 est toujours supérieure à celle de 2008. D’ailleurs, la différence entre le risque auquel sont confrontés les ménages endettés uniquement pour l’immobilier et le risque auquel sont confrontés les ménages endettés uniquement pour la consommation est plus importante en 2016 qu’en 2008.

Tableau 40 : Statistiques des modèles de régression logistique de la probabilité d'être en fragilité financière des ménages - Modèles pour trois années 2008, 2012 et 2016

Test d'indépendance Chi-2 avec la variable à expliquer	2008		2012		2016	
	P-valeur de test	V de Cramer	P-valeur de test	V de Cramer	P-valeur de test	V de Cramer
Profil d'endettement	<,0001	0,219	<,0001	0,231	<,0001	0,204
Groupe d'âge de la personne de référence	<,0001	0,194	<,0001	0,264	<,0001	0,247
Sexe de la personne de référence	<,0001	0,091	<,0001	0,056	<,0001	0,074
Diplôme le plus élevé de la personne de référence	<,0001	0,059	<,0001	0,061	0,000	0,042
Type de ménage	<,0001	0,190	<,0001	0,214	<,0001	0,214
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence	<,0001	0,224	<,0001	0,243	<,0001	0,246
Taille d'unité urbaine	<,0001	0,063	<,0001	0,054	<,0001	0,075
Statut d'occupation du logement	<,0001	0,240	<,0001	0,208	<,0001	0,232
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint	<,0001	0,203	<,0001	0,235	<,0001	0,261
Déciles du niveau de vie regroupés	<,0001	-0,270	<,0001	-0,262	<,0001	-0,275
Cohorte d'observation*	0,2165	0,024	0,6631	0,021	0,7807	0,021

*Cette variable n'est pas introduite dans les modèles de régression.

Analyse des effets (Tests Type II)	Degré de liberté (Df)	2008		2012		2016	
		LR Chisq	Significatif	LR Chisq	Significatif	LR Chisq	Significatif
Profil d'endettement	3	507,1	***	628,81	***	620,93	***
Groupe d'âge de la personne de référence	4	28,2	***	105,73	***	25,46	***
Sexe de la personne de référence	1	4,81	*	1,11	ns	8,89	**
Diplôme le plus élevé de la personne de référence	3	16,05	**	6,07	ns	6,77	.
Type de ménage	4	112,66	***	163,63	***	81,53	***
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence	6	6,95	ns	35,08	***	32,37	***
Taille d'unité urbaine	4	18,05	**	28,22	***	60,93	***
Statut d'occupation du logement	1	167,48	***	113,41	***	210,49	***
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint	3	139,79	***	120,57	***	169,67	***
Déciles du niveau de vie regroupés	1	315,75	***	358,9	***	450,02	***
Nombre d'observations		9 692		11 517		10 799	
Pseudo-R² (coefficient de McFadden)		0,2048***		0,2116***		0,2171***	
Log L		-3 883,8		-4 868,3		-4 603,6	

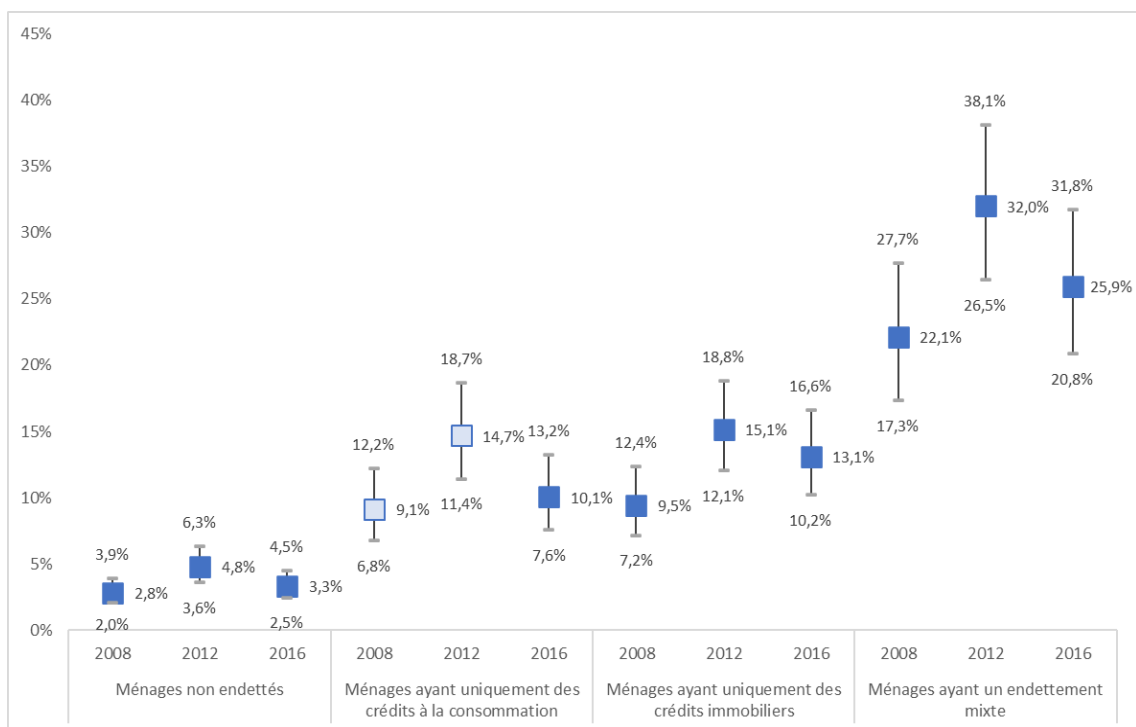
Codes de significativité : 0 '****' 0,001 '**' 0,01 '*' 0,05 '.' 0,1 'ns' 1

Facteur d'inflation de la variance pour variable catégorielle (GVIF)	Degré de liberté (Df)	2008		2012		2016	
		GVIF	$GVIF^{\frac{1}{2 \cdot Df}}$	GVIF	$GVIF^{\frac{1}{2 \cdot Df}}$	GVIF	$GVIF^{\frac{1}{2 \cdot Df}}$
Profil d'endettement	3	2,940	1,197	2,744	1,183	2,783	1,186
Groupe d'âge de la personne de référence	4	5,467	1,237	4,729	1,214	5,429	1,235
Sexe de la personne de référence	1	1,184	1,088	1,397	1,182	1,379	1,174
Diplôme le plus élevé de la personne de référence	3	2,079	1,130	2,099	1,132	2,057	1,128
Type de ménage	4	2,389	1,115	2,334	1,112	2,359	1,113
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence	6	10,614	1,218	9,725	1,209	12,072	1,231
Taille d'unité urbaine	4	1,200	1,023	1,180	1,021	1,200	1,023
Statut d'occupation du logement	1	2,242	1,497	2,201	1,483	2,254	1,501
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint	3	6,991	1,383	7,296	1,393	8,244	1,421
Déciles du niveau de vie regroupés	1	1,339	1,157	1,372	1,171	1,376	1,173

Champ : Ensemble des ménages enquêtés en 2008, 2012 et 2016.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 38 : Probabilités d’être en fragilité financière des ménages prédites par les régressions logistiques selon leur profil d’endettement en 2008, 2012 et 2016



Note : Couleur foncée pour les valeurs significatives au niveau de 5 %.

Champ : Ensemble des ménages enquêtés en 2008, 2012 et 2016.

Source : Enquêtes SRCV 2008, 2012 et 2016, INSEE.

Au regard des autres caractéristiques sociodémographiques et économiques, les rapports des risques se différencient également entre les années de collecte. Malgré cela, il est difficile d’estimer une tendance générale d’évolution (Tableau 41).

**Tableau 41 : Probabilité conditionnelle d'être en fragilité financière des ménages -
Modèles pour trois années 2008, 2012 et 2016**

	2008				2012				2016			
	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	p-valeur	Proba. prédite	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	p-valeur	Proba. prédite	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	p-valeur	Proba. prédite
<i>Constante (Intercept)</i>	0,10	0,08 – 0,14	<0,001		0,18	0,14 – 0,23	<0,001		0,15	0,11 – 0,20	<0,001	
<i>Profil d'endettement</i>												
Ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	1,00	—	—	0,09	1,00	—	—	0,15	1,00	—	—	0,13
Ménages sans crédit à rembourser	0,28	0,23 – 0,34	<0,001	0,03	0,28	0,24 – 0,34	<0,001	0,05	0,23	0,19 – 0,28	<0,001	0,03
Ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	0,96	0,78 – 1,19	0,700	0,09	0,96	0,81 – 1,15	0,700	0,15	0,74	0,61 – 0,90	0,002	0,10
Ménages en endettement mixte	2,72	2,24 – 3,30	<0,001	0,22	2,64	2,24 – 3,11	<0,001	0,32	2,32	1,97 – 2,74	<0,001	0,26
<i>Groupe d'âge de la personne de référence</i>												
45-54 ans	1,00	—	—	0,09	1,00	—	—	0,15	1,00	—	—	0,13
15-34 ans	1,44	1,19 – 1,73	<0,001	0,13	1,52	1,29 – 1,78	<0,001	0,21	1,15	0,97 – 1,36	0,120	0,15
35-44 ans	1,10	0,93 – 1,30	0,300	0,10	1,41	1,22 – 1,64	<0,001	0,20	1,06	0,91 – 1,24	0,500	0,14
55-64 ans	0,92	0,73 – 1,14	0,400	0,09	0,78	0,65 – 0,94	0,008	0,12	0,79	0,66 – 0,95	0,011	0,11
65-99 ans	0,68	0,50 – 0,92	0,011	0,07	0,40	0,31 – 0,53	<0,001	0,07	0,56	0,43 – 0,75	<0,001	0,08
<i>Sexe de la personne de référence</i>												
Masculin	1,00	—	—	0,09	1,00	—	—	0,15	1,00	—	—	0,13
Féminin	1,15	1,01 – 1,29	0,028	0,11	1,07	0,95 – 1,20	0,300	0,16	1,20	1,07 – 1,36	0,003	0,15
<i>Diplôme le plus élevé de la personne de référence</i>												
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	1,00	—	—	0,09	1,00	—	—	0,15	1,00	—	—	0,13
Diplômes supérieurs ou équivalents	0,90	0,75 – 1,09	0,300	0,09	0,91	0,78 – 1,07	0,300	0,14	0,94	0,79 – 1,11	0,500	0,12
Baccalauréats et équivalents	1,03	0,85 – 1,25	0,800	0,10	0,91	0,77 – 1,07	0,300	0,14	0,85	0,72 – 1,00	0,048	0,11
Autres diplômes*	1,28	1,10 – 1,49	0,001	0,12	1,10	0,96 – 1,27	0,200	0,16	1,06	0,92 – 1,23	0,400	0,14
<i>Type de ménage</i>												
Couple avec enfants	1,00	—	—	0,09	1,00	—	—	0,15	1,00	—	—	0,13
Personne seule	2,03	1,70 – 2,43	<0,001	0,17	2,05	1,75 – 2,40	<0,001	0,27	1,70	1,45 – 2,00	<0,001	0,20
Famille monoparentale	2,19	1,77 – 2,70	<0,001	0,19	1,97	1,63 – 2,39	<0,001	0,26	1,61	1,33 – 1,96	<0,001	0,20
Couple sans enfant	0,90	0,75 – 1,08	0,300	0,09	0,79	0,67 – 0,92	0,003	0,12	0,86	0,73 – 1,02	0,086	0,12
Autre type de ménage	1,44	1,01 – 2,02	0,039	0,13	1,34	0,96 – 1,86	0,082	0,19	1,38	0,96 – 1,96	0,074	0,17

**Tableau 41 : Probabilité conditionnelle d'être en fragilité financière des ménages -
Modèles pour trois années 2008, 2012 et 2016 (suite)**

	2008				2012				2016			
	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	p-valeur	Proba. prédite	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	p-valeur	Proba. prédite	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	p-valeur	Proba. prédite
<i>Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence</i>												
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	1,00	—	—	0,09	1,00	—	—	0,15	1,00	—	—	0,13
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,32	0,96 – 1,80	0,079	0,12	1,93	1,51 – 2,48	<0,001	0,26	1,94	1,50 – 2,50	<0,001	0,23
Professions libérales, cadres	0,94	0,74 – 1,18	0,600	0,09	0,93	0,77 – 1,13	0,500	0,14	1,09	0,90 – 1,32	0,400	0,14
Employés, personnels des services directs aux particuliers	1,03	0,84 – 1,26	0,800	0,10	1,25	1,04 – 1,49	0,015	0,18	1,19	0,99 – 1,44	0,062	0,15
Ouvriers	0,98	0,80 – 1,20	0,800	0,09	1,25	1,04 – 1,50	0,015	0,18	1,11	0,92 – 1,35	0,300	0,14
Retraités	0,91	0,66 – 1,26	0,600	0,09	1,01	0,76 – 1,35	>0,9	0,15	0,83	0,61 – 1,13	0,200	0,11
Autres cas**	1,15	0,84 – 1,57	0,400	0,11	1,17	0,88 – 1,56	0,300	0,17	0,86	0,62 – 1,19	0,400	0,11
<i>Taille d'unité urbaine</i>												
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	1,00	—	—	0,09	1,00	—	—	0,15	1,00	—	—	0,13
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	1,05	0,88 – 1,26	0,600	0,10	0,87	0,74 – 1,02	0,100	0,13	0,86	0,73 – 1,02	0,084	0,12
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	0,94	0,79 – 1,11	0,400	0,09	0,82	0,70 – 0,95	0,009	0,13	0,86	0,74 – 1,01	0,059	0,11
Agglomération de Paris	1,38	1,15 – 1,65	<0,001	0,13	1,21	1,02 – 1,42	0,024	0,18	1,65	1,39 – 1,96	<0,001	0,20
Commune rurale	0,94	0,80 – 1,10	0,400	0,09	0,79	0,68 – 0,91	<0,001	0,12	0,81	0,70 – 0,93	0,003	0,11
<i>Statut d'occupation du logement</i>												
Propriétaire, y compris en indivision	1,00	—	—	0,09	1,00	—	—	0,15	1,00	—	—	0,13
Locataire, sous-locataire ou autres***	2,95	2,50 – 3,50	<0,001	0,24	2,20	1,90 – 2,55	<0,001	0,28	3,02	2,59 – 3,52	<0,001	0,31
<i>Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint</i>												
Un ayant un emploi, autre au chômage ou inactif	1,00	—	—	0,09	1,00	—	—	0,15	1,00	—	—	0,13
Tous en emploi	0,54	0,45 – 0,64	<0,001	0,05	0,60	0,51 – 0,70	<0,001	0,10	0,80	0,68 – 0,95	0,013	0,11
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	0,59	0,43 – 0,83	0,002	0,06	0,75	0,55 – 1,02	0,065	0,12	0,89	0,64 – 1,23	0,500	0,12
Autres situations****	1,47	1,16 – 1,86	0,001	0,13	1,51	1,21 – 1,89	<0,001	0,21	2,64	2,09 – 3,35	<0,001	0,28
<i>Déciles du niveau de vie regroupés</i>												
Supérieur à D5	1,00	—	—	0,09	1,00	—	—	0,15	1,00	—	—	0,13
Inférieur à D5	3,34	2,91 – 3,83	<0,001	0,26	3,09	2,74 – 3,48	<0,001	0,36	3,70	3,26 – 4,20	<0,001	0,36

Proba. prédite = Probabilité prédite

**Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.*

***Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.*

****Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager.*

*****Personne handicapée, apprenti(e), chômeur(se)...*

Champ : Ensemble des ménages enquêtés en 2008, 2012 et 2016.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

2.1.2.3. Les résultats de la régression logistique : application pour les deux niveaux de vie

Sans surprise, les ménages dont le niveau de vie est le plus faible sont confrontés à un risque de fragilité financière nettement plus élevé que les ménages plus aisés (Tableau 43). Tandis que le profil d'endettement et la situation vis-à-vis du travail sont les deux facteurs contribuant le plus à l'explication de la fragilité financière des ménages dont le niveau de vie est plus faible, l'endettement et la composition familiale sont les deux facteurs principaux expliquant la fragilité financière de ceux qui sont plus aisés (Tableau 42). La figure 39 montre clairement un risque de fragilité financière plus élevé chez les ménages les moins aisés par rapport aux ménages dont le niveau de vie est plus important. Pour les endettés, l'ampleur de cette différence est encore plus significative.

Tableau 42 : Statistiques des modèles de régression logistique de la probabilité d'être en fragilité financière des ménages - Modèles pour les deux catégories de niveau de vie

Test d'indépendance Chi-2 avec la variable à expliquer	Inférieur à la médiane		Supérieur à la médiane	
	P-valeur de test	V de Cramer	P-valeur de test	V de Cramer
Profil d'endettement	<,0001	0,254	<,0001	0,245
Groupe d'âge de la personne de référence	<,0001	0,284	<,0001	0,182
Sexe de la personne de référence	<,0001	0,077	<,0001	0,022
Diplôme le plus élevé de la personne de référence	<,0001	0,110	<,0001	0,036
Type de ménage	<,0001	0,210	<,0001	0,114
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence	<,0001	0,246	<,0001	0,158
Taille d'unité urbaine	<,0001	0,129	<,0001	0,034
Statut d'occupation du logement	<,0001	0,214	<,0001	0,073
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint	<,0001	0,266	<,0001	0,146
Années de l'enquête regroupées	0,008	0,016	0,0003	0,019
Cohorte d'observation	<,0001	0,043	0,0035	0,028

L'analyse des effets (Tests Type II)	Degré de liberté (Df)	Inférieur à la médiane		Supérieur à la médiane	
		LR Chisq	Significatif	LR Chisq	Significatif
Profil d'endettement	3	3006,1	***	2692,1	***
Groupe d'âge de la personne de référence	4	254,0	***	251,3	***
Sexe de la personne de référence	1	44,3	***	7,4	**
Diplôme le plus élevé de la personne de référence	3	19,7	***	66,1	***
Type de ménage	4	784,0	***	369,4	***
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence	6	228,2	***	59,5	***
Taille d'unité urbaine	4	201,6	***	114,6	***
Statut d'occupation du logement	1	965,1	***	329,6	***
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint	3	1044,2	***	142,0	***
Années de l'enquête regroupées	3	12,2	**	20,8	***
Cohorte d'observation	12	52,2	***	28,8	**
Nombre d'observations		46 140		49 475	
Pseudo-R² (coefficient de McFadden)		0,1673***		0,1382***	
Log L		-24 886,0		-15 887,9	

Codes de significativité : 0 '****' 0,001 '***' 0,01 '**' 0,05 '*' 0,1 '.' 'ns' 1

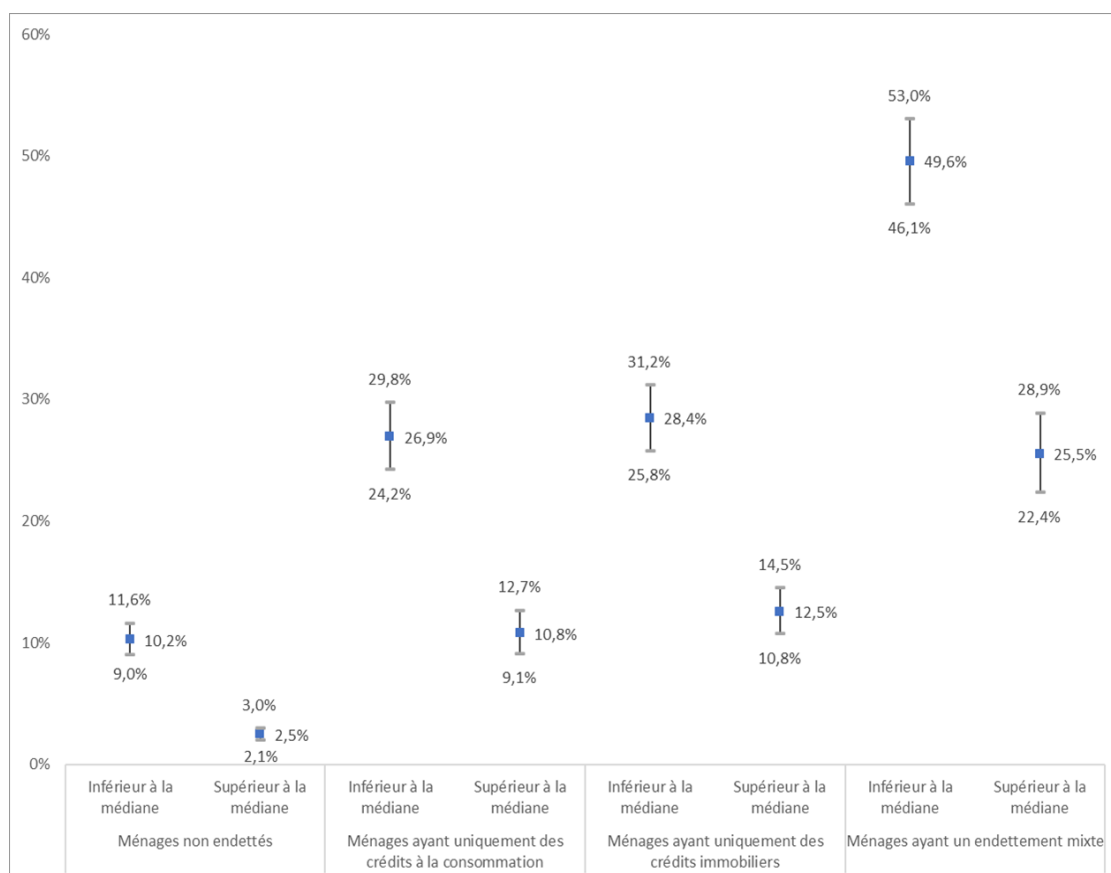
Tableau 42 : Statistiques des modèles de régression logistique de la probabilité d’être en fragilité financière des ménages - Modèles pour les deux catégories de niveau de vie (suite)

Le facteur d’inflation de la variance pour variable catégorielle (GVIF)	Degré de liberté (Df)	Inférieur à la médiane		Supérieur à la médiane	
		GVIF	$GVIF^{(1/(2*Df))}$	GVIF	$GVIF^{(1/(2*Df))}$
Profil d’endettement	3	2,703	1,180	2,161	1,137
Groupe d’âge de la personne de référence	4	5,643	1,241	4,679	1,213
Sexe de la personne de référence	1	1,472	1,213	1,219	1,104
Diplôme le plus élevé de la personne de référence	3	1,929	1,116	1,790	1,102
Type de ménage	4	2,606	1,127	1,841	1,079
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence	6	9,829	1,210	10,008	1,212
Taille d’unité urbaine	4	1,174	1,020	1,172	1,020
Statut d’occupation du logement	1	2,237	1,496	1,867	1,366
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint	3	7,857	1,410	6,896	1,380
Années de l’enquête regroupées	3	2,515	1,166	2,381	1,156
Cohorte d’observation	12	2,691	1,042	2,503	1,039

Champ : Ensemble des ménages.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 39 : Probabilités d’être en fragilité financière des ménages prédites par les régressions logistiques selon leur niveau de vie



Note : Couleur foncée pour les valeurs significatives au niveau de 5 %.

Champ : Ensemble des ménages.

Source : Enquêtes SRCV 2008, 2012 et 2016, INSEE.

**Tableau 43 : Probabilité conditionnelle d'être en fragilité financière des ménages -
Modèles pour deux catégories du niveau de vie**

	Inférieur à la médiane				Supérieur à la médiane			
	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	p-valeur	Probabilité prédite	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	p-valeur	Probabilité prédite
<i>Constante (Intercept)</i>	0,40	0,35 – 0,45	<0,001		0,14	0,12 – 0,17	<0,001	
<i>Profil d'endettement</i>								
Ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	1,00	—		0,28	1,00	—		0,13
Ménages sans crédit à rembourser	0,29	0,26 – 0,31	<0,001	0,10	0,18	0,16 – 0,20	<0,001	0,02
Ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	0,93	0,85 – 1,01	0,08	0,27	0,84	0,76 – 0,93	<0,001	0,11
Ménages en endettement mixte	2,47	2,27 – 2,69	<0,001	0,50	2,39	2,22 – 2,57	<0,001	0,25
<i>Groupe d'âge de la personne de référence</i>								
45-54 ans	1,00	—		0,28	1,00	—		0,13
15-34 ans	1,28	1,20 – 1,38	<0,001	0,34	1,60	1,46 – 1,76	<0,001	0,19
35-44 ans	1,19	1,12 – 1,27	<0,001	0,32	1,32	1,21 – 1,43	<0,001	0,16
55-64 ans	0,84	0,77 – 0,92	<0,001	0,25	0,72	0,65 – 0,80	<0,001	0,09
65-99 ans	0,51	0,45 – 0,57	<0,001	0,17	0,59	0,50 – 0,69	<0,001	0,08
<i>Sexe de la personne de référence</i>								
Masculin	1,00	—		0,28	1,00	—		0,13
Féminin	1,19	1,13 – 1,26	<0,001	0,32	1,10	1,03 – 1,17	0,01	0,14
<i>Diplôme le plus élevé de la personne de référence</i>								
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	1,00	—		0,28	1,00	—		0,13
Diplômes supérieurs ou équivalents	1,03	0,95 – 1,10	0,500	0,29	0,73	0,67 – 0,80	<0,001	0,09
Baccalauréats et équivalents	0,95	0,89 – 1,02	0,200	0,27	0,78	0,71 – 0,86	<0,001	0,10
Autres diplômes*	1,11	1,05 – 1,17	<0,001	0,31	1,01	0,92 – 1,11	0,800	0,13
<i>Type de ménage</i>								
Couple avec enfants	1,00	—		0,28	1,00	—		0,13
Personne seule	2,01	1,88 – 2,16	<0,001	0,44	1,87	1,71 – 2,04	<0,001	0,21
Famille monoparentale	1,96	1,81 – 2,12	<0,001	0,44	1,97	1,74 – 2,23	<0,001	0,22
Couple sans enfant	0,81	0,75 – 0,87	<0,001	0,24	0,88	0,81 – 0,95	0,00	0,11
Autre type de ménage	1,59	1,39 – 1,82	<0,001	0,39	1,28	1,02 – 1,59	0,03	0,15
<i>Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence</i>								
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	1,00	—		0,28	1,00	—		0,13
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,28	2,02 – 2,56	<0,001	0,47	1,31	1,14 – 1,49	<0,001	0,16
Professions libérales, cadres	1,05	0,93 – 1,18	0,400	0,29	0,84	0,77 – 0,92	<0,001	0,11
Employés, personnels des services directs aux particuliers	1,16	1,07 – 1,25	<0,001	0,31	1,17	1,05 – 1,29	0,00	0,14
Ouvriers	1,09	1,01 – 1,19	0,03	0,30	1,11	0,99 – 1,23	0,06	0,14
Retraités	0,89	0,79 – 1,01	0,08	0,26	0,87	0,72 – 1,03	0,110	0,11
Autres cas**	1,00	0,89 – 1,13	>0,9	0,28	0,81	0,64 – 1,01	0,07	0,10

**Tableau 43 : Probabilité conditionnelle d'être en fragilité financière des ménages -
Modèles pour deux catégories du niveau de vie (suite)**

	Inférieur à la médiane				Supérieur à la médiane			
	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	p-valeur	Probabilité prédite	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance	p-valeur	Probabilité prédite
Taille d'unité urbaine								
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	1,00	—		0,28	1,00	—		0,13
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	0,91	0,85 – 0,97	0,00	0,26	0,96	0,87 – 1,06	0,400	0,12
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	0,86	0,80 – 0,91	<0,001	0,25	0,88	0,81 – 0,97	0,01	0,11
Agglomération de Paris	1,51	1,39 – 1,63	<0,001	0,37	1,38	1,26 – 1,50	<0,001	0,16
Commune rurale	0,86	0,81 – 0,91	<0,001	0,25	0,84	0,77 – 0,91	<0,001	0,11
Statut d'occupation du logement								
Propriétaire, y compris en indivision	1,00	—		0,28	1,00	—		0,13
Locataire, sous-locataire ou autres***	2,72	2,55 – 2,90	<0,001	0,52	2,19	2,02 – 2,39	<0,001	0,24
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint								
Un ayant un emploi, autre au chômage ou inactif	1,00	—		0,28	1,00	—		0,13
Tous en emploi	0,59	0,55 – 0,63	<0,001	0,19	0,75	0,68 – 0,83	<0,001	0,10
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	0,76	0,66 – 0,86	<0,001	0,23	0,91	0,76 – 1,10	0,300	0,12
Autres situations****	1,75	1,60 – 1,92	<0,001	0,41	1,68	1,44 – 1,96	<0,001	0,19
Années de l'enquête regroupées								
2008-2010	1,00	—		0,28	1,00	—		0,13
2011-2012	1,05	0,98 – 1,12	0,200	0,29	1,15	1,05 – 1,25	0,00	0,14
2013-2014	1,11	1,03 – 1,19	0,004	0,31	1,24	1,13 – 1,36	<0,001	0,15
2015-2016	1,01	0,93 – 1,09	0,900	0,29	1,19	1,07 – 1,33	0,00	0,15
Cohorte d'observation								
2004	1,00	—		0,28	1,00	—		0,13
2005	1,09	0,97 – 1,22	0,140	0,30	1,02	0,88 – 1,19	0,800	0,13
2006	1,01	0,91 – 1,12	0,800	0,29	1,20	1,04 – 1,38	0,01	0,15
2007	1,14	1,03 – 1,26	0,013	0,31	1,31	1,14 – 1,49	<0,001	0,16
2008	1,13	1,03 – 1,25	0,012	0,31	1,20	1,05 – 1,36	0,01	0,15
2009	1,22	1,10 – 1,35	<0,001	0,33	1,29	1,13 – 1,47	<0,001	0,16
2010	1,23	1,10 – 1,36	<0,001	0,33	1,30	1,13 – 1,49	<0,001	0,16
2011	1,15	1,03 – 1,29	0,013	0,31	1,23	1,06 – 1,43	0,01	0,15
2012	1,19	1,06 – 1,33	0,004	0,32	1,23	1,06 – 1,43	0,01	0,15
2013	1,32	1,16 – 1,49	<0,001	0,34	1,30	1,10 – 1,53	0,00	0,16
2014	1,38	1,21 – 1,57	<0,001	0,35	1,31	1,09 – 1,57	0,00	0,16
2015	1,50	1,29 – 1,74	<0,001	0,37	1,33	1,08 – 1,63	0,01	0,16
2016	1,40	1,17 – 1,67	<0,001	0,36	1,39	1,07 – 1,78	0,01	0,17

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes. **Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager. *Personne handicapée, apprenti(e), chômeur(se)...

Champ : Ensemble des ménages.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Section 2.1.3 - La différence des probabilités d'être en fragilité financière entre les ménages endettés pour l'immobilier et les ménages endettés pour la consommation avec méthode de décomposition Oaxaca-Blinder

Les probabilités conditionnelles d'être en fragilité financière des ménages endettés se distinguent selon leur profil d'endettement. Néanmoins, les caractéristiques des ménages en situation d'endettement mixte sont assez hétérogènes. Leur risque de se trouver en fragilité financière se caractérise à la fois par les facteurs d'explication de l'endettement pour la consommation et par les facteurs d'explication de l'endettement pour l'immobilier. De même, une comparaison des probabilités d'être en fragilité financière entre les ménages non-endettés et ceux qui sont endettés pourrait être moins efficace en raison de l'hétérogénéité liée aux caractéristiques de deux groupes de ménages. Pour objectif d'analyser en détail les composants contribuant à l'explication du risque d'être en fragilité financière des ménages endettés, nous nous intéresserons à décomposer la probabilité d'être en fragilité financière pour deux groupes de ménages endettés dont la situation de fragilité financière a bouleversé au cours de la période d'observation : les ménages endettés uniquement pour les motifs de consommation et ceux qui sont endettés uniquement pour l'immobilier.

Nous présenterons d'abord la méthode de décomposition de Oaxaca-Blinder, qui sera ensuite appliquée pour comparer l'effet sur la fragilité financière de l'endettement immobilier et de l'endettement pour la consommation. Une comparaison de l'effet sur la fragilité financière des deux profils d'endettement sera également effectuée selon l'année d'observation et selon le niveau de vie.

2.1.3.1. Le modèle de décomposition classique de Oaxaca et Blinder

La décomposition de Oaxaca-Blinder (O-B) est une méthode d'analyse quantitative des inégalités largement connue et appliquée en sciences sociales. Dans le but d'étudier la discrimination et les inégalités salariales sur le marché du travail aux États-Unis, Alan Blinder (1973) et Ronald Oaxaca (1973) ont simultanément proposé une technique statistique permettant d'expliquer à partir des variables observables, l'écart du salaire de deux groupes distincts : l'un étant supposé privilégié et l'autre supposé discriminé (il s'agissait des hommes et des femmes dans l'étude d'Oaxaca et des « blancs » et des « non-blancs » dans celle de

Blinder). Le principe essentiel de cette méthode est de quantifier « en moyenne », d'une part, les effets des caractéristiques sociales des membres du groupe (partie expliquée, E) et, d'autre part, les effets de traitement du marché de ces caractéristiques (partie inexpliquée, $C + U$). En général, sur la base des estimations de régression linéaire des moindres carrés ordinaires (MCO) de deux groupes A et B ²⁸, la décomposition O-B est écrite de la façon simplifiée suivante²⁹ :

$$\begin{aligned}
 \bar{Y}^A - \bar{Y}^B &= \left(\hat{\beta}_0^A + \sum_{j=1}^n \hat{\beta}_j^A \bar{X}_j^A \right) - \left(\hat{\beta}_0^B + \sum_{j=1}^n \hat{\beta}_j^B \bar{X}_j^B \right) \\
 &= \sum_{j=1}^n \hat{\beta}_j^A (\bar{X}_j^A - \bar{X}_j^B) + \sum_{j=1}^n \bar{X}_j^B (\hat{\beta}_j^A - \hat{\beta}_j^B) + (\hat{\beta}_0^A - \hat{\beta}_0^B) \quad (1) \\
 &= \quad \quad \quad E \quad \quad \quad + \quad \quad \quad C \quad \quad \quad + \quad \quad \quad U
 \end{aligned}$$

Où \bar{Y}^g et \bar{X}_j^g sont les moyennes observées de la variable dépendante et de la caractéristique sociale X_j utilisée pour expliquer Y pour le groupe $g \in \{A, B\}$, $\hat{\beta}_j^g$ et $\hat{\beta}_0^g$ sont des estimateurs MCO du modèle linéaire.

La décomposition est effectuée en ajoutant un contrefactuel $Y^C = \hat{\beta}_0^A + \sum_{j=1}^n \hat{\beta}_j^A \bar{X}_j^B$, qui est considéré comme la valeur Y que le groupe B obtiendrait si les caractéristiques observables moyennes \bar{X}_j^B de ce groupe étaient valorisées de la même façon par les paramètres estimés $\hat{\beta}_j^A$ du groupe A (Boutchenik et al., 2019). Par conséquent, l'écart moyen des valeurs \bar{Y}^g d'un groupe à l'autre se décompose en deux parties :

E correspond à l'écart attribuable à la différence de structure entre les deux populations au regard des caractéristiques observables – *Écart expliqué* ou *Effet de composition*. Elle est égale à la somme des écarts individuels pour chaque caractéristique. Dans ce cas-ci où le groupe A agit comme groupe de

²⁸ La relation linéaire entre la variable dépendante Y et ses déterminants $X_{j=1, \dots, n}$ pour chaque groupe d'observations est modélisée comme suit :

$$\begin{aligned}
 Y_i &= \beta_0^A + \sum_{j=1}^n \beta_j^A X_j^A + v_i^A, \forall i \in A \\
 Y_i &= \beta_0^B + \sum_{j=1}^n \beta_j^B X_j^B + v_i^B, \forall i \in B
 \end{aligned}$$

²⁹ Ici, la formule présentée est issue de l'article de Alan Blinder (1973), c'est la plus utilisée dans les études ultérieures.

référence³⁰, cette grandeur est la part des avantages issus de l'appartenance au groupe *A* par rapport au groupe *B*, évalués par l'équation du groupe de référence.

$C + U$ correspond à l'écart attribuable à la différence de valorisation des caractéristiques (composant la différence des coefficients du modèle et la différence inexpliquée due à la différence des constantes) – *Écart inexpliqué* ou *écart de discrimination*. Cette somme s'exprime comme le résultat du traitement différentiel en comparant la façon dont les caractéristiques du groupe *B* sont évaluées par l'équation du groupe *A* et la façon dont celles-ci sont valorisées par l'équation du groupe *B*.

« *La décomposition n'est significative que si les moyennes observées de la variable d'intérêt sont égales aux prédictions équivalentes du modèle* » (Bazen et al., 2017).

Depuis son apparition, et grâce à sa facilité de mise en œuvre, la décomposition O-B est beaucoup appliquée dans la littérature concernant les inégalités économiques, non seulement liées l'écart des salaires ou des heures travaillées mais aussi liées à la différence de niveau de vie (Boiron, 2016) ou d'accès à la propriété (Madec et Timbeau, 2018). Les thématiques d'étude sont également élargies à des domaines autres que l'économie, tels que la santé (Etile, 2014; Sharaf et Rashad, 2016), la démographie (Hayford, 2013) ou le tourisme (Vilchez, 2013). La décomposition des situations d'inégalité peut être appliquée à une analyse temporelle, entre deux périodes distinctes pour comprendre une évolution des caractéristiques d'une population (Audenaert et al., 2014; Bonnet et al., 2017) ou à une analyse géographique, comparant différents territoires, dans le cadre d'une comparaison nationale (Bertran, 2017) ou internationale (Rani et Furrer, 2016). Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que la variable d'intérêt soit continue et que la statistique mesurée soit sa moyenne comme initialement proposée par Blinder et Oaxaca. Au cours des vingt dernières années, les méthodes de décomposition ont également été développées pour analyser une variable catégorielle (Fairlie, 2005; Bauer et Sinning, 2008; Bazen et al., 2017) et pour s'intéresser à des statistiques de distribution des

³⁰ Il existe toujours une alternative expression si le groupe *B* est pris comme référence (la valeur absolue de l'écart total ne change pas mais le signe (+/-) change). Le choix de groupe de référence peut influencer aux résultats de la décomposition et leur interprétation.

variables continues autres que la moyenne telles que la variance, les quantiles ou le coefficient de Gini (Fortin et al., 2010)³¹.

2.1.3.2. La décomposition O-B adaptée pour les modèles non-linéaires

Le présent volet présentera trois approches de la décomposition O-B pour les modèles non-linéaires, celles-ci correspondent à trois versions des commandes de STATA largement utilisées dans les études concernées³². Chacune a ses points forts et points faibles en raison de l'application de méthodes de calcul différentes pour résoudre des problèmes généraux provoqués par les limites techniques de la décomposition.

a. L'approche de Fairlie

i. Le modèle de décomposition agrégée

Dans le cas d'une variable d'intérêt dichotomique (comme dans le présent travail), l'équation initiale de la décomposition O-B ne peut pas être appliquée de manière directe en raison des problèmes techniques posés par la non-linéarité de la régression. Fairlie (1999, 2005) a proposé une extension de la décomposition O-B pour une probabilité d'événement modélisée sous forme une fonction de répartition de la loi normale (modèle *probit*) ou de la loi logistique (modèle *logit*) : $P(Y = 1|X) = F(X\beta)$. Selon laquelle, l'équation (1) est adaptée comme suit :

$$\begin{aligned}
 & \bar{Y}^A - \bar{Y}^B \\
 = & \frac{1}{N_A} \sum_{i \in A} F(X_{iA} \hat{\beta}_A) - \frac{1}{N_B} \sum_{i \in B} F(X_{iB} \hat{\beta}_B) \\
 = & \left[\frac{1}{N_A} \sum_{i \in A} F(X_{iA} \hat{\beta}_A) - \frac{1}{N_B} \sum_{i \in B} F(X_{iB} \hat{\beta}_A) \right] + \left[\frac{1}{N_B} \sum_{i \in B} F(X_{iB} \hat{\beta}_A) - \frac{1}{N_B} \sum_{i \in B} F(X_{iB} \hat{\beta}_B) \right] \quad (2) \\
 = & \Delta_{expliqué} + \Delta_{inexpliqué}
 \end{aligned}$$

Où $\bar{Y}^g = \frac{1}{N_g} \sum_{i \in g} F(X_{ig} \hat{\beta}_g)$ est la moyenne des probabilités prédites pour l'ensemble des observations i du groupe $g \in \{A, B\}$, dont N_g est le nombre d'observations tel que $\sum N_g = N$, l'ensemble des observations de l'échantillon et $F(X_{ig} \hat{\beta}_g)$ sa fonction de répartition empirique. En prenant le groupe A comme référence, le contrefactuel $\frac{1}{N_B} \sum_{i \in B} F(X_{iB} \hat{\beta}_A)$ ajouté

³¹ L'article de Boutchennik, Coudin et Maillard (2019) nous fournit un bref résumé de la théorie et de la pratique des méthodes de décomposition des inégalités O-B.

³² Ce sont : *fairlie* de Jann (2008), *mvdcmp* de Powers et al. (2011) et *nldecompose* de Sinning et al. (2008).

dans l'équation correspond à la probabilité qui serait estimée pour le groupe B si ses caractéristiques étaient traitées comme celle du groupe A . Par conséquent, la partie $\Delta_{expliqué}$ peut être interprétée comme la différence estimée due aux disparités des caractéristiques entre les deux groupes, tandis que la partie $\Delta_{inexpliqué}$ peut être considérée comme la différence inexpliquée par la différence de composition des groupes en termes de facteurs retenus pour prédire la probabilité associée à la variable d'intérêt. Autrement dit, la partie $\Delta_{inexpliqué}$ de la différence correspond possiblement à l'effet des facteurs associés à la « discrimination », qui n'ont pu être directement mesurés et observés.

Dans le cas d'un modèle *logit* où la moyenne de la variable dépendante est égale à celle-ci des probabilités prédites de l'échantillon, supposant que $\hat{P}(Y = 1|X_i)$, la probabilité prédite de l'événement d'une observation i avec des caractéristiques X_i soit de $F(\hat{\beta}_0 + \sum_{k=1}^K X_{ik}\hat{\beta}_k)$, Boutchennik, Coudin et Maillard (2019) suggèrent d'écrire l'équation de décomposition (2) sous forme des probabilités comme suivante :

$$\begin{aligned}
& \frac{1}{N_A} \sum_{i \in A} \hat{P}_A(Y_i = 1|X_i) & - & \frac{1}{N_B} \sum_{i \in B} \hat{P}_B(Y_i = 1|X_i) \\
= & \left[\frac{1}{N_A} \sum_{i \in A} 1_{\{Y_i=1\}} - \frac{1}{N_B} \sum_{i \in B} \hat{P}_A(Y_i = 1|X_i) \right] & + & \left[\frac{1}{N_B} \sum_{i \in B} \hat{P}_A(Y_i = 1|X_i) - \frac{1}{N_B} \sum_{i \in B} 1_{\{Y_i=1\}} \right] \quad (3) \\
= & \textit{Effet de composition (lié aux } X) & + & \textit{Ecart inexpliqué (à } X \text{ donnés)}
\end{aligned}$$

ii. La décomposition détaillée des variables explicatives

Les deux propriétés conduisant à la nécessité d'une adaptation de la décomposition O-B pour les modèles non-linéaires sont : l'additivité de la décomposition détaillée et l'insensibilité à l'ordre des variables explicatives dans les estimations. Dans le cadre linéaire classique, la décomposition agrégée de l'effet de décomposition³³ est la somme des écarts entre deux groupes indépendamment estimés pour chaque caractéristique explicative, c'est-à-dire les contributions détaillées des variables à la différence expliquée totale sont additives et insensibles à l'ordre. Cela [l'additivité et l'invariance à l'ordre] n'est pas évident pour des modèles non-linéaires.

Répondant à ces problèmes, la solution de Fairlie (2005) est d'utiliser un *pooled sample* (sous-échantillon en commun) contenant un nombre égal d'observations tirées de manière

³³ Dans ses travaux, Fairlie ne se focalise pas sur cette part inexpliquée en raison de la difficulté à interpréter les résultats.

aléatoire à partir de deux groupes (par exemple, le nombre d'observations du groupe de taille plus petite, en supposant ici que c'est le groupe B). Elles sont classées de sorte que chaque observation d'un groupe corresponde à une observation de même rang de l'autre (par exemple, dans l'ordre décroissant des probabilités prédites). En utilisant les coefficients estimés par une régression logistique de ce sous-échantillon $\hat{\beta}_k^*$ et remplaçant de manière séquentielle les variables explicatives, la contribution de la variable X_k à la différence expliquée totale entre deux groupes dans l'équation (2) est :

$$\hat{\Delta}_{X_k} = \frac{1}{N_B} \sum_{l=1}^{N_B} [F(\hat{\beta}_0^* + X_l^A \hat{\beta}_k^* + X_{lk}^A \hat{\beta}_k^*) - F(\hat{\beta}_0^* + X_l^A \hat{\beta}_k^* + X_{lk}^B \hat{\beta}_k^*)] \quad (4)$$

Dans le cas non-linéaire d'une variable dichotomique, la méthode de *pooled sample* permet d'additionner les contributions individuelles des variables à l'écart total tel que $\Delta_{expliqué} = \sum_{k=1}^K \hat{\Delta}_{X_k}$. Fairlie recommande d'effectuer un grand nombre de réplifications de ces étapes (au moins 1000), chaque fois avec un nouvel échantillon tiré afin de calculer la moyenne pour chaque paramètre estimé. Cela garantirait que les résultats de décomposition obtenus se rapprochent de la situation idéale dans laquelle l'ensemble des observations d'un groupe soient appariées à l'ensemble des observations de l'autre. Toutefois, l'invariance à l'ordre de la décomposition O-B initiale n'est pas encore respectée. Face à ce problème, Fairlie (2017) affirme que la randomisation de l'ordre de remplacement des variables peut nous aider à éviter la sensibilité à l'ordre dans l'estimation de la décomposition détaillée (*path dependence*). Cette randomisation doit être effectuée au même moment que le tirage aléatoire des sous-échantillons.

b. L'approche de Bauer et Sinning

Par rapport à la méthode de décomposition pour les modèles *logit* et *probit* binaire de Fairlie (2005), les chercheurs Bauer et Sinning (2008) généralisent la technique de décomposition O-B pour de multiples modèles non-linéaires tels que les modèles *logit* et *probit* ordonnés, les modèles de données de comptage, les modèles de régression tronquée et *tobit*. Les auteurs utilisent des espérances conditionnelles évaluées par les coefficients estimés et réécrivent une version générale de la décomposition O-B, notamment dans le cas non-linéaire (NL) comme suit :

Dans le cas où le groupe A sert de groupe de référence :

$$\begin{aligned}\Delta_{A,NL} &= [E_{\beta_A}(Y_{iA}|X_{iA}) - E_{\beta_A}(Y_{iB}|X_{iB})] \\ &+ [E_{\beta_A}(Y_{iB}|X_{iB}) - E_{\beta_B}(Y_{iB}|X_{iB})]\end{aligned}\quad (5)$$

Où $E_{\beta_g}(Y_{ig}|X_{ig})$ est l'espérance mathématique conditionnelle de Y_{ig} et $E_{\beta_g}(Y_{ih}|X_{ih})$ est l'espérance mathématique conditionnelle de Y_{ih} évaluée par les paramètres β_g sachant que $g, h \in \{A, B\}$ et $g \neq h$. Si le groupe B est pris comme référence, une formulation alternative est :

$$\begin{aligned}\Delta_{B,NL} &= [E_{\beta_B}(Y_{iA}|X_{iA}) - E_{\beta_B}(Y_{iB}|X_{iB})] \\ &+ [E_{\beta_A}(Y_{iA}|X_{iA}) - E_{\beta_B}(Y_{iA}|X_{iA})]\end{aligned}\quad (6)$$

Au côté droit des deux équations (5) et (6), le premier terme est la part de différence de la variable d'intérêt entre deux groupes due aux écarts des variables explicatives X_{ig} et le second terme la part de différence due aux écarts des coefficients β_g . En remplaçant espérances mathématiques conditionnelles $E_{\beta_g}(Y_{ig}|X_{ig})$ et $E_{\beta_g}(Y_{ih}|X_{ih})$ par leurs estimateurs $S(\hat{\beta}_g, X_{ig})$ et $S(\hat{\beta}_h, X_{ig})$, la version générale de l'équation (2) devient :

$$\hat{\Delta} = [S(\hat{\beta}_A, X_{iA}) - S(\hat{\beta}_A, X_{iB})] + [S(\hat{\beta}_A, X_{iB}) - S(\hat{\beta}_B, X_{iB})]\quad (7)$$

La généralisation de la décomposition O-B sous forme d'espérances mathématiques conditionnelles pour des modèles non-linéaires permet de prendre en compte le terme d'interaction et les méthodes de pondération de l'échantillon (Sinning et al., 2008). Ces aspects ont déjà été développés et discutés pour les modèles linéaires (Daymont et Andrisani, 1984; Neumark, 1988; Oaxaca et Ransom, 1994). Premièrement, par rapport à la version bipartite classique, le terme d'interaction est intégré dans la décomposition O-B tripartite comme suit :

$$\begin{aligned}\Delta_{NL} &= \{E_{\beta_B}(Y_{iA}|X_{iA}) - E_{\beta_B}(Y_{iB}|X_{iB})\} \\ &+ \{E_{\beta_A}(Y_{iB}|X_{iB}) - E_{\beta_B}(Y_{iB}|X_{iB})\} \\ &+ \{[E_{\beta_A}(Y_{iA}|X_{iA}) - E_{\beta_B}(Y_{iA}|X_{iA})] + [E_{\beta_A}(Y_{iB}|X_{iB}) - E_{\beta_B}(Y_{iB}|X_{iB})]\} \\ &= \{E\} \quad + \quad \{C\} \quad + \quad \{CE\}\end{aligned}\quad (8)$$

Où E est la part d'écart total entre deux groupes due aux différences des caractéristiques, C la part attribuable aux différences des coefficients estimés et CE la part d'écart total due à l'interaction entre E et C . Cette dernière pourrait être interprétée comme l'amplification de

l'écart entre le groupe favorisé et le moins favorisé associée aux caractéristiques dont la moyenne est la plus élevée pour le groupe favorisé.

Deuxièmement, en tenant compte des poids de l'échantillon, la décomposition bipartite pour les modèles non-linéaires est réécrite :

$$\begin{aligned} \Delta_{NL} &= \{E_{\beta^*}(Y_{iA}|X_{iA}) - E_{\beta^*}(Y_{iB}|X_{iB})\} \\ &+ \{E_{\beta_A}(Y_{iA}|X_{iA}) - E_{\beta^*}(Y_{iA}|X_{iA})\} \\ &+ \{E_{\beta^*}(Y_{iB}|X_{iB}) - E_{\beta_B}(Y_{iB}|X_{iB})\} \end{aligned} \quad (9)$$

Où $\beta^* = \mathbf{\Omega}\beta_A + (\mathbf{I} - \mathbf{\Omega})\beta_B$ est la moyenne pondérée des vecteurs de coefficients β_A et β_B sachant que $\mathbf{\Omega}$ est une matrice de pondération donnée et \mathbf{I} une matrice identité. Plusieurs méthodes de détermination de la forme $\mathbf{\Omega}$ sont proposées sachant que dans le cas général des équations (5) et (6), $\mathbf{\Omega}$ est respectivement une matrice nulle ou égale à \mathbf{I} .

c. L'approche de Powers, Yoshioka et Yun

Concernant la décomposition agrégée, Powers et al. (2011) insistent sur le fait que, dans leurs procédures, ils appliquent une décomposition de la différence des moyennes *observées* de la variable d'intérêt pour les modèles de régression non-linéaire, *logit* et de Poisson. Toutefois, pour les autres modèles linéaires généralisés tels que le *probit*, le binomial négatif et log-log complémentaire, la différence entre les moyennes *prédites* de la variable dépendante est décomposée.

Concernant la décomposition détaillée, Powers et al. (2011) proposent une méthode permettant de calculer la contribution individuelle de chaque variable indépendante à la part inexpliquée de la décomposition O-B. Les auteurs appliquent l'approximation de Yun (2004), qui est développée pour résoudre les problèmes des modèles non-linéaires : la sensibilité à l'ordre et la non-additivité. Celle-ci consiste à attribuer à chaque variable explicative X_k un poids W , $\hat{\beta}_{A_k}$ et $\hat{\beta}_{B_k}$ étant les coefficients estimés par un modèle *logit* pour les groupes A et B :

Pour la part expliquée E :

$$W_{\Delta X_k} = \frac{\hat{\beta}_{A_k}(\bar{X}_{A_k} - \bar{X}_{B_k})}{\sum_{k=1}^K \hat{\beta}_{A_k}(\bar{X}_{A_k} - \bar{X}_{B_k})} \quad (10)$$

Pour la part inexpliquée C :

$$W_{\Delta\beta_k} = \frac{\bar{X}_{A_k}(\hat{\beta}_{A_k} - \hat{\beta}_{B_k})}{\sum_{k=1}^K \bar{X}_{A_k}(\hat{\beta}_{A_k} - \hat{\beta}_{B_k})} \quad (11)$$

Tel que :

$$\sum_k W_{\Delta X_k} = \sum_k W_{\Delta\beta_k} = 1$$

Le poids de l'effet de composition $W_{\Delta X_k}$ est interprété comme la contribution de la variable X_k à la linéarisation de E et le poids de la part inexpliquée $W_{\Delta\beta_k}$ est la contribution de la variable X_k à la linéarisation de C ³⁴. Par conséquent, la décomposition peut se réécrire sous forme suivante :

$$\bar{Y}_A - \bar{Y}_B = E + C = \sum_{k=1}^K W_{\Delta X_k} E + \sum_{k=1}^K W_{\Delta\beta_k} C = \sum_{k=1}^K E_k + \sum_{k=1}^K C_k \quad (12)$$

Toutefois, cette méthode d'attribution des poids n'est pas optimale lorsque les prédictions ne correspondent pas à une approximation linéaire (par exemple, elles ne sont pas toujours comprises entre 0 et 1) et/ou lorsque les différences liées à X entre deux groupes sont fortes (Fairlie, 2017; Boutchenik et al., 2019). Cette approximation linéaire néglige également les effets de distribution de la variable sur la structure non-linéaire du modèle (Kaiser, 2015; Schwiebert, 2015).

La troisième remarque de l'article de Powers et al. (2011) concerne l'introduction des variables dichotomiques dans l'analyse de décomposition (pour représenter les modalités des variables catégorielles du modèle). L'usage de ce type de variable provoque la dépendance de la décomposition détaillée au choix de la modalité de référence. Pour régler ce problème d'identification, les auteurs proposent une standardisation de type « Analyse de variance », ce qui permet de calculer une moyenne des effets des coefficients de toutes les variables dichotomiques en permutant les modalités de référence. L'équation normalisée est ainsi :

³⁴ Les équations (10) et (11) peuvent être représentées sous forme des espérances mathématiques conditionnelles théoriques comme suit :

$$\text{Pour la part expliquée } E : W_{\Delta X_k} = \frac{\beta_{A_k}[E(Y_{A_k}|X_{A_k}) - E(Y_{B_k}|X_{B_k})]}{\beta_A[E(Y_A|X_A) - E(Y_B|X_B)]}$$

$$\text{Pour la part expliquée } C : W_{\Delta\beta_k} = \frac{E(Y_{A_k}|X_{A_k})[\beta_{A_k} - \beta_{B_k}]}{E(Y_A|X_A)[\beta_A - \beta_B]}$$

$$y = (a + \bar{\alpha}) + \sum_{i=1}^I (\alpha_i - \bar{\alpha})d_i + z\gamma + \varepsilon \quad (13)$$

Où $\bar{\alpha} = \sum_{i=1}^I \alpha_i / I$ avec I nombre de modalités d'un facteur, α_i coefficient estimé de la variable dichotomique d_i du facteur, le coefficient de la modalité référence étant zéro ($\alpha_1 = 0$). La procédure de standardisation conduit à intégrer les résultats de toutes les variables dichotomiques dans la décomposition détaillée (à la fois l'effet de composition et l'effet des coefficients), y compris la modalité de référence. Cela ne modifie pas les résultats associés aux autres variables du modèle sauf la part associée aux constantes.

d. Les progrès récents de la décomposition détaillée dans le cas des modèles non-linéaires

Concernant la décomposition détaillée pour modèles non-linéaires, la procédure d'appariement arbitraire de Fairlie est critiquée en raison d'une absence des théories solides, et la méthode d'approximation linéaire de Yun n'est pas parfaitement adaptée aux structures non-linéaires, typiquement dans le cas de la forte différence des caractéristiques entre deux groupes (Kaiser, 2015; Schwiebert, 2015). Récemment, des méthodes permettant d'améliorer ces limites ont été proposées, comme la décomposition détaillée des variables conditionnelles de Kaiser (2015) ou l'approche des effets marginaux de Schweibert (2015) (aussi appelée *décomposition MV* en raison de l'application du *théorème des valeurs moyennes*). Comme celle de Bauer et Sinning (2008), ces procédures reposent sur les moyennes des valeurs prédites issues des fonctions d'estimation :

$$\bar{\tilde{y}}_A - \bar{\tilde{y}}_B = \frac{1}{N_A} \sum_{i=1}^{N_A} \tilde{y}_{Ai} - \frac{1}{N_B} \sum_{i=1}^{N_B} \tilde{y}_{Bi} = \overline{F_A(x_{Ai})} - \overline{F_B(x_{Bi})} \quad (14)$$

où $\tilde{y}_{gi} = F_g(x_{gi})$ est la fonction d'estimation pour le groupe $g \in \{A, B\}$.

Par ailleurs, Bazen et al.(2017) présentent une autre approche, qui selon eux correspond davantage aux hypothèses de la décomposition linéaire initiale de O-B. Les auteurs, en utilisant le théorème *des valeurs moyennes*, décomposent la différence entre deux groupes à partir des valeurs sortantes des fonctions d'estimation (ou les valeurs ajustées), celles qui sont évaluées à partir des moyennes des variables :

$$\tilde{y}_A - \tilde{y}_B = F_A(\bar{x}_A) - F_B(\bar{x}_B)$$

Ces trois méthodes ne sont pas détaillées dans ce travail car elles ne sont pas proposées par les logiciels statistiques pour permettre des applications empiriques. Elles sont aussi davantage adaptées aux autres modèles que le modèle *logit*.

e. Les critiques

Étant une démarche quantitative facile à mettre en œuvre, la décomposition O-B est largement utilisée dans les études socioéconomiques des inégalités et de la discrimination. Malgré cela, elle reste une analyse statique comparative et comporte ses propres limites techniques, déjà abordées précédemment : le problème d'identification (lié au choix du groupe de référence), le problème d'additivité pour la décomposition détaillée dans les modèles non-linéaires, la sensibilité à l'ordre des variables explicatives dans les modèles non-linéaires) et la prise en compte du poids d'échantillon. Au fur à mesure, des améliorations ont été proposées et développées par les statisticiens et les économistes.

Cependant, les critiques portent également sur l'interprétation et la qualité de la mesure de « l'effet des discriminations » dans l'équation de décomposition. Un article récent de Brochier (2020) insiste fortement sur ces questions, typiquement dans le cadre des inégalités salariales. Premièrement, il mentionne que la part inexpliquée des écarts est sensible à la validité de prédiction des équations de régression utilisées pour décomposer. Plus la spécification des variables explicatives est marquée, plus l'effet de discrimination serait influencé (Meurs et Ponthieux, 2006). Le deuxième problème est lié au traitement différentiel entre le groupe privilégié et le groupe non-privilégié vis-à-vis des facteurs déterminants d'un côté et vis-à-vis de l'accumulation des discriminations de l'autre côté. Le dernier problème porte sur les capacités d'observer ou de mesurer des caractéristiques : certaines sont identifiées, mais inobservables ou immesurables, d'autres seraient omises ou même non identifiées, elles pourraient aussi différer temporellement ou être variables d'un groupe à l'autre. Plusieurs solutions sont proposées mais font encore elles-mêmes l'objet de critiques techniques (Brochier, 2020).

Brochier (2020) discute aussi la mesure de la décomposition, particulièrement liée à l'hypothèse de l'absence de discrimination et au statut de la « contrefactualité ». Les arguments de l'auteur se fondent sur le fait que la décomposition O-B simplifie extrêmement l'analyse de la discrimination en extrayant le problème étudié (*e.g.* le salaire) d'un système d'interactions socialement complexes et toujours en mouvement. L'introduction du contrefactuel ne peut donc

pas refléter la réalité. La décomposition O-B ne permettrait donc pas d'aboutir aux estimations des discriminations escomptées.

En général, les critiques concernant la décomposition O-B résultent de la « dissemblance évidente » entre des faits réels complexes et leurs simulations statistiques, autrement dit de la capacité à capturer la réalité par les outils du calcul. Cette méthode quantitative, comme d'autres méthodes statistiques, nécessite une grande prudence dans son utilisation et son interprétation.

2.1.3.3. La décomposition Oaxaca-Blinder : une application comparant l'effet sur la fragilité financière de l'endettement immobilier et de l'endettement pour la consommation

Les ménages bénéficiant uniquement de crédits à la consommation connaissent davantage la fragilité financière que ceux qui bénéficient uniquement de crédits immobiliers. Les ménages considérés comme fragiles financièrement sont plus nombreux parmi les ménages endettés uniquement pour la consommation que parmi les ménages endettés uniquement pour l'habitation, soit un écart de 18,7 points de pourcentage (Tableau 44). Plus des deux tiers de cette différence sont expliqués par les effets de composition entre les deux groupes de ménages, donc par des effets de structure. Effectivement, la distribution des caractéristiques observables des ménages endettés pour l'habitation réduit leur risque d'être en fragilité financière par rapport aux caractéristiques des ménages endettés uniquement pour motifs de consommation.

Tableau 44 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation – Différences agrégées

	<i>Différence globale (E+C)</i>	
<i>Différence totale</i>	-0,187***	
<i>Écart-type</i>	(0,0042)	
	<i>Part expliquée E</i>	<i>Part inexpliquée C</i>
<i>Différences agrégées</i>	-0,120***	-0,0665***
<i>Écart-type</i>	(0,0096)	(0,0107)
<i>Répartition</i>	64,4%	35,6%

*Groupe d'intérêt : Ménages endettés uniquement pour la consommation.
Groupe de comparaison : Ménages endettés uniquement pour l'habitation.
Voir l'annexe 30 pour les détails des différences.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.*

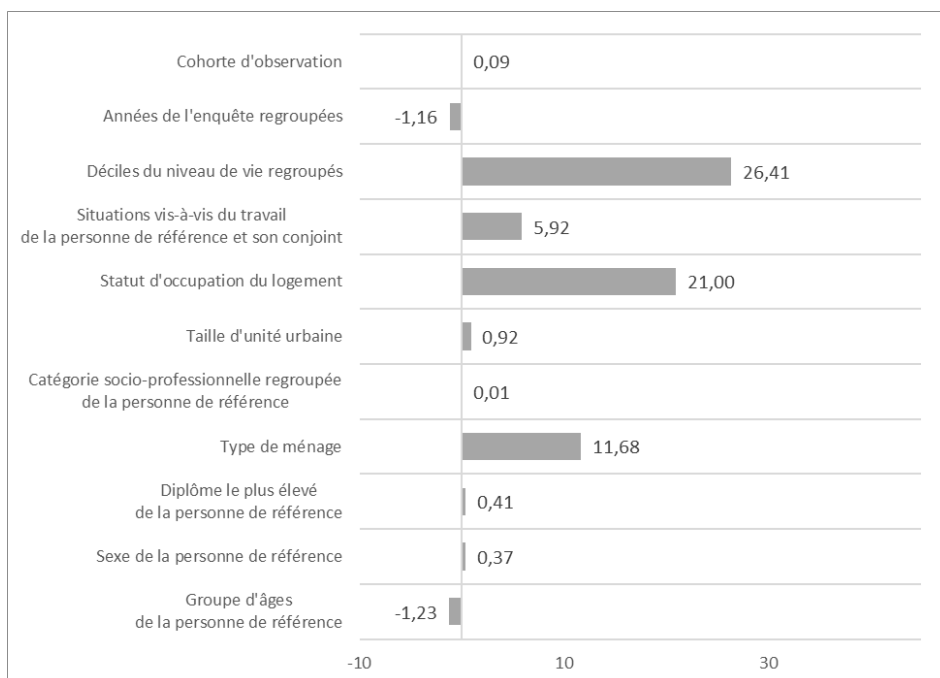
La figure 40 représente la décomposition détaillée de la différence globale entre les deux groupes d'endettés selon l'ensemble des caractéristiques introduites dans le modèle. Le niveau de vie, le statut d'occupation du logement et le type de ménage sont les déterminants les plus

importants pour expliquer la différence de la fréquence de fragilité financière entre les deux groupes de ménages endettés. Le niveau de vie contribue à hauteur de 26,4 % à l'explication de l'écart de la probabilité de tomber en fragilité financière existant en moyenne en défaveur des ménages qui bénéficient de crédits à la consommation. De même, les ménages locataires, les personnes qui vivent seules ou les monoparents sont surreprésentés parmi ces derniers. Les contributions du statut d'occupation de logement et de la composition familiale sont respectivement de 21 % et 11,7 % de la différence du risque de fragilité financière entre deux populations en comparaison. De manière similaire, les autres caractéristiques observées (*e.g.* situation de travail, catégorie socioprofessionnelle, etc.) contribuent à expliquer l'écart de la proportion de ménages en fragilité financière entre les endettés pour motif de consommation et ceux endettés pour motif immobilier mais leur capacité d'explication est faible. D'ailleurs, dans la figure 40, nous constatons qu'un tiers des différences du risque d'être en fragilité financière observé entre les deux groupes de ménages endettés sont expliquées par les influences différentielles des coefficients, mais leur décomposition détaillée par variables est moins significative malgré l'importance de leur contribution (Voir l'annexe 30 pour les détails).

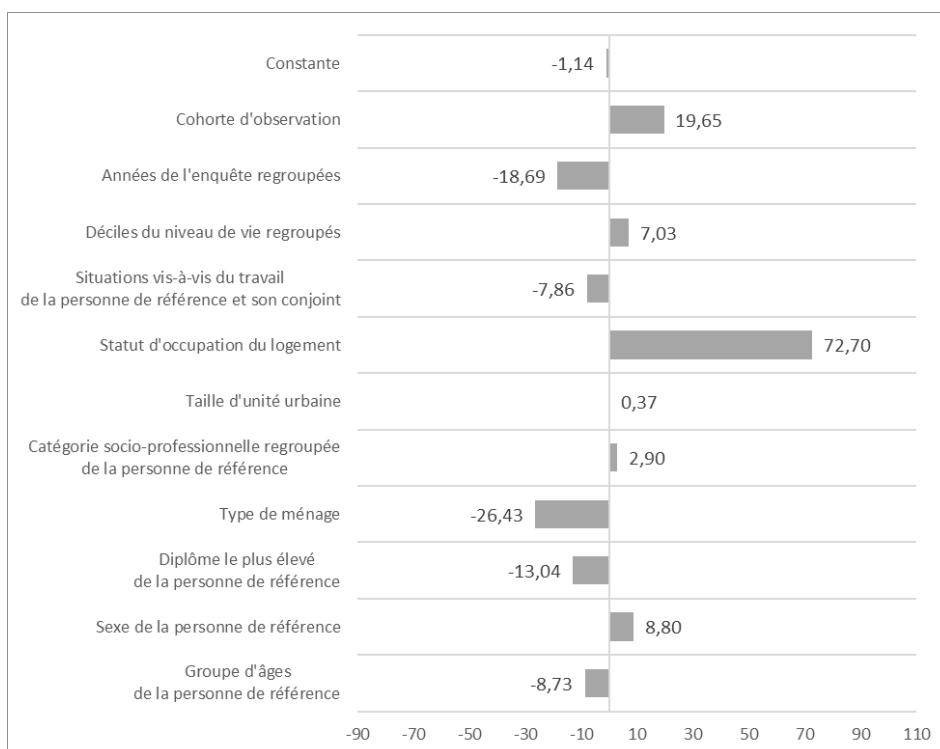
Par ailleurs, bien que la contribution ne soit pas élevée, l'effet conjoncturel mesuré à travers la variable « année d'enquête » explique de manière significative la différence de la fragilité financière entre les deux populations endettées. Toutefois, la contribution négative signifie que la conjoncture globale réduit l'écart de fragilité financière entre les deux groupes de ménages observés. Cela nous suggère de regarder encore plus en détail la décomposition de la différence de fragilité financière pour les trois années 2008 (au début de l'observation), 2012 (au milieu) et 2016 (à la fin de l'observation).

Figure 40 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation

Différences dues aux caractéristiques



Différences dues aux coefficients



Voir l'annexe 30 pour les détails des différences.
 Note : Les valeurs sont en pourcentage.
 Source : Enquêtes SRCV 2008, 2012 et 2016, INSEE.

2.1.3.4. La décomposition Oaxaca-Blinder : une application comparant l'effet sur la fragilité financière de l'endettement immobilier et de l'endettement pour la consommation selon l'année

La différence de proportion de ménages en fragilité financière entre les ménages endettés pour l'immobilier et ceux endettés pour la consommation diminue au fil des trois années considérées. L'écart passe de 21,3 points de pourcentage en 2008, à 18,9 points de pourcentage en 2012, puis à 16,7 points de pourcentage en 2016 (Tableau 45). Pour l'ensemble des caractéristiques étudiées, les contributions expliquant ces écarts varient d'une année à l'autre. En 2008, les trois quarts de la différence de proportion de ménages en fragilité financière sont expliqués par des différences liées à la distribution des caractéristiques entre les deux groupes de ménages endettés. En 2012, ces effets de composition ne contribuent à expliquer qu'un peu moins de la moitié de l'écart total. En 2016, la répartition des contributions explicatives est fortement déséquilibrée, soit de 85 % de l'écart total expliqué par la différence de composition des deux groupes de ménages endettés.

Tableau 45 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation selon l'année d'enquête – Différences agrégées

	Année 2008		Année 2012		Année 2016	
	Différence globale (E+C)		Différence globale (E+C)		Différence globale (E+C)	
<i>Différence totale</i>	-0,213***		-0,189***		-0,167***	
<i>Écart-type</i>	(0,0123)		(0,0119)		(0,0127)	
	Part expliquée E	Part inexpliquée C	Part expliquée E	Part inexpliquée C	Part expliquée E	Part inexpliquée C
<i>Différences agrégées</i>	-0,159***	-0,0535	-0,102***	-0,0868***	-0,142***	-0,024
<i>Écart-type</i>	(0,0336)	(0,0367)	(0,0269)	(0,0298)	(0,0284)	(0,0315)
<i>Points de pourcentage</i>	74,6%	25,1%	54,0%	45,9%	85,0%	14,4%

Groupe de référence : Ménages endettés uniquement pour la consommation.

Groupe de comparaison : Ménages endettés uniquement pour l'habitation.

Voir l'annexe 31 pour les détails des différences.

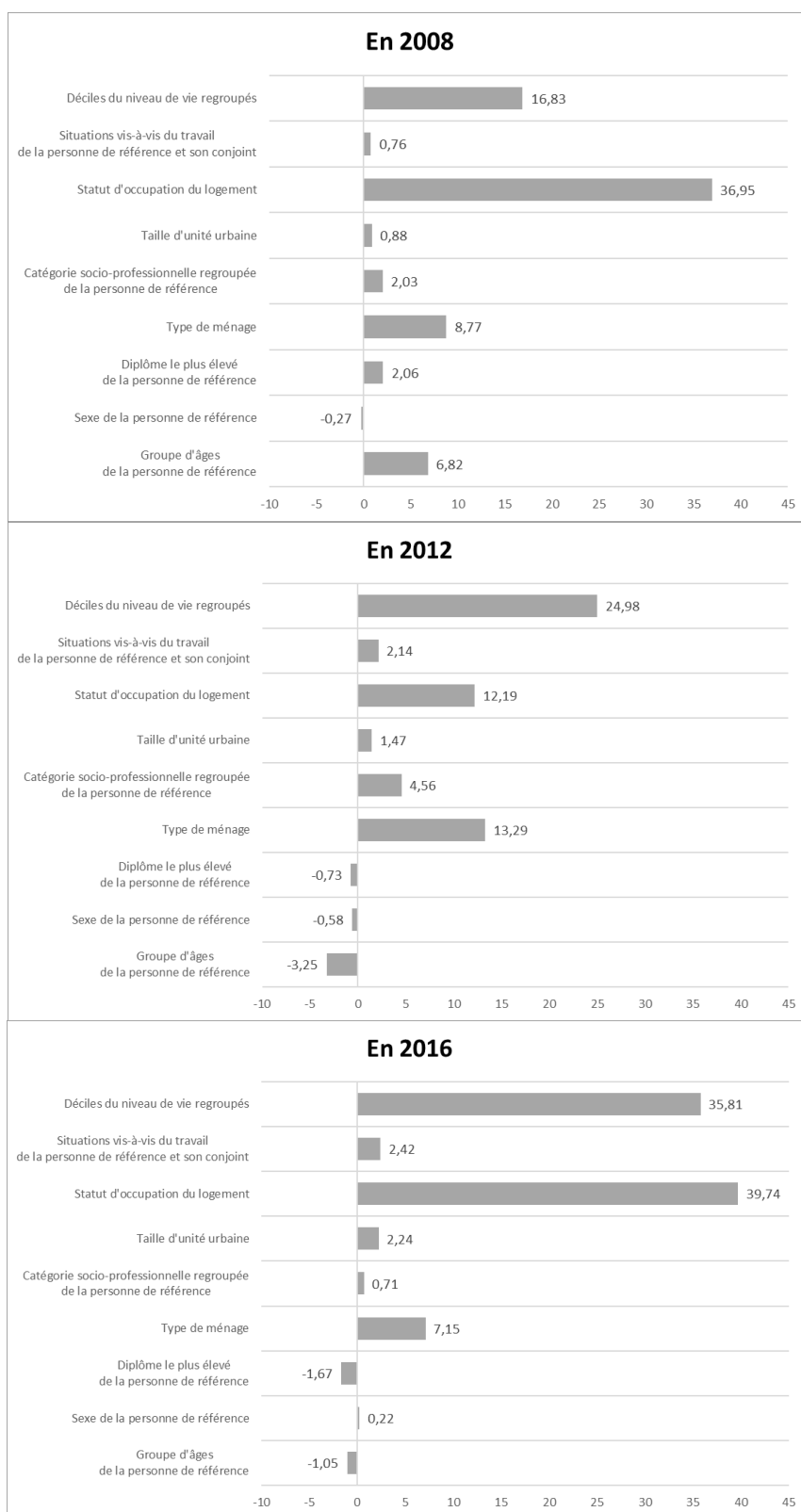
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

La figure 41 montre plus clairement les distributions différentielles des caractéristiques attribuées à l'explication de l'écart de fragilité financière entre les ménages endettés pour la consommation et ceux endettés pour l'immobilier. Le niveau de vie et le statut d'occupation du logement sont les deux variables les plus pertinentes pour expliquer la différence de fragilité financière entre les deux populations. Effectivement, 16,8 % de l'écart de fragilité financière total observé est expliqué par la différence entre le niveau de vie des deux groupes de ménages endettés en 2008. Cette contribution du niveau de vie augmente au fil du temps, passant

respectivement à 25 % en 2012 et à 36 % en 2016. Le statut d'occupation du logement contribue à expliquer un peu moins de 40 % de l'écart total de fragilité financière en 2008 et 2016. À l'exception du sexe de la personne de référence, en 2008, les variables étudiées contribuent de manière positive à l'explication de la différence globale de fragilité financière. Les ménages endettés uniquement par des crédits immobiliers présentent des caractéristiques qui sont plus favorables pour échapper à la fragilité financière par rapport à ceux qui sont endettés uniquement pour la consommation.

La figure 42 indique la décomposition détaillée des différences dues aux coefficients estimés par les régressions logistiques selon les caractéristiques observées. Les contributions à l'écart de fragilité financière sont importantes, mais elles sont neutralisées les unes par les autres. Les contributions aux écarts de fragilité financière sont moins importantes en 2008 qu'en 2012 ou en 2016 (Voir l'annexe 31 pour les détails).

Figure 41 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation selon l'année d'enquête - Différences expliquées par la structure des caractéristiques

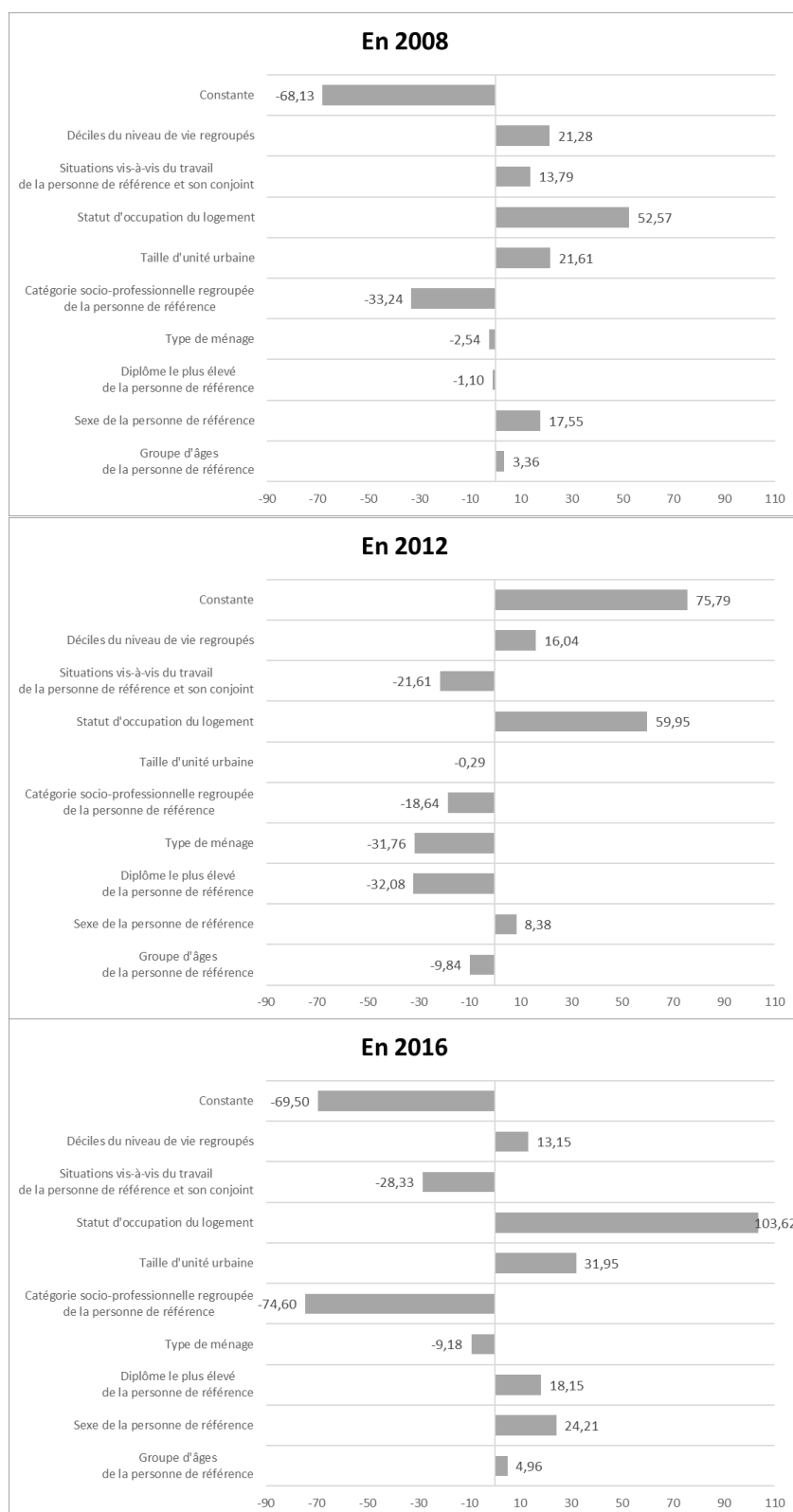


Voir l'annexe 31 pour les détails des différences

Note : Les valeurs sont en pourcentage.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 42 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation selon l'année d'enquête - Différences dues aux coefficients



Voir l'annexe 31 pour les détails des différences

Note : Les valeurs sont en pourcentage.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

2.1.3.5. La décomposition Oaxaca-Blinder : une application comparant l'effet sur la fragilité financière de l'endettement immobilier et de l'endettement pour la consommation selon le niveau de vie

Les écarts de fragilité financière entre les deux groupes de ménages endettés sont différents selon les deux niveaux de vie considérés, soit une différence de 20 points de pourcentage pour les 50 % de ménages dont le niveau de vie est le plus bas et une différence de 5 points de pourcentage pour les 50 % de ménages dont le niveau de vie est le plus élevé (Tableau 46). Les figures 43 et 44 représentent selon les caractéristiques des ménages, les différences agrégées dues aux effets de composition et les celles dues aux coefficients de régression.

Tableau 46 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation selon le niveau de vie – Différences agrégées

	Niveau de vie inférieur à la médiane		Niveau de vie supérieur à la médiane	
	Différence globale (E+C)		Différence globale (E+C)	
<i>Différence totale</i>	-0,199***		-0,0504***	
<i>Écart-type</i>	(0,00708)		(0,00525)	
	Part expliquée E	Part inexpliquée C	Part expliquée E	Part inexpliquée C
<i>Différences agrégées</i>	-0,111***	-0,0881***	-0,0269***	-0,0235***
<i>Écart-type</i>	(0,0203)	(0,0216)	(0,00723)	(0,00905)
<i>Points de pourcentage</i>	55,6%	44,4%	53,3%	46,7%

Groupe de référence : Ménages endettés uniquement pour la consommation

Groupe de comparaison : Ménages endettés uniquement pour l'habitation

Voir l'annexe 30 pour les détails des différences.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

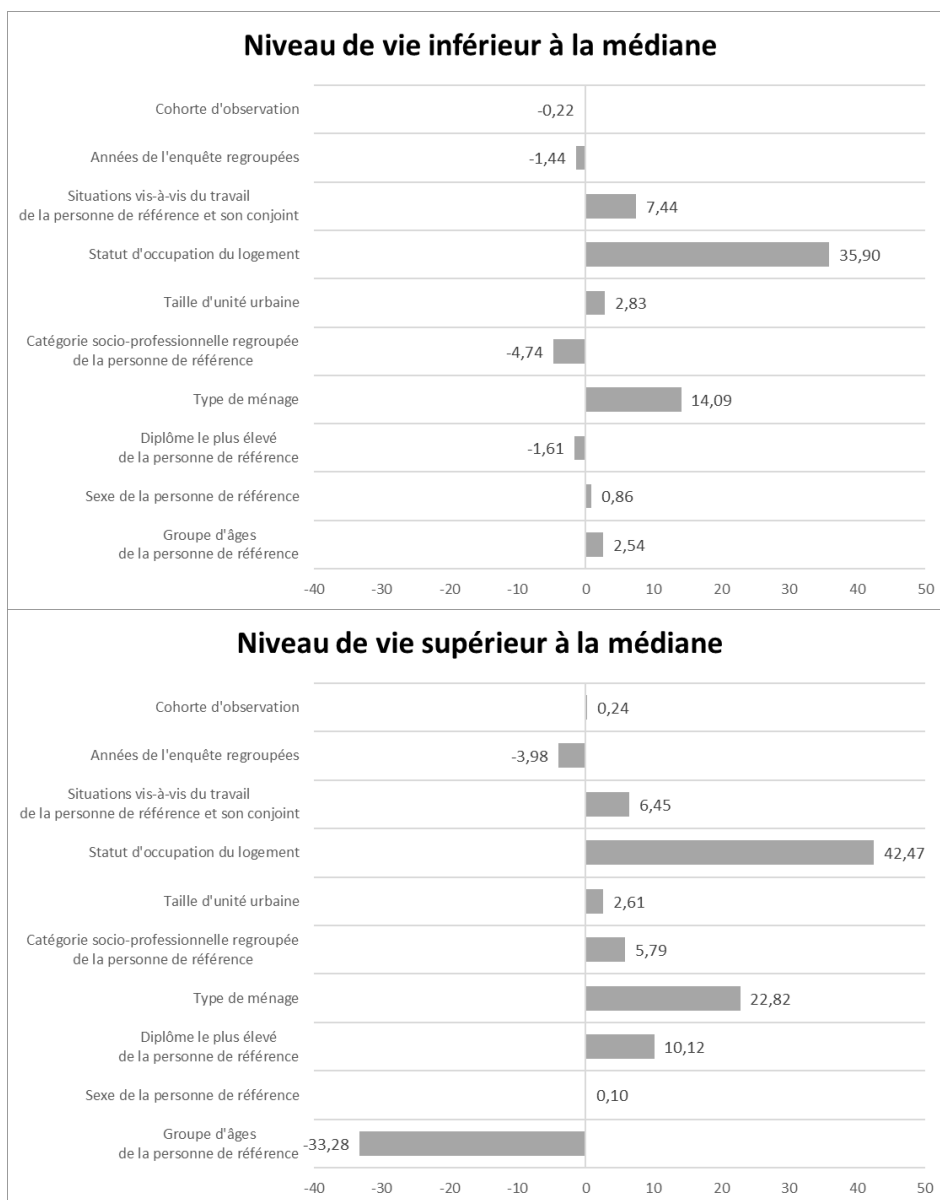
Toutefois, pour les deux niveaux de vie, plus de 50 % de la différence totale est expliquée par les effets de composition associés aux caractéristiques des ménages. Parmi ces dernières, le statut d'occupation du logement reste la variable contribuant le plus à l'explication de l'écart total, soit une contribution de 36 % pour les ménages dont le niveau de vie est le plus faible et une contribution de 42,5 % pour ceux qui sont les plus aisés. Encore une fois, nous constatons que la propriété du logement est un facteur déterminant qui augmente le risque de fragilité financière (Figure 43). La configuration familiale des ménages est le deuxième facteur d'explication important mais son impact est moins significatif (Voir l'annexe 30 pour les détails). Les différences liées aux situations vis-à-vis du travail des membres du ménage entre les deux groupes de ménages endettés contribuent de manière statistiquement significative à

l'écart des risques de fragilité financière, soit une explication de 7 % quel que soit leur niveau de vie.

La conjoncture socio-économique, représentée par la variable « années de l'enquête regroupées » contribue de manière significativement négative à l'écart des proportions de ménages en fragilité financière selon qu'ils sont endettés pour la consommation et pour l'habitation, quel que soit leur niveau de vie. Les ménages bénéficiant uniquement de crédits à la consommation présentent une répartition annuelle plus favorable par rapport aux ménages endettés uniquement pour motif immobilier. Cela pourrait provenir de l'impact des mesures politiques contrôlant les crédits à la consommation durant la période de 2008-2016. Ces dernières maintiendraient un niveau de fragilité financière stable pour les ménages endettés pour la consommation tandis que la part des ménages en fragilité financière parmi les endettés pour l'habitation a augmenté sur cette période, probablement en raison de la hausse des contraintes liées au logement.

L'âge de la personne de référence est également un facteur d'explication significatif de la fragilité financière pour les ménages les plus aisés mais son impact est négatif et difficile à interpréter puisque la différence totale est faible.

Figure 43 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation selon le niveau de vie
- Différences expliquées par la structure des caractéristiques

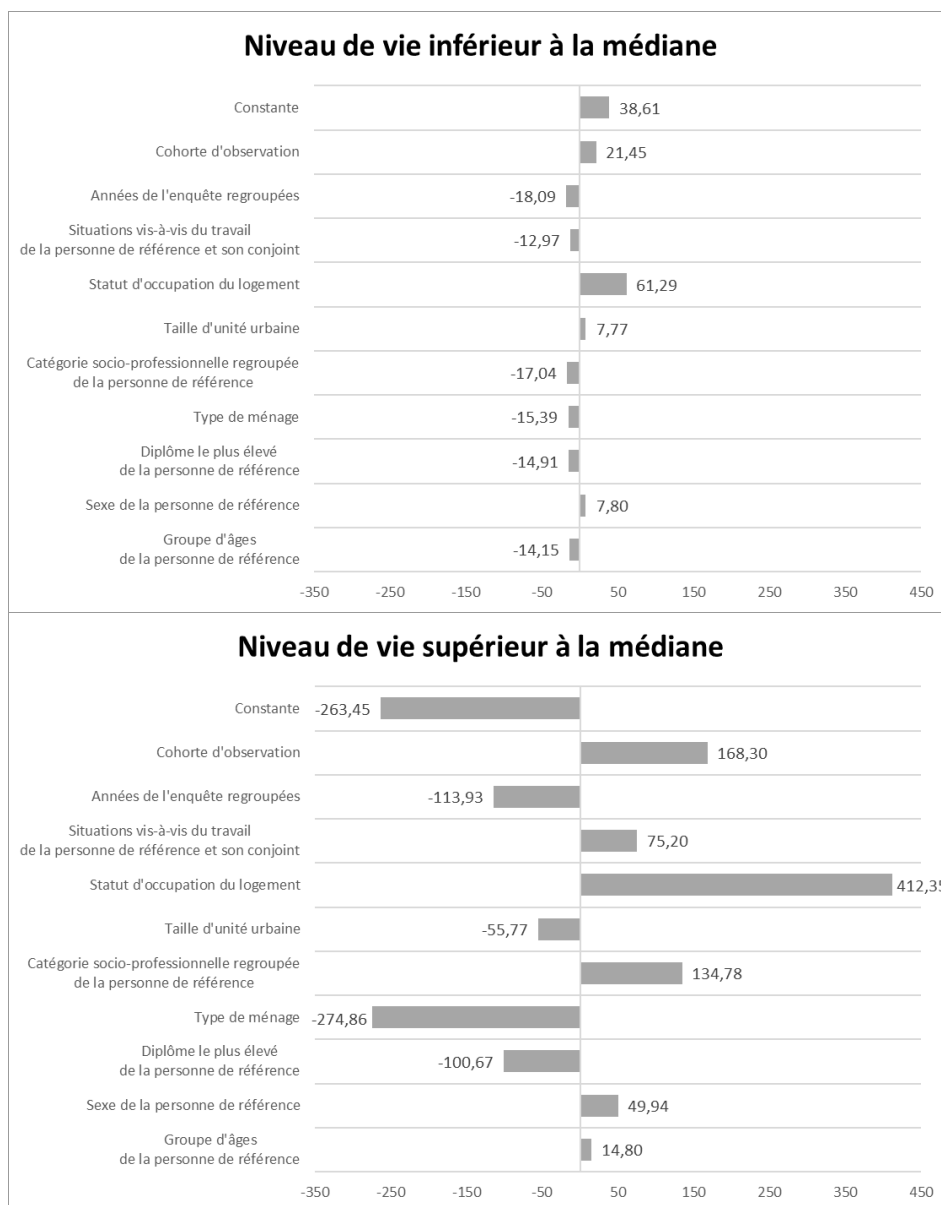


Voir l'annexe 30 pour les détails des différences

Note : Les valeurs sont en pourcentage.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 44 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation selon le niveau de vie
- Différences dues aux coefficients



Voir l'annexe 30 pour les détails des différences

Note : Les valeurs sont en pourcentage.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Chapitre 2.2 - La dynamique de la fragilité financière des ménages

Dans le but d'analyser la dynamique de la fragilité financière des ménages, on constitue tout d'abord une cohorte de suivi longitudinal correspondant aux ménages panélistes, entrés en observation en 2008, 2009 ou 2010 (**Section 2.2.1**). Dans un deuxième temps, nous appliquerons des concepts d'analyse démographique pour mesurer les dynamiques d'entrée et de sortie de la fragilité financière, ainsi que leur intensité et leur calendrier (**Section 2.2.2**). Ensuite, nous recourrons à un modèle à effets fixes afin d'estimer la probabilité de sortir d'une séquence de fragilité financière ou d'entrer à nouveau dans une séquence de fragilité financière au cours de la période d'analyse (**Section 2.2.3**). Enfin, nous terminerons ce chapitre en proposant une analyse de séquences pour tenter de catégoriser les ménages en fonction de la durée de leur situation de fragilité financière. En complément, une régression logistique multinomiale sera également établie pour mesurer les fréquences d'appartenance aux différentes catégories de durée de la fragilité financière en fonction du profil sociodémographique du ménage et de la structure de son endettement (**Section 2.2.4**).

Section 2.2.1 - La construction d'un suivi longitudinal des ménages en fragilité financière

Dans la littérature d'analyse des données longitudinales (ou données de panel) en sciences sociales et comportementales, plusieurs modèles et techniques statistiques sont développés et utilisés. Ils permettent d'analyser des données de différentes natures et différentes structures complexes de données, ainsi que de répondre aux diverses questions de recherche des différents domaines d'étude.

2.2.1.1. Qu'est-ce que les données longitudinales ?

En général, les données longitudinales présentent une structure de données hiérarchique à deux niveaux³⁵, les unités d'analyse³⁶ principales (*e.g.* une personne, un ménage, une

³⁵ Une structure de plus de deux niveaux (multiniveaux) pour les données longitudinales est également possible, dans laquelle un niveau supérieur regroupe en plusieurs clusters les unités statistiques du niveau 2. Au niveau le plus bas (niveau 1), on aura les observations à différentes dates pour chaque unité de niveau 2.

³⁶ Une unité d'analyse est une entité de statistique de base, que l'on caractérise en recensant différentes informations. On la nomme également *unité de recherche* ou *unité d'observation*. En littérature économétrique, on parlera aussi d'*individu* ou encore de *sujet* en littérature biostatistique.

entreprise, un pays, etc.) se positionnent au niveau le plus élevé (niveau 2). Pour chacune d'entre elles, on dispose d'un ensemble de caractéristiques diverses mesurées à plusieurs dates, chacune de ces observations à une date donnée correspond à une unité de recherche de niveau occurrence (niveau 1). Ce type de données est également défini comme des données à mesures répétées. Par conséquent, la structure des données longitudinales est constituée d'un très grand nombre d'unités d'observation de niveau 2 (*i.e.* le niveau ménage dans notre étude) et un nombre limité d'observations temporelles pour chacun de ces ménages. Cela différencie les données longitudinales par rapport aux données multiniveaux hiérarchiques, dans lesquelles les unités d'observation de niveau le plus bas sont souvent plus nombreuses que les *clusters* de niveau plus élevé. Il existe par ailleurs une autre différence importante entre les données longitudinales et les données multiniveaux hiérarchiques. En effet, s'agissant des données multiniveaux hiérarchiques, au sein d'une unité de niveau 2, les unités de niveau 1 ne sont pas reliées par un ordre particulier. Au contraire, s'agissant des données longitudinales, au sein d'une unité de niveau 2, les unités de niveau 1 sont reliées par l'ordre des dates au fil du temps.

Wang et al. (2012, p. 73) résumant trois grandes caractéristiques des données longitudinales qui créent des contraintes particulières pour leur analyse au plan de modélisation statistique :

- Les données longitudinales ont deux sources de variations : la variabilité intra-sujet (*within-subject* or *intra-subject*) - qui correspond à la variation entre des observations temporelles de niveau 1, et la variabilité inter-sujet (*between-subject* or *inter-subject*) – qui correspond aux variations entre les unités d'observation de niveau 2 ;
- Les observations temporelles correspondant à une même unité de niveau 2 sont souvent corrélées entre elles ;
- Il est possible de rencontrer des valeurs manquantes pour diverses raisons sur une ou plusieurs périodes dans les bases de données longitudinales. Ce sont des données incomplètes ou déséquilibrées (*unbalanced data*).

2.2.1.2. Comment construire un suivi longitudinal au moyen des enquêtes SRCV ?

À partir de l'enquête SRCV française et de ses 9 vagues d'observation successives³⁷, on peut construire un suivi longitudinal. Ce sont les individus qui sont des panélistes et non les

³⁷ À partir de la collecte 2020, la durée de suivi est de 4 années selon le règlement européen.

ménages. L'échantillon panel correspondant chaque année est donc constitué par 1 sous-échantillon panel observé pour la première fois et 8 sous-échantillons déjà observés au moins une fois. L'ensemble des personnes vivant avec un individu panel forme une base qui inclut des entrants (*i.e.* des nouveau-nés, des nouveaux membres vivant avec un individu panel, etc.) mais aussi des sortants (*i.e.* des décédés, des individus non-panel ne vivant plus avec un individu panel, etc.). Après des non-réponses au cours de plus de 2 vagues consécutives, les individus sont également exclus des données de la base. Néanmoins, plusieurs informations collectées par l'enquête SRCV (*e.g.* la situation d'endettement, la situation budgétaire et financière, etc.) n'étant disponibles qu'au niveau ménage, il est nécessaire d'utiliser simultanément des données issues du fichier des individus et des données issues du fichier des ménages pour cette étude longitudinale. Afin que notre unité d'observation principale soit un ménage, ce sont les informations concernant les personnes de référence qui seront employées pour réaliser le suivi longitudinal.

Disposant des enquêtes SRCV de 2008 à 2016 et pour optimiser le nombre d'unités d'analyse et la durée d'observation, nous sélectionnons l'ensemble des personnes de référence (*i.e.* équivalant à un ménage), interrogées pour la première fois en 2008, 2009 et 2010, qui devraient l'être respectivement jusqu'aux vagues 2014, 2015 et 2016. Par conséquent, chacune de ces personnes de référence devrait être observée 7 fois au total. Choisir une durée d'observation de 7 ans est un compromis entre la nécessité de disposer d'un nombre suffisant d'unités de niveau 1 et de niveau 2 dans les modélisations que nous envisageons d'entreprendre. Pour la modélisation des données longitudinales, Liu (2016) déconseille ainsi d'utiliser une durée courte (moins de 6 ans) pour des raisons statistiques et mathématiques. Concernant l'enquête EU-SILC (dont l'enquête SRCV est sa version française), Lacovou et *al.* (2012) a recommandé une augmentation de la longueur du panel rotatif (l'actuelle est de 4 vagues) pour favoriser les recherches longitudinales.

Le processus de sélection des observations est réalisé en trois étapes. Premièrement, dans le fichier des individus correspondant aux cohortes 2008, 2009 et 2010, les panélistes-personne de référence majeurs (*i.e.* l'âge est supérieur à 18 ans) sont extraits. Le suivi de ces personnes est réalisé à travers les fichiers des individus. Leur parcours peut être reconstitué au moyen d'un identifiant individuel unique attribué à l'individu lors de sa première interrogation. Une fois constitué l'échantillon longitudinal des personnes de référence-panélistes, les variables associées au ménage (*e.g.* situation d'endettement, situation de fragilité, niveau de vie, type de ménages, etc.) y sont intégrées à l'aide de l'identification transversale du ménage. Par

conséquent, nos données pour l'étude longitudinale comportent des unités classées en deux niveaux : les ménages panélistes issus de trois cohortes de 2008, 2009 et 2010 au niveau supérieur et leurs observations annuelles de 2008-2010 à 2014-2016 au niveau inférieur (sept observations pour chaque ménage). Par souci de simplification, les données longitudinales qui seront exploitées pour le suivi formeront un panel équilibré et fermé, les observations manquantes seront exclues, les mouvements d'entrée ou de sortie du panel ne sont pas pris en compte. Ces données correspondent au total à 1 668 ménages, soit 11 676 (=1 668*7) observations (Tableau 47).

Tableau 47 : Répartition des personnes de références-panélistes retenues à chaque étape de sélection selon la cohorte d'observation et le nombre d'observations temporelles disponibles pour les variables liées au ménage

	Étape 1		Étape 2		Étape 3	
	Nombre d'unités d'observation	Répartition en %	Nombre d'unités d'observation	Répartition en %	Nombre d'unités d'observation	Répartition en %
<i>Cohorte d'observation</i>						
2008-2014	3 479	33,0%	1 891	33,1%	562	33,7%
2009-2015	3 391	32,2%	1 852	32,4%	532	31,9%
2010-2016	3 662	34,8%	1 977	34,6%	574	34,4%
<i>Nombre d'observations disponibles pour les variables liées au ménage (toutes cohortes confondues)</i>						
Aucune observation	-	-	49	0,9%	-	-
1 observation	-	-	559	9,8%	-	-
2 observations	-	-	439	7,7%	-	-
3 observations	-	-	562	9,8%	-	-
4 observations	-	-	924	16,2%	-	-
5 observations	-	-	738	12,9%	-	-
6 observations	-	-	781	13,7%	-	-
7 observations	-	-	1668	29,2%	-	-
Au total	10 532	100%	5 720	100%	1 668	100%

Champ : Panélistes de 2008, 2009 et 2010 qui sont sélectionnés pour l'étude.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Étant donné que les pondérations transversales redressent la population de l'année et qu'elles sont stables pour une durée courte (3 années dans ce cas), les pondérations transversales des enquêtes 2008-2010, corrigées selon la méthode présentée dans la partie 1, seront appliquées pour les calculs afin de prendre en compte la correction des non-réponses et conserver la représentativité de l'échantillon. Néanmoins, il est impossible de traduire ces pondérations en effectif. Le tableau 48 récapitule la répartition des ménages selon leurs caractéristiques et les caractéristiques de la personne de référence des ménages suivis lors de leur première année d'observation (en 2008, 2009 et 2010) : plus de la moitié des ménages sont endettés, un tiers des ménages sont des couples sans enfants, la personne de référence de 10,4 % des ménages est âgée de 18 à 29 ans. S'agissant de la situation vis-à-vis au travail, la moitié des personnes de référence des ménages suivis occupent un emploi et un tiers sont des retraités.

Tableau 48 : Répartition des ménages suivis selon leurs caractéristiques sociodémographiques et leurs situations économiques à la première année d'observation (en 2008, 2009 et 2010)

	Répartition en %
Profil d'endettement	
Ménages sans crédit à rembourser	46,9%
Ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	23,4%
Ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	19,6%
Ménages en endettement mixte	10,1%
Configuration de ménage	
Personne seule	33,9%
Famille monoparentale	7,7%
Couple sans enfant	30,6%
Couple avec enfants	26,1%
Autre type de ménage	1,8%
Statut d'occupation du logement	
Propriétaire, y compris en indivision	58,0%
Locataire, sous-locataire ou autres*	42,0%
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint	
Tous en emploi	49,4%
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	29,5%
Un occupant un emploi, autre au chômage ou inactif	10,9%
Autres situations**	10,3%
Décile du niveau de vie	
Inférieur à D1	10,2%
D1 à D2	8,7%
D2 à D3	9,0%
D3 à D4	11,7%
D4 à D5	10,5%
D5 à D6	10,5%
D6 à D7	10,4%
D7 à D8	9,8%
D8 à D9	10,2%
Supérieur à D9	8,9%
Groupe d'âge de la personne de référence	
18-29 ans	10,4%
30-34 ans	9,1%
35-39 ans	8,8%
40-44 ans	9,7%
45-49 ans	8,4%
50-54 ans	8,4%
55-59 ans	9,5%
60-64 ans	11,8%
65-69 ans	7,3%
70-74 ans	5,7%
75-79 ans	6,1%
80 ans et plus	4,8%
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence	
Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,9%
Professions libérales, cadres	7,9%
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	16,8%
Employés, personnels des services directs aux particuliers	16,8%
Ouvriers	14,9%
Retraités	34,1%
Autres cas***	5,5%
Valeurs manquantes	0,1%
Situation principale vis-à-vis du travail de la personne de référence	
Occupe un emploi	54,1%
Apprenti(e) sous contrat ou stagiaire rémunéré	0,2%
Étudiant(e), élève, en formation ou stagiaire non rémunéré	1,3%
Au chômage (inscrit(e) ou non au Pôle Emploi)	5,3%
Retraité(e) ou retiré(e) des affaires ou en préretraite	34,7%
Femme ou homme au foyer	3,0%
Inactif(ve) pour cause d'invalidité	1,4%
Autre situation d'inactivité	-
Ensemble des ménages	100%
Nombre de ménages	1 668
Somme de pondérations corrigées	1 313

*Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager. **Personne handicapée, apprenti(e)...

***Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Champ : Ensemble des ménages suivis.

Lecture : 46,9 % des ménages suivis ne sont pas endettés.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Section 2.2.2 - Une application des concepts d'analyse démographique à l'étude de la dynamique de la fragilité financière

L'entrée et la sortie de la fragilité financière sont des événements renouvelables : un ménage pourrait avoir des entrées-sorties successives de la fragilité financière tout au long de son existence. Cette section présentera une étude de la fragilité financière à l'aide des concepts et méthodes d'analyse démographique synthétisées par le démographe Roland Pressat (1983), tels que les taux globaux d'entrée ou de sortie du phénomène, l'intensité et le calendrier de ces phénomènes, etc. Néanmoins, une adaptation de ces méthodes à notre cohorte est nécessaire en nous basant sur des hypothèses fortes.

La première hypothèse concerne l'enregistrement des événements. Ces derniers ne sont pas recueillis au fur et à mesure lors de leur survenue au cours de l'année. Par conséquent, il suppose que les événements étudiés (*i.e.* l'entrée dans la fragilité financière et la sortie de la fragilité financière) ne surviennent qu'une fois entre deux dates d'observation consécutives, ils ne sont donc enregistrés que lors de la deuxième date d'observation. Ainsi pour un ménage :

- Une **entrée dans la fragilité financière** entre deux dates d'observation consécutives, t et $t + 1$, sera enregistrée lorsque ce ménage n'est pas considéré en fragilité à la date t mais qu'il est considéré en fragilité financière à la date $t + 1$.
- Une **sortie de la fragilité financière** sera enregistrée lorsque le ménage est considéré en fragilité financière à la date t mais qu'il ne l'est plus à la date $t + 1$ (voir l'encadré 2).

La deuxième hypothèse porte sur la constitution de la population étudiée, qui est l'ensemble des ménages des cohortes 2008-2010 enquêtés 7 années d'affilée. Ces ménages ont ou non déjà connu l'événement étudié mais ils ont échappé aux événements perturbateurs (*e.g.* la mortalité ou l'émigration de la personne-panéliste qu'ils comprennent, la sortie de l'observation due à la non-réponse, etc.). La population est fermée, l'effectif de la cohorte reste donc constant au cours de la période d'observation. Pour cette raison, on suppose que les ménages retenus pour former la cohorte et ceux qui ont été exclus auraient eu les mêmes comportements d'entrée et de sortie de la fragilité financière, c'est la condition d'homogénéité (Henry, 1959; Blayo, 1995).

Par ailleurs, les dates d'enquête n'étant pas exactement les mêmes d'une année à l'autre ou entre les individus, on supposera que les ménages répondent chaque année à la même date (*e.g.* au 31 décembre de l'année) afin de pouvoir traiter des intervalles de la même amplitude

égale à une année civile. Cette dernière hypothèse sera mobilisée à plusieurs étapes de l'analyse de la cohorte (e.g. estimation du nombre de *ménages-années* lors du calcul des taux, analyse de séquences).

Encadré 2 – Définition de l'entrée et de la sortie de la fragilité financière

Considérons que les variables suivantes sont dichotomiques :

Valeur 0 \Leftrightarrow l'événement ne survient pas

Valeur 1 \Leftrightarrow l'événement survient

A. Entrée d'un ménage dans la fragilité financière entre deux années d'observation consécutives, t et $t + 1$:

$$ENTREE(t, t + 1) = 1 \Leftrightarrow \begin{cases} FRAGILITE(t) = 0 \\ FRAGILITE(t + 1) = 1 \end{cases}$$

Entrée d'un ménage dans la fragilité financière entre deux années d'observation consécutives, t et $t + 1$, pour le groupe d'âge ($x; x + a$) de la personne de référence du ménage :

$$ENTREE_{x,x+a}^{t,t+1} = 1 \Leftrightarrow \begin{cases} FRAGILITE_{x,x+a}^t = 0 \\ FRAGILITE_{x,x+a}^{t+1} = 1 \end{cases}$$

B. Sortie d'un ménage de la fragilité financière entre deux années d'observation consécutives, t et $t + 1$:

$$SORTIE(t, t + 1) = 1 \Leftrightarrow \begin{cases} FRAGILITE(t) = 1 \\ FRAGILITE(t + 1) = 0 \end{cases}$$

Sortie d'un ménage de la fragilité financière entre deux années d'observation consécutives, t et $t + 1$, pour le groupe d'âge ($x; x + a$) de la personne de référence du ménage :

$$SORTIE_{x,x+a}^{t,t+1} = 1 \Leftrightarrow \begin{cases} FRAGILITE_{x,x+a}^t = 1 \\ FRAGILITE_{x,x+a}^{t+1} = 0 \end{cases}$$

2.2.2.1. Les stocks des ménages en fragilité financière

a. Qui sont-ils les ménages en fragilité financière dans les cohortes 2008-2010 ?

Dans la partie 1, la situation de fragilité financière des ménages se définit en basant sur trois principaux critères : la difficulté effective, la difficulté ressentie et le faible reste-à-vivre. Cet indicateur est appliqué à notre cohorte pour déterminer l'évolution au fil du temps des conditions financières du ménage. Étant donné que l'enquête SRCV est réalisée une fois par an, on suppose que les ménages en fragilité financière lors de deux interrogations consécutives ont été confrontés à cette situation toute l'année.

Tableau 49 : Indicateurs d'évolution de l'effectif des ménages en fragilité financière au cours de la période 2008-2016

Année d'observation	Stock de fragiles l'année t	Entrée en fragilité entre t et t+1	Sortie de la fragilité entre t et t+1	Proportion de fragiles l'année t	Facteur de variation
t	$Stock\ t + 1 = Stock\ t + Entrée(t; t + 1) - Sortie(t; t + 1)$	$Entrée(t; t + 1)$	$Sortie(t; t + 1)$	$\frac{Stock\ t}{\sum\ ménages}$	$\frac{Stock\ t + 1}{Stock\ t}$
1 (2008-2010)	311	100	110	23,7%	-
2 (2009-2011)	301	116	90	22,9%	0,97
3 (2010-2012)	327	83	108	24,9%	1,09
4 (2011-2013)	301	99	113	23,0%	0,92
5 (2012-2014)	288	101	87	21,9%	0,96
6 (2013-2015)	302	90	87	23,0%	1,05
7 (2014-2016)	304	-	-	23,2%	1,01

Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : En première année d'observation, 27 % des individus vivent dans un ménage en fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Tableau 50 : Indicateurs de répartition et d'évolution des ménages en fragilité financière selon leur niveau de fragilité au cours de la période 2008-2016

Année d'observation	Niveau 1 de fragilité financière		Niveau 2 de fragilité financière		Niveau 3 de fragilité financière	
	Proportion parmi les fragiles l'année t	Facteur de variation	Proportion parmi les fragiles l'année t	Facteur de variation	Proportion parmi les fragiles l'année t	Facteur de variation
t	$\frac{Stock\ t}{\sum\ fragiles}$	$\frac{Stock\ t + 1}{Stock\ t}$	$\frac{Stock\ t}{\sum\ fragiles}$	$\frac{Stock\ t + 1}{Stock\ t}$	$\frac{Stock\ t}{\sum\ fragiles}$	$\frac{Stock\ t + 1}{Stock\ t}$
1 (2008-2010)	64,3%	-	28,2%	-	7,5%	-
2 (2009-2011)	63,4%	0,95	31,3%	1,07	7,9%	1,02
3 (2010-2012)	62,9%	1,08	31,3%	1,09	5,8%	0,79
4 (2011-2013)	61,9%	0,91	33,5%	0,99	7,5%	1,20
5 (2012-2014)	59,2%	0,91	32,9%	0,94	8,4%	1,07
6 (2013-2015)	60,6%	1,07	38,6%	1,23	4,4%	0,56
7 (2014-2016)	61,4%	1,02	30,2%	0,79	9,7%	2,19

Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : En première année d'observation, le niveau 1 de fragilité concerne 64,3 % des ménages en fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

En général, un ménage sur quatre se trouve en situation de fragilité financière. Le facteur de variation annuel fluctuant autour de 1, la quantité de ménages en fragilité financière varie peu au cours de la période d'observation (Tableau 49), même si les entrées et sorties qui s'équilibrent à peu près montrent un important renouvellement. En distinguant les niveaux de fragilité (*i.e.* définis par l'accumulation de problèmes financiers)³⁸, on remarque que les

³⁸ Pour rappel de la première partie, la fragilité financière du ménage est caractérisée selon 3 niveaux en se basant sur le nombre de problèmes (difficulté effective, difficulté ressentie et un reste-à-vivre faible) auxquels le ménage a dû faire face. Par exemple, un ménage ressentant situation financière insatisfaisante avec un reste-à-vivre faible, se trouvera au niveau 2 de fragilité financière.

variations temporelles diffèrent. La proportion des ménages en fragilité financière de niveau 1 a tendance à diminuer légèrement, tandis que les proportions de ménages en fragilité de niveaux plus élevés semblent augmenter plus ou moins temporairement. Parmi les ménages en fragilité financière, plus d'un tiers atteignent le niveau 2 à la 6^{ème} année d'observation (2013-2015), et un sur dix est en fragilité financière de niveau 3 à la 7^{ème} année d'observation (Tableau 50).

Moins de la moitié des ménages ont été fragiles financièrement au moins une fois au cours des 7 années de suivi de la cohorte. Parmi eux, environ trois ménages sur dix (31,7 %) l'ont été pendant 5 ans ou plus (Tableau 51). Il semble donc qu'assez fréquemment, la fragilité financière n'est pas une situation temporaire de courte durée amenée à ne plus se reproduire. La durée sans interruption de la fragilité financière de sept ménages sur dix rencontrant cette fragilité est de moins de quatre ans consécutifs, tandis que seulement la moitié des ménages sont fragiles financièrement pour une durée de moins de quatre lorsque l'on totalise l'ensemble des périodes de fragilité financière au cours des 7 ans de suivi (*i.e.* il s'agit donc de la durée avec ou sans interruption). Cette différence s'expliquerait par des flux de sortie et de retour dans la fragilité financière.

Tableau 51 : Récurrence de la fragilité financière des ménages au cours de la période 2008-2016

Nombre d'années en fragilité financière	Durée avec ou sans interruption		Durée maximale sans interruption	
	Répartition de l'ensemble des ménages	Répartition des ménages en fragilité financière	Répartition de l'ensemble des ménages	Répartition des ménages en fragilité financière
Aucune année	52,5%	-	52,5%	-
1 année	11,9%	25,0%	16,7%	35,2%
2 années	7,8%	16,3%	8,9%	18,8%
3 années	6,8%	14,3%	8,0%	16,9%
4 années	6,1%	12,8%	4,1%	8,5%
5 années	4,9%	10,3%	2,7%	5,7%
6 années	4,9%	10,4%	1,8%	3,8%
7 années	5,2%	11,0%	5,2%	11,0%
Ensemble des fragiles	47,5%	100,0%	47,5%	100,0%
Ensemble des ménages	100,0%	-	100,0%	-

Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : 11,9 % des ménages sont en fragilité financière une année sur la période d'observation de 7 années. 8,9 % des est en fragilité financière sur une durée maximale de 2 années consécutives (Ces ménages pourraient être en fragilité financière plus de deux fois sur 7 années d'observation).

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

D'ailleurs, le tableau 52 montre que plus la durée pendant laquelle le ménage vit dans la fragilité financière est longue, plus il traverse différents niveaux de fragilité financière. La figure 45 montre peu de variations dans le temps de la fragilité financière des ménages au sein de chacune des 3 sous-cohortes, avec des fluctuations de l'ordre de quelques points de

pourcentage. La proportion de ménages en fragilité financière est passée d'un peu plus de 20 % en 2008 à un peu plus de 22 % en 2014 s'agissant de la sous-cohorte 2008, elle est passée d'un peu plus de 25 % en 2009 à un peu moins de 25 % en 2015, s'agissant de la sous-cohorte 2009 et elle est passée d'un peu plus de 25 % en 2010 à un peu plus de 22% en 2016 s'agissant de la sous-cohorte 2010.

Tableau 52 : Répartition des ménages en fragilité financière par niveau de fragilité selon sa durée (avec ou sans interruption) au cours de la période de 2008-2016

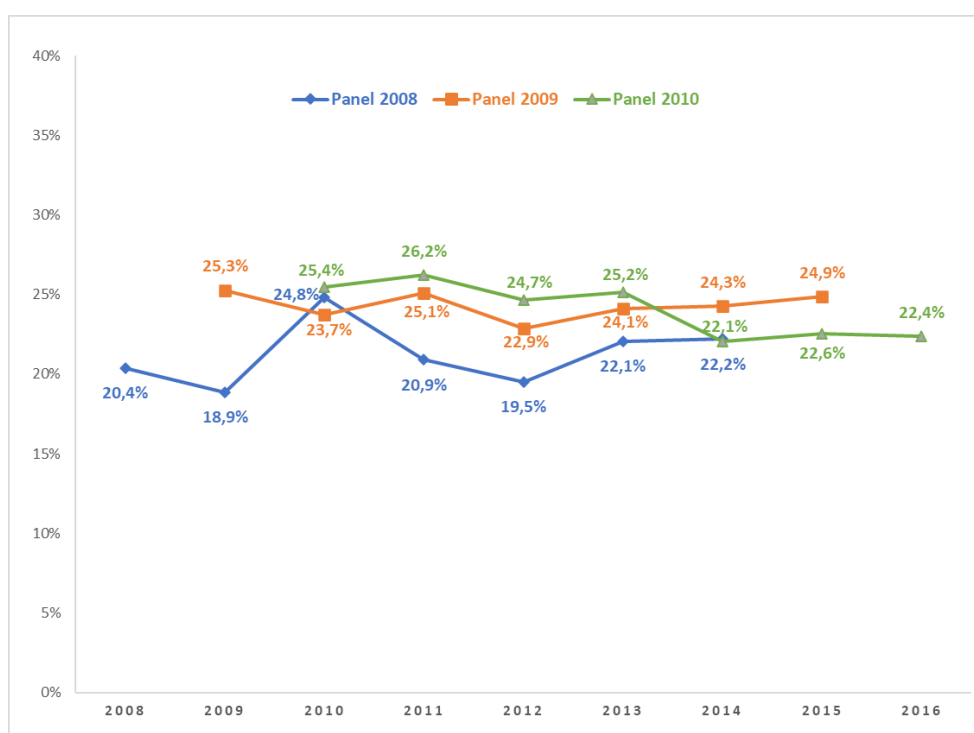
Nombre d'années en fragilité financière	Uniquement le niveau 1 de fragilité financière	Uniquement le niveau 2 de fragilité financière	Uniquement le niveau 3 de fragilité financière	Plusieurs niveaux différents de fragilité financière	Total
1 année	85,2%	13,3%	1,5%	-	100%
2 années	66,7%	5,8%	-	27,5%	100%
3 années	54,5%	2,1%	-	43,4%	100%
4 années	32,5%	2,2%	-	65,3%	100%
5 années	23,7%	-	-	76,3%	100%
6 années	5,4%	1,5%	-	93,1%	100%
7 années	3,3%	2,3%	-	94,4%	100%
Ensembles des fragiles	47,5%	5,3%	0,4%	46,9%	100%

Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : 94,4 % des ménages en fragilité financière sur tous les 7 ans d'observation connaissent tous les niveaux de fragilité.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 45 : Évolution au fil des années de la proportion de ménages en fragilité financière selon la sous-cohorte



Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : En première année d'observation - 2008, 20,4 % des ménages issus de la cohorte d'observation de 2008 sont en fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

b. Le croisement de la dynamique de fragilité financière avec la situation d'endettement

Comme on l'a déjà montré dans la partie précédente, la période d'observation 2008-2016 se caractérise par une diminution de la proportion de ménages uniquement endettés par des crédits à la consommation et par une augmentation de la proportion de ménages dont le seul motif d'endettement est l'immobilier (Tableau 53). En 7^{ème} année d'observation, un quart des ménages de notre cohorte sont endettés uniquement pour l'habitation, soit une augmentation de 5,8 points de pourcentage par rapport à la première année d'observation. Au contraire, la proportion de ménages endettés uniquement pour la consommation baisse de 7,3 points de pourcentage en 7 ans d'observation, passant de 23,4 % à 16,1 %.

Tableau 53 : Répartition des ménages selon la situation d'endettement de leur ménage au cours de la période 2008-2016

Année d'observation	Ménages non endettés	Ménages avec uniquement des crédits à la consommation	Ménages avec uniquement des crédits immobiliers	Ménages ayant un endettement mixte	Total
1 (2008-2010)	46,9%	23,4%	19,6%	10,1%	100%
2 (2009-2011)	46,3%	21,9%	21,9%	9,8%	100%
3 (2010-2012)	46,6%	19,7%	23,0%	10,7%	100%
4 (2011-2013)	45,0%	19,5%	23,9%	11,6%	100%
5 (2012-2014)	45,3%	18,8%	24,2%	11,8%	100%
6 (2013-2015)	46,1%	17,7%	24,4%	11,9%	100%
7 (2014-2016)	47,4%	16,1%	25,4%	11,1%	100%

Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : Pour la première année d'observation, 46,9 % des ménages ne détiennent aucun crédit.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Le tableau 54 montre une augmentation de la proportion de ménages en fragilité financière parmi les endettés pour l'immobilier au cours de la période d'observation, soit une hausse de 5,7 points de pourcentage pour les ménages ayant uniquement des crédits immobiliers et une hausse de 7,3 points de pourcentage pour les ménages endettés par les 2 types de crédit. Au contraire, la fragilité financière a tendance à baisser parmi les ménages dont le seul motif d'endettement est la consommation. Les interventions publiques pour contrôler le marché des crédits à la consommation semblent avoir eu des résultats positifs au cours des années d'observation. Néanmoins, au cours de la même période, l'endettement immobilier semble rendre les ménages concernés plus fragiles financièrement.

Tableau 54 : Proportion des ménages en fragilité financière parmi les ménages endettés ou non-endettés au cours de la période 2008-2016

Année d'observation	Ménages non endettés	Ménages ayant uniquement des crédits à la consommation	Ménages ayant uniquement des crédits immobiliers	Ménages ayant un endettement mixte
1 (2008-2010)	15,9%	41,7%	17,6%	29,7%
2 (2009-2011)	15,9%	40,4%	15,8%	32,8%
3 (2010-2012)	15,9%	47,1%	17,8%	38,3%
4 (2011-2013)	15,9%	42,1%	18,0%	28,5%
5 (2012-2014)	12,7%	37,0%	21,4%	34,7%
6 (2013-2015)	12,7%	42,2%	21,9%	36,7%
7 (2014-2016)	15,3%	36,6%	23,3%	37,0%

Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : Pour la première année d'observation, 17,6 % des ménages dont le seul motif d'endettement est l'immobilier sont en fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

2.2.2.2. Les taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière

Pour mesurer l'incidence d'un phénomène lié à un événement renouvelable, les taux de 2^{ème} catégorie, tels que les taux de fécondité générale ou les taux de nuptialité, sont utilisés. Ils s'obtiennent en rapportant le nombre des événements par lesquels se manifeste le phénomène étudié à l'estimation de la somme des durées d'exposition au risque (en général estimée par la population moyenne exposée au risque s'il s'agit d'intervalles d'une année). Pour une observation annuelle, leur formulation générale peut s'écrire :

$$\text{Taux de 2}^{\text{ème}} \text{ catégorie de l'année } t = \frac{\text{Ensemble des événements observés entre } t \text{ et } t + 1}{\left(\frac{\text{Population en } t}{2} + \frac{\text{Population en } t + 1}{2}\right)} \quad (15)$$

Nous calculerons ainsi les taux d'entrée et de sortie liés à la fragilité financière. Dans un premier temps, des taux annuels seront envisagés pour l'ensemble de la cohorte. Dans un second temps, nous nous intéresserons à une analyse différentielle de la fragilité financière selon certaines caractéristiques du ménage et de sa personne de référence.

a. Les taux liés à la fragilité financière

i. L'évolution de la fragilité financière des ménages

Les taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière s'interprètent comme le nombre moyen d'entrées ou de sorties par ménage survenues pendant une année pour l'ensemble de la cohorte. Ces taux sont mesurés selon la formule (15), dans laquelle les événements seront les entrées ou les sorties mesurées selon les critères définis dans l'encadré 2. Au dénominateur, le concept d'*effectif moyen soumis au risque* proposé par Calot (1984) sera employé. Cela permet de déduire directement les taux à partir du nombre d'événements survenus au cours d'une année considérée et de l'effectif de la cohorte. Dans notre étude, l'effectif moyen sera l'ensemble des ménages de la cohorte. La formule (15) peut donc être réécrite :

$$\begin{aligned} \text{Taux d'entrée dans la fragilité} \\ \text{à l'année } t &= \\ \frac{\text{ENTREE}(t; t + 1)}{\text{Effectif moyen soumis au risque}(t; t + 1)} &= \frac{\text{ENTREE}(t; t + 1)}{\sum \text{Ménages}} \end{aligned} \quad (16)$$

$$\begin{aligned} \text{Taux de sortie de la fragilité} &= \\ \text{à l'année } t &= \\ \frac{\text{SORTIE}(t; t + 1)}{\text{Effectif moyen soumis au risque}(t; t + 1)} &= \frac{\text{SORTIE}(t; t + 1)}{\sum \text{Ménages}} \end{aligned} \quad (17)$$

Au cours de la période 2008-2016, les taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière sont assez proches (Tableau 55). En première année d'observation, en moyenne huit ménages sur cent sont entrés dans la fragilité financière, un nombre moyen de sorties de la fragilité quasiment similaire est mesuré. Sur 7 années d'observation, le taux d'entrée le plus élevé est observé en 2^{ème} année d'observation (2009-2011), soit en moyenne neuf ménages entrants sur cent. Par rapport au taux de sortie de la fragilité de la même année, le taux d'entrée est supérieur de deux points de pourcentage, soit l'écart le plus élevé observé au cours de la période considérée. Au milieu de cette période, les taux d'entrée des ménages dans la fragilité financière sont inférieurs aux taux de sortie. Cela correspond à une légère baisse de la fragilité financière des ménages au cours de cette période. Cette situation ne se maintient pas à la fin de la période d'observation, avec une augmentation de la fragilité financière.

Tableau 55 : Taux d'entrée et de sortie liés à la fragilité financière pour 100 ménages au cours de la période d'observation 2008-2016

Année d'observation	Taux global d'entrée dans la fragilité financière	Taux global de sortie de la fragilité financière
<i>t</i>	$\frac{\text{ENTREE}(t; t + 1)}{\text{Effectif moyen}(t; t + 1)} * 100$	$\frac{\text{SORTIE}(t; t + 1)}{\text{Effectif moyen}(t; t + 1)} * 100$
1 (2008-2010)	7,61	8,41
2 (2009-2011)	8,82	6,85
3 (2010-2012)	6,30	8,22
4 (2011-2013)	7,56	8,58
5 (2012-2014)	7,66	6,60
6 (2013-2015)	6,84	6,64
7 (2014-2016)	-	-

Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : En première d'année d'observation, en moyenne 8 individus majeurs sur 100 sont entrés dans la fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

ii. L'évolution de la fragilité financière des ménages selon leur niveau de fragilité

Pour calculer les indicateurs pour trois niveaux de fragilité financière, il est nécessaire d'avoir une adaptation de la prise en compte des événements étudiés. Une entrée dans la fragilité financière d'un niveau quelconque entre deux dates consécutives est enregistrée lorsque le ménage est observé en fragilité financière de niveau inférieur ou n'est pas observé en fragilité

à la date précédente mais qu'il est observé en fragilité financière du niveau donné à la date suivante. De la même manière, une sortie de la fragilité financière d'un niveau donné est enregistrée lorsqu'à la date postérieure, le ménage n'est plus en situation de fragilité financière ou est en fragilité de niveau inférieur. Au dénominateur, on conserve le même effectif moyen soumis au risque, donc l'ensemble des ménages de la cohorte (Encadré 3).

Encadré 3 – Définition de l'entrée et de la sortie d'un niveau de fragilité financière

Admettons que :

Les variables d'entrée et de sortie sont dichotomiques :

Valeur 0 \Leftrightarrow l'événement nommé ne survient pas ; Valeur 1 \Leftrightarrow l'événement nommé survient.

La variable niveau de fragilité financière prend les valeurs {0; 1; 2; 3} :

Valeur 0 \Leftrightarrow absence de fragilité financière ; Valeurs {1; 2; 3} \Leftrightarrow niveaux de fragilité financière correspondants.

A. Entrée dans la fragilité financière de niveau $\alpha = \{1; 2; 3\}$ entre deux années d'observation consécutives, t et $t + 1$:

$$ENTREE.alpha(t, t + 1) = 1 \Leftrightarrow \begin{cases} FRAGILITE.alpha(t) < \alpha \\ FRAGILITE.alpha(t + 1) = \alpha \end{cases}$$

Entrée dans la fragilité financière de niveau $\alpha = \{1; 2; 3\}$ entre deux années d'observation consécutives, t et $t + 1$, pour le groupe d'âge $(x; x + a)$ de la personne de référence du ménage :

$$ENTREE.alpha_{x;x+a}^{t;t+1} = 1 \Leftrightarrow \begin{cases} FRAGILITE.alpha_{x;x+a}^t < \alpha \\ FRAGILITE.alpha_{x;x+a}^{t+1} = \alpha \end{cases}$$

B. Sortie de la fragilité financière de niveau $\alpha = \{1; 2; 3\}$ entre deux années d'observation consécutives, t et $t + 1$:

$$SORTIE.alpha(t, t + 1) = 1 \Leftrightarrow \begin{cases} FRAGILITE.alpha(t) = \alpha \\ FRAGILITE.alpha(t + 1) < \alpha \end{cases}$$

Sortie de la fragilité financière de niveau $\alpha = \{1; 2; 3\}$ entre deux années d'observation consécutives, t et $t + 1$, pour le groupe d'âge $(x; x + a)$ de la personne de référence du ménage :

$$SORTIE.alpha_{x;x+a}^{t;t+1} = 1 \Leftrightarrow \begin{cases} FRAGILITE.alpha_{x;x+a}^t = \alpha \\ FRAGILITE.alpha_{x;x+a}^{t+1} < \alpha \end{cases}$$

C. Formules de calcul des taux d'entrée et de sortie liés à la fragilité financière d'un niveau donné

$$\begin{array}{l} \text{Taux d'entrée} \\ \text{dans la fragilité de niveau } \alpha \\ \text{l'année } t \end{array} = \frac{ENTREE.alpha(t; t + 1)}{Effectif\ moyen(t; t + 1)}$$

$$\begin{array}{l} \text{Taux de sortie} \\ \text{dans la fragilité de niveau } \alpha \\ \text{l'année } t \end{array} = \frac{SORTIE.alpha(t; t + 1)}{Effectif\ moyen(t; t + 1)}$$

Le tableau 56 indique les indicateurs pour trois niveaux de fragilité financière. En général, les taux d'entrée et de sortie sont moins importants pour les niveaux de fragilité financière plus élevés. En première année d'observation, en moyenne 6 ménages sur cent sont entrés dans la fragilité financière de niveau 1, 4 ménages sur cent entrant au niveau 2 et un ménage sur cent entrant dans le niveau le plus élevé (*i.e.* niveau 3). Les tendances d'évolution de la fragilité financière de chaque niveau sont assez proches de celles de la fragilité financière des ménages tous niveaux confondus.

Tableau 56 : Taux d'entrée et de sortie de chaque niveau de fragilité financière pour 100 ménages au cours de la période 2008-2016

Année d'observation	Niveau 1 de fragilité financière		Niveau 2 de fragilité financière		Niveau 3 de fragilité financière	
	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux d'entrée	Taux de sortie
1 (2008-2010)	5,84	6,55	3,94	3,45	1,30	1,27
2 (2009-2011)	6,49	5,37	4,45	3,82	0,85	1,24
3 (2010-2012)	4,89	6,32	4,00	4,11	1,46	1,17
4 (2011-2013)	5,20	6,45	3,67	4,13	1,23	1,11
5 (2012-2014)	5,88	4,94	4,93	3,27	0,63	1,45
6 (2013-2015)	5,61	5,29	3,09	4,97	1,83	0,61
7 (2014-2016)	-	-	-	-	-	-

Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : En première année d'observation, en moyenne 6 ménages sur 100 sont entrés dans la fragilité financière de niveau 1.

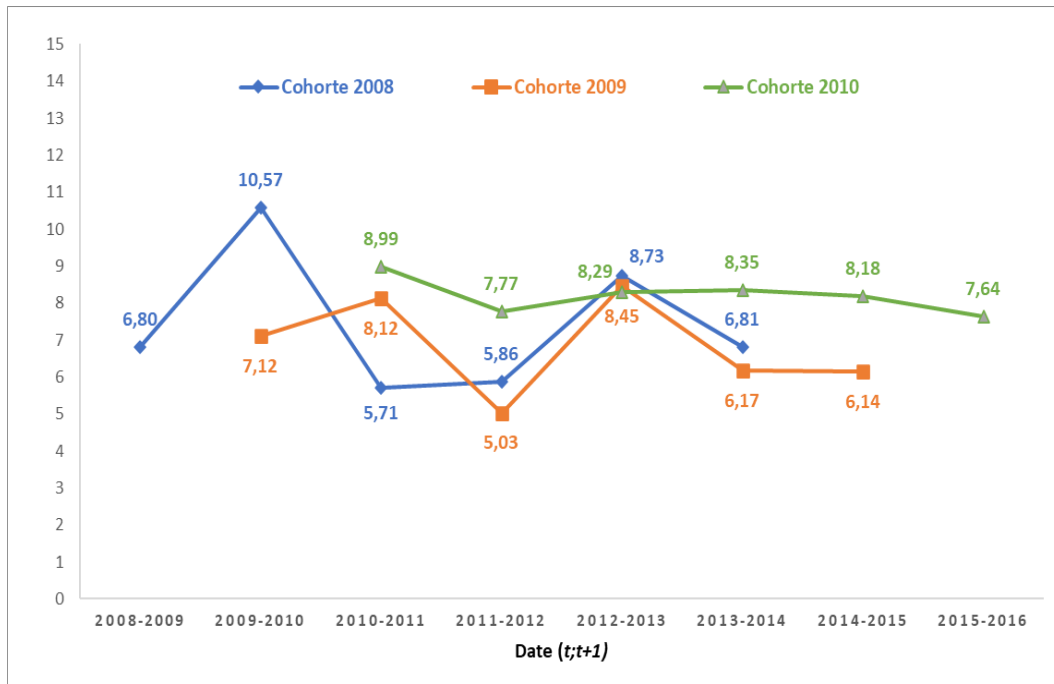
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

iii. L'évolution de la fragilité financière des ménages selon leur cohorte d'observation

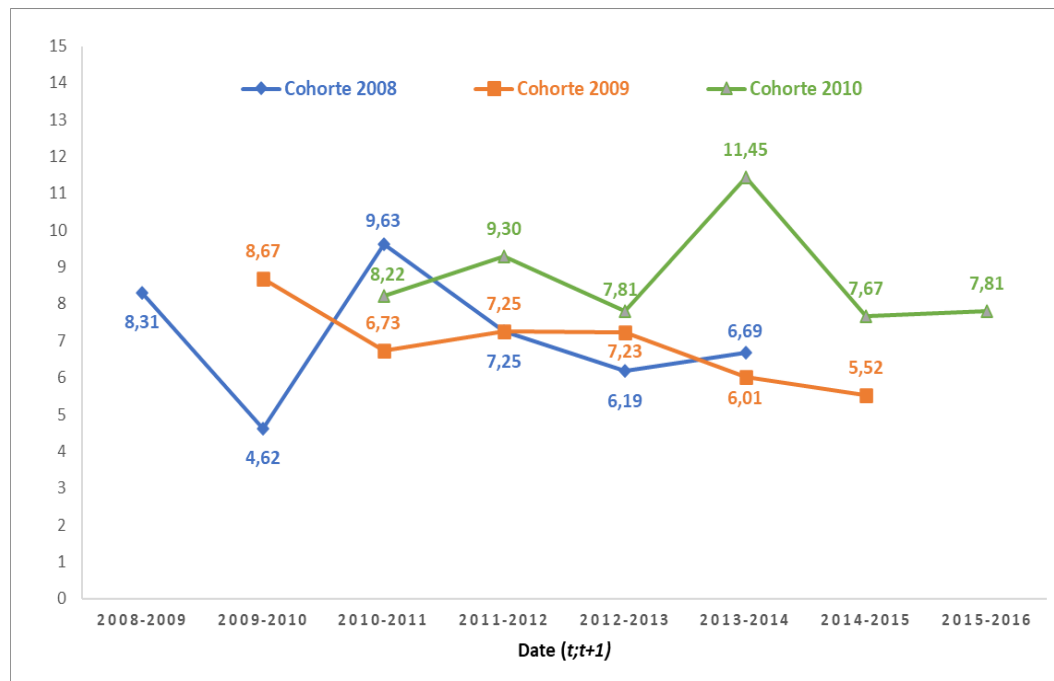
S'agissant des taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière pour chaque sous-cohorte d'observation, les formules (16) et (17) sont appliquées mais le dénominateur sera l'ensemble des ménages de chacune des trois sous-cohortes d'observation. Les taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière des ménages ne sont pas identiques pour les 3 sous-cohortes (Figure 46). L'effet de conjoncture semble impacter de manière différentielle chacune des trois sous-cohortes, même si, dans les 3 cas, la tendance globale semble légèrement à la baisse, avec, cependant, de fortes fluctuations d'une année sur l'autre.

Figure 46 : Taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière pour 100 ménages selon leur sous-cohorte au cours de la période 2008-2016

Taux d'entrée dans la fragilité financière



Taux de sortie de la fragilité financière



Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : En première année d'observation, en moyenne 7 ménages de la cohorte de 2008 sur cent sont entrés dans la fragilité durant 2008-2009.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

b. Analyse différentielle de la dynamique de la fragilité financière

Les indices de prévalence et de renouvellement des ménages en situation de fragilité financière précédemment montrent à la fois une dynamique de renouvellement non négligeable (avec des taux annuels d'entrée et de sortie relativement élevés) et des variations assez limitées du stock et de la prévalence de ménages financièrement fragiles. Les régressions logistiques et les ACM ont montré que la situation de fragilité financière présente une fréquence très variable selon les différents profils des ménages. Il serait donc intéressant de mesurer des indicateurs d'entrée et de sortie en tenant compte de cette différenciation. Afin de les estimer, la formule de calcul des taux (15) sera appliquée pour chaque caractéristique. Au dénominateur, ce sera l'ensemble moyen des ménages soumis au risque décrits par une des caractéristiques d'étude entre deux dates. Les formules de calcul seront réécrites :

$$\text{Taux d'entrée dans la fragilité à l'année } t, \text{ pour la caractéristique } x = \frac{ENTREE_x^{t,t+1}}{\left(\frac{\sum Ménages_x^t}{2} + \frac{\sum Ménages_x^{t+1}}{2}\right)}$$

$$\text{Taux de sortie de la fragilité à l'année } t, \text{ pour la caractéristique } x = \frac{SORTIE_x^{t,t+1}}{\left(\frac{\sum Ménages_x^t}{2} + \frac{\sum Ménages_x^{t+1}}{2}\right)}$$

En plus de ces taux, pour chaque caractéristique, des taux « moyens » annuels pour l'ensemble de la période d'observation seront calculés. Ils ont également une dimension annuelle et s'interpréteront comme des moyennes pour la période étudiée. Ces taux, nommés ici respectivement le taux moyen d'entrée (TME) et le taux moyen de sortie (TMS), seront calculés selon les formulations suivantes :

$$TME_x^{08-16} = \frac{\sum_{t=08-10}^{t=14-16} ENTREE_x^{t,t+1}}{\left(\frac{\sum Men_x^{08-10}}{2} + \sum Men_x^{09-11} + \sum Men_x^{10-12} + \sum Men_x^{11-13} + \sum Men_x^{12-14} + \sum Men_x^{13-15} + \frac{\sum Men_x^{14-16}}{2}\right)}$$

$$TMS_x^{08-16} = \frac{\sum_{t=08-10}^{t=14-16} SORTIE_x^{t,t+1}}{\left(\frac{\sum Men_x^{08-10}}{2} + \sum Men_x^{09-11} + \sum Men_x^{10-12} + \sum Men_x^{11-13} + \sum Men_x^{12-14} + \sum Men_x^{13-15} + \frac{\sum Men_x^{14-16}}{2}\right)}$$

Les tableaux 57 et 58 présentent respectivement les taux d'entrée et de sortie des ménages de la fragilité financière pour la période 2008-2016 selon deux caractéristiques de leur personne de référence : l'âge et la catégorie socioprofessionnelle. En général, les taux d'entrée

et de sortie de la fragilité financière baissent nettement avec l'augmentation de l'âge de la personne de référence du ménage. En moyenne de la période 2008-2016, 11 ménages dont la personne de référence est âgée de 18-49 ans sur 100 sont entrés dans la fragilité financière. Pour les ménages dont la personne de référence a 50 ans ou plus, les taux d'entrée dans la fragilité financière sont environ 2 fois plus faibles. La relation des taux moyens de sortie de la fragilité financière avec l'âge de la personne de référence du ménage est moins régulière. En effet, le taux moyen de sortie de la fragilité financière est plus élevé pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 18-29 ans et de 35-39 ans, soit 13 ménages sur cent. Pour les autres groupes d'âge, les taux moyens de sortie de la fragilité financière des ménages sont tous inférieurs à 10 pour cent. À partir de l'âge de 50 ans, les taux moyens sont bien inférieurs à 10 pour cent. Toutefois, les variations annuelles des taux (d'entrée et de sortie) sont importantes pour ces groupes d'âge.

Recoupant les différences de dynamiques d'entrée et sortie de la fragilité financière en fonction de l'âge de la personne de référence du ménage, le constat peut être fait d'une moindre fréquence des entrées mais aussi des sorties pour les ménages dont la personne de référence est retraitée.

S'agissant des professions de la personne de référence présumées les moins aisées (ouvriers et employés), leurs taux moyens d'entrée et de sortie de la fragilité financière pour l'ensemble de la période 2008-2016 sont autour de 10 pour cent, soit un niveau parmi les plus élevés. Les variations des taux annuels sont assez importantes entre les dates d'observation. Il semble que la situation financière de ces profils soit sensible aux circonstances annuelles. Les ménages dont la personne de référence est indépendante (*i.e.* agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, etc.) connaissent le taux moyen d'entrée dans la fragilité financière le plus élevé de toutes les professions et catégories sociales, il est d'ailleurs particulièrement élevé lorsqu'on le compare au taux moyen de sortie de la fragilité financière de ce même groupe de professions et catégories sociales.

**Tableau 57 : Taux d'entrée dans la fragilité financière pour 100 ménages
selon les caractéristiques de leur personne de référence pour la période 2008-2016**

	1 (2008-2010)	2 (2009-2011)	3 (2010-2012)	4 (2011-2013)	5 (2012-2014)	6 (2013-2015)	2008-2016
Groupe d'âge							
18-29 ans	9,6	7,7	11,2	10,2	20,6	9,1	10,8
30-34 ans	11,8	13,3	5,1	9,6	15,7	6,8	10,4
35-39 ans	12,8	12,8	6,1	14,5	9,8	11,0	11,2
40-44 ans	9,5	8,5	8,4	14,6	11,4	9,8	10,4
45-49 ans	11,0	14,5	6,3	9,9	10,4	9,4	10,2
50-54 ans	5,6	8,5	8,1	1,6	6,1	8,4	6,4
55-59 ans	5,1	8,9	9,5	5,9	7,2	7,1	7,3
60-64 ans	6,7	6,0	4,8	6,5	2,3	3,7	5,1
65-69 ans	3,5	6,5	4,6	4,9	4,0	7,3	5,2
70-74 ans	2,1	3,8	6,0	3,5	4,8	6,0	4,5
75-79 ans	2,0	7,3	3,2	3,2	1,3	2,5	3,3
80 ans et plus	7,1	5,5	2,5	4,8	5,5	1,9	4,3
Catégorie socioprofessionnelle							
Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	12,7	14,6	8,4	4,7	14,3	10,2	10,9
Professions libérales, cadres	8,7	7,1	6,7	3,7	15,0	9,1	8,4
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	9,8	7,8	5,6	7,7	8,9	8,1	8,0
Employés, personnels des services directs aux particuliers	7,0	14,7	8,3	13,6	11,9	5,6	10,2
Ouvriers	11,3	9,8	7,9	10,8	6,3	11,0	9,5
Retraités	3,4	5,0	4,3	4,3	3,9	4,5	4,2
Autres cas*	9,3	8,9	6,5	7,5	5,6	6,1	7,3
Ensemble des ménages de la cohorte	7,6	8,8	6,3	7,6	7,7	6,8	7,5

Note : Les valeurs sont pondérées.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.*

Lecture : En première d'année d'observation, en moyenne 10 ménages dont la personne de référence est à l'âge de 18-29 ans sur 100 sont entrés dans la fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

**Tableau 58 : Taux de sortie de la fragilité financière pour 100 ménages
selon les caractéristiques de leur personne de référence pour la période 2008-2016**

	1 (2008-2010)	2 (2009-2011)	3 (2010-2012)	4 (2011-2013)	5 (2012-2014)	6 (2013-2015)	2008-2016
Groupe d'âge							
18-29 ans	14,3	16,3	8,3	12,8	13,5	6,5	12,7
30-34 ans	9,4	7,0	10,5	8,9	7,2	7,4	8,5
35-39 ans	12,2	11,7	16,9	12,7	9,8	13,0	12,7
40-44 ans	11,6	5,1	9,2	9,4	8,3	10,0	9,0
45-49 ans	8,8	6,6	8,7	12,2	11,4	9,8	9,6
50-54 ans	8,3	4,5	8,5	19,7	3,2	5,7	8,3
55-59 ans	4,7	4,8	8,3	8,9	2,3	7,3	6,1
60-64 ans	7,7	6,9	4,1	4,5	7,2	4,9	6,0
65-69 ans	3,7	7,6	8,2	4,2	5,6	3,9	5,5
70-74 ans	0,5	3,4	3,2	3,6	5,7	2,5	3,2
75-79 ans	9,3	2,5	2,5	2,0	3,3	5,8	4,3
80 ans et plus	5,4	2,4	7,0	4,0	3,8	3,6	4,3
Catégorie socioprofessionnelle							
Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,7	4,8	14,7	11,9	7,2	8,6	8,9
Professions libérales, cadres	12,6	9,7	6,9	6,8	5,7	5,6	7,8
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	5,7	9,9	9,9	9,9	7,4	8,4	8,5
Employés, personnels des services directs aux particuliers	13,4	8,5	9,5	12,1	7,0	11,9	10,4
Ouvriers	9,8	7,2	11,7	15,4	9,8	8,9	10,5
Retraités	3,8	4,2	4,6	3,9	3,9	3,1	3,9
Autres cas*	12,8	5,3	8,0	6,7	8,4	5,8	7,6
Ensemble des ménages de la cohorte	8,4	6,9	8,2	8,6	6,6	6,6	7,6

Note : Les valeurs sont pondérées.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.*

Lecture : En première d'année d'observation, en moyenne 14 ménages dont la personne de référence est à l'âge de 18-29 ans sont sortis de la fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Les tableaux 59 et 60 présentent des taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière selon d'autres caractéristiques des ménages. Les taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière diffèrent fortement en fonction du profil d'endettement. De façon assez attendue, les ménages non-endettés présentent des taux bien plus faibles que les ménages endettés. Alors que pour les ménages non endettés les taux d'entrée dans la fragilité financière sont, en moyenne, inférieurs aux taux de sortie de la fragilité financière, pour les ménages endettés, les taux d'entrée sont, en moyenne, supérieurs aux taux de sortie. Les ménages endettés pour l'immobilier ou avec un endettement mixte sont ceux pour lesquels les taux d'entrée dans la fragilité financière sont les plus supérieurs aux taux de sortie de la fragilité financière.

Logiquement, plus les ménages sont économiquement favorisés, plus leurs taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière sont faibles. Les taux annuels sont plus importants (environ

10 ménages pour 100 en moyenne annuelle) pour les profils de ménage précaires tels que les familles monoparentales, les ménages locataires, les ménages appartenant aux trois déciles de niveaux de vie les plus faibles ou les ménages dans lesquels seulement un membre majeur occupe un emploi. Les événements intervenus dans la composition du ménage semblent engendrer des conséquences pour sa fragilité financière. Ainsi, les taux d'entrée comme de sortie de la fragilité financière sont, en moyenne plus élevés lorsque le ménage a connu un événement modifiant sa composition.

Tableau 59 : Taux d'entrée dans la fragilité financière pour 100 ménages selon leurs caractéristiques pour la période 2008-2016

	1 (2008-2010)	2 (2009-2011)	3 (2010-2012)	4 (2011-2013)	5 (2012-2014)	6 (2013-2015)	2008-2016
Type d'endettement							
Ménages sans crédit à rembourser	4,8	5,1	4,4	4,9	4,8	3,9	4,6
Ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	11,2	12,8	9,4	9,0	10,1	9,4	10,4
Ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	7,3	9,0	6,0	8,5	9,1	8,2	8,0
Ménages en endettement mixte	13,1	17,3	9,1	13,5	12,3	12,3	12,9
Type de ménage							
Personne seule	8,7	8,2	6,1	7,0	6,0	7,6	7,3
Famille monoparentale	10,0	13,6	5,2	12,9	9,6	8,3	9,9
Couple sans enfant	5,0	6,6	5,0	5,2	5,3	4,9	5,3
Couple avec enfants	8,6	10,6	8,4	9,8	11,7	8,0	9,5
Autre type de ménage	7,5	12,8	5,1	2,4	10,1	2,5	6,9
Décile du niveau de vie							
Inférieur à D1	10,7	15,5	13,5	16,9	18,5	14,4	14,6
D1 à D2	6,7	9,6	10,9	6,2	7,8	11,4	8,9
D2 à D3	16,1	12,0	7,8	8,5	8,7	7,3	10,0
D3 à D4	4,0	12,0	6,4	10,5	7,0	6,3	7,7
D4 à D5	9,3	10,4	8,4	9,3	6,0	5,8	8,2
D5 à D6	14,3	8,3	5,9	9,2	8,3	2,9	8,1
D6 à D7	2,6	6,1	2,9	5,1	6,8	6,4	5,0
D7 à D8	4,4	7,1	6,4	6,4	10,6	3,8	6,5
D8 à D9	2,6	3,7	0,6	2,5	2,0	9,6	3,6
Supérieur à D9	6,0	5,0	2,3	3,9	5,1	4,0	4,3
Statut d'occupation du logement							
Propriétaire, y compris en indivision	5,3	8,1	5,7	6,7	6,7	6,3	6,5
Locataire, sous-locataire ou autres*	10,9	9,9	7,3	9,0	9,3	7,9	9,1
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint							
Tous en emploi	8,1	10,7	6,6	8,2	10,5	7,1	8,6
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	4,2	6,0	4,6	4,8	3,2	4,8	4,6
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	11,9	9,5	8,2	10,5	9,1	12,3	10,2
Autres situations**	10,3	8,0	8,7	11,7	10,2	7,2	9,4
Nombre d'événements intervenus dans la composition du ménage à l'année courante							
Aucun changement dans la composition du ménage	7,7	8,5	6,4	7,2	6,7	5,9	7,1
Au moins un événement intervenu	7,2	10,8	5,3	10,8	15,0	14,8	10,5
Ensemble des ménages de la cohorte	7,6	8,8	6,3	7,6	7,7	6,8	7,5

*Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager

**Personne handicapée, apprenti(e)...

Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : En première d'année d'observation, en moyenne 11 ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser sur 100 sont entrés dans la fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Tableau 60 : Taux de sortie de la fragilité financière pour 100 ménages selon leurs caractéristiques pour la période 2008-2016

	1 (2008-2010)	2 (2009-2011)	3 (2010-2012)	4 (2011-2013)	5 (2012-2014)	6 (2013-2015)	2008-2016
Type d'endettement							
Ménages sans crédit à rembourser	6,3	7,3	4,7	7,1	5,9	3,9	5,8
Ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	12,4	6,0	12,7	14,5	6,8	9,1	10,3
Ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	8,4	5,8	7,5	6,1	7,2	7,3	7,1
Ménages en endettement mixte	9,5	9,1	16,3	9,6	7,8	12,5	10,8
Type de ménage							
Personne seule	6,2	8,6	7,3	5,1	8,7	4,2	6,7
Famille monoparentale	13,8	8,5	11,2	17,6	8,0	16,3	12,6
Couple sans enfant	7,7	4,1	5,9	8,3	4,1	5,0	5,9
Couple avec enfants	10,5	7,5	10,5	10,6	6,2	8,9	9,0
Autre type de ménage	9,0	4,2	20,2	10,3	19,1	7,8	11,5
Décile du niveau de vie							
Inférieur à D1	6,8	8,5	8,1	13,6	5,1	1,5	7,3
D1 à D2	16,8	11,5	5,4	11,8	9,2	8,5	10,4
D2 à D3	9,2	6,8	10,7	9,8	9,4	6,6	8,8
D3 à D4	9,8	8,4	8,0	14,3	8,4	9,3	9,8
D4 à D5	8,3	8,8	10,8	9,1	7,9	8,9	8,9
D5 à D6	8,2	4,6	13,3	8,5	8,5	10,5	9,0
D6 à D7	5,4	5,3	5,2	7,0	5,9	3,0	5,3
D7 à D8	6,1	6,0	8,9	5,6	3,4	6,6	6,2
D8 à D9	7,8	3,2	6,2	3,3	4,2	2,9	4,6
Supérieur à D9	6,0	5,6	4,5	4,3	3,1	5,8	4,8
Statut d'occupation du logement							
Propriétaire, y compris en indivision	5,6	4,9	7,3	5,7	5,5	6,8	6,0
Locataire, sous-locataire ou autres*	12,4	9,8	9,7	13,4	8,6	6,4	10,1
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint							
Tous en emploi	10,1	8,7	9,2	10,3	8,2	8,6	9,2
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	4,9	4,7	5,9	4,3	4,4	3,7	4,6
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	10,0	6,9	11,9	13,9	6,1	9,0	9,7
Autres situations**	9,1	5,0	6,4	9,7	8,4	6,4	7,5
Nombre d'événements intervenus dans la composition du ménage à l'année courante							
Aucun changement dans la composition du ménage	7,7	7,0	8,1	7,6	6,2	6,5	7,2
Un événement intervenu	13,0	6,1	9,5	16,6	9,8	7,7	10,4
Ensemble des ménages de la cohorte	8,4	6,9	8,2	8,6	6,6	6,6	7,6

*Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager

**Personne handicapée, apprenti(e)...

Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : En première d'année d'observation, en moyenne 13 individus vivant dans un ménage avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser sur 100 sont sortis de la fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Dans la sous-section suivante, nous passerons des taux ici calculés à des mesures synthétiques d'intensité et de calendrier. Celles-ci nous permettront de mesurer le rythme de sortie des ménages de la fragilité financière après y être entrés mais aussi leur rythme de retour dans la fragilité financière après en être sortis.

2.2.2.3. Les mesures partielles d'intensité et de calendrier

Durant la période d'observation, un grand nombre de ménages ont connu plusieurs entrées et sorties de la fragilité financière. Leur rythme d'entrée et de sortie de la fragilité

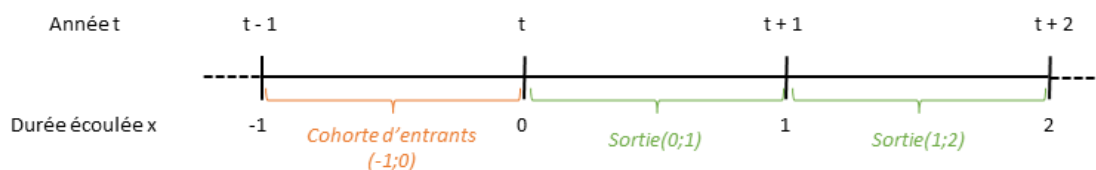
financière semble très rapide. Pour objectif d'étudier la sortie de la fragilité financière et l'entrée à nouveau dans la fragilité financière, nous nous intéressons donc à construire des tables d'extinction en constituant de différentes cohortes de ménages-entrants dans la fragilité et de différentes cohortes de ménages-sortants de la fragilité financière. En effet, si la possible succession des entrées et sorties de la fragilité financière en fait des événements renouvelables, une fois constituée une cohorte d'entrants dans la fragilité financière, la sortie de la fragilité financière ne peut survenir qu'une fois. Une sortie supplémentaire de la fragilité financière implique d'y entrer à nouveau, donc de constituer l'effectif initial d'une autre cohorte d'entrants. De même, une fois constituée une cohorte de sortants de la fragilité financière, l'entrée à nouveau dans la fragilité financière ne peut survenir qu'une fois. Une entrée à nouveau supplémentaire dans la fragilité financière implique d'en sortir à nouveau, donc de constituer l'effectif initial d'une autre cohorte de sortants. Ici, l'étude passe par l'estimation des probabilités de sortie de la fragilité financière (appelées aussi *les quotients de sortie*) et l'estimation des probabilités d'entrée à nouveau dans la fragilité financière (appelées aussi *les quotients d'entrée à nouveau*) selon les durées écoulées depuis l'entrée, donc depuis l'événement constitutif de la cohorte. Deux indicateurs synthétiques longitudinaux partiels seront aussi estimés :

- L'intensité partielle d'entrée à nouveau dans la fragilité financière et l'intensité partielle de sortie de la fragilité financière pour chaque cohorte de ménages considérée ;
- La durée moyenne partielle à laquelle sont entrés à nouveau dans la fragilité financière les ménages qui l'ont fait (pour la cohorte de ménages-sortants de la fragilité financière la première année d'observation), et la durée moyenne partielle à laquelle sont sortis de la fragilité financière les ménages qui l'ont fait (pour la cohorte de ménages-entrants dans la fragilité financière la première d'observation).

a. Indices longitudinaux de sortie de la fragilité financière d'une cohorte d'entrants

Pour objectif d'étudier la sortie de la fragilité financière, il nous est possible de constituer une cohorte de ménages-entrants dans la fragilité financière chaque année d'observation et d'identifier les ménages qui sortent de la fragilité financière au fil des années écoulées, puis d'estimer les probabilités de sortie de la fragilité financière et les indicateurs de synthèse (*i.e.* l'intensité partielle de sortie et la durée moyenne partielle à la sortie). Ces mesures sont obtenues par les formules suivantes :

Pour une cohorte d'entrants dans la fragilité financière :



À l'année d'observation t :

Ménages restants fragiles : $Fragiles^{t+1} = Fragiles^t - Sortie(t, t + 1)$

$$Quotient\ d'entrée\ à\ nouveau : {}_1^t q_{Sortie} = \frac{Sortie(t, t + 1)}{Fragiles^t}$$

Pour une cohorte fictive de 1 000 ménages, en passant des durées mesurées par différences entre dates d'observation t à des durées écoulées x depuis l'entrée en fragilité financière :

$$Fragiles_{x+1} = Fragiles_x - Sortie(x, x + 1)$$

$$Sortie(x, x + 1) = Fragiles_x \times {}_1^t q_{Sortie}$$

Les indicateurs synthétiques longitudinaux partiels

$$Intensité\ partielle\ de\ sortie = \sum_0^4 Sortie(x, x + 1) \div 1000$$

$$Durée\ moyenne\ partielle\ à\ la\ sortie = \frac{\sum_0^4 [x * Sortie(x, x + 1)]}{\sum_0^4 Sortie(x, x + 1)}$$

Le tableau 61 indique que la fragilité financière est un phénomène temporaire. Dès la première année dans la fragilité financière, la moitié des individus en sortent. À la fin de la période d'observation de 6 ans, on estime que 85,8 % de la cohorte des ménages entrés dans la fragilité financière en première année d'observation en sont sortis. La durée moyenne depuis l'entrée dans la fragilité financière à la sortie est de moins d'un an.

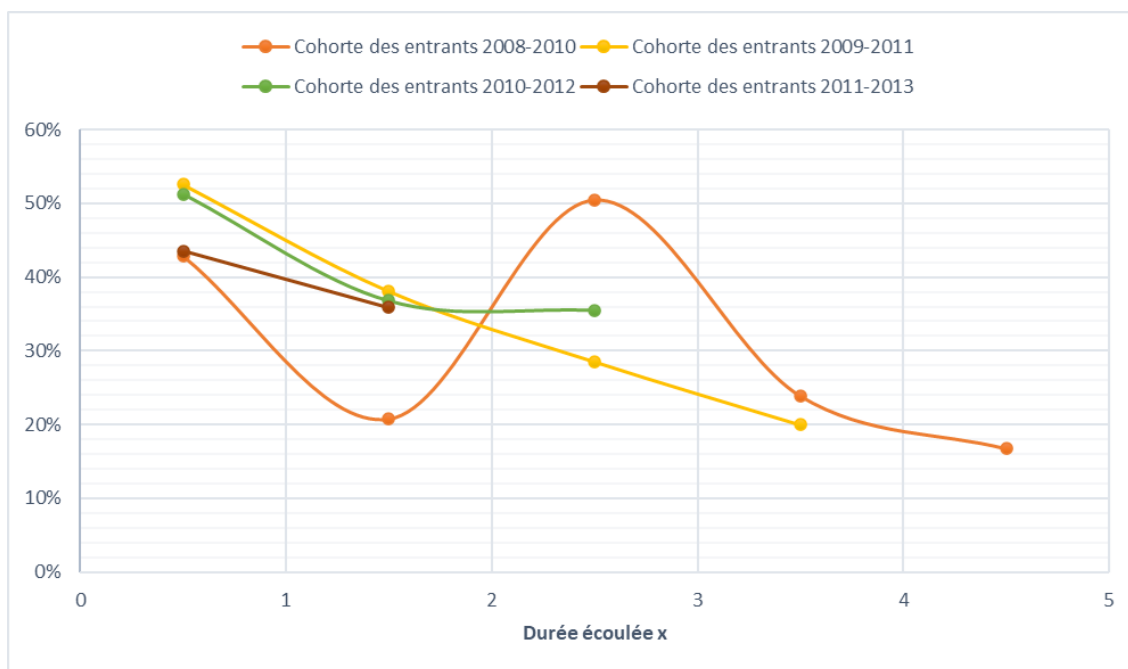
Tableau 61 : Table de sortie de la fragilité financière au cours de la période d'observation pour la cohorte 2008-2010 d'entrants dans la fragilité

Année d'observation	Fragiles parmi les entrants 2008-2010 à l'année t	Sorties de la fragilité entre t et $t + 1$	Quotient de sortie	Durée écoulée x	Fragiles à la durée x	Sorties de la fragilité entre x et $x + 1$
t	$Fragiles^t$	$PrimoSortie(t; t + 1)$	${}^tq_{Sortie}$	x	$Fragiles_x$	$PrimoSortie(x; x + 1)$
1 (2008-2010)	-	-	-	-	-	-
2 (2009-2011)	100	43	0,43	0	1000	429
3 (2010-2012)	57	12	0,21	1	571	119
4 (2011-2013)	45	23	0,50	2	453	229
5 (2012-2014)	22	5	0,24	3	224	54
6 (2013-2015)	17	3	0,17	4	171	29
7 (2014-2016)	14	-	-	5	142	-
Intensité partielle						0,858
Durée moyenne à la sortie (en année)						0,991

*Note : Les valeurs sont pondérées.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.*

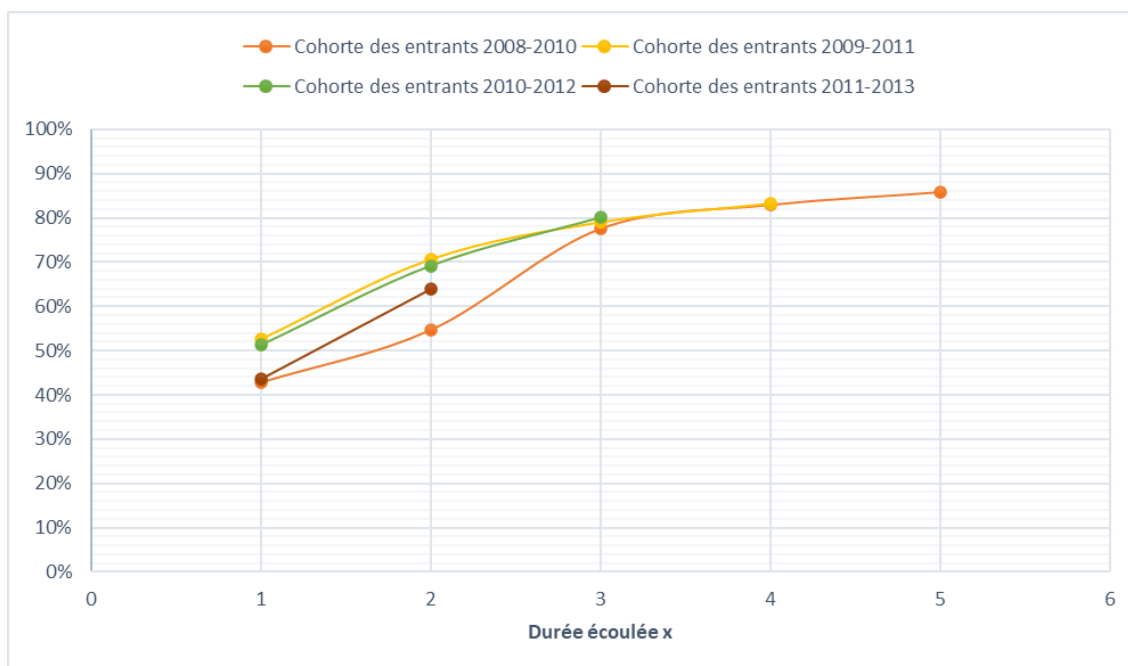
Les quotients de sortie présentent une certaine variabilité, au fil des durées de présence pour une même cohorte de ménages entrants, et pour une même durée de présence dans la fragilité financière entre les différentes cohortes de ménages entrants (Figure 47). On remarque cependant quelques régularités qui confirment les résultats obtenus à partir de la table de sortie de la fragilité financière des ménages y étant entrés en 2008-2010. Ainsi, quelle que soit la cohorte d'entrants, plus de la moitié des ménages en situation de fragilité financière en sortent après deux ans (Figure 48). À la fin de la troisième année, 80 % des ménages en fragilité financière ont réussi de rééquilibrer leur budget. Le rythme de sortie de fragilité des ménages est très fort la première année de fragilité financière. L'indicateur d'intensité partielle de sortie nous indique également que deux ménages de chaque cohorte d'entrants dans la fragilité financière sur dix connaissent une durée de fragilité supérieure à trois ans. Par conséquent, même si la fragilité est un phénomène temporaire pour la majorité des ménages dont la situation financière est bouleversée, une partie non négligeable des ménages doivent être confrontés aux problèmes budgétaires sur une longue période.

Figure 47 : Probabilités de sortie de la fragilité financière selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la fragilité et selon la cohorte d'entrants dans la fragilité financière



Note : Les valeurs sont pondérées.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 48 : Intensités partielles cumulées de sortie de la fragilité financière selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la fragilité et selon la cohorte d'entrants dans la fragilité financière

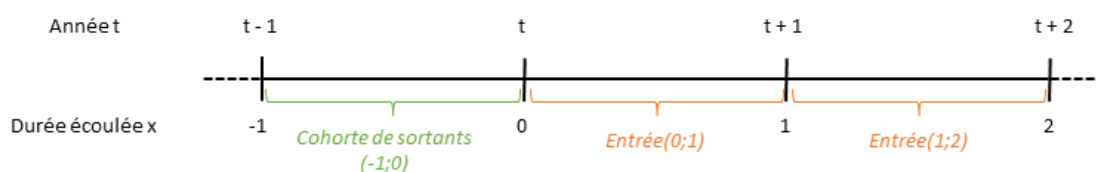


Note : Les valeurs sont pondérées.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

b. Indices longitudinaux de nouvelle entrée dans la fragilité financière d'une cohorte de sortants

Quant aux ménages sortant de la fragilité financière chaque année d'observation, il nous est possible de constituer des cohortes de sortants et d'identifier les ménages qui entrent à nouveau dans la fragilité financière au fil des années écoulées. Les probabilités d'entrer à nouveau et les indicateurs de synthèse (*i.e.* l'intensité partielle d'entrée à nouveau et la durée moyenne partielle à l'entrée à nouveau) sont mesurés par les formules suivantes :

Pour une cohorte de sortants de la fragilité financière :



À l'année d'observation t :

$$\text{Ménages restants non fragiles : } NonFragiles^{t+1} = NonFragiles^t - Entrée(t, t + 1)$$

$$\text{Quotient d'entrée à nouveau : } {}_1^t q_{Entrée} = \frac{Entrée(t, t + 1)}{NonFragiles^t}$$

Pour une cohorte fictive de 1 000 ménages, en passant des durées mesurées par différences entre dates d'observation t à des durées écoulées x depuis la sortie de la fragilité financière :

$$NonFragiles_{x+1} = NonFragiles_x - Entrée(x, x + 1)$$

$$Entrée(x, x + 1) = NonFragiles_x \times {}_1^x q_{Entrée}$$

Les indicateurs synthétiques longitudinaux partiels :

$$\text{Intensité partielle d'entrée à nouveau} = \sum_0^4 Entrée(x, x + 1) \div 1000$$

$$\text{Durée moyenne partielle à l'entrée à nouveau} = \frac{\sum_0^4 [x * Entrée(x, x + 1)]}{\sum_0^4 Entrée(x, x + 1)}$$

Pour la cohorte des sortants de la fragilité financière 2008-2010, quatre ménages sur dix sont confrontés encore une fois au déséquilibre dès la première année de sortie (Tableau 62). Le rythme de rentrée dans la fragilité financière baisse rapidement au fil des années et devient stable après trois ans de sortie, la probabilité d'entrer à nouveau n'étant que de 10 % pour les dernières durées d'observation. À la fin de la période d'étude, seulement un tiers des ménages

de la cohorte des sortants 2008-2010 ne rencontrent plus des soucis financiers, deux tiers ne peuvent pas maintenir leur équilibre. La durée moyenne partielle d'entrée à nouveau dans la fragilité financière de ces ménages est de 0,74 an, soit neuf mois. Cette valeur qui est inférieure à la durée moyenne de sortie de la fragilité financière pour la cohorte d'entrants 2008-2010 illustre la récurrence des problèmes de fragilité financière de certains ménages.

Tableau 62 : Table d'entrée à nouveau dans la fragilité financière durant la période d'observation pour la cohorte 2008-2010 de ménages sortants de la fragilité

Année d'observation	Non-fragiles restants parmi les sortants de 2008-2010 l'année t	Entrée à nouveau dans la fragilité entre t et $t + 1$	Quotient d'entrée à nouveau	Durée écoulee x	Non-fragiles à la durée x	Entrées à nouveau dans la fragilité entre x et $x + 1$
t	$NonFragiles^t$	$Entrée(t; t + 1)$	${}^tq_{Entrée}$	x	$NonFragiles_x$	$Entrée(x; x + 1)$
1 (2008-2010)	-	-	-	-	-	-
2 (2009-2011)	110	46	0,42	0	1000	417
3 (2010-2012)	64	14	0,21	1	583	124
4 (2011-2013)	51	5	0,09	2	459	43
5 (2012-2014)	46	5	0,11	3	416	47
6 (2013-2015)	41	4	0,10	4	369	36
7 (2014-2016)	37	-	-	5	333	-
Intensité partielle						0,667
Durée moyenne partielle à l'entrée (en année)						0,744

Note : Les valeurs sont pondérées.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

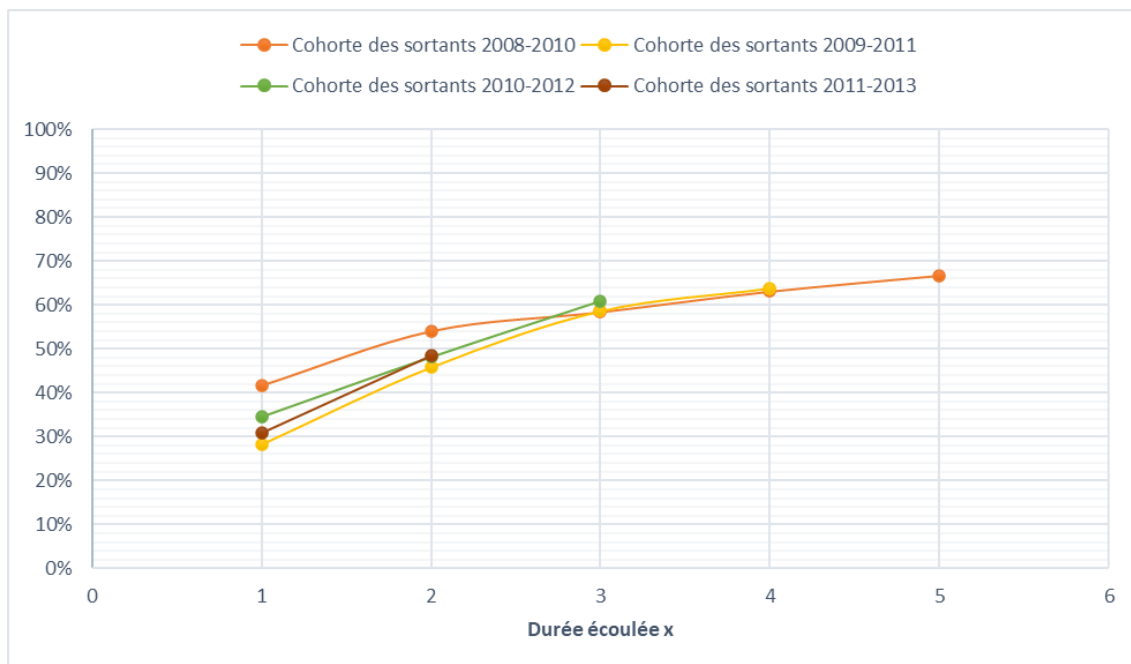
Les probabilités d'entrée à nouveau dans la fragilité financière ont tendance à la baisse au fil des durées et varient modérément d'une cohorte de sortants à l'autre pour les premières années de sortie (Figure 49). 60 % de trois cohortes de sortants étudiées (i.e. cohortes 2008-2010, 2009-2011, 2010-2012) se retrouvent encore une fois dans une situation financièrement fragile trois ans après en être sortis (Figure 50). Ces résultats nous montrent que même si la période d'observation n'est pas longue, un grand nombre de ménages connaissent plusieurs séquences de fragilité financière rapprochées dans le temps.

Figure 49 : Probabilités d’entrer à nouveau dans la fragilité selon la durée écoulée depuis la sortie de la fragilité et selon la cohorte de sortants de la fragilité financière



Note : Les valeurs sont pondérées.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Figure 50 : Intensités partielles cumulées d’entrée à nouveau dans la fragilité selon la durée écoulée depuis la sortie de la fragilité et selon la cohorte de sortants de la fragilité financière



Note : Les valeurs sont pondérées.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Les probabilités d'entrée et de sortie de la fragilité financière sont assez élevées, signent de passages fréquents et rapides d'un état à l'autre pour une partie des ménages. Ces probabilités peuvent varier d'une cohorte à l'autre, notamment juste après l'entrée en fragilité financière ou juste après la sortie fragilité financière. Cette variabilité des probabilités entre les cohortes peut s'expliquer par des effets de conjoncture, mais surtout par l'instabilité temporaire de la situation des ménages d'appartenance couplée aux petits effectifs initiaux constituant ces cohortes. Ainsi, l'augmentation relative des prix (*e.g.* coût de l'énergie ou de l'alimentation) ou l'arrivée d'un ou plusieurs événements imprévus (*e.g.* voiture en panne, arrêt de maladie d'une longue période, etc.) conduisent certains ménages disposant d'un faible reste à vivre et venant, néanmoins, de résoudre leurs problèmes financiers à revenir dans une situation de fragilité financière. Dans certains cas, ces ménages recourront à de nouveaux petits crédits à la consommation pour faire face à ces imprévus, réduisant alors, pour les mois à venir, leur reste à vivre. Pour d'autres ménages, un ajustement des revenus (via des heures supplémentaires, par exemple) ou le remboursement d'un petit crédit à la consommation peut les aider de sortir rapidement de la fragilité financière après s'y être trouvés une ou deux années. Au total, cette étude longitudinale de l'entrée et de la sortie de la fragilité financière de différentes cohortes d'entrants et de sortants nous montre, d'une part, le caractère temporaire de la fragilité financière et, d'autre part, le cumul des entrées et des sorties de la fragilité financière. On essaiera donc, tout d'abord, d'identifier les facteurs favorisant les sorties et les entrées dans la fragilité financière. Par ailleurs, ce cumul d'entrées et de sorties peut se traduire par le fait qu'une partie des ménages passent probablement une partie importante de leur existence en fragilité financière. Pour mesurer ce phénomène, nous proposons donc, ensuite, une analyse de séquences, à partir de laquelle nous chercherons à identifier les facteurs favorisant les séquences accumulant les années passées en fragilité financière.

Section 2.2.3 - L'analyse des facteurs d'entrée et de sortie de la fragilité financière des ménages

Les situations mesurées par les dispositifs SRCV sont observées en temps discret. Les modèles de survie conventionnels (*e.g.* modèle de Cox) qui reconstruisent une table de survie mesurant la survenue des événements sont moins adaptés à l'analyse de ce genre de phénomène (caractérisés par des situations observées en temps discret), tels que l'entrée à nouveau ou la sortie de la fragilité financière. Nous cherchons un modèle qui pourrait estimer la probabilité de sortir d'une séquence de fragilité financière ou d'une séquence de non-fragilité financière

pour un ménage considéré en prenant en compte l'évolution de ses caractéristiques au cours du temps. Dans son ouvrage sur les analyses de survie (2010, chapitre 8), Allison indique que la famille des modèles mixtes (*i.e.* les modèles à effets fixes et les modèles à effets aléatoires) serait plus adaptée pour les études de « survie » caractérisées par des situations observées en temps discret.

2.2.3.1. Quels sont les modèles à effets fixes et les modèles à effets aléatoires ?

Les propriétés des données longitudinales (*i.e.* un individu sera observé à différentes dates pour collecter à plusieurs reprises les mêmes mesures) nous permettraient d'étudier des relations dynamiques (en mouvement) dans le temps en tenant compte de l'*hétérogénéité transversale* entre les individus (Frees, 2004, p. 2). Les modèles qui intègrent ce terme d'hétérogénéité individuelle (*i.e.* modèles hétérogènes) s'expriment souvent sous la forme suivante :

$$y_{it} = \beta x_{it} + \gamma z_i + \alpha_i + \varepsilon_{it} \quad t = 1, \dots, T_i, i = 1, \dots, n \quad (18)$$

Où x_{it} est l'ensemble des variables explicatives de l'individu i observées à la date t (variables explicatives de niveau 1), z_i représente l'ensemble des variables explicatives de l'individu i fixées dans le temps (variables explicatives de niveau 2), qui pourrait être observées ou omises. Les coefficients β et γ représentent des effets des caractéristiques de niveau correspondant sur la variable d'intérêt (ou *variable réponse, variable dépendante*). Le terme d'erreurs $\varepsilon_{it} \sim N(0, \delta_\varepsilon^2)$ et le terme d'hétérogénéité individuelle α_i sont des facteurs inobservés, respectivement au niveau 1 et au niveau 2. La façon de traiter le terme α_i correspond à deux approches de modélisation des données longitudinales (ou des données multiniveaux en général) :

- **Les modèles à effets fixes** (*FE - fixed effects models*), dans lequel le terme α_i est traité comme l'ensemble des paramètres fixes à estimer, mais inconnus. Ces paramètres sont différents entre les individus. Dans ce type de modèle, les variables explicatives x_{it} peuvent être corrélés avec α_i .
- **Les modèles à effets aléatoires** (*RE - random effects models*), dans lequel le terme α_i est considéré comme un jeu de variables aléatoires dont la loi de probabilité est spécifiée (on suppose souvent que α_i suit une loi normale de moyenne 0 et de variance constante, $\alpha_i \sim N(0, \delta_\alpha^2)$). Par conséquent, α_i est indépendant des x_{it} , z_i et ε_{it} .

Chacune de ces 2 approches a ses avantages et ses limites méthodologiques, qui peuvent dépendre des spécificités de la base de données étudiée, ainsi que des questions de recherche (Bell et Jones, 2015; Clark et Linzer, 2015; Givord et Guillerm, 2016). En effet, les discussions liées à ces deux approches tournent essentiellement autour de leurs techniques d'estimation des coefficients : la sensibilité des estimateurs et l'efficacité prédictive. En théorie, les modèles FE fournissent des estimateurs non biaisés pour les paramètres, mais ceux-ci risquent d'avoir une mauvaise précision en pratique (*i.e.* la variance est élevée) par manque de robustesse pour des échantillons dont la structure est anormale (Clark et Linzer, 2015). Les modèles RE sont plus précis en estimant le paramètre de variation inter-sujet α_i , mais ils peuvent produire des estimateurs biaisés en reposant sur une hypothèse forte de la non-corrélation entre les variables explicatives x_{it} et le terme α_i : $Cov(x_{it}, \alpha_i) = 0$ (Clark et Linzer, 2015).

Dans son ouvrage sur les modèles à effets fixes pour données longitudinales, Allison (2005, p. 26-27) explique que, sous l'hypothèse de non-corrélation, dans les modèles RE, la variation entre sujets n'est pas statistiquement contrôlée. Or, ces modèles ne traitent que les variables explicatives fixées dans le temps, celles qui sont mesurées et incluses dans le modèle de régression. De ce fait, ils produisent des estimateurs pour ces variables. Au contraire, les modèles FE permettent de contrôler toutes les variables constantes de niveau individuel (*i.e.* de niveau 2) en les éliminant dans toutes les étapes de régression, par conséquent, ils n'effectuent pas l'estimation de coefficients associés à ces variables. Selon le point de vue de Bell et Jones (2015), étant donné ce mode de contrôle de la variance de niveau individuel, les modèles FE pourraient perdre une quantité importante d'informations (*i.e.* les éventuels effets de niveau 2 sur les variables explicatives de niveau 1).

Pour arbitrer entre ces deux approches de régression, il suggère d'utiliser un test de spécification d'Hausman (Hausman, 1978), que l'on retrouve dans la littérature économétrique des données de panel (Wooldridge, 2010, p. 328; Greene, 2018, p. 414). Il s'agit d'un test de l'orthogonalité entre les effets individuels α_i et les variables explicatives introduites dans le modèle. La significativité du résultat (*i.e.* rejet de l'hypothèse nulle) est souvent interprétée comme un non-respect de l'hypothèse de non-corrélation entre les paramètres du modèle RE. Conséquemment, il serait alors préférable d'utiliser un modèle FE pour les données concernées. Néanmoins, récemment, plusieurs auteurs (Clark et Linzer, 2015; Bell et al., 2019), en réalisant de multiples simulations, déconseillent d'employer ce test pour décider de recourir à un modèle à effets aléatoires. En effet, le test d'Hausman évalue l'amplitude de la différence entre les

estimateurs des coefficients sortis d'un modèle RE et ceux sortis d'un modèle FE³⁹. Il ne permet pas réellement de tester l'hypothèse d'indépendance des effets d'hétérogénéité inobservés α_i aux variables explicatives x_{it} (Givord et Guillerm, 2016), qui est nécessaire pour un modèle RE.

Pour les analyses des biographies (en anglais, *event history analysis*) dans lesquelles nous cherchons à estimer une probabilité de survenue éventuelle d'un événement en introduisant une variable de durée dans le modèle de régression, il est possible que les méthodes, à effets fixes et à effets aléatoires, soient utilisées sous réserve des ajustements nécessaires, elles peuvent toutes les deux traiter des données en temps continu ou en temps discret (Allison, 2005, 2010).

2.2.3.2. Les probabilités de sortir d'une séquence de la fragilité financière et d'entrer à nouveau dans la fragilité financière après une séquence de non-fragilité financière

Dans l'objectif d'étudier l'entrée à nouveau et de la sortie de fragilité financière, nous recourrons à un modèle à effets fixes pour deux raisons :

- La possibilité de prendre en compte de potentielles différences entre les ménages concernant le phénomène étudié (*i.e.* l'entrée à nouveau dans la fragilité financière et la sortie de la fragilité financière) ;
- La possibilité de prendre en compte la corrélation entre les variables observables introduites dans le modèle et les inobservables α_i .

Effectivement, nous modéliserons la probabilité de sortir d'une séquence de fragilité financière ou d'une séquence de non-fragilité financière d'un ménage (*i.e.* l'entrée à nouveau dans la fragilité financière). La sortie d'une séquence de fragilité financière sera enregistrée dès lors qu'après une entrée dans la fragilité financière, une situation de non-fragilité financière sera à nouveau observée. Si le ménage est toujours en fragilité financière lors de sa dernière observation par le panel SRCV, il sera considéré comme n'étant pas sorti de la fragilité financière. L'entrée dans une séquence de fragilité financière sera enregistrée dès lors qu'après une sortie de la fragilité financière une situation de fragilité financière sera à nouveau observée.

³⁹ La statistique de test d'Hausman peut s'écrire :

$$H = (\hat{\beta}_{FE} - \hat{\beta}_{RE})' [\widehat{var}(\hat{\beta}_{FE}) - \widehat{var}(\hat{\beta}_{RE})]^{-1} (\hat{\beta}_{FE} - \hat{\beta}_{RE})$$

Si le ménage est toujours en non-fragilité financière lors de sa dernière observation par le panel SRCV, il sera considéré comme n'étant pas revenu dans la fragilité financière. La variable dépendante sera donc la terminaison d'une séquence de fragilité financière ou de non-fragilité financière. Les variables explicatives sont les caractéristiques socio-économiques liées au ménage qui peuvent varier dans le temps, telles que son profil d'endettement, ses situations vis-à-vis du travail, sa configuration familiale, son niveau de vie par rapport à la médiane et sa situation de logement. En plus de ces variables, deux variables mesurant le temps sont introduites dans le modèle :

- La première indiquant l'ordre de la séquence de fragilité financière ou de non-fragilité financière pour chaque ménage durant la période d'observation ;
- La seconde indiquant l'ordre de l'année en fragilité financière ou en non-fragilité financière durant une séquence donnée.

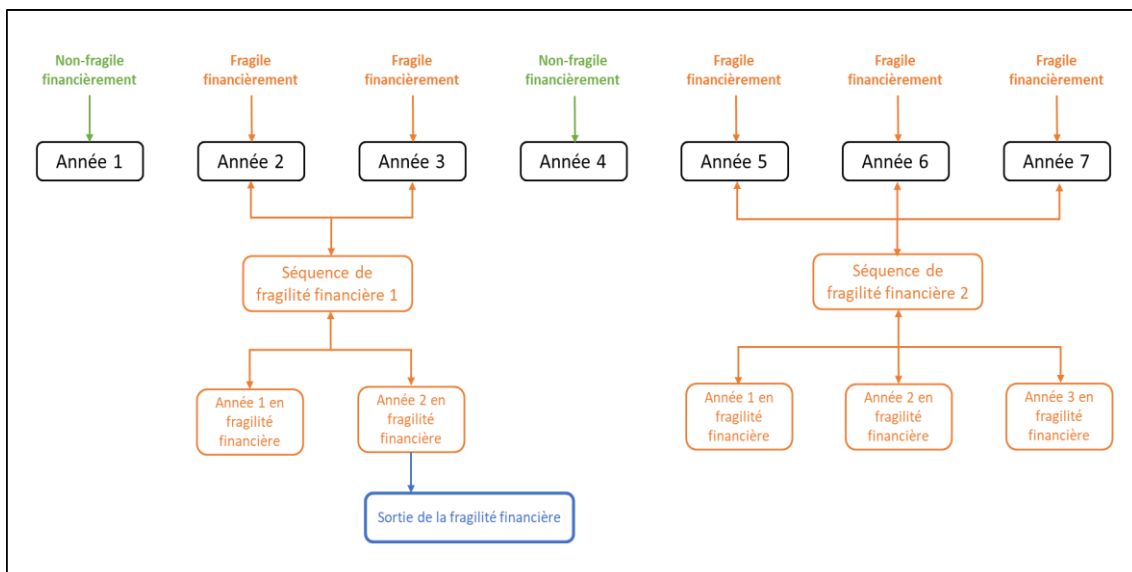
Par conséquent, la base de données du modèle se constituera sous forme ménages-années. Il s'agit de l'ensemble des années en fragilité financière des ménages pour estimer la sortie de fragilité financière ou de l'ensemble de leurs années en non-fragilité financière pour estimer l'entrée à nouveau dans la fragilité financière. Les caractéristiques du ménage seront enregistrées pour chacune de ces années d'observation. Leurs éventuels changements au cours de la période d'observation seront donc pris en compte.

Les ménages-années seront regroupés pour les différentes séquences, qui sont identifiées par la variable « ordre de la séquence ». Pour assurer l'homogénéité, sont éliminées les années d'appartenance des séquences dont le début n'est pas enregistré durant la période d'observation. Par exemple, un ménage a connu deux séquences de fragilité financière au cours de la période d'observation : la première a commencé à la deuxième année d'observation et a duré deux années consécutives, la seconde a commencé à la cinquième année d'observation et dure jusqu'à la fin de la période d'observation (Parcours A, Figure 51). Pour chacune de deux séquences, l'ordre des années en fragilité financière est numéroté 1 pour la première année, 2 pour la deuxième et ainsi de suite jusqu'à ce que la séquence soit terminée. Dans notre exemple du parcours A, la séquence 1 est terminée durant la période d'observation, une sortie de la fragilité financière est enregistrée à la deuxième année de fragilité financière. La séquence 2 n'est pas terminée à la fin de la période d'observation, aucune sortie n'est enregistrée. Le parcours B de la figure 51 illustre le cas d'un ménage ayant commencé à être en fragilité financière avant d'être observé par le panel SRCV, la fin de cette séquence étant enregistrée la deuxième année d'observation. Comme le début de la séquence n'a pas été défini, la séquence

n'est pas retenue pour étudier la sortie de la fragilité financière. Pour ce ménage, seule la séquence durant de la quatrième à la sixième année d'observation est analysée. De même, la figure 52 illustre deux parcours de non-fragilité financière de ménage et les enregistrements des deux variables « ordre de la séquence » et « ordre de l'année » de non-fragilité financière.

Figure 51 : Exemples du parcours de fragilité financière de ménages et enregistrement des variables concernées

Parcours A : Un ménage connaît deux séquences de fragilité financière et les deux séquences sont retenues dans la cohorte d'étude



Parcours B : Un ménage connaît deux séquences de fragilité financière mais la première n'est pas retenue dans la cohorte d'étude faute de connaître la date de son début

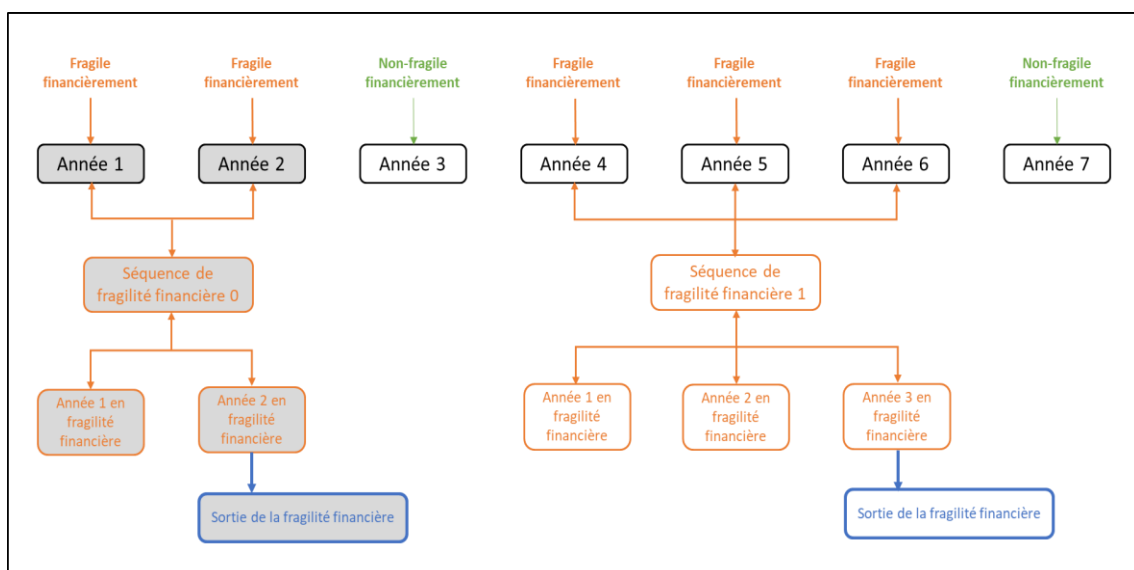
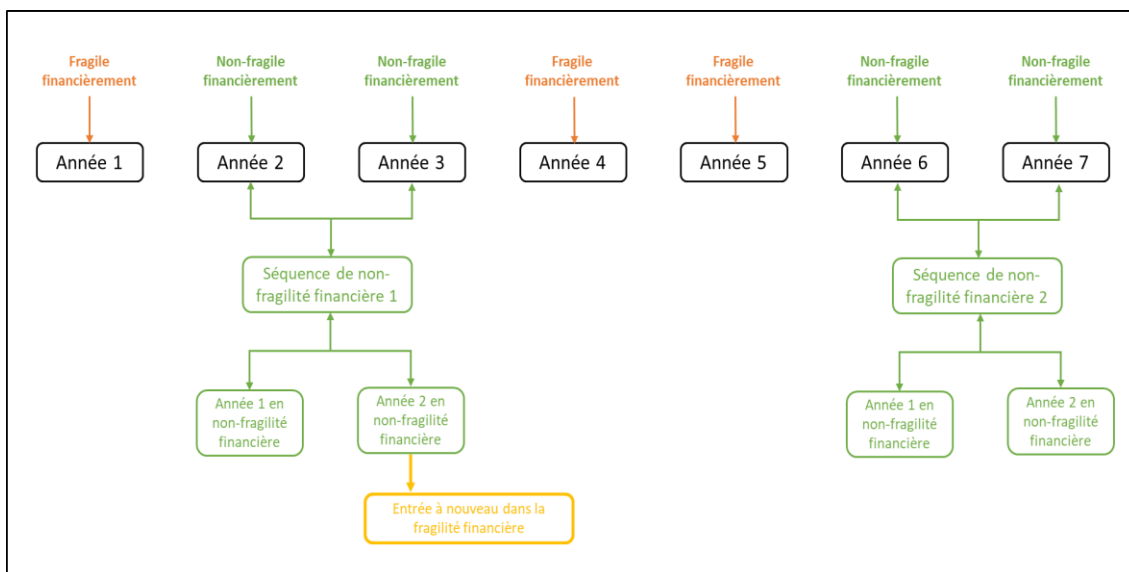
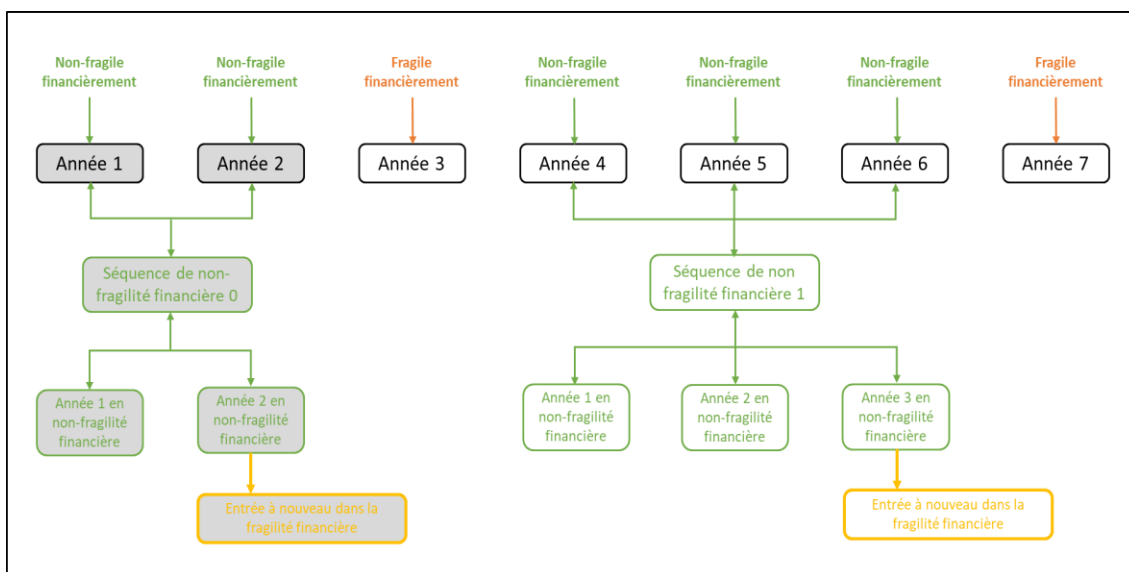


Figure 52 : Exemples du parcours de non-fragilité financière de ménages et enregistrement des variables concernées

Parcours A : Un ménage connaît deux séquences de non-fragilité financière et les deux séquences sont retenues dans la cohorte d'étude



Parcours B : Un ménage connaît deux séquences de non-fragilité financière mais la première n'est pas retenue dans la cohorte d'étude faute de connaître la date de son début



a. La sortie de la fragilité financière du ménage

Peu de caractéristiques étudiées contribuent de manière significative à l'explication de la probabilité pour un ménage de terminer une séquence de fragilité financière, sauf son niveau de vie (Tableau 63 et Tableau 64). Il est vraisemblable qu'un ménage de niveau de vie inférieur à la médiane sorte moins rapidement d'une séquence de fragilité financière par rapport à un

ménage dont le niveau de vie est supérieur à la médiane, dont la probabilité annuelle de sortie atteint 18 %. Malgré des différences non significatives, les probabilités de terminer une séquence de fragilité financière semblent assez différentes selon les situations d'endettement. La probabilité qu'un ménage avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser termine une séquence de fragilité financière est de 65 %, elle est de 51 % pour un ménage avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser et 38 % pour les ménages dont l'endettement est mixte. Cela pourrait s'expliquer par la nature des crédits. Comparativement aux crédits immobiliers, la durée des crédits à la consommation est plus courte et leur montant est plus faible. La fragilité financière d'un ménage endetté par des crédits à la consommation pourrait être temporaire et le ménage pourrait rembourser rapidement des crédits et sortir vite de la fragilité financière. De même, un ménage qui est locataire de sa résidence principale aurait une chance de sortir de la fragilité financière plus élevée par rapport à un ménage propriétaire de sa résidence principale.

Plus le temps passé dans une séquence de fragilité financière est important, plus la chance que la séquence prenne fin est significativement élevée, avec un *odds ratio* associé à chaque année supplémentaire de l'ordre d'un facteur 11. C'est logique, puisque la plupart des séquences de fragilité financière observées durent moins de trois ans.

Tableau 63 : Statistiques du modèle mesurant la chance d'un ménage de terminer une séquence de fragilité financière

Convergence criterion (GCONV=1E-8) satisfied.

Statistiques d'ajustement

Critère	Sans covariables	Avec covariables
AIC	718,042	296,229
SC	718,042	368,824
-2 Log Likelihood	718,042	268,229

Test de l'hypothèse nulle globale : BETA=0

Test	Khi-2	Degré de liberté	Pr > Khi-2
Rapport de vraisemblance	449,814	14	<,0001
Score	329,111	14	<,0001
Wald	160,553	14	<,0001

Tests de type III des effets

	Degré de liberté	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
Profil d'endettement	3	2,9107	0,4056
Configuration du ménage	4	0,7315	0,9474
Déciles du niveau de vie regroupés	1	12,6113	0,0004
Statut d'occupation du logement	1	1,0588	0,3035
Situations vis-à-vis du travail*	3	0,4075	0,9387
Ordre de la séquence	1	0,2710	0,6026
Nombre d'années écoulées durant la séquence	1	156,2980	<,0001

*Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Tableau 64 : Estimations mesurant la probabilité d'un ménage de terminer une séquence de fragilité financière

Estimations par l'analyse du maximum de vraisemblance conditionnel

	Coef.	Erreur type	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2	Prob. cond.	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance
Profil d'endettement							
Sans crédit à rembourser	-	-	-	-	-	1,00	-
Avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	0,610	0,554	1,214	0,271	0,65	1,84	[0,622 ; 5,453]
Avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	0,031	0,919	0,001	0,973	0,51	1,03	[0,17 ; 6,243]
Endettement mixte	-0,484	0,987	0,240	0,624	0,38	0,62	[0,089 ; 4,265]
Configuration du ménage							
Couple avec enfants	-	-	-	-	-	1,00	-
Personne seule	0,709	1,110	0,408	0,523	0,67	2,03	[0,231 ; 17,901]
Famille monoparentale	0,538	0,943	0,325	0,569	0,63	1,71	[0,27 ; 10,861]
Couple sans enfant	-0,148	0,957	0,024	0,877	0,46	0,86	[0,132 ; 5,628]
Autres configurations	0,730	2,415	0,091	0,763	0,67	2,07	[0,018 ; 235,882]
Déciles du niveau de vie regroupés							
Supérieur à la médiane	-	-	-	-	-	1,00	-
Inférieur à la médiane	-1,518	0,427	12,611	0,000	0,18	0,22	[0,095 ; 0,507]
Statut d'occupation du logement							
Propriétaire	-	-	-	-	-	1,00	-
Locataire	0,960	0,933	1,059	0,304	0,72	2,61	[0,42 ; 16,253]
Situations vis-à-vis du travail*							
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	-	-	-	-	-	1,00	-
Tous en emploi	0,145	0,558	0,068	0,795	0,54	1,16	[0,387 ; 3,455]
Tous retraités	-0,243	1,096	0,049	0,825	0,44	0,79	[0,092 ; 6,724]
Autres situations	0,257	0,689	0,139	0,709	0,56	1,29	[0,335 ; 4,995]
Ordre de la séquence	-0,146	0,281	0,271	0,603	0,46	0,86	[0,498 ; 1,498]
Nombre d'années durant la séquence	2,421	0,194	156,298	<,0001	0,92	11,26	[7,703 ; 16,456]

Pro.cond. = Probabilité conditionnelle ; Coef. = coefficient.

*Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

b. L'entrée à nouveau dans la fragilité financière

Comparativement à la sortie de la fragilité financière, le risque d'entrer à nouveau dans la fragilité financière d'un ménage se réduit significativement pour chaque séquence supplémentaire de non-fragilité financière. Toutefois, le risque de connaître une nouvelle séquence de fragilité financière est extrêmement important quand la durée de la séquence de non-fragilité financière s'allonge (Tableau 65 et Tableau 66). Autrement dit, toutes choses égales par ailleurs, pour un ménage récemment sorti de la fragilité financière, donc l'ayant déjà connue, le risque d'y retourner augmente très fortement avec le temps.

Le risque d'entrer à nouveau dans la fragilité financière pourrait être plus important pour un ménage dont la situation d'endettement est mixte ou pour un ménage qui est propriétaire de sa résidence principale, mais l'effet de ces variables n'est pas statistiquement significatif. Dans ce modèle, la configuration familiale et le niveau de vie du ménage sont les deux caractéristiques qui contribuent significativement à expliquer la probabilité d'entrer à nouveau en fragilité financière. Comparativement à un couple avec enfants, le risque d'entrer à nouveau dans la fragilité financière pour un couple sans enfant est bien moindre. Par rapport à un ménage dont le niveau de vie est plus aisé, le risque d'entrer à nouveau dans la fragilité financière est 2 fois plus important pour un ménage dont le niveau de vie est moins favorisé.

Tableau 65 : Statistiques du modèle mesurant le risque d'un ménage d'entrer à nouveau en fragilité financière

Convergence criterion (GCONV=1E-8) satisfied.

Statistiques d'ajustement

Critère	Sans covariables	Avec covariables
AIC	996,568	430,676
SC	996,568	506,37
-2 Log Likelihood	996,568	402,676

Test de l'hypothèse nulle globale : BETA=0

Test	Khi-2	Degré de liberté	Pr > Khi-2
Rapport de vraisemblance	593,892	14	<,0001
Score	397,624	14	<,0001
Wald	215,930	14	<,0001

Tests de type III des effets

	Degré de liberté	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
Profil d'endettement	3	1,4298	0,6986
Configuration du ménage	4	8,6519	0,0704
Déciles du niveau de vie regroupés	1	4,0144	0,0451
Statut d'occupation du logement	1	0,2935	0,588
Situations vis-à-vis du travail*	3	1,2213	0,7479
Ordre de la séquence	1	23,0854	<,0001
Nombre d'années durant la séquence	1	206,4407	<,0001

*Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Tableau 66 : Estimations mesurant le risque d'un ménage d'entrer à nouveau en fragilité financière

Estimations par l'analyse du maximum de vraisemblance conditionnel

	Coef.	Erreur type	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2	Prob. cond.	Rapport de cotes	95% Intervalle de confiance
Profil d'endettement							
Sans crédit à rembourser	-	-	-	-	-	1,00	-
Avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	-0,082	0,417	0,038	0,845	0,48	0,92	[0,407 ; 2,087]
Avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	0,023	0,562	0,002	0,967	0,51	1,02	[0,34 ; 3,077]
Endettement mixte	0,565	0,680	0,691	0,406	0,64	1,76	[0,464 ; 6,664]
Configuration du ménage							
Couple avec enfants	-	-	-	-	-	1,00	-
Personne seule	-1,156	1,050	1,213	0,271	0,24	0,32	[0,04 ; 2,464]
Famille monoparentale	-0,403	1,020	0,156	0,693	0,40	0,67	[0,09 ; 4,935]
Couple sans enfant	-2,302	0,874	6,941	0,008	0,09	0,10	[0,018 ; 0,555]
Autres configurations	-2,106	1,044	4,072	0,044	0,11	0,12	[0,016 ; 0,941]
Déciles du niveau de vie regroupés							
Supérieur à la médiane	-	-	-	-	-	1,00	-
Inférieur à la médiane	0,715	0,357	4,014	0,045	0,67	2,04	[1,016 ; 4,115]
Statut d'occupation du logement							
Propriétaire	-	-	-	-	-	1,00	-
Locataire	-0,460	0,849	0,294	0,588	0,39	0,63	[0,12 ; 3,333]
Situations vis-à-vis du travail*							
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	-	-	-	-	-	1,00	-
Tous en emploi	-0,381	0,480	0,632	0,427	0,21	0,27	[0,267 ; 1,748]
Tous retraités	-0,619	0,801	0,597	0,440	0,10	0,11	[0,112 ; 2,589]
Autres situations	-0,706	0,697	1,026	0,311	0,11	0,13	[0,126 ; 1,935]
Ordre de séquence	-1,529	0,318	23,085	<,0001	0,18	0,22	[0,116 ; 0,404]
Nombre d'années durant la séquence	4,946	0,344	206,441	<,0001	0,99	140,59	[71,605 ; 276,025]

Prob.cond. = Probabilité conditionnelle ; Coef. = coefficient.

*Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Les résultats obtenus par les modèles avec variables de durée pour estimer la probabilité de sortir d'une séquence de fragilité financière ou de non-fragilité financière amènent 2 conclusions. D'une part, et de façon évidente, le « niveau de vie » est un facteur explicatif important du phénomène étudié : un niveau de vie moins favorisé baisse significativement la chance de sortir de la fragilité financière et augmente considérablement le risque d'entrer à nouveau dans la fragilité financière. Malgré les estimations non significatives en termes des statistiques, le profil d'endettement et en particulier la catégorie de crédit contracté par le ménage pourrait avoir des effets non négligeables sur les probabilités étudiées.

D'autre part, on peut percevoir la répétition des entrées et de sorties de la fragilité financière chez les ménages qui connaissent ces épisodes. La multiplication des séquences de

fragilité financière en est la conséquence. D'où l'intérêt de procéder à une analyse de séquences, à partir de laquelle nous chercherons à identifier les facteurs favorisant les séquences accumulant les années passées en fragilité financière.

Section 2.2.4 - L'analyse de séquences de fragilité financière des ménages

Au cours des 20 dernières années, le recours à l'analyse de séquences s'est considérablement développé en sciences sociales pour traiter des données longitudinales. Son objectif est de décrire et d'explorer les parcours de vie des sujets d'étude en tenant compte des régularités et des différences dans leurs diverses trajectoires (Robette, 2011). Une séquence de parcours de vie se définissant comme une suite chronologiquement ordonnée d'événements ou de situations que le sujet connaît, la séquence est ainsi l'unité d'analyse principale des travaux de recherche concernés. Par conséquent, l'analyse de séquences vise à appréhender les événements et les éventuelles transactions (*i.e.* les changements d'état) en déterminant des typologies de trajectoires – les séquences typiques. Selon Abbott (2009), il y a trois objectifs principaux dans les recherches séquentielles :

- Identifier les éventuels modèles ou les séquences typiques ;
- Déterminer les facteurs produisant les séquences typiques existantes ;
- Expliquer les possibles conséquences de ces séquences typiques.

Dans un premier temps, l'analyse de séquences exploite essentiellement les méthodes algorithmiques d'appariement optimal (en anglais, *optimal matching analysis*) (Robette et Bry, 2012; Biemann et Datta, 2014; Robette, 2016). Cette méthode mesure les similarités ou les dissimilarités entre les séquences en insérant, supprimant ou substituant un ou plusieurs éléments entre chaque paire de séquences observées. Les modifications (*i.e.* insertions, suppressions, substitutions) sont quantifiées par des coûts différents qui déterminent les distances entre les séquences. Une fois la matrice des dissemblances des séquences (*i.e.* matrice des distances) est créée, l'étape suivante est de construire une typologie de séquences en distinguant plusieurs groupes de séquences similaires, qui sont les plus homogènes possibles en leur sein et les plus différents possibles entre eux. Deux algorithmes peuvent être utilisés à cette étape : la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) ou la *Partitioning Around Medoid* (PAM). La première technique se base sur une logique de regroupement hiérarchique sous la forme d'un arbre (*i.e.* un dendrogramme), la deuxième est issue de la logique de

partitionnement en un nombre prédéfini de groupes. Les deux techniques peuvent se compléter l'une et l'autre (Studer, 2012). Dans un dernier temps, au moyen des séquences types définies, une mise en lien avec les facteurs explicatifs sera réalisée à l'aide du test du khi-carré et de la régression logistique (Abbott et Tsay, 2000). Cette détermination des facteurs associés à l'appartenance aux groupes de séquences se base sur deux hypothèses fortes de l'analyse en *clusters*, qui sont :

- Les trajectoires générées par les séquences-types se distinguent clairement des unes aux autres ;
- La partition reflète vraisemblablement des différences entre les séquences-types (Studer, 2012).

Dans cette section, nous appliquerons cette méthode d'analyse de séquences à l'étude de l'intensité de la fragilité financière des ménages. Nous débuterons en présentant les étapes pour identifier la typologie des séquences de fragilité financière. Nous viserons à déterminer trois parcours-types de fragilité financière des ménages : ne pas être en fragilité financière, être en fragilité financière légère et être en fragilité financière intensive. Ensuite, nous tenterons d'expliquer le risque d'appartenance à un groupe de fragilité financière à l'aide d'une régression logistique multinomiale dont la variable dépendante sera l'intensité de fragilité financière des ménages.

2.2.4.1. La constitution des séquences typiques de fragilité financière

a. La constitution des séquences individuelles

Chaque séquence de fragilité financière d'un ménage est construite à partir du nombre cumulé d'occurrences pour lesquelles le ménage se trouve dans cette situation. Ainsi, si un ménage est enregistré comme financièrement fragile une année quelconque t , son nombre cumulé d'occurrences de fragilité financière augmente d'une unité. Si le ménage peut sortir de la fragilité financière à l'année suivante $t + 1$, son nombre cumulé d'occurrences de fragilité financière ne change pas. Si le ménage ne se trouve jamais en fragilité financière, son nombre cumulé d'occurrences de fragilité financière sera de 0. Au contraire, dans le cas où un ménage est en fragilité financière pendant les sept années d'observation, son nombre cumulé d'occurrences de fragilité financière sera de 7. La figure 53 montre quelques possibles séquences individuelles de fragilité financière des ménages.

Figure 53 : Quelques séquences individuelles de fragilité financière des ménages

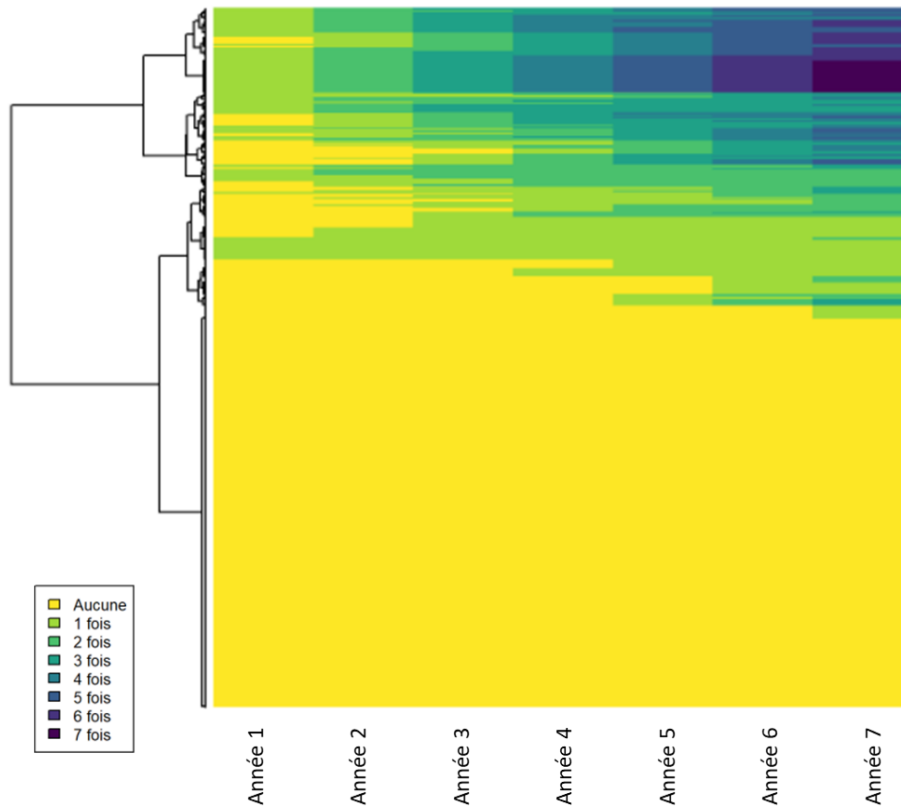
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Interprétation de la séquence
Ménage 1	0	0	0	0	0	0	0	Ne jamais être en fragilité financière
Ménage 2	0	0	1	2	2	2	3	Années 1 et 2 : Ne pas être fragile, Années 3 et 4 : Être fragile, Années 5 et 6 : Sortir de la fragilité, Année 7 : Retomber dans la fragilité
Ménage 3	1	2	2	2	2	2	2	Années 1 et 2 : Être fragile, Années 3-7 : Ne plus être fragile
Ménage 4	0	0	1	2	3	4	5	Années 1 et 2 : Ne pas être fragile, Années 3-7 : Être consécutivement en fragilité
Ménage 5	1	2	3	4	5	6	7	Être toujours en fragilité financière

Une fois que les séquences individuelles de fragilité financière des ménages sont construites, l'analyse algorithmique d'appariement optimal sera lancée pour déterminer la matrice de distances. Comme le nombre cumulé d'occurrences de fragilité financière est caractérisé par une hiérarchie ordonnée, le coût de substitution (*i.e.* le coût de changement d'état) est individualisé en déterminant une matrice de coûts hiérarchisés (Gabadinho et al., 2010). Pour simplifier, les coûts *indel* (*i.e.* les coûts d'insertion et de suppression) sont calculés par la moitié du coût de substitution maximum afin de prendre en compte l'ordre et la présence de sous-séquences communes. Le dendrogramme (*i.e.* classification ascendante hiérarchique) est généré avec une méthode largement utilisée, le critère d'agrégation de Ward qui minimise la variance résiduelle des séquences individuelles à l'intérieur des classes de parcours-types (Robette, 2011).

Le dendrogramme avec le tapis des séquences (Figure 54) visualise le regroupement des séquences individuelles de fragilité financière des ménages. Il apparaît que deux grands groupes sont identifiés :

- Les ménages les moins fragiles financièrement qui regroupent ceux qui ne connaissent jamais la fragilité financière et ceux qui se trouvent le moins en fragilité financière ;
- Les ménages connaissant la fragilité financière une bonne partie de la période d'observation.

Figure 54 : Dendrogramme et tapis des séquences de fragilité financière des ménages

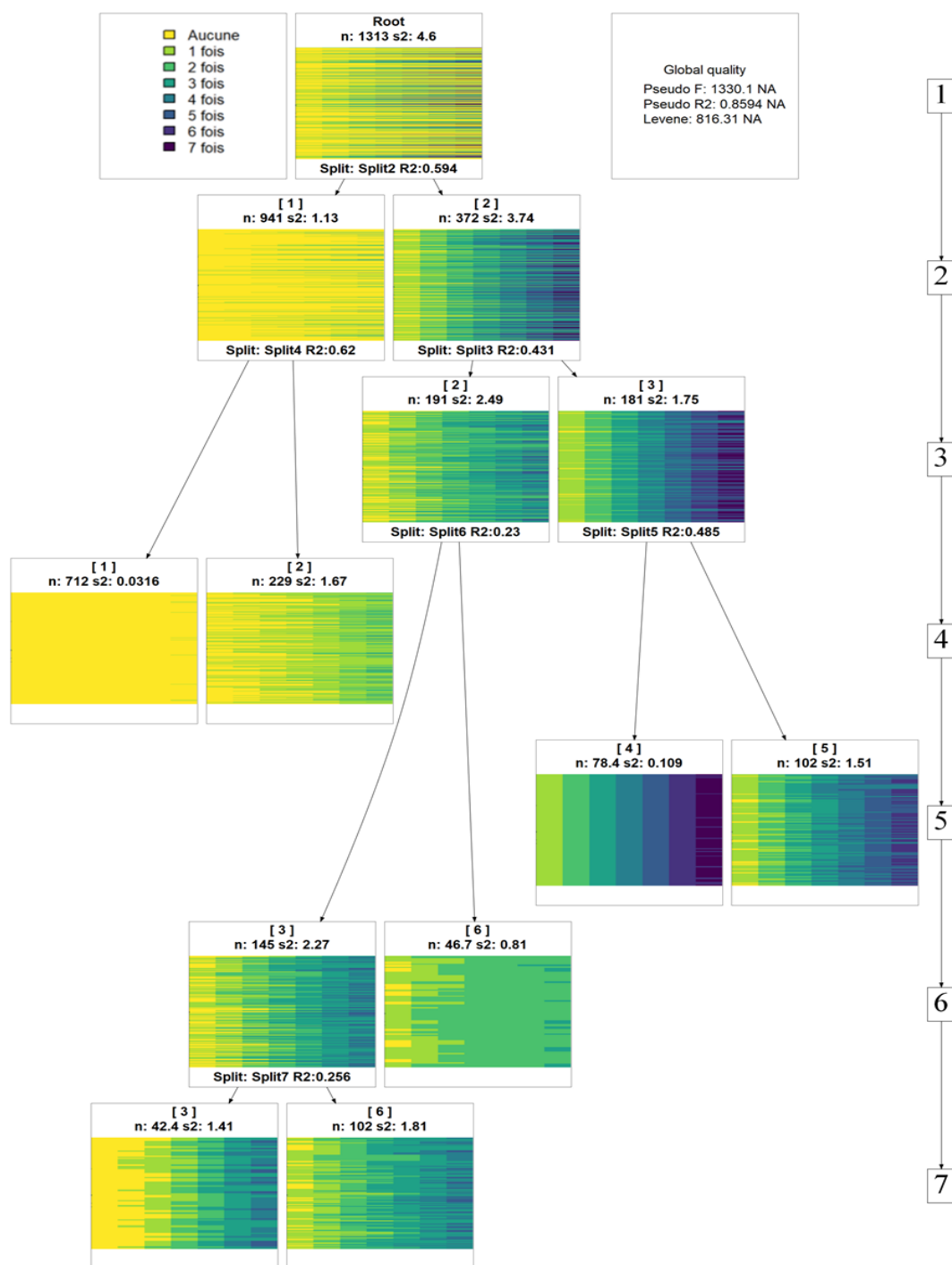


*Note : Les valeurs sont pondérées.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.*

b. La classification des séquences types et ses statistiques de qualité

Afin déterminer de façon plus approfondie le nombre de groupes à retenir, nous regardons l'évolution des catégories au fur et à mesure du découpage du dendrogramme de la CAH précédente (Figure 55). Pour éviter la multiplication de sous-groupes moins significatifs et l'hétérogénéité des classes due à un faible nombre de séquences-types, on retient trois séquences-types de fragilité financière de ménages (Robette, 2011). Cela correspond à peu près à trois groupes de ménages : être non fragiles financièrement, être temporairement en fragilité financière et être longuement en fragilité financière.

Figure 55 : Évolution des catégories au fur et à mesure du découpage du dendrogramme des séquences de fragilité financière des ménages



*Note : Les valeurs sont pondérées.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.*

Néanmoins, plusieurs critiques peuvent être émises concernant les procédures hiérarchiques, en particulier du fait de leur optimisation d'un critère local lors de la fusion de deux groupes, qui n'assure pas une cohérence globale avec les regroupements du niveau supérieur (Studer, 2012). Il est donc intéressant de réaliser en complément le partitionnement en trois *clusters* avec l'algorithme PAM. Ce dernier maximise un critère global en cherchant à

minimiser la somme pondérée des distances aux médoïdes (*i.e.* les représentants les plus typiques du groupes) (Studer, 2012). Effectivement, dans notre étude sur la fragilité financière des ménages, pour les deux techniques (*i.e.* classification ascendante hiérarchique (CAH) et partitionnement autour des médoïdes (PAM)), le regroupement des séquences s'avère satisfaisant en termes de qualité statistique : forte homogénéité intragroupe donc séquence-type clairement identifiée dans le jeu de données (Tableau 67). Plus de la moitié des indicateurs statistiques obtenus avec l'approche PAM sont légèrement plus élevés que ceux calculés avec l'approche CAH. La technique PAM produirait une partition de légèrement meilleure qualité que celle obtenue par la technique CAH.

Tableau 67 : Indicateurs statistiques pour mesurer la qualité d'une partition selon les deux approches CAH et PAM

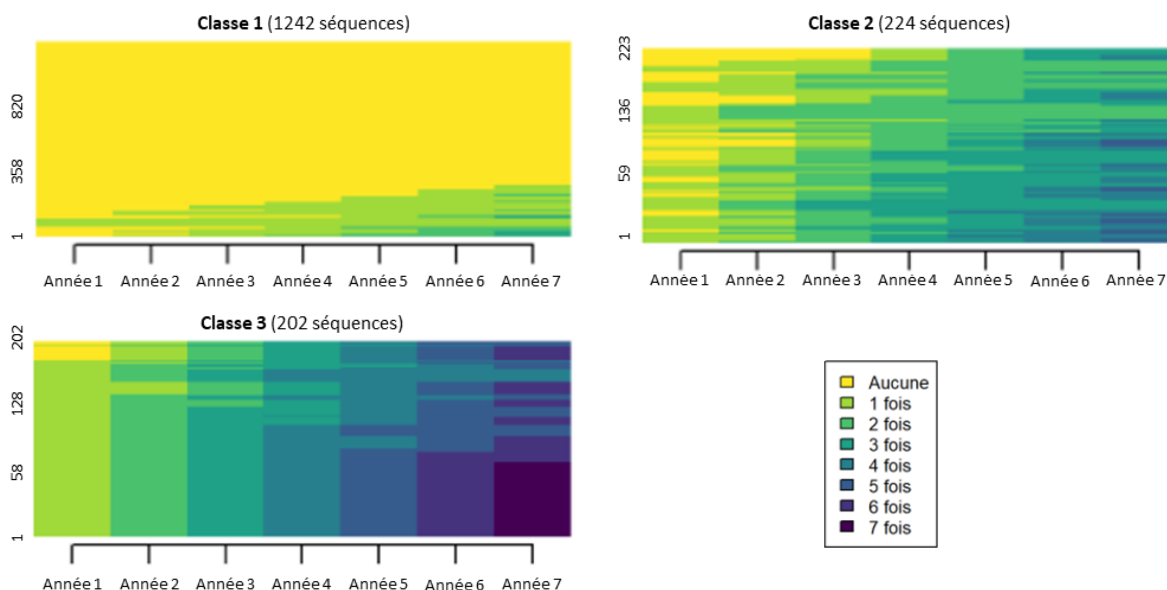
Indicateurs statistiques	Étendue	Critère	Approche CAH	Approche PAM
PBC - Point Biserial Corrélation	[-1; 1]	Max	0,85	0,77
HG - Hubert's Gamme	[-1; 1]	Max	0,98	0,97
HGSD - Hubert's Somers D	[-1; 1]	Max	0,98	0,97
ASW - Average Silhouette Width	[-1; 1]	Max	0,73	0,74
ASWw - Average Silhouette Width (weighted)	[-1; 1]	Max	0,73	0,74
CH - Calinski-Harabasz index	[0; +∞]	Max	1 829,45	2 351,68
CHsq - Calinski-Harabasz index square	[0; +∞]	Max	7 178,53	8 212,29
R2 - Pseudo R2	[0; 1]	Max	0,69	0,74
R2sq - Pseudo R2 square	[0; 1]	Max	0,90	0,91
HC - Hubert's C	[0; 1]	Min	0,01	0,02

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE ; Studer (2012).

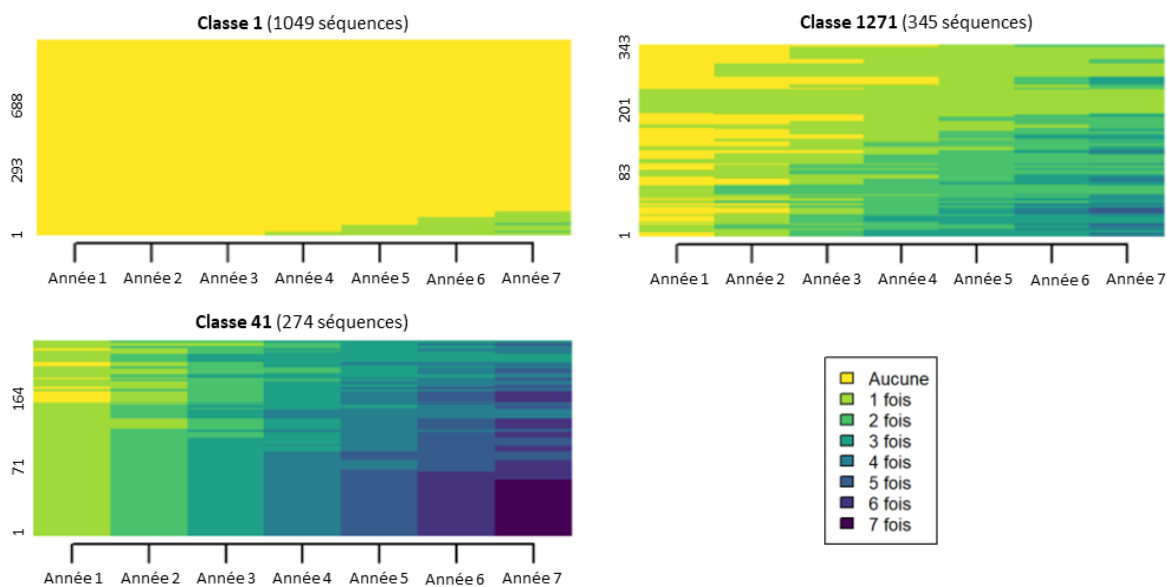
La représentation des tapis de séquences pour trois parcours-types classés selon les « silhouettes » de chaque séquence-montre visuellement que l'approche PAM générerait une typologie sur la fragilité financière des ménages plus homogène que celle obtenue par l'approche CAH (Figure 56).

Figure 56 : Tapis de séquences pour trois parcours-types classés selon la silhouette de chaque séquence sur la fragilité financière des ménages produite par la CAH et la PAM

Typologie obtenue par l'approche CAH



Typologie obtenue par l'approche PAM



Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

À partir des résultats précédents, la typologie sur la fragilité financière des ménages produite par l'approche PAM semble suffisante pour décrire la complexité des trajectoires. Ainsi, il est possible d'identifier les ménages en trois groupes distincts et de les nommer selon trois parcours-types de fragilité financière, ce sont :

- Les *non fragiles* : ceux qui ne connaissent pas la fragilité financière au cours de la période d'observation ;

- Les *fragiles temporairement* : ceux qui connaissent quelques fois la fragilité financière au cours de la période d'observation ;
- Les *fragiles intensivement* : ceux qui connaissent plusieurs années la fragilité financière tout au long de la période d'observation.

Les trois groupes de ménages en fonction de leur situation de fragilité financière sont visualisés en trois tapis de séquences dans la figure 57 en tenant compte le poids de chaque groupe dans la cohorte (*i.e.* correspondant à la hauteur du graphique). Le groupe des ménages non fragiles financièrement représente les deux tiers de notre échantillon. Moins de la moitié des ménages en fragilité financière connaissent un parcours intensif au cours de la période d'observation.

Figure 57 : Trois groupes de ménages en fragilité financière identifiés selon leur appartenance à trois séquences-types retenues



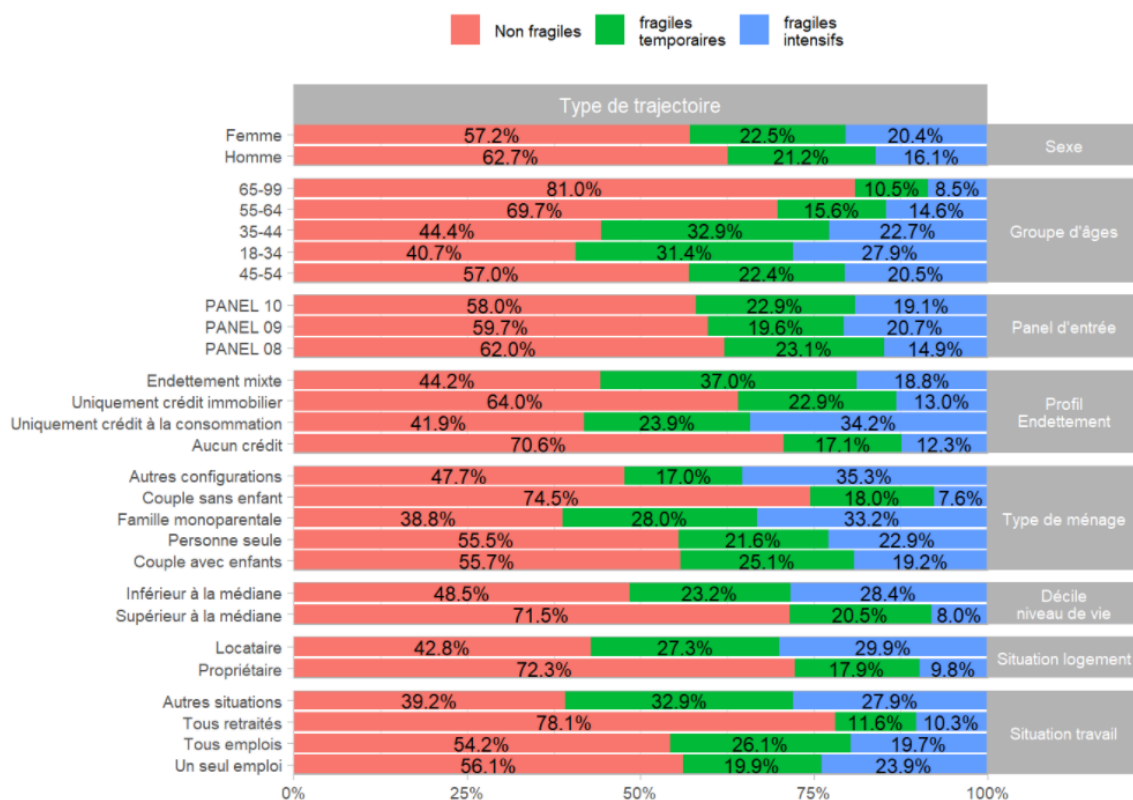
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

2.2.4.2. Les facteurs associés aux trajectoires de fragilité financière des ménages

Nous avons identifié trois groupes de ménages selon leur parcours-types de fragilité financière. Quelles caractéristiques pourraient-elles expliquer l'appartenance des ménages à un groupe plutôt qu'à autre ? Dans cette sous-section, nous nous intéressons essentiellement à la situation d'endettement du ménage. Les autres caractéristiques sociodémographiques et

économiques du ménage (e.g. cohorte d'observation, configuration familiale, situation vis-à-vis du logement, niveau de vie, situations de travail) ou de leur personne de référence (e.g. groupe d'âge, sexe) jouent plutôt le rôle des variables de contrôle. Ces facteurs peuvent être constants ou évoluer au cours de l'observation, ici nous utiliserons les valeurs lors de la première année d'observation s'agissant des variables qui leur sont associées. En effet, l'analyse des séquences considérant chaque parcours-type comme un bloc partant de la première à la dernière année d'observation, mobiliser les valeurs des variables associées à ces facteurs pour d'autres années que la première année d'observation ferait courir un risque d'endogénéité pour ces variables.

Figure 58 : Répartition des ménages en fonction de leur parcours-type de fragilité financière et selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation



Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : 29,9 % des ménages locataires appartiennent au groupe des ménages en fragilité financière intensive.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

De façon assez attendue, les ménages identifiés comme en fragilité financière intensive sont surreprésentés parmi les ménages les plus précaires, tels que les jeunes, les familles monoparentales, les moins aisés en termes de niveau de vie et les détenteurs des crédits à la consommation (Figure 58). Les ménages en fragilité financière temporaire sont souvent de jeunes adultes et des ménages en situation d'endettement mixte. Les ménages de retraités ou

ceux dont le niveau de vie est plus favorisé (*i.e.* supérieur à la médiane) connaissent plus rarement la fragilité financière, notamment la fragilité financière intensive.

Les tests Chi-2 nous confirment les remarques sur les caractéristiques associées aux groupes de fragilité financière d'appartenance des ménages (Figure 59). Le résidu standardisé du Chi-2 d'une cellule qui est supérieur à 2 ou 3 signifie sa surreprésentation, elle est sous-représentée si son résidu standardisé du Chi-2 est inférieur à -2 ou -3. Par exemple, la sous-cohorte d'observation des ménages (panel 2008, 2009 ou 2010) n'est presque jamais corrélée de manière significative leur parcours-type de fragilité financière.

Figure 59 : Répartition des ménages selon leur parcours-type de fragilité financière d'appartenance en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation

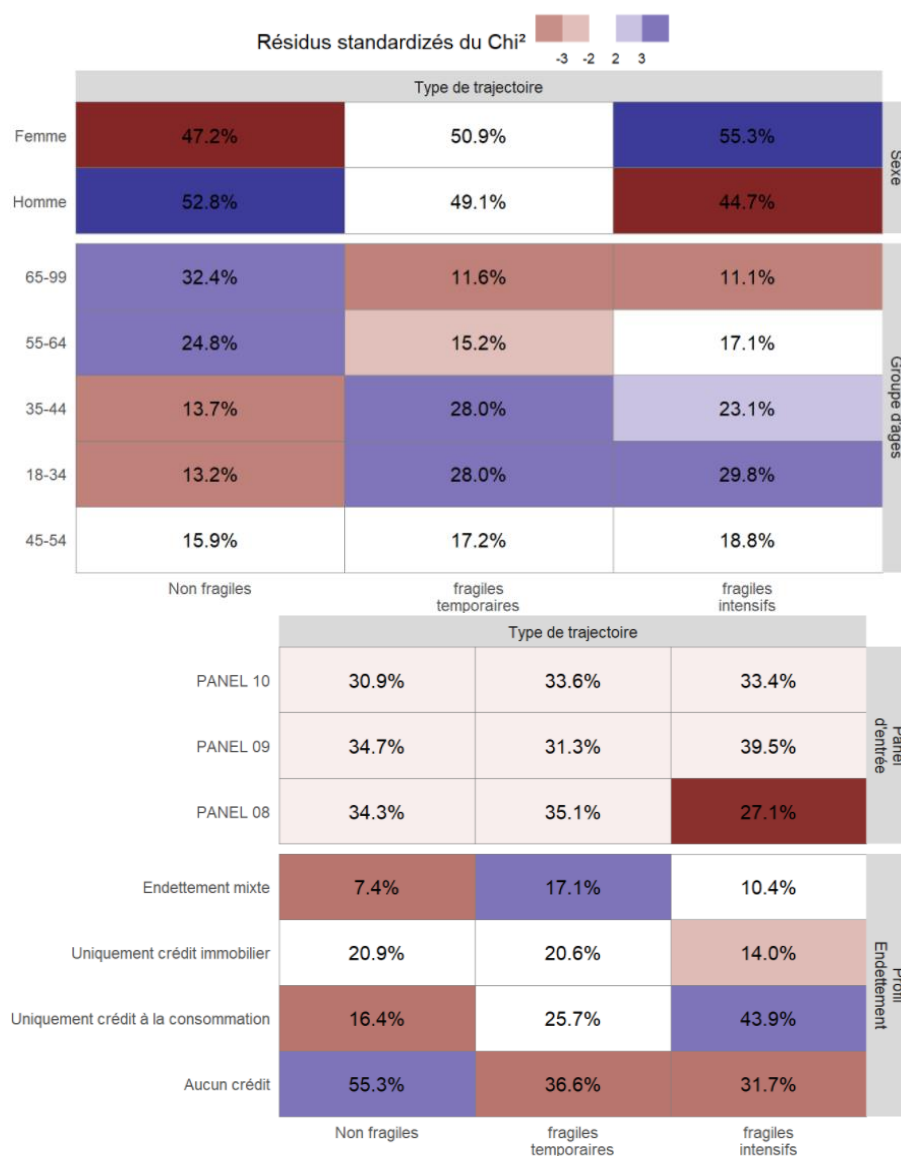
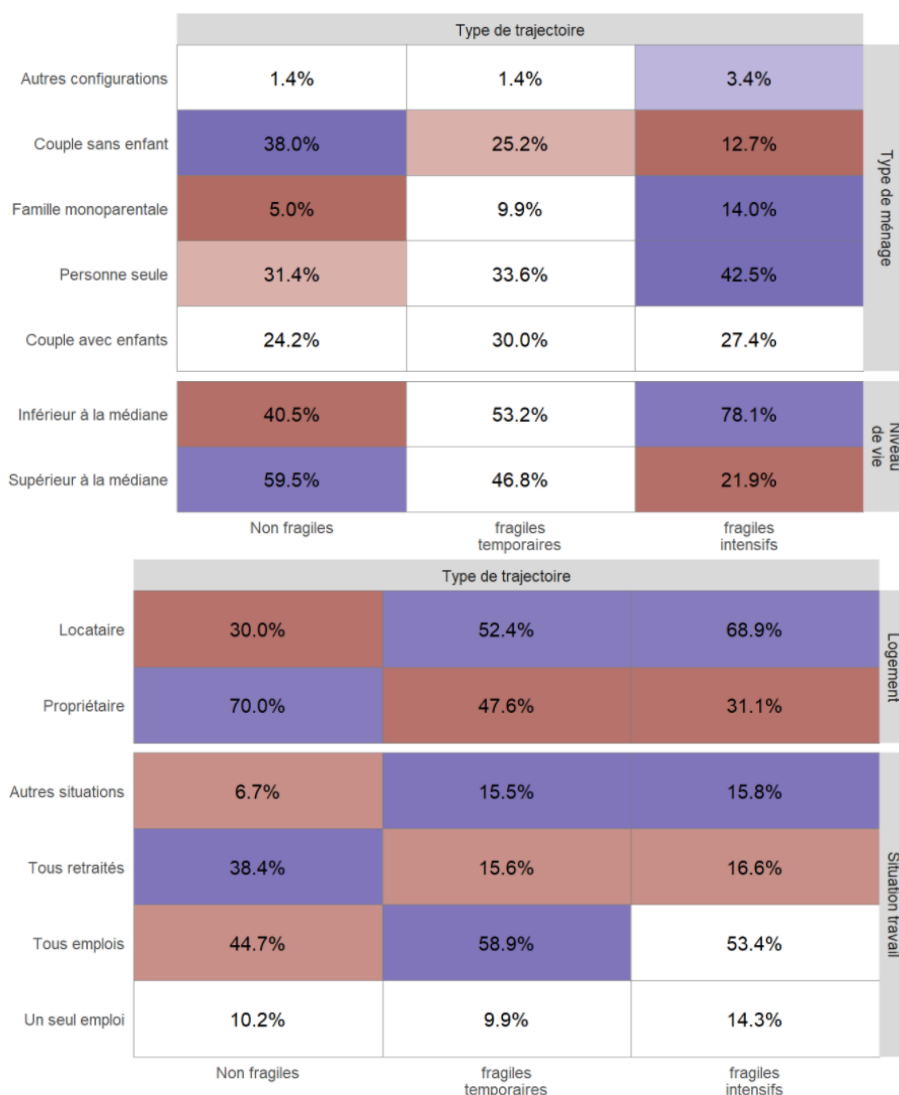


Figure 59 : Répartition des ménages selon leur parcours-type de fragilité financière d'appartenance en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation (suite)



*Note : Les valeurs sont pondérées. Le résidu standardisé du Chi-2 d'une cellule qui est supérieur à 2 ou 3 signifie sa surreprésentation, elle est sous-représentée si son résidu standardisé du Chi-2 est inférieur à -2 ou -3.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.*

En se référant au groupe des ménages non fragiles financièrement, les ménages endettés lors de la première année d'observation connaissent un risque plus élevé de tomber dans la fragilité financière toutes autres caractéristiques contrôlées (Tableaux 68, 69 et 70). L'endettement mixte aggrave fortement la situation financière des ménages. Effectivement, le risque de tomber dans la fragilité financièrement temporaire pour un ménage en situation d'endettement mixte est de 6,7 fois supérieur à ce qu'il est pour un ménage non endetté, le risque de se trouver en fragilité financière intensive est lui 11,4 fois supérieur pour les ménages en endettement mixte par rapport aux ménages non-endettés. Parmi les ménages avec uniquement un des deux types de crédit à rembourser, la probabilité de connaître une situation

de fragilité financière temporaire est, toutes choses égales par ailleurs, de l'ordre d'un quart, elle est de près d'un sixième s'agissant de la fragilité financière intensive.

Quant aux caractéristiques autres que la situation d'endettement des ménages, l'âge (*i.e.* l'âge de la personne de référence) est un facteur explicatif important des parcours de fragilité financière. Plus l'âge est élevé, plus le risque d'être en fragilité financière temporaire, mais surtout intensive, est faible. Cela pourrait s'expliquer de façon non exclusive, soit par l'accumulation patrimoniale au cours de la vie (au-delà de la propriété de la résidence principale, qui fait partie des variables de contrôle), soit par l'évolution des formes de consommation au cours de la vie ou au fil des générations. La propriété de la résidence principale et un niveau de vie plus favorisé sont les deux facteurs explicatifs réduisant le risque de se trouver en fragilité financière temporaire, et plus encore, intensive. De plus, avoir une seule source de revenus (*i.e.* personnes seules, familles monoparentales, ménages dans lesquels seul un membre travaille) favorise la survenue de la fragilité financière, en particulier intensive.

Tableau 68 : Statistiques liées à l'analyse des effets des variables explicatives de la régression logistique multinomiale sur le parcours-type de fragilité financière des ménages

	Degré de liberté (Df)	Analyse des effets (Tests Type II - Chi-2 de Wald)	
		LR Chisq	Significativité
<i>Profil d'endettement</i>	6	115,835	***
<i>Groupe d'âge de la personne de référence</i>	8	47,590	***
<i>Sexe de la personne de référence</i>	2	2,412	
<i>Type de ménage</i>	8	39,050	***
<i>Statut d'occupation du logement</i>	2	64,184	***
<i>Situations vis-à-vis du travail*</i>	6	27,100	***
<i>Déciles du niveau de vie regroupés</i>	2	77,336	***
<i>Cohorte d'observation</i>	4	6,062	
Nombre d'observations		1 668	
AIC		2546,754	
Log L		-1 233,4	

Codes de significativité : 0 '***' 0,001 '**' 0,01 '*' 0,05 '.' 0,1 'ns' 1

*Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

**Tableau 69 : Résultats de la régression logistique multinomiale
sur le parcours-type de fragilité financière des ménages**

	Fragiles temporaires			Fragiles intensifs		
	Odd-ratio	95% CI	p-valeur	Odd-ratio	95% CI	p-valeur
Constante (Intercept)	0,06	0,03 – 0,12	<0,001	0,02	0,01 – 0,04	<0,001
Profil d'endettement						
Sans crédit à rembourser	1,00	-	-	1	-	-
Avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	2,27	1,57 – 3,29	<0,001	4,43	2,95 – 6,65	<0,001
Avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	2,57	1,66 – 4,00	<0,001	4,1	2,29 – 7,34	<0,001
Endettement mixte	6,74	4,09 – 11,1	<0,001	11,4	5,98 – 21,9	<0,001
Groupe d'âge de la personne de référence						
45-54	1,00	-	-	1	-	-
18-34	2,32	1,48 – 3,64	<0,001	1,95	1,17 – 3,25	0,01
35-44	2,33	1,54 – 3,52	<0,001	1,59	0,99 – 2,56	0,057
55-64	0,73	0,46 – 1,17	0,20	0,74	0,43 – 1,27	0,3
65-99	0,55	0,29 – 1,05	0,07	0,36	0,17 – 0,79	0,01
Sexe de la personne de référence						
Homme	1,00	-	-	1	-	-
Femme	1,19	0,90 – 1,56	0,20	1,25	0,90 – 1,73	0,2
Type de ménage						
Couple avec enfants	1,00	-	-	1	-	-
Personne seule	2,06	1,36 – 3,12	<0,001	2,69	1,67 – 4,34	<0,001
Famille monoparentale	2,09	1,22 – 3,58	0,01	2,62	1,47 – 4,66	0,001
Couple sans enfant	1,50	1,01 – 2,23	0,04	0,85	0,51 – 1,42	0,5
Autres configurations	1,17	0,29 – 4,66	0,80	3,04	0,94 – 9,77	0,062
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	1,00	-	-	1	-	-
Locataire	2,53	1,75 – 3,65	<0,001	4,98	3,19 – 7,76	<0,001
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint						
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	1,00	-	-	1	-	-
Tous en emploi	0,70	0,45 – 1,10	0,12	0,44	0,26 – 0,73	0,001
Tous retraités	0,70	0,37 – 1,33	0,30	0,54	0,25 – 1,16	0,12
Autres situations	1,65	0,92 – 2,95	0,09	1,24	0,65 – 2,37	0,5
Déciles du niveau de vie regroupés						
Supérieur à la médiane	1,00	-	-	1	-	-
Inférieur à la médiane	1,84	1,38 – 2,46	<0,001	4,6	3,21 – 6,59	<0,001
Cohorte d'observation						
PANEL 08	1,00	-	-	1	-	-
PANEL 09	1,06	0,76 – 1,47	0,70	1,52	1,03 – 2,24	0,036
PANEL 10	1,17	0,85 – 1,62	0,30	1,47	0,99 – 2,16	0,053

Note : 95% CI = 95% d'intervalle de confiance.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Tableau 70 : Probabilités conditionnelles pour un ménage d'appartenir à un des trois parcours-types de fragilité financière des ménages

	Non fragiles	Fragiles temporaires	Fragiles intensifs
Profil d'endettement			
Sans crédit à rembourser	0,93	0,06	0,02
Avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	0,83	0,11	0,06
Avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	0,82	0,13	0,05
Endettement mixte	0,63	0,25	0,12
Groupe d'âge de la personne de référence			
45-54	0,93	0,06	0,02
18-34	0,85	0,12	0,03
35-44	0,86	0,12	0,02
55-64	0,95	0,04	0,01
65-99	0,96	0,03	0,01
Sexe de la personne de référence			
Homme	0,93	0,06	0,02
Femme	0,92	0,07	0,02
Type de ménage			
Couple avec enfants	0,93	0,06	0,02
Personne seule	0,86	0,11	0,04
Famille monoparentale	0,86	0,11	0,04
Couple sans enfant	0,91	0,08	0,01
Autres configurations	0,89	0,06	0,04
Statut d'occupation du logement			
Propriétaire	0,93	0,06	0,02
Locataire	0,81	0,12	0,07
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint			
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	0,93	0,06	0,02
Tous en emploi	0,95	0,04	0,01
Tous retraités	0,95	0,04	0,01
Autres situations	0,89	0,09	0,02
Déciles du niveau de vie regroupés			
Supérieur à la médiane	0,93	0,06	0,02
Inférieur à la médiane	0,84	0,09	0,06
Cohorte d'observation			
PANEL 08	0,93	0,06	0,02
PANEL 09	0,92	0,06	0,02
PANEL 10	0,91	0,06	0,02

Lecture : La probabilité d'un ménage non endetté de se trouver en fragilité financière intensive est de 2%.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

2.2.4.3. Les facteurs associés aux trajectoires de la fragilité financière des ménages selon leur niveau de vie

Le niveau de vie du ménage contribue significativement à l'explicitation de sa probabilité de se trouver en fragilité financière. Par rapport à un ménage économiquement plus favorisé (*i.e.* dont le niveau de vie est supérieur à la médiane), ce risque est quasiment doublé pour un ménage moins aisé. Plus précisément, le risque qu'un ménage dont le niveau de vie est plus faible connaisse temporairement la fragilité financière est de 9 % et le risque que sa fragilité financière soit intensive est de 6 %, contre respectivement 6 % et 3 % pour un ménage plus aisé (Tableau 70). En divisant la cohorte en deux groupes selon leur niveau de vie, nous nous intéresserons aux facteurs explicatifs associés aux probabilités d'appartenir à un des trois parcours-types de fragilité financière selon cette caractéristique (Tableau 71, voir les annexes de 32 à 37 pour les détails). Quel que soit le niveau de vie du ménage, l'endettement et le statut d'occupation du logement ont des effets significatifs sur le risque d'appartenir aux groupes des ménages traversant la fragilité financière. En revanche, la configuration familiale et la situation vis-à-vis du travail n'ont d'effet significatif sur les parcours types de fragilité financière que pour les ménages les moins favorisés. Par ailleurs, cette analyse différentielle selon le niveau de vie du ménage confirme que comparativement aux ménages les plus aisés, les ménages les moins favorisés ont des probabilités plus élevées de connaître la fragilité financière, notamment si celle-ci perdure dans le temps (Tableau 72).

Tableau 71 : Statistiques liées à la régression logistique multinomiale sur la typologie des parcours de fragilité financière des ménages selon leur niveau de vie

Niveau de vie inférieur à la médiane

	Degré de liberté (Df)	Analyse des effets (Tests Type II - Chi-2 de Wald)	
		LR Chisq	Significativité
<i>Profil d'endettement</i>	6	64,247	***
<i>Groupe d'âge de la personne de référence</i>	8	25,299	**
<i>Sexe de la personne de référence</i>	2	4,027	
<i>Configuration du ménage</i>	8	30,780	***
<i>Statut d'occupation du logement</i>	2	46,035	***
<i>Situations vis-à-vis du travail*</i>	6	22,334	**
<i>Cohorte d'observation</i>	4	5,359	
Nombre d'observations		786	
AIC		1415,325	
Log L		-669,7	

Codes de significativité : 0 **** 0,001 *** 0,01 ** 0,05 * 0,1 'ns' 1

*Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Niveau de vie supérieur à la médiane

	Degré de liberté (Df)	Analyse des effets (Tests Type II - Chi-2 de Wald)	
		LR Chisq	Significativité
<i>Profil d'endettement</i>	6	55,767	***
<i>Groupe d'âge de la personne de référence</i>	8	26,185	***
<i>Sexe de la personne de référence</i>	2	2,351	
<i>Configuration du ménage</i>	8	13,215	
<i>Statut d'occupation du logement</i>	2	18,282	***
<i>Situations vis-à-vis du travail*</i>	6	10,073	
<i>Cohorte d'observation</i>	4	1,621	
Nombre d'observations		882	
AIC		1174,265	
Log L		-549,1	

Codes de significativité : 0 **** 0,001 *** 0,01 ** 0,05 * 0,1 'ns' 1

*Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Plus précisément, le fait d'être endetté est un facteur qui accentue le risque de se trouver en fragilité financière pour les deux groupes de ménages (Tableau 72). Pour un ménage dont le niveau de vie est inférieur à la médiane, comparativement à un ménage non endetté, l'accumulation de tous types de crédit triple le risque d'être temporairement en fragilité financière et multiplie par six le risque d'être en fragilité financière intensive. Pour le groupe des ménages plus aisés, les risques sont aussi importants quand le ménage doit payer des mensualités des crédits. S'agissant des ménages à faible niveau de vie, les familles monoparentales et les personnes seules sont confrontées à une probabilité d'être en fragilité

financière, temporaire ou durable, plus élevée que les autres types de ménage. Ainsi, le risque que ce type de ménage soit temporairement en fragilité financière est supérieur 20 %, et celui d'être en fragilité financière intensive atteint 10 %. Cet écart entre les types de ménages en termes de trajectoires de fragilité financière est beaucoup moins marqué chez les ménages plus aisés.

Au-delà de ces effets spécifiques des caractéristiques des ménages, nous constatons encore une fois que, malgré leurs revenus, les ménages aisés n'échappent pas au risque d'être en fragilité financière, temporairement ou plus chroniquement. L'endettement est un important facteur aggravant ce risque. À ce titre, on remarque une faible différence des probabilités conditionnelles de connaître les différents parcours de fragilité financière entre les ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser et ceux avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser. La faiblesse de cette différence associée au type de crédit est constatée, quel que soit le niveau de vie du ménage. Durant la période de remboursement des crédits immobiliers (dont la très grande majorité a pour objectif l'achat du logement), les mensualités de crédit pourraient constituer un risque pour les ménages. Si le logement est destiné à devenir un patrimoine de garantie une fois le crédit remboursé, durant la longue période de remboursement, la soutenabilité financière de l'économie domestique peut se fragiliser en raison d'événements non prévus lors de la conclusion du contrat. Il peut s'agir d'une modification de la composition du ménage (enfant supplémentaire, mutation professionnelle accroissement les coûts de déplacement, travaux imprévus dans le logement ou sur le ou les véhicules...). Ainsi, les crédits à la consommation ne sont plus la source principale de mise en tension du budget des ménages.

Tableau 72 : Probabilités conditionnelles d'un ménage d'appartenir à un des trois parcours-types de fragilité financière selon son niveau de vie et selon les autres caractéristiques sociodémographiques et économiques

	Niveau de vie inférieur à la médiane			Niveau de vie supérieur à la médiane		
	Non fragiles	Fragiles temporaires	Fragiles intensifs	Non fragiles	Fragiles temporaires	Fragiles intensifs
Profil d'endettement						
Sans crédits à rembourser	0,84	0,11	0,05	0,93	0,04	0,03
Avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	0,65	0,18	0,17	0,80	0,09	0,11
Avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	0,63	0,18	0,19	0,81	0,11	0,07
Endettement mixte	0,36	0,34	0,30	0,63	0,21	0,16
Groupe d'âge de la personne de référence						
45-54	0,84	0,11	0,05	0,93	0,04	0,03
18-34	0,75	0,18	0,07	0,85	0,10	0,05
35-44	0,76	0,18	0,07	0,86	0,11	0,03
55-64	0,90	0,07	0,03	0,94	0,04	0,02
65-99	0,95	0,04	0,01	0,94	0,05	0,01
Sexe de la personne de référence						
Homme	0,84	0,11	0,05	0,93	0,04	0,03
Femme	0,80	0,13	0,07	0,93	0,05	0,02
Configuration du ménage						
Couple avec enfants	0,84	0,11	0,05	0,93	0,04	0,03
Personne seule	0,66	0,21	0,13	0,88	0,07	0,05
Famille monoparentale	0,69	0,21	0,10	0,85	0,06	0,09
Couple sans enfant	0,77	0,19	0,04	0,92	0,05	0,03
Autres configurations	0,75	0,13	0,12	0,78	0,04	0,18
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	0,84	0,11	0,05	0,93	0,04	0,03
Locataire	0,58	0,22	0,20	0,82	0,08	0,10
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint						
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	0,84	0,11	0,05	0,93	0,04	0,03
Tous en emploi	0,91	0,07	0,02	0,95	0,03	0,01
Tous retraités	0,87	0,09	0,04	0,97	0,03	0,01
Autres situations	0,76	0,18	0,06	0,92	0,04	0,04
Cohorte d'observation						
PANEL 08	0,84	0,11	0,05	0,93	0,04	0,03
PANEL 09	0,83	0,10	0,07	0,91	0,05	0,04
PANEL 10	0,80	0,13	0,08	0,92	0,05	0,03

Note : Prob.pédites = Probabilité prédite.

Lecture : La probabilité d'un ménage non endetté dont le niveau de vie est inférieur à la médiane de se trouver en fragilité financière intensive est de 5%.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Conclusion de la partie 2

Nous avons analysé, dans cette partie, la fragilité financière des ménages à travers des méthodes probabilistes. L'étude transversale des ménages au cours de la période 2008-2016 a révélé une association non négligeable entre l'endettement du ménage et sa situation de fragilité financière. Bien que le niveau de vie du ménage reste le facteur explicatif principal de son risque d'être en fragilité financière, la probabilité qu'un ménage endetté tombe dans la fragilité financière est importante. Le risque est similaire entre les ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser et les ménages endettés uniquement pour l'immobilier. Une cumulation de différents types de crédit accentue nettement ce risque. Les ménages accédant à la propriété en recourant uniquement aux crédits immobiliers sont également confrontés à la fragilité financière, qui peut être temporaire, récurrente ou persistante dans le temps.

Le suivi longitudinal d'une cohorte de ménages au cours de la période 2008-2016 montre le caractère essentiellement temporaire de la fragilité financière. La majorité des ménages d'une cohorte d'entrants dans la fragilité financière en sortent rapidement durant les trois premières années suivant l'entrée. De même, un retour rapide dans la fragilité financière est observé pour une proportion importante de ménages d'une cohorte de sortants de la fragilité financière. L'endettement des ménages est un facteur explicatif important, non seulement des dynamiques d'entrée et de sortie de la fragilité financière, mais aussi de l'intensité de la fragilité financière (mesurée en fonction de la durée de la fragilité financière). Les ménages endettés uniquement pour l'immobilier et un ménage avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser connaissent un niveau de risque similaire d'être en fragilité financière, temporaire ou intensive. Néanmoins, un ménage endetté uniquement par des crédits à la consommation a plus de chance de sortir d'une séquence de fragilité financière et moins de risque d'entrer à nouveau dans la fragilité financière que les ménages endettés uniquement pour l'immobilier.

L'ambition des ménages de devenir propriétaire impliquant, très souvent, le recours à des crédits immobiliers peut donc s'avérer doublement problématique, du point de vue de l'équilibre économique des ménages. D'une part, car ces crédits immobiliers favorisent, comme les crédits à la consommation, la survenue de la fragilité financière. D'autre part, car ces crédits étant souvent souscrits pour de plus longues durées, ils comportent un risque plus important de maintien ou d'allers et retours dans la fragilité financière. Il peut s'agir d'un effet direct sur ce risque, avec un taux d'effort financier difficilement soutenable, ou d'un effet indirect lié aux autres charges associées à la propriété immobilière (travaux d'entretien, grosses réparations...)

qui peuvent engendrer le recours à de nouveaux crédits (immobiliers ou non). Le ménage se trouve alors potentiellement en situation d'endettement mixte, dont on a pu observer l'effet important sur la situation de fragilité financière et sur sa durée.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Depuis la crise financière globale de 2008, la structure de l'endettement des ménages connaît certains bouleversements. En effet, la part des personnes endettées pour l'immobilier s'est considérablement accrue parmi l'ensemble des endettés, que ce soit en termes d'encours de dettes ou en termes du nombre de dossiers de surendettement. Cette augmentation résulte probablement, d'une part, de la flambée continue des prix immobiliers, d'autre part, des multiples interventions publiques pour encadrer le marché des crédits à la consommation alors considérés comme la cause majeure du surendettement des ménages. Néanmoins, ces explications semblent cacher la réduction relative du pouvoir d'achat de certains ménages, même si leur niveau de vie n'est, en général, pas le plus faible, pour compenser le remboursement de crédits immobiliers dont le montant mensuel est relativement important dans le budget du ménage et qui s'étalent sur une durée plus longue qu'auparavant, en moyenne sur 20 ans.

À la suite de la crise de 2008, les pouvoirs publics ont imposé des mesures de renforcement de prévention du surendettement et de lutte contre la pauvreté, parmi lesquelles l'intention d'identifier et d'accompagner la population en « fragilité financière » en déployant des « Points Conseil Budget » et en créant l'Observatoire de l'Inclusion bancaire (OIB). Toutefois, les critères, qui sont actuellement appliqués par l'OIB pour détecter cette population, se focalisent essentiellement sur les incidents de paiement ou les incidents de remboursement. Par conséquent, la population en fragilité financière recensée regroupe des personnes qui sont déjà en situation financière dégradée (*i.e.* en surendettement, inscrits aux fichages de la Banque de France, etc.). L'objectif d'identifier une population à risque afin de prévenir le surendettement et lutter contre la pauvreté n'est pas atteint. Par conséquent, nous avons élargi le périmètre de définition de la population en « fragilité financière » en proposant d'insérer également des individus qui ressentent un bouleversement de leur situation financière et budgétaire, soit ceux qui déclarent que leurs revenus et leurs épargnes ne sont plus suffisants pour couvrir leurs charges courantes, aussi ceux dont le reste-à-vivre est estimé modéré pour les dépenses de consommation hors logement.

Pour mesurer la fragilité financière et analyser ses facteurs, notamment le rôle des différentes formes d'endettement des ménages, nous avons appliqué cette définition aux ménages français suivis par le dispositif SRCV. Ainsi, au cours de la période 2008-2016, nous identifions chaque année, environ 25 % des ménages comme « fragiles financièrement ». La part des ménages en fragilité financière parmi les ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser est importante, mais ses variations annuelles sont assez faibles

durant la période d'observation. Parmi les ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser, la part des ménages en fragilité financière a remarquablement augmenté au cours de 2008-2016. Une situation d'endettement mixte aggrave significativement la fragilité financière des ménages.

À travers des analyses des correspondances multiples (ACM), nous avons observé une corrélation nette entre la fragilité financière et les situations les moins favorisées économiquement. Par ailleurs, l'endettement du ménage apparaît, à un moindre degré, associé à sa situation de fragilité. Ces observations ont été confirmées par les résultats de la régression logistique sur la probabilité qu'un ménage soit en fragilité financière. En effet, en contrôlant toutes autres variables, les probabilités conditionnelles d'être en fragilité financière sont similaires pour un ménage avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser et pour un ménage avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser. Une analyse différentielle selon le niveau de vie et selon l'année de l'enquête conduit aux mêmes résultats. Les différentes applications de la décomposition Oaxaca-Blinder comparant l'effet de l'endettement immobilier et de l'endettement pour la consommation sur la fragilité financière montrent que l'écart de la fragilité financière entre les deux groupes de ménages endettés était majoritairement expliqué par leurs différences de composition, particulièrement les différences dues au niveau de vie et au statut d'occupation du logement. Bien que les ménages bénéficiant uniquement de crédits à la consommation connaissent davantage la fragilité financière que ceux qui bénéficient uniquement de crédits immobiliers, le risque qu'un ménage soit en fragilité financière n'est pas différent pour les deux groupes de ménages endettés. Ainsi, la fragilité financière ne touche pas uniquement des ménages les plus précaires économiquement. L'ambition des Français de devenir propriétaire de leur résidence principale en recourant aux crédits immobiliers sans avoir conscience de l'importance des contraintes liées au logement (au-delà du seul montant de la mensualité de crédit, les frais d'entretien, les réparations ou la taxe foncière constituent des dépenses importantes associées à la propriété) ce qui pourrait conduire à des problèmes financiers durant la période de remboursement.

Durant la période d'étude, nous avons observé différents parcours de fragilité financière : certains ménages n'ont pas du tout connu la fragilité financière, d'autres, plus rares, y étaient confrontés la majeure partie du temps. Une proportion non négligeable de ménages connaissait de multiples entrées et sorties de la fragilité financière. Nous avons donc effectué un suivi longitudinal pour la période 2008-2016 d'une cohorte de ménages qui sont entrés la première fois en observation en 2008, 2009 et 2010. Les taux d'entrée et de sortie de la fragilité

financière pour cette cohorte ont été mesurés, pour l'ensemble de la cohorte et pour des sous-cohortes définies selon les caractéristiques sociodémographiques et économiques du ménage. Au sein d'une cohorte ou d'une sous-cohorte, les taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière sont assez proches, mais on constate des différences entre les sous-cohortes.

En général, une séquence de fragilité financière d'un ménage est assez brève. Les probabilités de sortir d'une séquence de fragilité financière sont très importantes dès les premières années passées dans cette situation. Au bout de trois ans, la majorité de ménages des différentes cohortes d'entrants dans la fragilité financière en est sortie. En introduisant les variables de durée dans les modèles à effet fixes qui distinguent deux niveaux d'analyse (les ménages et leurs observations annuelles) pour estimer la probabilité de sortir d'une séquence de fragilité financière ou de non-fragilité financière, nous avons perçu encore une fois l'importance du niveau de vie pour expliquer cette probabilité. L'endettement des ménages est également un facteur expliquant la probabilité de sortir d'une séquence de fragilité financière. Si les ménages ont tendance à sortir rapidement de la fragilité financière, il leur arrive cependant assez fréquemment d'y entrer à nouveau. Ainsi, presque la moitié de ménages de différentes cohortes de sortants de la fragilité financière y retournent à assez brève échéance.

La répétition aller et retour dans la fragilité financière, et donc la multiplication des séquences de fragilité financière pour une période assez courte de 7 ans implique de s'interroger sur le temps finalement passé en situation de fragilité financière. À l'aide d'une analyse des séquences de fragilité financière, nous avons ainsi classé la cohorte de ménages en trois parcours-types de fragilité : les non fragiles, les fragiles temporairement et les fragiles intensivement. De façon assez attendue, la fragilité financière intensive est plus fréquente pour les ménages les plus précaires, tels que les jeunes, les familles monoparentales, les moins aisés en termes de niveau de vie et les ménages en situation d'endettement mixte. Les ménages retraités ou ceux dont le niveau de vie est plus favorisé connaissent plus rarement la fragilité financière intensive. Les résultats des régressions logistiques multinomiales sur le parcours-type de fragilité financière des ménages nous ont éclairé davantage ces observations. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, l'endettement est un facteur favorisant significativement la survenue de la fragilité financière, quel que soit le niveau de vie du ménage. C'est l'endettement mixte qui expose le plus fortement à des parcours comprenant fréquemment des étapes de fragilité financière. Cependant, l'endettement immobilier contribue aussi à favoriser des parcours comprenant un ratio important de phases de fragilité financière. Ces résultats pourraient nous montrer que le recours aux crédits immobiliers pour satisfaire le désir d'avoir

un logement des Français n'assure pas leur stabilité économique, particulièrement au cours de la période de remboursement, a fortiori lorsque le niveau de vie du ménage est bas, mais pas uniquement. En raison de la hausse des prix du logement, l'allongement de la durée des crédits immobiliers augmente le temps d'exposition aux incidents de la vie et aux charges non anticipées associées à la propriété. Pour faire face à ces situations, les ménages devant rembourser un crédit immobilier pourraient souscrire un crédit à la consommation et se retrouver, de ce fait, en situation d'endettement mixte ce qui les exposerait d'autant plus à une fragilité financière récurrente.

Dans l'objectif de prévention du surendettement et de lutte contre la pauvreté, notre travail a proposé une identification plus large des ménages fragiles financièrement, ainsi que des approches économiques et démographiques permettant d'estimer des risques de connaître la fragilité financière. En appliquant plusieurs approches statistiques pour en représenter les différents aspects, les facteurs contribuant à ce qu'un ménage connaisse fréquemment la fragilité financière sont convergents. L'endettement est un facteur expliquant le risque qu'un ménage se trouve en fragilité financière et qu'il y retourne après en être sorti, une situation socio-économique moins favorisée augmentant ce risque. Bien que la période d'observation soit courte et que les critères d'identification des ménages en fragilité financière puissent être améliorés (notamment le critère du seuil de reste-à-vivre), les résultats obtenus nous permettent d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche sur la fragilité financière et l'endettement des ménages dont le but global est d'améliorer des politiques de lutte contre la précarité. Deux questions thématiques plus larges pourraient être approfondies :

- Quel pourrait être l'impact de la hausse des prix actuellement observée sur la fragilité financière des ménages engagés dans un emprunt immobilier avec un taux d'effort important ?
- Comment les politiques du logement pourraient, dans un tel contexte, éviter que l'accession à la propriété ne conduise pas de nombreux ménages à s'exposer à la fragilité financière ? Il pourrait s'agir de politiques quantitatives augmentant l'offre de logement pour stabiliser les prix immobiliers, mais aussi de politiques plus ciblées rendant la location financièrement beaucoup plus intéressante de façon à dissuader les ménages de s'engager dans des projets d'accession à la propriété les exposant à la fragilité financière.

ANNEXES

PARTIE 1

Chapitre 1.1

Annexe 1 : Différents types de crédit à la consommation

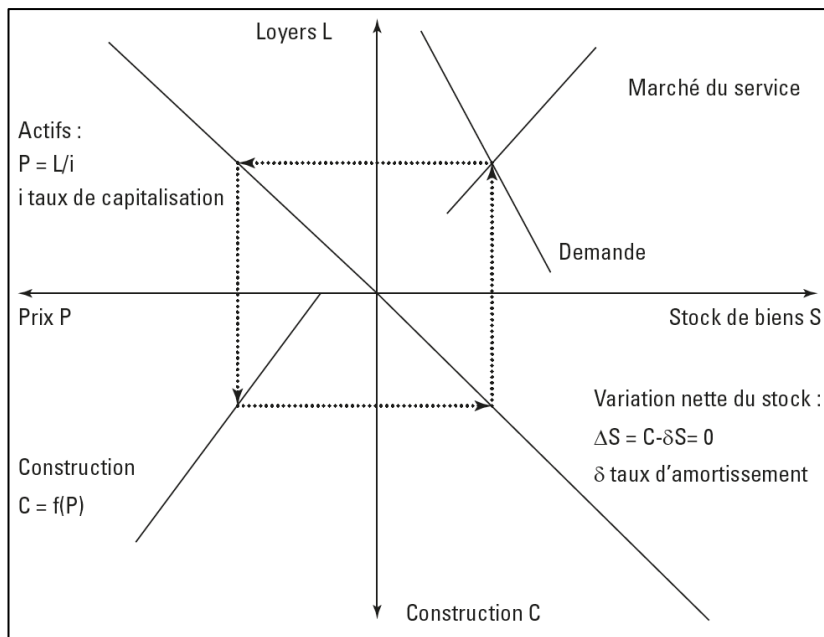
Type de crédit	Utilisation du crédit	Émetteur du crédit	Montant du crédit	Taux du crédit	Durée du crédit	Délai de rétractation
Crédit affecté	Il sert exclusivement à financer un achat précis, fixé dans l'offre de crédit (bien ou prestation de service).	Souvent proposé sur le lieu de vente Il est géré par une banque ou un établissement de crédit.	Entre 200€ et 75 000€	À taux fixe. Le montant de vos mensualités, la durée de remboursement et le TAEG sont fixés dans votre offre de contrat.	Le crédit doit être accordé pour une durée supérieure à 3 mois. Vous commencez à rembourser à partir de la livraison du bien ou de la prestation. Vous n'avez rien à rembourser en cas de non-livraison.	14 jours calendaires à compter de la signature du contrat. Ce délai peut être réduit à 3 jours minimum si vous bénéficiez de la prestation du bien ou du service immédiatement.
Prêt personnel	Vous pouvez utiliser le montant du crédit comme vous le souhaitez. Vous n'avez pas à l'affecter à un achat déterminé.	Banque ou établissement de crédit.	Le taux, le montant des sommes accordées (plafonnés à 75 000€), la durée et le mode de remboursement varient selon l'établissement financier et vos capacités de remboursement. La durée d'emprunt doit être supérieure à 3 mois.			14 jours calendaires à partir de la signature du contrat.
Crédit renouvelable ou crédit permanent	Il s'agit d'une réserve d'argent que vous pouvez utiliser à votre convenance et qui se reconstitue au fur et à mesure de vos remboursements dans la limite du montant maximum autorisé. Il peut être assorti ou non d'une carte de crédit.	Enseigne de la grande distribution ou enseigne de la vente par correspondance, établissement de crédit spécialisé dans le crédit à la consommation, banque.	Entre 200€ et 75 000€ selon vos besoins et votre solvabilité. Si le montant du crédit est supérieur à 1 000€, l'établissement prêteur doit vous proposer un crédit amortissable.	Le taux du crédit renouvelable est un taux variable. Il évolue selon l'évolution des taux sur les marchés financiers. Vous ne pouvez pas connaître à l'avance le coût de votre crédit.	La loi impose des durées de remboursement maximales : 36 mois si le montant du crédit est inférieur ou égal à 3 000€ 60 mois si le montant du crédit est supérieur à 3 000€.	14 jours calendaires à compter de l'acceptation du contrat avec interdiction pour l'organisme de crédit de délivrer les fonds les 7 premiers jours.
Location avec option d'achat (LOA ou leasing)	La LOA vous permet de disposer d'un bien défini au moment de la signature du contrat en payant chaque mois un loyer tout en ayant l'option de l'acheter à la fin du contrat.	Enseigne commerciale, établissement de crédit, banque.	Le montant et le nombre de loyers sont prévus dès la signature du contrat.		Généralement de 24 à 72 mois de loyers selon les contrats. À la fin de cette période, votre contrat se termine et vous n'avez plus de loyer à payer. Vous pouvez alors acheter le bien ou le rendre à l'établissement propriétaire.	14 jours calendaires à partir de la signature du contrat.

Annexe 1 : Différents types de crédit à la consommation (suite)

Type de crédit	Utilisation du crédit	Émetteur du crédit	Montant du crédit	Taux du crédit	Durée du crédit	Délai de rétractation
Prêt viager hypothécaire	Ce prêt permet à tout propriétaire d'emprunter une somme d'argent en contrepartie d'une hypothèque sur un bien immobilier. Vous pouvez utiliser la somme empruntée librement	Banque ou établissement de crédit.	Le montant du prêt est fonction de la valeur du bien immobilier (généralement 15 à 75% de la valeur du bien), de l'âge et du sexe de l'emprunteur.	L'établissement prêteur est libre de fixer le taux d'intérêt du prêt.	Vous n'avez rien à rembourser car le contrat prend fin avec la vente du bien ou au décès de l'emprunteur.	14 jours calendaires à compter de l'acceptation du contrat.
Microcrédit personnel	Destiné aux personnes exclues du système bancaire classique, ce crédit permet d'acquérir des biens ou services visant l'amélioration de la situation de l'emprunteur. Sont aussi inclus la formation professionnelle, le permis de conduire ou les soins de santé mal remboursés.	Réseau d'accompagnement social servant d'intermédiaire avec une banque agréée : régie de quartier, maison pour l'emploi, centre communal d'action sociale (CCAS) ou association à vocation sociale.	Entre 300€ et 5 000€ en fonction des revenus	Le taux du crédit est fixé par le prêteur. Il est généralement entre 1,5 et 4%.	Sur 6 mois à 4 et 5 ans.	14 jours calendaires à partir de la signature du contrat.
Prêt étudiant garanti par l'État	Destiné au financement des études (frais de scolarité, logement, ordinateur, voiture, voyage à l'étranger, etc.) Vous n'avez pas besoin d'apporter une caution ou d'avoir un proche comme garant, l'État se portant garant auprès des banques partenaires par le biais de la Banque publique d'investissement (Bpifrance).	Établissements bancaires notamment Société générale, Banques Populaires, Crédit mutuel, CIC, Caisses d'épargne.	Le montant du prêt accordé varie en fonction de l'établissement bancaire.	Il s'agit d'un prêt à taux fixe.	La durée du prêt est déterminée par la banque avec un minimum de 2 ans.	14 jours calendaires à compter de l'acceptation du contrat de crédit.

Source : Bercy infos (2021).

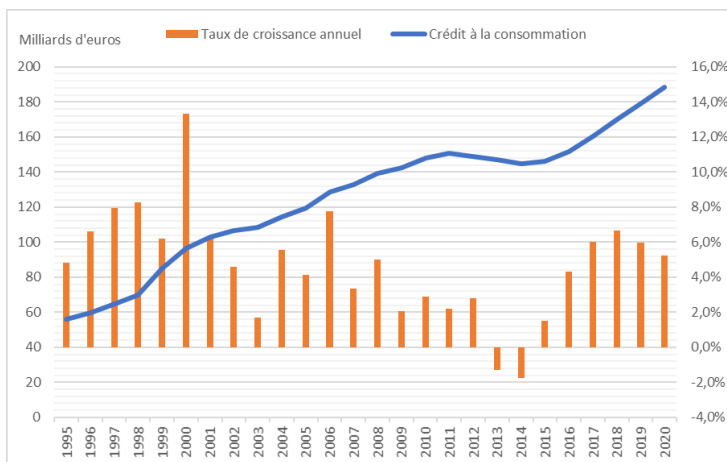
Annexe 2 : Schéma synthétique des relations entre les marchés immobiliers



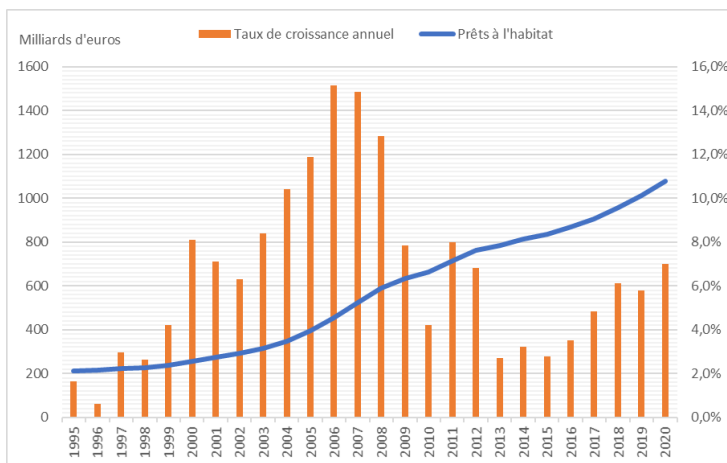
Source : Di Pasquale et Wheaton (dans Cornuel, 2013)

Annexe 3 : Évolution des crédits aux particuliers selon leur nature de 1995 à 2020

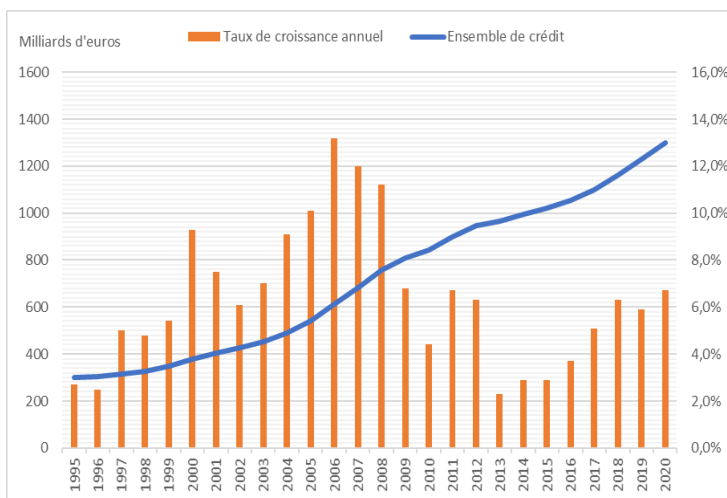
Crédit à la consommation



Prêt à l'habitat



Ensemble des crédits



Note : Le taux de croissance (en pourcentages, référence à droite) et les encours de crédit (en milliards d'euros, référence à gauche) calculés au 1er janvier de l'année (CVS - Correction des variations saisonnières)

Source : Banque de France (2020f)

Annexe 4 : Répartition des endettés dans l'ensemble des ménages selon la structure de leur endettement sur la période 2001-2019

	Crédits immobiliers	Crédits à la consommation	Endettement mixte	Ensemble des ménages avec crédits
2001	17,5%	23,8%	11,6%	52,9%
2002	17,2%	22,1%	12,0%	51,3%
2003	16,5%	21,2%	12,0%	49,7%
2004	17,2%	21,1%	11,9%	50,2%
2005	18,1%	22,1%	12,4%	52,6%
2006	18,3%	20,7%	11,9%	50,9%
2007	18,8%	21,4%	11,8%	52,0%
2008	18,8%	21,3%	12,5%	52,6%
2009	19,1%	20,0%	11,7%	50,8%
2010	19,4%	19,0%	11,1%	49,5%
2011	19,2%	18,4%	11,8%	49,4%
2012	21,0%	17,2%	10,4%	48,6%
2013	21,0%	16,6%	10,0%	47,6%
2014	20,9%	15,9%	9,7%	46,5%
2015	20,5%	16,3%	9,7%	46,5%
2016	20,9%	15,7%	9,8%	46,4%
2017	20,6%	17,0%	10,2%	47,8%
2018	21,0%	16,4%	10,4%	47,8%
2019	20,9%	16,3%	10,2%	47,4%

Note : Enquêtes réalisées en novembre de chaque année.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, au moment de l'enquête, 20,9 % des ménages sont endettés uniquement pour l'immobilier.

Source : 32^{ème} rapport annuel de l'Observatoire aux Crédits des ménages (2020).

Annexe 5 : Répartition des surendettés selon le montant de leur épargne entre 2001 et 2014

	En %							
	2001	2004	2007	2010	2011	2012	2013	2014
Inférieur ou égal à 1500 euros	66,9	56,6	60,5	54,7	45,8	42,6	41,4	38,1
1500 - 7600 euros	27,3	36,3	32,9	38,0	43,5	45,7	44,9	46,2
Supérieur à 7600 euros	5,8	7,1	6,6	8,0	10,7	11,7	13,7	15,7

*Situations de surendettement recevables.

Note : En pourcentage du nombre de situations de surendettement recevables.

Lecture : En 2014, 38,1 % des ménages surendettés ont une épargne dont le montant est inférieur ou égal à 1 500 euros.

Source : Banque de France, Surendettement des ménages - Enquêtes typologiques (2002, 2005, 2008, 2011, 2013, 2014b, 2014c, 2015).

Annexe 6 : Nomenclature des dettes selon leur nature

Types de dette	Définitions
<i>Dettes financières</i>	
Dettes immobilières	Prêts immobiliers ; Arriérés ; Soldes après-vente de la résidence principale
Dettes à la consommation	Crédits renouvelables ; Prêts personnels ; Crédits affectés/Louer-option d'achat (LOA)
Microcrédit et prêt sur gage	-
Autres dettes bancaires (Découverts et dépassements)	Autres dettes bancaires et solde débiteur
<i>Dettes de charges courantes</i>	
Dettes de logement	Loyer et charges locatives ; Charges de copropriété ; Frais de maison de retraite/de maison spécialisée ; Dépôts de garantie
Dettes d'énergie et de communication	Électricité, gaz, chauffage ; Eau ; Téléphonie, Internet
Dettes de transport	-
Dettes d'assurance/de mutuelle	Dettes d'assurance ; Dettes de mutuelle
Dettes de santé/d'éducation	Dettes de santé : frais médicaux, forfaits hospitaliers ; Dettes d'éducation : frais de garde d'enfant, frais de scolarité et d'étude, cantine scolaire
Dettes alimentaires	Pensions alimentaires, etc.
Dettes fiscales	Impôt sur le revenu ; Taxe d'habitation ; Taxe foncière ; Dettes fiscales indirectes
<i>Autres dettes</i>	
Dettes diverses (y compris chèques impayés)	Frais d'huissier, d'avocat, emprunts auprès de la famille, dommages et intérêts civils... ; Dettes auprès d'une caution : dettes auprès d'une caution physique, dettes bancaires ou non bancaires auprès d'une caution personne morale ; Dettes en tant que caution : dettes du débiteur en tant que caution, débiteur caution actionnée pour une dette professionnelle, débiteur caution actionnée pour une dette non professionnelles Organismes d'aide sociale (CAF, FSL...)
Dettes sociales	Employeur et comité d'entreprise ; Dettes vis-à-vis de Pôle emploi, de la sécurité sociale, de caisses de retraite... ; Dettes sur fraude à la sécurité sociale
Dettes professionnelles	Organismes sociaux, dettes fiscales professionnelles, autres dettes professionnelles, microcrédit professionnel bancaire, microcrédit professionnel non bancaire, dettes fiscales directes, dettes fiscales indirectes
Dettes pénales et réparations pécuniaires	Dettes pénales, condamnations pénales, amendes, réparations pécuniaires

Source : Banque de France (2021).

Chapitre 1.3

Annexe 7 : Offre bancaire spécifique pour les situations de « fragilité financière »

Précisée par l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier, l'offre spécifique comprend au moins les services bancaires suivants :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt ;
- Une carte de paiement à autorisation systématique ;
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte ;
- Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité ;
- Deux chèques de banque par mois ;
- Un moyen de consultation du compte à distance, et la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement ;
- Un système d'alerte sur le niveau du solde du compte ;
- La fourniture de relevés d'identité bancaire ;
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R312-4-2 ;
- Un changement d'adresse une fois par an.

Le tarif de cette offre ne dépasse pas trois euros par mois. Ce montant est revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac.

Source : Rapport annuel de l'Observatoire d'Inclusion Bancaire selon le Décret n° 2014-738 du 30 juin 2014 relatif à l'offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident.

Annexe 8 : Panier de biens et services des budgets de références

Postes budgétaires	Composantes détaillées
Logement	Le nombre de pièces (chambre pour les enfants, chambre d'amis)
	Le nombre de repas par jour
Alimentation (nourriture et boissons)	Le type d'aliments consommés pour chaque repas Des éléments d'appréciation de la qualité des produits au travers des points de vente Des quantités (si possible) <i>Focus sur le modèle alimentaire des enfants de 0-2 ans</i>
Habillement	L'ensemble des vêtements, chaussures, accessoires et leur entretien (pressing/cordonnerie) La mode (et les marques), surtout pour les femmes et les adolescents La vie sociale (dispositions de tenus formelles pour satisfaire aux codes des différents événements de la vie sociale) La fréquence de renouvellement
Soins personnels et hygiène	Les produits d'hygiène « de base » pour « rester propre » (pour se laver le corps, les dents, les cheveux, se coiffer, se raser/s'épiler, se couper les ongles) Les produits de beauté pour s'hydrater la peau, se parfumer, se maquillage Les services de bien-être : esthéticienne pour les femmes
Équipement de la maison	Des luminaires, un budget de décoration, la qualité moyenne, la durée d'amortissement, la notion de patrimoine Pour le salon/ la salle à manger : le mobilier (table, chaises, canapé convertible, bibliothèque...), les matériels électronique informatique et de téléphonie/accès à internet (ordinateur, console de jeu) Pour la cuisine : le mobilier (les meubles de rangement, table, chaises), les gros électroménager (réfrigérateur, gazinière, machine à laver, lave-vaisselle) les petits électroménager (four à micro-ondes, cafetière, robot-mixeur), les vaisselles, les accessoires de ménages et des produits d'entretien Pour la chambre : lit, ligne de lit, table de nuit, chaises ou valet, armoire, commode Pour la salle de bain : les meubles de rangement, le ligne (serviettes, gants), les accessoires (poubelle, corbeille à linge, miroir...)
Transports	La nécessité d'avoir une voiture et les dépenses afférentes (carburant, assurance, entretien, contrôle technique, stationnement) L'abonnement aux transports en commun Les autres véhicules (comme le vélo pour l'adulte ou l'enfant) et les équipements associés
Vie sociale	Les vacances Les activités culturelles et sportives Les repas pris à l'extérieur et les invitations Les cadeaux <i>Focus sur les dépenses baby-sitting, sur l'argent de poche aux enfants</i>
Santé	La complémentaire santé (montant, type de mutuelle) Le niveau de reste à charge
Service bancaire et assurance	Les services bancaires pour les adultes (carte visa de base, services d'assurance) Les services bancaires pour les enfants (carte de retrait) <i>Focus sur l'épargne</i>
Les besoins spécifiques des enfants	La vie scolaire (voyages et sorties de classe) Les fournitures Les frais de garde Les frais de restauration scolaire

Source : Adapté de Alberola et al. (2014)

Annexe 9 : Budget « vie courante » utilisé par les Commissions de surendettement - Modalités de prise en compte des dépenses

Dépenses	Modalités de prise en compte	
Alimentation	Application d'un barème	
Frais de santé (dont mutuelle)	Montant réel, dans la limite d'un barème	
Frais de scolarité (des personnes à charge)	Montant réel, justificatif à fournir	
Frais de garde (des personnes à charge)		
Frais d'hygiène	Application d'un barème	
Habillement		
Habitation	Loyer (hors charges)	Montant réel, justificatif à fournir
	Assurance habitation	Montant réel (un justificatif peut devoir être fourni) dans la limite d'un barème
	Eau	
	Électricité (hors chauffage)	
	Téléphone	
	Chauffage	Application d'un barème
Produit d'entretien ménager		
Impôts (sur le revenu, taxes foncières...)		
Pensions alimentaires (versées)	Montant réel, justificatif à fournir	
Prestation compensatoire (versée)		
Frais de trajets domicile-travail	Véhicule personnel	Application d'un barème
	Transport en commun	Montant réel, justificatif à fournir
Autres frais de transport	Application d'un barème	

Source : Service public (2021).

Annexe 10 : Barème des quotités saisissables défini à la fin 2019

Numéro de la tranche	Rémunération annuelle R	Part saisissable ou cessibles
1	$R \leq 3\,870 \text{ €}$	5,00 % (1/20)
2	$3\,870 \text{ €} < R \leq 7\,550 \text{ €}$	10,00 % (1/10)
3	$7\,550 \text{ €} < R \leq 11\,250 \text{ €}$	20,00 % (1/5)
4	$11\,250 \text{ €} < R \leq 14\,930 \text{ €}$	25,00 % (1/4)
5	$14\,930 \text{ €} < R \leq 18\,610 \text{ €}$	33,33 % (1/3)
6	$18\,610 \text{ €} < R \leq 22\,360 \text{ €}$	66,66 % (2/3)
7	$22\,360 \text{ €} < R$	100,00 % (Totalité)

Source : Article R3252-2 du Code du travail, modifié par Décret n°2019-1509 du 20 décembre 2019

Chapitre 1.4

Annexe 11 : Caractéristiques sociodémographiques des ménages en France d'après les enquêtes SRCV 2008-2016

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	<i>En %</i>								
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	20,1	18,5	18,9	18,2	18,2	17,7	16,8	16,9	16,1
35-44 ans	18,4	18,8	17,9	18,2	17,9	17,2	17,8	17,2	17,2
45-54 ans	17,2	17,6	17,9	18,0	17,8	18,3	18,3	18,0	18,2
55-64 ans	17,7	18,5	18,9	19,0	18,6	18,8	18,4	18,7	18,6
65 ans et plus	26,5	26,6	26,4	26,6	27,5	28,1	28,7	29,1	29,8
Valeurs manquantes	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Sexe de la personne de référence									
Masculin	57,4	62,3	61,2	61,2	61,0	60,3	60,6	59,8	59,7
Féminin	42,6	37,7	38,8	38,8	39,0	39,7	39,4	40,1	40,2
Valeurs manquantes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	25,0	25,5	25,2	26,1	27,0	27,7	28,2	29,5	30,8
Baccalauréats et équivalents	15,0	14,4	15,1	14,9	14,9	14,7	15,4	15,4	15,9
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	23,8	24,1	23,5	28,6	28,8	28,7	28,4	28,6	24,7
Autres diplômes*	36,1	36,0	36,1	30,4	29,2	28,9	27,0	25,1	27,0
Valeurs manquantes	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	1,0	1,4	1,6
Type de ménage									
Personne seule	34,5	34,2	35,1	34,0	34,5	35,0	35,1	35,5	35,4
Famille monoparentale	7,6	7,6	7,7	8,0	7,9	8,0	8,5	8,3	8,4
Couple sans enfant	26,8	27,5	27,2	27,9	27,6	27,0	27,0	26,7	26,6
Couple avec enfants	27,9	27,7	27,0	27,6	27,3	27,2	27,5	26,9	26,8
Autre type de ménage	3,3	3,0	3,0	2,5	2,7	2,8	1,9	2,5	2,7
Valeurs manquantes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,1	5,2	5,1	5,7	5,7	5,4	5,4	5,4	5,3
Professions libérales, cadres	10,7	10,9	10,7	11,2	11,5	11,6	11,9	12,5	12,7
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	15,2	16,3	16,1	16,0	16,2	15,5	16,0	15,2	15,5
Employés, personnels des services directs aux particuliers	13,2	13,5	12,7	12,5	12,8	13,2	13,2	12,9	12,9
Ouvriers	16,1	15,6	15,1	14,9	14,1	14,2	13,1	13,9	14,0
Retraités	34,8	34,7	34,1	29,2	29,7	30,7	33,3	32,9	32,2
Autres cas**	3,3	3,4	5,7	9,8	9,3	8,0	6,1	5,3	6,0
Valeurs manquantes	1,6	0,5	0,5	0,7	0,6	1,3	1,0	1,9	1,4
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	29,2	29,3	29,1	29,4	31,9	31,7	31,8	30,7	30,9
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	13,2	13,5	13,4	13,5	12,9	12,9	12,9	13,6	13,5
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	17,3	16,7	17,2	17,6	16,7	16,8	16,8	17,5	17,6
Agglomération de Paris	16,2	16,0	15,7	15,8	16,3	14,1	13,7	16,3	16,2
Commune rurale	24,1	24,5	24,4	21,9	22,3	22,0	22,0	21,9	21,9
Valeurs manquantes	0,0	0,1	0,1	1,8	0,0	2,6	2,9	0,0	0,0

Annexe 11 : Caractéristiques sociodémographiques des ménages en France d'après les enquêtes SRCV 2008-2016 (suite)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	56,0	57,4	56,6	57,9	58,4	59,0	59,5	58,9	59,5
Locataire, sous-locataire ou autres***	44,0	42,6	43,4	42,1	41,6	41,0	40,5	41,1	40,5
Valeurs manquantes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	46,8	45,9	44,5	46,1	46,3	46,4	45,8	45,6	46,9
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	29,6	30,0	29,9	30,2	31,0	31,2	30,8	32,1	32,8
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	11,3	11,7	11,4	11,3	11,0	10,8	10,9	10,5	10,7
Autres situations****	12,3	12,4	14,2	12,4	11,7	11,6	12,4	11,9	9,6
Valeurs manquantes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Décile du niveau de vie									
Inférieur à D1	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
D1 à D2	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
D2 à D3	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
D3 à D4	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
D4 à D5	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
D5 à D6	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
D6 à D7	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
D7 à D8	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
D8 à D9	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Supérieur à D9	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Valeurs manquantes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble des ménages	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre d'observations	10 418	10 603	11 046	11 360	11 999	11 131	11 384	11 390	11 459

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

***Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager.

****Personne handicapée, apprenti(e), chômeur(se)...

Note : Les valeurs sont en pourcentage.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2016, la personne de référence de 16,1 % des ménages est âgée de 15 à 34 ans.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 12 : Caractéristiques sociodémographiques des ménages dans les sous-échantillons sélectionnés dans les enquêtes SRCV 2008-2016

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	<i>En %</i>								
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	19,7	18,2	18,9	18,0	17,9	17,5	16,6	16,9	15,8
35-44 ans	18,4	18,7	17,8	18,2	17,8	17,3	18,0	17,2	17,0
45-54 ans	17,0	17,6	17,7	17,8	17,7	17,9	17,9	17,9	18,2
55-64 ans	17,7	18,6	18,9	18,9	18,6	18,3	18,2	18,4	18,4
65 ans et plus	27,2	26,9	26,8	27,0	28,0	29,0	29,3	29,6	30,6
Sexe de la personne de référence									
Masculin	57,2	62,2	61,0	61,1	61,0	60,4	60,5	59,7	59,4
Féminin	42,8	37,8	39,0	38,9	39,0	39,6	39,5	40,3	40,6
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	24,4	25,3	24,9	25,9	26,9	27,4	27,6	29,9	31,2
Baccalauréats et équivalents	14,9	14,3	15,1	14,9	14,9	14,9	15,7	15,6	16,2
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	23,8	24,3	23,7	28,8	29,1	29,2	29,1	28,9	25,1
Autres diplômes*	37,0	36,1	36,3	30,4	29,1	28,5	27,6	25,5	27,5
Type de ménage									
Personne seule	34,7	34,4	35,4	33,9	34,5	34,5	34,6	36,1	35,6
Famille monoparentale	7,6	7,6	7,6	8,0	8,0	7,8	8,5	8,3	8,5
Couple sans enfant	26,9	27,7	27,4	28,1	27,9	27,4	27,3	26,9	26,7
Couple avec enfants	27,4	27,4	26,7	27,5	27,1	27,6	27,8	26,5	26,5
Autre type de ménage	3,3	3,0	2,9	2,5	2,6	2,6	1,8	2,2	2,6
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,8	4,9	4,8	5,4	5,5	5,5	5,5	5,3	5,2
Professions libérales, cadres	10,7	10,9	10,6	11,2	11,5	11,6	11,6	12,6	12,7
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	15,3	16,4	16,2	16,0	16,4	15,7	16,3	15,4	15,7
Employés, personnels des services directs aux particuliers	13,6	13,5	12,7	12,6	13,0	13,7	13,4	13,3	13,2
Ouvriers	16,5	15,6	15,3	15,2	14,2	14,8	13,6	14,1	14,0
Retraités	35,8	35,3	34,7	29,9	30,4	31,3	33,6	34,0	33,2
Autres cas**	3,3	3,3	5,7	9,6	9,0	7,5	5,9	5,3	5,9
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	29,3	29,3	29,0	30,0	32,0	32,6	32,9	30,8	31,0
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	13,2	13,4	13,4	13,7	12,9	13,1	13,3	13,6	13,5
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	17,3	16,7	17,2	17,8	16,6	17,2	17,2	17,4	17,6
Agglomération de Paris	16,2	16,1	15,9	16,2	16,4	14,6	14,1	16,3	16,3
Commune rurale	24,0	24,5	24,5	22,3	22,1	22,5	22,6	21,9	21,7
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	55,8	57,3	56,3	58,0	58,5	60,1	60,5	58,7	59,8
Locataire, sous-locataire ou autres***	44,2	42,7	43,7	42,0	41,5	39,9	39,5	41,3	40,2
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	45,9	45,7	44,0	45,8	46,3	46,6	45,8	45,6	46,7
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	30,5	30,4	30,4	30,9	31,6	32,3	31,7	32,8	33,8
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	11,2	11,6	11,3	11,2	10,9	11,1	11,2	10,4	10,6
Autres situations****	12,4	12,2	14,2	12,1	11,2	10,0	11,3	11,2	8,9

Annexe 12 : Caractéristiques sociodémographiques des ménages dans les sous-échantillons sélectionnés dans les enquêtes SRCV 2008-2016 (Suite)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Décile du niveau de vie</i>									
Inférieur à D1	9,9	9,8	10,0	9,6	9,1	9,2	9,6	9,6	9,7
D1 à D2	10,0	10,0	10,0	10,0	9,9	9,7	10,1	10,0	9,9
D2 à D3	10,1	10,0	10,1	10,0	10,1	10,2	10,1	10,1	10,0
D3 à D4	10,3	10,2	10,0	10,1	10,1	10,2	10,3	10,2	10,0
D4 à D5	10,0	10,1	10,0	10,1	10,2	10,4	10,2	10,1	10,1
D5 à D6	10,1	10,0	10,0	10,1	10,2	10,2	10,1	10,1	10,1
D6 à D7	10,0	10,0	10,0	10,1	10,2	10,2	10,2	9,9	10,1
D7 à D8	10,0	10,1	10,0	10,0	10,1	10,1	10,0	9,9	10,0
D8 à D9	9,9	9,9	10,0	10,1	10,1	9,9	9,8	10,1	10,0
Supérieur à D9	9,6	9,9	9,8	9,9	10,0	9,7	9,6	10,0	10,0
Ensemble des ménages	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre d'observations	9 692	10 214	10 734	10 763	11 517	10 368	10 656	10 872	10 799
Somme des pondérations	9 751	10 224	10 723	10 758	11 527	10 297	10 558	10 878	10 886

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

*** Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager.

****Inactif(ve), personne handicapée, apprenti(e), chômeur(se)...

Note : Les valeurs sont en pourcentage.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2016, la personne de référence de 15,8 % des ménages de l'échantillon est âgée de 15 à 34 ans.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 13 : Variables SRCV utilisées pour déterminer le profil d'endettement du ménage

Désignation	Variables SRCV utilisées*	Notes
Le profil d'endettement à titre privé : aucun endettement, endettement à titre immobilier uniquement, endettement à la consommation uniquement, endettement mixte		
1 Crédit(s) immobilier(s)		<i>Avoir au moins 1 sur 2 motifs précisés (A et B)</i>
A Emprunts liés à la résidence principale	TYPEMP	Motif des remboursements d'emprunt pour la résidence principale : 1. L'acquisition de la résidence principale, 2. Gros travaux effectués dans la résidence principale, 3. À la fois pour acquisition et gros travaux. Les valeurs manquantes sont supprimées.
B Emprunts à titre immobilier autres ceux liés à la résidence principale	EMPRUN MOTIF_A	Existence d'emprunts, actuellement, autres que ceux liés à la résidence principale : 1. Oui, et vous effectuez actuellement des remboursements, 2. Oui, mais vous n'effectuez pas actuellement des remboursements (pas encore commencés ou suspendus). [3. Non => Pas de crédit] Les valeurs manquantes sont supprimées. Raison de l'emprunt : financer un achat immobilier ou foncier ou de gros travaux ne concernant pas la résidence principale [Oui=1/Non=0]
2 Crédit(s) à la consommation		<i>Avoir au moins 1 sur 3 motifs précisés (C, D et E)</i>
Vérifier l'existence des emprunts	EMPRUN	Existence d'emprunts, actuellement, autres que ceux liés à la résidence principale : 1. Oui, et vous effectuez actuellement des remboursements, 2. Oui, mais vous n'effectuez pas actuellement des remboursements (pas encore commencés ou suspendus). [3. Non => Pas de crédit] Les valeurs manquantes sont supprimées.
C Pour financer un achat d'une voiture ou d'une moto	MOTIF_B	Raison de l'emprunt : financer un achat d'une voiture ou d'une moto [Oui=1/Non=0]
D Pour financer un achat d'autres biens d'équipement	MOTIF_C	Raison de l'emprunt : financer un achat d'autres biens d'équipement [Oui=1/Non=0]
E Autres motifs personnels	MOTIF_D	Raison de l'emprunt : autres motifs personnels (crédits à la consommation, prêts étudiants, etc.) [Oui=1/Non=0]

Sont supprimées les observations-concernant les ménages s'endettant à la fois à titre privé et professionnel (MOTIF_E=1). Les ménages ayant uniquement des crédits à titre professionnel sont considérés comme ceux n'ayant aucun endettement à titre privé.

Les ménages ayant des emprunts liés à la résidence principale et des crédits uniquement à titre professionnel sont considérés comme n'ayant que des crédits immobiliers.

*Les variables font référence au dictionnaire des codes et au questionnaire de l'enquête SRCV 2016
Source : Enquête SRCV, INSEE.

Annexe 14 : Part des ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser parmi l'ensemble des ménages endettés, détaillée selon les principales caractéristiques socio-démographiques en 2008-2016

	En %								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	51,1	49,3	47,6	45,7	44,5	43,2	42,1	41,8	40,6
35-44 ans	31,1	30,3	28,8	26,2	27,2	25,4	25,3	23,4	23,1
45-54 ans	32,2	33,4	33,6	33,9	31,6	28,6	29,1	29,1	27,3
55-64 ans	41,3	40,6	38,9	39,1	38,0	35,7	34,9	36,4	34,0
65 ans et plus	57,9	47,2	46,5	47,6	48,2	48,3	50,1	51,1	50,5
Sexe de la personne de référence									
Masculin	37,7	35,5	35,1	33,8	33,4	32,2	30,4	31,0	30,5
Féminin	44,5	44,9	43,0	42,7	41,5	39,0	41,3	40,1	37,9
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	28,9	27,6	23,6	23,6	23,5	21,8	21,9	21,1	20,5
Baccalauréats ou équivalents	37,2	37,0	34,8	32,5	33,2	34,4	32,3	35,2	33,8
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	45,4	42,7	44,1	43,9	43,7	39,7	39,3	40,0	38,7
Autres diplômes*	51,2	49,9	51,7	50,8	49,6	49,8	51,3	52,3	51,5
Type de ménage									
Personne seule	55,5	51,9	51,8	49,1	46,5	45,1	46,6	46,3	44,9
Famille monoparentale	62,4	58,9	54,5	54,6	53,2	50,5	52,2	49,8	52,3
Couple sans enfant	42,3	37,9	37,1	37,9	39,0	38,2	37,3	35,8	36,3
Couple avec enfants	27,1	27,7	27,0	26,5	24,8	22,9	22,2	22,6	20,2
Autre type de ménage	50,4	47,7	48,8	43,9	55,3	49,4	42,6	49,9	38,7
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	19,4	22,3	23,6	22,8	21,7	17,1	17,2	22,0	11,2
Professions libérales, cadres	19,5	18,5	16,5	16,2	15,5	15,0	12,9	15,9	16,8
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	34,9	33,5	28,4	28,4	27,8	26,0	26,5	25,0	24,2
Employés, personnels des services directs aux particuliers	50,5	52,1	52,2	49,6	50,1	44,6	47,2	45,7	42,7
Ouvriers	48,5	47,6	47,6	46,3	46,7	46,8	42,8	40,8	42,1
Retraités	49,6	43,6	43,8	44,5	44,7	45,0	46,0	47,5	46,0
Autres cas**	65,7	60,8	70,7	59,6	56,0	55,4	60,4	66,0	65,3
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	47,9	43,8	42,5	40,8	40,4	41,2	39,3	39,8	38,1
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	44,8	48,5	45,9	46,1	44,2	43,5	41,6	40,4	39,0
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	38,2	34,5	36,9	34,4	34,1	31,4	31,5	30,5	29,6
Agglomération de Paris	44,1	40,5	39,5	38,9	39,0	32,6	35,9	32,7	34,8
Commune rurale	29,1	29,6	28,6	27,4	26,2	24,8	25,8	28,2	25,2
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	14,6	13,8	13,1	13,9	13,6	12,5	13,0	12,7	12,7
Locataire, sous-locataire ou autres***	89,5	89,5	87,1	86,6	86,9	88,4	88,8	86,0	85,1
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	35,8	34,1	32,1	30,0	30,2	28,0	27,6	27,3	26,4
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	50,1	46,2	45,6	46,6	45,6	46,5	46,0	48,2	48,0
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	39,3	39,0	38,0	42,4	40,0	38,6	37,2	37,2	34,2
Autres situations****	58,7	56,7	60,3	62,2	63,0	61,4	62,8	58,4	65,0
Décile du niveau de vie									
Inférieur à D1	71,0	60,8	65,5	67,0	66,1	62,1	57,9	57,8	56,5
D1 à D2	58,7	64,7	61,0	60,4	58,5	52,6	55,1	58,9	56,4
D2 à D3	52,8	51,8	55,6	53,7	55,0	53,9	51,1	46,2	49,0
D3 à D4	52,6	46,2	51,2	48,9	45,6	44,4	46,7	46,8	39,3
D4 à D5	45,7	44,0	43,0	42,7	43,8	37,2	35,4	35,2	37,8
D5 à D6	38,5	41,1	38,8	37,8	30,8	29,4	28,3	34,8	34,1
D6 à D7	36,2	31,7	27,2	30,8	30,6	29,1	26,3	30,0	24,4
D7 à D8	29,0	27,0	23,5	20,5	21,4	26,5	24,3	24,1	24,7
D8 à D9	25,3	25,7	23,9	20,1	24,7	17,7	24,5	18,7	21,0
Supérieur à D9	17,7	16,3	16,1	15,6	15,2	16,4	13,5	12,8	12,0
Ensemble des endettés	40,4	38,6	37,7	36,8	36,1	34,5	34,2	34,3	33,1

Champ : Ensemble des ménages endettés.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

***Logé gratuitement ou usufuitier, y compris en viager.

****Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, 40,6 % des ménages endettés dont la personne de référence âgée de 15 à 34 ans ne détiennent que un ou plusieurs crédits à la consommation.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 15 : Part des ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser parmi l'ensemble des ménages endettés détaillée selon les principales caractéristiques socio-démographiques en 2008-2016

	En %								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	30,7	33,7	35,5	35,6	38,8	38,1	35,9	41,1	42,9
35-44 ans	42,5	43,9	46,0	48,2	47,3	47,4	50,0	51,5	52,0
45-54 ans	41,3	42,7	40,4	42,1	46,6	49,3	48,5	48,1	47,1
55-64 ans	40,5	40,4	45,2	44,5	46,7	47,2	47,6	47,5	47,3
65 ans et plus	32,6	41,8	41,6	40,9	40,9	42,8	39,7	39,4	38,9
Sexe de la personne de référence									
Masculin	39,2	42,4	43,3	43,8	45,9	46,7	47,2	47,6	47,4
Féminin	36,6	37,0	38,5	40,4	41,7	42,8	41,6	44,1	44,7
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	47,6	49,4	53,0	53,4	54,7	55,1	55,1	57,4	56,6
Baccalauréats ou équivalents	39,0	42,5	41,7	43,7	44,8	43,9	45,9	46,0	45,7
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	34,3	36,5	36,2	36,8	38,0	40,3	40,1	40,2	40,7
Autres diplômes*	30,2	32,0	33,0	33,3	36,4	36,8	34,5	33,2	33,5
Type de ménage									
Personne seule	34,4	35,8	37,4	40,6	43,1	45,1	42,7	43,4	44,7
Famille monoparentale	26,6	28,6	32,8	35,4	35,1	34,0	35,1	37,7	36,0
Couple sans enfant	38,0	42,9	44,8	44,1	45,2	44,6	44,9	46,0	44,7
Couple avec enfants	42,6	44,1	44,3	44,2	47,6	49,1	49,2	50,7	50,7
Autre type de ménage	33,4	40,4	35,8	42,5	28,1	28,2	35,2	35,6	46,3
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	57,9	57,8	56,1	57,3	60,8	59,4	60,6	56,0	63,3
Professions libérales, cadres	54,2	54,5	56,6	59,7	59,0	59,3	60,9	62,9	58,9
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	39,9	42,4	46,3	45,9	48,2	48,9	48,7	51,3	51,6
Employés, personnels des services directs aux particuliers	31,6	30,7	29,9	30,4	33,2	35,6	35,3	35,1	36,6
Ouvriers	28,3	29,9	31,9	32,4	33,9	33,9	34,7	36,8	37,4
Retraités	36,1	43,1	43,4	42,3	43,3	44,4	42,4	42,6	42,0
Autres cas**	17,4	27,5	18,3	31,4	34,7	36,8	30,7	26,2	27,5
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	34,7	38,0	40,6	41,0	43,2	41,8	42,7	44,0	43,8
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	35,7	34,1	34,8	34,6	38,3	40,0	40,6	39,5	44,5
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	39,5	41,2	40,5	41,8	43,9	46,6	46,0	48,0	46,8
Agglomération de Paris	42,1	46,4	47,1	48,9	48,3	50,8	49,7	54,9	50,4
Commune rurale	39,9	43,0	44,2	45,8	47,5	48,3	47,9	46,7	47,9
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	54,5	56,4	57,8	57,8	59,9	60,9	59,8	61,3	59,9
Locataire, sous-locataire ou autres***	7,1	8,1	9,5	9,6	10,0	7,3	7,8	10,6	12,0
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	40,2	42,3	44,0	45,6	47,3	47,5	48,0	49,5	49,6
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	37,8	42,3	42,3	41,0	42,1	43,5	42,1	42,4	41,3
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	37,3	38,6	40,6	39,4	42,3	44,6	45,1	44,6	45,5
Autres situations****	26,1	30,4	29,2	28,2	28,6	29,8	27,3	31,3	26,3
Décile du niveau de vie									
Inférieur à D1	18,5	28,4	26,8	24,2	26,5	30,2	32,0	33,5	32,3
D1 à D2	23,4	24,3	26,1	26,5	31,8	35,5	32,0	27,5	31,6
D2 à D3	27,8	31,3	33,2	32,5	32,4	30,9	34,9	38,5	33,8
D3 à D4	30,8	37,5	29,2	32,9	37,6	33,9	33,8	32,0	40,0
D4 à D5	34,8	35,6	38,5	37,4	36,3	41,8	42,5	44,8	40,6
D5 à D6	37,5	36,4	41,1	38,1	46,4	49,3	48,7	44,5	44,7
D6 à D7	38,0	40,1	43,1	46,7	44,8	45,3	47,1	47,2	51,3
D7 à D8	45,3	46,0	50,2	50,5	53,0	49,6	53,7	54,8	51,5
D8 à D9	48,6	51,5	49,1	54,8	54,6	58,7	52,8	60,9	58,8
Supérieur à D9	61,4	62,0	64,4	64,9	64,1	64,8	62,9	64,8	63,7
Ensemble des endettés	38,2	40,6	41,8	42,7	44,5	45,3	45,3	46,4	46,4

Champ : Ensemble des ménages endettés.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

***Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager.

****Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, 42,9 % des ménages endettés dont la personne de référence âgée de 15 à 34 ans ne détiennent que un ou plusieurs crédits immobiliers.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 16 : Part des ménages avec à la fois des crédits à la consommation et des crédits immobiliers à rembourser parmi l'ensemble des ménages endettés détaillée selon les principales caractéristiques socio-démographiques en 2008-2016

	En %								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	18,2	17,0	16,9	18,7	16,8	18,8	22,0	17,1	16,5
35-44 ans	26,4	25,8	25,2	25,6	25,5	27,2	24,7	25,0	24,9
45-54 ans	26,6	23,9	25,9	24,0	21,8	22,1	22,4	22,8	25,7
55-64 ans	18,2	19,0	15,8	16,4	15,3	17,1	17,5	16,2	18,7
65 ans et plus	9,5	11,0	11,9	11,5	11,0	8,9	10,1	9,4	10,6
Sexe de la personne de référence									
Masculin	23,1	22,1	21,5	22,4	20,7	21,2	22,3	21,3	22,2
Féminin	18,9	18,2	18,5	16,8	16,7	18,2	17,1	15,8	17,4
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	23,5	22,9	23,4	23,0	21,8	23,1	22,9	21,5	22,9
Baccalauréats ou équivalents	23,8	20,5	23,4	23,8	21,9	21,7	21,8	18,9	20,5
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	20,3	20,8	19,7	19,2	18,3	20,0	20,6	19,7	20,6
Autres diplômes*	18,6	18,1	15,3	15,8	14,0	13,4	14,2	14,5	15,0
Type de ménage									
Personne seule	10,0	12,3	10,9	10,3	10,3	9,8	10,6	10,3	10,4
Famille monoparentale	11,0	12,5	12,7	10,0	11,7	15,5	12,7	12,5	11,7
Couple sans enfant	19,7	19,2	18,2	18,0	15,8	17,3	17,8	18,2	19,0
Couple avec enfants	30,3	28,3	28,7	29,3	27,6	28,0	28,6	26,8	29,1
Autre type de ménage	16,2	11,9	15,5	13,6	16,5	22,4	22,2	14,5	15,0
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	22,7	19,9	20,3	19,9	17,5	23,4	22,2	22,0	25,5
Professions libérales, cadres	26,3	27,0	26,9	24,1	25,5	25,7	26,2	21,3	24,3
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	25,2	24,2	25,3	25,6	24,0	25,1	24,7	23,7	24,3
Employés, personnels des services directs aux particuliers	17,9	17,2	17,9	20,1	16,7	19,9	17,5	19,2	20,8
Ouvriers	23,2	22,6	20,4	21,2	19,4	19,3	22,5	22,4	20,5
Retraités	14,3	13,3	12,8	13,2	12,0	10,6	11,7	9,8	12,1
Autres cas**	16,9	11,8	11,0	9,1	9,3	7,8	8,9	7,8	7,1
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	17,3	18,3	17,0	18,2	16,4	17,0	18,1	16,2	18,1
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	19,5	17,4	19,3	19,3	17,5	16,5	17,7	20,2	16,5
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	22,3	24,3	22,6	23,8	21,9	22,0	22,5	21,6	23,5
Agglomération de Paris	13,8	13,1	13,3	12,2	12,8	16,6	14,4	12,4	14,7
Commune rurale	31,0	27,4	27,2	26,8	26,3	26,9	26,3	25,1	26,8
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	31,0	29,8	29,1	28,3	26,6	26,7	27,2	26,0	27,4
Locataire, sous-locataire ou autres***	3,4	2,4	3,4	3,8	3,1	4,3	3,4	3,4	2,9
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	24,0	23,6	23,8	24,4	22,5	24,5	24,4	23,2	24,0
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	12,1	11,5	12,1	12,4	12,3	10,0	12,0	9,5	10,7
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	23,4	22,4	21,4	18,2	17,7	16,8	17,7	18,2	20,3
Autres situations****	15,3	12,9	10,5	9,5	8,4	8,8	9,8	10,3	8,7
Décile du niveau de vie									
Inférieur à D1	10,4	10,8	7,8	8,9	7,4	7,7	10,1	8,7	11,2
D1 à D2	17,9	11,0	12,9	13,1	9,7	11,9	12,9	13,6	12,0
D2 à D3	19,4	16,9	11,2	13,8	12,6	15,3	14,0	15,3	17,2
D3 à D4	16,6	16,3	19,6	18,2	16,8	21,7	19,6	21,2	20,7
D4 à D5	19,6	20,4	18,5	19,9	20,0	21,0	22,1	20,0	21,6
D5 à D6	23,9	22,5	20,0	24,1	22,8	21,4	23,1	20,6	21,2
D6 à D7	25,8	28,3	29,8	22,5	24,6	25,6	26,6	22,8	24,3
D7 à D8	25,7	27,0	26,3	29,0	25,6	23,9	22,0	21,1	23,9
D8 à D9	26,1	22,8	27,1	25,1	20,6	23,7	22,7	20,4	20,2
Supérieur à D9	20,9	21,7	19,5	19,4	20,7	18,7	23,6	22,4	24,4
Ensemble des endettés	21,5	20,8	20,5	20,6	19,3	20,2	20,5	19,4	20,5

Champ : Ensemble des ménages endettés.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

***Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager.

****Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, 16,5 % des ménages endettés dont la personne de référence âgée de 15 à 34 ans détient à la fois des crédits immobiliers et des crédits à la consommation.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 17 : Variables SRCV utilisées pour déterminer les difficultés effectives du ménage

Désignation	Variables SRCV utilisées*	Notes
Les difficultés financières effectives (au moins 1 sur 4 composantes)		
1 Impossibilité de payer...		<i>Au moins 1 sur 4 facteurs précisés</i>
i. Des remboursements de crédit	IPCRED	Impossibilité de payer à temps des traites d'achat à crédit ou de tout autre prêt au cours des 12 derniers mois, à cause de problème d'argent
ii. Des factures	IPELEC	Impossibilité de payer à temps des factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone au cours des 12 derniers mois, à cause de problème d'argent
iii. Des impôts	IPIMP	Impossibilité de payer à temps des traites d'impôts (sur le revenu, impôts locaux) au cours des 12 derniers mois, à cause de problème d'argent
iv. Des montants liés à la résidence principale	IPLOG	Impossibilité de payer à temps des traites d'emprunt liés à la résidence principale au cours des 12 derniers mois, à cause de problème d'argent
	IPLOY	Impossibilité de payer à temps des loyers liés à votre résidence principale au cours des 12 derniers mois, à cause de problèmes d'argent
2 Découvert bancaire	REMPVAR	Découvert bancaire au cours des 12 derniers mois 1. Oui, au moins une fois par mois 2. Oui, plus de deux fois dans l'année 3. Oui, mais seulement une ou deux fois dans l'année 4. Non
3 Épargne		
Augmenter le montant d'épargne	EPARGN	Augmentation du montant total d'épargne au cours des 12 derniers mois
Puiser dans les épargnes	PUISEC	Recours à l'épargne pour équilibrer le budget au cours des 12 derniers mois (si EPARGN = 2)
4 Poids de remboursement		
= (REMP*12 + LFEPPC*12)	REMP LFEPPC	Cumuls mensuels des emprunts liés à la résidence principale Montant mensuel de remboursement des crédits autres que ceux liés à la résidence principale Revenu total disponible
/ HY020	HY020	Les valeurs manquantes sont supprimées. Le montant est annuel.

*Les variables font référence au dictionnaire de code et au questionnaire de l'enquête SRCV 2016
Source : Enquête SRCV, INSEE.

Annexe 18 : Méthodologie de détermination de de la composante « Épargne »

ÉPARGNE		EPARGN - Augmentation du montant d'épargne		
		1. Oui	2. Non	Valeur manquante
PUISEC Recours à l'épargne	1. Oui	1. POSITIF	3. NEGATIF	-
	2. Non	1. POSITIF	2. AUCUN	-
	Valeur manquante	1. POSITIF	2. AUCUN	NSP

*Les variables font référence au dictionnaire des codes et au questionnaire de l'enquête SRCV 2016
Source : Enquête SRCV, INSEE.

Annexe 19 : Variables SRCV utilisées pour déterminer les difficultés ressenties du ménage

Désignation	Variables SRCV utilisées*	Notes
Les difficultés financières ressenties (au moins 1 sur 3 composantes)		
1 Équilibre Revenus-Dépenses	EQUIL	Ensemble des revenus du ménage généralement suffisant pour couvrir toutes les dépenses courantes (hors dépenses exceptionnelles ou rentrées imprévues d'argent) [Oui=1/Non=2]
2 Poids de charges		
Frais liés à la résidence principale	CHARGL	Charge financière actuelle de l'ensemble des frais liés à la résidence principale 1. Lourde 2. Assez lourde 3. Supportable
Charges des emprunts autres que ceux liés à la résidence principale	CHARGR	Poids des crédits (tenir compte des remboursements de tous les emprunts hors résidence principale) 1. Lourde 2. Assez lourde 3. Supportable
3 Perception de la situation financière	NIVACTB	Perception par le ménage de sa situation financière actuelle 1. Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes 2. Vous y arrivez difficilement 3. C'est juste, il faut faire attention 4. Ça va 5. Vous êtes plutôt à l'aise 6. Vous êtes vraiment à l'aise

*Les variables font référence au dictionnaire des codes et au questionnaire de l'enquête SRCV 2016
Source : Enquête SRCV, INSEE.

Annexe 20 : Combinaison pour déterminer les modalités de la composante « Poids de charges »

POIDS DE CHARGES		CHARGL - Ensemble des frais liés à la résidence principale			
		1. Lourde	2. Assez Lourde	3. Supportable	Valeur manquante
CHARGR - Ensemble de remboursement hors résidence principale	1. Lourde	1. Très Lourde	2. Lourde	3. Assez Lourde	2. Lourde
	2. Assez Lourde	2. Lourde	2. Lourde	3. Assez Lourde	3. Assez Lourde
	3. Supportable	3. Assez Lourde	3. Assez Lourde	4. Supportable	4. Supportable
	Valeur manquante	2. Lourde	3. Assez Lourde	4. Supportable	NSP

*Les variables font référence au dictionnaire des codes et au questionnaire de l'enquête SRCV 2016
Source : Enquête SRCV, INSEE.

Annexe 21 : Variables SRCV utilisées pour calculer le reste-à-vivre du ménage

Désignation	Variables SRCV utilisées*	Notes
Reste – à – vivre =	Revenu total disponible – Loyer et Charges – Remboursements	
	Nombre d'unités de consommation	
1 Revenu total disponible	HY020	Les valeurs manquantes et négatives sont supprimées. Le montant est annuel.
2 Loyer et Charges		Les résultats négatifs sont supprimés.
= HH070*12	HH070	Total des coûts de logement (y compris électricité, eau, gaz et chauffage ; taxe d'habitation et intérêts des emprunts de la résidence principale). Les valeurs manquantes sont supprimées.
- Ensemble des Intérêts Annuel*12	MINT MIN[N]	Montants mensuel actuel des intérêts du 1 ^{er} emprunt au nième de la résidence principale.
- TH	TH	Taxe d'habitation.
3 Remboursements		<i>Seuls les ménages endettés sont concernés.</i>
= REMP*12	REMP	Cumuls mensuels des emprunts liés à la résidence principale (Inclure à la fois les remboursements du capital, les intérêts et le montant de l'assurance). Les valeurs manquantes sont supprimées.
+ LFEPPC*12	LFEPPC	Montant mensuel de remboursement des crédits autres que ceux liés à la résidence principale. Les valeurs manquantes sont supprimées.
4 Nombre d'unités de consommation	HX050	Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE (1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus, 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans). Les valeurs manquantes sont supprimées.

*Les variables font référence au dictionnaire des codes et au questionnaire de l'enquête SRCV 2016
Source : Enquête SRCV, INSEE.

Annexe 22 : Répartition des ménages en fragilité financière selon les principales caractéristiques socio-démographiques 2008-2016

	<i>En %</i>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	30,9	28,5	30,4	28,8	28,9	26,5	25,6	23,7	23,6
35-44 ans	24,0	27,1	24,5	24,8	26,1	24,8	25,5	25,5	23,6
45-54 ans	17,2	18,0	18,7	20,4	19,6	19,8	20,8	22,0	23,0
55-64 ans	13,6	13,5	14,7	14,4	14,7	14,9	14,1	16,0	14,6
65 ans et plus	14,2	13,0	11,8	11,6	10,7	13,9	14,2	12,8	15,2
Sexe de la personne de référence									
Masculin	50,1	55,4	55,9	55,1	57,4	55,4	54,8	54,4	54,2
Féminin	49,9	44,6	44,1	44,9	42,6	44,6	45,2	45,6	45,8
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	21,0	23,5	22,0	22,6	24,6	24,5	24,3	26,4	29,2
Baccalauréats ou équivalents	15,9	14,9	17,4	15,6	17,6	15,0	17,1	18,1	17,0
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	24,7	25,8	24,6	32,2	33,0	34,4	33,2	31,9	27,2
Autres diplômes*	38,4	35,8	36,0	29,6	24,7	26,2	25,4	23,6	26,6
Type de ménage									
Personne seule	40,1	40,3	40,2	37,5	38,1	36,7	37,3	39,7	37,8
Famille monoparentale	13,3	13,3	13,1	14,6	13,6	14,2	15,4	14,6	15,2
Couple sans enfant	14,2	13,8	14,4	14,4	14,4	15,9	13,5	12,7	14,1
Couple avec enfants	28,7	29,1	28,2	30,1	31,1	30,1	31,8	30,4	29,6
Autre type de ménage	3,7	3,5	4,1	3,3	2,8	3,1	2,0	2,6	3,3
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,8	5,6	6,4	6,8	7,1	7,6	7,4	6,8	6,7
Professions libérales, cadres	7,6	7,9	7,6	8,5	8,5	8,5	7,9	10,0	11,9
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	15,3	19,0	17,3	16,2	17,6	16,6	17,7	16,4	15,8
Employés, personnels des services directs aux particuliers	21,3	21,0	18,6	20,0	20,6	21,3	21,4	22,1	22,2
Ouvriers	24,1	22,7	21,6	21,6	21,4	20,1	18,9	20,5	19,8
Retraités	20,4	18,3	18,3	15,6	14,6	17,0	19,3	17,2	17,3
Autres cas**	6,4	5,5	10,3	11,3	10,2	9,0	7,5	7,0	6,3
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	32,2	31,5	32,9	33,7	34,6	34,4	34,3	33,2	34,5
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	14,0	14,3	13,5	13,4	13,9	13,1	13,9	14,6	12,8
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	15,0	15,0	15,9	15,5	15,8	16,3	16,9	15,4	15,4
Agglomération de Paris	18,2	19,0	17,8	17,7	17,1	15,6	14,8	18,0	18,9
Commune rurale	20,7	20,2	19,9	19,7	18,6	20,6	20,2	18,8	18,3
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	34,7	37,3	36,1	38,1	41,5	44,0	44,4	43,1	41,5
Locataire, sous-locataire ou autres***	65,3	62,7	63,9	61,9	58,5	56,0	55,6	56,9	58,5
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	48,2	50,9	47,4	51,6	53,4	51,7	52,4	52,7	54,4
Tous retraité(s), retiré(s) des affaires, en préretraite	16,5	15,2	15,5	15,0	14,2	16,5	15,9	14,8	16,7
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	12,9	12,8	12,4	11,9	12,8	12,7	12,0	11,0	10,9
Autres situations****	22,3	21,1	24,6	21,6	19,6	19,1	19,7	21,6	18,0
Niveau de vie									
Inférieur à la médiane	74,9	72,8	74,4	73,4	72,6	72,1	72,7	71,2	72,7
Supérieur ou égal à la médiane	25,1	27,2	25,6	26,6	27,4	27,9	27,3	28,8	27,3
Ensemble des ménages en fragilité financière	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : Ensemble des ménages en fragilité financière.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

***Logé gratuitement ou usufuitier, y compris en viager.

**** Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, parmi ceux qui sont en situation de fragilité financière, la personne de référence de 23,6 % est âgée de 15 à 34 ans.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 23 : Part des ménages en fragilité financière parmi les non-endettés selon les principales caractéristiques sociodémographiques et économiques en 2008-2016

	En %								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	29,7	31,2	40,6	35,2	34,3	35,8	33,8	30,1	36,5
35-44 ans	26,1	30,5	27,3	31,0	33,0	35,6	34,8	31,9	31,8
45-54 ans	17,9	20,3	23,1	24,0	23,8	26,5	23,6	26,0	29,1
55-64 ans	11,3	11,9	16,7	13,7	13,4	14,5	16,5	17,9	16,1
65 ans et plus	8,7	9,4	9,6	8,9	7,3	9,4	9,2	8,0	8,1
Sexe de la personne de référence									
Masculin	11,7	12,6	16,4	14,2	15,3	15,3	14,6	13,8	15,3
Féminin	19,6	21,7	22,8	22,6	18,7	22,3	22,7	21,6	21,2
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	14,4	16,1	16,0	14,1	15,5	16,0	15,4	13,7	15,5
Baccalauréats et équivalents	15,8	18,1	23,8	19,5	21,3	20,9	20,3	22,0	20,4
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	14,6	15,8	18,1	18,8	18,4	21,4	18,5	18,5	20,1
Autres diplômes*	15,9	16,5	19,8	18,8	15,0	17,1	18,6	17,1	17,5
Type de ménage									
Personne seule	19,2	20,9	22,6	21,4	20,2	21,1	20,9	19,1	19,3
Famille monoparentale	32,4	33,2	39,3	40,0	30,8	42,3	42,9	41,1	40,0
Couple sans enfant	5,1	5,8	7,8	6,1	5,9	7,9	7,2	5,7	7,4
Couple avec enfants	14,2	16,3	19,2	18,3	20,4	17,0	17,6	21,0	20,3
Autre type de ménage	16,2	19,2	28,9	26,1	21,9	27,2	20,1	34,6	36,5
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	19,9	18,6	35,0	24,5	22,4	29,1	27,2	22,2	27,0
Professions libérales, cadres	12,2	13,9	14,0	13,9	13,7	9,9	11,3	10,8	14,7
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	15,5	21,1	19,7	17,9	14,2	16,3	17,5	18,0	19,0
Employés, personnels des services directs aux particuliers	29,0	30,8	30,5	31,9	28,3	36,4	34,9	35,0	40,2
Ouvriers	22,7	24,0	29,1	26,6	32,4	27,7	26,2	30,3	34,1
Retraités	8,8	9,3	10,8	10,0	8,3	10,0	10,8	9,0	8,4
Autres cas**	37,8	37,5	40,7	25,5	26,0	29,5	31,8	30,6	21,5
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	19,6	19,1	23,9	22,1	19,6	21,4	21,6	19,2	22,3
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	16,9	17,9	19,2	16,1	18,2	18,8	19,2	19,2	14,9
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	10,1	12,5	16,2	13,7	13,5	14,3	16,5	16,5	15,7
Agglomération de Paris	16,8	21,0	20,8	22,8	19,1	21,5	18,2	17,5	21,7
Commune rurale	11,5	11,5	14,0	12,6	11,7	14,6	12,4	13,5	11,9
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	4,8	4,3	5,8	5,5	5,2	6,7	5,6	5,5	5,2
Locataire, sous-locataire ou autres***	24,5	27,5	30,9	29,3	27,5	29,6	30,1	27,9	29,9
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	16,2	18,6	20,5	19,8	19,2	21,4	20,1	19,1	21,6
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	8,5	9,0	10,5	9,5	8,0	9,3	9,1	7,5	8,3
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	13,5	14,2	15,9	15,2	16,0	17,0	15,1	15,1	19,4
Autres situations****	34,8	37,3	41,5	40,6	40,9	45,9	43,2	47,4	48,5
Niveau de vie									
Inférieur à la médiane	23,7	25,7	30,1	28,3	26,2	28,3	27,8	26,7	28,1
Supérieur ou égal à la médiane	4,5	4,1	4,7	4,2	4,5	5,5	5,3	4,9	4,7
Ensemble des ménages non-endettés	15,3	16,5	19,3	18,0	16,8	18,5	18,1	17,3	18,0

Note : ns = non significatif (moins de 20 observations pondérées). Champ : Ensemble des ménages concernés.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes. **Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager. *Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, parmi les ménages non-endettés dont le niveau de vie est inférieur à la médiane, 28,1 % sont en situation de fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

**Annexe 24 : Part des ménages en fragilité financière parmi les ménages endettés
uniquement en crédits à la consommation selon les principales caractéristiques
sociodémographiques et économiques en 2008-2016**

	<i>En %</i>									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Âge de la personne de référence										
15-34 ans	44,0	50,2	51,9	53,0	51,5	46,6	51,5	44,2	48,6	
35-44 ans	44,6	57,4	57,8	55,2	54,6	55,7	55,2	57,4	51,0	
45-54 ans	32,1	36,4	38,1	45,4	36,7	37,3	41,5	48,7	43,6	
55-64 ans	28,6	31,1	31,8	36,1	33,1	31,3	31,9	37,7	32,9	
65 ans et plus	30,6	33,4	26,6	23,8	25,4	27,7	31,8	29,0	32,2	
Sexe de la personne de référence										
Masculin	32,0	39,1	38,5	40,3	37,3	36,8	36,8	39,3	36,6	
Féminin	44,3	50,5	51,6	50,7	48,7	45,9	51,4	48,9	49,3	
Diplôme le plus élevé de la personne de référence										
Diplômes supérieurs ou équivalents	28,3	34,0	35,5	38,8	34,2	32,7	31,5	31,8	37,7	
Baccalauréats et équivalents	39,8	39,1	42,9	43,1	43,0	35,5	43,2	41,3	39,0	
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	36,2	44,3	42,0	45,0	45,5	44,6	47,5	49,1	39,6	
Autres diplômes*	43,5	51,8	50,1	48,1	41,8	43,8	46,4	47,2	49,4	
Type de ménage										
Personne seule	45,7	54,7	56,0	53,6	51,4	48,0	52,8	54,5	51,0	
Famille monoparentale	50,7	55,5	56,9	60,0	59,8	59,5	59,8	60,2	58,3	
Couple sans enfant	22,8	24,6	22,7	26,3	24,8	24,2	22,2	22,5	22,6	
Couple avec enfants	36,2	41,4	41,8	45,1	42,8	40,1	43,4	42,1	42,4	
Autre type de ménage	38,0	53,5	52,5	53,3	32,2	46,0	ns	33,3	ns	
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence										
Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	ns	52,4	38,9	42,3	35,1	44,4	41,5	48,7	62,6	
Professions libérales, cadres	26,7	27,6	28,0	33,6	18,4	27,7	23,4	28,3	34,4	
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	32,1	39,9	38,2	37,9	38,8	36,2	37,9	38,5	42,9	
Employés, personnels des services directs aux particuliers	47,4	51,7	51,0	55,5	54,8	50,1	53,7	52,9	48,1	
Ouvriers	43,9	50,4	48,8	49,4	47,9	45,8	50,0	52,1	44,7	
Retraités	27,6	31,0	31,0	31,1	30,7	30,7	34,8	32,6	31,8	
Autres cas**	60,0	63,6	73,5	57,5	46,3	42,3	46,2	54,6	51,1	
Taille d'unité urbaine										
Unité urbaine de 100000 à 1 999 999 habitants	37,0	46,9	45,8	47,6	43,2	40,8	46,8	46,9	44,2	
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	36,0	43,0	41,2	47,0	47,0	41,3	43,4	47,6	46,6	
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	35,8	36,6	43,1	39,8	38,7	42,7	38,2	32,5	30,6	
Agglomération de Paris	49,0	52,9	55,5	49,9	42,0	40,2	45,7	51,3	50,9	
Commune rurale	29,9	36,1	32,8	35,3	37,0	35,9	38,2	37,5	34,8	
Statut d'occupation du logement										
Propriétaire, y compris en indivision	14,2	16,2	15,5	18,3	19,1	16,9	16,4	15,9	15,9	
Locataire, sous-locataire ou autres***	44,6	52,1	51,8	53,3	49,7	48,4	53,0	53,0	51,5	
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint										
Tous en emploi	35,9	41,7	41,5	43,8	41,2	39,5	43,5	43,4	44,1	
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	28,8	32,0	31,1	29,9	29,1	30,1	33,6	32,0	29,8	
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	38,3	45,6	43,5	44,9	47,3	40,5	41,8	40,9	36,6	
Autres situations****	54,2	60,6	61,6	65,4	56,6	63,4	58,6	65,9	63,8	
Niveau de vie										
Inférieur à la médiane	50,0	56,7	58,3	57,9	55,8	54,6	57,4	57,4	56,0	
Supérieur ou égal à la médiane	19,3	25,2	20,7	23,5	20,1	18,8	20,4	22,7	20,8	
Ensemble des ménages concernés	37,4	43,4	43,4	44,3	41,7	40,3	43,0	43,3	41,7	

Note : ns = non significatif (moins de 20 observations pondérées). Champ : Ensemble des ménages concernés.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes. **Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Logé gratuitement ou usufuitier, y compris en viager. *Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, parmi les ménages détenant uniquement des crédits à la consommation et dont le niveau de vie est inférieur à la médiane, 56 % sont en situation de fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 25 : Part des ménages en fragilité financière parmi les endettés uniquement par les crédits immobiliers selon les principales caractéristiques sociodémographiques et économiques en 2008-2016

	En %								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	22,9	32,2	30,5	32,1	32,9	34,0	36,3	35,9	26,1
35-44 ans	15,5	21,2	27,5	22,5	25,4	27,5	27,3	31,0	27,4
45-54 ans	15,4	19,8	20,5	19,7	21,4	21,4	26,9	27,3	22,8
55-64 ans	10,1	15,3	15,2	16,7	18,1	20,5	18,1	19,4	15,3
65 ans et plus	ns	15,1	11,7	12,1	9,2	13,9	14,5	16,4	19,2
Sexe de la personne de référence									
Masculin	15,9	19,2	20,7	19,3	21,3	22,9	24,2	25,5	21,9
Féminin	15,2	25,7	26,8	25,6	26,0	26,6	28,0	30,8	24,7
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	12,8	20,6	21,5	19,4	21,5	21,7	23,2	25,1	21,0
Baccalauréats et équivalents	19,1	21,4	25,6	23,5	28,0	22,5	28,5	29,6	21,2
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	15,7	21,1	22,4	22,5	21,1	27,7	27,6	29,3	27,9
Autres diplômes*	18,0	22,2	22,2	21,6	23,5	25,6	23,7	27,5	22,7
Type de ménage									
Personne seule	20,0	29,8	28,7	31,3	32,5	28,7	33,7	44,5	31,1
Famille monoparentale	25,3	38,7	36,0	36,6	41,3	42,4	38,7	31,9	28,9
Couple sans enfant	11,4	15,1	16,3	13,9	15,7	16,5	15,3	16,0	12,9
Couple avec enfants	15,0	18,4	20,9	19,0	20,2	24,1	24,9	24,3	23,3
Autre type de ménage	ns	ns	39,7	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	21,7	24,1	32,1	34,2	35,9	33,6	41,9	40,7	29,7
Professions libérales, cadres	10,9	14,3	13,1	15,9	16,2	18,1	15,7	22,3	21,2
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	13,1	22,4	26,3	19,9	23,6	24,6	27,8	23,9	17,9
Employés, personnels des services directs aux particuliers	21,8	29,3	28,1	27,2	32,6	34,6	36,4	44,0	32,5
Ouvriers	20,8	26,2	30,2	28,5	25,9	28,1	26,0	31,7	27,5
Retraités	11,0	16,2	13,1	13,2	13,2	15,7	16,2	16,3	17,2
Autres cas**	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	16,2	19,3	24,8	21,3	24,0	23,6	20,6	28,4	22,7
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	17,2	25,1	24,9	18,7	21,8	24,2	28,0	21,9	21,0
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	16,4	21,9	20,3	21,0	25,1	24,8	29,1	24,8	20,2
Agglomération de Paris	14,1	24,6	26,1	19,1	22,4	24,0	32,3	36,9	27,0
Commune rurale	14,9	18,8	18,9	24,0	20,3	24,1	23,3	23,7	23,1
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	15,3	20,7	21,7	20,9	22,5	23,7	25,0	26,4	22,5
Locataire, sous-locataire ou autres***	20,9	27,5	32,2	26,7	26,6	32,6	33,2	38,9	27,3
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	15,6	21,1	23,1	23,0	24,9	24,3	26,1	28,7	23,7
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	8,9	16,1	13,2	11,5	11,9	14,8	14,2	16,3	18,3
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	18,9	22,4	27,1	19,4	21,6	28,2	28,3	27,6	21,1
Autres situations****	24,3	28,7	26,3	31,1	27,8	41,5	43,8	38,7	34,0
Niveau de vie									
Inférieur à la médiane	24,7	35,4	37,2	34,7	37,1	37,0	40,4	43,4	37,4
Supérieur ou égal à la médiane	11,2	13,8	15,6	15,1	16,0	17,7	17,6	19,4	15,6
Ensemble des ménages concernés	15,7	21,2	22,5	21,3	22,8	24,1	25,4	27,3	22,9

Note : ns = non significatif (moins de 20 observations pondérées). Champ : Ensemble des ménages concernés.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes. **Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Logé gratuitement ou usufuitier, y compris en viager. *Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, parmi les ménages détenant uniquement des crédits immobiliers et dont le niveau de vie est inférieur à la médiane, 37,4 % sont en situation de fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 26 : Part des ménages en fragilité financière parmi les ménages en situation d'endettement mixte selon les principales caractéristiques sociodémographiques et économiques en 2008-2016

	En %								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	36,9	45,0	40,5	46,1	48,6	41,7	53,6	51,2	41,1
35-44 ans	31,7	40,3	38,6	40,6	40,8	36,5	44,5	48,3	38,8
45-54 ans	27,0	30,0	33,9	32,6	34,3	35,3	40,9	35,2	39,3
55-64 ans	31,8	27,7	29,7	24,4	32,6	35,0	31,0	33,1	27,9
65 ans et plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns	42,5	ns	32,5
Sexe de la personne de référence									
Masculin	29,9	35,0	35,6	35,2	37,3	34,1	43,5	40,3	34,2
Féminin	33,0	34,3	34,6	37,0	39,6	42,6	42,7	45,1	43,9
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	29,0	30,3	31,9	32,0	31,3	33,0	38,2	38,9	38,2
Baccalauréats et équivalents	25,1	37,7	38,2	32,7	39,5	32,4	39,8	49,1	38,5
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	31,1	36,4	35,3	41,4	45,2	41,0	53,9	40,9	33,1
Autres diplômes*	39,0	38,1	39,2	37,3	38,6	44,2	37,6	42,4	39,5
Type de ménage									
Personne seule	52,3	52,8	54,2	52,3	56,5	52,6	58,8	49,4	53,4
Famille monoparentale	ns	53,4	50,7	60,4	51,5	41,6	63,5	67,4	65,2
Couple sans enfant	25,2	23,9	28,8	26,0	25,0	33,7	31,0	33,8	32,9
Couple avec enfants	28,6	33,1	32,8	34,3	37,1	35,0	42,7	40,5	32,8
Autre type de ménage	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	ns	42,1	33,3	34,0	45,1	45,2	38,7	30,5	34,4
Professions libérales, cadres	21,2	24,9	32,2	27,0	30,2	27,6	31,9	32,7	36,7
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	30,1	34,3	32,8	34,7	37,2	38,6	42,2	45,0	35,2
Employés, personnels des services directs aux particuliers	32,6	40,1	45,8	52,3	51,4	38,2	52,7	56,7	50,5
Ouvriers	39,2	46,2	40,0	43,9	44,0	40,3	53,9	42,7	32,0
Retraités	32,6	18,9	24,9	18,2	24,9	34,7	40,7	32,7	29,8
Autres cas**	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	25,5	34,5	36,4	37,8	40,1	36,0	43,5	47,6	37,4
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	36,7	30,7	34,8	33,7	37,7	30,4	45,0	51,4	40,4
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	30,6	38,0	33,5	29,3	34,4	34,8	41,2	35,7	39,7
Agglomération de Paris	31,7	37,6	41,0	40,3	48,9	45,9	46,3	56,5	43,7
Commune rurale	32,6	33,6	34,4	37,9	35,2	37,1	43,0	32,7	31,8
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	29,8	34,6	34,6	34,6	37,5	37,2	43,8	41,2	36,8
Locataire, sous-locataire ou autres***	51,7	ns	48,1	52,6	46,9	ns	ns	51,0	ns
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	27,3	35,1	33,6	36,3	37,1	35,6	43,4	41,3	37,6
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	37,3	ns	26,2	ns	24,6	37,3	42,5	36,5	29,2
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	38,1	34,0	38,5	40,9	49,6	42,9	40,9	40,8	34,0
Autres situations****	45,1	51,2	62,9	ns	ns	ns	ns	63,1	ns
Niveau de vie									
Inférieur à la médiane	49,4	50,0	50,3	52,4	57,1	52,1	63,5	57,0	48,2
Supérieur ou égal à la médiane	20,7	27,4	28,7	27,8	29,3	28,2	32,3	32,9	30,8
Ensemble des ménages concernés	31,0	34,8	35,3	35,7	38,0	36,7	43,3	41,7	37,1

Note : ns = non significatif (moins de 20 observations pondérées). Champ : Ensemble des ménages concernés.

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes. **Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Logé gratuitement ou usuellement, y compris en voyage. *Personne handicapée, apprenti(e)...

Lecture : En 2016, parmi les ménages détenant à la fois des crédits à la consommation et crédits immobiliers et dont le niveau de vie est inférieur à la médiane, 48,2 % sont en situation de fragilité financière.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

**Annexe 27 : Évolutions annuelles moyennes de profils sociodémographiques
dans l'ensemble de ménages, les ménages endettés et ceux en fragilité financière
en 2008-2012, en 2012-2016 et en 2008-2016**

En %

	Les ménages endettés			Les ménages en fragilité financière			Ensemble des ménages		
	08-12	12-16	08-16	08-12	12-16	08-16	08-12	12-16	08-16
Âge de la personne de référence									
15-34 ans	1,5	-5,0	-1,8	6,2	-6,0	-0,1	1,7	-4,4	-1,4
35-44 ans	3,9	-2,9	0,5	10,2	-3,6	3,1	3,4	-2,5	0,4
45-54 ans	6,2	-0,3	2,9	11,5	2,9	7,1	5,4	-0,8	2,3
55-64 ans	4,7	-1,7	1,5	10,1	-1,4	4,2	5,6	-1,7	1,8
65 ans et plus	9,2	3,7	6,4	0,5	7,8	4,1	5,0	0,8	2,9
Sexe de la personne de référence									
Masculin	6,9	-2,1	2,3	11,8	-2,6	4,3	6,0	-2,1	1,9
Féminin	0,6	-0,8	-0,1	3,8	0,7	2,2	1,9	-0,4	0,7
Diplôme le plus élevé de la personne de référence									
Diplômes supérieurs ou équivalents	7,6	1,2	4,4	12,3	3,1	7,6	6,9	2,3	4,6
Baccalauréats et équivalents	3,3	0,7	2,0	10,8	-2,1	4,2	4,3	0,7	2,5
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	8,5	-6,1	0,9	16,1	-5,8	4,6	9,6	-5,0	2,1
Autres diplômes*	-4,0	-2,5	-3,3	-3,2	0,6	-1,3	-1,8	-2,8	-2,3
Type de ménage									
Personne seule	3,9	0,3	2,1	6,7	-1,3	2,6	4,1	-0,6	1,7
Famille monoparentale	6,1	0,4	3,2	8,5	1,6	5,0	5,3	0,2	2,7
Couple sans enfant	6,2	-3,4	1,3	8,5	-1,7	3,2	5,2	-2,5	1,3
Couple avec enfants	4,1	-2,1	0,9	10,1	-2,4	3,7	4,0	-1,9	1,0
Autre type de ménage	-2,7	-0,1	-1,4	0,5	3,2	1,9	-1,8	-1,3	-1,5
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence									
Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,9	-2,2	3,7	18,7	-2,5	7,6	7,8	-2,6	2,5
Professions libérales, cadres	6,1	1,0	3,5	10,9	7,5	9,2	6,3	1,0	3,6
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	7,1	-4,0	1,4	11,9	-3,7	3,8	6,1	-2,5	1,7
Employés, personnels des services directs aux particuliers	2,4	-1,4	0,5	7,1	0,7	3,8	3,0	-0,9	1,0
Ouvriers	0,4	-2,2	-0,9	4,8	-3,1	0,8	0,5	-1,7	-0,6
Retraités	0,4	2,0	1,2	-0,6	3,1	1,2	0,1	0,8	0,4
Autres cas**	37,2	-13,4	9,0	21,4	-12,3	3,2	34,0	-11,2	9,1
Taille d'unité urbaine									
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	6,2	-2,0	2,0	10,0	-1,2	4,2	6,6	-2,2	2,1
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	4,0	-1,1	1,4	7,7	-3,0	2,2	3,7	-0,4	1,7
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	5,3	-2,0	1,6	9,5	-1,9	3,6	3,3	0,0	1,6
Agglomération de Paris	4,1	-2,1	0,9	6,4	1,4	3,9	4,5	-1,7	1,4
Commune rurale	2,6	-1,0	0,8	5,2	-1,6	1,8	2,1	-1,9	0,1
Statut d'occupation du logement									
Propriétaire, y compris en indivision	6,0	-0,7	2,6	12,9	-1,2	5,6	5,5	-0,9	2,3
Locataire, sous-locataire ou autres***	1,6	-3,9	-1,2	5,1	-1,2	1,9	2,6	-2,2	0,2
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint									
Tous en emploi	5,4	-1,6	1,8	10,8	-0,7	4,9	4,5	-1,2	1,6
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	6,3	0,8	3,5	4,0	2,9	3,4	5,2	0,3	2,7
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	2,8	-1,4	0,7	7,8	-5,1	1,1	3,7	-2,2	0,7
Autres situations****	-1,7	-9,0	-5,4	4,5	-3,2	0,6	1,5	-7,0	-2,8

**Annexe 27 : Évolutions annuelles moyennes de profils sociodémographiques
dans l'ensemble de ménages, les ménages endettés et ceux en fragilité financière
en 2008-2012, en 2012-2016 et en 2008-2016 (suite)**

Décile du niveau de vie									
Inférieur à D1	6,2	-0,7	2,7	3,2	2,5	2,8	2,0	0,2	1,1
D1 à D2	1,9	0,0	0,9	8,8	-1,9	3,3	4,1	-1,6	1,2
D2 à D3	3,3	-2,5	0,4	10,8	-3,3	3,5	4,4	-1,7	1,3
D3 à D4	2,7	-1,5	0,6	8,2	-4,5	1,7	3,8	-1,7	1,0
D4 à D5	3,9	-2,3	0,8	8,6	-1,9	3,2	4,7	-1,6	1,5
D5 à D6	4,9	-2,0	1,4	5,2	-5,2	-0,1	4,6	-1,5	1,5
D6 à D7	5,1	-1,9	1,6	13,8	-5,6	3,7	4,6	-1,5	1,5
D7 à D8	6,1	-1,9	2,0	12,7	1,5	6,9	4,5	-1,6	1,4
D8 à D9	4,6	-1,1	1,7	12,3	3,4	7,8	4,6	-1,6	1,5
Supérieur à D9	6,4	-2,0	2,1	13,1	6,8	9,9	5,4	-1,6	1,9
Profil d'endettement									
Ménages non endettés	-	-	-	6,4	0,6	3,5	4,0	-1,2	1,4
Ménages avec uniquement des crédits à la consommation	-	-	-	4,5	-3,9	0,2	1,7	-3,8	-1,1
Ménages avec uniquement des crédits immobiliers	-	-	-	19,3	-0,5	9,0	8,7	-0,6	3,9
Ménages en situation d'endettement mixte	-	-	-	7,2	-0,8	3,1	1,9	-0,2	0,8
Ensemble	4,6	-1,7	1,4	8,0	-1,2	3,3	4,3	-1,4	1,4

*Brevet du collège, certificat d'études primaires, sans diplômes.

**Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.

***Logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager.

****Personne handicapée, apprenti(e), chômeur(se)...

Note : Les valeurs sont en pourcentage.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2008 - 2016, le taux d'évolution annuelle moyenne des ménages endettés est de 1,4 %.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

PARTIE 2

Chapitre 2.1

Annexe 28 : Statistiques des variables et des modalités liées à la dimension 1 - Caractéristiques sociodémographiques et économiques

Variable	R ²	p.value
DETTE	0.3688356677	0.000000e+00
GRAGE	0.8029665852	0.000000e+00
SEXE	0.0236598238	0.000000e+00
DIPLOME	0.2866094181	0.000000e+00
MENAGE	0.4393169787	0.000000e+00
CSP	0.8227795071	0.000000e+00
TRAVAIL	0.8262085478	0.000000e+00
NIVVIED5	0.0156829779	0.000000e+00
FRAGILITE	0.0455141178	0.000000e+00
TU	0.0080943153	7.165617e-167
GR.ANNEE	0.0004823406	5.325838e-10
LOG	0.0001635083	7.683112e-05
Modalité de variable	Estimate	p.value
FRAGILITE=Fragilité.Oui	0.139345065	0.000000e+00
NIVVIED5=NIVVIE.Supérieur.D5	0.069171017	0.000000e+00
TRAVAIL=TRAVAIL_1emploi	0.310986889	0.000000e+00
TRAVAIL=TRAVAIL_2emplois	0.469827771	0.000000e+00
CSP=CSP_Ouvriers	0.211612991	0.000000e+00
CSP=CSP_Employés	0.162478983	0.000000e+00
CSP=CSP_Intermédiaires	0.338348991	0.000000e+00
CSP=CSP_Libérales/cadres	0.386021540	0.000000e+00
CSP=CSP_Agriculteurs/artisans	0.259816150	0.000000e+00
MENAGE=MENAGE_Cple.av.enf	0.483553964	0.000000e+00
DIPLOME=DIPLOME_Dipl.Sup	0.285951727	0.000000e+00
SEXE=Homme	0.087479668	0.000000e+00
GRAGE=45-54	0.311978149	0.000000e+00
GRAGE=35-44	0.415734616	0.000000e+00
GRAGE=15-34	0.259693022	0.000000e+00
DETTE=Dette.Mixte	0.324601402	0.000000e+00
DETTE=Dette.Immo	0.187019209	0.000000e+00
DIPLOME=DIPLOME_Bac	0.131683380	4.975975e-286
MENAGE=MENAGE_Mono.parent	0.186554102	5.835713e-281
TU=Agg.Paris	0.106589423	1.671041e-110
DIPLOME=DIPLOME_BEP/CAP	0.038355767	7.391441e-100
TU=TU.grande	0.011016826	3.103489e-06
GR.ANNEE=2011-2012	0.015674417	3.212331e-06
LOG=Propriétaire	0.007318366	7.683112e-05
LOG=Locataire	-0.007318366	7.683112e-05
GR.ANNEE=2015-2016	-0.018890994	3.441565e-09
TU=TU.Petite	-0.044529669	8.807352e-29
TU=TU.moyenne	-0.073456578	7.513403e-57
GRAGE=55-64	-0.182394837	4.359202e-120
TRAVAIL=TRAVAIL_Autres	-0.112902374	6.139165e-178
FRAGILITE=Fragilité.Non	-0.139345065	0.000000e+00
NIVVIED5=NIVVIE.Inférieur.D5	-0.069171017	0.000000e+00
TRAVAIL=TRAVAIL_2retraités	-0.667912286	0.000000e+00
CSP=CSP_Autres	-0.590248932	0.000000e+00
CSP=CSP_Retraités	-0.768029723	0.000000e+00
MENAGE=MENAGE_Cple.ss.enf	-0.278732425	0.000000e+00
MENAGE=MENAGE_Pers.Seule	-0.356304535	0.000000e+00
DIPLOME=DIPLOME_Autres	-0.455990874	0.000000e+00
SEXE=Femme	-0.087479668	0.000000e+00
GRAGE=65-99	-0.805010950	0.000000e+00
DETTE=Dette.Conso	-0.015330626	5.928788e-323
DETTE=Dette.Aucune	-0.496289984	0.000000e+00

Note : Seules les variables et les modalités ont un effet significatif sont présents.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

**Annexe 29 : Statistiques des variables et des modalités liées à la dimension 2 -
Caractéristiques socio-démographiques et économiques**

Variable	R²	p.value
DETTE	0.262643177	0.00000e+00
GRAGE	0.097989594	0.00000e+00
SEXE	0.127277183	0.00000e+00
DIPLOME	0.081763369	0.00000e+00
MENAGE	0.294822029	0.00000e+00
CSP	0.345688045	0.00000e+00
TU	0.042460376	0.00000e+00
LOG	0.512909596	0.00000e+00
TRAVAIL	0.155116531	0.00000e+00
NIVVIED5	0.367134768	0.00000e+00
FRAGILITE	0.239090242	0.00000e+00
GR.ANNEE	0.001293628	1.19207e-26
Modalité de variable	Estimate	p.value
FRAGILITE=Fragilité.Oui	0.264016283	0.00000e+00
NIVVIED5=NIVVIE.Inférieur.D5	0.276664804	0.00000e+00
TRAVAIL=TRAVAIL_Autres	0.411611529	0.00000e+00
LOG=Locataire	0.338840978	0.00000e+00
TU=TU.grande	0.094756227	0.00000e+00
CSP=CSP_Autres	0.394179240	0.00000e+00
CSP=CSP_Ouvriers	0.176378263	0.00000e+00
CSP=CSP_Employés	0.397686696	0.00000e+00
MENAGE=MENAGE_Mono.parent	0.446750659	0.00000e+00
MENAGE=MENAGE_Pers.Seule	0.067388429	0.00000e+00
DIPLOME=DIPLOME_Autres	0.103485284	0.00000e+00
SEXE=Femme	0.167728904	0.00000e+00
GRAGE=15-34	0.281736298	0.00000e+00
DETTE=Dette.Conso	0.394993663	0.00000e+00
DETTE=Dette.Aucune	0.104405377	0.00000e+00
TU=TU.moyenne	0.090087323	2.142016e-141
DIPLOME=DIPLOME_BEP/CAP	0.051185008	8.444708e-131
MENAGE=MENAGE_Autres	0.097879686	4.779557e-109
DIPLOME=DIPLOME_Bac	0.056381038	4.649948e-72
GRAGE=35-44	0.007824671	1.500674e-29
GR.ANNEE=2008-2010	0.021645078	1.219554e-19
GR.ANNEE=2011-2012	0.008471056	1.847079e-02
TRAVAIL=TRAVAIL_2emplois	-0.051288672	1.606128e-03
GR.ANNEE=2013-2014	-0.011627928	6.993460e-07
GRAGE=45-54	-0.005799408	1.561798e-13
GR.ANNEE=2015-2016	-0.018488206	3.544843e-14
TU=TU.Petite	-0.053141656	2.121137e-53
CSP=CSP_Intermédiaires	-0.129952202	2.074288e-141
CSP=CSP_Agriculteurs/artisans	-0.231800550	1.679065e-167
TRAVAIL=TRAVAIL_1emploi	-0.168610830	1.160674e-174
FRAGILITE=Fragilité.Non	-0.264016283	0.00000e+00
NIVVIED5=NIVVIE.Supérieur.D5	-0.276664804	0.00000e+00
TRAVAIL=TRAVAIL_2retraités	-0.191712027	0.00000e+00
LOG=Propriétaire	-0.338840978	0.00000e+00
TU=Com.Rural	-0.130291018	0.00000e+00
CSP=CSP_Retraités	-0.201723893	0.00000e+00
CSP=CSP_Libérales/cadres	-0.404767555	0.00000e+00
MENAGE=MENAGE_Cple.av.enf	-0.241664975	0.00000e+00
MENAGE=MENAGE_Cple.ss.enf	-0.370353800	0.00000e+00
DIPLOME=DIPLOME_Dipl.Sup	-0.211051330	0.00000e+00
SEXE=Homme	-0.167728904	0.00000e+00
GRAGE=65-99	-0.142244351	0.00000e+00
GRAGE=55-64	-0.141517210	3.763952e-313
DETTE=Dette.Mixte	-0.222336811	0.00000e+00
DETTE=Dette.Immo	-0.277062228	0.00000e+00

Note : Seules les variables et les modalités ont un effet significatif sont présents.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 30 : Détails de la décomposition Oaxaca-Blinder entre les ménages endettés uniquement pour l'habitation et ceux endettés uniquement pour la consommation – Ensemble des ménages concernés et classés selon leur niveau de vie

	Ensemble des ménages concernés		Niveau de vie inférieur à la médiane		Niveau de vie supérieur à la médiane	
	<i>Différence globale (E+C)</i>		<i>Différence globale (E+C)</i>		<i>Différence globale (E+C)</i>	
<i>Groupe de référence :</i>						
Ménages endettés uniquement pour la consommation	-0.187*** (0.0042)		-0.199*** (0.00708)		-0.0504*** (0.00525)	
<i>Groupe de comparaison :</i>	<i>Part expliquée E</i>	<i>Part inexpliquée C</i>	<i>Part expliquée E</i>	<i>Part inexpliquée C</i>	<i>Part expliquée E</i>	<i>Part inexpliquée C</i>
Ménages endettés uniquement pour l'habitation	-0.120*** (0.00963)	-0.0665*** (0.0107)	-0.111*** (0.0203)	-0.0881*** (0.0216)	-0.0269*** (0.00723)	-0.0235*** (0.00905)
Détails de différence par variable						
<i>Groupe d'âge de la personne de référence</i>						
45-54 ans	—	—	—	—	—	—
15-34 ans	-0.00908*** (0.000805)	0.0232*** (0.00406)	-0.0131*** (0.00203)	0.0229*** (0.00624)	-0.00306*** (0.000354)	0.0291 (0.0203)
35-44 ans	0.00563*** (0.000894)	0.00544* (0.00315)	0.00586*** (0.00132)	0.00735 (0.00504)	0.00737*** (0.00169)	0.00320 (0.00571)
55-64 ans	0.000554*** (0.000144)	-0.00423 (0.00442)	0.000374 (0.000315)	-0.00116 (0.00489)	0.00280*** (0.000746)	-0.0104 (0.0150)
65-99 ans	0.00520*** (0.00123)	-0.00808 (0.00600)	0.00185* (0.00112)	-0.00101 (0.00675)	0.00967*** (0.00269)	-0.0293 (0.0255)
<i>Sexe de la personne de référence</i>						
Masculin	—	—	—	—	—	—
Féminin	-0.000697 (0.000548)	-0.0165*** (0.00541)	-0.00170 (0.00113)	-0.0155** (0.00790)	-4.99e-05 (0.000351)	-0.0252 (0.0206)
<i>Diplôme le plus élevé de la personne de référence</i>						
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	—	—	—	—	—	—
Diplômes supérieurs ou équivalents	0.00246 (0.00222)	0.0128*** (0.00421)	0.00725*** (0.00167)	0.0159*** (0.00361)	-0.00545** (0.00250)	0.0210 (0.0208)
Baccalauréats et équivalents	0.000222* (0.000122)	0.00967*** (0.00288)	0.00101* (0.000558)	0.00558 (0.00345)	-1.54e-05 (8.11e-05)	0.0331 (0.0238)
Autres diplômes	-0.00346*** (0.00138)	0.00190 (0.00475)	-0.00505*** (0.00155)	0.00814 (0.00677)	0.000362 (0.00156)	-0.00344 (0.0104)

	Ensemble des ménages concernés		Niveau de vie inférieur à la médiane		Niveau de vie supérieur à la médiane	
Configuration de ménage						
Couple avec enfants	—	—	—	—	—	—
Personne seule	-0.0129*** (0.000734)	0.0205*** (0.00408)	-0.0190*** (0.00148)	0.0146** (0.00603)	-0.00789*** (0.000728)	0.0607 (0.0406)
Famille monoparentale	-0.00849*** (0.000832)	0.00642** (0.00286)	-0.00904*** (0.00114)	0.00485 (0.00465)	-0.00322*** (0.000523)	0.00922 (0.00737)
Couple sans enfant	-0.000107 (0.000260)	0.0236*** (0.00527)	0.000109 (0.000952)	0.0141*** (0.00530)	-5.22e-05 (0.00106)	0.0651 (0.0477)
Autre type de ménage	-0.000295 (0.000252)	-0.00113 (0.00110)	-0.000102 (0.000162)	-0.00294** (0.00147)	-0.000334 (0.000373)	0.00346 (0.00355)
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence						
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	—	—	—	—	—	—
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0.00603*** (0.000574)	0.00186** (0.000920)	0.0136*** (0.00125)	0.00364*** (0.00116)	0.00243*** (0.000601)	0.00163 (0.00277)
Professions libérales, cadres	-0.00326** (0.00165)	-0.000160 (0.00180)	0.000834 (0.000748)	0.000817 (0.00123)	-0.00432** (0.00190)	-0.00342 (0.00730)
Employés, personnels des services directs aux particuliers	-0.00208** (0.000991)	0.00219 (0.00407)	-0.00302** (0.00124)	0.0152** (0.00670)	-0.000813 (0.000737)	-0.0125 (0.0110)
Ouvriers	-0.00103 (0.00114)	-0.00128 (0.00501)	-0.00114* (0.000609)	0.0128 (0.00810)	-0.000968 (0.00115)	-0.0119 (0.0117)
Retraités	0.00103 (0.00124)	-0.00850 (0.00821)	0.000964 (0.00110)	-0.00228 (0.00908)	0.000617 (0.00283)	-0.0386 (0.0373)
Autres cas (Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.)	-0.000707 (0.000883)	0.000477 (0.00234)	-0.00178 (0.00156)	0.00368 (0.00367)	0.000140 (0.000651)	-0.00309 (0.00486)
Taille d'unité urbaine						
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	—	—	—	—	—	—
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	-0.000206 (0.000430)	0.00221 (0.00293)	0.00154* (0.000846)	-0.00658 (0.00414)	-0.000702* (0.000364)	0.0152 (0.0122)
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	-0.000172 (0.000157)	0.00337 (0.00304)	-0.000914 (0.000563)	-4.01e-05 (0.00404)	-1.60e-05 (0.000130)	0.0108 (0.0106)
Agglomération de Paris	0.000470*** (7.85e-05)	-0.00257 (0.00231)	-0.00223*** (0.000665)	-0.00205 (0.00302)	0.000504*** (0.000104)	-0.00494 (0.00720)
Commune rurale	-0.00181*** (0.000703)	-0.00370 (0.00370)	-0.00403* (0.00208)	-0.00678 (0.00476)	-0.00110** (0.000536)	0.00697 (0.0110)

	Ensemble des ménages concernés		Niveau de vie inférieur à la médiane		Niveau de vie supérieur à la médiane	
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire, y compris en indivision	—	—	—	—	—	—
Locataire, sous-locataire ou autres (logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager)	-0.0393*** (0.00883)	-0.136*** (0.0146)	-0.0713*** (0.0201)	-0.122*** (0.0251)	-0.0214*** (0.00706)	-0.208 (0.136)
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint						
Un ayant un emploi, autre au chômage ou inactif	—	—	—	—	—	—
Tous en emploi	-0.00977*** (0.00148)	0.0163* (0.00907)	-0.0108*** (0.00188)	0.0253** (0.0110)	-0.00760*** (0.00194)	-0.0188 (0.0289)
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	0.00437*** (0.00129)	-0.00284 (0.00744)	0.00366*** (0.00114)	-0.00246 (0.00799)	0.00594** (0.00298)	-0.0209 (0.0270)
Autres situations (Personne handicapée, apprenti(e)...)	-0.00566*** (0.00130)	0.00124 (0.00355)	-0.00762*** (0.00242)	0.00293 (0.00604)	-0.00159*** (0.000593)	0.00182 (0.00517)
Déciles du niveau de vie regroupés						
Supérieur à D5	—	—	—	—	—	—
Inférieur à D5	-0.0494*** (0.00196)	-0.0131 (0.00806)	—	—	—	—
Années de l'enquête regroupées						
2008-2010	—	—	—	—	—	—
2011-2012	2.45e-05*** (7.44e-06)	0.00543 (0.00408)	-0.000398** (0.000198)	0.00407 (0.00548)	0.000231*** (8.95e-05)	0.0144 (0.0137)
2013-2014	0.000917*** (0.000162)	0.0142*** (0.00422)	0.00143*** (0.000375)	0.0151*** (0.00564)	0.000798*** (0.000193)	0.0213 (0.0172)
2015-2016	0.00122*** (0.000286)	0.0153*** (0.00465)	0.00182*** (0.000625)	0.0167*** (0.00616)	0.000977*** (0.000322)	0.0218 (0.0182)

	Ensemble des ménages concernés		Niveau de vie inférieur à la médiane		Niveau de vie supérieur à la médiane	
<i>Cohorte d'observation</i>						
2004	—	—	—	—	—	—
2005	-0.000187 (0.000134)	-0.00567*** (0.00195)	-0.000158 (0.000128)	-0.00589** (0.00252)	-0.000156 (0.000181)	-0.00922 (0.00805)
2006	-2.66e-05 (5.59e-05)	-0.00170 (0.00236)	-2.38e-05 (0.000182)	-0.00117 (0.00301)	-0.000156 (0.000211)	-0.00727 (0.00801)
2007	6.21e-05*** (1.85e-05)	0.000746 (0.00259)	1.11e-05 (1.03e-05)	1.92e-05 (0.00348)	0.000137*** (4.24e-05)	-0.00479 (0.00741)
2008	5.46e-05 (8.76e-05)	-0.00446 (0.00295)	-1.37e-06 (1.98e-06)	-0.00672* (0.00388)	0.000143 (0.000121)	-0.00686 (0.00899)
2009	-1.66e-05** (7.86e-06)	-0.00396 (0.00291)	-3.93e-05 (0.000227)	-0.00683* (0.00389)	9.64e-05** (3.77e-05)	-0.00438 (0.00809)
2010	7.67e-05 (9.36e-05)	-0.00708** (0.00284)	9.70e-06 (1.66e-05)	-0.00503 (0.00392)	9.64e-05 (0.000257)	-0.0195 (0.0148)
2011	2.01e-05 (7.38e-05)	-0.00609** (0.00289)	0.000307 (0.000244)	-0.00790** (0.00402)	3.74e-05 (5.77e-05)	-0.0117 (0.0105)
2012	0.000111 (7.09e-05)	-0.00125 (0.00247)	0.000154 (0.000319)	-0.00222 (0.00310)	-8.93e-05 (6.58e-05)	-0.00193 (0.00694)
2013	0.000138 (8.91e-05)	-0.00266 (0.00206)	0.000432 (0.000422)	-0.00191 (0.00266)	-5.16e-06 (5.42e-06)	-0.00926 (0.00831)
2014	-9.65e-05** (3.91e-05)	-0.00233 (0.00182)	-4.83e-05* (2.91e-05)	-0.00257 (0.00258)	4.92e-05* (2.98e-05)	-0.00342 (0.00488)
2015	-5.62e-05* (2.98e-05)	-0.00183 (0.00145)	-6.81e-07 (1.09e-06)	-0.00210 (0.00189)	-0.000121* (6.57e-05)	-0.00463 (0.00490)
2016	-0.000239** (0.000117)	-0.000456 (0.000998)	-0.000196 (0.000146)	-0.000295 (0.00139)	-0.000153 (0.000116)	-0.00186 (0.00267)
<i>Constante</i>	—	-0.0213 (0.0349)	—	-0.0767* (0.0442)	—	0.133 (0.139)
Observations	38 509	38 509	16 981	16 981	21 528	21 528

Standard errors in parentheses

*** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 31 : Détails de la décomposition Oaxaca-Blinder entre les ménages endettés uniquement pour l'habitation et ceux endettés uniquement pour la consommation – Pour chacune des trois années 2008, 2012 et 2016

	Année 2008		Année 2012		Année 2016	
<i>Groupe de référence :</i>	<i>Différence globale (E+C)</i>		<i>Différence globale (E+C)</i>		<i>Différence globale (E+C)</i>	
Ménages endettés uniquement pour la consommation	-0.213*** (0.0123)		-0.189*** (0.0119)		-0.167*** (0.0127)	
<i>Groupe de comparaison :</i>	<i>Part expliquée E</i>	<i>Part inexpliquée C</i>	<i>Part expliquée E</i>	<i>Part inexpliquée C</i>	<i>Part expliquée E</i>	<i>Part inexpliquée C</i>
Ménages endettés uniquement pour l'habitation	-0.159*** (0.0336)	-0.0535 (0.0367)	-0.102*** (0.0269)	-0.0868*** (0.0298)	-0.142*** (0.0284)	-0.0240 (0.0315)
Détails de différence par variable						
<i>Groupe d'âge de la personne de référence</i>						
45-54 ans	—	—	—	—	—	—
15-34 ans	-0.0106*** (0.00379)	0.0181 (0.0171)	-0.00784*** (0.00195)	0.0162 (0.0108)	-0.00396** (0.00175)	0.0245 (0.0342)
35-44 ans	0.00118 (0.00327)	-0.00370 (0.0127)	0.00530** (0.00214)	0.00752 (0.00867)	0.00382 (0.00312)	0.00900 (0.0171)
55-64 ans	5.46e-05 (0.000207)	-0.0196 (0.0165)	0.000317 (0.000282)	0.00293 (0.0118)	0.000785 (0.000856)	-0.0145 (0.0284)
65-99 ans	-0.00514 (0.00396)	-0.00202 (0.0179)	0.00836*** (0.00321)	-0.00807 (0.0154)	0.00110 (0.00633)	-0.0273 (0.0517)
<i>Sexe de la personne de référence</i>						
Masculin	—	—	—	—	—	—
Féminin	0.000574 (0.00145)	-0.0373* (0.0218)	0.00109 (0.00142)	-0.0158 (0.0142)	-0.000364 (0.00139)	-0.0403 (0.0560)
<i>Diplôme le plus élevé de la personne de référence</i>						
Diplômes BEP, CAP ou équivalents	—	—	—	—	—	—
Diplômes supérieurs ou équivalents	-0.00137 (0.00622)	0.00736 (0.0152)	0.00982 (0.00610)	0.0198* (0.0120)	-0.000962 (0.00777)	0.0130 (0.0265)
Baccalauréats et équivalents	0.00123* (0.000707)	0.00416 (0.00884)	0.000811** (0.000332)	0.0192** (0.00775)	7.76e-05 (5.09e-05)	-0.00952 (0.0199)
Autres diplômes	-0.00424 (0.00394)	-0.00919 (0.0180)	-0.00925*** (0.00348)	0.0216* (0.0118)	0.00366 (0.00437)	-0.0337 (0.0469)

	Année 2008		Année 2012		Année 2016	
Type de ménage						
Couple avec enfants	—	—	—	—	—	—
Personne seule	-0.00974*** (0.00270)	0.0116 (0.0138)	-0.0131*** (0.00187)	0.0171 (0.0106)	-0.0111*** (0.00254)	0.0165 (0.0296)
Famille monoparentale	-0.0112*** (0.00267)	0.0111 (0.00998)	-0.0125*** (0.00230)	0.00966 (0.00761)	-0.00411 (0.00292)	-0.00211 (0.0157)
Couple sans enfant	0.00161 (0.00161)	-0.0121 (0.0182)	-0.000553 (0.000605)	0.0351** (0.0144)	0.00326** (0.00152)	0.00248 (0.0285)
Autre type de ménage	0.000718 (0.000977)	-0.00513 (0.00485)	0.00103 (0.00146)	-0.00183 (0.00384)	1.75e-05 (0.000101)	-0.00158 (0.00459)
Catégorie socio-professionnelle regroupée de la personne de référence						
Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	—	—	—	—	—	—
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0.00466** (0.00219)	0.00411 (0.00318)	0.00700*** (0.00147)	0.00547** (0.00271)	0.00719*** (0.00204)	-0.000496 (0.00407)
Professions libérales, cadres	0.00237 (0.00570)	0.00320 (0.00680)	-0.00324 (0.00460)	0.00727 (0.00538)	0.00534 (0.00476)	0.00489 (0.0112)
Employés, personnels des services directs aux particuliers	-0.00127 (0.00248)	0.00668 (0.0139)	-0.00486 (0.00302)	0.00796 (0.0110)	-0.00337 (0.00288)	0.0231 (0.0347)
Ouvriers	-0.00198 (0.00387)	0.00283 (0.0188)	-0.00346 (0.00324)	0.00981 (0.0134)	-0.00542** (0.00270)	0.0423 (0.0568)
Retraités	-0.00348 (0.00424)	0.0437 (0.0297)	-0.00124 (0.00288)	0.00313 (0.0198)	-0.00232 (0.00731)	0.0451 (0.0761)
Autres cas (Inactifs autres que retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé.)	-0.00460* (0.00238)	0.0101 (0.00637)	-0.00281 (0.00247)	0.00160 (0.00708)	-0.00260 (0.00370)	0.00929 (0.0176)
Taille d'unité urbaine						
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	—	—	—	—	—	—
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	-0.000330 (0.00101)	0.000278 (0.00992)	0.000625 (0.00127)	-0.000130 (0.00793)	0.000646 (0.000804)	-0.0255 (0.0342)
Unité urbaine de 2 000 à 19 999 habitants	-0.000153 (0.000390)	-0.00852 (0.0114)	0.000150 (0.000425)	0.00813 (0.00848)	-0.000922* (0.000507)	0.00124 (0.0147)
Agglomération de Paris	1.23e-05 (5.01e-05)	-0.0266** (0.0119)	0.000152 (0.000133)	0.00392 (0.00661)	0.000307*** (0.000102)	-0.00610 (0.0134)
Commune rurale	-0.00140 (0.00280)	-0.0111 (0.0128)	-0.00370** (0.00181)	-0.0114 (0.00954)	-0.00375* (0.00225)	-0.0228 (0.0340)
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire, y compris en indivision	—	—	—	—	—	—
Locataire, sous-locataire ou autres (logé gratuitement ou usufruitier, y compris en viager)	-0.0785*** (0.0298)	-0.112** (0.0531)	-0.0230 (0.0248)	-0.113*** (0.0386)	-0.0662** (0.0262)	-0.173 (0.188)

	Année 2008		Année 2012		Année 2016	
	<i>Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint</i>					
Un ayant un emploi, autre au chômage ou inactif	—	—	—	—	—	—
Tous enemploi	-0.0119*** (0.00389)	0.0188 (0.0337)	-0.00745* (0.00422)	0.0429* (0.0256)	-0.00299 (0.00593)	0.0328 (0.0610)
Tous retraité(s) ou retiré(s) des affaires ou en préretraite	0.0107*** (0.00322)	-0.0411* (0.0220)	0.00498 (0.00304)	-0.00448 (0.0187)	0.00704 (0.00797)	0.0239 (0.0604)
Autres situations (Personne handicapée, apprenti(e)...)	-0.000384 (0.00384)	-0.00698 (0.0131)	-0.00158 (0.00392)	0.00242 (0.00959)	-0.00809** (0.00396)	-0.00946 (0.0193)
<i>Déciles du niveau de vie regroupés</i>						
Supérieur à D5	—	—	—	—	—	—
Inférieur à D5	-0.0358*** (0.00628)	-0.0452 (0.0316)	-0.0472*** (0.00600)	-0.0303 (0.0224)	-0.0596*** (0.00558)	-0.0219 (0.0517)
Constante	—	0.145 (0.119)	—	-0.143* (0.0779)	—	0.116 (0.228)
Observations	3 880	3 880	4 724	4 724	4 235	4 235

Standard errors in parentheses

*** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

Champ : Ensemble des ménages concernés.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 32 : Résultats de la régression logistique multinomiale sur le parcours-type de fragilité financière des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane

	Fragiles temporaires			Fragiles intensifs		
	Odd-ratio	95% CI	p-valeur	Odd-ratio	95% CI	p-valeur
Constante (Intercept)	0,13	0,05 – 0,33	<0,001	0,06	0,02 – 0,15	<0,001
Profil d'endettement						
Sans crédit à rembourser	1,00	-	-	1,00	-	-
Avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	2,17	1,31 – 3,59	0,00	4,51	2,72 – 7,48	<0,001
Avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	2,13	1,03 – 4,44	0,04	5,37	2,46 – 11,7	<0,001
Endettement mixte	7,32	3,16 – 16,9	<0,001	14,8	5,92 – 37,0	<0,001
Groupe d'âge de la personne de référence						
45-54	1,00	-	-	1	-	-
18-34	1,77	0,90 – 3,50	0,10	1,68	0,85 – 3,30	0,14
35-44	1,78	0,96 – 3,31	0,07	1,58	0,85 – 2,94	0,15
55-64	0,57	0,28 – 1,18	0,13	0,63	0,31 – 1,30	0,2
65-99	0,28	0,11 – 0,73	0,01	0,24	0,09 – 0,64	0,004
Sexe de la personne de référence						
Homme	1,00	-	-	1,00	-	-
Femme	1,21	0,80 – 1,83	0,40	1,54	1,01 – 2,36	0,046
Configuration de ménage						
Couple avec enfants	1,00	-	-	1,00	-	-
Personne seule	2,45	1,30 – 4,62	0,01	3,38	1,79 – 6,38	<0,001
Famille monoparentale	2,33	1,13 – 4,78	0,02	2,56	1,26 – 5,20	0,01
Couple sans enfant	1,90	0,99 – 3,63	0,05	0,83	0,40 – 1,72	0,6
Autres configurations	1,30	0,22 – 7,57	0,80	2,89	0,69 – 12,1	0,15
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	1,00	-	-	1	-	-
Locataire	2,88	1,69 – 4,90	<0,001	5,94	3,34 – 10,6	<0,001
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint						
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	1,00	-	-	1,00	-	-
Tous en emploi	0,62	0,32 – 1,22	0,20	0,39	0,20 – 0,76	0,005
Tous retraités	0,80	0,30 – 2,17	0,70	0,72	0,26 – 1,98	0,5
Autres situations	1,84	0,83 – 4,12	0,14	1,35	0,60 – 3,04	0,5
Cohorte d'observation						
PANEL 08	1,00	-	-	1,00	-	-
PANEL 09	0,94	0,58 – 1,53	0,80	1,42	0,87 – 2,33	0,2
PANEL 10	1,19	0,74 – 1,91	0,50	1,66	1,01 – 2,70	0,044

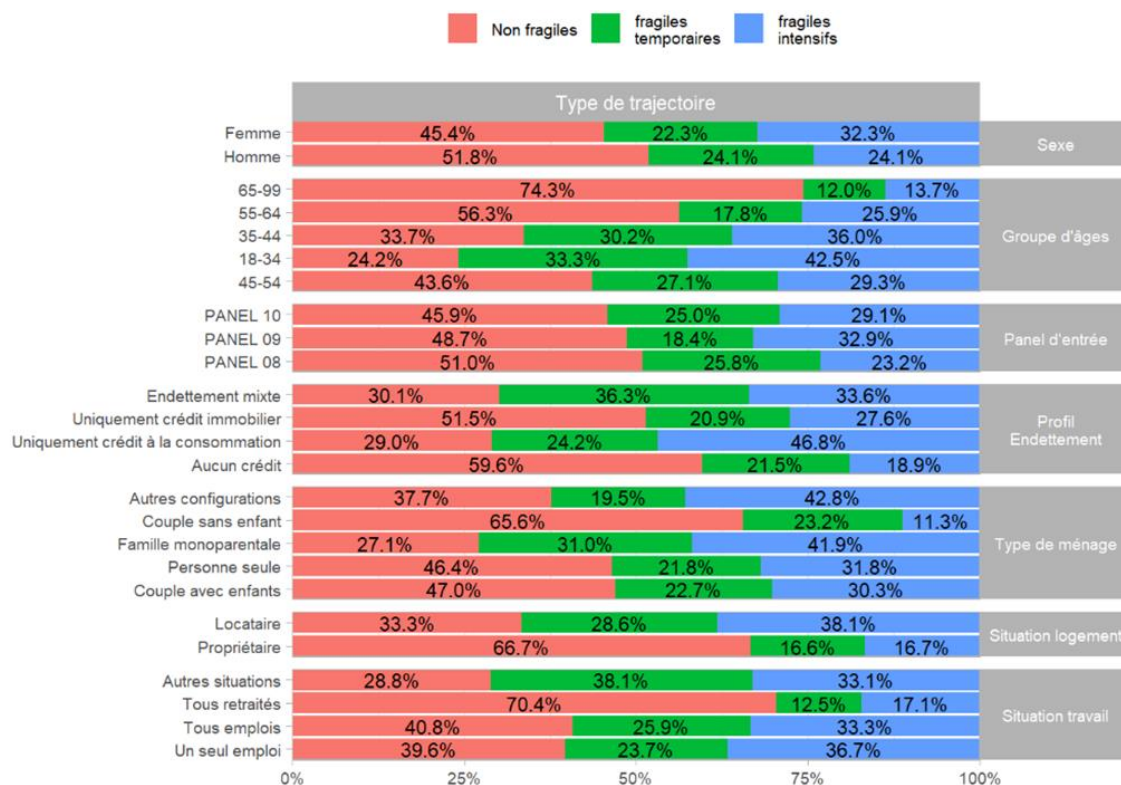
Note : 95% CI = 95% d'intervalle de confiance.
 Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 33 : Résultats de la régression logistique multinomiale sur le parcours-type de fragilité financière des ménages dont le niveau de vie est supérieur à la médiane

	Fragiles temporaires			Fragiles intensifs		
	Odd-ratio	95% CI	p-valeur	Odd-ratio	95% CI	p-valeur
Constante (Intercept)	0,13	0,05 – 0,33	<0,001	0,06	0,02 – 0,15	<0,001
Profil d'endettement						
Sans crédit à rembourser	1,00	-	-	1,00	-	-
Avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser	2,66	1,51 – 4,69	<0,001	4,39	1,96 – 9,82	<0,001
Avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser	3,17	1,76 – 5,69	<0,001	2,85	1,08 – 7,50	0,034
Endettement mixte	7,46	3,89 – 14,3	<0,001	7,99	2,91 – 22,0	<0,001
Groupe d'âge de la personne de référence						
45-54	1,00	-	-	1,00	-	-
18-34	2,63	1,41 – 4,92	0,00	2,04	0,89 – 4,68	0,092
35-44	2,92	1,65 – 5,18	<0,001	1,22	0,54 – 2,78	0,6
55-64	0,92	0,48 – 1,75	0,80	0,81	0,34 – 1,89	0,6
65-99	1,15	0,45 – 2,89	0,80	0,42	0,09 – 2,00	0,3
Sexe de la personne de référence						
Homme	1,00	-	-	1,00	-	-
Femme	1,23	0,84 – 1,80	0,30	0,79	0,45 – 1,39	0,4
Configuration de ménage						
Couple avec enfants	1,00	-	-	1	-	-
Personne seule	1,88	1,06 – 3,31	0,03	1,83	0,79 – 4,23	0,2
Famille monoparentale	1,65	0,69 – 3,94	0,30	3,35	1,14 – 9,85	0,028
Couple sans enfant	1,29	0,78 – 2,14	0,30	0,93	0,44 – 1,98	0,8
Autres configurations	1,07	0,10 – 11,1	>0,9	7,35	0,99 – 54,8	0,052
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	1,00	-	-	1,00	-	-
Locataire	2,21	1,31 – 3,72	0,00	4	1,86 – 8,61	<0,001
Situations vis-à-vis du travail de la personne de référence et son conjoint						
Un ayant un emploi, un autre au chômage ou inactif	1,00	-	-	1,00	-	-
Tous en emploi	0,80	0,42 – 1,50	0,50	0,49	0,21 – 1,15	0,1
Tous retraités	0,59	0,25 – 1,41	0,20	0,19	0,04 – 0,89	0,035
Autres situations	1,11	0,42 – 2,93	0,80	1,3	0,40 – 4,23	0,7
Cohorte d'observation						
PANEL 08	1,00	-	-	1,00	-	-
PANEL 09	1,18	0,75 – 1,86	0,50	1,45	0,73 – 2,86	0,3
PANEL 10	1,14	0,73 – 1,80	0,60	1,1	0,54 – 2,25	0,8

Note : 95% CI = 95% d'intervalle de confiance.
Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 34 : Répartition des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane en fonction de leur parcours-type de fragilité financière d'appartenance et selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation

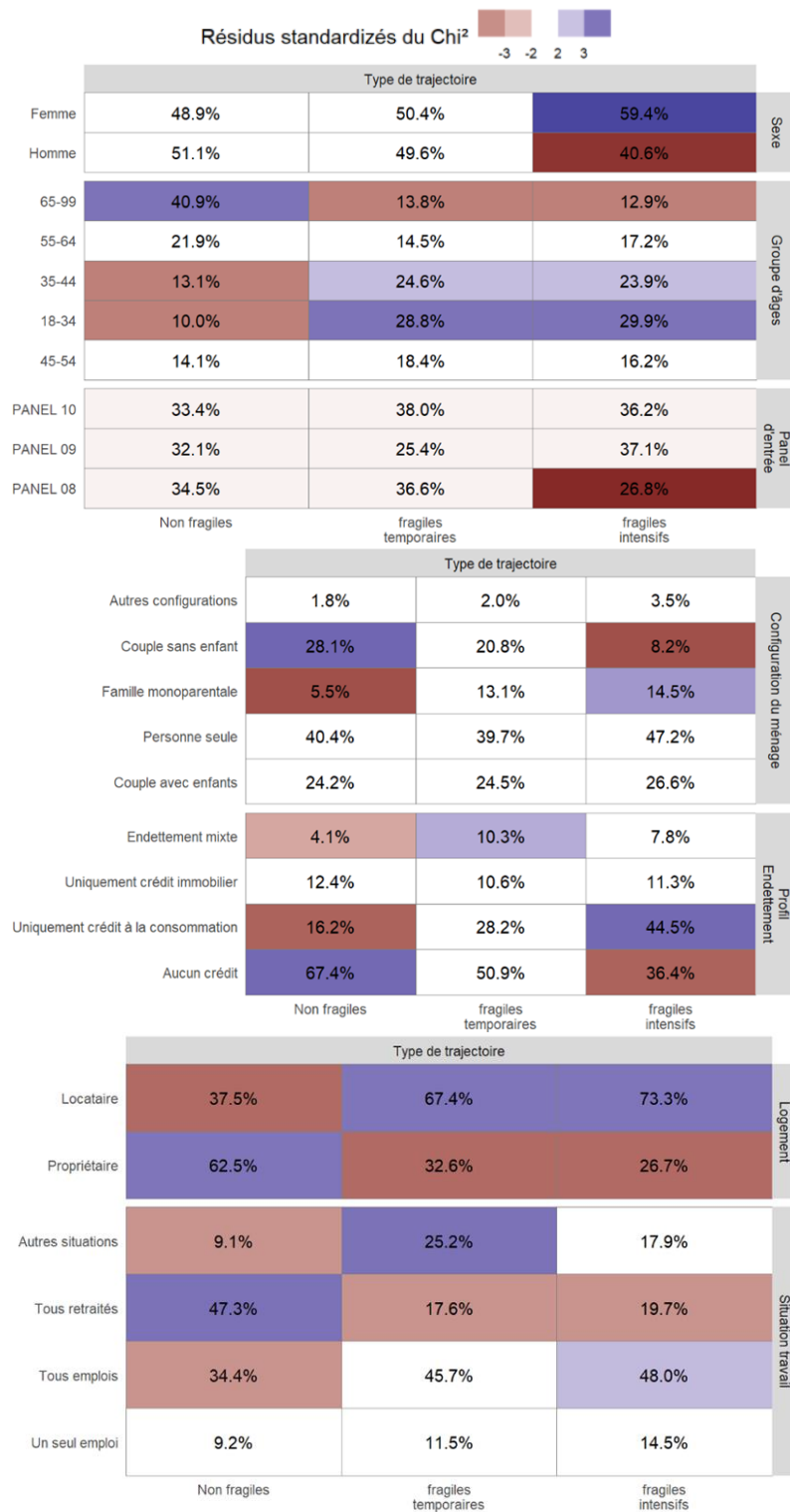


Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : 38,1 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane et qui sont locataires de leur résidence principale appartiennent au groupe des ménages en fragilité financière intensive.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 35 : Répartition des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane en fonction de leur parcours-type de fragilité financière d'appartenance et selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation



Note : Les valeurs sont pondérées. Le résidu standardisé du Chi-2 d'une cellule qui est supérieur à 2 ou 3 signifie sa surreprésentation, elle est sous-représentée si son résidu standardisé du Chi-2 est inférieur à -2 ou -3.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 36 : Répartition des ménages dont le niveau de vie est supérieur à la médiane en fonction de leur parcours-type de fragilité financière d'appartenance et selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation

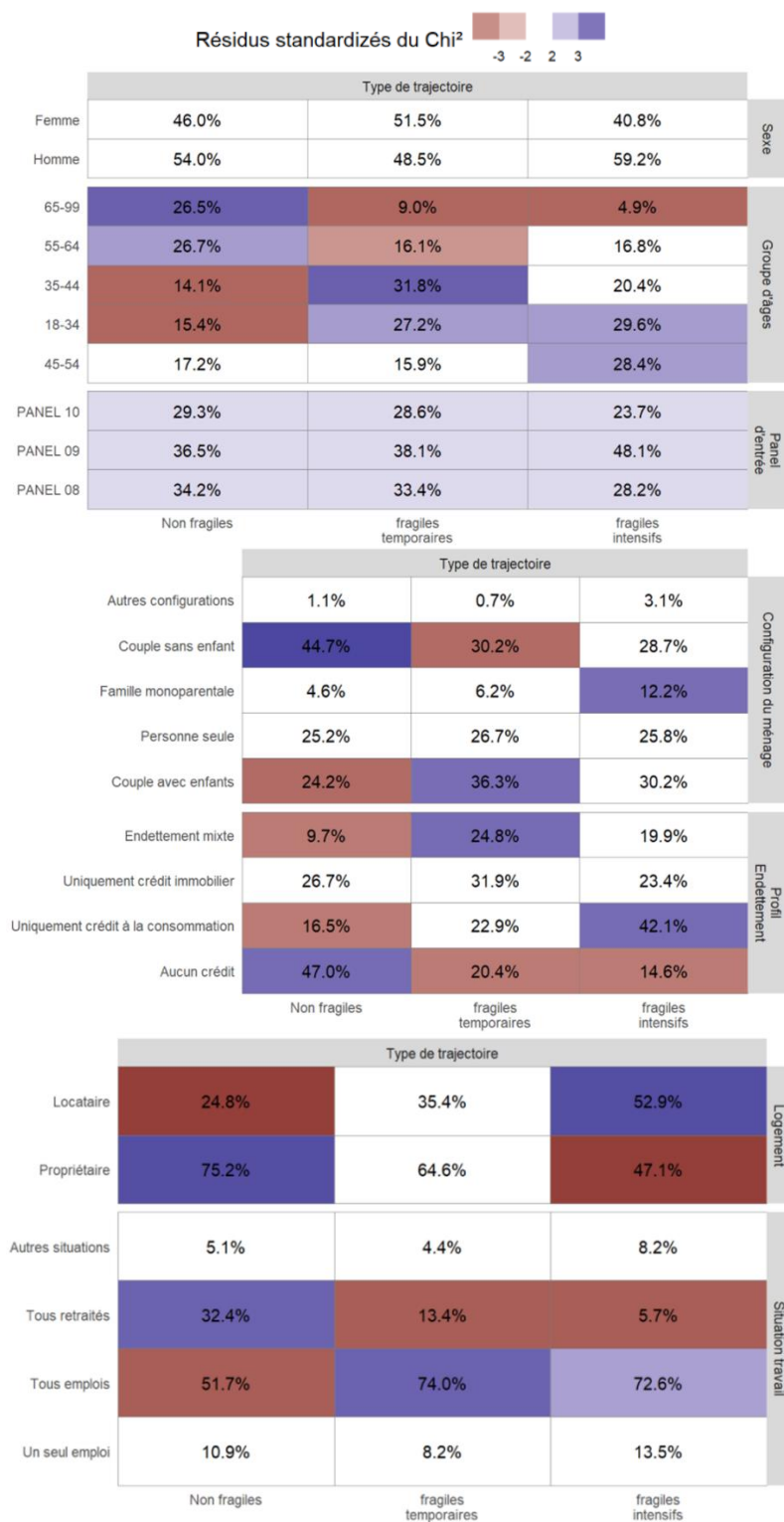


Note : Les valeurs sont pondérées.

Lecture : 14,5 % des ménages dont le niveau de vie est supérieur à la médiane et qui sont locataires de leur résidence principale appartiennent au groupe des ménages en fragilité financière intensive.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

Annexe 37 : Répartition des ménages dont le niveau de vie est supérieur à la médiane en fonction de leur parcours-type de fragilité financière d'appartenance et selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation



Note : Les valeurs sont pondérées. Le résidu standardisé du Chi-2 d'une cellule qui est supérieur à 2 ou 3 signifie sa surreprésentation, elle est sous-représentée si son résidu standardisé du Chi-2 est inférieur à -2 ou -3.

Source : Enquêtes SRCV 2008-2016, INSEE.

BIBLIOGRAPHIE

Articles et Ouvrages

Abbott, A. et Tsay, A. (2000). Sequence analysis and optimal matching methods in sociology: review and prospect. *Sociological Methods & Research*, 29(1), pp. 3-33. [en ligne, consulté le 11 avril 2021].

DOI : <https://doi.org/10.1177/0049124100029001001>.

Aglietta, M. et Orléan, A. (2002). *La monnaie entre violence et confiance*. O. Jacob. 384p.

Allison, P. D. (2005). *Fixed effects regression methods for longitudinal data using SAS*. SAS Institute. 156p.

Allison, P. D. (2010). *Survival analysis using SAS: a practical guide* (2. ed). SAS Press. 336p.

Arrondel, L. et Coffinet, J. (2019). Le patrimoine et l'endettement des ménages français en 2015: Enseignements de l'enquête européenne HFCS et comparaisons internationales. *Revue de l'OFCE*, 161(1), pp. 49-75. [en ligne, consulté le 5 mars 2021].

DOI : <https://doi.org/10.3917/reof.161.0049>.

Audenaert, D. et al. (2014). La résistance des salaires depuis la grande récession s'explique-t-elle par des rigidités à la baisse ?. *INSEE Références*, coll. L'économie français – Comptes et dossiers – Édition 2014, pp. 87-104. [en ligne, consulté le 22 août 2021].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3692697?sommaire=3692750>.

Banque de France. (2002). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2001*. Banque de France. 55p. [en ligne, consulté le 6 avril 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/10/13/enquete-typologique-surendettement_2001.pdf.

Banque de France. (2005). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2004*. Banque de France. 35p. [en ligne, consulté le 6 avril 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/10/13/enquete-typologique-surendettement_2004.pdf.

Banque de France. (2008). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2007*. Banque de France. 29p. [en ligne, consulté le 6 avril 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/10/14/enquete-typologique-surendettement_2007.pdf.

Banque de France. (2011). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2010*. Banque de France. 35p. [en ligne, consulté le 6 avril 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/10/13/enquete-typologique-surendettement_2010.pdf.

Banque de France. (2013). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2011*. Banque de France. 50p. [en ligne, consulté le 6 avril 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/10/13/enquete-typologique-surendettement_2011.pdf.

Banque de France. (2014a). *Étude des parcours menant au surendettement*. Banque de France. 70p. [en ligne, consulté le 6 avril 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/10/12/etude-parcours-menant-au-surendettement_2015.pdf.

Banque de France. (2014b). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2012*. Banque de France. 47p. [en ligne, consulté le 6 avril 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/10/13/enquete-typologique-surendettement_2012.pdf.

Banque de France. (2014c). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2013*. Banque de France. 317p. [en ligne, consulté le 6 avril 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/10/13/enquete-typologique-surendettement_2013.pdf.

Banque de France. (2015). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2014*. Banque de France. 318p. [en ligne, consulté le 6 avril 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/10/13/enquete-typologique-surendettement_2014.pdf.

Banque de France. (2016). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2015 – Analyse des primo-déposants*. Banque de France. 54p. [en ligne, consulté le 6 avril 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/04/01/et_analyse-primo-deposants-2015.pdf.

Banque de France. (2018). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2017 - Analyse des redéposants - période 2012-2017*. Banque de France. 62p. [en ligne, consulté le 6 avril 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/04/06/surendettement_redeposants_vweb_avec-signets_201902.pdf.

Banque de France. (2019). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2018 - Dettes et biens immobiliers dans la procédure de surendettement*. Banque de France. 54p. [en ligne, consulté le 4 mars 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/02/19/suren-2018_immobilier-20200116_0.pdf.

Banque de France. (2020a). *30 ans de lutte contre le surendettement*. Banque de France. 4p. [en ligne, consulté le 4 mars 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/02/20/bdf_surendettement_30_ans_20200220.pdf.

Banque de France. (2020b). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2019*. Banque de France. 196p. [en ligne, consulté le 12 février 2020].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/02/06/suren2019_web_0.pdf.

Banque de France. (2020c). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2019 - Dettes locatives dans les dossiers de surendettement*. Banque de France. 58p. [en ligne, consulté le 23 septembre 2021].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/12/16/suren-2019_dettes-locatives.pdf.

Banque de France. (2020d). Taux d'endettement des ANF - Comparaisons internationales - T3 2019, *Stat Info*, 3p. Banque de France. [en ligne, consulté le 10 avril 2021].

URL : <https://www.banque-france.fr/statistiques/taux-dendettement-des-anf-comparaisons-internationales-2019t3>.

Banque de France. (2021). *Surendettement des ménages - Enquête typologique 2020*. Banque de France. 176p. [en ligne, consulté le 27 septembre 2021].

URL : https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2021/02/10/suren_2020.pdf.

Baudrillard, J. (1986). *La société de consommation : ses mythes, ses structures*. Gallimard. 320p.

Bauer, T. K. et Sinning, M. (2008). An extension of the Blinder–Oaxaca decomposition to nonlinear models. *AStA Advances in Statistical Analysis*, 92(2), pp. 197-206. [en ligne, consulté le 9 février 2020].

DOI : <https://doi.org/10.1007/s10182-008-0056-3>.

Bazen, S., Joutard, X. et Magdalou, B. (2017). An Oaxaca decomposition for nonlinear models. *Journal of Economic & Social Measurement*, 42(2), pp. 101-121. [en ligne, consulté le 26 août 2020].

DOI : <https://doi.org/10.3233/JEM-170439>.

Bazillier, R. et Héricourt, J. (2014). The circular relationship between inequality, leverage and financial crises: Intertwined mechanisms and competing evidence. *Working Paper CEPII*, 2014(22), 75p.

Bazillier, R. et Héricourt, J. (2017). The circular relationship between inequality, leverage, and financial crises. *Journal of Economic Surveys*, 31(2), pp. 463-496. [en ligne, consulté le 12 juin 2018].

DOI : <https://doi.org/10.1111/joes.12150>.

Bell, A., Fairbrother, M. et Jones, K. (2019). Fixed and Random effects models: making an informed choice. *Quality and Quantity*, 53, pp. 1051-1074. [en ligne, consulté le 5 janvier 2021].

DOI : <https://doi.org/10.1007/s11135-018-0802-x>.

Bell, A. et Jones, K. (2015). Explaining fixed effects: Random effects modeling of time-series cross-sectional and panel data. *Political Science Research and Methods*, 3, pp. 133-153. [en ligne, consulté le 5 janvier 2021].

DOI : <https://doi.org/10.1017/psrm.2014.7>.

Bercy infos. (2021, 16 septembre). *Tout savoir sur le crédit à la consommation*. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. [en ligne, consulté le 2 mai 2022].

URL : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tout-savoir-credit-consommation>.

Bertran, C. (2017). Le revenu d'activité des non-salariés : plus élevé en moyenne dans les départements du nord que dans ceux du sud. *INSEE Première*, n°1672, 4p. INSEE. [en ligne, consulté le 22 août 2020].

URL : <https://www.unasa.fr/wp-content/uploads/2017/06/Etude-insee-nov-2017.pdf>.

Biemann, T. et Datta, D. (2014). Analyzing sequence data. *Organizational Research Methods*, 17, pp. 335-363. [en ligne, consulté le 3 novembre 2021].

DOI : <https://doi.org/10.1177/1094428113499408>.

Bigot, R. (2009). *Fins de mois difficiles pour les classes moyennes*. Aube. 199p.

Blayo, C. (1995). La condition d'homogénéité en analyse démographique et en analyse statistique des biographies. *Population*, 50(6), pp. 1501-1517.

Blazy, R., et al. (2013). L'effacement des dettes des particuliers surendettés : une étude empirique des décisions judiciaires. *Économie & prévision*, 202-203(1-2), pp. 81-99. [en ligne, consulté le 7 août 2018].

DOI : <https://doi.org/10.3917/ecop.202.0081>.

Blinder, A. S. (1973). Wage discrimination: reduced form and structural estimates. *The Journal of Human Resources*, 8(4), pp. 436-455. [en ligne, consulté le 9 février 2020].

DOI : <https://doi.org/10.2307/144855>.

BNP Paribas. (2021). *Fragilité financière | BNP Paribas*. [en ligne, consulté le 14 octobre 2021].

URL : <https://mabanque.bnpparibas/fr/vos-besoins/votre-situation/fragilite-financiere>.

Boiron, A. (2016). Évolution des inégalités de niveau de vie entre 1970 et 2013. *INSEE Références*, coll. Les revenus et le patrimoine des ménages – Edition 2016, pp. 55-70. [en ligne, consulté le 9 février 2020].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2017609?sommaire=2017614>.

Bonnet, C. et al. (2017). Inégalités d'accès à la propriété et de richesse immobilière au sein des jeunes en France, 1973-2013. *Documents de travail*, n 234, 34p. INED.

Bonvalet, C. et Lelièvre, É. (2005). Les lieux de la famille. *Espaces et sociétés*, 120-121(1), pp. 99-122.

Bosvieux, J. et Coloos, B. (2016). *Logement : sortir de la jungle fiscale*. Economica. 222p.

Bourdieu, P. (1979). *La distinction : critique sociale du jugement*. Éditions de Minuit. 670p.

Bourreau-Dubois, C. et al. (2010). Analyse du traitement du surendettement des particuliers. *Revue française d'économie*, 25(3), pp. 3-37. [en ligne, consulté le 14 octobre 2018].

DOI : <https://doi.org/10.3917/rfe.103.0003>.

Boutchenik, B. et al. (2019). Les méthodes de décomposition appliquées à l'analyse des inégalités. *Document de travail*, coll. Méthodologie Statistique, n°01, 76p. INSEE.

Brochier, C. (2020). Mesurer la discrimination salariale? Une critique radicale de la décomposition de Oaxaca-Blinder. *Bulletin de Méthodologie Sociologique / Bulletin of Sociological Methodology*, n°145, pp. 61-79. [en ligne, consulté le 13 avril 2021].

URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02467654>.

Bugeja-Bloch, F. (2013). *Logement, la spirale des inégalités*. Presses Universitaires de France. 272p. [en ligne, consulté le 23 mars 2020].

DOI : <https://doi.org/10.3917/puf.bugej.2013.01>.

Calot, G. (1984). Une notion intéressante : l'effectif moyen des générations soumises au risque. I. Présentation méthodologique. *Population*, 39(6), pp. 947-976. [en ligne, consulté le 10 avril 2021].

DOI : <https://doi.org/10.2307/1533042>.

Calvo, M. et al. (2019). Conditions et dépenses de logement selon le niveau de vie des ménages. *Les Dossiers de la DREES*, n°32, 106p. [en ligne, consulté le 10 avril 2021].

URL : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd32.pdf>.

Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, n°22, pp. 11-27. [en ligne, consulté le 10 avril 2021].

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002206ar>.

Castel, R. (2003). *L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé?*. Seuil. 96p.

Cazenave-Lacrouts, M.-C. et al. (2019). 10 % des ménages détiennent près de la moitié du patrimoine total. *Insee Focus*, n°176. INSEE. [en ligne, consulté le 6 mars 2020].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4265758#tableau-figure3>.

Claeys, G. et al. (2015). The effects of ultra-loose monetary policies on inequality. *Policy Contributions*, n°885, 23p. Bruegel. [en ligne, consulté le 6 mars 2020].

URL : <https://ideas.repec.org/p/bre/polcon/885.html>.

Clark, T. S. et Linzer, D. A. (2015). Should I use fixed or random effects?. *Political Science Research and Methods*, 3(2), pp. 399-408. [en ligne, consulté le 3 janvier 2021].

DOI : <https://doi.org/10.1017/psrm.2014.32>.

CNLE. (2012). Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence - Analyse établie autour du concept de « reste à vivre ». *Les rapports du CNLE*, 151p. Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [en ligne, consulté le 22 mai 2020].

URL : https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/CNLE_RAV_avec_sommaire_interactif.pdf.

Coffinet, J. et Jadeau, C. (2015). Crédits à la consommation : tendances récentes et profil des emprunteurs. *Bulletin de La Banque de France*, n°202, pp. 21-33. [en ligne, consulté le 25 mars 2020].

URL : <https://ideas.repec.org/a/bfr/bullbf/201520202.html>.

Concialdi, P. (2014). Les budgets de référence : un nouveau repère dans le débat public sur la pauvreté. *La Revue de l'Ires*, 82(3), pp. 3-36. [en ligne, consulté le 2 septembre 2018].

DOI : <https://doi.org/10.3917/rdli.082.0003>.

- Cornuel, D. (2013). *Économie immobilière et des politiques du logement*. De Boeck. 310p.
- Alberola, E. et al. (2014). *Budgets de référence ONPES*. Étude réalisée à la demande de l'ONPES. CREDOC/IRES. 166p. [en ligne, consulté le 17 mai 2020].
URL : https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/ONPES_CREDOC_RAPPORT_FINAL.pdf.
- Cusin, F. (2012). Le logement, facteur de sécurisation pour des classes moyennes fragilisées ?. *Espaces et sociétés*, 148-149(1), pp. 17-36.
- Cusin, F. et Juillard, C. (2010). *Le logement, facteur d'éclatement des classes moyennes ?*. Une étude de l'Université Paris-Dauphine pour la Confédération Française de l'Encadrement – CGC. 96p.
- Daymont, T. N. et Andrisani, P. J. (1984). Job preferences, college major, and the gender gap in earnings. *The Journal of Human Resources*, 19(3), pp. 408-428. [en ligne, consulté le 31 août 2020].
DOI : <https://doi.org/10.2307/145880>.
- Debrand, T. (2006). Logement, patrimoine et retraite. *Revue française d'économie*, 20(4), pp. 81-115. [en ligne, consulté le 31 juillet 2018].
DOI : <https://doi.org/10.3406/rfeco.2006.1585>.
- Delas, J.-P. (2008). *Économie contemporaine : faits, concepts, théorie*. Ellipses. 751p.
- Delorme, R. (1986). Les métamorphoses de la société salariale. La France en projet. *Revue économique*, 37(1), pp. 153-158. [en ligne, consulté le 23 mars 2020].
URL : https://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_1986_num_37_1_408907.
- Driant, J.-C. (2014). Enjeux et débats des politiques du logement en France. *Revue d'économie financière*, 115(3), pp. 189-208. [en ligne, consulté le 7 avril 2018].
DOI : <https://doi.org/10.3917/ecofi.115.0189>.
- Ducourant, H. (2009). Le crédit revolving, un succès populaire. *Sociétés contemporaines*, 76(4), pp. 41-65.
- Ducourant, H. (2014). Vendre la carte du magasin introduction au marquage social de l'argent dématérialisé. *Annales des Mines – Gérer et comprendre*, 117(3), pp. 29-37.

Ducourant, H. (2012). Cr dit   la consommation et endettement des individus : des id es re ues et des outils pour les combattre : Introduction au dossier. *Revue Fran aise de Socio- conomie*, 9(1), pp. 11-21. [en ligne, consult  le 5 juin 2018].

Ducourant, H. et Lazarus, J. (2018). Le cr dit dans la soci t  salariale et dans la sociologie.   propos de La Banque et sa Client le (Bourdieu, Boltanski, Chamboredon, 1963). *Document de travail du LATTIS - Working Paper*, n 18-13, 28p. [en ligne, consult  le 9 f vrier 2020].

URL : <https://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-01760813>.

Ducourant, H. et Lazarus, J. (2019). Luc Boltanski et Jean-Claude Chamboredon, sous la direction de Pierre Bourdieu, La banque et sa client le.  l ments d'une sociologie du cr dit (1963). *Les  tudes Sociales*, 169(1), pp. 241-258.

Duhaime, G. (2003). *La vie   cr dit : consommation et crise*. Presses de l'Universit  Laval. 372p.

Dutraive, V. et Gloukoviezoff, G. (2010). Financiarisation et lien social : Une analyse de l'exclusion bancaire   partir de l'institutionnalisme de J.R. Commons. *Interventions  conomiques*, n 42, 19p. [en ligne, consult  le 8 f vrier 2020].

DOI : <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.1242>.

Escofier, B. et Pag s, J. (2008). *Analyses factorielles simples et multiples : Objectifs, m thodes et interpr tation*. Dunod. 328p.

Etile, F. (2014). Education policies and health inequalities: Evidence from changes in the distribution of Body Mass Index in France, 1981–2003. *Economics & Human Biology*, 13, pp. 46-65. [en ligne, consult  le 23 ao t 2020].

DOI : <https://doi.org/10.1016/j.ehb.2013.01.002>.

Fairlie, R. W. (1999). The absence of the african-american owned business: An analysis of the dynamics of self-employment. *Journal of Labor Economics*, 17(1), pp. 80-108. [en ligne, consult  le 24 ao t 2020].

DOI : <https://doi.org/10.1086/209914>.

Fairlie, R. W. (2005). An extension of the Blinder-Oaxaca decomposition technique to logit and probit models. *Journal of Economic and Social Measurement*, 30(4), pp. 305-316. [en ligne, consulté le 31 décembre 2019].

DOI : <https://doi.org/10.3233/JEM-2005-0259>.

Fairlie, R. W. (2017). Addressing path dependence and incorporating sample weights in the nonlinear Blinder-Oaxaca decomposition technique for logit, probit and other nonlinear models. *SIEPR Discussion Paper*, n°17-013, 26p. Stanford Institute For Economic Policy Research. [en ligne, consulté le 26 août 2020].

URL : <http://www.degruyter.com/view/j/bejeap.2003.3.issue-1/bejeap.2004.3.1.1263/bejeap.2004.3.1.1263.xml>.

Fligstein, N. et al. (2017). Keeping up with the Joneses: How households fared in the era of high-income inequality and the housing price bubble, 1999–2007. *Socius*, 3, 15p. [en ligne, consulté le 24 mars 2020].

DOI : <https://doi.org/10.1177/2378023117722330>.

Fortin, N., Lemieux, T. et Firpo, S. (2010). Decomposition methods in economics. *NBER Working Paper Series*, n°16045, 118p. National Bureau Of Economic Research. [en ligne, consulté le 6 janvier 2020].

URL : <http://www.nber.org/papers/w16045>.

Fox, J. et Weisberg, S. (2019). *An R companion to applied regression* (3rd ed). SAGE. 608p.

Fraisse, H. et Muller, A. (2011). Les Commissions de surendettement des ménages : De l'objectif de négociation à la prévention de la rechute. *Économie et statistique*, 443(1), pp. 3-27. [en ligne, consulté le 8 février 2020].

DOI : <https://doi.org/10.3406/estat.2011.9622>.

Fraselle, N. et Bayot, B. (2004). Le marché du crédit à la consommation. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1848(23), pp. 1-40.

Frees, E. W. (2004). *Longitudinal and panel data: analysis and applications in the social sciences*. Cambridge University Press. 485p. [en ligne, consulté le 21 février 2021].

DOI : <https://doi.org/10.1017/CBO9780511790928>.

Frouard, H. (2012). Tous propriétaires ? Les débuts de l'accèsion sociale à la propriété. *Le Mouvement Social*, 239(2), pp. 113-128.

Galbraith, J. K. (2012). *Inequality and instability: A study of the world economy just before the Great Crisis* (1st ed). Oxford University Press. 324p.

Givord, P. et Guillerm, M. (2016). Les modèles multiniveaux. *Documents de Travail*, n°M 2016/05, 68p. INSEE.

Gloukoviezoff, G. (2004). De la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis sociale. *Revue française des affaires sociales*, 1(3), pp. 9-38. [en ligne, consulté le 8 février 2020].
DOI : <https://doi.org/10.3917/rfas.043.0009>.

Gloukoviezoff, G. et al. (2010). Crédit à la consommation et surendettement des ménages. *Entreprises et histoire*, 59(2), pp. 112-121.

Godefroy, P. (2018a). Taux d'effort en logement : En prenant en compte le coût du service de logement, les propriétaires français sont bien placés en Europe. *INSEE Analyses*, n°39, 4p. INSEE. [en ligne, consulté le 4 mai 2020].
URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3589066>.

Godefroy, P. (2018b). Trois versions du taux d'effort en matière de logement. *Document de Travail*, n°F1803, 110p. INSEE.

Gouiffès, P.-F. (dir.). (2017). *Le logement en France*. Economica. 254p.

Greene, W. H. (2018). *Econometric analysis* (8th edition). Pearson. 1126p.

Guillaumat-Tailliet, F. (1995). L'endettement domestique des ménages. *INSEE Première*, n°395, 4p.

Hausman, J. A. (1978). Specification tests in econometrics. *Econometrica*, 46(6), pp. 1251-1271. [en ligne, consulté le 23 mars 2021].
DOI : <https://doi.org/10.2307/1913827>.

Hayford, S. R. (2013). Marriage (still) matters: The contribution of demographic change to trends in childlessness in the United States. *Demography*, 50(5), pp. 1641-1661. [en ligne, consulté le 26 août 2021].

DOI : <https://doi.org/10.1007/s13524-013-0215-3>.

Henry, L. (1959). D'un problème fondamental de l'analyse démographique. *Population*, 14(1), pp. 9-32. [en ligne, consulté le 29 avril 2021].

DOI : <https://doi.org/10.2307/1524607>.

Houdré, C. (2007). L'endettement des ménages début 2004. *INSEE Première*, n°1131. INSEE. 4p.

Husson, F., Lê, S. et Pagès, J. (2017). *Exploratory multivariate analysis by example using R* (2nd ed). CRC Press. 248p.

INSEE. (2017). Les conditions de logement en France. *INSEE Références*, coll. Les conditions de logement en France – Edition 2017. INSEE. 224p. [en ligne, consulté le 10 mai 2020].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2586377>.

INSEE. (2021, 14 janvier). *Définition – Logement*. INSEE. [en ligne, consulté le 10 mars 2020].

URL : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1702>.

INSEE. (2022, 18 janvier). *Taux d'inflation*. INSEE. [en ligne, consulté le 5 février 2022].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122401#tableau-Donnes,%20consult%C3%A9%20le%2009%20mai%202019>.

Kaiser, B. (2015). Detailed decompositions in nonlinear models. *Applied Economics Letters*, 22(1), pp. 25-29. [en ligne, consulté le 31 décembre 2019].

DOI : <https://doi.org/10.1080/13504851.2014.907469>.

Kumhof, M. et Rancière, R. (2010a). Endettement et inégalités. *Finance & Development*, 47(4), pp. 28-31. [en ligne, consulté le 30 avril 2019].

URL : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2010/12/pdf/Kumhof.pdf>.

Kumhof, M. et Rancière, R. (2010b). Inequality, leverage, and crises. *IMF Working Papers*, 10(268), 38p.

Kumhof, M., Ranciere, R. et Winant, P. (2013). Inequality, leverage, and crises: The case of endogenous default. *IMF Working Papers*, 13(249), 48p. [en ligne, consulté le 12 juin 2018].
DOI : <https://doi.org/10.5089/9781484310762.001>.

Kumhof, M., Rancière, R. et Winant, P. (2015). Inequality, leverage, and crises. *American Economic Review*, 105(3), pp. 1217-1245. [en ligne, consulté le 11 juin 2018].
DOI : <https://doi.org/10.1257/aer.20110683>.

La Banque Postale. (2020, 2 juillet). *Des critères de fragilité financière clairs, simples et inclusifs*. [en ligne, consulté le 28 septembre 2021].
URL : <https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/actualites/2020/criteres-fragilite-financiere.html>.

La Hougue, A. de. (2002). *À propos du surendettement : hommes et argent*. Harmattan. 190p.

Lacan, L. (2010). Les dossiers de contentieux des banques : Observatoire privilégié de l'endettement. *Entreprises et histoire*, 59(2), pp. 122-125.

Lacan, L. (2015). L'argent des crédits. *Idées économique et sociales*, 182(4), pp. 16-24.

Lacan, L. et al. (2009). Vivre et faire vivre à crédit : agents économiques ordinaires et institutions financières dans les situations d'endettement. *Sociétés contemporaines*, 76(4), pp. 5-15.

Lamarche, P. et Salembier, L. (2012). Les déterminants du patrimoine : facteurs personnels et conjoncturels. *INSEE Références*, coll. Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2012, pp. 23-41. INSEE. [en ligne, consulté le 5 mars 2020].
URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1373961?sommaire=1373966>.

Lamarche, P. et Salembier, L. (2013). L'endettement privé des ménages début 2010. *INSEE Références*, coll. Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2013, pp. 55-75. INSEE. [en ligne, consulté le 5 mars 2020].
URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374283?sommaire=1374287>

Lambert, A. (2016). « En prendre pour 25 ans » : Les classes populaires et le crédit immobilier. *Sociétés contemporaines*, 104(4), pp. 95-119. [en ligne, consulté le 11 octobre 2018].
DOI : <https://doi.org/10.3917/soco.104.0095>

- Larceneux, F. (2011). J'habite donc je suis. *Études foncières*, (151), pp. 23-26.
- Lazarus, J. (2010). Le crédit à la consommation dans la bancarisation. *Entreprises et histoire*, 59(2), pp. 28-40.
- Lazarus, J. (2012a). Faire crédit : De la noble tâche à la corvée. *Revue Française de Socio-Économie*, 9(1), pp. 43-61. [en ligne, consulté le 10 avril 2018].
DOI : <https://doi.org/10.3917/rfse.009.0043>
- Lazarus, J. (2012b). Prévoir la défaillance de crédit : L'ambition du scoring. *Raisons politiques*, 48(4), pp. 103-118.
- Lazarus, J. (2018). Consommer pour faire partie de la société. *Revue Projet*, 367(6), pp. 33-40.
- Lazarus, J. et Morival, Y. (2016). Redéfinir les frontières du surendettement : Quel problème pour quel public ?. *LIEPP policy brief*, n°26, 9p. Sciences Po – LIEPP. [en ligne, consulté le 23 septembre 2021].
URL : <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01459820>.
- Lazzarato, M. (2011). *La fabrique de l'homme endetté : essai sur la condition néolibérale*. Edition Amsterdam. 123p.
- Lelièvre, M. et Rémila, N. (2018). Des inégalités de niveau de vie plus marquées une fois les dépenses pré-engagées prises en compte. *Études et Résultats*, n°1055, 6p. Drees. [en ligne, consulté le 4 mars 2020].
URL : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1055-2.pdf>.
- Lemoine, B. et Ravelli, Q. (2017). Financiarisation et classes sociales : Introduction au dossier. *Revue de la régulation*, n°22, 19p. Maison des Sciences de l'Homme – Paris Nord. [en ligne, consulté le 4 juillet 2018].
DOI : <https://doi.org/10.4000/regulation.12593>.
- Leron, R. (1991). *Rapport sur l'application de la Loi n°89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles*. Direction des journaux officiels. 206p.
- L'Horty, Y. et al. (2019). Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : Les enseignements de trois testings. *Revue d'économie politique*, 129(1), pp. 49-78.

Maclndoe, H. et Abbott, A. (2009). Sequence analysis and optimal matching techniques for social science data. Dans A. Bryman et M. A. Hardy (dir.), *Handbook of Data Analysis*, pp. 387-406. SAGE.

Madec, P. et Timbeau, X. (2018). Achat d'une résidence principale : entre 2004 et 2015 la crise est passée par là. *INSEE Références*, coll. Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2018, pp. 81-90. INSEE.

Meurs, D. et Ponthieux, S. (2006). L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? *Économie et Statistique*, 398(1), pp. 99-129. [en ligne, consulté le 9 février 2020].

DOI : <https://doi.org/10.3406/estat.2006.7119>.

Ministère des solidarités et de la santé. (2021). *Label Point Conseil Budget : Appel à manifestation d'intérêt 2021 - Cahier des charges*. 30p. [en ligne, consulté le 27 septembre 2021].

URL : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cahier_de_charges_2021.pdf.

Moulévrier, P. (2012). Les structures sociales du marché bancaire en France. *Revue Française de Socio-Économie*, 9(1), pp. 23-41.

Nappi-Choulet, I. (2012). Le logement, laissé-pour-compte de la financiarisation de l'immobilier. *Esprit*, Janvier(1), pp. 84-95.

Nappi-Choulet, I. (2013). La financiarisation du marché immobilier français : de la crise des années 1990 à la crise des subprimes de 2008. *Revue d'économie financière*, 110(2), pp. 189-206. [en ligne, consulté le 13 février 2018].

DOI : <https://doi.org/10.3917/ecofi.110.0189>.

Neumark, D. (1988). Employers' discriminatory behavior and the estimation of wage discrimination. *The Journal of Human Resources*, 23(3), pp. 279-295. [en ligne, consulté le 31 août 2020].

DOI : <https://doi.org/10.2307/145830>.

Nicolas, M. et al. (2005). Les déterminants du taux d'effort des bénéficiaires d'aides au logement. *Recherches et Prévisions*, 79(1), pp. 37-54. [en ligne, consulté le 13 mai 2020].

DOI : <https://doi.org/10.3406/caf.2005.2121>.

Oaxaca, R. (1973). Male-female wage differentials in urban labor markets. *International Economic Review*, 14(3), pp. 693-709. [en ligne, consulté le 22 mai 2018].

DOI : <https://doi.org/10.2307/2525981>.

Oaxaca, R. L. et Ransom, M. R. (1994). On discrimination and the decomposition of wage differentials. *Journal of Econometrics*, 61(1), pp. 5-21. [en ligne, consulté le 31 août 2020].

DOI : [https://doi.org/10.1016/0304-4076\(94\)90074-4](https://doi.org/10.1016/0304-4076(94)90074-4).

Observatoire Crédit Logement/CSA. (2020, 28 février). *Analyse du marché immobilier Janvier 2020*. Observatoire Crédit Logement. [en ligne, consulté le 1 mars 2020].

URL : <https://www.observatoirecreditlogement.fr/publication/MTA5/janvier-2020>.

Observatoire de l'Inclusion bancaire. (2016). *Rapport annuel de l'Observatoire de l'Inclusion bancaire 2015*. Banque de France. 88p. [en ligne, consulté le 25 avril 2020].

URL : <https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/rapport-de-l-observatoire-de-l-inclusion-bancaire-2015.pdf>.

Observatoire de l'Inclusion bancaire. (2019). *Rapport annuel de l'Observatoire de l'Inclusion bancaire 2018*. Banque de France. 62p. [en ligne, consulté le 25 avril 2020].

URL : https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/oib2018_web_signets.pdf.

Observatoire de l'Inclusion bancaire. (2020). *Rapport annuel de l'Observatoire de l'Inclusion bancaire 2019*. Banque de France. 48p. [en ligne, consulté le 29 septembre 2021].

URL : <https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/07/15/oibwebvf.pdf>.

Observatoire de l'Inclusion bancaire. (2021). *Rapport annuel de l'Observatoire de l'Inclusion bancaire 2020*. Banque de France. 50p. [en ligne, consulté le 22 septembre 2021].

URL : https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2021/06/17/oib2020_web.pdf.

Observatoire des Crédits aux Ménages. (2020). *32^{ème} rapport annuel de l'Observatoire des Crédits aux Ménages*. FBF. 18p. [en ligne, consulté le 4 mars 2020].

URL : <https://www.fbf.fr/uploads/2020/12/Tableau-de-bord-texte-32eme-edition-de-lObservatoire-des-Credits-aux-Menages-Janvier-2020.pdf>.

Pagès, J. (2013). *Analyse factorielle multiple avec R*. EDP sciences. 253p.

- Pecha, J. et Sicsic, P. (1988). Développement du crédit à la consommation et économie réelle. *Revue d'économie financière*, 5(2), pp. 212-223. [en ligne, consulté le 19 février 2020].
DOI : <https://doi.org/10.3406/ecofi.1988.4658>.
- Pécourt, N. (2011). *Les classes moyennes et le crédit*. La Fondation pour l'innovation politique. 52p.
- Perrin-Heredia, A. (2009). Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires. *Sociétés contemporaines*, 76(4), pp. 95-119.
- Perrin-Heredia, A. (2011). Faire les comptes : Normes comptables, normes sociales. *Genèses*, 84(3), pp. 69-92. [en ligne, consulté le 9 août 2018].
DOI : <https://doi.org/10.3917/gen.084.0069>.
- Perrin-Heredia, A. (2013). Le « choix » en économie. Le cas des consommateurs pauvres. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 199(4), pp. 46-67.
- Piketty, T. (2015). *L'économie des inégalités*. La Découverte. 128p.
- Pirus, C. (2011). Le taux d'effort des ménages en matière de logement : élevé pour les ménages modestes et les locataires du secteur privé. *INSEE Références*, coll. Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2011 , pp. 41-58. INSEE. [en ligne, consulté le 12 mai 2020].
URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1373802?sommaire=1373809>.
- Plihon, D. (2008). *La monnaie et ses mécanismes*. La Découverte. 128p.
- Plot, S. (2009). Du flambeur à la victime ?. *Sociétés contemporaines*, 76(4), pp. 67-93.
- Pressat, R. (1983). *L'analyse démographique. Concepts, méthodes, résultats* (4^{ème} éd). PUF. 296p.
- Ragot, X. et al. (2016). Taux d'intérêt très bas : Symptôme et opportunité. *Notes du conseil d'analyse économique*, 36(9), pp. 1-12.
- Rajan, R. (2010). *Fault lines: how hidden fractures still threaten the world economy*. Princeton University Press. 260p.
- Rani, U. et Furrer, M. (2016). Decomposing income inequality into factor income components: Evidence from selected G20 countries. *ILO Research Paper*, n°15, 44p. ILO.

Rebière, N. (2006). *Les surendettés : définition, dénombrement, caractéristiques et dynamique de la sous-population application au cas français*, C. Blayo (dir.). Thèse de doctorat en démographie. Université Montesquieu – Bordeaux IV. 602p.

Repentin, T. (2009). Louer, acheter : Besoin de logement ou désir de propriété ? *Après-demain*, 11, NF(3), pp. 21-24. Association Après-demain.

Robette, N. (2011). *Explorer et décrire les parcours de vie : les typologies de trajectoires*. CEPED. 85p.

Robette, N. (2016). Du prosélytisme à la sécularisation. Le processus de diffusion de l'Optimal Matching Analysis. Dans D. Demzière et M. Jouvenet (dir.), *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, 16p. Éditions de l'EHESS. [en ligne, consulté le 11 avril 2021].

URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01018779/document>.

Robette, N. et Bry, X. (2012). Harpoon or bait? A comparison of various metrics in fishing for sequence patterns. *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 116(1), pp. 5-24. [en ligne, consulté le 4 juillet 2021].

DOI : <https://doi.org/10.1177/0759106312454635>.

Roux, X. (2009). 26. Les professionnels de la vente dans les banques : Conseillers en vitrine, commerciaux en coulisses ?. Dans D. Demezière (éd.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, pp. 310-320. La Découverte.

Schwiebert, J. (2015). A detailed decomposition for nonlinear econometric models. *The Journal of Economic Inequality*, 13(1), pp. 53-67. [en ligne, consulté le 31 décembre 2019].

DOI : <https://doi.org/10.1007/s10888-014-9291-x>.

Service public. (2021, 21 janvier). *Surendettement : Plan conventionnel de redressement*. [en ligne, consulté le 21 janvier 2021].

URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16982>.

Sharaf, M. F. et Rashad, A. S. (2016). Regional inequalities in child malnutrition in Egypt, Jordan, and Yemen: a Blinder-Oaxaca decomposition analysis. *Health Economics Review*, 6(23), 11p. [en ligne, consulté le 9 février 2020].

DOI : <https://doi.org/10.1186/s13561-016-0097-3>.

Sinning, M., Hahn, M. et Bauer, T. K. (2008). The Blinder–Oaxaca decomposition for nonlinear regression models. *The Stata Journal*, 8(4), pp. 480-492. [en ligne, consulté le 9 février 2020]. DOI : <https://doi.org/10.1177/1536867X0800800402>.

Société Générale, *Généris, la solution pour les clients en situation de fragilité financière*. (2021). [en ligne, consulté le 28 septembre 2021].

URL : <https://particuliers.societegenerale.fr/ouvrir-compte-bancaire-en-ligne/nos-comptes-bancaires/generis-solution-situation-fragilite-financiere>.

Stiglitz, J. E. (2013). *The price of inequality*. W. W. Norton & Company. 523p.

Stimilli, E. (2017). Économie de la dette et religion. Dans J.-F. Bissonnette, P. Crétois et S. Roza (dir.), C. Taïeb et P. Thévenin (trad.), *La dette comme rapport social : Liberté ou servitude ?*, pp. 43-63. Le Bord de l'eau.

Studer, M. (2012). Le manuel de la librairie WeightedCluster : Un guide pratique pour la création de typologies de trajectoires en sciences sociales avec R. Dans M. Studer, *Étude des inégalités de genre en début de carrière académique à l'aide de méthodes innovatrices d'analyse de données séquentielles*, N. Le Feuvre et G. Ritschard (dir.), Thèse de doctorat, Université de Genève, pp. 74-96. [en ligne, consulté le 9 février 2020].

URL : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:22054>.

Vassart, S. (2006). Habiter. *Pensée plurielle*, 12(2), pp. 9-19.

Venables, W. N. et Ripley, B. D. (2002). *Modern applied statistics with S-PLUS* (4th ed). Springer. 495p.

Vilchez, J. R. (2013). Valuing tourist destinations: An Oaxaca-Blinder approach. *International Journal of Tourism Research*, 15(5), pp. 417-429. [en ligne, consulté le 23 août 2020].

DOI : <https://doi.org/10.1002/jtr.1884>.

Wang, J. et al. (2012). *Multilevel models: applications using SAS*. De Gruyter. Higher Education Press. 264p.

Wooldridge, J. M. (2010). *Econometric analysis of cross section and panel data* (2nd ed). MIT Press. 1064p.

Yun, M.-S. (2004). Decomposing differences in the first moment. *Economics Letters*, 82(2), pp. 275-280. [en ligne, consulté le 9 février 2020].
DOI : <https://doi.org/10.1016/j.econlet.2003.09.008>.

Données de l'INSEE et de la Banque de France

Banque de France. (2020e, 27 février). *Endettement des Agents non financiers - Comparaisons internationales*. Webstat - Banque de France. [en ligne, consulté le 27 février 2020].
URL : http://webstat.banque-france.fr/fr/#/node/5384355&SERIES_KEY.

Banque de France. (2020f, 28 février). *Crédits aux particuliers*. Webstat - Banque de France. [en ligne, consulté le 28 février 2020].
URL : http://webstat.banque-france.fr/fr/#/node/5384670&SERIES_KEY.

INSEE. (2017, 25 septembre). Patrimoine et endettement des ménages en 2015 et en séries longues. *INSEE Résultats*. INSEE. [en ligne, consulté le 31 mars 2020].
URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2908169?sommaire=2908186&q=L%27endettement+domestique+des+m%C3%A9nages+2005>.

Insee. (2019, 29 mai). *Revenu disponible brut et pouvoir d'achat en 2018 - Données annuelles de 1960 à 2018*. INSEE. [en ligne, consulté le 2 mars 2020].
URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2830244>.

Insee. (2020, 27 février). *Indices des prix des logements neufs et Indices Notaires - Insee des prix des logements anciens - Base 100 en moyenne annuelle 2015*. INSEE. [en ligne, consulté le 3 mars 2020].
URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/105071770?ZONE_GEO=2320658.

Logiciels

Allaire, J. et al. (2021). *rmarkdown: Dynamic documents for R. R package version 2.9.*

URL : <https://rmarkdown.rstudio.com>.

Barnier, J., Briatte, F. et Larmarange, J. (2020). *questionr: Functions to make surveys processing easier. R package version 0.7.4. (version 0.7.4).*

URL : <https://CRAN.R-project.org/package=questionr>.

Dray, S. et Dufour, A.-B. (2007). The ade4 Package: Implementing the duality diagram for ecologists. *Journal of Statistical Software*, 22(4), 20p.

DOI : <https://doi.org/10.18637/jss.v022.i04>.

Gabadinho, A., Ritschard, G., Studer, M. et Muller S., N. (2010). *Mining sequence data in R with the TraMineR package: A user's guide.* 129p.

URL : <http://mephisto.unige.ch/pub/TraMineR/doc/TraMineR-Users-Guide.pdf>.

Garnier, S. et al. (2021). *viridis - Colorblind-friendly color maps for R. R package version 0.6.1.*

URL : <https://cloud.r-project.org/web/packages/viridis/index.html>.

Jann, B. (2008). *FAIRLIE: Stata module to generate nonlinear decomposition of binary outcome differentials.* [en ligne, consulté le 1 septembre 2020].

URL: <https://EconPapers.repec.org/RePEc:boc:bocode:s456727>.

Josse, J. et Husson, F. (2016). *missMDA: A package for handling missing values in multivariate data analysis. Journal of Statistical Software*, 70(1), 31p. [en ligne, consulté le 10 novembre 2021].

DOI : <https://doi.org/10.18637/jss.v070.i01>.

Kassambara, A. (2020). *factoextra: Extract and visualize the results of multivariate data analyses. R package version 1.0.7.* [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL : <https://CRAN.R-project.org/package=factoextra>.

Larmarange, J. (2021). *labelled: Manipulating labelled data. R package version 2.8.0.* [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL : <https://CRAN.R-project.org/package=labelled>.

Lê, S. et al. (2008). FactoMineR : An R package for multivariate analysis. *Journal of Statistical Software*, 25(1), 18p. [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

DOI : <https://doi.org/10.18637/jss.v025.i01>.

Powers, D. A., Yoshioka, H. et Yun, M.-S. (2011). mvdcmp: Multivariate decomposition for nonlinear response models. *The Stata Journal*, 11(4), pp. 556-576. [en ligne, consulté le 9 février 2020].

DOI : <https://doi.org/st0241>.

R Core Team. (2021). *R: A language and environment for statistical computing*. R Foundation for Statistical Computing. [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL : <https://www.R-project.org/>.

Robette, N. (2020). *seqhandbook: Miscellaneous tools for sequence analysis*. R package version 0.1.0. [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL : <https://CRAN.R-project.org/package=seqhandbook>.

RStudio Team. (2020). *RStudio: Integrated development for R*. RStudio. [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL: <http://www.rstudio.com/>.

SAS Institute Inc. (2015). *SAS/STAT® 14.1*. SAS Institute Inc.

Schauberger, P. et Walker, A. (2021). *openxlsx: Read, write, and edit xlsx files*. R package version 4.2.4. [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL : <https://CRAN.R-project.org/package=openxlsx>.

Sjoberg, D. et al. (2021). *gtsummary: Presentation-ready data summary and analytic result tables*. R package version 1.4.1. . [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL : <https://CRAN.R-project.org/package=gtsummary>.

Slowikowski, K. (2021). *ggrepel: Automatically position non-overlapping text labels with “ggplot2”*. R package version 0.9.1. [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL : <https://CRAN.R-project.org/package=ggrepel>.

StataCorp. (2017). *Stata statistical software: Release 15*. StataCorp LLC.

Wickham, H. et al. (2019). Welcome to the Tidyverse. *Journal of Open Source Software*, 4(43), 6p. [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

DOI : <https://doi.org/10.21105/joss.01686>.

Xie, Y. (2021). *A general-purpose package for dynamic report generation in R. R package version 1.33*. [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL : <https://rdr.io/cran/knitr/>.

Xie, Y. et al. (2018). *R Markdown: the definitive guide*. CRC Press, Taylor and Francis Group. [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL : <https://bookdown.org/yihui/rmarkdown>.

Xie, Y. et al. (2020). *R markdown cookbook* (1st ed.). Taylor and Francis, CRC Press. [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL : <https://bookdown.org/yihui/rmarkdown-cookbook>.

Zhu, H. (2021). *ableExtra: Construct complex table with « kable » and pipe syntax. R package version 1.3.4*. [en ligne, consulté le 11 octobre 2021].

URL : <https://CRAN.R-project.org/package=kableExtra>.

Liste des logiciels utilisés

Les résultats d'analyse de données sont générés de manière complémentaire au moyen de multiples logiciels statistiques et de traitement de données afin de répondre aux diverses questions de recherche et aux différentes tâches de préparation de données.

Logiciels	Sources
Microsoft Excel 365	
SAS/STAT Software, Version 14.1	(SAS Institute Inc., 2015)
Procédure <i>PROC FREQ</i>	-
Procédure <i>PROC TABULATE</i>	-
Procédure <i>PROC LOGISTIC</i>	-
Procédure <i>PROC GLIMMIX</i>	-
Stata Software, Version 15	
Commande <i>logistic</i>	-
Commande <i>mvdcmp</i>	(Powers et al., 2011)
R & RStudio	
(R Core Team, 2021) & (RStudio Team, 2020)	
Package <i>tidyverse</i>	(Wickham et al., 2019)
Package <i>labelled</i>	(Larmarange, 2021)
Package <i>questionr</i>	(Barnier et al., 2020)
Package <i>gtsummary</i>	(Sjoberg et al., 2021)
Package <i>car</i>	(Fox et Weisberg, 2019)
Package <i>openxlsx</i>	(Schauberger et Walker, 2021)
Package <i>rmarkdown</i>	(Allaire et al., 2021; Xie et al., 2018, 2020)
Package <i>knitr</i>	(Xie, 2021)
Package <i>kableExtra</i>	(Zhu, 2021)
Package <i>ade4</i>	(Dray et Dufour, 2007)
Package <i>FactoMineR</i>	(Lê et al., 2008)
Package <i>factoextra</i>	(Kassambara, 2020)
Package <i>ggrepel</i>	(Slowikowski, 2021)
Package <i>viridis</i>	(Garnier et al., 2021)
Package <i>missMDA</i>	(Josse et Husson, 2016)
Package <i>TraMineR</i>	(Gabadinho et al., 2010)
Package <i>seqhandbook</i>	(Robette, 2020)
Package <i>WeightedCluster</i>	(Studer, 2012)
Package <i>nnet</i>	(Venables et al., 2002)

Liste des principales abréviations

Abréviation	Désignation
ACM	Analyse des Correspondances Multiples
BCE	Banque Centrale Européenne
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAH	Classification Accendante Hiérarchique
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CNLE	Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
CVS	Corrections des Variations Saisonnières
FCC	Fichier Central des Chèques
FICP	Fichier des Incidents de Crédits aux Particuliers
HLM	Habitation à Loyer Modéré
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
NIV	Niveau de vie
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIB	Observation de l'Inclusion Bancaire
ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
PAM	Partition Around Medoïds
PCB	Point Conseil Budget
PIB	Produit Intérieur Brut
RAV	Reste-à-vivre
RDB	Revenu Disponible Brut
RSA	Revenu de Solidarité Active
SRCV	Enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie

Table des figures

PARTIE 1

Figure 1 : Enchevêtrement complexe des composantes du mécanisme d'endettement des ménages.....	40
Figure 2 : Composition du patrimoine brut des ménages par décile de patrimoine en 2018 ...	42
Figure 3 : Taux d'endettement des ménages en 2001-2019, en % du RDB – Comparaisons internationales	48
Figure 4 : Évolution des encours de la dette des ménages et de leur revenu disponible brut en 2000-2019.....	49
Figure 5 : Taux de croissance annuel des crédits aux particuliers en 1995-2019	50
Figure 6 : Évolution des crédits nouveaux en 2004-2019	51
Figure 7 : Taux d'intérêt des produits bancaires en 2003-2019.....	52
Figure 8 : Durée moyenne des nouveaux crédits immobiliers au cours de la période 2004-2019	53
Figure 9 : Indice de prix des logements neufs et anciens en 2000-2018.....	53
Figure 10 : Appréciation des ménages endettés sur leur situation financière en 2001-2019 ...	59
Figure 11 : Appréciation des ménages endettés sur leur budget familial en 2001-2019	60
Figure 12 : Appréciation des ménages endettés sur leur montant de remboursements en 2001-2019.....	61
Figure 13 : Proportion des endettés dans l'ensemble des ménages selon leur type de dette contractée au cours de la période 2001-2019	62
Figure 14 : Évolution de 2008 à 2016 de la répartition des ménages endettés selon la nature des crédits contractés	93
Figure 15 : Diagramme déterminant la population en difficulté financière effective	99
Figure 16 : Répartition des ménages ayant déclaré au moins une difficulté financière effective selon le nombre de difficultés financières déclaré en 2008-2016	100
Figure 17 : Part des ménages en difficulté financière effective parmi les endettés sur la période 2008-2016.....	101
Figure 18 : Diagramme déterminant la population en difficulté ressentie.....	103
Figure 19 : Répartition des ménages en situation de difficulté financière ressentie selon le nombre de problèmes d'argent estimés en 2008-2016.....	104
Figure 20 : Part des ménages en difficulté financière ressentie parmi les endettés sur la période de 2008-2016.....	105
Figure 21 : Évolution du reste-à-vivre médian des ménages et de leur niveau de vie médian sur la période de 2008-2016.....	107
Figure 22 : Part des ménages ayant un reste-à-vivre faible parmi les endettés sur la période de 2008-2016 – Comparaison de trois méthodes de calcul.....	110
Figure 23 : Diagramme de détermination de la population en fragilité financière	114

Figure 24 : Répartition des ménages en fragilité financière selon leur situation en 2008-2016	115
Figure 25 : Part des ménages en fragilité financière parmi les endettés sur la période 2008-2016	122

PARTIE 2

Figure 26 : Répartition de la variabilité totale sur l'ensemble des axes - Caractéristiques sociodémographiques et économiques	136
Figure 27 : Rapport de corrélation des variables avec les 12 premiers axes - Caractéristiques sociodémographiques et économiques	137
Figure 28 : Nuage des variables - Rapport de corrélation au carré - Caractéristiques sociodémographiques et économiques	138
Figure 29 : Nuage des modalités – Pourcentage de contribution - Caractéristiques sociodémographiques et économiques	139
Figure 30 : Répartition de la variabilité totale sur l'ensemble des axes - Événements intervenus dans la composition des ménages.....	140
Figure 31 : Rapport de corrélation des variables sur les 12 premiers axes - Événements intervenus dans la composition des ménages.....	141
Figure 32 : Nuage des variables - Rapport de corrélation au carré - Événements intervenus dans la composition des ménages.....	142
Figure 33 : Nuage des modalités – Pourcentage de contribution - Événements intervenus dans la composition des ménages.....	143
Figure 34 : Répartition de la variabilité totale sur l'ensemble des axes - Privations ou difficultés monétaires des ménages.....	145
Figure 35 : Rapport de corrélation des variables sur les 12 premiers axes - Privations ou difficultés monétaires des ménages.....	146
Figure 36 : Nuage des variables - Rapport de corrélation au carré - Privations ou difficultés monétaires des ménages.....	147
Figure 37 : Nuage des modalités – Pourcentage de contribution - Privations ou difficultés monétaires des ménages.....	148
Figure 38 : Probabilités d'être en fragilité financière des ménages prédites par les régressions logistiques selon leur profil d'endettement en 2008, 2012 et 2016	155
Figure 39 : Probabilités d'être en fragilité financière des ménages prédites par les régressions logistiques selon leur niveau de vie.....	159
Figure 40 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation	175
Figure 41 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation selon l'année d'enquête - Différences expliquées par la structure des caractéristiques.....	178

Figure 42 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation selon l'année d'enquête - Différences dues aux coefficients	179
Figure 43 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation selon le niveau de vie - Différences expliquées par la structure des caractéristiques.....	182
Figure 44 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l'endettement immobilier et l'endettement pour la consommation selon le niveau de vie - Différences dues aux coefficients	183
Figure 45 : Évolution au fil des années de la proportion de ménages en fragilité financière selon la sous-cohorte.....	195
Figure 46 : Taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière pour 100 ménages selon leur sous-cohorte au cours de la période 2008-2016	201
Figure 47 : Probabilités de sortie de la fragilité financière selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la fragilité et selon la cohorte d'entrants dans la fragilité financière	211
Figure 48 : Intensités partielles cumulées de sortie de la fragilité financière selon la durée écoulée depuis l'entrée dans la fragilité et selon la cohorte d'entrants dans la fragilité financière	211
Figure 49 : Probabilités d'entrer à nouveau dans la fragilité selon la durée écoulée depuis la sortie de la fragilité et selon la cohorte de sortants de la fragilité financière	214
Figure 50 : Intensités partielles cumulées d'entrée à nouveau dans la fragilité selon la durée écoulée depuis la sortie de la fragilité et selon la cohorte de sortants de la fragilité financière	214
Figure 51 : Exemples du parcours de fragilité financière de ménages et enregistrement des variables concernées.....	220
Figure 52 : Exemples du parcours de non-fragilité financière de ménages et enregistrement des variables concernées.....	221
Figure 53 : Quelques séquences individuelles de fragilité financière des ménages.....	228
Figure 54 : Dendrogramme et tapis des séquences de fragilité financière des ménages	229
Figure 55 : Évolution des catégories au fur-et-à-mesure du découpage du dendrogramme des séquences de fragilité financière des ménages	230
Figure 56 : Tapis de séquences pour trois parcours-types classés selon la silhouette de chaque séquence sur la fragilité financière des ménages produite par la CAH et la PAM	232
Figure 57 : Trois groupes de ménages en fragilité financière identifiés selon leur appartenance à trois séquences-types retenues.....	233
Figure 58 : Répartition des ménages en fonction de leur parcours-type de fragilité financière et selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation.....	234
Figure 59 : Répartition des ménages selon leur parcours-type de fragilité financière d'appartenance en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation	235

Table des tableaux

PARTIE 1

Tableau 1 : Prix et volume des marchés du logement.....	31
Tableau 2 : Caractéristiques des ménages endettés à titre privé- Enquêtes Patrimoine 1991-2015	56
Tableau 3 : Proportion de ménages endettés par motif d’endettement au début 2015.....	57
Tableau 4 : Structure de l’endettement pour l’ensemble des situations recevables en 2010-2019 – Encours de dettes.....	65
Tableau 5 : Structure de l’endettement pour l’ensemble des situations recevables en 2010-2019 – Nombre de situations recevables.....	66
Tableau 6 : Caractéristiques des personnes et ménages surendettés en 2010-2019.....	67
Tableau 7 : Situations liées à l’immobilier recensées dans les dossiers recevables par les Commissions de surendettement en 2018	69
Tableau 8 : Caractéristiques des ménages surendettés selon leur profil en matière immobilière en 2018.....	70
Tableau 9 : Quelques chiffres clés sur la fragilité financière en 2017-2020.....	75
Tableau 10 : Taux d’effort agrégés bruts et nets des ménages en 2013 selon le statut d’occupation du logement et les revenus par unité de consommation*	79
Tableau 11 : Taux d’effort nets agrégés des ménages – Comparaisons de deux approches....	80
Tableau 12 : Budgets de référence selon la configuration familiale et le type de logement....	82
Tableau 13 : Budgets de référence par unité de consommation (UC) selon la configuration familiale et le secteur de location.....	83
Tableau 14 : Nombre d’observations dans les enquêtes SRCV 2008-2016 et les échantillons étudiés liés.....	92
Tableau 15 : Répartition des ménages selon leur profil d’endettement en 2008-2016.....	94
Tableau 16 : Proportion de ménages endettés pour diverses caractéristiques sociodémographiques en 2008-2016.....	95
Tableau 17 : Proportion de ménages endettés pour diverses caractéristiques socioéconomiques en 2008-2016.....	97
Tableau 18 : Évolution de la proportion de ménages en difficulté financière effective entre 2008 et 2016.....	99
Tableau 19 : Part des ménages en difficulté financière effective selon la nature de l’endettement et le niveau de vie en 2008-2016.....	102
Tableau 20 : Évolution des ménages en difficulté financière ressentie en 2008-2016	103
Tableau 21 : Part des ménages en difficulté financière ressentie selon la nature de l’endettement et le niveau de vie en 2008-2016.....	105
Tableau 22 : Reste-à-vivre médian et niveau de vie médian des ménages selon leur profil d’endettement en 2008-2016.....	108

Tableau 23 : Montant forfaitaire mensuel de RSA en 2008-2016	109
Tableau 24 : Répartition des ménages selon leur profil d'endettement et leur rapport entre le reste-à-vivre (RAV) et le niveau de vie (NIV) sur la période de 2008-2016.....	112
Tableau 25 : Part des ménages ayant un reste-à-vivre faible selon la situation d'endettement et selon le niveau de vie en 2008-2016	113
Tableau 26 : Évolution des ménages en fragilité financière en 2008-2016	114
Tableau 27 : Part des ménages en fragilité financière parmi l'ensemble des ménages selon diverses caractéristiques sociodémographiques sur la période 2008-2016.....	116
Tableau 28 : Part des ménages en fragilité financière parmi l'ensemble des ménages selon le statut d'occupation du logement, le statut d'activité et le niveau de vie, sur la période 2008-2016.....	117
Tableau 29 : Répartition des ménages en situation fragilité financière de niveau 1 selon leurs caractéristiques en 2008-2016.....	119
Tableau 30 : Répartition des ménages en situation fragilité financière de niveau 2 selon leurs caractéristiques en 2008-2016.....	120
Tableau 31 : Répartition des ménages en situation fragilité financière de niveau 3 selon leurs caractéristiques en 2008-2016.....	121
Tableau 32 : Répartition des ménages fragiles financièrement selon leur profil d'endettement et leur niveau de fragilité financière sur la période 2008-2016.....	123
Tableau 33 : Part des ménages en fragilité financière selon les caractéristiques socio-démographiques et économiques des ménages endettés sur la période 2008-2016.....	125
Tableau 34 : Part des ménages en fragilité financière selon le profil d'endettement et le niveau de vie en 2008-2016	126

PARTIE 2

Tableau 35 : Liste des abréviations utilisées dans les résultats de l'ACM - Caractéristiques socio-démographiques et économiques.....	134
Tableau 36 : Liste des abréviations utilisées dans les résultats de l'ACM - Événements intervenus dans la composition des ménages	140
Tableau 37 : Liste des abréviations utilisées dans les résultats de l'ACM - Privations ou difficultés monétaires des ménages.....	144
Tableau 38 : Statistiques du modèle de régression logistique de la probabilité d'être en fragilité financière des ménages - Modèle pour l'ensemble des observations.....	151
Tableau 39 : Probabilité conditionnelle d'être en fragilité financière des ménages - Modèle pour l'ensemble des ménages de l'échantillon	152
Tableau 40 : Statistiques des modèles de régression logistique de la probabilité d'être en fragilité financière des ménages - Modèles pour trois années 2008, 2012 et 2016.....	154
Tableau 41 : Probabilité conditionnelle d'être en fragilité financière des ménages - Modèles pour trois années 2008, 2012 et 2016.....	156

Tableau 42 : Statistiques des modèles de régression logistique de la probabilité d’être en fragilité financière des ménages - Modèles pour les deux catégories de niveau de vie.....	158
Tableau 43 : Probabilité conditionnelle d’être en fragilité financière des ménages - Modèles pour deux catégories du niveau de vie	160
Tableau 44 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l’endettement immobilier et l’endettement pour la consommation – Différences agrégées.....	173
Tableau 45 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l’endettement immobilier et l’endettement pour la consommation selon l’année d’enquête – Différences agrégées.....	176
Tableau 46 : Décomposition Oaxaca-Blinder de la fragilité financière entre l’endettement immobilier et l’endettement pour la consommation selon le niveau de vie – Différences agrégées.....	180
Tableau 47 : Répartition des personnes de références-panélistes retenues à chaque étape de sélection selon la cohorte d’observation et le nombre d’observations temporelles disponibles pour les variables liées au ménage	188
Tableau 48 : Répartition des ménages suivis selon leurs caractéristiques sociodémographiques et leurs situations économiques à la première année d’observation (en 2008, 2009 et 2010)	189
Tableau 49 : Indicateurs d’évolution de l’effectif des ménages en fragilité financière au cours de la période 2008-2016.....	192
Tableau 50 : Indicateurs de répartition et d’évolution des ménages en fragilité financière selon leur niveau de fragilité au cours de la période 2008-2016	192
Tableau 51 : Récurrence de la fragilité financière des ménages au cours de la période 2008-2016.....	193
Tableau 52 : Répartition des ménages en fragilité financière par niveau de fragilité selon sa durée (avec ou sans interruptions) au cours de la période de 2008-2016	194
Tableau 53 : Répartition des ménages selon la situation d’endettement de leur ménage au cours de la période 2008-2016.....	196
Tableau 54 : Proportion des ménages en fragilité financière parmi les ménages endettés ou non-endettés au cours de la période 2008-2016	196
Tableau 55 : Taux d’entrée et de sortie liés à la fragilité financière pour 100 ménages au cours de la période d’observation 2008-2016.....	198
Tableau 56 : Taux d’entrée et de sortie de chaque niveau de fragilité financière pour 100 ménages au cours de la période 2008-2016	200
Tableau 57 : Taux d’entrée dans la fragilité financière pour 100 ménages selon les caractéristiques de leur personne de référence pour la période 2008-2016	204
Tableau 58 : Taux de sortie de la fragilité financière pour 100 ménages selon les caractéristiques de leur personne de référence pour la période 2008-2016	205
Tableau 59 : Taux d’entrée dans la fragilité financière pour 100 ménages selon leurs caractéristiques pour la période 2008-2016	206
Tableau 60 : Taux de sortie de la fragilité financière pour 100 ménages selon leurs caractéristiques pour la période 2008-2016	207

Tableau 61 : Table de sortie de la fragilité financière au cours de la période d'observation pour la cohorte 2008-2010 d'entrants dans la fragilité.....	210
Tableau 62 : Table d'entrée à nouveau dans la fragilité financière durant la période d'observation pour la cohorte 2008-2010 de ménages sortants de la fragilité.....	213
Tableau 63 : Statistiques du modèle mesurant la chance d'un ménage de terminer une séquence de fragilité financière	222
Tableau 64 : Estimations mesurant la probabilité d'un ménage de terminer une séquence de fragilité financière	223
Tableau 65 : Statistiques du modèle mesurant le risque d'un ménage d'entrer à nouveau en fragilité financière	224
Tableau 66 : Estimations mesurant le risque d'un ménage d'entrer à nouveau en fragilité financière.....	225
Tableau 67 : Indicateurs statistiques pour mesurer la qualité d'une partition selon les deux approches CAH et PAM.....	231
Tableau 68 : Statistiques liées à l'analyse des effets des variables explicatives de la régression logistique multinomiale sur le parcours-type de fragilité financière des ménages	237
Tableau 69 : Résultats de la régression logistique multinomiale sur le parcours-type de fragilité financière des ménages.....	238
Tableau 70 : Probabilités conditionnelles pour un ménage d'appartenir à un des trois parcours-types de fragilité financière des ménages.....	239
Tableau 71 : Statistiques liées à la régression logistique multinomiale sur la typologie des parcours de fragilité financière des ménages selon leur niveau de vie	241
Tableau 72 : Probabilités conditionnelles d'un ménage d'appartenir à un des trois parcours-types de fragilité financière selon son niveau de vie et selon les autres caractéristiques sociodémographiques et économiques	243

Table des annexes

PARTIE 1

Annexe 1 : Différents types de crédit à la consommation.....	254
Annexe 2 : Schéma synthétique des relations entre les marchés immobiliers	256
Annexe 3 : Évolution des crédits aux particuliers selon leur nature de 1995 à 2020.....	257
Annexe 4 : Répartition des endettés dans l'ensemble des ménages selon la structure de leur endettement sur la période 2001-2019	258
Annexe 5 : Répartition des surendettés selon le montant de leur épargne entre 2001 et 2014	258
Annexe 6 : Nomenclature des dettes selon leur nature	259
Annexe 7 : Offre bancaire spécifique pour les situations de « fragilité financière »	260
Annexe 8 : Panier de biens et services des budgets de références	261
Annexe 9 : Budget « vie courante » utilisé par les Commissions de surendettement - Modalités de prise en compte des dépenses	262
Annexe 10 : Barème des quotités saisissables défini à la fin 2019	262
Annexe 11 : Caractéristiques sociodémographiques des ménages en France d'après les enquêtes SRCV 2008-2016	263
Annexe 12 : Caractéristiques sociodémographiques des ménages dans les sous-échantillons sélectionnés dans les enquêtes SRCV 2008-2016.....	265
Annexe 13 : Variables SRCV utilisées pour déterminer le profil d'endettement du ménage	267
Annexe 14 : Part des ménages avec uniquement des crédits à la consommation à rembourser parmi l'ensemble des ménages endettés, détaillée selon les principales caractéristiques socio-démographiques en 2008-2016	268
Annexe 15 : Part des ménages avec uniquement des crédits immobiliers à rembourser parmi l'ensemble des ménages endettés détaillée selon les principales caractéristiques socio-démographiques en 2008-2016	269
Annexe 16 : Part des ménages avec à la fois des crédits à la consommation et des crédits immobiliers à rembourser parmi l'ensemble des ménages endettés détaillée selon les principales caractéristiques socio-démographiques en 2008-2016.....	270
Annexe 17 : Variables SRCV utilisées pour déterminer les difficultés effectives du ménage	271
Annexe 18 : Méthodologie de détermination de de la composante « Épargne ».....	271
Annexe 19 : Variables SRCV utilisées pour déterminer les difficultés ressenties du ménage	272
Annexe 20 : Combinaison pour déterminer les modalités de la composante « Poids de charges »	272
Annexe 21 : Variables SRCV utilisées pour calculer le reste-à-vivre du ménage.....	273
Annexe 22 : Répartition des ménages en fragilité financière selon les principales caractéristiques socio-démographiques 2008-2016	274

Annexe 23 : Part des ménages en fragilité financière parmi les non-endettés selon les principales caractéristiques sociodémographiques et économiques en 2008-2016	275
Annexe 24 : Part des ménages en fragilité financière parmi les ménages endettés uniquement en crédits à la consommation selon les principales caractéristiques sociodémographiques et économiques en 2008-2016.....	276
Annexe 25 : Part des ménages en fragilité financière parmi les endettés uniquement par les crédits immobiliers selon les principales caractéristiques sociodémographiques et économiques en 2008-2016.....	277
Annexe 26 : Part des ménages en fragilité financière parmi les ménages en situation d'endettement mixte selon les principales caractéristiques sociodémographiques et économiques en 2008-2016.....	278
Annexe 27 : Évolutions annuelles moyennes de profils sociodémographiques dans l'ensemble de ménages, les ménages endettés et ceux en fragilité financière en 2008-2012, en 2012-2016 et en 2008-2016.....	279

PARTIE 2

Annexe 28 : Statistiques des variables et des modalités liées à la dimension 1 - Caractéristiques sociodémographiques et économiques	281
Annexe 29 : Statistiques des variables et des modalités liées à la dimension 2 - Caractéristiques socio-démographiques et économiques.....	282
Annexe 30 : Détails de la décomposition Oaxaca-Blinder entre les ménages endettés uniquement pour l'habitation et ceux endettés uniquement pour la consommation – Ensemble des ménages concernés et classés selon leur niveau de vie.....	283
Annexe 31 : Détails de la décomposition Oaxaca-Blinder entre les ménages endettés uniquement pour l'habitation et ceux endettés uniquement pour la consommation – Pour chacune des trois années 2008, 2012 et 2016.....	287
Annexe 32 : Résultats de la régression logistique multinomiale sur le parcours-type de fragilité financière des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane.....	290
Annexe 33 : Résultats de la régression logistique multinomiale sur le parcours-type de fragilité financière des ménages dont le niveau de vie est supérieur à la médiane.....	291
Annexe 34 : Répartition des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane en fonction de leur parcours-type de fragilité financière d'appartenance et selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation.....	292
Annexe 35 : Répartition des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane en fonction de leur parcours-type de fragilité financière d'appartenance et selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation.....	293
Annexe 36 : Répartition des ménages dont le niveau de vie est supérieur à la médiane en fonction de leur parcours-type de fragilité financière d'appartenance et selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation ..	294
Annexe 37 : Répartition des ménages dont le niveau de vie est supérieur à la médiane en fonction de leur parcours-type de fragilité financière d'appartenance et selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques à la première année d'observation ..	295

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	5
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE	9
PARTIE 1 - ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT ET DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE DES MÉNAGES.....	23
CHAPITRE 1.1 - L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES ET SA RÉGULATION	27
<i>Section 1.1.1 - Les crédits ou prêts bancaires, produits commercialisés par les établissements de crédit.....</i>	<i>27</i>
1.1.1.1. Le crédit à la consommation	28
1.1.1.2. Le crédit immobilier	30
<i>Section 1.1.2 - L'intervention publique sur les marchés des crédits aux particuliers.....</i>	<i>34</i>
1.1.2.1. Les interventions normatives sur le marché des crédits à la consommation	34
1.1.2.2. Le marché des crédits immobiliers et les politiques du logement.....	36
<i>Section 1.1.3 - Les inégalités liées à l'endettement des ménages.....</i>	<i>38</i>
1.1.3.1. Les inégalités économiques	38
1.1.3.2. Les inégalités sociales.....	42
CHAPITRE 1.2 - LES ÉVOLUTIONS CONTEMPORAINES DE L'ENDETTEMENT DES PARTICULIERS.....	47
<i>Section 1.2.1 - La croissance progressive de l'endettement des ménages.....</i>	<i>47</i>
<i>Section 1.2.2 - Les chiffres clés à partir de certaines sources de données publiques</i>	<i>54</i>
1.2.2.1. Les statistiques issues des enquêtes Patrimoine de l'INSEE	54
1.2.2.2. Les indicateurs annuels de l'Observatoire des Crédits aux Ménages.....	59
<i>Section 1.2.3 - Les statistiques sur le surendettement des particuliers</i>	<i>62</i>
CHAPITRE 1.3 - LA SITUATION DE « FRAGILITÉ FINANCIÈRE »	73
<i>Section 1.3.1 - La définition de fragilité financière par l'Observatoire de l'Inclusion bancaire.</i>	<i>73</i>
<i>Section 1.3.2 - Mieux estimer les contraintes budgétaires</i>	<i>76</i>
1.3.2.1. Taux d'effort en matière du logement.....	76
1.3.2.2. Budget de référence	81
1.3.2.3. Le reste-à-vivre ou le reste pour vivre	84
CHAPITRE 1.4 - IDENTIFIER LES ENDETTÉS FINANCIÈREMENT FRAGILES AVEC L'ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE	89
<i>Section 1.4.1 - Pourquoi les dispositifs SRCV ?.....</i>	<i>89</i>

<i>Section 1.4.2 - La population des ménages endettés</i>	92
1.4.2.1. La nature des crédits souscrits	92
1.4.2.2. Les caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages endettés	94
<i>Section 1.4.3 - La population en fragilité financière</i>	97
1.4.3.1. Les composantes de l'indicateur de « fragilité financière »	98
a. Les difficultés financières « effectives »	98
b. Les difficultés financières « ressenties »	102
c. L'indicateur de « reste-à-vivre »	106
1.4.3.2. Les caractéristiques des ménages en fragilité financière	113
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	127
PARTIE 2 - LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE DES MÉNAGES ET LES CARACTÉRISTIQUES ASSOCIÉES : ANALYSE TRANSVERSALE ET LONGITUDINALE	129
CHAPITRE 2.1 - UNE ANALYSE TRANSVERSALE	133
<i>Section 2.1.1 - L'analyse des formes de fragilité financière à travers la méthode d'analyse des correspondances multiples</i>	133
2.1.1.1. Les résultats de l'ACM : les caractéristiques socio-démographiques et économiques	134
2.1.1.2. Les résultats de l'ACM : les événements qui ont eu lieu dans leur composition au cours de l'année de fragilité	139
2.1.1.3. Les résultats de l'ACM : les privations ou difficultés monétaires des ménages	143
<i>Section 2.1.2 - L'analyse multivariée exploratoire avec régression logistique</i>	149
2.1.2.1. Les résultats de la régression logistique : application pour l'ensemble des observations	150
2.1.2.2. Les résultats de la régression logistique : application pour les trois vagues de collecte 2008, 2012 et 2016	153
2.1.2.3. Les résultats de la régression logistique : application pour les deux niveaux de vie	158
<i>Section 2.1.3 - La différence des probabilités d'être en fragilité financière entre les ménages endettés pour l'immobilier et les ménages endettés pour la consommation avec méthode de décomposition Oaxaca-Blinder</i>	162
2.1.3.1. Le modèle de décomposition classique de Oaxaca et Blinder	162
2.1.3.2. La décomposition O-B adaptée pour les modèles non-linéaires	165
a. L'approche de Fairlie	165
i. Le modèle de décomposition agrégée	165
ii. La décomposition détaillée des variables explicatives	166
b. L'approche de Bauer et Sinning	167
c. L'approche de Powers, Yoshioka et Yun	169
d. Les progrès récents de la décomposition détaillée dans le cas des modèles non-linéaires	171
e. Les critiques	172

2.1.3.3. La décomposition Oaxaca-Blinder : une application comparant l'effet sur la fragilité financière de l'endettement immobilier et de l'endettement pour la consommation	173
2.1.3.4. La décomposition Oaxaca-Blinder : une application comparant l'effet sur la fragilité financière de l'endettement immobilier et de l'endettement pour la consommation selon l'année	176
2.1.3.5. La décomposition Oaxaca-Blinder : une application comparant l'effet sur la fragilité financière de l'endettement immobilier et de l'endettement pour la consommation selon le niveau de vie	180
CHAPITRE 2.2 - LA DYNAMIQUE DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE DES MÉNAGES.....	185
<i>Section 2.2.1 - La construction d'un suivi longitudinal des ménages en fragilité financière.....</i>	<i>185</i>
2.2.1.1. Qu'est-ce que les données longitudinales ?	185
2.2.1.2. Comment construire un suivi longitudinal au moyen des enquêtes SRCV ?	186
<i>Section 2.2.2 - Une application des concepts d'analyse démographique à l'étude de la dynamique de la fragilité financière.....</i>	<i>190</i>
2.2.2.1. Les stocks des ménages en fragilité financière	191
a. Qui sont-ils les ménages en fragilité financière dans les cohortes 2008-2010 ?.....	191
b. Le croisement de la dynamique de fragilité financière avec la situation d'endettement	195
2.2.2.2. Les taux d'entrée et de sortie de la fragilité financière	197
a. Les taux liés à la fragilité financière.....	197
i. L'évolution de la fragilité financière des ménages.....	197
ii. L'évolution de la fragilité financière des ménages selon leur niveau de fragilité	198
iii. L'évolution de la fragilité financière des ménages selon leur cohorte d'observation	200
b. Analyse différentielle de la dynamique de la fragilité financière.....	202
2.2.2.3. Les mesures partielles d'intensité et de calendrier.....	207
a. Indices longitudinaux de sortie de la fragilité financière d'une cohorte d'entrants.....	208
b. Indices longitudinaux de nouvelle entrée dans la fragilité financière d'une cohorte de sortants .	212
<i>Section 2.2.3 - L'analyse des facteurs d'entrée et de sortie de la fragilité financière des ménages</i>	<i>215</i>
2.2.3.1. Quels sont les modèles à effets fixes et les modèles à effets aléatoires ?	216
2.2.3.2. Les probabilités de sortir d'une séquence de la fragilité financière et d'entrer à nouveau dans la fragilité financière après une séquence de non-fragilité financière.....	218
a. La sortie de la fragilité financière du ménage	221
b. L'entrée à nouveau dans la fragilité financière	223
<i>Section 2.2.4 - L'analyse de séquences de fragilité financière des ménages</i>	<i>226</i>
2.2.4.1. La constitution des séquences typiques de fragilité financière	227
a. La constitution des séquences individuelles	227
b. La classification des séquences types et ses statistiques de qualité.....	229
2.2.4.2. Les facteurs associés aux trajectoires de fragilité financière des ménages	233
2.2.4.3. Les facteurs associés aux trajectoires de la fragilité financière des ménages selon leur niveau de vie	240
CONCLUSION DE LA PARTIE 2	245

CONCLUSION GÉNÉRALE	247
ANNEXES.....	253
BIBLIOGRAPHIE	297
LISTE DES LOGICIELS UTILISÉS	323
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	325
TABLE DES FIGURES.....	327
TABLE DES TABLEAUX	331
TABLE DES ANNEXES	335
TABLE DES MATIÈRES	337